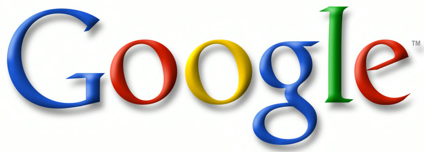
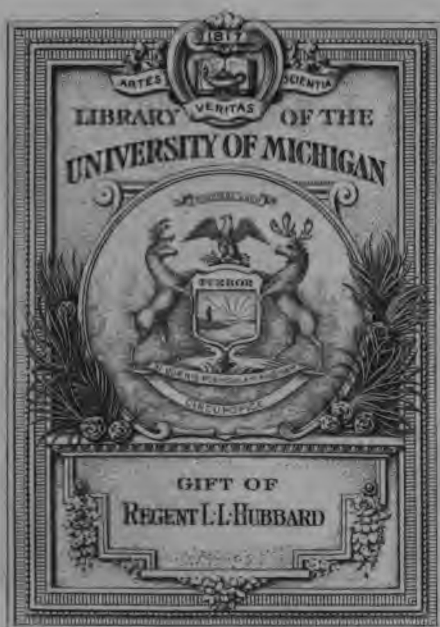
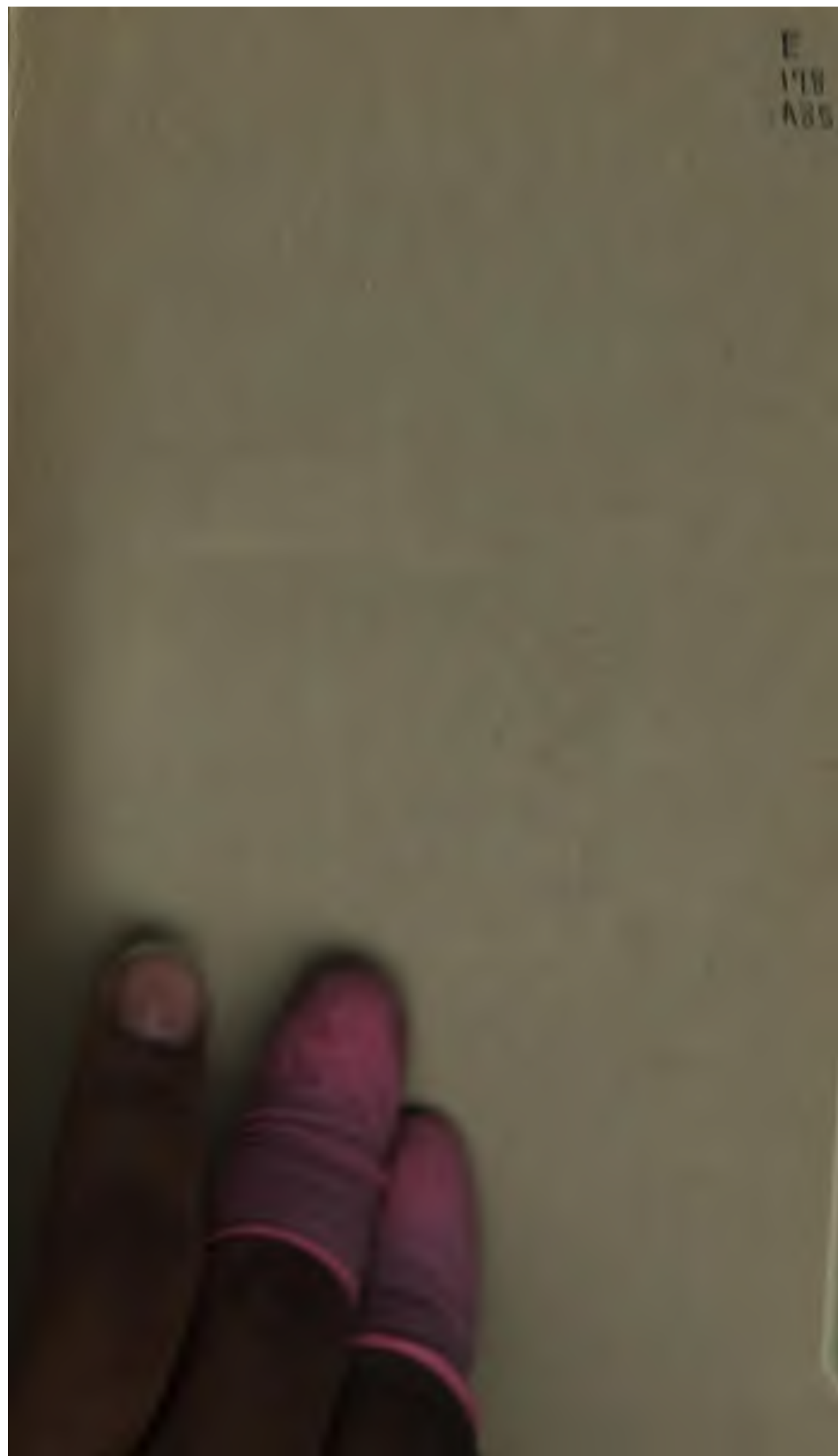



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
GIFT OF
REGENT L. L. HUBBARD


E

HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DES

ÉTATS-UNIS

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES PREMIÈRES COLONIES

JUSQU'A L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT LINCOLN

(1620-1860)

PAR

J.-F. ASTIÉ

PRÉCÉDÉE D'UNE

PRÉFACE PAR M. ED. LABOULAYE, DE L'INSTITUT

II

PARIS

GRASSART, LIBRAIRE ÉDITEUR

3, RUE DE LA PAIX, ET RUE SAINT-ARNAUD, 4

1865

HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DES ÉTATS-UNIS

HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DES
ÉTATS-UNIS

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES PREMIÈRES COLONIES

JUSQU'A L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT LINCOLN

(1620-1860)

PAR

J.-F. ASTIÉ

PRÉCÉDÉE D'UNE

PRÉFACE PAR M. ED. LABOULAYE, DE L'INSTITUT

La civilisation anglo-américaine est le produit (et ce point de départ doit sans cesse être présent à la pensée) de deux éléments parfaitement distincts, qui ailleurs se sont fait la guerre, mais qu'on est parvenu en Amérique à incorporer en quelque sorte l'un dans l'autre, et à combiner merveilleusement. Je veux parler de l'esprit de religion et de l'esprit de liberté.

TOCQUEVILLE.

II

PARIS
GRASSART, LIBRAIRE ÉDITEUR
3, RUE DE LA PAIX, ET RUE SAINT-ARNAUD, 4

1865

IMPRIMERIE L. TOINON ET Cᵉ, A SAINT-GERMAIN

HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DES
ÉTATS-UNIS
DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES PREMIÈRES COLONIES
JUSQU'A L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT LINCOLN
(1620-1860)

PAR

J.-F. ASTIÉ

PRÉCÉDÉE D'UNE

PRÉFACE PAR M. ED. LABOULAYE, DE L'INSTITUT

> La civilisation anglo-américaine est le produit (et ce point de départ doit sans cesse être présent à la pensée) de deux éléments parfaitement distincts, qui ailleurs se sont fait la guerre, mais qu'on est parvenu en Amérique à incorporer en quelque sorte l'un dans l'autre, et à combiner merveilleusement. Je veux parler de l'esprit de religion et de l'esprit de liberté.
>
> TOCQUEVILLE.

II

PARIS
GRASSART, LIBRAIRE ÉDITEUR
3, RUE DE LA PAIX, ET RUE SAINT-ARNAUD, 4

1865

HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DES ÉTATS-UNIS

DEUXIÈME PÉRIODE

(1642-1688)

CHAPITRE I[er]

HISTOIRE INTÉRIEURE DES COLONIES ET DE LEUR CONFÉDÉRATION

I. — DÉVELOPPEMENT DES DIVERSES COLONIES ORTHODOXES. MORT DES FONDATEURS.

Pendant que la petite colonie hérétique de Rhode-Island en était encore à traverser la période des difficultés qui accompagne naturellement tout premier établissement, les plantations orthodoxes qui l'avaient devancée, ne restaient pas en arrière. Tout pour elles était déjà moins simple, car, sans parler des difficultés de divers genres que le régime théocratique, pris au sérieux, entraîne après lui, elles avaient à vivre d'une double vie, à la fois fédérale et privée.

Pour ce qui est des divers États composant la confédération de la Nouvelle-Angleterre, ils avaient continué à se développer

chacun dans sa direction primitive. Seulement le plus ancien de tous était loin de faire preuve du même degré de vitalité. C'était d'abord la ville de Plymouth qui avait vu la colonie du même nom s'étendre à son propre détriment. Elle était à peine fondée depuis un quart de siècle que déjà elle voyait ses habitants se disperser de divers côtés. Un territoire fort limité et d'ailleurs peu fertile n'était guère propre à retenir les fils des Pèlerins, qui n'avaient qu'à transporter leurs tentes dans le voisinage pour trouver tout à souhait.

L'émigration eut bientôt lieu sur une telle échelle que l'Église alarmée se demanda s'il ne conviendrait pas d'émigrer ailleurs en corps, plutôt que de se laisser affaiblir et dissoudre peu à peu. Après de longues délibérations, la majorité se rangea à cet avis et alla s'établir à Nauset, plus tard Eastham. L'historien de la colonie compare l'Église ainsi réduite en nombre « à une mère devenue âgée, que ses enfants oublient, non pas dans leur cœur, il est vrai, mais pour ce qui est de leur présence et de leur assistance personnelle; les membres primitifs avaient été, pour la plupart, enlevés par la mort; les plus jeunes avaient fait comme des enfants qui changent de famille : semblable à une pauvre veuve, elle ne pouvait placer sa confiance qu'en Dieu seul : c'est ainsi que celle qui en avait enrichi plusieurs était devenue pauvre à son tour. »

Toutefois, ce n'était là qu'un appauvrissement relatif : la ville seule était en souffrance, mais la colonie s'enrichissait à ses dépens. Elle était aussi prospère et énergique que ses ressources, fort limitées, le lui permettaient; nul membre de la confédération ne mettait plus d'empressement et d'esprit de sacrifice à travailler au bien commun. Les distances n'y faisaient rien; dès que le bruit de quelque attaque de la part des Indiens arrivait à Plymouth, le brave Miles Standish rassemblait ses hommes et arrivait avant tous les autres au lieu du rendez-vous.

Rien d'étonnant qu'une communauté si énergique cherchât à se procurer un théâtre d'activité moins ingrat. Déjà de bonne heure elle avait fondé, sur la rivière Kennebec, un éta-

blissement dont le Parlement confirma la concession et agrandit le territoire en 1654. Mais si cette entreprise témoignait du désir de vivre, qui animait le petit État, elle devait contribuer à augmenter encore le manque de cohésion et de concentration qui faisait son péril, en dispersant toujours plus les trois cents citoyens (freemen) que fournissaient ses onze villes.

Plymouth fit également dans ce temps plusieurs pertes en hommes qui furent très-sensibles. Étant la plus ancienne des colonies, elle fut aussi la première à voir les rangs des fondateurs s'éclaircir, alors que l'œuvre était à peine consolidée.

William Bradford et Edward Winslow moururent vers la même époque (1657, 1658). C'est aussi vers le même temps que la colonie de Plymouth fut privée des précieux services de Miles Standish, une des figures les plus originales, qui, aujourd'hui encore, occupe une place distinguée dans la légende populaire de la Nouvelle-Angleterre.

Autant Plymouth, par son manque de cohésion et par son peu d'importance numérique, courait le danger d'être absorbé par ses voisins, autant le Massachusetts présentait de bonne heure le type d'une république forte et puissante qui aurait aisément établi sa prépondérance sur les autres colonies. Elle était de toutes la plus avancée et la plus forte, grâce à l'énergie et aux lumières des hommes distingués, qui, de bonne heure, lui avaient tracé la marche qu'elle devait suivre avec fermeté et persévérance. La question de l'équilibre des pouvoirs, si délicate dans une démocratie, s'était posée de très-bonne heure; les partis en présence se surveillaient de près, et les élections, assez fréquentes, étaient là pour indiquer positivement dans quel sens se prononçait l'opinion publique. Le moindre sujet de mécontentement avait pour effet d'éloigner du pouvoir le parti qui y avait donné lieu, ce qui amenait une rotation des offices assez fréquente. Mais, dans les moments critiques, tout était oublié; on se donnait la main pour appeler au gouvernail le vénérable Winthrop qui ne cessa

d'aller en grandissant dans l'estime publique ; c'est en grande partie à son esprit élevé, à son amour sincère de l'ordre et de la liberté que le Massachusetts doit d'avoir pu présenter au monde le type, si rare encore, d'une démocratie vraiment chrétienne. De 1644 à 1648 on modifia le code de lois et on chercha à augmenter les revenus publics en établissant des impôts et des droits de douane.

Vers cette époque, la jeune colonie commença aussi à voir disparaître les hommes importants de la première génération. La perte la plus sensible fut celle du premier gouverneur, John Winthrop (1649).

Le dernier historien de la Nouvelle-Angleterre lui rend un fort beau témoignage en marquant très-bien sa place dans le développement subséquent de ce pays. « On se tromperait, dit-il, si on prétendait que les principes sur lesquels l'État reposait fussent de son invention, mais il est hors de doute que c'est lui, plus qu'aucun autre, qui a donné une forme, une vigueur et une portée pratiques, destinées à assurer leur permanence, à ces sentiments et à ces institutions qui plus tard réglèrent, dans la Nouvelle-Angleterre, le cours des pensées et de l'histoire. Il est également certain que parmi les millions de nos contemporains, descendus de ceux qu'il gouverna, il n'en est pas un seul qui, au moyen des influences transmises par la société et le développement intellectuel dans le cours des générations intermédiaires, ne soit redevable de ce qu'il y a de mieux en lui, et dans le monde qui l'entoure, à la sagesse bienveillante et courageuse de John Winthrop. » Quand on songe à l'influence prépondérante que le Massachusetts a exercée sur la Nouvelle-Angleterre, et par elle sur le pays entier, on reconnaît en Winthrop un de ces hommes qui méritent d'être salués du titre de père de la patrie. Avant de quitter cette terre, il eut le privilége, assez rare, de jouir du fruit de ses travaux : il laissait en paix et dans une grande prospérité cette république qu'il avait aimée ; les premières souffrances étaient oubliées, une nouvelle génération s'élevait qui allait recueillir les nombreux bienfaits dont les pères leur

avaient assuré la jouissance à la sueur de leur front par leurs sacrifices, et par une indomptable énergie qui puisait sa force dans un égal amour du christianisme et de la liberté.

La jeune colonie eut l'immense avantage de trouver dans trois hommes, Endicott, Bellingham et Dudley de dignes héritiers, sinon de toutes les vertus et de tous les talents, du moins des traditions et de la politique de Winthrop. Endicott, qui lui succéda, fut réélu jusqu'à l'âge de soixante-dix-sept ans, excepté dans deux circonstances, où il n'occupa, momentanément, que la place de vice-gouverneur. Quoiqu'il fût le mieux qualifié de ceux qui restaient, Endicott ne possédait pas toutes les belles qualités de l'homme d'État qui avaient distingué, à un si haut degré, son éminent prédécesseur. Heureusement qu'à tous ses divers talents Winthrop en joignait un autre extrêmement rare chez les hommes distingués, celui d'avoir su fonder la république sur des bases telles qu'il ne fût plus lui-même indispensable à sa prospérité ! Les premières difficultés étaient heureusement surmontées ; certaines traditions s'étaient déjà établies ; des hommes de second ordre pouvaient fort bien continuer à maintenir et à développer ce qu'ils auraient peut-être été hors d'état de fonder et de mettre en train, de sorte que, quoique inférieur à Winthrop, Endicott se trouva tout à fait à la hauteur de la position. Son administration commença avec la proclamation de la république en Angleterre et se prolongea cinq ans encore après la restauration de la monarchie (1649-1665). Pendant la première partie de cette période, la juridiction du Massachusetts s'étendit dans deux directions opposées. Un territoire, dépouille des Péquots, situé entre les rivières du Pancatuck et Mystic, auquel le Connecticut élevait des prétentions, fut adjugé (1658) aux puritains de Boston, qui y organisèrent une commune sous le nom de Southertown, aujourd'hui Stonington.

Pendant qu'elle s'étendait ainsi vers le sud, la jeune colonie faisait des acquisitions plus importantes encore dans la région du nord-est. S'appuyant sur le caractère assez vague de sa charte et profitant des circonstances favorables, elle étendit

sa frontière nord jusqu'à s'annexer le Maine et autres territoires voisins. En ayant le bon esprit d'admettre les nouvelles populations à la jouissance des mêmes droits et priviléges que les anciennes, les citoyens du Massachusetts triomphèrent aisément du peu d'opposition que firent quelques individus (1653). Ceux-ci allèrent bien porter leurs doléances en Angleterre, mais ce fut sans succès.

La condition des colonies occidentales, New-Haven et le Connecticut, n'était pas moins prospère. La première avait fini par s'arrondir aux dépens des Hollandais, en obtenant (1655) la cession de Greenwich, située sur les frontières des deux pays, et depuis longtemps objet de querelles sans cesse renaissantes. L'esprit public, sauvegarde des démocraties, s'était aussi développé dans le bon sens, au sein de cette petite communauté. Ainsi, partant de l'idée que les fonctionnaires sont les serviteurs du peuple, on avait senti de bonne heure que pour être en droit de leur demander un compte rigoureux de leur administration, il fallait les payer. En conséquence, le gouverneur Eaton, le plus riche des citoyens et dont la générosité égalait la fortune, n'en recevait pas moins un salaire annuel de 50 livres sterling. Il mourut en 1658 après avoir dirigé la marche de la colonie pendant les premières années de son existence. Eaton avait trouvé l'occasion de déployer en Amérique les talents qui lui avaient déjà assuré en Angleterre une position dans la diplomatie. En témoignage des nombreux services qu'il avait rendus et du respect qu'il s'était acquis par ses vertus publiques, New-Haven pourvut aux frais de ses funérailles, dégreva ses propriétés de tout impôt pendant une année, et consacra sa mémoire en lui élevant un monument.

Mais après le Massachusetts, c'était le Connecticut qui, de toutes les colonies confédérées, s'était développé le plus rapidement. Divers établissements avaient été maintenus ou fondés dans le voisinage et on avait constamment l'œil ouvert sur les plantations hollandaises en vue de profiter de toutes les occasions pour se débarrasser, au plus vite, d'un voisinage

importun. Winthrop le jeune s'était établi à l'embouchure de la rivière des Péquots dans le voisinage du Rhode-Island.

Haynes et Hopkins furent les colonnes de la plantation du Connecticut. Appartenant à une famille distinguée et riche, Haynes représentait très-bien; des manières gracieuses, dont il était redevable à une éducation soignée, lui gagnèrent la popularité et exercèrent une influence civilisatrice sur les hommes simples qui n'avaient pas joui, dans leur jeunesse, des mêmes avantages. Hopkins était surtout un homme d'action; son talent pratique s'était développé à Londres alors que, comme négociant, il avait acquis une belle fortune dont il devait faire un large usage dans l'intérêt du public. Appelé à se rendre en Angleterre pour régler quelques intérêts, il fut retenu par Olivier Cromwell, qui, sachant l'apprécier à sa juste valeur, lui confia des fonctions importantes. En léguant (1657) toute sa fortune au Connecticut pour des fondations d'utilité publique, il fut un des premiers à établir un usage dont la tradition s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui chez les descendants des premiers puritains.

II. — DISSENSIONS DANS LE SEIN DE LA CONFÉDÉRATION.

Comme on le pense bien, le développement de ces divers États indépendants ne pouvait avoir lieu sans soumettre à quelques tiraillements le lien fédéral qui les réunissait. D'abord celui-ci, quoique fort lâche, reposait sur des principes très-généraux qui, dans la pratique, pouvaient présenter bien des difficultés d'interprétation qu'on n'avait pu prévoir. Ensuite nous savons que c'était sous l'impulsion d'un individualisme excessif, jaloux de pouvoir mettre dans toute leur rigueur leurs principes en pratique, que ces hommes, unis par la même foi et par le même amour de la liberté, s'étaient, dès le début, divisés en plusieurs communautés amies, mais

distinctes. De peur d'être amenés à faire quelques sacrifices à leurs convictions en se rangeant autour de ceux qui avaient fait les premières conquêtes sur les forêts, chaque groupe particulier avait préféré tenter la fortune pour son compte, au risque des nombreuses privations et des plus grands périls.

On comprend qu'avec de telles dispositions le moindre différend pouvait aisément revêtir le caractère d'une de ces questions de principes qui, souvent pour de simples nuances, divisent les hommes d'ailleurs les plus rapprochés. Or la question des frontières territoriales, qui naturellement n'avait pu être réglée que d'une manière très-générale, vu l'ignorance de la géographie du pays, offrait une occasion journalière de discussion entre les communautés voisines, possédées d'un égal désir de s'arrondir en s'emparant des territoires qui étaient encore censés les séparer. A cela venait se joindre la question des droits de juridiction sur les rivières et bras de mer, que souvent deux États possédaient en commun.

Déjà de fort bonne heure, il s'éleva une très-vive discussion de ce genre entre le Massachusetts d'une part et les trois autres colonies de l'autre. Elle fut provoquée par la prétention du Connecticut d'établir un bureau de péage à Saybrook (1645); un fort fut établi pour arrêter le passage de tout navire qui n'aurait pas acquitté un certain droit d'exportation; mais les commerçants de Springfield, autre ville établie sur la rivière, se refusèrent à payer, disant qu'ils étaient sous la juridiction du Massachusetts. Avant de confisquer la marchandise, le Connecticut porte l'affaire devant les commissaires de la confédération (1646).

C'était une difficile question de droit maritime qui, sans précédent aucun, était portée devant un tribunal peu versé dans ces matières. Le Connecticut faisait valoir que les droits perçus étaient consacrés à l'entretien du fort de Saybrook, destiné à garantir la sûreté de la rivière; les habitants de Saybrook profitaient, comme tout le monde, de cet avantage; rien ne les autorisait donc à se refuser de supporter une portion des charges. Tandis que Plymouth et New-Haven se ran-

gèrent à cette manière de voir, le Massachusetts protesta. A l'entendre, la protection de la rivière n'était qu'un prétexte mis en avant pour les besoins de la cause ; il s'agissait, en réalité, de se procurer de l'argent pour désintéresser un premier occupant qui avait consenti à céder ses droits : or les habitants du Massachusetts ne pouvaient être rançonnés pour mettre ceux du Connecticut en état de faire de nouvelles acquisitions. Il y eut réplique et duplique; l'affaire traîna en longueur. Les représentants de New-Haven et de Plymouth crurent mettre un terme au différend en reconnaissant, il est vrai, les prétentions du Connecticut, mais avec cette réserve, qu'à l'avenir les droits ne seraient ni perçus ni élevés sans nécessité et sans l'approbation préalable des commissaires fédéraux; du reste, la question serait de nouveau examinée pour peu que les habitants de Springfield ou le Massachusetts en exprimassent le désir.

Mais celui-ci se montra très-blessé de ces procédés à son égard; un sentiment très-pénible s'était emparé de ses planteurs, il ne s'agissait de rien moins que de mettre en question la confédération elle-même. Un comité fut nommé pour examiner avec soin et les articles du pacte fédéral et les décisions déjà prises par les commissaires. Il s'agissait de savoir s'il n'y avait pas eu empiétement sur les droits souverains du Massachusetts, fait qui pourrait bientôt devenir non-seulement préjudiciable, mais excessivement désagréable. Le comité avait mission d'aviser à trouver les meilleurs remèdes et de les présenter entourés des arguments les plus propres à convaincre qui de droit. Il convenait de songer à l'avenir; il ne fallait pas que la postérité eût le droit de reprocher aux fondateurs de la confédération de l'avoir établie sur des bases qui ne répondaient pas aux fins que s'étaient proposées les colonies. En conséquence, à la première réunion des commissaires fédéraux, des propositions de modifier le pacte furent présentées au nom du Massachusetts. Il s'agissait de décider que les commissaires n'auraient nul droit d'intervenir dans les affaires civiles et ecclésiastiques de chaque colonie respective;

ils ne devaient pas même avoir la faculté d'établir, pour exécuter leurs ordres, des fonctionnaires fédéraux dans les diverses plantations; ensuite le Massachusetts faisant valoir la circonstance qu'il supportait la plus grande partie des charges, réclamait le droit d'envoyer un commissaire de plus; il était du reste d'avis que les autres colonies eussent le même privilége, à charge de contribuer aux mêmes dépenses, qui dorénavant devaient être fixées en tenant compte du nombre des ressortissants de chacune des parties contractantes; on demandait enfin qu'à l'avenir aucun État ne fût considéré comme ayant violé le pacte fédéral pour n'avoir pas tenu compte des recommandations que lui auraient adressées les commissaires fédéraux, à titre de simples conseils.

Cette proposition de modifier le pacte fédéral n'aboutit pas: tout le monde se défendit d'avoir jamais prétendu que la confédération dût porter la moindre atteinte aux droits des États souverains, excepté dans les points expressément spécifiés dans la constitution; on devait se garder de résoudre à l'avance certaines difficultés d'une manière abstraite, et attendre patiemment que les cas se produisissent d'eux-mêmes; il fallait prendre garde, ajouta-t-on, que le besoin de maintenir en chaque colonie une juridiction particulière et complète ne compromît pas l'intérêt général et les fins qu'on avait eues en vue en établissant la confédération. Du reste, dans quelques points de détail, on était de l'avis du Massachusetts et on se montrait disposé à faire droit à ses observations. Il était évident, aux yeux des commissaires, que cette proposition de modifier le pacte fédéral avait été provoquée par le point en litige et qu'elle dépassait le but.

Mais la controverse au sujet du droit de passage contesté n'avançant pas, parce que les commissaires fédéraux manquaient des éléments nécessaires pour trancher le cas définitivement, le Massachusetts, perdant patience, se laissa aller à des mesures de représailles. Il faisait payer à tous les navires arrivant à Boston un droit d'entrée destiné à couvrir les frais de fortifications indispensables pour la sûreté de la navigation.

Les commissaires fédéraux envoyèrent une remontrance au Massachusetts et, avec une certaine dignité, ils exprimèrent le désir qu'on voulût bien se dispenser à l'avenir de les importuner de nouveau au sujet de l'affaire de Springfield.

Le Massachusetts se le tint pour dit. Il paraît même qu'il reconnut bientôt qu'il était allé trop loin dans la revendication de ses droits, car la mesure de représailles fut rapportée dès l'année suivante.

Cette querelle était à peine oubliée qu'il s'en élevait une seconde non moins grave qui allait encore sérieusement compromettre le lien fédéral. Ce fut une question de politique extérieure qui la provoqua. Il s'agissait d'un sujet fort délicat et toujours actuel : les rapports des colons avec les Indiens. Quelques-uns de ces derniers furent soupçonnés de comploter avec le gouverneur hollandais de la Nouvelle-Amsterdam contre la sûreté des établissements anglais. Dès que cette nouvelle parvint à Boston on convoqua, en toute hâte, les commissaires fédéraux en séance extraordinaire. Pour ne pas perdre de temps, le Massachusetts avait pris sur lui d'envoyer des députés faire une enquête au sein de quelques tribus, sur les bruits qui couraient. Ne se bornant pas à nier toute pensée de ce genre, les sachems envoyèrent cinq ou six messagers avec mission de donner toutes les explications qui pourraient encore paraître désirables. Malgré un nouvel interrogatoire qu'on fit subir au principal d'entre eux, il fut impossible de découvrir rien qui corroborât le bruit qui avait si fort alarmé les colons.

Mais on ne revient pas aisément de ses frayeurs. Les commissaires fédéraux ne purent se convaincre de l'innocence des naturels ; en conséquence, ils dressèrent une longue liste de leurs griefs et contre les Indiens et contre les Hollandais qu'ils tenaient pour convaincus de conspirer contre la sûreté de la confédération. La Hollande et l'Angleterre étant dans ce moment en guerre (1653), il était assez naturel qu'on soupçonnât les voisins de Manhattan — avec lesquels on était en délicatesse depuis longtemps — de n'être pas animés des intentions les plus bienveillantes.

Peut-être aussi les colons de la Nouvelle-Angleterre trouvaient-ils le moment bien choisi pour se débarrasser de voisins dont ils convoitaient ardemment l'héritage.

Cependant tous les commissaires fédéraux n'étaient pas convaincus de l'existence d'un complot entre les Hollandais et les naturels. La principale preuve à l'appui des soupçons était le témoignage positif d'un chef, Uncas, mais sa bonne foi était fort compromise : on le suspectait d'avoir inventé toute cette histoire dans des vues intéressées. Le gouvernement et les anciens du Massachusetts ayant été appelés au conseil, leur avis fut qu'avant de s'engager dans une voie qui ne permît plus de reculer, il convenait de reconsidérer à nouveau toute l'affaire.

« Nous sommes, disait-on, un peuple se réclamant de l'Évangile de paix, nous avons affaire à des gens qui se réclament de la même foi; ne convient-il pas que, dans cette grave question, nous offrions au gouverneur hollandais l'occasion ou de se justifier, ou d'accorder des garanties de paix qui pourraient lui être demandées? En attendant, nous pourrions prendre nos précautions pour garantir la sûreté des colonies. »

Ce sage conseil fut suivi. Pendant qu'une députation se rendait à la Nouvelle-Amsterdam, on se livra aux préparatifs militaires. Mais les Hollandais ne se prêtèrent nullement à une enquête qui eût pu rassurer les colons. Ils se bornèrent à établir que leurs propres intérêts devaient les détourner des projets qui leur étaient imputés.

Les choses étant ainsi, l'assemblée générale du Massachusetts, alors en session, intervint pour demander que toute mesure subséquente fût suspendue jusqu'à ce qu'un comité nommé par elle, auquel s'adjoindraient quelques anciens, eût conféré avec les commissaires fédéraux. Après deux jours de discussions, quelquefois vives, entre les partisans de la paix et ceux de la guerre, les anciens firent pencher la balance dans le sens des premiers. Sans vouloir nier la réalité du complot, ils maintiennent que les preuves ne leur paraissent pas suffi-

samment concluantes pour justifier aux yeux du monde une déclaration de guerre.

Là-dessus la chambre des députés du Massachusetts fit savoir aux commissaires fédéraux que, pour le moment, ils n'estimaient pas qu'ils fussent appelés à déclarer la guerre aux Hollandais. Toutefois, ne tenant nul compte de ce préavis, si bien motivé, les commissaires se prononcèrent pour la guerre à l'unanimité, moins une voix qui était celle d'un représentant du Massachusetts. Mais ce dernier État n'était nullement disposé à prêter la main à une entreprise de cette importance. Une commission fut chargée, par l'assemblée générale, d'examiner si les commissaires fédéraux étaient autorisés à décider de la justice d'une guerre offensive et à y engager les colonies. Les articles du pacte fédéral accordaient bien aux commissaires le droit de trancher tout ce qui concernait la guerre ou la paix, mais on fit valoir des considérations générales et d'autres clauses du pacte pour établir qu'il ne pouvait être question que de la guerre *défensive*. En conséquence, il fut décidé que ce serait un vrai scandale pour la religion si une assemblée générale de chrétiens était tenue, sur la foi de six délégués, de s'engager dans une affaire que leur conscience condamnait. C'est ainsi que la souveraineté locale et l'autorité fédérale se trouvaient en présence et que la question menaçait de s'étendre, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que d'une affaire de conscience, le plus grand des intérêts, au jugement des Américains de ce temps-là.

Dès qu'on connut que les deux branches de la législature du Massachusetts approuvaient cette doctrine, l'agitation fut grande dans les autres colonies. Elles se mettent à l'œuvre à l'envi pour agir et protester ; des messagers de New-Haven et du Connecticut arrivent à Boston avec une protestation énergique, exigeant que cette décision soit rapportée. Si l'on refusait, on demandait au Massachusetts la permission de lever et d'équiper des volontaires sur son territoire. Si cette dernière requête était repoussée, New-Haven et le Connecticut s'engageraient seuls dans la guerre. Enfin on déclarait

que pour le cas où le Massachusetts ne retirerait pas l'interprétation qu'il avait donnée des articles du pacte touchant la guerre, il n'y avait plus lieu pour les commissaires fédéraux de se réunir. La confédération aurait donc cessé d'exister de fait ; mais le Connecticut ne voulant pas pousser les choses à l'extrême, ne consentit pas à permettre que les commissaires cessassent de se réunir pour le cas où les opposants de Boston refuseraient de se rétracter.

L'assemblée générale du Massachusetts à son tour protesta contre l'injustice qu'on voulait leur imposer ; ils ne pouvaient accepter ce dilemme : agir contrairement à leurs propres convictions, ou passer pour avoir rompu le contrat signé avec les autres colonies. Ainsi la question était des plus délicates et des plus graves, pour des hommes habitués à tout sacrifier aux exigences de la conscience. Les commissaires fédéraux étaient à la fois trop éclairés et trop équitables, pour ne pas sentir que la position prise par les opposants était inexpugnable ; placés dans les mêmes circonstances, ils n'auraient pas raisonné différemment. « Nous savons parfaitement bien, répondirent-ils, que nulle autorité, ni des parents, ni des magistrats, ni des commissaires, ne saurait prévaloir contre les commandements de Dieu. » Ils accordaient de fort bonne grâce que tout ordre, de quelque autorité qu'il émanât, devait être tenu comme nul et non avenu du moment où il était manifestement reconnu comme injuste, mais ils ajoutaient que ce n'était pas là la question débattue. Le Massachusetts soutenait, au contraire, que c'était bien là le point en litige, et, en conséquence, il se refusait à faire la moindre concession. Il n'y avait donc plus moyen de s'entendre, faute de cette base commune sans laquelle nulle discussion ne saurait aboutir. En conséquence, à la suite d'une correspondance fort vive, les commissaires fédéraux, très-mécontents, déclarèrent qu'il ne restait plus qu'à dissoudre la confédération et à retourner chacun à ses propres affaires.

Le conseil général du Massachusetts répondit fort laconiquement dès le lendemain qu'il ne voyait pas l'utilité qu'il

pouvait y avoir à perdre son temps en correspondances inutiles; qu'il s'en référait à ses dernières communications et remettait à Dieu le succès. Comme les commissaires fédéraux étaient sur le point de se disperser, les représentants de Boston donnèrent un commentaire de leur langage par trop sec. « Nous reconnaissons, disait le conseil général, qu'en tant que les décisions des commissaires sont justes et agréables à Dieu, les colonies sont tenues, par le pacte fédéral, d'agir en conséquence, sous peine de pécher et de rompre le contrat; mais, hors de ces conditions, nous estimons n'être tenus à rien ni devant Dieu ni devant les hommes. » Les commissaires se contentèrent, pour le moment, de cette explication, se réservant d'en référer à leurs divers États respectifs. Il fut ensuite procédé aux affaires ordinaires de la session.

Telle fut cette pierre de scandale contre laquelle la jeune confédération parut un instant vouloir se briser. Le cas était d'autant plus grave que les principes fondamentaux du puritanisme, le droit de la conscience de ne relever que de Dieu seul et de sa parole écrite, étaient mis en question. Était-il donc vrai qu'en s'unissant, les colonies, renonçant à leurs devoirs et à leurs droits les plus sacrés, s'étaient implicitement, sinon explicitement engagées à obéir aux prescriptions de la majorité, même quand elles ne seraient pas conformes aux exigences de la conscience? Il est fort probable qu'on n'avait pas prévu le cas. Mais qu'il y eût ou légèreté ou imprudence, il n'était jamais trop tard pour revenir en arrière: même au simple point de vue du droit, un contrat immoral est par le fait même frappé de nullité. En aucune façon donc, le Massachusetts ne pouvait être tenu de s'engager dans une guerre que la majorité de ses ressortissants déclarait inique. Restaient pourtant toujours les articles du pacte qui reconnaissaient aux commissaires fédéraux le droit de décider souverainement des cas de cette nature. Les gens de Boston, il est vrai, avaient cherché à éluder la difficulté en distinguant entre la guerre offensive et la guerre défensive, mais ils

n'avaient pas tardé à abandonner cette distinction, qui n'était nullement admissible. Il ne restait donc plus qu'une seule issue : les droits de la conscience se trouvant en conflit avec la lettre des obligations fédérales, entre puritains, la question ne pouvait faire l'objet du moindre doute, c'étaient celles-ci qui devaient céder. Non-seulement le Massachusetts ne pouvait pas s'être engagé à agir contrairement aux prescriptions de la conscience, mais l'eût-il fait, sans s'en douter, il y avait des obligations morales d'un ordre supérieur qui ne lui permettaient pas de tenir ses engagements téméraires. Peu importe la manière dont elle a été prise, une promesse criminelle ne saurait jamais lier celui qui l'a faite. Malheureusement, d'accord sur la théorie, les parties en présence ne l'étaient plus dès qu'il s'agissait d'apprécier le cas particulier.

Ce que le Massachusetts se refusait à faire comme une iniquité monstrueuse, la majorité des commissaires fédéraux le tenait pour une obligation fédérale parfaitement conforme aux droits de la justice : à leurs yeux, en persistant dans leurs refus, leurs frères de Boston rompaient le lien fédéral. Ceux-ci n'étaient pas insensibles à cette accusation. La confédération leur était chère ; c'était grâce à leurs soins qu'elle avait pu être formée, en dépit de bien des obstacles ; mais que faire ? Pouvaient-ils se résigner à remplir des obligations fédérales qui réclamaient de leur part une conduite qu'en leur âme et conscience, ils tenaient pour criminelle ? Sur cette terre classique du puritanisme, conquise au prix de tant de sueurs et de tant de larmes, la loi suprême de Dieu devait-elle cesser d'être la règle infaillible d'après laquelle les lois humaines les plus positives demandent à être appréciées ? Sans doute la rupture du lien fédéral devait apparaître comme une calamité publique ; mais n'était-il pas plus terrible encore de s'exposer aux traits de la colère de Dieu et aux angoisses d'une conscience délicate, en consentant à faire ce qu'on savait être mauvais ?

Cependant, pour si fermes que fussent ces principes tutélaires aux yeux de la colonie récalcitrante du Massachusetts,

sa position n'en demeurait pas moins extrêmement délicate et pénible. Car enfin, ils ne pouvaient pas se le dissimuler, leurs adversaires étaient aussi intègres et consciencieux qu'eux-mêmes; ils ne pouvaient s'empêcher de leur rendre le témoignage qu'ils désiraient, en bonne conscience, demeurer fidèles à l'esprit de l'Évangile; et avec tout cela ils avaient pour eux et la majorité et la lettre de la constitution. Qui donc devait céder? A qui appartenait-il de faire, sur l'autel de la patrie, le sacrifice de convictions également sincères? On en conviendra, la tentation était forte, le pas glissant. Pour peu qu'on fût disposé à un de ces compromis pour l'amour de la paix, à une de ces capitulations de conscience qui acquièrent à celui qui s'y livre l'approbation de tous les contemporains intéressés, et que l'histoire impartiale flétrit comme des trahisons, comme des crimes de lèse-vérité, de lèse-conscience, les prétextes plausibles ne manquaient pas. Mais la vertu puritaine était trop jeune encore pour succomber. Les hommes de Boston, placés dans une position si cruelle, puisèrent dans l'estime même qu'ils faisaient de leurs adversaires, la force nécessaire pour raffermir leur courage. Après tout, quand de malheureux conflits de ce genre éclatent entre des hommes qui se rendent mutuellement le témoignage d'être animés par un amour également désintéressé de la vérité et de la justice, il n'est pas si difficile qu'il peut paraître de décider qui doit, par une concession opportune, prévenir une rupture déplorable. Le cas même que les puritains du Massachusetts faisaient de leurs frères des autres colonies, les autorisait à croire que ces derniers réfléchiraient, et qu'au dernier moment ils ne pourraient jamais se résigner à rompre avec eux, pourquoi? — en dernière analyse — parce qu'ils se refusaient à s'engager dans une voie, qui, à tort ou à raison, était condamnée par leur conscience. Entre hommes animés du même esprit, honnêtes et sincères, lorsque l'intelligence et la conscience entrent en conflit, il ne saurait y avoir hésitation : c'est évidemment la première qui doit abdiquer. En cédant, non-seulement la majorité des commissaires fédéraux

n'eût rien sacrifié, mais elle aurait rempli un devoir de charité et de chrétienne condescendance ; en cédant, au contraire, les gens de Boston auraient tout perdu, jusqu'à l'estime même de ceux qui leur auraient arraché cet acte de faiblesse. Il est vrai, dans le premier cas, les intérêts de la confédération paraissaient compromis aux yeux de la majorité, mais cela ne valait-il pas mieux encore que sa dissolution ? Or, celle-ci devenait inévitable dès qu'on aurait persisté à demander aux hommes du Massachusetts de faire le sacrifice de leur conscience sur l'autel de la patrie. Le cœur déchiré, mais pur, ils pouvaient jusqu'à la fin prononcer un *non possumus*, entrecoupé de sanglots, se lavant les mains à la pensée de ce qui pouvait advenir, ou mieux remettant les intérêts de la patrie aux mains paternelles de Celui à qui ils n'hésitaient pas, en apparence, à les sacrifier. N'étaient-ils pas pleinement convaincus qu'il ne leur était permis de compter sur la haute protection de l'Éternel qu'aussi longtemps qu'ils demeureraient eux-mêmes consciencieusement fidèles aux grands principes de la justice et de la vérité ?

Dieu ne permit pas que dans cette circonstance la jeune confédération fût soumise à une de ces crises suprêmes qui décident du sort des nations et des individus. Pendant qu'on avait tant de peine à s'entendre et que la controverse se poursuivait entre Boston et les commissaires fédéraux, l'aspect des affaires avait un peu changé. L'attention s'était détournée des Indiens, qu'on soupçonnait de conspirer avec les Hollandais, pour se porter spécialement sur Ninigret, sachem des Nyantics. A la nouvelle qu'il avait maltraité quelques naturels de Long-Island, amis des Anglais, les commissaires fédéraux s'étaient hâtés d'envoyer un message aux chefs des Narragansetts et des Nyantics. Ils étaient invités à comparaître à Boston, de leurs personnes, ou par députés, pour avoir à expliquer leur conduite. Les hommes de Ninigret n'épargnèrent pas les grossiers affronts aux délégués de la confédération ; le sachem, de son côté, fit une réponse fière, péremptoire, blessante. « Son cœur, disait-il, ne le portait nullement à se rendre à Boston. » Il n'en fallut

pas davantage. Ce nouveau grief, joint à d'autres causes de soupçon et aux sujets de plaintes que les sauvages donnaient depuis plusieurs années, décida les commissaires. Ils déclarèrent qu'ils se croyaient appelés par Dieu à faire la guerre à Ninigret et à tous ceux qui, en prenant son parti, approuveraient ses procédés hostiles et sanguinaires. Chaque colonie fut invitée à fournir sans retard son contingent.

Mais encore ici le Massachusetts fit opposition. Non-seulement aucun de ses représentants dans le comité fédéral ne se joignit à ces votes, mais Bradstreet demanda qu'on inscrivît sa protestation au protocole : « Il n'a été produit, disait-il, aucun engagement par lequel les colonies fussent tenues de protéger les Indiens du Long-Island contre Ninigret ou autres. »

Les magistrats du Massachusetts, approuvant la conduite de leurs commissaires, déclarèrent que dans ce moment, ils ne se croyaient pas en droit de lever des soldats, dans le but de faire la guerre à Ninigret. Pour la seconde fois en fort peu de temps, le jugement plus calme et plus sobre du Massachusetts paralysait l'ardeur guerrière des autres colonies. Bien que dans cette rencontre il eût la forme de son côté pour appuyer ses dispositions pacifiques, « puisque en effet il n'y avait aucun traité obligeant la confédération à intervenir dans les querelles des natifs, » —son opposition rallumant un feu à peine éteint, irrita au plus haut point la majorité. Non contents de confirmer leurs déclarations contre les Nyantics, les commissaires demandèrent de nouveau qu'on fît la guerre aux Hollandais ; ils votèrent en outre que le Massachusetts avait, de fait, violé le pacte fédéral. Bradstreet cette fois encore fit insérer sa protestation au procès-verbal. Il déclara solennellement que l'intention de son gouvernement était de ne s'opposer aux décisions des commissaires que dans la mesure « où il les tenait pour opposées à la volonté de Dieu. » La majorité admit, de son côté, que toute décision de leur part ne pouvait lier personne du moment où elle était manifestement injuste ; mais ils insistaient sur le fait que, tel n'étant pas le cas pour le mo-

ment, l'observation du Massachusetts était hors de propos.

Le conseil général de Boston décida alors de s'aboucher directement avec les autorités des autres colonies, par-dessus la tête des commissaires fédéraux. Mais les confédérés se refusèrent à envoyer des délégués à une conférence qui serait appelée à donner une interprétation des articles du pacte.

C'est dans de telles dispositions qu'on se rendit à la session annuelle des commissaires fédéraux qui, cette année-là, se tenait à Hartford. Une circonstance avait peut-être un peu contribué à apaiser la controverse. La nouvelle était arrivée que l'Angleterre envoyait une expédition contre les établissements hollandais : on se trouvait ainsi désintéressé de ce côté-là par l'espoir d'obtenir, d'une autre manière, l'objet de ses désirs. L'irritation des esprits n'en était pas moins très-grande, si bien qu'on hésita à nommer des commissaires fédéraux, ce qui aurait été déclarer qu'on tenait la confédération pour dissoute ; on ne se décida à les choisir qu'avec le mandat impératif de se livrer à tous les efforts pour obtenir réparation de l'injure faite.

Le Massachusetts, de son côté, eut le bon esprit d'abandonner franchement le terrain légal sur lequel il avait un instant essayé de se maintenir. Ses commissaires déclarèrent que, renonçant à distinguer entre une guerre offensive et défensive, ils se rangeaient pleinement à la doctrine de leurs adversaires sur la portée de l'autorité fédérale. Mais s'ils abandonnaient le côté formel, c'était pour maintenir d'autant plus résolûment leurs droits. Quant au fond, « nous nous déclarons prêts, dirent-ils, à obéir aux prescriptions fédérales, conformément à l'interprétation littérale des articles, mais *en tant que ces décisions sont en elles-mêmes justes et conformes à la volonté de Dieu.* » Cette déclaration fut acceptée à l'unanimité, à condition qu'elle recevrait la ratification du conseil général du Massachusetts, ce qui eut lieu en effet.

Malgré cette harmonie, le vrai point de la question n'avait pas été abordé ; on avait tourné la difficulté en se bornant à proclamer un accord sur la théorie, qui jamais n'avait été

douteux. Il ne suffisait pas de déclarer qu'on était unanime pour décider qu'un ordre fédéral injuste ne devait pas être exécuté, il s'agissait toujours de déterminer si la guerre en question était ou non dans ce cas. La controverse pouvait donc éclater plus vive que jamais dès qu'on serait appelé à agir.

Mais les circonstances les servirent admirablement. L'expédition contre la Nouvelle-Amsterdam était devenue sans objet ; on n'avait pas réussi à recueillir des preuves nouvelles de la conspiration en question ; tout était tranquille sur les frontières ; l'Angleterre et la Hollande avaient fait la paix.

Quant à Ninigret, il se chargea lui-même d'épargner aux confédérés l'embarras de prendre une décision définitive à son égard. Sachant qu'ils étaient divisés, il en était devenu plus hardi ; son attitude était menaçante ; ses partisans se laissèrent même aller à commettre des déprédations sur les terres de Winthrop, à New-London. Le Massachusetts ne pouvait plus mettre opposition à des mesures énergiques. Les commissaires fédéraux furent donc unanimes pour envoyer au sachem un message qui l'obligeât à dessiner la position qu'il entendait prendre. Ninigret ayant mal accueilli les délégués, Boston consentit à prêter la main à des mesures de rigueur. Une nouvelle députation partit avec mission de lui faire les mêmes demandes, appuyées cette fois par vingt cavaliers et quarante fantassins, avant-garde de forces plus considérables qui devaient marcher contre lui, s'il ne faisait pas droit aux réclamations. Mais Ninigret, usant de stratégie, s'était réfugié au cœur de son pays, au milieu d'un grand marais, forteresse naturelle qui en valait bien une autre. Le commandant en chef Willard crut ne pas devoir pénétrer plus avant et attendre l'arrivée des contingents de New-Haven et du Connecticut. Ainsi se passèrent trois ou quatre jours qui firent manquer l'expédition. Une délégation fut chargée d'aller auprès de Ninigret, qui était à quinze milles de distance. Le sachem eut l'air très-alarmé, mais la seule promesse qu'on put obtenir de lui ce fut qu'il rendrait les captifs péquots dont

il avait négligé de payer la pension annuelle. Le temps et la saison ne permirent pas de se montrer plus exigeant. Sans avoir tenté rien de nouveau, Willard était de retour à Boston quinze jours après avoir pris en main son commandement.

On s'est demandé s'il n'avait pas des instructions immédiates du Massachusetts — auquel on avait laissé le soin de choisir le chef de l'expédition — lui enjoignant de ne pas pousser l'affaire avec trop de vigueur. Les gens de Boston — encouragés du reste par les lettres de Roger Williams qui ne se lassait pas de plaider chaleureusement les circonstances atténuantes en faveur des Indiens — n'avaient peut-être pas entièrement triomphé de tous leurs scrupules à l'endroit de cette guerre à laquelle ils n'avaient consenti qu'à la dernière heure. L'assemblée des commissaires fédéraux n'eut lieu qu'une année plus tard. Grâce à cette circonstance le mécontentement eut un peu le temps de se calmer. Le but fut atteint sans que la charité chrétienne eût à faire de trop grands sacrifices; la politique pacifique, patiente et temporisatrice du Massachusetts se justifia elle-même par le succès. En somme, la jeune confédération sortit plutôt raffermie de cette grande crise dans le cours de laquelle le lien fédéral fut plusieurs fois sur le point de se rompre. Il ne fut pas inutile d'avoir vu de très-près les rochers contre lesquels on risquait d'aller se briser.

Ces choses se passaient de 1650-1655. La confédération devait demeurer à l'abri des dissensions intestines, jusque vers l'année 1663. A cette époque, une querelle éclata de nouveau, cette fois entre New-Haven et le Connecticut, à propos d'un territoire contesté. Mais, comme nous le verrons, elle se compliqua de dangers venant du dehors : l'avenir des colonies entières allait être mis sérieusement en question par suite des changements politiques survenus en Angleterre.

CHAPITRE II

RAPPORTS DES COLONIES AVEC L'ANGLETERRE SOUS LA RÉPUBLIQUE

DIFFICULTÉS AVEC LES PRESBYTÉRIENS ET LES GORTONIENS. — POLITIQUE HABILE DES COLONIES.

Nous avons déjà vu que les colonies américaines se montrèrent, de très-bonne heure, fort jalouses de maintenir leur indépendance à l'égard de la mère-patrie. Mais celle-ci, de son côté, n'était nullement disposée à renoncer à ses prétentions. De là résulta un antagonisme latent, qui, dès les premières années, se traduisit par des actes officiels. Ainsi les diverses plantations s'étaient à peine confédérées dans l'intérêt de leur commune indépendance, que l'Angleterre prenait ses mesures. Réclamant pour lui-même les droits que le roi avait mis en avant, le Parlement républicain institua en 1649 (2 novembre) une commission pour le gouvernement des plantations américaines. Composée de six lords et de douze membres de la Chambre des communes, et présidée par le comte de Warwick, lord amiral, elle était revêtue de pouvoirs assez étendus. Les commissaires avaient charge de prendre toutes les mesures nécessaires pour gouverner, fortifier les dites

plantations; il était spécialement dit qu'ils devaient nommer et destituer les gouverneurs, les officiers, commandants et autres agents.

Le parti républicain était peut-être animé des meilleures intentions en établissant cette commission; il est possible qu'il se soit uniquement proposé d'affaiblir la faction royaliste qu'il supposait exister dans les colonies. Quoi qu'il en soit, celles-ci furent plus préoccupées du principe que de l'application spéciale qu'on voulait en faire; cette suprématie de la métropole ne leur déplut pas moins quand les républicains se l'arrogèrent, que lorsque le roi y avait à son tour aspiré. Du reste, à quoi bon cette intervention? Elle arrivait trop tard. Les plantations, prenant les devants, avaient fort habilement profité de toutes les circonstances pour jeter les premières bases de l'indépendance virtuelle qui devait devenir effective et officielle dès qu'elles seraient assez fortes pour maintenir ouvertement des droits dont elles avaient d'abord commencé par user.

Toutefois, il ne pouvait être question encore d'en venir à cette extrémité. Toute la politique des hommes prudents et habiles qui dirigeaient les plantations à cette époque, consistait à les tenir, autant que possible, à l'écart des complications politiques et ecclésiastiques qui agitaient l'Angleterre, et à profiter de ces événements dans l'intérêt de leur indépendance. Nous avons déjà vu, à la fin de notre premier volume, comment ils surent éviter les démarches imprudentes et refuser même les faveurs qui auraient pu devenir compromettantes pour leurs chères libertés. Mais la position ne tarda pas à se compliquer dès que la victoire du parti républicain eut été assurée en Angleterre. Avec le Parlement avait triomphé la secte presbytérienne, dont la forme de gouvernement était représentative. Les puritains américains étaient au contraire congrégationalistes, indépendants; les Églises locales demeuraient souveraines et se gouvernaient d'après les usages de la démocratie pure et directe. Dans leur amour de la liberté, les Américains redoutaient autant le joug des presbytériens que

celui des épiscopaux qu'ils avaient déjà fui. Or, tout indiquait que la hiérarchie presbytérienne, après s'être substituée à l'épiscopat, allait suivre les mêmes errements que celui-ci : la mère-patrie n'avait pas su profiter de l'exemple que lui avait donné les colonies, elle s'était arrêtée à moitié chemin ; mais ceux qui l'avaient devancée n'étaient nullement disposés à rétrograder. Tout cela portait les planteurs à une extrême vigilance, de peur que la victoire du presbytérianisme anglais ne vînt à compromettre le congrégationalisme dont ils étaient pleinement satisfaits, après avoir, pendant plusieurs années, goûté ses avantages.

Néanmoins la prudence la plus exemplaire ne devait pas les mettre à l'abri ; par la force même des choses ils durent éprouver le contre-coup de ce qui se passait en Angleterre. Ce n'est pas que les presbytériens fussent en Amérique ni bien nombreux ni bien influents ; mais, vu la prépondérance de leur parti dans la Grande-Bretagne et les rapports qui régnaient entre celle-ci et les colonies, ne suffisait-il pas d'un seul mécontent pour soulever les questions les plus délicates ? Il se trouva dans la personne de William Vassall, dont le nom figurait dans la charte de la colonie du Massachusetts. Après être arrivé à Boston sur la flotte de Winthrop, il en était presque immédiatement reparti pour reparaître, cinq ans plus tard, sur le territoire de Plymouth. Cette colonie ne tarda pas à avoir à se plaindre de lui comme d'un personnage affairé et factieux, faisant sans cesse une opposition systématique au gouvernement et aux usages ecclésiastiques du pays. L'attitude de William Vassall était d'autant plus de nature à inquiéter sérieusement les colons, que son frère Samuel était du nombre des commissaires nommés par le Parlement pour les surveiller, sinon pour les administrer.

Tel fut l'homme qui, au moment où la lutte s'engageait vivement en Angleterre, entre les presbytériens et les indépendants, résolut de provoquer les mêmes débats en Amérique. S'étant assuré le concours de quelques aventuriers il adresse à l'assemblée générale du Massachusetts une demande

qui, sous le titre de « remontrance et humble pétition, » ne visait à rien moins qu'à obtenir qu'on renonçât à tout ce que la colonie avait de particulier, quant au gouvernement civil et religieux, pour se placer purement et simplement sous le régime de l'Angleterre. Les pétitionnaires exposaient : 1° qu'ils ne pouvaient voir dans la plantation un gouvernement établi conformément aux lois anglaises ; 2° que plusieurs milliers d'Anglais étaient exclus des fonctions civiles et même de la jouissance des droits électoraux ; 3° qu'un grand nombre de membres de l'Église anglicane, récemment remodelée sur le type presbytérien, étaient exclus des priviléges religieux dans les Églises coloniales parce qu'ils ne voulaient pas adopter leurs principes. Non content de réclamer le redressement de tous ces torts, Vassall et ses amis déclaraient que, s'il n'était pas fait droit à leur demande, ils s'adresseraient au Parlement d'Angleterre, dans l'espoir qu'il aurait égard à leur triste condition.

C'est ainsi que tout se trouvait remis en question. Quoique fort peu nombreux, les pétitionnaires avaient su plaider la cause de la majorité des habitants du Massachusetts qui étaient privés des droits politiques, faute de pouvoir remplir les conditions religieuses exigées pour devenir citoyens ; puis le moment était fort bien choisi pour faire un appel à l'Angleterre, car la majorité du Parlement paraissait décidée à assurer le triomphe du presbytérianisme.

Dans de telles circonstances, le Massachusetts jugea que le plus prudent était de ne pas engager le débat : on s'abstint donc de répondre aux pétitionnaires. Mais ceux-ci continuant à s'agiter, à semer des germes de mécontentement parmi le peuple et se disposant à s'adresser à la commission pour les colonies et au Parlement, l'assemblée générale répondit à leur requête par une « déclaration » publique. Ce document, en même temps circonspect et hardi, était à la fois à l'adresse de l'Angleterre et des mécontents de la colonie. Il maintenait que le gouvernement était conforme à la charte de la plantation et aux lois anglaises ; pour le prouver, ils

avaient placé sur deux colonnes parallèles la constitution anglaise — en commençant par la grande charte — et les lois correspondantes de la plantation ; puis ils justifiaient et expliquaient en détail les mesures qu'on leur avait reprochées quant à l'administration civile et politique.

Comme malgré cela deux des mécontents se disposaient à partir pour l'Angleterre, le gouvernement de Boston les cita à comparaître devant lui pour avoir à rendre compte de leur pétition. Ceux-ci ayant répondu en en appelant aux commissaires pour les plantations, le gouvernement, usant de vigueur, les fait enfermer jusqu'à ce qu'ils aient donné caution qu'ils répondraient à la citation lancée contre eux. Les sept pétitionnaires furent poursuivis comme auteurs de certaines accusations scandaleuses contre les Églises de Christ et le gouvernement établi; ils refusèrent de répondre, ne reconnaissant pas la compétence du tribunal. Celui-ci alors, ne tenant nul compte de leur protestation, les condamna à des peines pécuniaires qui ne leur seraient remises que s'ils consentaient à faire publiquement amende honorable pour leur inconduite fort blâmable.

Puis, prenant les devants, le Massachusetts fit partir Winslow pour l'Angleterre, afin de représenter ses intérêts auprès des commissaires. Des instructions fort positives lui étaient données en vue de sa mission. Il y avait deux points à régler : le gouvernement était-il, oui ou non, fondé sur la charte primitive? dans ce cas, quel degré de subordination devait-on à l'Angleterre? Dans une conférence sur le sujet, on avait comparé les relations de la nouvelle et de la vieille Angleterre à celles de la Bourgogne et des Flandres avec la France; elle n'excluait pas un pouvoir absolu de se gouverner soi-même. Les anciens des Églises, consultés, se prononcèrent dans le même sens : ils maintinrent une indépendance absolue qui n'admettait aucune espèce d'appel auprès des tribunaux de la mère-patrie.

Comme de leur côté les mécontents se disposaient à partir pour aller plaider leur cause, non sans s'être munis d'une péti-

tion adressée au Parlement par les habitants non citoyens, les magistrats mirent la main sur leurs papiers. Ils contenaient deux pétitions et une série de vingt-trois questions soumises aux commissaires pour les plantations. Ils se plaignaient de la mauvaise administration civile et ecclésiastique et des torts personnels faits aux pétitionnaires; on demandait des Églises établies sur le modèle de celles de l'Angleterre; la mise en vigueur, dans la colonie, des lois du royaume; de plus, la nomination d'un gouverneur général pour présider à toutes les réformes. En outre, ne se bornant pas à mettre en question les droits que la charte primitive conférait à la compagnie du Massachusetts, les pétitionnaires s'attaquaient à la manière dont les planteurs en avaient usé, et prétendaient prouver que, non contents de violer la charte, ils s'étaient rendus coupables de trahison.

Ceux des conspirateurs qui n'avaient pas réussi à s'embarquer furent condamnés à de fortes amendes pour cette nouvelle offense.

Cependant les principaux meneurs, entre autres Child, suivirent Winslow en Europe. Celui-ci fut pressé de questions devant les commissaires et attaqué dans un vigoureux pamphlet. Heureusement pour la colonie, la position des partis avait changé en Angleterre, le presbytérianisme n'avait plus l'ascendant. Une réponse de Winslow à Child fut très-favorablement accueillie par le parti républicain. Le gouverneur de Plymouth établissait que le Massachusetts s'était conduit libéralement et était innocent de tout blâme, tandis que les pétitionnaires étaient des séditieux et des factieux. Les membres presbytériens du Parlement ayant bien d'autres soucis, ne se sentaient nullement disposés à provoquer leurs puissants antagonistes en embrassant la cause des mécontents : ceux-ci ne tardèrent pas à s'apercevoir que leur démarche ne pouvait aboutir; ils se divisèrent; quelques amis de Child obtinrent de lui un engagement de ne jamais mal parler des hommes de la Nouvelle-Angleterre et de s'abstenir de tout ce qui pourrait agiter le pays. Quant à Vassall, la cause première de toutes ces dissensions, il se retira aux Barbades, lorsqu'il vit que son

opposition ne rencontrait pas de sympathie en Angleterre. Déjà, avant la mort du roi (1648) Winslow avait la satisfaction d'annoncer à ses amis du nouveau monde que la Providence avait entièrement confondu les desseins des pétitionnaires.

C'est ainsi que cette affaire, qui eût pu devenir fort grave, tourna finalement au profit de l'indépendance de la Nouvelle-Angleterre que tout semblait devoir favoriser. En effet, leurs amis arrivèrent au pouvoir avec Olivier Cromwell.

Cependant cette première difficulté était à peine aplanie que les soins de Winslow étaient réclamés pour une autre. Il avait été précédé en Angleterre par Gorton et ses amis qui, depuis un an, faisaient entendre des plaintes contre le Massachusetts, au sujet des prétentions territoriales dont le pays des Narragansetts était l'objet. Ce Gorton et ses amis étaient de ces esprits turbulents qui, impatients, non pas seulement de tout joug, mais de tout ordre et de tout gouvernement, n'avaient jamais pu établir rien de stable. En flottant constamment entre les diverses colonies, sans accepter la juridiction d'aucune, ils étaient devenus une occasion permanente d'ennuis et de réclamations pour elles toutes. Gorton, jadis tailleur à Londres, était arrivé à Boston pendant la controverse antinomienne pour se retirer bientôt à Plymouth. Là, appelé à comparaître devant une cour, il apostropha le juge en l'appelant Satan, et se conduisit de telle façon qu'il fut condamné à l'amende pour manque de respect au tribunal et aux ministres; il dut donner caution jusqu'au moment où il quitterait la colonie, ce qui devait avoir lieu dans la quinzaine (1638).

L'année suivante nous trouvons Gorton à l'extrémité nord du Rhode-Island. Moins heureux encore sur cette terre d'absolue liberté, qu'à Boston et à Plymouth, il se conduisit de telle sorte qu'il fut condamné au fouet (1640 à 1641). Retiré à Providence, il occasionne beaucoup d'ennuis à Roger Williams et à ses amis par ses opinions ultra-spiritualistes et trouble tellement la petite plantation à laquelle il s'impose, que celle-ci, pour être débarrassée de sa personne, sollicite l'intervention du Massachusetts. « Lui et les siens, disaient

les pétitionnaires, conspiraient sans cesse contre le plus normal et le plus juste des gouvernements destiné à assurer leur repos et celui de leurs familles; par leurs écrits, leurs paroles et leurs actions, ils montraient qu'ils étaient bien résolus à ne pas se laisser gouverner et à ne pas se gouverner eux-mêmes. » Mais comme le territoire des Narragansetts, sur lequel se passaient ces scènes de désordre, dont les pétitionnaires donnaient le récit, était contesté, le gouverneur de Boston dut répondre à celui de Providence, qu'il ne pouvait être fait droit à leur demande, jusqu'à ce qu'ils se fussent expressément placés sous la juridiction de Plymouth ou sous celle du Massachusetts. Ils prirent ce dernier parti. En conséquence les autorités de Boston firent savoir à Gorton et à ses partisans, qu'il fallait s'abstenir de toute violence à l'égard des colons, et faire valoir, s'il y avait lieu, leurs prétentions devant les cours de justice.

Le parti de Gorton répondit par une longue lettre sur un ton insultant et menaçant, donnant à entendre qu'ils comptaient sur les secours de l'Angleterre. En attendant, ils jugèrent prudent de lever leurs tentes et d'aller s'établir à Schawomet, sur la rive sud de la Pawtuxet, dans un territoire acheté de Miantonomo (1643). Mais voilà que ce droit de cession fut contesté à ce chef par deux autres sachems qui, pour se mettre à l'abri des vexations de Gorton et de ses amis, se placèrent sous la protection du gouvernement du Massachusetts. Celui-ci, dont la politique était toujours de protéger les naturels contre les spoliations des Européens, de peur qu'elles ne provoquassent un soulèvement général, se convainquit que la vente consentie par Miantonomo, au profit de Gorton, n'était qu'une fraude au détriment des vrais propriétaires. En signifiant à Gorton que ces derniers en avaient appelé à la protection du Massachusetts, on l'invita à faire connaître ses prétentions, s'il y avait lieu. Mais celui-ci n'ayant rien répondu, il fut sommé d'avoir à comparaître à Boston pour répondre aux plaintes que les sachems élevaient contre lui. Le porteur de la sommation revint avec une ré-

ponse adressée à la grande et honorable idole établie pour le moment sur le Massachusetts. C'était une pièce rédigée dans un langage insolent, quand il était intelligible. Les magistrats de Boston y étaient représentés comme vivant de sang; on les traitait d'hypocrites, de race de vipères, de bêtes et de faux prophètes. Cette réponse se terminait par des bravades et des défis.

Les magistrats de Boston, après avoir consulté les commissaires fédéraux, alors en session, se hâtèrent de répondre aux partisans de Gorton qu'ils allaient leur envoyer des juges soutenus par une force armée, pour être traités comme ils le méritaient. Malgré leur conduite injustifiable, on leur offrait encore de les laisser en paix, si seulement ils voulaient prendre l'engagement de mieux se conduire à l'avenir. Les mécontents répondirent par de nouvelles menaces; mais ils furent entourés, pris et conduits prisonniers à Boston. Malgré leurs bravades, tout s'était passé sans effusion de sang. Les captifs, au nombre de dix, crièrent à la spoliation et se plaignirent très-hautement des souffrances qu'ils avaient endurées pendant la route. C'est ainsi que le repaire de Samuel Gorton fut détruit par le Massachusetts, comme, auparavant, celui de Thomas Morton à la Mont-joie l'avait été par la colonie de Plymouth.

Mais tout n'était pas encore fini. On s'était, à la vérité, débarrassé de ces esprits turbulents et ingouvernables, dont le voisinage était devenu intolérable. Il s'agissait ensuite de justifier légalement la conduite qu'on avait tenue à leur égard; le Massachusetts était alors gouverné par un code de lois écrites, et tout le monde tenait à ce qu'on n'outre-passât pas ses prescriptions. Comment donc justifier sa conduite? On ne pouvait pourtant pas faire un crime à Gorton d'en appeler à l'Angleterre, et cela d'autant moins qu'il n'y avait pas de lois punissant cette faute, qu'on lui reprochait du reste beaucoup. On aurait bien pu le condamner pour ses relations avec les Indiens; mais en le faisant, on aurait trop ouvertement avoué la frayeur qu'inspiraient ceux-ci. Faute de mieux, on résolut

d'élever contre lui des accusations portant essentiellement sur des causes religieuses. En conséquence, Samuel Gorton et ses amis furent poursuivis comme « blasphémateurs de la vraie religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de toutes ses saintes ordonnances et comme ennemis avoués de toute autorité civile parmi le peuple de Dieu et particulièrement dans la juridiction du Massachusetts. » Le premier chef entraînant un châtiment plus sévère, fut surtout celui sur lequel on insista. Gorton compromit encore sa cause en répétant qu'il en appelait de nouveau à l'Angleterre. « Ne vous imaginez point, lui répondit le gouverneur Endicott, qu'une pareille demande vous soit jamais accordée. » Après de longs et ennuyeux débats, Gorton, déclaré coupable, fut condamné à la prison, au travail forcé et aux ceps pour prévenir toute évasion. Il n'avait manqué que deux voix pour le condamner à mort. Six autres de ses complices, convaincus des mêmes crimes, furent emprisonnés dans six villes différentes.

Mais le peuple fut très-mécontent de cette sentence qu'il trouva trop sévère; au bout de quatre ou cinq mois, les prisonniers furent mis en liberté sur un ordre de l'assemblée générale. On les menaça de la peine de mort, si, après quinze jours, ils étaient trouvés dans le Massachusetts, à Providence ou dans son voisinage, ou sur les terres des sachems avec lesquels ils avaient eu des démêlés. Cette conclusion inattendue de toute l'affaire entoura les agitateurs d'un grand prestige aux yeux des Narragansetts. Les sauvages voyant ces Gortoniens, comme ils les appelaient, revenir de Boston sans qu'on leur eût fait aucun mal, étaient disposés à les regarder comme placés sous la protection de quelque pouvoir supérieur; « le grand peuple, disaient-ils, qui habite la vieille Angleterre, serait venu mettre à mort ceux qui leur auraient ôté la vie sans motif suffisant. » Profitant de ces dispositions des naturels, six des amis de Gorton passent sur le continent et signent avec trois sachems (Canonicus, Mixam et Pessacus) un traité par lequel ils ne se font céder rien moins que tout le territoire des Narragansetts avec ses habitants. Ils se placent ensuite

sous la protection et sous le gouvernement de Charles, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande. On faisait dire aux Indiens qu'ils avaient pris ce parti à condition que la protection royale leur serait accordée, et parce qu'ils avaient de légitimes motifs de jalousie et de soupçon à l'égard de certains prétendus sujets de Sa Majesté. Les sauvages déclarent en outre qu'ils ont chargé les fidèles sujets de Sa Majesté, Gorton et trois de ses amis, de lui faire parvenir ce traité, après leur avoir remis des pleins pouvoirs.

Enfin on dicte encore aux Indiens une lettre peu respectueuse même menaçante, par laquelle les sachems refusent de se rendre à Boston, et bravent les autorités du Massachusetts en leur notifiant qu'ils se sont placés sous la juridiction de leur maître commun, le roi d'Angleterre, et que c'est par conséquent à lui qu'il faudra recourir en cas de différend. Deux députés s'étant rendus chez les Narragansetts pour justifier la conduite du Massachusetts et les engager à rester en paix, et à se défier de leurs dangereux amis anglais, furent très-mal reçus. Canonicus refusant de les admettre dans son wigwam, les fit rester deux heures dehors par une pluie battante. Malgré cela, le Massachusetts usant de modération et de patience, l'affaire finit par s'arranger avec les naturels.

Pendant ce temps les partisans de Gorton étaient paisiblement établis à Rhode-Island. Il ne pouvait être question de s'emparer de nouveau de leurs personnes, car cet acte de vigueur eût pu augmenter les dangers d'une guerre avec les Narragansetts, à peine pacifiés (1644). Quant à Gorton, il s'était rendu en Angleterre pour obtenir la reconnaissance de ses prétendus droits et la ratification des traités conclus avec les Indiens. Si Child et ses amis s'étaient appuyés sur les presbytériens, qui n'avaient plus la haute main dans les affaires, les nouveaux réclamants étaient plus heureux. Gorton et les siens s'étaient assurés les sympathies de certains niveleurs et radicaux, qui devaient tout naturellement embrasser leur cause. Olivier Cromwell, après avoir lui-même élevé ces

hommes, avait, dans ce moment, besoin de toute son énergie pour les tenir en échec.

Samuel Gorton, de son côté, avait, comme prédicateur, trouvé faveur auprès de la population de Londres. Aussi, avant l'arrivée de Winslow, avait-il déjà obtenu des commissaires pour les plantations un ordre adressé au gouvernement du Massachusetts d'avoir à respecter les droits des pétitionnaires, jusqu'à ce que la colonie eût fait plaider sa propre cause en Angleterre.

Quand l'assemblée générale se réunit pour décider ce qu'il y avait à répondre, quant au fond, une question préjudicielle fut soulevée. On se demanda si en donnant aux commissaires pour les plantations le titre qu'ils s'attribuaient, on ne risquait pas de reconnaître la légitimité de leurs prétentions suzeraines qui étaient contestées. Les considérations de simple politesse finirent par lever les scrupules. Le plus important était de savoir ce qu'il fallait répondre à l'invitation de se défendre contre les accusations de Gorton et de ses amis.

Les instructions données à Winslow furent fermes et dignes. Il devait maintenir le droit qu'avait la colonie de se gouverner elle-même, décliner tout appel en Angleterre, à moins que ce ne fût pour se justifier d'avoir violé la charte. Dans le cas, ajoutait-on, où le Parlement serait moins bien disposé à notre égard, nous placerions notre confiance en la Providence pour le maintien de nos justes libertés.

Si l'occasion lui en était offerte, l'agent du Massachusetts devait faire prévaloir les principes suivants : le droit de ne pas rendre la justice au nom du roi, pour éviter tout appel en Angleterre et parce que la compagnie n'avait pas obtenu une simple commission ou délégation, mais qu'une autonomie absolue lui avait été librement accordée; quant à leur dépendance de la mère-patrie, ils l'avaient suffisamment montrée en réglant leur propre gouvernement conformément à la patente qu'ils en avaient obtenue ; que l'exercice des droits d'amirauté découlait tout naturellement du pouvoir que la charte leur conférait de faire une guerre défensive et offensive, par terre et

par mer; que leur patente n'accordait expressément le droit de voter qu'aux seuls francs tenanciers, et qu'en leur reconnaissant le pouvoir absolu de se gouverner eux-mêmes, elle leur conférait la faculté de repousser tout gouverneur général qu'on prétendrait leur imposer.

Les instructions n'abordaient pas avec moins de franchise et de précision le point spécial en litige : la sommation d'avoir à se justifier des accusations portées par Gorton. Ils exprimaient la crainte qu'une réponse de leur part ne compromît les libertés garanties par leur charte et la prospérité de la colonie; ils protestaient contre la prétention d'y voir plus tard un précédent, quand les choses auraient changé, car, disaient-ils, tout est ici-bas soumis à la vanité, il ne faudrait pas que, sous d'autres princes et parlements, les générations futures eussent l'occasion de se lamenter en disant : L'Angleterre envoya ici nos pères avec de précieuses libertés, dont ils ont joui pendant plusieurs années, en dépit de l'opposition de l'épiscopat et d'autres puissants adversaires ; comment se fait-il que nous les ayons perdues au moment même ou la mère-patrie recouvrait les siennes ?

Ils affirmaient avoir agi, dans l'affaire de Gorton, selon les règles de la justice et sans outre-passer les droits que la charte leur conférait ; si on admettait les prétentions des opposants, l'œuvre de la conversion des Indiens, en recevrait un grave échec ; le droit d'appel, ajoutaient-ils, renverserait leur propre gouvernement, en lui enlevant le pouvoir et le respect dont il devait jouir. Enfin le Massachusetts rendait les commissaires coloniaux attentifs à la grave responsabilité qu'ils encourraient sans pouvoir la porter; vu la grande distance, les jugements qu'ils rendraient ne pourraient ni être bien motivés, ni arriver à temps.

Winslow ne fut pas plutôt arrivé en Europe, qu'il prépara une brochure pour contre-balancer l'effet produit par celle de Gorton, qui avait eu le premier l'oreille du public. L'agent des mécontents faisait appel aux passions des radicaux et à l'orgueil de l'Angleterre, en réprésentant les colonies comme en

révolte contre son autorité. Winslow, sentant fort bien qu'il devait ménager à la fois les presbytériens et les indépendants, toujours en lutte, représenta qu'il désirait le bien des uns et des autres : après avoir combattu ensemble, disait-il, pour les libertés politiques et religieuses du pays, pourquoi se diviseraient-ils quand il était question de les maintenir? Pour se concilier les presbytériens, il rappelait que les puritains d'Amérique n'avaient jamais rompu avec les Églises de cette dénomination en France, en Hollande et en Écosse, et que les presbytériens jouissaient de la liberté dans la Nouvelle-Angleterre. Winslow rappelait également, pour ménager une autre faction religieuse, que les Baptistes n'étaient pas persécutés.

Dans la préface de sa brochure, dédiée aux commissaires pour les plantations, il demandait, entre autres choses, qu'on ne permît plus à Gorton et à ses amis d'aller troubler la paix de la colonie; qu'on ne reçût plus d'appels venant d'Amérique; qu'en lui accordant leur patronage dans la défense de sa juste cause, ils missent ses constituants dans l'obligation de s'engager résolûment dans le parti du Parlement et de défendre sa cause jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Cette brochure de Winslow obtint un plein succès. Les commissaires coloniaux, se ravisant, virent l'affaire sous un tout autre jour. Ils rassurèrent le délégué en déclarant qu'ils ne voulaient pas favoriser les appels en Angleterre, ni restreindre, plus que par le passé, les droits de juridiction que possédait le Massachusetts. Ils professèrent les mêmes intentions libérales à l'égard de toutes les autres plantations américaines. Une confrontation de Winslow et de Gorton, à Westminster, acheva de convaincre les commissaires que celui-ci et ses amis avaient été traités comme ils le méritaient. Aussi se borna-t-on à intercéder auprès des colons de Boston, afin qu'ils voulussent bien les accueillir avec indulgence.

Gorton, voyant qu'il n'y avait rien à espérer, s'était hâté de gagner l'Amérique. Arrivé à Boston, il n'avait échappé à la prison qu'en produisant une lettre du comte de Warwick, exprimant le vœu qu'il lui fût permis de traverser le pays pour

se rendre chez lui. L'accueil que lui firent ses amis n'était pas de nature à lui rendre le courage. Ils n'eurent pas plutôt connaissance de son échec, qu'ils se hâtèrent de faire leur soumission au gouvernement de Boston, dans des termes fort peu dignes.

Ainsi se termina cette affaire, qui aurait pu compromettre l'indépendance des colonies. Pendant toute la durée de la république anglaise, elles ne furent pas moins heureuses chaque fois qu'il parût vouloir s'élever un conflit entre elles et la mère-patrie. Grâce à leur prudence, à leur expérience des affaires et à leur amour de la liberté, les hommes d'État de Boston surent fort bien faire tourner au profit de l'indépendance américaine naissante toût ce qui se passait en Angleterre. Sans doute ils ne pouvaient manquer de suivre avec une vive sympathie les événements dans ce dernier pays, car Olivier Cromwell avait assuré la victoire de leurs principes religieux et triomphé de leurs grands ennemis les épiscopaux. Toutefois leur ami le Protecteur était un despote, et ils n'étaient nullement disposés à échanger la tyrannie royale contre la dictature républicaine. Une seule pensée les préoccupait : assurer la plus grande indépendance possible à leurs plantations, repousser toute prétention d'intervention, de quelque côté qu'elle vînt. Mais le plus sage était d'éviter tout conflit qui eût pu devenir grave, vu le peu d'importance qu'avaient encore leurs établissements. A cette fin, ils se gardèrent bien de se compromettre soit en embrassant trop ostensiblement le parti de Cromwell, soit en demandant des faveurs qu'on eût été heureux de leur accorder. Vigilants et prévoyants, ils se gardèrent, avec un soin extrême, de toute démarche impliquant qu'ils reconnaissaient les droits de suzeraineté que l'Angleterre était fort disposée à faire valoir. Ainsi, lorsque le conseil des colonies fut fondé par un parlement puritain, ils ne lui demandèrent aucune faveur. Quand Olivier Cromwell arriva au pouvoir suprême, le Massachusetts, gardant un complet silence, s'abstint de toute félicitation. Il sut même, à l'occasion, prendre à l'égard du gouvernement du Protecteur, non pas l'atti-

tude d'une province et d'une colonie, mais bien celle d'un pays ami, sympathique et indépendant. Lorsque Cromwell, en guerre avec la Hollande, propose au Massachusetts son concours pour se débarrasser des colonies de cette puissance à l'embouchure de l'Hudson, les hommes d'État de Boston trouvent moyen de répondre à ces ouvertures dans un langage qui fait entendre qu'il dépend d'eux d'accepter ou de refuser. « Dans tous les temps ils seront prêts, disent-ils, à faire ce qui pourra être agréable à Sa Grandeur, pourvu que la liberté de leur conscience, la paix et la prospérité publique n'en souffrent point. » Bien loin de lever un corps auxiliaire, pour seconder l'expédition de Cromwell, ils déclarent consentir, de fort bon cœur, à ce que ses commissaires enrôlent cinq cents volontaires, s'ils peuvent les trouver. En même temps ils l'informent qu'ils seront disposés à accepter l'attitude qui lui sera la plus agréable, comme étant le plus en accord avec leur paix et leur prospérité. C'est bien là le langage d'une puissance inférieure traitant avec un pouvoir de premier ordre, mais on ne se douterait guère qu'il s'agit d'une colonie s'adressant à un gouvernement révolutionnaire dans la mère-patrie[1]. Il est bien possible que la sympathie religieuse qui régnait entre eux ait enhardi les faibles et rendu les forts accommodants. Ceux-ci cependant n'entendaient nullement renoncer à leurs droits.

Ainsi, trois ans après la mort de Charles Ier, l'assemblée générale du Massachusetts reçoit un avis qui l'étonne et l'inquiète beaucoup (1651). Winslow, leur agent, les informe que le Parlement désirait qu'ils prissent une nouvelle charte et qu'ils rendissent la justice en son nom. L'assemblée prit une année pour préparer une réponse, ou peut-être aussi pour laisser naître une bonne occasion de la faire. Soit intention, soit simple coïncidence, ils ne s'expliquèrent que lorsque la guerre avec la Hollande eut commencé. Qu'ils aient ou non voulu faire comprendre indirectement qu'ils trouveraient, au

1. He was one, disent-ils du Protecteur, that sought the good of New-England : *though he seemed to be wanting in a thorough testimony againts the blasphemers of our days*, Palfrey, II, 401.

besoin, des alliés puissants pour les aider à maintenir leurs priviléges, il est certain qu'ils ne se montrèrent nullement disposés à y renoncer. Ils rappellent les droits que leur confère la charte, de vivre sous un gouverneur et des magistrats de leur propre choix, et sous des lois qu'ils se sont eux-mêmes données. Après avoir fait le récit de leurs efforts et de leurs sacrifices, ils demandent qu'on veuille bien les traiter avec générosité, en considération du but qu'ils se sont proposé; ils croient avoir d'autant plus droit aux faveurs du Parlement qu'ils ont fourni des preuves de leur affection pour lui, soit en lui envoyant des hommes utiles, qui ont rendu de grands services dans l'armée, soit par d'autres actes de bonne amitié qui leur ont attiré la haine et les menaces d'autres colonies anglaises et la perte de vaisseaux et de cargaisons saisis par le parti royaliste (1652). Le Massachusetts avait en effet interrompu toute relation commerciale avec les autres plantations anglaises, les Barbades, la Virginie, les Bermudes, etc., jusqu'à ce qu'elles eussent reconnu la république anglaise.

Pendant que le Massachusetts défendait ainsi, par écrit, ses droits menacés, il en usait du reste de la manière la plus large. Il profite du moment où l'Angleterre et la Hollande vont se disputer l'empire des mers pour se mettre à battre monnaie, ce qui a toujours été considéré comme le privilége exclusif des États souverains et indépendants. Un hôtel des monnaies fut établi, en 1652, pour transformer en pièces anglaises l'argent qu'un commerce actif avec les Indes occidentales introduisait dans le pays. Il fut déclaré qu'au bout de trois mois ce serait là la seule monnaie ayant cours légal. Cette frappe continua d'avoir lieu pendant trente ans.

Tandis que la prépondérance du Massachusetts, l'indépendance dont il avait joui dès les premiers jours, et la haute portée de ses hommes d'État lui permettaient de prendre, à l'égard de l'Angleterre, une attitude qui devait finir par profiter à toutes les autres colonies, celles-ci ne pouvaient adopter les mêmes allures. Ce fut particulièrement le cas de Plymouth, que sa faiblesse et les vices de son organisation primitive con-

damnaient à tenir un langage plus ou moins obséquieux. Elle chercha à demeurer toujours, avec la mère-patrie, dans les meilleurs termes possibles. A la nouvelle de la mort du roi (1649), comme jusqu'alors la justice avait été rendue en son nom, les francs tenanciers furent unanimes pour déclarer que l'ancienne administration demeurerait en charge, vu que tout était encore trop incertain dans la mère-patrie. En revanche, dès que la bataille de Worcester (1652) met un terme à la guerre civile, il est ordonné qu'il sera célébré un jour d'actions de grâces pour remercier Dieu des grandes victoires accordées aux armées du Parlement et de la république. La nouvelle de la déclaration de guerre entre l'Angleterre et la Hollande n'arrive pas plutôt dans la colonie de Plymouth (1653-1654), qu'elle se lance incontinent dans des dépenses considérables, et équipe un petit corps auxiliaire qui, sous le commandement de Miles Standish, doit concourir à la réalisation des plans du Protecteur.

En somme, pendant la république, les relations avec la mère-patrie furent de nature à favoriser le développement de la Nouvelle-Angleterre. Elle se fortifia, s'affermit sous le rapport social et politique, et surtout elle usa si bien des droits que lui conféraient les chartes, qu'elle put plus tard faire appel à ce mode de vivre comme à un précédent, lorsqu'elle se trouva assez puissante pour résister, plus ou moins ouvertement, aux prétentions de lui ravir toute indépendance et de l'administrer comme une province quelconque de l'empire britannique.

CHAPITRE III

PREMIERS RAPPORTS DU MASSACHUSETTS AVEC CHARLES II.

I. — PREMIERS RAPPORTS DU MASSACHUSETTS AVEC CHARLES II. — LES RÉGICIDES. — LES NIVELEURS.

Cette nouvelle ère pour l'Amérique anglaise commença avec la restauration des Stuarts (1660), pour durer jusqu'à l'avénement de William et Marie (en 1688).

Afin de se rendre compte de l'attitude, assez étrange, que les puritains d'Amérique se hâtèrent de prendre à l'égard de la monarchie restaurée, il est nécessaire de rappeler un fait plus surprenant encore. Si nous en croyons Palfrey, aucune des quatre colonies, constituant la confédération américaine, n'aurait expressément reconnu Olivier Cromwell. Naturellement ils avaient des rapports avec lui, comme avec un gouvernement de fait, mais c'était tout. Cette circonstance est importante. Peut-être a-t-on le droit d'en conclure que, quelles que fussent d'ailleurs les opinions individuelles, les gouvernements, dans leur caractère officiel, n'étaient dominés que par une seule préoccupation : assurer l'indépendance des colonies en tirant le meilleur parti des événements. Cela

expliquerait pourquoi ils nous surprennent à la fois par une froideur relative à l'endroit d'Olivier Cromwell et par leur empressement à l'égard du roi. Sans se prononcer, du moins officiellement, sur le mérite respectif des deux formes de gouvernement en présence, ils ne poursuivent qu'une seule pensée : assurer leurs droits et leur indépendance.

S'ils n'avaient pas été aussi empressés auprès d'Olivier Cromwell qu'on eût pu le croire, ils se montrèrent encore plus froids à l'égard de son fils Richard. Le conseil d'État d'Angleterre ayant envoyé au Massachusetts un ordre de le proclamer, à la mort de son père, on n'en fit pas même mention dans les actes officiels. Il est seulement question d'une lettre de Richard lui-même, dans laquelle il recommande à l'assemblée générale du Massachusetts un de ses amis qui a des propriétés à administrer sur leur territoire.

Pendant que le fils prenait ainsi une attitude qui ne rappelait guère celle du père, mais qui laissait prévoir ce qui allait arriver, la monarchie était rétablie en Angleterre (1660). Déjà dès la première année on s'occupa des colonies américaines. Ainsi la commission parlementaire pour les plantations, établie au commencement de la guerre civile, fut remplacée par un conseil pour les colonies, revêtu des mêmes pouvoirs. On nomma les membres qui devaient le composer. Mais ce fut là tout pour le moment.

C'était le Massachusetts lui-même qui, en cette circonstance, devait prendre les devants. Avec la nouvelle positive de l'avénement de Charles II, ils apprennent, de leur agent Leverett, que les Quakers et autres ont déjà porté au pied du trône leurs griefs contre la Nouvelle-Angleterre : une pétition a déjà demandé qu'elle soit administrée par un gouverneur général. Dans sa détresse, et en attendant leurs instructions, leur représentant a pris sur lui de s'adresser à de puissants amis pour les prier de détourner cette calamité. « L'épiscopat relève la tête, ajoutait leur agent : la liturgie, le signe de la croix au baptême, les autels, les orgues ont reparu et menacent de prendre toujours plus d'importance. »

En attendant que l'assemblée générale, qu'ils convoquent de suite à l'extraordinaire, ait le temps de se réunir, le gouvernement exécutif se hâte d'écrire en Angleterre pour stimuler le zèle des amis dont leur agent a déjà sollicité le précieux concours. Quand l'assemblée générale eut pris connaissance de la lettre de Leverett, elle ordonna que des adresses distinctes seraient immédiatement expédiées au roi et au Parlement. Dans la première, assez diffuse, on s'excusait de venir si tard offrir ses félicitations, en présentant la Nouvelle-Angleterre comme un pauvre Méphiboseth [1], qui, par suite de ses infirmités et des distances, n'avait pu venir s'agenouiller plus tôt devant Sa Majesté avec le reste de ses sujets. Mais cette phraséologie scripturaire et obséquieuse ne faisait pourtant pas perdre de vue l'essentiel. L'assemblée générale demandait que le roi voulût bien lui conserver ses libertés religieuses et civiles, conformément à la charte que son père leur avait accordée; c'était, disaient-ils, dans le but de s'assurer la liberté la plus complète de vivre selon l'Évangile, qu'ils avaient quitté leur belle patrie, pour se transporter, avec leurs familles, dans les solitudes de ce désert américain. Quant à la pétition que les Quakers lui avaient adressée, on rappelait que leur insolence avait été extrême; qu'il y avait incompatibilité entre eux et les colons; qu'on était tout disposé à les laisser partir sans leur faire le moindre mal. Si notre requête est entendue, disaient-ils, les bénédictions de ce pauvre peuple, habitué à se confier en Dieu, reposeront sur la tête de Sa Majesté, qui comme eux a connu l'exil. L'adresse au Parlement était plus laconique et plus ferme. Ils rappelaient qu'après s'être transportés en Amérique, à leurs risques et périls, les colons du Massachusetts avaient joui, pendant trente années consécutives, des droits et priviléges que leur charte leur conférait; et s'il le fallait, ils étaient prêts à déclarer sans rougir, qu'ils avaient administré avec intégrité et simplicité ce qui leur avait été confié.

1. Voir II, Samuel, IX, 6.

Des instructions particulières pour leur agent accompagnaient ces adresses. On lui enjoignait de faire parvenir au plus vite ces dernières en mains sûres, de s'assurer le bon vouloir de l'entourage de Sa Majesté; d'apprendre promptement quelles étaient, à leur égard, les dispositions du roi et du Parlement; enfin il devait leur faire comprendre qu'on ne demandait qu'une seule chose : le maintien de ce qui avait existé dès le début. Surtout ils ne voulaient entendre parler d'aucun appel en Angleterre, soit au civil, soit au criminel. Quant aux demandes des Quakers, ils déclaraient à Leverett qu'autant vaudrait détruire les colonies par le fer et par le feu que de les leur accorder. Il devait beaucoup insister là-dessus, tout en se refusant à traiter sur ce dernier sujet, faute d'instructions précises.

On voit que dans leur grande détresse, qui ne se comprend que trop, les colons d'Amérique n'oubliaient pas les règles de la prudence et les réserves diplomatiques. Tout leur avenir pouvait être compromis, si on remettait en question cette indépendance effective dont ils avaient joui depuis trente ans; ils ne savaient trop quelle confiance ils devaient avoir dans les premières promesses du roi, qu'ils étaient plutôt disposés à interpréter favorablement. Au fait c'était sur leur charte qu'ils comptaient principalement; elle était le grand boulevard de leurs droits. Ensuite, n'avaient-ils pas quelques amis éprouvés en cour? Bon nombre de leurs protecteurs avaient encore des siéges dans le Parlement. Après tout, leur dernière ressource ne serait-elle pas toujours cette constance, cette conduite sage et ferme qui les avaient si bien servis, quand leur nombre était moins considérable, pour braver de semblables orages? D'autre part, — et c'était là ce qui les inquiétait, — la position avait bien son côté sombre. Ils ne pouvaient se dissimuler que l'enthousiasme qui avait accueilli l'avénement de Charles II l'avait revêtu d'un pouvoir dont il pourrait aisément abuser; le parti puritain anglais, jadis leur grande ressource, était réduit à l'impuissance : ils ne devaient donc compter, après Dieu, que sur eux-mêmes; car c'était la Nouvelle-An-

gleterre qui, pour le moment, était devenue le château fort du puritanisme. On conçoit que dans de pareilles circonstances les appréhensions pour l'avenir ne pouvaient faire défaut; on sentait toute la responsabilité du moment; la nacelle de l'État demandait de ceux qui la dirigeaient une vigilance plus qu'ordinaire : on avait le sentiment qu'à tout moment on pouvait voir surgir des orages et rencontrer des brisants.

Néanmoins on put croire un instant qu'on s'était trop hâté de s'alarmer. Les adresses du Massachusetts reçurent en Angleterre un accueil favorable, sur lequel on n'était nullement autorisé à compter. La réponse que fitCharles II fut tout ce qu'on pouvait désirer de mieux. Une fois l'ordre rétabli à l'intérieur, son intention, disait-il, était de ne rien négliger pour augmenter la prospérité des colonies. La Nouvelle-Angleterre était une des plus importantes; elle se développait depuis longtemps dans l'ordre et la prospérité; aussi ne demeurerait-il point en arrière de ses prédécesseurs pour l'encouragement et la protection de ses bien-aimés sujets dans ces contrées; l'adresse qu'ils lui avaient envoyée, avait été très-agréable; il se la rappellerait à l'occasion : « Nous n'oublierons pas, disait le roi, de vous mettre, vous et les autres colons de vos contrées, au bénéfice de ces promesses de liberté et de modération à l'endroit des consciences délicates, telles qu'elles sont renfermées dans notre déclaration. [1] »

Certes, on ne pouvait s'attendre à tant de bienveillance; elle faisait entrevoir la continuation d'une liberté sans réserve.

Cependant il n'était pas sans avoir aussi son petit nuage menaçant, ce ciel tout à coup devenu serein au moment où on estimait pouvoir le moins y compter. Le même navire qui avait apporté à Boston la première nouvelle de l'avénement de Charles II avait à son bord deux hommes distingués ayant signé l'ordre de mort de son père. Ils furent fort bien accueillis dans la colonie. Cette réception, qui n'est guère en

1. Allusion à la déclaration qu'il avait envoyée au Parlement et datée de Bréda en Brabant.

harmonie avec les témoignages de loyauté que le Massachusetts s'était hâté d'envoyer, n'implique cependant pas l'approbation expresse de leur conduite. Aucune colonie n'avait, d'une manière officielle, exprimé son approbation de la mort du roi. Quant aux individus, ils étaient, selon toute probabilité, divisés d'opinion. Et s'il est fort vraisemblable qu'il se trouvait des hommes parmi eux estimant que, la peine de mort une fois admise, il n'y avait pas de raison qui dispensât un roi de la subir, dès qu'il l'avait encourue, tout porte à croire qu'ils ne formaient pas la majorité. Ayant vu les choses de très-loin, n'ayant pas souffert comme leurs compatriotes des excès du pouvoir royal, conservant pour celui-ci un respect traditionnel, que leur expérience républicaine n'était pas assez longue pour avoir effacé, ils ne devaient pas comprendre la nécessité de la mort de Charles Ier. En somme, les colons n'auraient pas été particulièrement bien disposés envers les régicides, si d'autres circonstances ne les avaient recommandés à leur attention. Quoi qu'on pensât du reste de la condamnation du roi, ceux qui, après l'avoir signée, étaient venus chercher un refuge en Amérique, occupaient un rang distingué parmi les hommes qui avaient courageusement combattu pour les droits de tous les Anglais; et puis n'étaient-ils pas arrivés munis de lettres d'introduction délivrées par des personnages aimés et vénérés dans toutes les colonies? C'étaient finalement des puritains que ces régicides. Dès leur arrivée en Amérique, ils avaient manifesté leur sympathie pour les convictions religieuses des planteurs, non-seulement en assistant au culte privé et public, mais en y prenant part d'une manière active, par l'exercice du don de prophétie. Rien d'étonnant donc qu'ils aient été accueillis par le gouverneur de Boston, qu'ils se soient montrés dans plusieurs villes, et que partout ils aient provoqué attention et sympathie [1]. Au fait, quoique plus généreuse que prudente, cette conduite des

1. Ces deux personnages n'avaient pas seulement voté la mort du roi, ils avaient, en outre, signé l'ordre d'exécution.

colonies n'avait en elle-même rien de répréhensible. C'était par pure précaution que les deux régicides avaient quitté l'Angleterre ; il n'y avait contre eux ni mandat d'amener, ni condamnation au moment de leur embarquement. Ils étaient au bénéfice de la proclamation de Charles II promettant un entier oubli du passé à tous ceux que le Parlement ne jugerait pas nécessaire de poursuivre.

Mais tout changea d'aspect lorsque, en 1661, arriva la nouvelle à Boston que les deux réfugiés étaient précisément du nombre de ceux que le Parlement avait décidé de poursuivre. Ce fut l'occasion pour la Nouvelle-Angleterre de montrer ce qu'il fallait penser de ses hautes professions de royalisme : comme on va le voir, celui-ci reçut plus d'un accroc. A l'ouïe de cette nouvelle, l'opinion publique fut divisée à Boston. Si quelques membres de l'assemblée générale promirent, comme par le passé, leur protection aux régicides, d'autres leur firent comprendre qu'ils ne feraient pas mal de pourvoir à leur propre sûreté d'une manière qui n'entraînât pas, de la part du gouvernement de la colonie, un manque de respect pour la puissance royale. Au fond donc personne ne se souciait de les livrer ; cependant on ne pouvait pas le dire expressément, et la prudence la plus vulgaire exigeait qu'on entourât de quelques formes les manifestations très-effectives de sympathie que tout le monde était disposé à leur donner.

La conduite du gouverneur rendit assez bien les sentiments du public. En recevant la nouvelle de la condamnation des régicides, il convoque ses assesseurs, et, sans le moindre mystère, il leur pose publiquement la question : Est-il de mon devoir d'arrêter les réfugiés ? Ses collègues se refusent à recommander cette mesure, et quatre jours se passent sans qu'il soit de nouveau fait mention de l'affaire. Au bout de ce terme, soit qu'on leur ait fait comprendre, soit qu'ils eussent eux-mêmes senti qu'il y aurait quelque chose d'inconvenant à compromettre leurs généreux hôtes, les régicides se retirèrent dans un autre asile qu'on leur avait préparé. Après un voyage de neuf jours, ils arrivèrent à New-Haven, dans la maison de

Davenport. Ils n'y étaient pas encore depuis trois semaines, se produisant librement dans la société des ministres et des magistrats, que l'ordre de se saisir de leur personne arrivait à Boston. Alors, pour ne pas compromettre leurs hôtes, les fugitifs prennent la route des plantations hollandaises. Mais après s'être montrés publiquement à Milford[1] ils rentrent, le soir même, à New-Haven, encore dans la demeure de Davenport, qui leur reste ouverte.

Cependant les ordres étaient positifs, la conduite du gouvernement était toute tracée, à moins qu'il ne voulût se mettre en révolte ouverte contre l'autorité royale. Il y avait plus d'un mois qu'on était censé chercher les fugitifs, mais on n'y mettait pas beaucoup de vigueur. Endicott, gouverneur du Massachusetts, trouva un moyen de tout arranger. Deux jeunes gens, ardents royalistes, Thomas Kellond et Thomas Kirk étaient récemment arrivés d'Angleterre. Quelle meilleure preuve de son bon vouloir l'autorité locale pouvait-elle donner que de charger ces étrangers de trouver les régicides? Ensuite quelle probabilité pouvait-il y avoir à ce qu'ils réussissent à remplir leur mandat, dans une contrée dont ils ne connaissaient ni les usages, ni les routes, et alors que leurs simples allures étrangères seraient suffisantes pour donner l'éveil, quand ils arriveraient dans une localité, et pour avertir qu'il s'agissait de faire bonne garde autour des fugitifs, que nul ne songeait à trahir?

Le zèle des nouveaux venus ne leur permit pas de s'apercevoir du curieux rôle qu'on allait leur faire jouer; ils partent, munis d'un ordre délivré par Endicott et de lettres de recommandation aux gouverneurs des autres colonies. Ils se dirigent d'abord, un soir de printemps, à la brune, vers Hartford, où ils apprennent, de la bouche même de Winthrop, que les colonels, — c'était le titre par lequel on désignait les fugitifs, — avaient, il est vrai, été aperçus dans cette localité, mais

1. Cette localité était située sur la route conduisant de New-Haven aux plantations hollandaises.

qu'ils avaient immédiatement pris le chemin de New-Haven. Ils se remettent donc en route, accompagnés des meilleurs vœux du gouverneur pour le succès de leur mission. Chemin faisant, ils s'arrêtent à Guilford, chez le vice-gouverneur de la colonie de New-Haven, Leete, qui les reçoit en présence d'une nombreuse compagnie. Ayant pris en main les mandats et les lettres dont Kellond et Kirk sont porteurs, il se met, un peu naïvement, à en donner lecture à haute et intelligible voix, lorsque ceux-ci l'interrompent en disant que la mission dont ils sont chargés demande un peu plus de mystère. Les agents se remettaient en route, un peu surpris, et non sans avoir longtemps attendu les chevaux nécessaires, lorsqu'une personne obligeante les accoste. C'est pour leur apprendre que les colonels sont cachés chez Davenport, que le vice-gouverneur doit le savoir comme tout le monde; l'informant ajoutait que les régicides avaient déclaré dernièrement en public qu'avec deux cents amis disposés à les seconder, ils ne redouteraient ni l'Ancienne, ni la Nouvelle-Angleterre.

Il n'en fallut pas davantage pour engager les commissaires à retourner sur leurs pas. Ils s'adressent donc à Leete, lui demandant de leur prêter main-forte pour se saisir des fugitifs. Mais il refuse de faire quoi que ce soit, avant d'avoir consulté ses collègues. Toutes ces négociations se prolongèrent jusqu'au samedi après midi; le sabbat de la Nouvelle-Angleterre allait donc commencer. On ne pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'un magistrat puritain se mît en route à un pareil moment; il lui était même interdit de procurer à d'autres le moyen de voyager. Force était donc de renvoyer toute l'affaire au lundi. Pendant qu'on parlementait ainsi, on avait vu un Indien, moins scrupuleux observateur du sabbat, quitter Guilford et prendre la direction de New-Haven. Le lundi arrivé, les commissaires prennent la même route, toutefois ce n'est que lorsqu'il est déjà grand jour. Mais voilà qu'ils apprennent, d'une manière sûre, qu'ils ont été devancés par un certain John Meigs, parti de fort bonne heure à cheval, et qui doit avoir annoncé leur arrivée. Ils requièrent que ce personnage

soit examiné et sommé de rendre compte de sa conduite. Le vice-gouverneur ignore tout cela et refuse de procéder à un interrogatoire. Le fait est que Leete n'était nullement pressé de se rendre dans la capitale. C'était aux commissaires de voir s'ils voulaient, en se trop hâtant, donner l'alarme avant qu'il y eût un magistrat pour leur prêter son concours. Il n'arrive que deux ou trois heures après les agents royaux. Ceux-ci l'informent qu'ils ont raison de croire que les fugitifs sont cachés à New-Haven même, et ils mettent en réquisition son concours pour être en état de s'emparer de leur personne. Leete met le fait en doute. En tout cas, il ne peut se décider ni à ordonner de faire des recherches, ni à autoriser les agents à s'y livrer eux-mêmes : « Je ne puis, leur disait-il, vous déléguer ainsi les pouvoirs de la magistrature. » Les commissaires insistent alors sur les conséquences de tous ces délais : « les fugitifs ne peuvent manquer de s'enfuir ; il y va de l'honneur de Sa Majesté, dont les ordres sont indignement foulés aux pieds : ils n'en sauraient plus douter, tous ces retards trahissent, chez le vice-gouverneur, l'intention de laisser les coupables s'échapper. » Leete les quitte alors pour aller tenir conseil avec ses collègues. Le résultat de la consultation, qui dura de cinq à six heures, fut qu'il ne pouvait absolument rien faire avant d'avoir convoqué l'assemblée générale de tous les francs tenanciers.

Les commissaires entreprennent alors, avec tout le sérieux possible, de le faire revenir de cette étrange résolution qui a lieu de les surprendre. Ils mettent Leete en demeure de déclarer expressément s'il veut, oui ou non, obéir aux ordres de Sa Majesté, dans cette grave affaire ; ils le rendent attentif aux peines sévères que la loi édicte contre tous ceux qui cachent ou protégent les individus convaincus de haute trahison. Mais rien ne fait. Aucune considération ne réussit à ébranler la résolution du gouverneur puritain, qui répond avec un flegme imperturbable : « Nous honorons Sa Majesté, mais nous avons aussi des consciences délicates. »

De guerre lasse, faute de pouvoir venir à bout de ces

refus opiniâtres et de ces lenteurs calculées, les commissaires se décident, dès le jour suivant, à prendre la route des établissements hollandais. Tout porte à croire qu'en ceci ils se laissèrent égarer par quelques fausses informations. Le gouverneur hollandais promit que si les colonels se présentaient, non-seulement il en préviendrait Endicott, mais qu'il prendrait en outre des mesures pour les empêcher de s'enfuir par mer. Kellond et Kirk prennent cette voie pour se rendre eux-mêmes à Boston, où, sous la foi du serment et en présence des magistrats, ils rendent compte de leur mission.

Pendant qu'ils la prenaient tellement au sérieux, la population entière conspirant pour la faire échouer, s'était employée à cacher les coupables, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, de peur que l'appât des fortes récompenses promises aux délateurs ne tentât la cupidité de quelques âmes moins généreuses. Mais en cette occurrence, les agents du pouvoir royal ne rencontrèrent que des hommes qui les égarèrent par les informations qu'ils leur fournirent [1].

On sentait cependant que l'affaire ne pouvait finir ainsi. L'arrivée de nouveaux commissaires, munis de pouvoirs extraordinaires, était journellement attendue; il était à croire qu'ils se livreraient à des recherches nouvelles qui pourraient embarrasser l'autorité et faire courir de grands dangers aux régicides. Il n'y avait pas un moment à perdre pour leur procurer un asile sûr : on le trouva dans une plantation perdue au milieu des bois, à Hadley, que quelques mécontents avaient fondée dans la partie nord-ouest de la frontière de la Nouvelle-Angleterre. Ils s'y cachèrent donc, ne se laissant voir que par quelques amis intimes. Cependant les personnes les

1. Le ministre Davenport en particulier était infatigable. Après avoir prêché d'exemple, en recevant les régicides sous son toit, il ne négligeait rien pour enflammer ses paroissiens du même zèle. Au moment où Kirk et Kellond se morfondaient à Guilford, informé de leur arrivée par les messagers indiens, il catéchisait ses auditeurs sur les devoirs de l'hospitalité. Il avait pris pour texte la parole d'Isaïe, XVI, 3, 4.

plus importantes des colonies trouvaient moyen de leur faire parvenir des présents; ils entretenaient même des rapports avec l'Angleterre.

Cette histoire des régicides est trop instructive pour qu'on eût pu se dispenser de la rapporter d'une manière un peu complète. Elle montre le cas qu'on faisait en Amérique de l'autorité de l'Angleterre à un moment où l'on avait toute raison de la ménager; si le puritanisme ne demeure pas entièrement fidèle à lui-même à travers ces subterfuges imaginés pour sauver les fugitifs, cette complicité de tout un peuple montre qu'il a bien mérité les éloges que cette conduite a valus aux premiers colons de la part de quelques historiens qui voient dans ces efforts pour sauver les colonels une des gloires de leur pays.

Fort heureusement que les esprits les plus ardents avaient quitté les colonies pour aller prendre part aux événements qui s'étaient passés en Angleterre sous la république. Sans cela, les manifestations en faveur des régicides auraient pu être plus significatives encore. Le gouvernement se contenta de céder pour la forme, se réservant de l'emporter toujours quant au fond. Cette conduite était dictée par les nécessités du moment. Car si l'on ne pouvait entièrement imposer silence à ses sympathies politiques et religieuses, on ne voyait pas la nécessité de renoncer à ce bon vouloir dont le roi avait donné des preuves si inattendues et à la sincérité desquelles on avait quelque peine à croire. Raisons plus que suffisantes pour qu'on se gardât bien de fournir aucun prétexte au gouvernement de la mère-patrie pour manifester ce qu'on soupçonnait être ses vrais sentiments. Dans le but de prévenir ce résultat, les puritains d'Amérique se montrèrent prêts à ne reculer devant aucun sacrifice qui ne leur coûtât rien. Ainsi, à peu près au moment où ils furent informés des bonnes dispositions du roi à leur égard, ils apprirent la folle manifestation qui avait eu lieu à Londres contre son autorité.

Il se tenait, dans une maison de la Cité, un club d'hommes

de la *cinquième monarchie* [1], représentant la nuance la plus exaltée du parti vaincu. C'étaient de prétendus spiritualistes qui, pour mieux assurer le triomphe de la vérité, s'opposaient à toute forme de gouvernement existant, et rêvaient d'une république chrétienne qui ne relèverait que de Jésus-Christ seul, administrant par le moyen de ses saints. Un dimanche matin, Venner, le chef du club, exhorte ses adhérents, — ils n'étaient qu'une soixantaine, — à prendre les armes pour proclamer leur souverain, le roi Jésus, et pour ne prendre du repos que lorsque Babylone aurait le sort qu'elle méritait. Pour enflammer le zèle de ses amis, Venner leur cite cette parole de l'Écriture annonçant qu'un seul en repoussera mille et que deux en mettront dix mille en fuite. Il n'en fallut pas davantage pour pousser ces exaltés à descendre dans la rue où ils provoquèrent une espèce d'émeute (1661). Pendant que le lendemain on en emprisonnait la moitié, d'autres se voyaient soutenus par quelques esprits turbulents ; les troupes font feu sur la multitude, vingt tombent frappés à mort, trente autres sont faits prisonniers, et dix, parmi lesquels Venner, sont jugés et pendus. Puis on n'entendit plus parler des hommes de la *cinquième monarchie.*

Ils n'en avaient pas moins rendu un immense service au parti épiscopal et monarchique. Cette échauffourée lui fournissait un excellent prétexte pour ne tenir nul compte des promesses de liberté et de modération que Charles II avait dû faire au moment de son avénement et qu'il ne demandait pas mieux que d'oublier, maintenant que son pouvoir était raffermi. Aussi mit-on un grand empressement à profiter de l'occasion. Les ultra-royalistes jouent les alarmés; il n'est bruit que d'un grand complot contre le gouvernement et la personne du roi : les presbytériens, dirigés par Baxter, y ont trempé la main. Et pour rassurer les royalistes, qui n'avaient pas eu la patience d'attendre une occasion bien sérieuse pour donner cours à ces

1. Ils se croyaient appelés à inaugurer le règne de cette cinquième monarchie dont parle le prophète Daniel.

colères et à ces vengeances, le Parlement n'a rien de plus pressé que de persécuter tous ceux qui ont trempé dans le mouvement républicain. Il commence par s'épurer lui-même en excluant de son propre sein quiconque se refuserait à prendre la communion suivant le rite épiscopal : il ordonne ensuite que la fameuse *league and convenant* soit brûlée dans la salle de Westminster par la main du bourreau; tous les fonctionnaires publics sont appelés à prononcer, sous la foi du serment, la nullité du *covenant* et à déclarer qu'il ne saurait, en aucun cas, être permis de résister à l'autorité royale : n'était plus éligible à aucune charge quiconque, dans l'espace d'une année, n'aurait pas reçu la communion de la main d'un ministre de l'Église nationale [1].

Naturellement celle-ci ne pouvait être oubliée dans cette œuvre de restauration et d'épuration. Le 18 mai 1662, parut le fameux acte d'uniformité qui, en demandant de tout ministre qu'il donnât son consentement plein et entier, sans aucune réserve, à tout ce que contenait la liturgie anglicane, mettait les membres les plus pieux et les plus respectables du clergé officiel en demeure d'opter entre le sacrifice des principes qu'ils professaient hier encore et la misère la plus absolue [2]. Afin de mieux leur faire sentir le prix du sacrifice qui leur était demandé, on avait eu soin de rendre l'acte de conformité exécutoire à la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire quelques semaines avant l'échéance des revenus annuels. Le même jour, l'Angleterre entière put assister au magnifique spectacle que donnèrent deux mille ministres, sacrifiant leur position matérielle à leurs convictions. Des magnifiques cathé-

1. L'insignifiante échauffourée de Venner était de janvier 1661. Le *Corporation act*, qui établissait toutes ces restrictions, passa dans les premiers jours de mai, dès que le Parlement fut réuni. On ne perdit pas de temps.

2. Cet acte, plus monstrueux encore que le précédent, fut voté le 18 mai 1662, non sans avoir suscité de l'opposition, surtout dans la Chambre des lords, qui paraît avoir spécialement senti tout ce qu'il y avait de perfidie dans la conduite de Charles II.

drales, des riches colléges, comme aussi du modeste presbytère, on vit sortir des pasteurs renonçant à l'aisance et au bien-être, rompant avec tous les souvenirs de famille pour être, à la lettre, jetés à la rue.

Mais ce n'était pas encore assez pour punir les puritains. La perte de leur caractère officiel ne les avait pas dépouillés des dons de leur ministère : de nombreux amis se groupèrent autour d'eux, désireux de les entendre prêcher, fût-ce dans d'obscures retraites ou dans des maisons privées. Pour prévenir ce scandale, on porta une loi contre les conventicules, défendant toute réunion religieuse de plus de cinq personnes, outre les membres de la famille dans le sein de laquelle elle se tenait. Pour frapper les ministres eux-mêmes et les soustraire aux témoignages de sympathie et d'intérêt que leurs anciens paroissiens leur donnaient, il leur fut interdit de s'approcher, à plus de cinq milles, de leurs anciennes paroisses et des villes. La réaction était donc complète. Le pays allait être démoralisé par la perte de la meilleure portion de son clergé, et la maison des Stuarts entrait à pleines voiles dans cette voie qui, en peu de temps, devait la faire précipiter définitivement du trône d'Angleterre.

Il était impossible qu'un tel mouvement de réaction n'eût pas son contre-coup en Amérique. On devait d'autant plus s'y attendre que ce Venner, qui l'avait provoqué par sa folle entreprise, était un ancien tonnelier de Salem, dans le Massachusetts. Quoiqu'elles n'eussent excité qu'une vive répulsion, même de la part de Roger Williams, des idées assez semblables à celles des *hommes de la cinquième monarchie* s'étaient aussi fait jour dans la Nouvelle-Angleterre. Le point de vue universellement admis y conduisait avec nécessité tout esprit exalté et conséquent. Les diverses colonies, sauf celle du Rhode-Island, avaient parcouru plus que la moitié du chemin en mettant en pratique la législation mosaïque; le ministre Cotton avait professé des principes qui pouvaient servir de transition; enfin un esprit plus conséquent encore avait franchi le dernier pas, du moins en théorie.

Cet homme était le missionnaire Eliot que nous apprendrons ailleurs à connaître comme l'apôtre des Indiens. Il avait arrêté, à l'usage de ces enfants de la forêt, toute une constitution chrétienne, dans les idées des *hommes de la cinquième monarchie*. Cet ouvrage avait paru à Londres en 1659, sous le titre de « République chrétienne. » Il était dédié à *tous les élus, saints et fidèles, combattant le combat de l'Éternel contre l'Antechrist dans la Grande-Bretagne et à tous les saints, aux frères et au peuple chrétien de la république d'Angleterre* [1]. « Je suis fier, disait l'auteur, d'offrir cette forme scripturaire de gouvernement aux méditations de l'opinion publique, justement au moment présent, parce que j'estime que l'heure est particulièrement favorable pour l'introduire en Angleterre, en Écosse, en Irlande, et généralement dans le sein de tout peuple religieux... »

Les magistrats du Massachusetts, qui avaient été impuissants à montrer leur loyauté en s'emparant des régicides, crurent qu'ils pouvaient prendre leur revanche en frappant de réprobation le livre d'Eliot. Il est bien vrai qu'il était passé entièrement inaperçu. Mais l'autorité n'en montrait pas moins son zèle en découvrant et censurant un livre obscur; c'était déclarer ouvertement qu'on ne pouvait être en rien tenu pour responsable des extravagances de Venner, son ancien ressortissant. En conséquence, les magistrats déclarèrent ce livre plein de principes séditieux contre tous les gouvernements établis dans la chrétienté, et principalement contre celui de la mère-patrie. La future assemblée générale devait prendre des mesures en conséquence.

Quant à Eliot, il ne paraît pas avoir beaucoup tenu à son plan de gouvernement : l'expérience l'avait instruit, les circonstances avaient entièrement changé, et il lui importait infiniment de n'être pas mal vu en cour, s'il voulait mener à bonne fin son œuvre d'évangélisation parmi les naturels, qui

1. *The Christian Commonwealth, or the civil policy of the rising kingdom of Jesus-Christ.*

lui tenait avant tout à cœur. Prenant donc les devants, il rétracte lui-même les principes de son livre avec la meilleure grâce du monde. L'assemblée générale n'a plus qu'à faire enregistrer ces déclarations, à décréter l'entière suppression du livre, en ordonnant que tout exemplaire soit ou brûlé ou livré aux magistrats.

II. — APPRÉHENSIONS DU MASSACHUSETTS ET SES MESURES.

Ne se bornant pas à professer hautement sa répulsion pour les principes des niveleurs, le gouvernement du Massachusetts, comme s'il se fût attendu à être bientôt atteint par le flot montant de la réaction politico-religieuse, prit grand soin de faire disparaître tout prétexte de mécontentement et de réclamation. L'acte de navigation passé sous la république était resté à peu près une lettre morte dans la Nouvelle-Angleterre; on eut soin que le bill de Charles II, sur la même matière, fût pris au sérieux : on s'était écarté des prescriptions de la charte en ne choisissant que quatorze assesseurs; l'ordonnance établissant cette restriction fut rapportée; on décida que les électeurs pourraient revenir au nombre légal, qui était de dix-huit.

La même assemblée générale qui avait pris ces minutieuses précautions, ordonna la célébration d'un jour d'actions de grâces. On devait remercier Dieu des faveurs des dernières années, et spécialement de ce qu'il leur avait fait trouver grâce devant Sa Majesté Charles II, qui avait bien voulu recevoir leur humble adresse et leur en exprimer sa satisfaction. Comme si elle eût senti que cette harmonie ne pourrait être de longue durée, avant de se séparer, l'assemblée avait pris d'autres mesures importantes. On insista beaucoup sur la nécessité absolue pour tous les colons, vu la gravité des circonstances, de se montrer parfaitement unis et d'accord dans la manière de com-

prendre et leurs devoirs envers l'Angleterre et leurs droits et priviléges. Afin d'atteindre ce but si désirable, on nomma une commission avec le mandat exprès de soumettre à une étude spéciale tout ce qui concernait leurs patentes, leurs lois et leurs rapports avec Sa Majesté. Ils devaient présenter leurs résultats à la prochaine assemblée générale, afin qu'ils pussent s'en entretenir tous et agir comme il convenait à des hommes prudents, honnêtes, consciencieux et fidèles.

Le comité spécial, qui comptait dans son sein les personnages les plus importants de la colonie, ne doit pas avoir perdu un seul instant, puisque quelques jours à peine après sa formation, l'assemblée générale est de nouveau convoquée à l'extraordinaire pour recevoir communication des résultats de ses délibérations. Il est évident qu'on était unanime pour sentir qu'il n'y avait pas un moment à perdre et qu'il importait d'être au plus vite prêt à tout événement.

Le rapport soumis aux délibérations de l'assemblée générale peut, sans exagération, être considéré comme un manifeste d'indépendance presque absolue. C'est bien à cela qu'aboutit leur manière d'entendre les relations de la colonie avec la mère-patrie. Ainsi, ils maintiennent expressément et dans les détails leurs droits de se gouverner eux-mêmes, comme par le passé; ils s'élèvent contre les appels en Angleterre, le tout conformément à leur charte. Ils n'oublient pas de statuer leurs droits de repousser, par les armes, sur mer et sur terre, quiconque prétendrait troubler les habitants de la colonie. Ils affirment le droit de considérer comme non avenue toute mesure condamnée par une de leurs lois n'étant pas elle-même contraire à celles de l'Angleterre. Quant à la délicate question des devoirs d'allégeance envers Sa Majesté, ils reconnaissent être obligés de défendre le pays contre tout pouvoir étranger, comme le tenant eux-mêmes du roi, conformément aux règles de la tenure seigneuriale; ils doivent chercher la prospérité du roi et de la nation en gouvernant de leur mieux le peuple confié à leurs soins, et cela en punissant tout crime commis contrairement à la première et à la seconde ta-

ble de la loi mosaïque, en propageant l'Évangile, en défendant la vraie religion chrétienne ou protestante. Cela étant, il n'est nullement contradictoire avec leur loyauté et leur obéissance de plaider au besoin par-devant leur prince contre tous ceux qui pourraient prétendre violer les priviléges qui leur sont assurés.

Sur un point, les planteurs paraissent faire une concession en reconnaissant que les mandats d'arrêt lancés contre les régicides sont exécutoires dans les colonies, et que les autorités doivent y tenir la main avec promptitude et fidélité ; ils s'engagent, à l'avenir, à ne recevoir aucune personne poursuivie dans la mère-patrie. Mais en tout cela ils ne font que reconnaître un droit d'extradition que se concèdent tous les gouvernements indépendants qui sont dans des relations amicales.

Au fait, c'était bien là virtuellement une déclaration d'indépendance. Quelques personnes prudentes ne l'entendirent pas autrement. L'assemblée générale reçut dans cette session une pétition de trente-six mécontents. Ils ne voyaient pas, disaient-ils, le profit qu'il pouvait y avoir à proclamer, dans un pareil moment, l'indépendance du gouvernement colonial, tandis que cette démarche pouvait évidemment être dangereuse. Les pétitionnaires demandaient en outre qu'on envoyât une adresse au roi pour le remercier de la gracieuse réponse qu'il avait bien voulu leur faire ; qu'on prît toutes les mesures possibles pour arrêter, au plus vite, les colonels ; enfin l'assemblée était invitée à examiner s'il ne conviendrait pas de proclamer officiellement l'avénement de Charles II au trône (1661).

La majorité de l'assemblée ne partagea pas la manière de voir des pétitionnaires. Il est probable que la formation du comité royal qui devait s'occuper de la Nouvelle-Angleterre était déjà connue; on avait rédigé tout ce qui concernait l'allégeance d'un style qui indiquait qu'on ne se sentait nullement porté à proclamer officiellement l'avénement du roi, comme on s'attendait à y être invité. Ce n'est que quinze mois après son accession au trône qu'une autre assemblée générale se décida à ordonner qu'il fût procédé à cette cérémonie. A la suite de

longues délibérations on s'arrêta à une formule qui, en constatant simplement le fait accompli, ne tranchait aucune délicate question de principes. Afin de prévenir toute manifestation d'enthousiasme excessif auquel quelques individus isolés auraient peut-être pu se livrer, il fut spécialement interdit de porter la santé du roi, et cela conformément à un ordre de Sa Majesté.

La même assemblée rédigea un autre document destiné à être envoyé au roi. Il sentait bien un peu la flatterie et l'obséquiosité, celui-là. Sa Majesté était remerciée d'avoir gracieusement accepté la première adresse qui lui avait été envoyée. « Le pauvre Méphibosceth, qu'on s'était plu à représenter sous des couleurs si défavorables, se réjouissait de ce que le roi était entré en paix dans sa propre demeure... Quant à ce diabolique Venner, ajoutait-on, il est sorti du milieu de nous parce qu'il n'était pas des nôtres. Que Dieu garde Votre Majesté contre tous les émissaires animés d'un esprit infernal, sous quelque nom qu'ils se déguisent. Luther écrivit un jour au Sénat de Mulhouse de prendre garde aux loups de Munster. » L'adresse se terminait « en demandant à Dieu de rendre le règne de Charles II et plus grand et meilleur que celui du roi David. » Réflexion faite, on se demanda s'il convenait d'envoyer cette seconde adresse : la majorité se prononça pour la négative.

La plupart des autres colonies avaient mis plus d'empressement à proclamer l'avénement de Charles II. Le Rhode-Island avait ses raisons pour se distinguer entre elles toutes : non-seulement cette plantation était en instances auprès du gouvernement anglais pour obtenir la solution de plusieurs questions pendantes, mais il lui importait, avant tout, d'assurer sa position au milieu des colonies voisines qui la voyaient de très-mauvais œil. Ce n'était pas cette province-là qui pouvait y regarder de trop près alors qu'il s'agissait de régler les rapports avec la mère-patrie. Dès sa première réunion, après l'arrivée de la nouvelle de la restauration, le gouvernement du Rhode-Island décida que le roi Charles II serait proclamé le

jour suivant, avec toute la solennité désirable, et qu'à l'avenir la justice serait rendue au nom de Sa Majesté (1660).

L'empressement du Connecticut, sans égaler celui du Rhode-Island, dépassa celui des autres colonies. Dès le printemps de 1661, l'assemblée générale s'était hâtée de voter une adresse : on reconnaissait sa sacrée Majesté ; après avoir protesté de leur loyauté et de leur allégeance, les loyaux et fidèles sujets demandaient humblement la continuation et la confirmation des priviléges passés, comme indispensables à la prospérité et au repos de la plantation. Au bout d'une année, Plymouth s'était prononcé dans le même sens (juin 1661).

New-Haven seul ne se pressait pas : évidemment la colonie qui avait montré tant de zèle pour la protection des régicides, n'était nullement disposée à reconnaître Charles II. Il ne fallut rien moins pour stimuler son zèle que l'intervention du secrétaire d'État du Massachusetts, qui écrivit au gouverneur Leete pour lui faire comprendre que les circonstances ne permettaient pas de différer plus longtemps la proclamation. Même après cet avertissement on ne mit pas beaucoup de zèle à s'exécuter. L'assemblée générale prenant la chose au sérieux, débuta par se justifier auprès du Massachusetts de toute accusation d'avoir voulu éluder ou désavouer l'autorité royale. Elle exprimait, en outre, le désir d'être regardée comme ayant accordé son assentiment à l'adresse déjà envoyée par le gouvernement de Boston ; enfin on offrait de supporter sa portion des frais d'une agence en Angleterre, chargée de soigner les intérêts des plantations. Quant à une reconnaissance du roi plus officielle et plus formelle, ils estiment qu'il ne faut rien faire avec précipitation : lorsque l'assemblée se réunit de nouveau, après trois semaines, le gouverneur insiste pour que le roi soit proclamé ; ce n'est là, disait-il, qu'une simple formalité ; vous avez déjà fait plus que cela. Après de longs débats, l'assemblée décide que la chose aura lieu dès le lendemain matin (août 1661).

Les colonies avaient ainsi fini par se mettre toutes en règle, de plus ou moins bonne grâce. Quelques-unes même

avaient pris les devants : des représentants étaient partis pour l'Angleterre afin de prévenir les effets du mauvais vouloir sur lequel elles croyaient devoir compter.

Le Massachusetts avait le premier senti les signes avant-coureurs de l'orage. Les Quakers, persécutés dans cette colonie, avaient fini par obtenir l'oreille de Sa Majesté. Il était arrivé à Boston un ordre de surseoir à tout jugement porté contre eux et d'envoyer les accusés en Europe. Afin de ne pas déplaire le moins du monde à Sa Majesté, dit l'assemblée générale, nous déclarons toutes lois édictant des châtiments corporels contre les Quakers suspendues jusqu'à ce que nous en ordonnions autrement. La concession n'était pas grande, car la décision avait été prise déjà plusieurs mois auparavant ; peut-être ne fut-on pas fâché de motiver ce changement de politique par une invitation royale. Du reste, aucun Quaker ne fut envoyé en Angleterre pour y être jugé, et avant une année les lois les concernant étaient remises en vigueur.

Cependant on sentait le besoin de prendre encore de nouvelles précautions que la prudence paraissait recommander. On se demanda s'il ne convenait pas d'envoyer un agent à Londres, et cette grave question paraît avoir profondément divisé les colons. Il se forma deux camps assez tranchés. celui des anciens émigrants et celui des nouveaux. La plupart des premiers semblent avoir été opposés à toute mesure de ce genre. Un comité fut chargé d'examiner, avec tout le soin possible. cette grave affaire et de préparer les instructions à donner aux agents, afin, disait-on, que les mesures employées en vue de notre sûreté ne tournent point à notre ruine. La démarche décidée, on collecta la somme nécessaire, tandis que le secrétaire était occupé à transcrire toutes les pièces nécessaires que les agents devaient emporter.

Néanmoins, ces derniers, Norton, pasteur d'une des églises de Boston, et Bradstreet, qui lui était adjoint, n'entraient pas sans une vive appréhension dans la mission à laquelle la confiance de leurs compatriotes les avait appelés. Elle était grande, en effet, la responsabilité qu'ils allaient assumer. Échouaient-

ils dans leur mission, comme tout portait à le faire prévoir, il en rejaillissait sur eux un discrédit incontestable, malgré le zèle qu'ils auraient mis à assurer un résultat contraire. Puis, quelle certitude avaient les agents de n'être pas retenus prisonniers en Angleterre comme garantie de la bonne conduite et de l'obéissance de leurs constituants? Ils étaient d'autant plus exposés qu'ils avaient, l'un et l'autre, joué un rôle prépondérant dans l'exécution des mesures dont le roi pouvait avoir à se plaindre. Si le gouvernement colonial était renversé, ils n'avaient aucun moyen de se récupérer des dépenses qu'ils allaient être obligés de faire.

Tous ces scrupules furent levés : on leur remit leurs instructions et leurs lettres d'introduction. Mais Bradstreet et Norton hésitaient encore : plus le moment de s'embarquer approchait, plus ils sentaient le poids de la responsabilité qui allait peser sur leurs épaules. Une maladie, qui ne paraît pas avoir été un expédient diplomatique, arrive à propos pour faire différer leur embarquement. Norton se décide enfin à partir, encore tout anxieux.

Ils avaient pour instruction de faire à tous égards la meilleure apologie possible de la colonie; de maintenir ses droits et priviléges, et surtout de se garder de prendre aucun engagement qui pût en rien compromettre leurs constituants.

Chose fort étrange, au moment même où ils expédiaient deux agents, qui partaient plutôt comme des victimes, les colons prenaient une mesure qui ne devait guère leur servir de recommandation : ils faisaient encore une fois acte d'absolue indépendance en ordonnant l'émission de pièces de monnaie d'un nouveau type.

Ce n'est pas à dire que les principaux personnages de la république fussent sans de vives appréhensions. Ainsi, vu la gravité des circonstances, le manque d'union entre les citoyens, les maladies, l'assemblée générale ordonne un jour de jeûne, en vue d'implorer spécialement la protection de Dieu sur leurs agents.

Les premières nouvelles qu'ils en eurent portaient qu'ils

avaient été enfermés dans la Tour de Londres. La facile créance que rencontra ce bruit, entièrement faux, montre très-bien quelles étaient les dispositions de l'opinion publique. Le fait est que Norton et Bradstreet avaient rencontré une réception très-favorable, sur laquelle ils ne comptaient guère. Il est bien vrai qu'à Londres ils s'étaient trouvés face à face avec tel Quaker qui avait eu l'oreille percée à Boston; le chef des amis, Fox, alla même jusqu'à leur dire que si le père de tel des frères se trouvait en ville, il pourrait bien leur faire un mauvais parti, vu que n'étant pas Quaker, il serait au-dessus de certains scrupules qui paralysaient la main de ces derniers.

Soit que l'influence de leurs amis dévoués fût encore très-puissante en cour, soit que le ministre lord Clarendon jugeât prudent de ne pas entrer en lutte avec les colonies avant d'avoir bien appris à les connaître, et surtout avant d'avoir triomphé des premières difficultés intérieures, les agents du Massachusetts avaient admirablement réussi. Ils s'en retournaient porteurs d'une gracieuse réponse de Sa Majesté qui leur avait dit que l'adresse des hommes du Massachusetts avait été très-bien accueillie; Charles les plaçait sous sa gracieuse protection, il confirmait leur charte; il était disposé à la renouveler s'ils y tenaient; un pardon complet était accordé à tous ceux qui avaient pu, pendant les troubles civils, commettre quelque crime contre sa personne; il n'était fait d'exception que pour les régicides, s'il s'en était réfugié quelques-uns dans les colonies.

Néanmoins ce beau tableau n'était pas sans quelques ombres: il y avait dans la lettre, dont les agents étaient porteurs, certains autres détails bien propres à troubler la joie du succès, pour peu qu'ils fussent perspicaces. Le roi exprimait l'espoir qu'à l'avenir les colons prêteraient le serment d'allégeance, que la justice serait rendue en son nom, et qu'on rapporterait toutes les lois contraires à son gouvernement. Sa Majesté faisait une requête à laquelle il était encore plus difficile qu'on acquiesçât. Non content de demander la liberté religieuse pour les épiscopaux, Charles exigeait que, sur cette terre puritaine,

les grands ennemis des colons pussent jouir des mêmes droits civils et politiques que ceux qu'ils avaient forcés de fuir la mère-patrie. Le monarque allait même plus loin dans ses exigences. Portant une main profane sur le Saint des saints, il entendait que toutes les personnes d'extérieur honnête fussent admises à participer à la cène, et que leurs enfants reçussent le baptême. Quant aux élections, pour les électeurs et pour les éligibles, on ne devait tenir nul compte de la vie religieuse, ni des opinions ecclésiastiques : il devait suffire d'être orthodoxe pour être admis à la pleine et entière jouissance de tous les droits civils et politiques. Une clause spéciale demandait que la lettre contenant toutes ces étranges choses fût portée à la connaissance de tous les habitants de la colonie.

L'alarme et le mécontentement furent grands quand on apprit quels étaient les désirs de Sa Majesté ! Bradstreet, tempérament flegmatique, qui passait d'ailleurs pour peu habile, fut moins en butte à la critique, mais Norton ne fut point épargné. Il dut s'entendre dire de tous côtés qu'il avait sacrifié toutes les libertés du pays. C'était plus que ne pouvait supporter un esprit timide et conservateur. Se croyant mis à l'index et abandonné de tous ses amis, il se retire dans la solitude, où il meurt de chagrin, après quelques mois consacrés à mener deuil sur les malheurs qui sont tombés sur sa tête.

Heureusement que la majorité de ses compatriotes étaient hommes à supporter ce revers de fortune, cette épreuve de la Providence, auraient-ils dit, avec plus de courage. Le gouvernement était visiblement contrarié par les demandes de Sa Majesté. Évidemment il ne pouvait être question d'y faire droit. Mais ce qu'il y avait d'inquiétant, c'était qu'on ne pouvait tomber d'accord pour décider juste jusqu'où il convenait de pousser la résistance. Faute de s'entendre on recourut à un expédient qui, dans d'autres circonstances, avait fort bien réussi : on temporisa. On ne céda pour le moment que sur deux points : il fut procédé à la publication de la lettre royale, et ordonné qu'à l'avenir la justice serait rendue au nom du roi. Quant aux autres requêtes, vu qu'elles concernaient les

Églises et non pas seulement l'État, il fut décidé qu'on ne s'en occuperait qu'à la future assemblée générale, afin de laisser à chacun le temps de réfléchir mûrement sur ce qu'il y avait à faire. Bref, on réussit plus ou moins bien à présenter la chose d'une façon telle qu'on y vit l'occasion de célébrer un jour d'actions de grâces. N'y avait-il pas à se réjouir du retour des agents, et de ce qu'on continuait à jouir des bienfaits de la paix, de la liberté et de l'Évangile? Toutefois la reconnaissance ne devait faire oublier ni la prudence ni la vigilance. La même ordonnance recommandait de célébrer, un mois plus tard, un grand jour de jeûne et d'humiliation.

Quelques autres mesures caractéristiques font connaître l'esprit qui domina dans cette assemblée générale (octobre 1662). Les lois prescrivant la peine du fouet contre les Quakers vagabonds furent remises en vigueur; la presse fut pour la première fois soumise à la censure. Il s'agissait de prévenir toute attaque et manque de respect dont les autorités coloniales pourraient être l'objet. Ce ne fut que l'année suivante (mai 1663) qu'on se demanda ce qu'il y aurait à faire dans le cas où le roi se plaindrait qu'il n'avait pas été tenu compte de ses demandes. Un comité fut nommé avec mission de faire un rapport sur la matière pour la session suivante. En même temps tous les colons, francs tenanciers et habitants, sont invités à faire connaître, chacun par écrit, son opinion motivée sur la grande question pendante, afin qu'après mûres délibérations du comité, on puisse, si Dieu le permet, arriver à une décision sûre et satisfaisante, de nature à contribuer à sa gloire et à assurer le bonheur du peuple. On prend également des mesures pour que la milice soit mise sur le meilleur pied possible. Un fonctionnaire fut décrété d'accusation pour s'être refusé à publier la lettre royale et pour avoir déclaré que c'était un factum papistique. Les preuves ne parurent pas suffisantes pour prononcer sa condamnation.

III. — CONFLIT ENTRE LE CONNECTICUT ET NEW-HAVEN.

Tandis que les puritains de Boston, plus inquiets qu'ils ne voulaient le laisser voir, s'efforçaient de gagner du temps et se préparaient à tout événement, leurs voisins du Connecticut étaient tout entiers à la joie d'un triomphe inattendu. Ils avaient, eux aussi, envoyé un agent en Angleterre et il en était revenu comblé de faveurs, quelque peu embarrassé d'avoir obtenu beaucoup plus qu'il n'avait jamais songé à demander. C'était John Winthrop, le jeune, qui était parti, en 1661, pour aller porter à Sa Majesté une adresse du Connecticut. Cette plantation avait préalablement proclamé l'accession de Charles au trône. Sa mission était essentiellement d'obtenir une charte royale, concédant des libertés et des priviléges qui ne fussent en rien inférieurs à ceux dont jouissait déjà le Massachusetts. Cette pièce se faisait remarquer par des manifestations de loyauté trop excessives pour être sincères.

Winthrop trouva bien changée cette Angleterre qu'il n'avait pas vue depuis dix-huit ans ! Des événements de la plus haute importance s'étaient succédé pendant ce court espace de temps, et il était besoin d'une certaine souplesse pour retrouver sa voie à travers les ruines dont les victoires et les défaites successives des plus puissants partis avaient couvert le sol de la patrie. Heureusement que Winthrop n'en manquait pas ; à cela se joignait une certaine étendue d'esprit qui lui permettait d'avoir l'œil ouvert de divers côtés. Aussi ne se borna-t-il pas à retrouver ses anciens amis, il en eut bientôt fait de nouveaux. Grâce à ces puissants aboutissants, il avait à peine passé quelques mois en Angleterre, qu'il était déjà en possession d'une charte conférant au Connecticut les avantages les plus extraordinaires. Son territoire était tellement agrandi qu'il comprenait, non-seulement les divers pays à la possession

desquels le Massachusetts, le Rhode-Island et la Hollande élevaient des prétentions, mais encore la colonie tout entière, de New-Haven, dont l'existence indépendante était par le fait même abolie. Ce qu'il y avait de non moins remarquable dans ces concessions, c'est qu'elles n'avaient été rachetées par aucune atteinte réelle portée à la plus complète indépendance du Connecticut. Il était seulement dit qu'il ne devait rien se faire de contraire aux lois et statuts du royaume d'Angleterre. Mais cette clause demeurait une lettre morte, faute de sanction, car, non-seulement il n'était pas dit que les lois portant ce caractère seraient abolies, mais, quant à l'avenir, on n'imposait pas l'obligation de présenter les lois futures à la ratification de la mère-patrie, avant qu'elles pussent devenir exécutoires.

La facile obtention d'une charte si favorable a surpris, à bon droit, les historiens : ils se sont demandé si tout pouvait s'expliquer par un amour désintéressé des libertés du Connecticut, qui aurait lui-même grand besoin d'être expliqué chez un gouvernement comme celui de Charles II. Il est bien vrai que Winthrop fut fortement appuyé par de puissants amis ; admirablement bien qualifié pour sa mission, il déploya un grand zèle pour la mener à bonne fin. Malgré cela, quand on songe que le ministère anglais était particulièrement jaloux de toutes les prérogatives de pouvoir absolu ; lorsqu'on se rappelle sa conduite subséquente à l'égard des colonies ; si l'on tient compte de la position dans laquelle se trouvaient celles-ci, quand il accorda cette faveur spéciale au Connecticut, on est porté, sans vouloir en rien diminuer les mérites personnels de Winthrop, à chercher une explication plus satisfaisante de cette indépendance coloniale, presque complète, concédée par un gouvernement aspirant déjà ouvertement à un pouvoir absolu et arbitraire qui devait amener sa ruine en peu d'années. Aussi, tout bien considéré, l'opinion de Palfrey, qui prétend que ces faveurs spéciales accordées au Connecticut s'expliquent par un besoin, de la part du gouvernement de Charles, de mettre un terme à l'indépendance coloniale, acquiert-elle un

haut degré de vraisemblance. Il est certain que la confédération américaine était le plus redoutable obstacle aux projets d'usurpation que méditait déjà la couronne d'Angleterre. Et quel moyen, à la fois plus simple et plus sûr, de venir à bout d'une confédération que de semer des germes de jalousie et de discorde entre ses membres? Dès qu'on nourrissait cette pensée, la voie pour la réaliser était toute tracée. Le Massachusetts, nous le savons déjà, était de beaucoup la plus puissante de toutes les colonies; c'était lui surtout qu'on devait s'attendre à trouver sur son chemin. N'y avait-il pas un moyen tout simple de le paralyser en lui suscitant un rival? Or, il existait déjà des querelles territoriales entre le Connecticut et Boston: rien de plus aisé que de les envenimer en agrandissant outre mesure le premier au moyen d'annexions décidément inacceptables pour le second. Exposé au mauvais vouloir de son puissant rival, le Connecticut était forcément conduit à se jeter, sans aucune réserve, dans les bras que l'Angleterre lui ouvrait si généreusement.

Cet agrandissement territorial extraordinaire, qui impliquait l'absorption de New-Haven, avait encore un autre avantage. D'abord on tirait une vengeance éclatante de cette dernière plantation, qui avait accordé aux régicides une scandaleuse protection; ensuite New-Haven, la plus rigide de toutes les colonies à cet égard, faisait dépendre les droits des citoyens du test religieux. En l'annulant par une complète absorption on levait le principal obstacle qui s'opposait à ce que le parti épiscopal acquît de l'importance en Amérique.

Quoi qu'il faille penser de cette explication, que tout rend si plausible, un fait demeure : que le gouvernement anglais se fût ou non proposé ce but, en comblant le Connecticut de ses faveurs, il est certain qu'il l'atteignit. Une seule chose surprend en tout ceci: la conduite de Winthrop, dont la perspicacité, sinon l'honnêteté comme membre de la confédération, paraît être singulièrement en défaut. Il est certain qu'il n'avait nullement qualité pour accepter des stipulations impliquant l'absorption de New-Haven; n'eût-il fait que se les

laisser imposer, il se rendait coupable de prévarication à l'égard de cette confédération d'États indépendants dont il faisait partie.

Winthrop paraît bien avoir fini par acquérir conscience de la faute qu'il avait commise. Les magnifiques résultats qu'il a obtenus le gênent et lui pèsent : quatre mois se sont déjà écoulés depuis l'obtention de la nouvelle charte, que tout continue à suivre sa marche ordinaire dans les deux colonies. Le fameux titre est encore dans les mains de Winthrop, qui le garde quelques mois en portefeuille avant de l'expédier à ses commettants. Ce n'est que lors de la réunion annuelle des commissaires de la confédération qu'on en donne connaissance. Qu'ils aient été ou non pris à l'improviste, les représentants de New-Haven se bornent à faire insérer au procès-verbal une note fort laconique se contentant de dire que, pour le moment, ils sont hors d'état de déclarer qu'une pareille charte soit acceptable pour leur colonie.

Cela n'empêche pas, dès le mois suivant, l'assemblée générale du Connecticut d'accepter la nouvelle charte avec de grandes manifestations de joie. Après en avoir confié la garde à trois des principaux citoyens qui, sous la foi du serment, ont promis de la tenir en lieu sûr, on se met immédiatement à user des pouvoirs extraordinaires qu'elle confère. Avant même que New-Haven ait déclaré ce qu'il pense faire, on pousse l'oubli des convenances jusqu'à annexer quelques villes de son ressort, bien que la minorité seule des habitants de quelques-unes d'entre elles se soit prononcée dans ce sens. Cela fait, on expédie à New-Haven deux magistrats et deux ministres chargés de traiter avec ces gentlemen et autres de leurs chers amis dans cette localité.

Cette précipitation étrange de la part du Connecticut envenima singulièrement une affaire qui était déjà assez grave par elle-même. Les colons de New-Haven ne se tinrent pas seulement pour lésés dans leurs droits, mais pour insultés en pure perte. Après avoir cherché la volonté de Dieu, par le jeûne et la prière, magistrats et simples citoyens de New-Haven déci-

dent, à la suite d'une longue consultation, de désapprouver la conduite du Connecticut dans cette affaire. Ils demandèrent qu'on ne procédât pas outre avant l'arrivée de Winthrop, qui interpréterait lui-même la charte. Une assemblée générale de tous les francs tenanciers de la colonie, tenue quatre jours après, donne son approbation à la conduite des magistrats et charge un comité spécial de répondre au Connecticut. Les bases de la réponse étaient les trois points suivants : Il convient de rendre témoignage contre votre péché; tout doit être ajourné jusqu'à l'arrivée de Winthrop ; nous ne pouvons rien faire avant d'avoir pris conseil des autres membres de la confédération. Le comité était également chargé d'examiner la convenance qu'il pourrait y avoir à envoyer une adresse à Sa Majesté.

La réponse qui fut faite sur ces bases se distinguait par sa modération et un désir manifeste d'arriver à une entente. Tout revenait pour eux à ceci : Charles II avait-il réellement eu l'intention de fusionner les deux plantations? Le texte de la charte ne leur paraissait pas positif à cet égard ; mais enfin si l'on réussissait à leur prouver que c'était là sa vraie portée, ils se soumettraient à la volonté de Dieu. Ils demandaient entre autres, au nom de la raison, de la justice et de l'ancienne amitié, qu'on voulût bien s'abstenir de procéder à une annexion précipitée, cause de tant de désordres, jusqu'à ce qu'on eût employé tous les moyens possibles pour obtenir un arrangement pacifique.

Malheureusement les hommes qui dirigeaient alors le Connecticut étaient trop aveuglés par la joie du triomphe pour prêter l'oreille à des propositions si acceptables. Une seule chose les préoccupait : entrer le plus vite possible en jouissance de tous les droits que la nouvelle charte leur conférait. En conséquence, sans avoir même répondu à ces ouvertures, ils envoient, quatre mois après, des députés à New-Haven, avec mission d'arranger avec leurs « chers et honorés amis, » tout ce qui concernait leur incorporation et annexion. Non-seulement les délégués ne devaient pas aborder les points

débattus, mais encore ils avaient pour instruction de n'accorder ni compromis ni concessions (1663).

Une telle mission ne pouvait aboutir. L'assemblée générale de New-Haven décida de continuer à gouverner le pays comme par le passé, et envoya au Connecticut une nouvelle remontrance dans laquelle on insistait avec force sur de récentes usurpations. — Les envahisseurs ne devaient pas y avoir plus d'égards qu'à la première.

Pendant que tous ces tiraillements troublaient la paix des colonies, Winthrop, demeuré en Angleterre, apprenait ce qui se passait. Grande fut son angoisse quand il eut connaissance des maux qu'avait occasionnés sa charte. Il n'eut rien de plus pressé que d'écrire à son remplaçant, le vice-gouverneur, pour le supplier d'y mettre un terme. Son langage est celui d'une âme honnête, déplorant vivement le mal qu'elle a fait, sans le savoir. Il certifiait qu'on n'avait pas eu la moindre intention d'intervenir dans l'administration des plantations déjà existantes ; s'il en avait été autrement, la plus vulgaire justice n'aurait-elle pas exigé qu'un nombre proportionnel de leurs citoyens figurassent nominativement comme concessionnaires dans la nouvelle charte ? Si donc, d'une façon ou d'une autre, il avait été commis quelque injustice à l'égard de New-Haven, il demandait qu'elle fût immédiatement réparée. Il ajoutait qu'ayant pris lui-même des engagements dans ce sens avec les représentants de New-Haven, à Londres, ils devaient se regarder comme obligés de s'y conformer.

Rien n'y fit. Les magistrats du Connecticut devaient avoir déjà reçu cette lettre, quand ils prirent les mesures les plus énergiques et procédèrent à l'annexion. Ils poussèrent les mauvais procédés jusqu'à refuser d'expédier à leurs amis de New-Haven une copie de cette charte, au nom de laquelle ils prétendaient les absorber. Trois mois après on les sommait d'avoir à se soumettre à la juridiction du Connecticut.

Les hommes d'État de New-Haven supportèrent ces injures avec une dignité calme et ferme. Le moment de l'assemblée générale des commissaires fédéraux approchant, ils y envoient

leurs députés, qui y sont reçus comme à l'ordinaire sans la moindre difficulté. Winthrop, de retour d'Angleterre, était un de ceux qui représentaient le Connecticut. Ils furent assaillis de réclamations de tout genre. La malencontreuse charte, ne tenant nul compte des faits, ravivait de vieilles querelles qui avaient été réglées depuis longtemps par les autorités fédérales ou par des traités. Le Massachusetts, New-Haven, le représentant de la Hollande protestèrent à leur tour. La solution des difficultés partielles fut renvoyée à plus tard, mais l'affaire de New-Haven réclamait impérieusement une solution immédiate. Plymouth et le Massachusetts maintinrent énergiquement les droits de New-Haven à demeurer une colonie indépendante, sans cela la constitution fédérale se trouverait violée, toute mesure contraire à ses articles devait être rapportée, et toute discussion pendante devait être ajournée jusqu'à ce qu'elle pût être portée régulièrement par-devant l'autorité fédérale, qui évoquait ainsi toute l'affaire.

Mais le Connecticut se croyait trop engagé pour reculer. Peut-être aussi comptait-il trop sur la haute protection du gouvernement anglais pour se croire obligé d'avoir égard aux décisions de la confédération coloniale, dont il était membre. En conséquence, partant toujours du point de vue que New-Haven a cessé d'exister comme colonie indépendante, ils prennent l'attitude de la partie lésée, se plaignent de la conduite des villes récalcitrantes de sa juridiction, et le somment d'avoir à se soumettre conformément à la charte et au bon plaisir de Sa Majesté [1].

Mais si l'âpreté des usurpateurs passait toutes les bornes, le courage et l'énergie de ceux qui étaient décidés à ne pas devenir leur proie étaient de nature à leur tenir tête. Malheureusement la colonie de New-Haven était divisée, ainsi qu'il arrive en pareil cas; quelques localités, ne consultant que leurs inté-

1. Le procès-verbal de cette étrange séance constate l'absence de Winthrop, qui avait peut-être tenu à protester en faisant mentionner officiellement le fait.

rêts privés, avaient cédé aux prétentions du Connecticut, tandis que trois villes seulement étaient restées fidèles au parti de l'ancien gouvernement. Il en était résulté une diminution marquée dans les revenus publics qui avait obligé à réduire sensiblement les honoraires des mêmes hommes qui étaient, dans ce moment, à la brèche pour maintenir l'indépendance de la plantation. Ils n'en étaient pas plus disposés à céder pour cela. Ils maintiennent leurs droits avec fermeté et font célébrer un jour extraordinaire d'humiliation et de jeûne. Un incident intéressant fut habilement exploité par eux. Comme ils étaient occupés à tenir tête aux prétentions du Connecticut, ils reçoivent de Londres un ordre qui leur enjoint de veiller à l'observation des lois de la navigation. Il était adressé au gouverneur et aux assesseurs de New-Haven; on continuait donc à les traiter comme un gouvernement *indépendant;* la charte ne pouvait avoir eu en vue de les annexer, puisque cet acte officiel lui était postérieur d'une année. Non-seulement ils se conforment, en toute diligence, à cet ordre royal, mais ils prétendent en outre s'en servir pour faire rentrer dans l'ordre les villes qui ont eu la faiblesse de les abandonner dans cette crise pour céder aux exigences du Connecticut. En effet, comment peuvent-ils tenir la main à l'observation des lois de la navigation, suivant le désir du roi, si toutes les localités qui sont sous leur juridiction n'y rentrent pas au plus vite? Les dissidents sont donc sommés d'avoir à le faire ; s'ils obéissent immédiatement, dans trois jours, un complet oubli du passé leur est assuré; dans le cas contraire, c'est à eux de voir s'ils veulent encourir le danger de résister aux ordres de Sa Majesté.

Ces sommations ayant provoqué de l'agitation et du trouble dans quelques localités, Leete convoque l'assemblée générale pour aviser (1664). La majorité, s'en tenant fermement aux déclarations précédentes, se refusa à entrer dans la voie des concessions que proposait le gouverneur. Cette énergique résistance, qui se maintint jusqu'à la dernière heure, au milieu des discordes civiles, qui commençaient à agiter le pays, fut

couronnée d'un plein succès. Le Connecticut renonçant enfin à l'emploi des moyens violents, finit par reconnaître que c'était à lui de céder. Il fut convenu que provisoirement tout rentrerait dans l'ancien ordre de choses ; que les dissidents reconnaîtraient de nouveau l'autorité de la colonie de New-Haven, qui, pour le moment, continuerait à se gouverner elle-même. Quelques mois plus tard, l'assemblée générale de New-Haven décida de présenter leurs circonstances à celle du Connecticut. Un document, fort bien rédigé, et d'une force irrésistible, retrace les origines et le passé de la colonie aujourd'hui en péril; on rappelle les sacrifices qu'elle a faits à la cause commune; on constate que son indépendance a toujours été reconnue par ses voisins ; on s'appuie sur les déclarations officielles de Winthrop, qui, mieux que personne, est en état de comprendre la portée de la charte; ce n'est qu'au moyen de commentaires douteux qu'on peut arriver à lui faire dire que Sa Majesté a voulu mettre fin à l'autonomie de New-Haven : les faits étant tels, ajoutait-on, « votre sagesse vous conduira à renoncer entièrement et pour toujours à nous annexer et à vous appliquer à remplir vos devoirs envers Dieu, le roi et nous-mêmes. » On finissait en montrant que, pour peu qu'ils prissent ces derniers devoirs au sérieux, ils ne pouvaient manquer d'être détournés de la marche qu'ils avaient dernièrement suivie.

Il ne paraît pas que le Connecticut ait rien répondu à un plaidoyer si concluant. La résistance héroïque de New-Haven n'avait donc pas été inutile : sur cette terre classique du puritanisme, l'ambition, le besoin de domination, auquel n'échappent pas les meilleurs, avaient fini par battre en retraite devant les droits de la justice et de l'amitié, dont on avait eu, pour un moment, le tort grave de ne tenir nul compte. N'y a-t-il pas quelque satisfaction à pouvoir constater que les États de la Nouvelle-Angleterre n'ont pas été les premiers à donner l'exemple entre eux de ces expéditions d'aventuriers que plus tard ils devaient tous reprocher si vivement aux États du Sud?

CHAPITRE IV

LES COLONIES PERDENT LEUR INDÉPENDANCE.

I. — PRÉPARATIFS DE LA LUTTE. — LES COLONIES SOUMISES. — RÉSISTANCE DU MASSACHUSETTS.

Le but que le parti royaliste poursuivait en accordant une charte extraordinairement favorable au Connecticut semblait donc manqué : le courage et l'énergie, le bon sens et l'équité des colons du Nouveau Monde paraissaient avoir déjoué les projets habilement dissimulés des diplomates de la vieille Angleterre.

Celle-ci était toutefois bien loin d'avoir renoncé à ses vastes plans. Elle attendait seulement le moment favorable pour agir avec vigueur et profiter des germes de discorde qu'elle avait semés entre les colons. Quoique absorbé par le soin des affaires intérieures, dès le lendemain de la restauration, le ministre lord Clarendon avait senti combien il importait au triomphe de la cause qu'il défendait de réduire les colonies, forteresse du puritanisme. La question avait été mise à l'étude : un rapport avait été fait et il concluait à la nécessité d'une action immédiate. Si nous n'agissons, disait-on, avec promptitude et vigueur, les plantations se raffermiront toujours plus

dans le régime républicain, vers lequel elles inclinent, pour lequel elles sont mûres, si même elles ne le réalisent pas déjà [1]. On faisait valoir de plus que les circonstances de la mère-patrie étaient tout particulièrement favorables pour qu'on pût se lancer dans une pareille entreprise.

L'Angleterre jouissait de la paix; le gouvernement royal était définitivement établi; jamais le moment ne pouvait être mieux choisi pour réduire les colons suspects. En tout cas, dût-on même échouer, il était impossible que les intérêts de Sa Majesté dans les colonies fussent plus en souffrance qu'ils ne l'étaient déjà. Cependant si l'action devait être immédiate, il fallait qu'elle fût aussi conduite avec prudence. Il importait donc d'envoyer au plus vite des commissaires royaux, hommes expérimentés et habiles, qui auraient beaucoup plus recours à l'insinuation qu'à la force. L'essentiel, c'était de prendre pied; cela fait, il ne serait pas difficile, d'une façon ou d'une autre, de s'insinuer dans les affaires intérieures des colonies. Du reste, n'avait-on pas déjà comme des intelligences dans la place ? Le Connecticut et le Rhode-Island étaient décidément gagnés à l'Angleterre, par suite des chartes, tout spécialement favorables qu'on avait su leur accorder. Plymouth resterait neutre dans l'espoir d'en obtenir une semblable; en tout cas, cette plantation n'était pas bien redoutable. Le Massachusetts se trouvait donc suffisamment isolé, car il ne pouvait attendre aucun secours effectif de la confédération, dont les liens avaient été singulièrement relâchés, sinon rompus, par suite des controverses entre le Connecticut et New-Haven. L'heure paraissait venue de lui demander compte du silence significatif qu'il avait gardé à l'égard des questions que l'Angleterre lui avait adressées par l'intermédiaire de Norton et Bradstreet.

Les circonstances étaient à tous égards des plus favorables, et du moment où l'on avait conclu à la nécessité d'une action

1. Les archives de l'Angleterre contiennent un curieux rapport, (*Considerations respecting the Commission to be sent out*), dans lequel on discute les meilleurs moyens de réduire les colonies, déjà endurcies dans le républicanisme (*hardened into republics*) (Palfrey, 578, note.)

immédiate, il n'y avait plus que la difficulté du choix entre les nombreux prétextes à mettre en avant pour intervenir. Ne convenait-il pas que la mère-patrie mît, une bonne fois pour toutes, et cela dans leur propre intérêt, un terme à ces réclamations territoriales, sujet constant de tiraillements entre les divers colons? Le Connecticut et New-Haven n'étaient pas seuls à se quereller. On se plaignait, dans le Nord, des usurpations territoriales du Massachusetts; Gorton et ses amis ne cessaient de réclamer des dommages et intérêts pour le tort qu'ils prétendaient leur avoir été fait; le Rhode-Island était en discussion permanente avec le Connecticut d'une part, avec Plymouth de l'autre, toujours au sujet de la délimitation des frontières. Il n'y avait pas jusqu'aux sachems des Narragansetts, qui ne fussent en instance auprès de Charles II, pour le supplier de les protéger contre les empiétements des colons.

D'autres considérations non moins fortes venaient se joindre à celles-là et militaient en faveur d'une intervention. L'Amérique du Nord en son entier n'appartenait-elle pas à la couronne d'Angleterre, en vertu de la découverte que les Cabots en avaient faite en son nom? Faisant revivre ces anciennes prétentions, Charles II avait fait don à son frère Jacques, duc d'York, des vastes territoires compris entre le Connecticut et le Delaware. Pour en prendre possession, il ne suffisait pas d'envoyer des commissaires, il fallait qu'ils fussent accompagnés d'une force armée. Ensuite, comme les puritains ne devaient pas voir d'un mauvais œil la perspective d'une attaque contre les établissements hollandais, on était en droit de leur demander de fournir un contingent en hommes. Et ainsi on arriverait à introduire une force armée sur le territoire des colonies, de la manière la moins propre à donner l'alarme.

Déjà, en 1662, le conseil privé avait fait savoir au Massachusetts qu'il s'occupait des plantations de la Nouvelle-Angleterre; de son côté il était, disait-il, disposé à maintenir la charte, mais des commissaires devaient être prochainement envoyés, avec mission d'examiner comment ils en remplissaient les prescriptions.

A l'ouïe de cette nouvelle, l'assemblée générale du Massachusetts avait bien nommé une commission chargée de trouver quelques moyens d'aviser, mais les craintes étaient encore trop vagues ; faute de renseignements plus précis cette commission n'avait point présenté de rapport.

Cependant au moment où l'on se réunit pour les élections annuelles (1664), la position se dessine mieux. On apprend d'une manière certaine que des navires anglais sont en route, ayant à leur bord des personnages importants. En conséquence, ordre est donné au capitaine du fort de Boston d'avoir l'œil ouvert, et dès qu'il apercevrait une voile, d'en donner immédiatement avis aux autorités; celles-ci chargent d'autres personnes de se rendre incontinent à bord des vaisseaux pour souhaiter la bienvenue aux arrivants et leur présenter les hommages du conseil. On devait leur faire comprendre le désir qu'on avait de ne pas voir les soldats descendre en trop grand nombre à terre ; on demandait qu'ils se présentassent sans armes, qu'ils respectassent les usages des fidèles sujets de Sa Majesté, moyennant quoi on devait les inviter à accepter les rafraîchissements préparés à leur intention.

Ces mesures prises, l'assemblée n'oublie pas de raffermir le moral du peuple, qui, au milieu de beaucoup d'autres sujets d'inquiétude, avait été troublé par la vue d'une comète faisant tout à coup son apparition. En conséquence, on ordonne la célébration d'un jour solennel d'humiliation et de prière, afin d'implorer la miséricorde de Dieu et de lui demander de ne pas abandonner son peuple dans la détresse.

Puis, afin de n'être pas surpris par les événements, on confie la copie et la minute de la charte à des mains sûres, pour être cachées, chacune dans un endroit différent. Ordre est donné de tenir la milice dans la meilleure condition possible; le commandement du fort est confié à un officier éprouvé.

Ces précautions n'étaient que trop opportunes. Un mois s'était à peine écoulé lorsqu'un samedi soir (1664), alors que le dimanche de la Nouvelle-Angleterre avait déjà commencé, on

signale l'arrivée de deux vaisseaux de guerre. C'étaient les premiers qui eussent jamais pénétré dans le port de Boston. Deux autres avaient été laissés en mer, retenus par la tempête; ils portaient ensemble de trois à quatre cents soldats et quatre commissaires chargés de s'occuper des affaires publiques. Les puritains apprirent bientôt qu'un des plus importants de ces personnages était un certain Maverick qui leur avait déjà causé beaucoup d'ennuis, et qu'ils étaient en droit de considérer comme un traître.

A en juger par la lettre qu'ils remirent au gouverneur du Massachusetts, les objets de leur mission étaient nombreux et divers. En tout premier lieu, ils devaient recueillir des informations qui fournissent à Sa Majesté le moyen de réaliser les bonnes intentions qu'elle avait à l'égard des plantations; ensuite ils devaient mettre un terme aux intrigues de certains esprits turbulents qui faisaient qu'au lieu de se soumettre au roi, les colons se regardaient comme indépendants et ne comptaient que sur eux-mêmes; apaiser les troubles dans le sein de la confédération, garantir aux naturels la protection de l'Angleterre, renverser l'autorité usurpée par les Hollandais, rentrait aussi dans leur mission. Mais on devait surtout s'entretenir des sujets abordés par Sa Majesté dans la première lettre apportée par Bradstreet et Norton. Charles se bornait à dire qu'il avait été déçu en voyant la réponse que le Massachusetts y avait faite; il ne l'avait pas trouvée en accord avec les principes professés par leurs députés. Il demandait en conséquence que la présente lettre fût communiquée immédiatement au conseil, et dans vingt jours au plus tard à l'assemblée générale.

Mais ce n'était pas tout. Les commissaires exhibèrent leurs lettres de créance qui leur donnaient le pouvoir de tout examiner, de régler les différends, d'entendre les appels dans les causes civiles, criminelles et militaires; en un mot, d'agir comme des préfets venant inspecter une province conquise, au nom d'une autorité supérieure, en attendant qu'ils pussent la gouverner.

Puis venaient encore les instructions dont les commissaires étaient porteurs. Elles ne devaient être produites qu'avec prudence et réserve. Le gouverneur cependant ne tarda pas à savoir à quoi s'en tenir.[1] Les unes étaient plus générales, et pouvaient être, à la rigueur, communiquées; les autres, plus intimes, ne concernaient que les commissaires et devaient leur servir pour leur gouverne.

Les premières recommandaient d'agir à la fois avec prudence et vigueur : on devait, entre autres choses, demander au Massachusetts de se conformer aux demandes qui avaient été faites deux ans auparavant; cependant ce sujet délicat ne devait être abordé que quand on serait entré dans des rapports quelque peu intimes avec les principaux personnages du pays. La poursuite des régicides devait être activée; l'acte de navigation ne devait pas être oublié; enfin il leur était enjoint de faire, au plus vite, un rapport détaillé portant sur toute l'administration de la plantation.

Les instructions secrètes avaient une plus haute portée encore. Il fallait, avant tout, viser à bien connaître l'esprit public dans les colonies, s'insinuer par tous les moyens possibles dans les bonnes grâces des principaux personnages.

Les commissaires devaient mettre le plus grand soin à s'informer de la manière dont la charte actuelle avait été observée et ne rien négliger pour amener tout le monde à souhaiter qu'elle fût modifiée. Des directions particulières recommandaient la plus grande circonspection dans les rapports avec les autorités, ou avec des personnes non officielles. Quant à des avantages matériels ce n'était pas le moment d'y songer. Tout au plus pourrait-on tâcher d'obtenir un tribut annuel des produits du pays : bois de construction, blé, poissons. Mais on tenait à deux points capitaux. Il ne suffisait pas d'amener le peuple à une soumission absolue et de lui

1. Une main inconnue avait déjà fait parvenir à Boston une copie des instructions aux commissaires, avant que ceux-ci eussent apporté l'original. *Ibid.* Palfrey donne les instructions au complet.

faire désirer le renouvellement de la charte ; il fallait obtenir pour le roi, si possible, la nomination ou du moins la confirmation du gouverneur et du commandant de la milice.

Du reste, on laissait à l'adresse et à la dextérité des commissaires le choix des meilleurs moyens pour aborder ces points fort délicats. Ce serait déjà de bon augure si, seulement, on pouvait obtenir de l'assemblée générale qu'un des commissaires fût nommé gouverneur et un autre major général.

Le ministère anglais était décidément trop pressé : il ne connaissait guère les gens à qui il avait affaire. Les colons étaient si peu disposés à renoncer à cette indépendance effective, que les instructions reconnaissaient comme un fait, qu'ils n'accordèrent pas même la requête qui semblait tirer le moins à conséquence: une réunion de l'assemblée générale pour entendre les commissaires, en leurs requêtes et représentations.

Mais on n'en vint pas de prime abord à poser cette question. Conformément à leurs instructions, les commissaires demandèrent seulement la mise sur pied d'un contingent de tous les hommes dont ils pourraient disposer pour leur prêter leur concours en vue de la conquête de la colonie hollandaise. Les agents de Charles n'eurent pas lieu d'être satisfaits, lorsqu'ils virent que bien loin d'accorder leur demande, le pouvoir exécutif en référait à une assemblée générale. Toutefois on n'insista pas. La soumission de la Nouvelle-Amsterdam devait passer, avant tout. Il fut recommandé pendant qu'on y procéderait, de réfléchir de nouveau à la lettre de Sa Majesté délivrée par Norton et Bradstreet.

L'assemblée générale prit une attitude ferme qui n'excluait pas certaines concessions, du moins apparentes. Ils ne refusaient pas de reconnaître la souveraineté du roi, mais ils entendaient ne rien céder des droits que la charte leur conférait; comme preuve de bonne volonté ils levèrent et équipèrent deux cents volontaires; la loi faisant dépendre les droits de citoyen du caractère religieux fut abolie; il suffisait,

pour être reçu, de se présenter muni d'un certificat délivré par un ministre et attestant l'orthodoxie et l'honnêteté du candidat, et d'une seconde attestation délivrée par les *selectmen* de la commune, certifiant qu'on était franc tenancier et qu'on payait un impôt de dix schellings. Comme il n'y avait que peu de personnes remplissant ces conditions qui ne fussent déjà membres d'une église, l'atteinte portée aux droits de la théocratie n'était pas grave.

Ensuite on mit deux mois à préparer une pétition fort bien motivée, qui demandait au roi le maintien des droits et priviléges dont la colonie avait joui par le passé. On rappelait avec éloquence les sacrifices de tout genre que les colons s'étaient imposés pour se faire leur position actuelle, ce qui était le meilleur moyen de faire ressortir l'injustice qu'il y aurait à les priver de droits dont ils jouissaient depuis trente ans.

Quant aux requêtes de Sa Majesté, contenues dans la première lettre, ils y ont, disent-ils, fait droit, autant que leur conscience et les priviléges conférés par la charte le permettaient. Ils avaient donc lieu d'être surpris qu'écoutant la voix de la calomnie et de la malveillance, on leur eût envoyé des commissaires pour les gouverner à leur discrétion, sans tenir nul compte de leurs lois et de leurs mœurs; si les choses continuaient à aller de ce train-là, ajoutaient-ils, les sujets de Sa Majesté n'auront plus que deux alternatives : se transporter dans d'autres contrées, ou s'affaisser sous le joug intolérable qu'on prétend leur imposer. L'extrémité à laquelle nous sommes réduits est par trop dure, de ne pouvoir témoigner de notre loyauté et soumission qu'en détruisant de nos propres mains notre propre existence, que la nature nous enseigne à conserver, ou de sacrifier nos libertés qui nous sont plus chères que la vie.

Si nous avons trouvé grâce devant les yeux de notre roi, disaient-ils en finissant, qu'à notre demande il nous accorde la vie (ou mieux ce qui nous est plus cher que la vie, en vue de quoi nous avons hasardé nos vies, nous exposant mille fois à la mort pour l'obtenir), notre tout : laissez vivre notre gouver-

nement, notre charte, nos magistrats; que nos lois, nos libertés, nos priviléges religieux puissent vivre, et alors nous aurons tous sujet de nous écrier, du fond de nos cœurs : *Vive le roi!* à tout jamais !...

Comme on le voit, il était impossible d'être plus loin de compte : les aspirations des colons étaient tout à fait incompatibles avec les instructions positives que Charles II avait remises à ses commissaires.

Cependant ceux-ci s'étaient dirigés vers la Nouvelle-Amsterdam. Grâce à la défection des habitants, les mesures de défense prises par le gouverneur Stuyvesant se trouvèrent inefficaces. La plantation hollandaise passa facilement au pouvoir des agents de l'Angleterre.

Pendant que ces derniers étaient ainsi occupés à arrondir les domaines du duc d'York, le Connecticut et New-Haven se mirent à faire de sérieuses réflexions. La perspective assurée du sort qui les attendait acheva l'œuvre que le bon sens et l'équité avaient commencée. On finit par convenir que le plus sage était de se réunir à l'amiable pour ne former plus qu'un seul État. New-Haven termina ainsi son existence indépendante en 1665.

Si ce fait n'entraîna pas la ruine de la confédération, il provoqua son éclipse momentanée. Les dernières discussions avec le Connecticut avaient singulièrement affaibli des liens qui ne furent jamais très-forts. Le pouvoir des commissaires fédéraux avait été méconnu. New-Haven, il est vrai, n'avait cessé de protester en faveur de la constitution fédérale. En se soumettant à la dernière extrémité et sous la pression des circonstances, ils avaient encore tenu à constater qu'ils étaient innocents de la dissolution de la confédération. Cependant celle-ci allait, pour quelque temps, s'effacer par suite même de la diminution du nombre des confédérés, actuellement réduits à trois.

Tout concourait donc à favoriser les projets de Charles II : il allait être facile, semblait-il, d'accabler le Massachusetts qu'on était parvenu à isoler. Cependant les commissaires, qui

ne peuvent oublier qu'une extrême prudence leur a été enjointe, hésitent encore. Réunis à Boston après la prise de la Nouvelle-Amsterdam, ils notifient aux autorités coloniales qu'ils vont faire une petite visite à Plymouth, et leur recommandent d'avoir soin que tout le peuple, citoyens et habitants, soient réunis à leur retour pour entendre les communications qu'ils auraient à leur faire. Ils demandaient de plus qu'on leur adjoignît quelques personnes pour examiner les limites fixées par la charte.

Le gouvernement du Massachusetts n'avait rien à objecter sur ce second point, mais il se permit de faire ses réserves concernant le premier. Sans doute, pouvait se rendre qui voulait à l'assemblée générale, elle n'était interdite à personne, mais, quant à eux, magistrats, ils ne se sentaient pas la liberté d'engager personne à la visiter, vu les grands travaux de la saison (février), mais surtout à cause du danger qu'il y aurait à laisser les femmes, les enfants et les vieillards entièrement à la merci des Indiens.

Ce que nous vous demandons est si raisonnable, répliqua un des commissaires, que quiconque s'abstiendra de se rendre à l'assemblée, sera tenu pour un traître. Mais les magistrats ne se laissèrent pas intimider; les agents de Charles s'aperçoivent alors que le meilleur moyen de s'assurer un bel auditoire, c'est d'envoyer eux-mêmes une circulaire de convocation aux habitants du Massachusetts.

Évidemment ils ne voulaient négliger, avant de frapper un grand coup, aucune des précautions que recommandait la prudence. New-Haven n'existait plus; le Connecticut était paralysé à la fois par la reconnaissance et par la crainte de voir le duc d'York empiéter sur ses frontières du Sud. Quant à Plymouth, il n'était pas bien redoutable. Les commissaires s'y conduisirent avec modération et obtinrent, assez facilement, ce qu'ils voulaient : le bouleversement de la constitution civile, religieuse et politique. Ils échouèrent cependant sur un point capital. Quand on leur insinua d'adresser une pétition au roi pour demander une nouvelle patente et un

changement dans le mode de nommer les gouverneurs, les colons de Plymouth, qui jusque-là avaient tout cédé, déclarèrent que le sujet demandait réflexion. La perspective de dépendre plus directement du gouvernement de la mère-patrie, ne leur souriait pas : ils préféraient rester tels qu'ils étaient.

Les commissaires furent reçus à bras ouverts, comme des libérateurs, à Warwick, dans le pays des Narragansetts. Samuel Gorton et ses amis étaient au comble de leurs vœux : l'heure était arrivée d'obtenir le redressement de tous les torts, réels ou imaginaires, dont leurs voisins s'étaient rendus coupables à leur égard. Les commissaires décidèrent en leur faveur une controverse territoriale pendante entre eux d'une part, le Massachusetts, le Connecticut et le Rhode-Island, d'autre part. Le territoire qu'ils leur allouèrent fut appelé la *province royale :* elle devait être entièrement indépendante des colonies voisines. Le Rhode-Island était autorisé à la gouverner momentanément.

Après une visite dans le Connecticut, où ils effectuèrent, sans difficulté, les mêmes changements qu'à Plymouth, les commissaires se rendirent dans le Rhode-Island où ils furent très-bien accueillis. La colonie libérale qui était moins jalouse que le Massachusetts de maintenir son indépendance à l'égard de l'autorité royale, trouva cependant le moyen de n'être pas infidèle aux principes qui lui donnaient sa raison d'être. Ainsi quand il fut question de régler tout ce qui concernait le serment d'allégeance, ils obtinrent que ceux qui auraient des scrupules contre le serment en général pourraient se borner à un simple engagement qui aurait une valeur égale.

Le succès des commissaires ne laissait rien à désirer : toutes les autres colonies étaient plus ou moins transformées et soumises; il ne restait plus qu'à frapper un grand et dernier coup en amenant aussi à composition les hommes d'État du Massachusetts.

Ils n'étaient pas restés oisifs pendant que les commissaires royaux parcouraient les autres plantations. Ils avaient en par-

ticulier fait parvenir à Charles II la pétition que nous savons. En s'adressant ainsi directement à lui, ils ne pouvaient guère espérer que gagner du temps, puisqu'ils avaient connaissance des instructions positives qu'il avait données à ses agents. Ce but ne fut pas même atteint ; car on ne tarda pas de leur répondre pour leur faire connaître la mauvaise impression produite par leur imprudente démarche. Le roi, très-mécontent, déclarait qu'il n'avait pu voir, dans leur pétition, qu'un factum inspiré par des personnes qui avaient trop longtemps joui de l'autorité dans les colonies et qui recouraient à des artifices de tout genre pour suggérer aux fidèles sujets de Sa Majesté des craintes concernant le maintien de la charte. Lord Clarendon trouva encore moyen de renchérir sur la lettre du roi, déjà peu bienveillante.

Les amis des puritains en Angleterre n'avaient pas été moins scandalisés de leur démarche dont ils ne saisissaient pas la portée. Ils étaient fort surpris qu'ils eussent osé demander une révocation de la commission et des commissaires.

Évidemment, les hommes d'État de Boston devaient se le tenir pour dit, ils ne pouvaient, dans cette grande crise, compter que sur eux-mêmes. Malheureusement ils perdirent alors un homme ferme et courageux dont les conseils et l'expérience n'auraient pas manqué d'être d'un grand prix. Endicott mourut le 15 mars de la même année. Il eut pour successeur Bellingham qui fut à la hauteur de la situation.

Cependant l'orage approchait. Les autres colonies, plus ou moins transformées, les commissaires royaux se dirigent vers Boston. Seulement ils le font isolément, incognito, en quelque sorte, afin de se soustraire sans doute à une réception honorable et éclatante sur laquelle ils étaient en droit de compter; à leur arrivée, commence une lutte diplomatique, dans laquelle les hommes d'État de la colonie ne se montrent pas moins avisés et expérimentés que leurs émules de la mère-patrie. Ceux-ci, fidèles à leurs instructions, ne produisent d'abord que les demandes les moins importantes, et encore une à une, pensant que l'essentiel était de faire une brèche en obtenant

quelques concessions sur lesquelles on pourrait ensuite s'appuyer pour en arracher d'autres, tirant vraiment à conséquence. Mais les puritains savaient fort bien où l'on voulait les mener; ils connaissaient le dernier mot des instructions; aussi se gardèrent-ils soigneusement de toute démarche imprudente qui eût pu les amener à mettre le pied sur la voie périlleuse dans laquelle on voulait les pousser. De quoi qu'il fût question, ils s'obstinaient à ne pas abandonner le terrain constitutionnel, celui de leur charte.

Les commissaires royaux paraissaient surtout tenir à haranguer tous les colons réunis. N'était-ce pas l'unique moyen de justifier le gouvernement de Sa Majesté des accusations malicieuses et calomnieuses qu'avaient répandues sur leur compte des esprits turbulents? Les magistrats de Boston insistaient au contraire pour qu'on voulût bien leur donner pleine et entière connaissance des instructions royales, afin qu'ils pussent se faire une idée juste de ce qu'on attendait d'eux et prendre des mesures en conséquence. Les commissaires, qui n'avaient garde d'entrer dans cette voie, se bornaient à faire des réclamations, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Les puritains, de leur côté, s'exécutèrent toutes les fois que la chose demandée ne tirait pas à conséquence. C'est ainsi qu'ils consentent très-volontiers à produire une carte de la colonie. Nous espérons, ajoutent-ils malicieusement, que nous aurons bientôt l'occasion de donner des preuves plus significatives de notre loyauté et de nos bons sentiments envers Sa Majesté, conformément à notre charte.

Toutefois la question principale n'avançait pas. De part et d'autre on se montrait peu empressé de soulever la grosse affaire de l'indépendance coloniale. Une circonstance fit pourtant sortir les commissaires de leur grande réserve. Un certain John Porter, emprisonné pour mauvaise conduite, avait été mis en liberté sous promesse de quitter le pays. Mais voilà que rencontrant les commissaires à Warwick, il leur avait soumis son cas (octobre 1664). Ceux-ci alors, qui n'avaient pas encore eu l'occasion de se heurter contre les difficultés qui les

attendaient à Boston, l'avaient assigné à comparaître par devant eux, dans cette ville, en avril 1665.

Mais les magistrats de Boston ne pouvaient consentir à la révision de la sentence prononcée contre le plus vil des malfaiteurs, disaient-ils. Ils expriment donc la crainte que cette assignation n'ait porté une grande atteinte et à leur charte et à l'autorité de Sa Majesté. Dans une conférence avec les commissaires royaux, à la suite de cette protestation, ils mentionnent énergiquement le droit que leur confère leur charte de connaître de tous les cas, définitivement et sans appel. Les commissaires ayant eu l'imprudence de déclarer qu'ils voulaient revoir l'affaire de John Porter, sans l'appeler devant un jury, les puritains insistent fortement sur le droit qu'a tout anglais d'en appeler à cette garantie. « C'est sur la promesse de ce privilége et d'autres du même genre, que nous avons quitté amis, parents, pour venir risquer notre vie et celle de nos familles, dans ce désert. Et, sans qu'il en ait coûté un sou à Sa Majesté, il a surgi ici une colonie qui lui est dévouée ; quel surcroît de tristesse et d'épreuves, s'ils étaient maintenant réduits à ce terrible dilemme : ou bien passer pour repousser l'autorité royale, ou bien consentir à ce qu'elle soit foulée aux pieds, cette autorité, telle qu'elle est établie légalement par la charte, pour se mettre, eux, leur fortune, leurs libertés, plus précieuses que tout le reste, à la merci d'une autre autorité, n'ayant pour unique règle que la discrétion, l'arbitraire des commissaires. »

Ceux-ci demeurent inflexibles dans leurs prétentions, la conférence est rompue sans avoir abouti. Puis le conseil fait une réponse écrite, dans laquelle il cède aux désirs des agents de Charles II, dans quelques points sans importance. Pour ce qui est du droit d'appel, qu'ils veulent s'arroger, on le déclare incompatible avec les prescriptions de la charte. Du reste, quand les plaintes qu'on tenait en réserve auraient été articulées, ils espéraient y faire une réponse raisonnable et équitable.

Pour ce qui concernait l'affaire des régicides, les colons

s'en référaient à la réponse qu'ils avaient déjà faite au roi; ils n'avaient pas connaissance que personne eût violé les prescriptions de l'acte de navigation ; ils étaient prêts à demeurer fidèles et au roi et à leur charte : ils avaient fait, en conséquence, prêter le serment d'allégeance, et la justice était, depuis quelque temps, administrée au nom du roi.

Les commissaires avaient en outre demandé qu'on fît usage, parmi eux, de la liturgie anglicane. Sur cet article, les puritains se montrent inflexibles; « une telle innovation, disaient-ils, troublerait leur paix et toutes leurs jouissances. Ils n'auraient pas quitté leur patrie pour un exil volontaire, s'ils s'étaient crus autorisés par la parole de Dieu à célébrer leur culte de cette manière et à établir cette forme dans leur colonie. »

Mais ces concessions si insignifiantes ne pouvaient satisfaire les commissaires royaux; plusieurs étaient illusoires et l'essentiel demeurait toujours, le droit d'appel, qu'ils entendaient s'arroger. Ils maintiennent donc leurs prétentions et exigent une réponse claire et positive sur cette question : reconnaissez-vous, oui ou non, les pouvoirs que nous a délivrés Sa Majesté pour être exercés dans toute leur étendue?

Heureusement que les hommes d'État de Boston étaient rompus à tous les procédés de la jurisprudence. Ils répondent, le jour même, à cette sommation, en demandant de nouveau qu'il leur soit donné communication des plaintes qu'on élève contre eux. Puis, comme les commissaires se bornent à répéter leur sommation, les puritains répondent, en toute humilité, que ce n'est pas à eux qu'il appartient de déterminer quel peut être le pouvoir, le but de la mission dont ils sont revêtus. Il nous suffit de vous avoir fait connaître comment nous entendons le sens de notre charte. Nous serions désolés que vous ne fussiez pas satisfaits de notre précédente réponse, mais nous espérons que ce ne serait pas notre faute.

L'affaire traînait donc en longueur. Les commissaires perdent alors patience et croyant que l'heure d'agir est arrivée, ils sortent de leur réserve diplomatique. Après avoir reproché

aux magistrats leurs réponses dilatoires, ils leur signifient que, dès le lendemain matin, ils entendront les appels que plusieurs plaignants ont portés devant eux.

Mais les puritains n'étaient pas hommes à céder. Le lendemain matin, à huit heures, un messager du conseil général stationnait devant la porte de la maison où les commissaires royaux avaient déclaré vouloir siéger. Après avoir dénoncé à son de trompe l'usurpation que les commissaires méditent, il déclare, au nom de Sa Majesté, à tous les habitants de la colonie, que leurs devoirs envers Dieu et envers le roi ne leur permettent pas d'accorder leur concours ou leur approbation aux procédés de ces messieurs. La proclamation fut encore répétée sur deux autres places de la ville.

La grande difficulté était enfin abordée franchement. Les commissaires ne pouvant pas en appeler à la force, n'avaient plus qu'à se retirer. Ils prirent ce dernier parti, non sans avoir envoyé une protestation écrite : Ils se borneraient, disaient-ils, à en référer à la sagesse de Sa Majesté, « qui a assez de pouvoir, ajoutaient-ils, pour se faire obéir dans toute l'étendue de sa domination. »

Cette menace n'empêcha pas les puritains de céder dans tous les points sur lesquels ils pouvaient le faire sans rien compromettre. Ils remettent aux commissaires une liste d'amendements qu'ils se proposent d'apporter aux lois de la colonie, pour reconnaître d'une manière plus expresse l'autorité de Sa Majesté, et se conformer à ses désirs. Quant à la délicate question du droit d'appel, que s'arrogent les commissaires, les magistrats de Boston se montrent disposés à faire les concessions compatibles avec la charte. Ainsi, ils font savoir aux agents de Charles II qu'ils vont soumettre eux-mêmes l'affaire des plaignants à un nouvel examen, et que toutes les mesures sont prises pour qu'ils puissent assister au procès et juger par eux-mêmes des causes de la plainte. Mais les commissaires maintiennent leur droit de connaître seuls de cette cause, après quoi ils quittent Boston (mai 1665).

Ce n'est pas à dire qu'ils crussent la partie définitivement

perdue. Battus au centre même de la colonie, ils font le tour des divers comtés au sujet desquels il y avait eu jadis des contestations territoriales, et réveillant les prétentions de ceux contre lesquels une décision avait eu lieu, exploitant habilement le concours de quelques mécontents ou des gens sans aveu, les commissaires réussissent à ébranler le pouvoir du Massachusetts dans les provinces du New-Hampshire, du Maine et d'York. Après avoir ainsi provoqué de nouveaux sujets de plainte, les agents du roi se dispersèrent, non sans avoir chargé un d'entre eux d'aller remettre au gouvernement anglais un rapport définitif avec toutes les pièces à l'appui[1].

Les gouverneurs de la colonie, prévoyant ce qui les attendait, avaient, de leur côté, pris leurs mesures. D'abord ils avaient commencé par mettre une forte garnison dans le château, situé dans le port de Boston, pris d'autres mesures militaires et agi avec une vigueur nouvelle contre les personnes qui contestaient les lois et l'autorité établies conformément à la charte. Puis, dans une nouvelle adresse au roi, ils s'étaient plaints de la conduite des commissaires.

Fort heureusement pour les puritains, celui des commis-

1. Deux des commissaires s'étant ensuite rendus à Boston, peut-être pour s'y embarquer, il s'y passa une aventure qui montre assez bien que le gouvernement local se prenait, à tous égards, fort au sérieux. Car Maverick, et son ami Temple, faisant du bruit un *samedi* soir à bord d'un vaisseau, un officier de police entre et les somme d'avoir à se retirer. Mais ces messieurs se permettent de maltraiter le représentant de l'autorité et se transportent ailleurs pour continuer leur tapage nocturne. Un autre officier de police les ayant découverts, leur déclare, à la suite d'une altercation, qu'il eût mis la main sur le roi lui-même, s'il l'eût trouvé troublant la tranquillité publique un samedi soir à Boston Plainte est adressée au gouverneur. Après plusieurs appels, il fut décidé qu'un des officiers de police, le second, Mason, serait solennellement averti par le gouverneur, à l'occasion des paroles qu'il avait prononcées. D'un autre côté, on intenta un procès à un des commissaires pour avoir maltraité un des fonctionnaires de Sa Majesté (voir Palfrey, p. 623, note).

saires porteur du rapport qui devait être l'acte d'accusation contre eux, avait été pris par un croiseur hollandais qui s'était emparé de tous ces documents. Pendant qu'on en fit des copies, la première indignation eut le temps de se calmer; lord Clarendon, qui était l'âme de tous les projets, dut abandonner le ministère; l'attention des hommes d'État fut absorbée par la guerre contre la France.

II. — SOUMISSION DU MASSACHUSETTS ET RUINE DE LA THÉOCRATIE.

Cependant, au point où en étaient les choses, l'Angleterre ne pouvait reculer sans compromettre sa dignité. Comme les commissaires n'avaient rien pu accomplir, on évoqua soi-même l'affaire en invitant le Massachusetts à envoyer des députés pour s'entendre.

Mais à quoi bon? répondent les puritains; nous avons, en toute humilité, exposé les raisons qui ne nous ont pas permis de nous soumettre à l'autorité des commissaires, nous n'avons rien d'essentiel à ajouter; les plus habiles d'entre nous seraient incapables de mieux présenter notre cause que nous ne l'avons fait nous-mêmes. En même temps, on faisait à Sa Majesté un beau cadeau de mâts de vaisseaux qui n'avaient pas coûté à la colonie moins de 2000 livres sterling : ils ne pouvaient arriver dans un moment plus opportun, puisqu'ils contribuèrent à amener l'issue favorable de la guerre qu'on soutenait contre la France.

La crainte de se voir livrés à la merci des Indiens, qui recevaient leurs inspirations des missionnaires français de Québec, avait suffi pour obliger les récalcitrants des extrêmes frontières du Massachusetts à se replacer au plus vite sous sa protection. Les dissidences factices, provoquées par les commissaires royaux, avaient disparu : la colonie était ren-

trée en pleine possession de tous ses territoires, sans avoir renoncé à aucun des droits essentiels que lui conférait sa précieuse charte (1668).

Les plaintes cessèrent alors pour quelque temps, on n'en éleva de nouvelles qu'en 1675. Cette année-là, le commerce anglais se plaignit qu'à son grand détriment l'acte de navigation [1] n'était pas observé dans les colonies de la nouvelle Angleterre. La rivalité commerciale commençait à poindre : elle devait se montrer intraitable. Le comité royal qui s'occupait des plantations proposa l'établissement d'une douane à Boston; si le Massachusetts faisait des difficultés pour recevoir et salarier les officiers nécessaires, on refuserait à ses propres navires des passe-ports pour la Méditerranée, ce qui les laisserait à la merci des pirates de Barbarie. Le mot d'ordre était : Il faut réduire le Massachusetts à une dépendance plus réelle que par le passé. Toutefois, on voulait les amener à se prêter eux-mêmes à la chose; c'est ainsi qu'on demanda que leurs agents fussent munis de pouvoirs plus étendus pour traiter. Mais les colons se gardèrent bien d'entrer dans cette voie-là.

Néanmoins l'intérêt commercial revenait à la charge; il était d'autant plus redoutable que, quel que fût le parti politique qui triomphât, l'Angleterre était unanime pour favoriser de son mieux le commerce. Aussi l'agent des puritains leur écrivait-il : « Votre plus grande faute a été de ne pas respecter l'acte de navigation; si vous ne cédez pas sur ce point, vous pouvez compter sur une lutte ouverte : tous les orages seront déchaînés contre vous. »

Mais, aux yeux des puritains, ce n'était pas simplement de commerce qu'il s'agissait; en cédant sur ce point, ils renonçaient implicitement aux plus précieux de leurs droits, à leurs

1. Il s'agit des fameuses lois de navigation qui n'ont été rapportées que ces dernières années. Elles réservaient aux seuls navires nationaux tous les transports de cabotage et ceux qui se faisaient entre la colonie et la mère-patrie. (Bancroft, II, p. 121.)

libertés et à leur indépendance. Déjà le conseil royal pour les plantations, avait posé la question de l'identité légale de cette charte qui était leur boulevard; puis on s'était arrêté à la pensée de les sommer d'avoir à la rendre.

La crise approchait donc ; si elle devait tomber, la colonie était décidée à le faire avec dignité. Mais, avant cela, elle veut chercher une dernière fois à bien s'asseoir sur sa base. N'était-ce pas la religion qui avait été le but premier de l'émigration ? C'était donc elle aussi qui devait être la conseillère fidèle à l'heure du danger, alors que les beaux résultats de tant de souffrances et de sacrifices semblaient être compromis. Un appel pressant est en conséquence adressé aux plus fervents; un synode des églises du Massachusetts est convoqué afin de s'enquérir des causes du danger qui menace les libertés de la Nouvelle-Angleterre, et pour aviser aux moyens de l'éviter. On sentit le besoin d'une sérieuse réformation, d'un retour à la piété et à l'austérité des anciens temps [1] (1679).

En attendant, le gouvernement, de son côté, ne perdait pas un instant. Plusieurs lois, qui avaient donné lieu à des plaintes, furent rapportées ou modifiées; la trahison fut déclarée crime capital; le serment d'allégeance fut réclamé; on fit même placer les armes du roi dans la salle où se réunissait le conseil. L'affaire des douanes demeurait cependant toujours la question délicate. On sentait fort bien qu'en cédant pour la première fois, sur un point, à la volonté du Parlement, on renonçait implicitement à son indépendance. On s'avise alors d'un expédient qui paraissait propre à tout sauvegarder. On déclare que l'acte de navigation portait atteinte aux priviléges des colons : qu'il ne pouvait être applicable dans la colonie par la raison fort simple que ses habitants n'étaient pas représentés dans le Parlement. Les lois de l'Angleterre, disait-on, ne pou-

1. Bancroft remarque, avec beaucoup de raison, que ces faits, très-négligés par quelques historiens, exercèrent beaucoup plus d'influence qu'ils ne l'ont pensé au sein d'un peuple aux yeux duquel les intérêts religieux jouaient un si grand rôle. II, 121.

vaient atteindre l'Amérique. Après avoir ainsi sauvegardé le principe général, on cédait sur le point spécial tout en sauvant les formes : un acte de la législature coloniale donna force de loi aux règlements anglais sur la navigation.

Mais cet expédient ne pouvait rien sauver, car c'était précisément à l'indépendance des colonies qu'on en voulait, et l'acte de navigation n'était qu'un prétexte entre plusieurs autres. Néanmoins, par suite des difficultés extérieures de la mère-patrie, l'affaire traîna encore en longueur. On alla jusqu'à reprocher aux colons l'usage qu'ils faisaient du mot « république » pour désigner leur plantation. Ils se montrèrent disposés à céder sur tout, excepté toutefois quand il s'agirait de compromettre les intérêts du Seigneur Jésus et de ses églises, fondées dans ce désert. Ces réserves étaient d'autant plus à leur place qu'en 1680, entre plusieurs demandes, on leur en fit une plus fâcheuse que toutes les autres ; il s'agissait d'abolir le *test* religieux et de faire dépendre le titre de citoyen de qualifications exclusivement pécuniaires. Le gouvernement de Charles s'en prenait donc à la pierre angulaire de la théocratie puritaine. On leur demandait en outre d'envoyer de nouveaux agents à Londres avec de pleins pouvoirs qui leur permissent de faire les concessions demandées.

Peu de temps après arrivait à Boston un ci-devant agent officieux, Randolph, qui avait plusieurs fois traversé l'Océan pour tenir l'Angleterre au courant de ce qui se passait, et l'exciter contre sa colonie. Il arrivait cette fois avec le double titre de collecteur de la douane et d'inspecteur chargé de veiller à l'observation de l'acte de navigation. Il ne fut tenu nul compte de ses pouvoirs. Les magistrats firent même déchirer les affiches par lesquelles il donnait connaissance au public de son entrée en fonctions, puis ils nommèrent un autre agent pour remplir sa charge ; le tout, comme le remarque Randolph, pour se donner le plaisir de mépriser son autorité (1680). Mais, fort des pouvoirs royaux qui lui avaient été confiés, il se mit à saisir les vaisseaux qui étaient en contravention. Toutefois, il fut bientôt assailli par une telle quantité de

demandes en dommages et intérêts[1], qu'il dut renoncer à l'entreprise. La population entière protestait contre ses procédés. Aussi, prétextant que sa vie même n'était plus en sûreté, il part pour l'Angleterre (1681), et en revient bientôt après (1682) porteur, cette fois, d'une lettre royale. Charles II se plaint vivement des obstacles que Randolph a rencontré dans l'exercice de ses fonctions; la colonie est sommée d'avoir à envoyer immédiatement à Londres, des agents munis de tous les pouvoirs nécessaires pour consentir à une modification de la charte.

L'heure décisive avait enfin sonné. Après une longue lutte, le parti politico-religieux des tories était au pouvoir en Angleterre : les défenseurs du régime absolu et arbitraire, qu'ils coloraient du titre de droit divin, triomphaient sur toute la ligne. Les hommes d'État de Boston sentirent qu'il fallait décidément entrer dans la voie des concessions.

La commission de Randolph fut enregistrée, ce qui n'empêcha pas les agents coloniaux de continuer leurs fonctions ; on abolit la peine de mort édictée contre ceux qui tenteraient de renverser la constitution coloniale; le mot « juridiction » fut officiellement substitué à celui de « république » qui avait porté ombrage. Les nouveaux agents avaient pour mission de présenter ces modifications à Sa Majesté, en exprimant l'humble espoir qu'elles seraient de nature à la satisfaire. Ils partirent accompagnés de toutes les prières de la colonie, demandant à Dieu de les protéger eux et la charte. Il leur avait été expressément recommandé de ne consentir à rien qui pût porter la moindre atteinte au gouvernement établi conformément à cette dernière.

Aussi ces pouvoirs furent-ils trouvés complètement insuffisants. Et comme le temps des atermoiements était bien déci-

1. On voit ici de bonne heure surgir une des plus précieuses garanties de la liberté publique en Amérique. Tout fonctionnaire soupçonné d'usurpation peut être amené devant un tribunal comme un simple particulier. C'est ainsi qu'on se trouve soustrait aux caprices de l'administration pour n'obéir qu'à la loi seule.

dément passé, il fut signifié aux agents que s'ils n'obtenaient pas immédiatement d'autres instructions, on intenterait une action judiciaire (quo warranto) contre leur charte. A la réception de cette nouvelle menaçante, le Massachusetts autorise (1683) ses délégués à régler tout point dans lequel, par ignorance ou par erreur, ils auraient pu s'éloigner des prescriptions de la charte, à accepter une demande conciliable avec ce document, le gouvernement existant, et les grands buts que s'étaient proposés leurs prédécesseurs, en se transportant en Amérique. Ils entendaient par là leurs libertés et priviléges religieux; à cet égard, il était interdit aux agents de faire la moindre concession.

Mais le gouvernement anglais demeure inflexible[1]. Les agents du Massachusetts n'ont plus qu'à se remettre en route pour l'Amérique, suivis de près par l'infatigable Randolph, qui ne se refuse pas le plaisir de signifier lui-même aux magistrats de Boston l'ordre d'avoir à comparaître pour défendre leur charte. Charles se donnait pourtant encore quelques airs de générosité. Pour le cas où ils consentiraient à ce dessaisir de leur charte, sans les délais et les formalités d'une action judiciaire, il consentait à n'introduire que les modifications les plus indispensables.

Grande fut l'alarme à Boston, à l'arrivée de Randolph triomphant! Cependant il n'y avait pas un instant à perdre; les délais légaux étaient fixés : fallait-il se lancer dans un procès, qu'on savait être inutile, ou bien convenait-il de se jeter humblement aux pieds de Charles II, afin qu'il consentît à modifier leur charte aussi peu que possible?

Toutes les considérations devaient les engager à prendre cette dernière résolution comme la plus prudente. Ils étaient

1. Pour fléchir le roi, les puritains n'avaient pas reculé devant un expédient alors fort à la mode et très-efficace. Ils avaient fait offrir à Charles II un don volontaire en argent. Mais cette excursion sur un terrain qui devait leur demeurer interdit, avait mal réussi. Celui qui leur avait donné ce conseil les avait trahis et tout avait tourné à leur confusion. (Bancroft, II, p. 123, et Hildreth, I, 504.)

parfaitement au courant de l'attitude respective des partis politiques en Angleterre. Les libéraux, conduits par Shaftesbury venaient d'être défaits sans retour; Charles II était arrivé, peu à peu, à faire régner le despotisme et l'arbitraire, et, chose plus grave encore, le peuple lui-même avait paru consentir à l'annihilation du Parlement. On avait, il est vrai, formé des complots, on s'était hasardé à dire qu'il était légitime de résister à la tyrannie; mais le sang de Sidney et de Russell n'avait-il pas servi d'expiation à cette doctrine subversive? Le jour même de leur mort, l'université d'Oxford avait déclaré, que la devise de l'Église d'Angleterre était une soumission, claire, absolue, sans exception aucune aux exigences du gouvernement de fait. Et puis de nombreuses villes de l'Angleterre ne s'étaient-elles pas exécutées? N'étaient-elles pas entrées dans cette voie des concessions que les puritains hésitaient encore à adopter? Londres même, cette puissante métropole, qui avait jadis donné asile à Hampden, poursuivi par Charles Ier, n'avait-elle pas consenti à se dessaisir de sa charte? Quel espoir le Massachusetts pouvait-il avoir d'être épargné? Afin qu'il ne se fît pas d'illusion et pour lui bien faire comprendre que toute résistance était inutile, on avait eu le soin de répandre dans la colonie deux cents exemplaires d'une brochure reproduisant les mesures judiciaires auxquelles on avait eu recours contre la capitale de l'Angleterre. Toute résistance était donc inutile. Qui sait même si en se dessaisissant volontairement de la charte, à la onzième heure, on n'apaiserait pas la colère du monarque? Ce fut là l'opinion du parti conservateur. En conséquence, la branche de la législature dans laquelle il dominait fit les propositions suivantes : on rappellerait à Sa Majesté les promesses qu'elle avait bien voulu faire, et afin de ne pas contester avec elle par devant les tribunaux, on enverrait des agents autorisés à recevoir ses ordres.

Cette résolution fut soumise à la branche de la législature qui tenait de plus près au peuple pour obtenir son concours. Mais elle se trouva être d'une opinion toute différente. Les débats ne se prolongèrent pas moins de quinze jours, en vue

d'arriver à un résultat en harmonie avec les sentiments du peuple. La question était ainsi posée : Le Massachusetts doit-il consentir à ce que le pouvoir royal modifie la charte selon son bon plaisir? En se soumettant à la volonté du roi on offensait la Majesté divine : il y avait incompatibilité entre la religion du peuple de la Nouvelle-Angleterre et les caprices de la cour. Et puis, que gagnerait le Massachusetts en faisant sa soumission? Absolument rien. La cour ne se proposait rien moins qu'une altération fondamentale destinée à faire disparaître tout ce qu'il y avait d'essentiel dans la charte. Les faits ne parlaient-ils pas assez haut? Les corporations qui en Angleterre avaient fait leur soumission à l'avance, n'avaient pas été traitées avec plus d'égards que celles qui n'avaient pas reculé devant les conséquences d'un procès en règle. En suivant cette dernière voie, on serait sans nul doute condamné, mais restait toujours le recours devant quelque parlement : on se réservait la chance de tout recouvrer dans un meilleur avenir. Il ne pouvait donc être question de se départir de la conduite qu'avaient suivie les ancêtres, en 1638, dans des circonstances semblables; car elle avait obtenu la pleine et entière approbation de Dieu. En 1664, aussi, ils avaient refusé de se soumettre aux commissaires. Il nous convient, à nous leurs descendants, de marcher sur leurs traces, et de placer notre confiance dans le Dieu de nos pères si nous voulons voir sa délivrance. En nous soumettant, nous comblerions nos adversaires de joie et nos amis de tristesse. Nos ennemis n'ignorent pas quelle mauvaise impression ils produiront dans le monde, en enlevant au peuple de Dieu inoffensif, les libertés dont il jouit dans ce désert. Que gagnerions-nous en nous résignant? L'esclavage fondra plus vite encore sur nous, et puis nous affligerons nos amis dans les autres colonies : ils ont tous les yeux fixés sur la Nouvelle-Angleterre, comptant bien que la crainte ne conduira pas ses habitants à donner aux autres un exemple pernicieux.

Nous ne pouvons obéir aveuglément aux volontés de la cour, sans commettre un grand péché et sans nous exposer

au déplaisir autrement sérieux, du Roi des rois! En nous soumettant, nous ne tiendrions nul compte de l'avis que les ministres ont été unanimes à nous donner à la suite d'un jour solennel d'humiliation et de prières. Il y a trop de l'esprit de Jean-Baptiste chez les pasteurs de la Nouvelle-Angleterre, pour que maintenant que la tempête s'est déchaînée, ils puissent consentir à n'être que comme des roseaux agités du vent. Les ministres doivent être les premiers à affronter le danger et tenir ferme jusqu'à ce qu'il soit passé. Les premiers de tous, ils sont appelés à donner au peuple de Dieu un exemple de foi, de courage et de constance. Cela ne saurait faire l'objet du moindre doute, s'ils vivaient encore, les bienheureux Cotton, Hooker, Davenport, Mather, Shepherd, Mitchell, nous le savons d'après leurs écrits, ils nous crieraient : ne péchez point en renonçant à l'héritage de vos pères.

En tout cas, il ne peut être question de faire sa soumission avant d'avoir obtenu le consentement du peuple tout entier. Or, les francs-tenanciers et les membres des Églises de la Nouvelle-Angleterre n'y consentiront jamais. Le gouvernement ne doit donc pas se soumettre.

Les libertés civiles de la Nouvelle-Angleterre sont une portion de l'héritage des pères : pouvons-nous répudier cet héritage? Mais, objecte-t-on, nous serons sans cela exposés à de grandes souffrances. Plutôt souffrir que pécher. Il vaut mieux placer notre confiance dans le Dieu de nos pères que dans les princes. Si nous souffrons pour n'avoir pas voulu nous faire complices des hommes, s'élevant contre la volonté de Dieu, nous souffrons pour une bonne cause, les générations futures nous regarderont comme des martyrs, c'est comme tels, aussi, que nous apparaîtrons au grand jour du jugement.

Telle était la grande question, qui, pendant quinze jours, tint en suspens cette démocratie religieuse. Elle était débattue sur les places publiques, dans les églises, au coin du feu, comme dans la législature. Il paraît que la branche populaire de celle-ci sentit qu'en entrant dans la voie ouverte par les conservateurs, elle se mettrait en opposition avec l'opinion

publique, car elle repoussa les propositions de soumission qu'on lui faisait, et déclara persister dans les résolutions prises précédemment.

Il ne restait plus qu'une ressource : chercher à gagner du temps en faisant appel à l'indulgence du roi et à tous les moyens légaux. Il part lettre sur lettre à l'adresse de leurs amis à Londres, leurs agents reçoivent l'ordre de se pourvoir d'un avocat et de ne pas laisser échapper le moindre moyen de gagner le procès ou de le faire traîner en longueur : enfin, on ne néglige pas de faire des envois d'argent, nerf des procès comme aussi de la guerre. Mais toutes ces démarches n'étaient plus de mise : il était trop tard. Les lettres des puritains n'étaient pas encore arrivées à Londres, qu'ils étaient déjà condamnés par défaut. Tout appel était impossible; on leur signifia l'année suivante (1684 nov.) le jugement qui déclarait leur charte nulle et non avenue.

Une fois le seul obstacle légal éloigné, le mauvais vouloir du parti de la cour se donna carrière sans perdre de temps. A peine le Massachusetts était-il informé du sort de sa charte, qu'il fut alarmé en apprenant que Charles II l'avait placé sous le gouvernement du colonel Kirk, ci-devant gouverneur de Tanger. Mais la mort du roi empêche le départ de cet agent. Le Massachusetts continua encore à être administré comme par le passé, alors que sa charte lui était déjà enlevée. Ce régime transitoire s'était déjà prolongé pendant dix-huit mois, lorsqu'en 1686 (mai) l'assemblée générale en session, vit arriver d'Europe un homme chargé de gouverner le pays au nom du roi. C'était un enfant dégénéré de la colonie, Dudley, fils du gouverneur du même nom. Après avoir défendu, comme leur agent, les intérêts des puritains à Londres, lorsqu'il avait vu que la théocratie américaine était en péril, il avait su se mettre à temps du parti royaliste. Les membres du gouvernement colonial, pris par surprise, ne peuvent résister et rentrent tout tristes dans leurs foyers. S'entourant alors des hommes du parti modéré, Dudley, s'efforça de se faire pardonner sa position, en faisant le moins d'innovations possibles.

A ces hommes auxquels on venait de ravir ce qu'ils avaient de plus précieux, leurs libertés, il proposa, en compensation, la fondation d'une banque qui enrichirait singulièrement le pays. Lui et son conseil signèrent une adresse au roi pour présenter une assemblée « bien réglée comme entièrement nécessaire dans la colonie. » Mais ce rôle lui réussit mal; tandis que les colons se défiaient de lui comme d'un traître détesté, Randolph le représentait au gouvernement anglais comme un homme peu zélé, pactisant avec l'ancienne faction, et ne faisant pas observer l'acte de navigation.

Aussi son administration durait-elle à peine depuis sept mois, qu'on vit arriver Andros, ci-devant gouverneur de New-York. C'était un vrai royaliste, celui-là, qui sous le titre de gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre, allait traiter les colonies puritaines en pays conquis. Il arrive à bord d'une frégate, accompagné de deux compagnies de soldats, les premières troupes anglaises cantonnées dans le pays des puritains (1686).

Andros arrivait pourvu de tous les pouvoirs nécessaires pour gouverner les plantations en proconsul. Il pouvait nommer et destituer, à son gré, les membres du conseil, et, avec leur concours, faire des lois, décréter des impôts, lever et commander les milices. Il avait pour mission expresse de ne laisser rien imprimer. Il devait, au besoin, recourir à la force pour faire respecter son autorité.

Le premier soin d'Andros, arrivé à Boston, fut d'entrer promptement en possession de toute sa juridiction, afin que la Nouvelle-Angleterre, tout entière, fût placée au plus vite au bénéfice de son administration. Ce n'était guère là qu'une simple formalité; car la chute du Massachusetts avait virtuellement entraînée celle des autres colonies. Le gouvernement du Connecticut, qu'on n'avait plus aucune raison de ménager, s'était, sur la sommation de Randolph, soumis au bon plaisir de Sa Majesté (1686). La colonie de Plymouth, n'ayant pas de charte, fut annexée au Massachusetts; le Rhode-Island s'étant refusé à envoyer la sienne, Andros alla lui-même la chercher (1687).

De retour à Boston, Andros s'occupe de changer complètement l'organisation publique, civile et religieuse du pays. Le suffrage universel, reposant sur des garanties religieuses, fut tourné en ridicule et aboli par l'agent de la tyrannie.

« Il est amusant, disaient les commissaires anglais, de voir de pauvres cordonniers, des artisans faisant pitié, n'ayant ni sou, ni maille, se pavaner aux élections, tandis que quelques-uns des hommes les plus riches du pays, les grands propriétaires, y assistent comme autant de zéros. » Il fut par conséquent décidé que les assemblées communales (*town-meetings*) ne seraient compétentes que pour la nomination des fonctionnaires locaux. Le vote au scrutin fut aboli. Un comité de Lynn, ayant présenté quelques observations, Andros lui répondit tout simplement que dans tout le pays il n'y avait plus une seule commune. Se réunir en assemblée de commune pour délibérer, étant déclaré un acte séditieux.

Naturellement un pareil régime ne pouvait tenir nul compte, ni de la liberté personnelle, ni des usages de la contrée. Il fut défendu de quitter le pays sans une permission spéciale. Comme pour heurter à plaisir le sentiment puritain, il fut ordonné qu'on prêterait serment, non pas en levant la main comme jadis, mais en la posant sur la Bible, selon l'usage épiscopal.

Il va sans dire qu'un tel régime ayant besoin de représenter, devait trouver les anciens impôts insuffisants. Une taxe d'un penny par livre, une autre de vingt pences, sous un titre différent, furent établies, ainsi que d'autres redevances.

En général, les communes refusèrent de s'exécuter; quelques individus furent mis en prison pour avoir protesté. A Ipswich, le ministre, John Wise, se mit à la tête de la commune pour l'exhorter à la résistance. Son mot d'ordre était : Jésus-Christ a établi la démocratie dans l'Église et dans l'État. Nous avons, dit-il, dans l'assemblée communale, un Dieu bon et un roi bon; nous ferons donc bien de nous en tenir à nos priviléges. — Vous n'avez pas d'autre privilége, s'écrie un membre du conseil, que celui de n'être pas vendus comme esclaves.

Vous imaginez-vous peut-être, demanda Andros, que Jean et Tom soient appelés à déterminer l'argent que pourra obtenir le roi? — Les priviléges du *habeas corpus* leur ayant été refusés, les prisonniers en appelèrent à la Grande Charte. — Ne vous imaginez pas, répondit un des juges, que les lois de l'Angleterre aillent vous suivre jusqu'au bout du monde. Dudley, s'adressant aux jurés, soigneusement choisis, leur dit sans façon. « Dignes gentlemen, nous comptons sur un bon verdict de votre part. » Il ne fut pas trompé dans son attente, de lourdes amendes tombèrent sur les coupables qui furent en outre privés de certains droits.

Mais ce n'était pas encore assez que d'augmenter les impôts : on eut recours à des mesures de spoliation qui avaient directement en vue la ruine des colonies. On répétait ouvertement aux planteurs un mot qui avait cours parmi les négociants anglais bénéficiant du monopole commercial. « Il n'est pas dans l'intérêt de Sa Majesté que vous prospériez. » On eut soin de recourir aux expédients nécessaires pour faire produire à cette maxime ses conséquences pratiques.

Déjà, en 1680, Randolph avait insinué que les colons du Massachusetts étaient des usurpateurs, faute de titres pour justifier la possession de leurs terres. Le roi Jacques se garda bien de laisser tomber cette idée féconde. Il fut, en conséquence, ordonné que tous les propriétaires auraient à demander des concessions pour leurs terres. On ne se cachait pas de dire que cette mesure avait été prise en vue des riches émoluments qu'elle procurerait à tous les fonctionnaires. Il n'y aurait pas eu assez d'argent dans toute la colonie pour acquitter les frais énormes que cette simple formalité devait entraîner.

Les colons en appelèrent à leur charte, mais il leur fut répondu que la perte de celle-ci avait invalidé les concessions qui avaient été faites sous son autorité. Le veau, disait-on, était mort dans le ventre de sa mère. Deux communes, Lynn et Charlestown, produisirent une concession en règle, consentie par les Indiens. On leur répondit qu'elle ne saurait avoir plus de valeur que le barbouillage qu'un ours aurait tracé de sa

patte. C'était d'abord l'assemblée générale qui avait fait aux communes des concessions de terrain que celles-ci avaient rétrocédées à des individus. La commune de Lynn produisit ses archives constatant la régularité de la transaction. Il n'en fut fait aucun cas. D'autres s'appuyèrent enfin sur le fait de la possession et de l'usufruit des terres. C'est pour le roi, leur fut-il répondu, que vous prenez possession. Les puritains s'étant avisés de citer les jurisconsultes sur la matière, Andros, qui était un habile avocat, n'eut pas de peine à les réduire au silence. Abandonnant alors le terrain de la loi anglaise, les planteurs s'en réfèrent au livre de la Genèse ; ils rappellent que Dieu donna la terre aux enfants d'Adam pour la cultiver : c'est en vertu de la grande charte de Dieu, s'écrient-ils, que le peuple de la Nouvelle-Angleterre possède ces terres. Andros, hors de lui, somme le récalcitrant de déclarer s'il est un sujet ou un rebelle.

Les favoris du pouvoir se jetèrent comme sur une proie facile sur tous les biens réservés pour les pauvres et pour les communes. Il y eut des frais de révision, de mutation, etc., s'élevant jusqu'au quart de la valeur des terres. Le jury était impuissant pour mettre personne à l'abri de ces exactions. Aussi, disait-on parmi les colons, notre état ne diffère que fort peu du plus complet esclavage. Il était si peu tenu compte de la liberté et de la propriété des individus, que, suivant une expression d'Increase Mather, personne ne pouvait dire que quelque chose lui appartînt en propre.

C'était la Nouvelle-Angleterre tout entière qui était soumise à ce régime d'exaction dont les agents de la mère-patrie ne se dissimulaient nullement les effets. Dans le Maine, disait Randolph lui-même, on avait agi avec un arbitraire digne du Grand Turc. Quant à New-York, qui était aussi sous la dépendance du gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, il n'y avait pas grand chose à prendre, le peuple avait déjà été écorché au vif par un autre agent.

Pendant quelque temps, on ne sut pas si le Connecticut serait annexé à New-York, ou, comme il le préférait, au Mas-

sachusetts. Andros s'y rendit dans l'automne de 1687 pour se mettre en possession du pouvoir. L'assemblée se trouva précisément être en session au moment de son arrivée. Il demande que la charte lui soit remise. Le gouverneur Treat défend de son mieux ce précieux palladium; il rappelle éloquemment les sacrifices et les souffrances qu'il leur a coûtés, les jours de paix et de bonheur qu'il leur a garantis. Le gouverneur Andros demeurait inflexible. Les ombres du soir étaient déjà là, qu'on discutait encore; un grand nombre de fermiers assistaient aux débats désireux de savoir quelle en serait l'issue. La charte était sur la table, autour de laquelle on était réuni. Tout à coup les lumières s'éteignent, la salle est plongée dans une profonde obscurité. Que cet incident doive être mis sur le compte du vent ou expliqué par une entente de quelques-uns des témoins, quand la lumière reparut, la charte, elle, avait disparu, et pour longtemps. Un des assistants, se frayant un chemin dans les rangs serrés de la foule, était allé la cacher dans le creux d'un chêne, plus vieux que la colonie. Les autorités avaient montré leur bonne volonté, elles se trouvèrent hors d'état de remettre le précieux document qu'on leur demandait. C'était encore quelque chose de gagné, dans un temps et dans un pays où on regardait naïvement une charte comme une espèce de talisman qui, aussi longtemps que vous en étiez possesseur, vous mettait à l'abri du mauvais vouloir et de l'arbitraire de l'autorité. Et puis, ne pourrait-on pas la reproduire dans des jours meilleurs? On s'inclinait devant la force brutale du fait, mais on continuait à avoir le droit pour soi. Quant à Andros, il n'était pas homme à se laisser arrêter pour si peu de chose; il s'empara de l'autorité suprême, comme il l'avait fait ailleurs, et s'étant fait présenter le registre de la colonie, il y écrivit de sa propre main le simple mot : *Finis*.

Le parti royaliste et épiscopal était donc au comble de ses vœux. L'idée si souvent caressée d'un gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre ne tenant nul compte des libertés locales était enfin réalisée.

Il manquait cependant quelque chose à ce triomphe. Nous le savons déjà, le parti qui foulait ainsi aux pieds les colonies était aussi religieux que politique : c'était surtout l'antipathie religieuse qu'on avait pour les puritains, radicaux dans les affaires d'église comme dans les affaires d'État, qui avait attiré sur eux toutes ces catastrophes. Il ne pouvait donc être question de respecter ni leurs principes ni leurs scrupules religieux. Déjà, sous l'administration temporaire de Dudley, il s'était formé une Église épiscopale à Boston même. Mais, quoique le scandale fût déjà grand sur cette terre puritaine, ce n'était encore rien en comparaison de ce qu'Andros leur réservait. On enleva la célébration des mariages aux magistrats pour la donner aux ecclésiastiques épiscopaux. Mais comme il n'y en avait qu'un seul dans toute la colonie, force était de se rendre à Boston pour se marier. Le petit troupeau épiscopal n'ayant pas d'édifice public, Andros réclama tout simplement qu'on l'installât dans une église puritaine. C'est en vain qu'on prétendit que celle-ci était une propriété privée ; nous savons déjà le cas qu'on faisait des droits de ce genre. Les puritains déclarent alors qu'en bonne conscience ils ne sauraient consentir à ce qu'on leur demande. Comme on veut passer outre, le sonneur de cloches refuse son concours. Cependant, à l'heure voulue, la cloche est mise en branle par une main moins scrupuleuse, le prêtre s'avance pour lire les prières, revêtu de ce surplis, de tout ce costume qui avait si fort scandalisé les pères des colons, qu'ils avaient préféré renoncer à tous les avantages de la patrie, et courir les chances de l'exil plutôt que d'adorer Dieu sous ces formes, que réprouvait leur conscience. Ce n'était pas encore assez. On exprima bientôt le désir que le peuple contribuât volontairement à l'érection d'une église épiscopale. Qu'auraient pensé les évêques, répondit un planteur, si on les eût invités à concourir à l'établissement d'églises puritaines ?

Ainsi périt la théocratie de la Nouvelle-Angleterre. On peut dire que ce ne fut pas entièrement sans gloire, s'il est vrai que pour les représentants de l'intelligence et de la moralité, de la religion et de la liberté, il n'y ait aucune honte à s'incli-

ner devant la force matérielle, tout en protestant et en demeurant fidèles aux principes.

Les grands personnages politiques, habitués à gouverner l'État ne prirent pas seuls cette attitude. Le peuple tout entier murmurait et supportait impatiemment le joug; au milieu de la douleur générale, les ministres prêchaient la sédition, quand ils ne formaient pas des projets de résistance. En signe de deuil, on renonça à la célébration annuelle de la fête nationale, le jour d'action de grâces (Thanksgiving). Dans toutes les familles, on célébrait des jours d'humiliation et de prières, suppliant l'Éternel de mettre un terme à ces châtiments et de se souvenir de son pauvre peuple, privé de toute puissance. Les hommes éclairés refusaient de s'abandonner au désespoir, pleinement persuadés que Dieu ferait encore briller sa gloire d'un nouvel éclat parmi les nations. Lorsque quelque esprit faible avait l'air d'accepter l'ordre de choses établi, l'attitude que prenait immédiatement la population à son égard lui montrait qu'il était isolé. Ainsi, un dimanche, dans lequel on était censé devoir chanter un *Te Deum* à l'occasion de la grossesse de la reine, le peuple fut très-indigné de ce que le ministre avait eu la faiblesse d'indiquer un psaume qui pouvait faire supposer qu'on éprouvait quelque sympathie pour le roi. Un des anciens, appelé à faire une autre partie du service, cherche à réparer la chose de son mieux. Parmi d'autres avis, il mentionna le fait officiel qui causait la joie du gouverneur, pria pour le roi, selon l'usage établi, mais ce fut là tout. Et comme le peuple perdait patience, il le contint à la fois, et l'encouragea en citant ce texte de l'Écriture : *Vous n'avez pas encore résisté jusqu'à répandre votre sang en combattant contre le péché.* (Hébreux, 12-4.) Cependant on renonça à recourir aux mesures désespérées pour qu'un des ministres pût aller porter au pied du trône les doléances des colons.

Increase Mather, trompant la vigilance de Randolph, partit pour remplir cette délicate mission.

CHAPITRE V

CONSÉQUENCES DE LA THÉOCRATIE.

MODIFICATION DU GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE. — PERSÉCUTION DES QUAKERS ET DES BAPTISTES.

Nous venons de voir comment l'édifice entier de la théocratie puritaine fut renversé, de fond en comble, par le triomphe du parti aristocratique et épiscopal avec Charles II et Jacques II. Était-ce là un simple échec momentané? Le régime politico-religieux de la Nouvelle-Angleterre avait-il quelque chance de se relever dans sa pureté et dans sa conséquence primitive avec l'avénement de William et Marie qui ne devait pas se faire longtemps attendre?

Pour répondre à cette question il ne suffit pas d'avoir suivi l'histoire, en quelque sorte extérieure, de cette théocratie, dans sa lutte avec sa grande rivale, l'Église épiscopale d'Angleterre. Il s'agit de voir comment ce régime avait fonctionné en Amérique même; comment il avait répondu aux besoins nouveaux; il faut examiner les fruits qu'il avait portés, faire en un mot son histoire intérieure, en montrant ce que la théocratie était devenue entre les mains de ses amis les plus zélés et les plus conséquents, et en face des difficultés diverses

qu'elle rencontrait de la part d'adversaires sans cesse renaissants.

Nous savons déjà que, de très-bonne heure, elle avait dû entrer en lutte avec des ennemis sortis de son propre sein : nous avons retracé ailleurs les troubles qui agitèrent les colonies dans la controverse antinomienne parce que la majorité et la minorité, l'une et l'autre fidèles aux principes théocratiques, n'étaient pas d'accord sur quelques idées religieuses qu'il s'agissait de faire triompher par le bras séculier.

Il était dans la nature des choses que ces difficultés se renouvelassent fort souvent. Au sein d'une théocratie, prise quelque peu au sérieux, le moindre mouvement dans la sphère de la religion et de la morale et même de l'intelligence doit trouver de l'écho dans le domaine politique et se traduire par des troubles et des discordes civiles.

Malgré toute leur prudence et leur sagesse, les gouvernants des diverses colonies de la Nouvelle-Angleterre ne purent échapper aux inconvénients inhérents au régime même qu'ils avaient eu le tort d'adopter.

Ainsi nous avons vu qu'ils s'étaient appliqués avec grand soin, à se tenir à l'écart de toutes les controverses politico-religieuses qui divisaient la mère-patrie. Ils avaient poussé l'abnégation jusqu'au point de refuser d'envoyer des députés à la grande assemblée de Westminster au risque de compromettre le triomphe de ces principes ecclésiastiques et religieux qui leur étaient si chers. Mais à quoi bon tant de réserve et de prudence? Le parti vainqueur n'en tenant nul compte, devait venir lui même les attaquer sur leur propre terrain, en Amérique. Là encore les prétentions théocratiques allaient se heurter une seconde fois au détriment de la tranquillité de ces républiques naissantes.

Ainsi, la théocratie presbytérienne n'eut pas plutôt réussi à substituer momentanément sa tyrannie à celle de l'épiscopat anglican, qu'aussitôt, pour compléter son triomphe, elle essaya de supplanter la théocratie congrégationnelle qui régnait sans partage dans les colonies de l'Amérique du Nord.

Les partisans de la démocratie pure, du régime indépendant, républicain, et ceux du gouvernement représentatif allaient entrer en lutte, croyant en avoir fini avec leur adversaire commun, l'épiscopat.

Nous avons déjà dû faire connaissance ailleurs avec les principaux personnages qui provoquèrent ce mouvement presbytérien : William Vassall, Samuel Maverick et Robert Child, ne trouvant pas de sympathie suffisante en Amérique, durent de fort bonne heure en appeler au gouvernement de l'Angleterre. La colonie et la mère-patrie furent ainsi engagées dans les difficultés que nous connaissons déjà et auxquelles l'échec si complet de Vassall et de ses amis ne tarda pas à mettre un terme. Nous devons cependant revenir ici sur les conséquences de cette controverse qui ne furent pas sans portée pour le développement du régime théocratique.

La crainte de l'invasion du presbytérianisme fit fléchir la rigueur primitive des principes puritains. Jusque-là les églises de la Nouvelle-Angleterre, nous le savons déjà, avaient été strictement indépendantes. Chaque congrégation formait, à elle seule, un tout complet; elle était en jouissance de tous les droits et priviléges conférés par l'Écriture à l'Église chrétienne. On avait ainsi un certain nombre de petites démocraties religieuses, gouvernées chacune par la majorité du peuple chrétien, sans qu'aucun lien commun les reliât les unes aux autres. Jusqu'alors cet isolement absolu n'avait paru entraîner aucun inconvénient; la communauté d'intérêts, de but, de danger, l'unité d'esprit ne suffisaient-elles pas pour donner à tous les colons cette cohésion qu'on demande si souvent et si inutilement aux lois extérieures et aux liens hiérarchiques? Cependant un léger doute sur l'efficace d'un tel régime paraît avoir abordé l'esprit de quelques-uns des puritains. Cet ensemble de congrégations, que ne réunissait aucun lien commun, serait-il à la hauteur des circonstances? L'ennemi ne réussirait-il pas à les vaincre une à une? Pourrait-on attendre, dans l'isolement absolu qui résulte d'une complète indépendance, le choc du presbytérianisme qui s'avançait, lui, bien

compacte et fort de la force que lui donnait une constitution hiérarchique très-puissante en ce qu'elle prétendait concilier, bien mieux que l'indépendance, les droits respectifs de l'ordre et de la liberté ?

Telles furent les questions qu'on se posa. De côté et d'autre on se mit à s'entretenir de tout ce qui concernait la discipline et l'ordre dans l'Église : évidemment le besoin d'un gouvernement fort se faisait sentir. L'assemblée générale du Massachusetts, fidèle organe des préoccupations publiques, convoqua un synode à Cambridge. Les anciens et les députés de toutes les Églises de la Confédération sont invités à s'y rendre pour arrêter, conformément aux prescriptions de la sainte Écriture, une forme de gouvernement et de discipline ecclésiastique qui serait ensuite soumise à la sanction des congrégations et de l'autorité civile.

La réunion d'une telle assemblée avec un pareil programme était déjà une déviation de la simplicité primitive. Aussi les Églises de Boston et de Salem se tinrent-elles à l'écart, refusant d'envoyer des représentants. Elles redoutaient une usurpation de pouvoir de la part de l'assemblée générale et du synode. Le pasteur et le docteur de l'Église de Boston finirent par se décider à paraître au synode, mais exclusivement en leur qualité privée, comme individus, et pour obéir aux ordres de l'assemblée générale. L'Église à son tour se laissa gagner à l'idée de se faire représenter [1]. Cependant il y eut toujours une minorité qui se tint à l'écart. Parmi les plus ardents adversaires, on remarquait quelques colons récemment arrivés d'Angleterre. Ayant vu par eux-mêmes et de près les dernières luttes des partis ecclésiastiques, ils sentaient plus que les autres le besoin de maintenir la théorie indépendante dans toute sa rigueur et sa noble simplicité.

Ces hésitations firent perdre beaucoup de temps et on dut en venir à un ajournement favorable au parti modéré qui gagnait toujours du terrain. Quand le synode se réunit de nou-

1. Ce furent les simples fidèles qui insistèrent le plus pour qu'on ne se départît pas du régime de l'indépendance absolue (Hildreth, I, p. 327).

veau, il arrêta un mode de gouvernement connu sous le nom de ***Cambridge-Platform, constitution de Cambridge,*** qui indique très-bien les concessions qu'on sentait la nécessité de faire au presbytérianisme. Le besoin de cohésion et d'unité l'avait décidément emporté; il y fut fait droit en gardant tous les ménagements possibles à l'égard des principes primitifs avec lesquels on ne prétendait nullement rompre. L'idée presbytérienne et épiscopale avait été entièrement écartée. On avait renoncé à établir un lien hiérarchique officiel entre les diverses congrégations qui demeuraient, comme par le passé, des unités complètes et parfaitement indépendantes, se suffisant à elles-mêmes, et n'ayant de compte à rendre à personne. Cependant on avait cru devoir prendre quelques précautions à l'égard de celles qui donneraient le mauvais exemple ou risqueraient de compromettre les intérêts communs. Afin de n'être pas complètement à leur merci, il fut convenu qu'au besoin et accidentellement on pouvait se tendre la main d'association pour se mettre à l'abri du mal qu'elles pourraient faire. C'est ainsi qu'on en vint à l'idée du concile ou synode congrégationaliste, différent à tous égards du corps qui porte ce nom dans le régime presbytérien. D'abord ce synode n'a rien de *permanent*. Il se réunit accidentellement pour un but spécial et bien *déterminé*. Il a même quelque chose d'arbitraire dans sa composition. Quand une congrégation éprouve le besoin d'une assemblée de ce genre, elle invite un certain nombre d'Églises voisines, celles qu'elle juge bon, à déléguer un certain nombre de députés laïques et ecclésiastiques. La question à soumettre au concile une fois tranchée, celui-ci se trouve dissout de fait : il ne laisse pas même après lui un pouvoir exécutif chargé de tenir la main à l'observation de ses décisions. C'est que celles-ci, si on ne peut pas dire qu'elles soient dépourvues de tout caractère officiel, n'ont du moins qu'une portée exclusivement morale. Aucune sanction coërcitive ne les accompagne. La mission du concile est seulement de déclarer ce que, dans tel cas donné, il estime être juste et droit; c'est ensuite aux parties intéressées à voir quel

compte elles veulent tenir de ses décisions. Seulement, dans le cas où le point débattu est assez important, si la congrégation à laquelle l'avis est donné n'en tient nul compte, elle se trouve, à l'avenir, tout naturellement privée des avantages de semblables réunions. On ne la convoque plus pour des synodes; c'est la seule manière, pour l'ensemble, de montrer qu'il n'est plus en rien responsable de la conduite d'une congrégation persistant dans une marche erronée ou coupable après en avoir été dûment avertie.

On voit que le lien est aussi lâche que possible : on peut même dire que le synode se borna à fixer et réglementer ce qui s'était tout naturellement pratiqué dès les premiers jours de la colonisation. Néanmoins, bien que légère, la déviation est manifeste. La raideur puritaine a évidemment faibli : comme les autres protestants, ceux d'Amérique ont brûlé un grain d'encens, si petit soit-il, sur l'autel de ce système romain qu'ils abhorraient plus que personne. L'idée d'une autorité extérieure et hiérarchique, pouvant sinon remplacer l'autorité spirituelle, du moins lui venir heureusement en aide dans une certaine mesure, les a séduits. C'est un pas de fait en dehors du terrain du spiritualisme chrétien qui ne compte que sur la seule force de la vérité, pour aller timidement s'établir sur celui de ses adversaires. Les puritains, comme tous les autres protestants, abdiquent quelque peu; ils renoncent à la rigueur et à la force que donne un principe pris au sérieux et dans toutes ses conséquences pour aller s'affaiblir en faisant des concessions illogiques au principe contraire : les indépendants primitifs se transforment en congrégationalistes[1].

1. C'est justement la déviation que nous venons de décrire qui marque la nuance, je ne dirai pas entre les deux Églises, mais entre les deux tendances dans le sein de la même dénomination. Un autre fait qui montre bien qu'il y avait un certain penchant à relever l'idée générale de l'Église au détriment des troupeaux, c'est que la nouvelle constitution permit la consécration des fonctionnaires d'une congrégation par ceux d'une autre. Cette pratique avait été jusque-là interdite. (Palfrey, II, p. 185, 296, 350, 406.)

Les Églises indépendantes d'Angleterre demeurèrent seules complètement fidèles aux principes que leurs amis d'Amérique firent fléchir tant soit peu. Cette plus rigoureuse conséquence s'explique par la différence des circonstances qui les mit à l'abri de toute tentation. Il était loin d'y avoir la même homogénéité entre les indépendants anglais qu'entre ceux des colonies. Il se trouvait parmi les premiers des puritains orthodoxes, des baptistes, des antinomiens et des enthousiastes. Il ne pouvait donc être question d'aucun lien commun qui approchât, même de loin, de tout système hiérarchique. Une seule pensée les réunissait ; celle d'obtenir la liberté religieuse et l'indépendance pour tous ceux qui ne reconnaissaient pas l'autorité de l'Église officielle.

Les circonstances étaient entièrement différentes dans les colonies. Tandis que les indépendants ne formèrent jamais qu'une respectable minorité en Angleterre, ils furent, en Amérique, la majorité, l'Église dominante. De là, tout puritains qu'ils étaient, à devenir des représentants de l'élément conservateur, il n'y avait qu'un pas. Ils furent tout naturellement amenés à le franchir en présence des prétentions des presbytériens, des épiscopaux et autres sectaires. C'est ainsi que, grâce à leur homogénéité, les puritains américains furent conduits à s'écarter des traditions du spiritualisme chrétien pour aller demander au formalisme une garantie illusoire.

Naturellement, ils ne manquèrent pas de donner cette déviation du système de l'indépendance absolue comme entièrement conforme aux enseignements que le Nouveau Testament renferme sur l'Église. C'était là une conséquence inévitable de leur manière de concevoir l'autorité de l'Écriture sainte dans les matières ecclésiastiques. Fidèle au point de vue théocratique, le synode de Cambridge n'avait rien négligé pour resserrer, autant qu'il était en lui, le lien déjà trop étroit qui unissait l'Église à l'État. Sa constitution établit, qu'à toute extrémité, on pourrait recourir au pouvoir civil pour sauvegarder l'autorité et la pureté des Églises. Le bras séculier

devait prêter son secours pour punir les idolâtres, les blasphémateurs, aussi bien que les hérétiques et les schismatiques obstinés.

Comme s'il eût prévu les inconvénients qui allaient bientôt en résulter pour lui, le gouvernement ne paraît avoir accepté qu'avec une froideur marquée et presque de mauvaise grâce le rôle qu'on lui attribua. Le synode avait terminé ses sessions depuis une année, que l'assemblée générale en était encore à recommander sa constitution ecclésiastique à la judicieuse et pieuse considération des diverses Églises pour obtenir leur opinion ; ce ne fut qu'au bout de deux nouvelles années (1651) que le pouvoir civil donna une approbation, peu explicite, aux décisions du synode de Cambridge.

On ne devait pas tarder à s'apercevoir du danger qu'il y avait à placer l'unité et la pureté des Églises sous la garantie de l'État. Cinq ans plus tard, en 1656, les premiers Quakers arrivaient dans la Nouvelle-Angleterre, précédés par la réputation qu'en fort peu d'années ils s'étaient faite dans le monde entier. Pour bien saisir la nature du conflit, parfois sanglant, qui ne tarda pas à éclater entre la théocratie puritaine et les Quakers, il est indispensable de se faire une idée juste de la tendance et surtout de l'esprit de ces derniers, dans la première génération de la secte, qui se montra alors fort différente de ce qu'elle est devenue depuis.

Le quakérisme fut une énergique réaction de spiritualisme chrétien dégoûté d'une religion qui avait tout réduit à des cérémonies, à des démonstrations extérieures, rappelant le théâtre. Malheureusement tout le mouvement sortit de la fermentation religieuse désordonnée de l'époque, que Cromwell avait d'abord favorisée pour s'élever au pouvoir. De toutes les sectes rangées sous le titre général d'indépendants, les Quakers furent ceux qui poussèrent le plus loin l'opposition à l'autorité. En fait, toutes les sectes chrétiennes, reposent sur la tradition, bien qu'elles lui fassent une part plus ou moins grande. Les presbytériens, les congrégationalistes, les baptistes, les puritains en général, prétendaient s'en tenir à la seule tradi-

tion biblique. Mais pourquoi s'arrêter là, demandent les Quakers? Quant à eux, s'ils ne rejettent pas expressément l'autorité de la sainte Écriture [1], ils tendent à la restreindre, ou du moins ils affirment qu'elle demeure une lettre morte aussi longtemps qu'elle n'est pas expliquée par la lumière intérieure. Ils entendaient par là une étincelle, plus ou moins brillante de la vie divine qui se trouve dans toute âme, ce Verbe intérieur qui éclaire tout homme, en un mot, cette affinité, ce sens pour le divin, sans lequel la révélation faite en Jésus-Christ demeure nulle et non avenue. Les Quakers appelaient cette lumière intérieure l'Esprit. Ils n'entendaient pas désigner par là la raison humaine, mais cette partie de l'homme par laquelle il tient tout spécialement à Dieu, le sens inné pour le divin [2]. C'était là une espèce d'impulsion immédiate, non raisonnée, une illumination supérieure à la raison, une inspiration qui seule devait les guider. Au fond, suivant le caractère des individus, les éléments les plus divers pouvaient concourir à entretenir cette lumière qui était loin de briller chez tous d'un éclat égal et toujours pur. Il y entrait des instincts, des mouvements spontanés qui n'étaient pas soumis au contrôle de la réflexion, des idées superstitieuses, étroites, formalistes, faisant contraste avec les tendances générales de la secte, en un mot, tout ce qui, dans une époque d'exaltation religieuse peut surgir du cerveau d'hommes peu cultivés qui ne recon-

1. Cette conséquence qui ressort naturellement de leur principe, ne peut cependant pas leur être imputée. « Nous sommes, disent-ils, fort disposés à poser le principe suivant : si un individu fait quelque chose et qu'il s'appuie sur l'Esprit, et que la parole de Dieu soit opposée à son action, nous estimons que cette conduite doit être considérée comme une tromperie du diable. » (Barclay, *Apologie des Quakers.*)

2. D'après les Quakers, cette lumière n'est pas une portion de l'essence divine incommunicable en soi; elle n'est pas non plus une portion de la nature humaine, ainsi un accident de sa raison naturelle, mais c'est un germe spirituel de la vie divine, déposé par Dieu, en nous, dès le commencement, une pierre d'attente, un principe spirituel bien réel, un grain de blé dans un terrain pierreux ou comme un remède dans un corps malade.

naissent aucune autorité devant servir de contrôle à leur sens intime. Pour employer un terme moderne, c'était le subjectivisme religieux le plus désordonné.

Cela va de soi, les Quakers ne manquèrent pas de donner comme des inspirations de cette lumière intérieure la répulsion, qu'à divers égards, leur inspiraient les luttes du moment. En face de partis prétendus religieux, qui se disputaient la prépondérance dans l'Église et l'État, les armes à la main, les Quakers insistèrent sur la force intérieure et toute spirituelle du christianisme. Appuyés sur quelques textes du Nouveau Testament, ils se prononcèrent contre la guerre et maintinrent que le chrétien ne devait opposer à l'oppression qu'une résistance exclusivement passive. Considérant la lumière intérieure comme répandue dans le monde entier, plus ou moins chez tout homme, ils s'élevèrent fortement contre les persécutions religieuses, soutenant que partout on découvrait un certain mélange de vérité et d'erreur. Comme Roger Williams, ils réclamèrent la liberté religieuse la plus absolue, non-seulement pour la vérité et pour les saints, mais pour toutes les sectes, sans aucune distinction : catholiques, épiscopaux, sociniens, incrédules. Leur attitude à l'égard de l'autorité publique n'était pas bien dessinée. Si d'un côté ils la tenaient pour établie de Dieu, d'autre part, par suite de leur spiritualisme égalitaire, ils étaient conduits à refuser au pouvoir ces marques distinctives de respect auxquelles les puissants ne renoncent pas volontiers. Ainsi les Quakers voyaient dans les hommages que les gouvernants réclamaient de leurs administrés une usurpation sur le culte dû à Dieu seul ; en conséquence, conduits devant les magistrats, ils se refusaient à ôter leur chapeau. Dans la sphère religieuse, tous les hommes se trouvant égaux devant l'Esprit, une femme, qui en était animée, avait tout aussi bien le droit de prêcher qu'un homme.

Ce spiritualisme les conduisant à faire une sévère critique des usages ecclésiastiques établis, ils aboutissent à une réforme encore plus radicale que celle du puritanisme. Ils

repoussent la consécration et le salaire des pasteurs, les sacrements dans lesquels ils voient un reste de la loi juive.

Cependant ces hardis spiritualistes payaient, à leur tour, un tribut assez large à ce littéralisme et à ce formalisme qu'ils combattaient d'ailleurs chez les autres avec tant de rigueur. Ainsi nul plus que les Quakers ne tenait à prendre à la lettre tel passage isolé de la sainte Écriture quand ils le trouvaient favorable à leurs tendances particulières. C'est par ce genre d'interprétation qu'ils arrivèrent à rejeter l'usage du serment.

Malgré cela, en somme, ils se maintenaient pour l'essentiel, au début du moins, dans le grand courant du spiritualisme chrétien. Tandis que les puritains tiraient leur politique, leur morale et en grande partie leur théologie de l'Ancien Testament, commenté par les épîtres de saint Paul, les Quakers, mieux inspirés, puisaient de préférence à la source des Évangiles : celui de saint Jean était leur livre de prédilection.

S'ils étaient fortement opposés à cette étroitesse, à cet esprit légal, dominateur, rigide, parfois cruel, que les puritains avaient puisé dans l'étude de l'Ancien Testament, les Quakers s'en rapprochaient par un autre côté. Comme les puritains, ils avaient conservé un certain élément d'ascétisme, étrange méprise dans un courant si franchement spiritualiste. La vraie difficulté inhérente en spiritualisme chrétien, leur avait échappé : ils avaient trouvé plus commode d'établir une opposition absolue entre l'esprit et la chair, afin de pouvoir se débarrasser aisément et tout d'un coup de cette dernière. La raison et la réflexion, dont tous les enthousiastes méconnaissent les droits, pour n'écouter que les inspirations du sens intime et de l'imagination, s'étaient vengées. Voilà comment ces hardis spiritualistes en vinrent à régler la coupe d'une robe et d'un chapeau, à faire une petite guerre aux ornements, aux beaux-arts, à la poésie, à la musique, comme autant de futilités bonnes seulement à exciter au péché. La politesse, trop souvent mensongère, il est vrai, ne trouva pas grâce devant eux. Mais la rendirent-ils plus vraie, en ne tenant nul compte

des distinctions, des hiérarchies sociales, et en exigeant qu'on prodiguât indistinctement à tout le monde le *tu* et le *toi?* Enfin, ils retombèrent ouvertement sous le joug du formalisme et des choses extérieures, lorsque dans leur réforme somptuaire, ils s'assujettirent, eux, les hommes essentiellement libres et spirituels, à un costume particulier avec lequel il n'était plus permis de rompre.

La tendance puritaine est suffisamment connue pour qu'il soit nécessaire de relever les causes qui devaient amener un violent conflit dès qu'elle se heurterait avec celle des Quakers. Les deux sectes avaient précisément ce nombre de points communs et de différences qui rendent les controverses passionnées et interminables.

Comme si ce n'était pas assez de tout cela pour provoquer la profonde antipathie des puritains, les Quakers accompagnaient leurs prédications de certaines manifestations turbulentes et excentriques qui ne permettaient guère de les tolérer dans une société quelque peu réglée. On ne soupçonne pas généralement le contraste qu'il y a entre les « *amis* » — c'est ainsi qu'ils veulent encore être appelés — de la première génération, et ces hommes doux, débonnaires, volontiers mystiques, mais calmes, contenus, malgré leur zèle persévérant, que nous sommes habitués à voir briller au premier rang, dès qu'il s'agit d'entreprendre quelque œuvre humble, modeste, périlleuse, demandant un dévouement sans bornes à la cause de l'humanité. Autant le Quaker d'aujourd'hui est doux, aimable, tolérant et inoffensif, autant les premiers l'étaient peu.

Ce caractère excentrique, dont ils ne tardèrent pas à se dépouiller, tenait peut-être moins à leur point de vue qu'aux circonstances particulières de l'Angleterre religieuse, et surtout à la personnalité du fondateur de la secte.

Elle remonte à George Fox, cordonnier de son métier. D'un tour d'esprit sérieux et réfléchi, il s'était, tout jeune encore, attaqué aux plus grands problèmes de la religion. C'est en vain qu'il demande des lumières à ses parents et aux minis-

tres. L'un lui recommandait de se faire soldat, l'autre d'essayer d'une saignée : un troisième lui conseillait l'usage du tabac et le chant des psaumes. Rien de plus naturel que de voir Fox se révolter contre le formalisme règnant qui lui indiquait de si étranges remèdes pour chasser ses idées importunes. Ce qui le scandalisait surtout, c'était la manie régnante d'en appeler d'une manière extérieure à l'autorité de l'Écriture comme à la seule source de la vérité religieuse. Fox voyait là une atteinte portée à cette lumière intérieure, éclairant tout homme, dont il est question au commencement de l'Évangile selon saint Jean. Il prend alors le parti de se retirer dans la solitude, il fuit la société, erre à travers champs, mais toujours étudiant sa Bible. Un jour enfin, il avait alors vingt-deux ans, il croit que quelque portion de la vérité lui a été révélée. Se promenant dans un champ, un dimanche matin, il en vient à se dire que finalement ce n'est pas assez d'avoir étudié à Oxford ou à Cambridge pour faire un bon ministre de l'Évangile. Pourquoi, se dit-il à lui-même, peu de temps après, Dieu, qui a créé le monde entier, habiterait-il dans des temples faits par la main des hommes ?

Pour mieux se disposer à recevoir la lumière qui commençait à arriver à flots, George Fox se décida à mener une vie de jeûnes et de prières. Après de longues promenades dans la campagne, la Bible sous le bras, les ombres du soir le surprenaient établi dans le creux d'un arbre, en un lieu solitaire; il lui arrivait aussi de se relever souvent la nuit et de se promener à pas précipités, poursuivi qu'il était par de grands sujets de tristesse. Fox était vêtu de cuir, d'abord par amour pour la simplicité, et ensuite parce que c'était là un costume solide, ne demandant que fort peu de réparations et convenant admirablement à un homme errant de lieu en lieu, sans savoir souvent où il reposerait la tête [1].

1. Ce personnage, ainsi accoutré, était la frayeur de tous les ministres; l'alarme était au presbytère dès qu'on signalait l'approche de l'homme aux culottes de cuir. Voir le *Journal de Fox*; et Sewel (***History of the Quakers***.)

Grâce à ce régime, l'intelligence de Fox allait s'ouvrant de plus en plus. Mais comme les tentations continuaient à l'obséder, il en vint à se demander s'il n'avait peut-être pas commis le péché irrémissible, le péché contre le Saint-Esprit. Cependant sa doctrine, à peine arrêtée, lui avait déjà gagné quelques partisans; de là la formation d'une certaine société de prosélytes qui se groupa autour de lui. Ne sachant trop que faire, alors qu'il se demandait s'il ne devrait pas pratiquer la médecine dans l'intérêt de l'humanité, il lui fut révélé que Dieu l'appelait à accomplir une œuvre spirituelle. Par suite de l'encouragement que lui procurèrent ses succès inattendus, ou de la sympathie de ses partisans, Fox, d'un naturel hardi et décidé, devint bientôt agressif. Voilà qu'il se précipite dans les tribunaux prêchant la justice aux juges. Il ne lui est pas possible d'endurer le son des cloches appelant les gens dans la maison *à clocher;* il croit entendre la cloche d'un marché convoquant les chalands afin que le prêtre puisse débiter sa marchandise. Un jour, c'était à Nottingham, ayant un dimanche matin aperçu une maison à clocher, du haut d'une colline, il se sent pressé d'élever la voix contre ce temple idolâtre et contre les adorateurs. Cet exploit lui valut quelque temps de prison.

Mis en liberté, Fox poursuit l'œuvre du Seigneur avec une ardeur nouvelle. Ayant guéri, par sa seule parole, une femme dont l'esprit était dérangé, et ayant déclaré le fait dans une maison à clocher, en face du prêtre et du peuple, il est roué de coups et mis aux ceps pendant quelques heures.

Néanmoins l'œuvre était bien commencée. Fox avait alors vingt-cinq ans, une nature contemplative et ambitieuse, une volonté inflexible, admirablement servie par une organisation physique particulièrement robuste; il ne lui manquait rien pour réussir. Libre, hardi, peu cérémonieux, il avait la langue levée contre chacun, et tous avaient la main levée contre lui. Sorti des rangs du peuple, il possédait à son service un dictionnaire peu choisi dans lequel il puisait abondamment pour apostropher, sans miséricorde, les prêtres et leurs sectateurs.

Il aimait surtout les rencontrer dans les maisons à clocher, et aux heures du service, pour débiter ses remontrances. Un jour, pendant qu'un juge de paix signait un mandat d'arrêt contre Fox, celui-ci l'exhortait, ainsi que son entourage, à *trembler* à la parole de l'Éternel. *Trembleur, Quaker!* répond d'un air dédaigneux le magistrat impassible [1]. Cette expression devint promptement populaire et servit à désigner la nouvelle secte.

Il fallait bien que celle-ci, malgré ces bizarreries et ces excentricités, répondît dans une certaine mesure aux besoins du moment puisque Fox fit de nombreux prosélytes. Les premiers se recrutèrent parmi des soldats qui avaient combattu dans la guerre civile. La quatrième année de la république anglaise (1652), on comptait vingt-cinq prédicateurs de la nouvelle doctrine; deux ans plus tard, ils avaient plus que doublé : ils étaient soixante. Leur nombre fut bientôt si grand qu'ils tournèrent leurs yeux de tous côtés pour chercher de nouvelles sphères à leur dévorante activité. Dans leur zèle ils embrassèrent le monde entier comme champ de travail. Les missionnaires quakers se montrèrent bientôt dans tous les coins de l'Europe continentale, sans en excepter le palais du Vatican et le camp du Grand Seigneur.

Ce développement très-rapide ne contribua pas peu à animer la controverse en Angleterre. Il y eut bientôt contre eux une multitude de brochures qu'ils ne laissèrent pas toujours passer sans réponse. On les dénonçait comme séducteurs et faux prophètes; la multitude se jetait parfois sur eux et les maltraitait, tandis que les cours de justice retentissaient d'incessantes plaintes portées contre eux. Au milieu de cette ardente lutte, on savait si peu ce qu'il fallait penser des nouveaux sectaires, que tel magistrat en fit jeter quelques-uns en prison comme de secrets émissaires de Rome : ils passèrent pendant quelque temps pour des franciscains déguisés.

1. Voir Sewel. D'après une autre explication, leur nom viendrait de ce qu'ils insistaient beaucoup sur la nécessité de trembler alors que l'homme nouveau supplantait l'ancien.

Tout portait à penser que, dans l'ardeur de leur zèle, ls n'oublieraient pas la Nouvelle-Angleterre comme champ d'activité. Déjà, avant leur arrivée, il avait paru dans le Massachusetts certains traités exposant leur doctrine, qui avaient donné l'éveil. Ils furent saisis et brûlés, sans difficulté. Mais bientôt le bruit se répandit que les Quakers ne tarderaient pas à faire leur apparition en personne. Comme ils avaient été devancés par leur mauvaise réputation, l'alarme fut grande dans ce pays puritain. Pouvait-il rester ouvert aux intrigues de ces franciscains déguisés? Ces esprits enthousiastes et turbulents, qui ne respectaient rien et apportaient partout avec eux le désordre et le trouble, ne pouvaient être vus d'un bon œil. Le souvenir des désordres provoqués par la controverse antinomienne, était encore trop récent pour qu'on négligeât de prendre des précautions. Le désordre et l'anarchie qui régnaient dans la mère-patrie, malgré un gouvernement fort, commandaient des mesures de prudence à une autorité qui était loin de pouvoir user des mêmes moyens de répression. Puis les puritains n'étaient-ils donc pas chez eux, sur cette terre qu'ils avaient achetée au prix de tant de souffrances et de privations? Ils prétendaient avoir le droit d'interdire l'établissement au milieu d'eux de tous ceux dont la société leur déplaisait. C'est ainsi qu'ils avaient agi déjà à l'égard de tous les aventuriers qui avaient momentanément troublé l'ordre public. Certes, la renommée des Quakers n'était pas de nature à les faire se départir de cette règle de conduite qui avait jusque-là réussi. C'est ainsi que, sans bien connaître la nature des adversaires qu'ils redoutaient, les puritains se préparaient à une longue lutte qui devait être pour eux l'occasion de tristes expériences et de cruels mécomptes.

La crainte était si grande et si générale qu'avant qu'un seul d'entre eux eût fait son apparition, l'assemblée générale (1656) décrétait un jour d'humiliation et de prières pour chercher la face de Dieu, en vue du danger que les Quakers faisaient courir au pays.

Peu de jours après, deux Quakeresses débarquaient dans

le port de Boston (juillet 1656). Elles venaient des Barbades, et s'appelaient « selon la chair » Marie Fischer et Anne Austin. Leurs malles sont visitées, les livres suspects qu'elles apportent sont brûlés par la main du bourreau. En attendant qu'on recherche s'il n'y a pas sur les sectaires, qu'on a pris soin de faire emprisonner, quelque signe de sorcellerie, le capitaine du vaisseau doit signer l'engagement de les prendre à bord à son départ.

Mais elles avaient à peine quitté les rives de la colonie, qu'un autre navire, venant d'Angleterre, débarquait quatre hommes et quatre femmes de la même secte, plus un nouveau converti qu'ils avaient pris sur la côte de Long-Island, où le vaisseau avait fait relâche. Des gens de police les arrêtent dans le port pour les conduire en prison. Quand ils durent comparaître devant le gouverneur Endicott pour conférer avec deux ministres, l'une d'entre eux, Marie Prince, n'eut rien de plus pressé que de confirmer la réputation qu'ils avaient d'user d'un langage peu choisi. Elle apostropha les magistrats, les appelant des mercenaires, des Baals, une race de vipères.

Cette fois encore le capitaine du vaisseau consentit, non sans murmurer, à les prendre à son bord en quittant le pays.

Mais l'alarme n'en était pas moins donnée dans toutes les colonies. Les derniers venus étaient encore en prison à Boston que les commissaires fédéraux passaient une loi interdisant l'établissement des Quakers sur le territoire de la Confédération. Chaque plantation prit des mesures en conséquence. Le Connecticut condamna à une amende de cinq livres par semaine toute commune qui recevrait des Quakers ou autres hérétiques. Ils devaient être emprisonnés jusqu'au départ du vaisseau qui les aurait amenés, et qui devait être obligé de les reprendre à son bord. Plymouth et New-Haven arrêtèrent les mêmes mesures (1657), tandis que le Massachusetts rendait plus sévères les lois déjà existantes contre les hérétiques. Chaque capitaine de vaisseau qui les aurait à son bord devrait les ramener après avoir payé une amende de cent livres. Pendant leur séjour, les

Quakers devaient être tenus dans une maison de correction. Après les avoir fouettés d'importance à leur entrée, on devait les faire travailler et leur interdire tout genre de communication avec qui que ce fût : une amende de cinq livres fut prononcée contre quiconque importerait ou propagerait des ouvrages de la secte ; tout individu qui s'aviserait de défendre leur doctrine serait passible d'une amende de deux, puis de quatre livres ; s'il y avait de nouveau délit, il devait être emprisonné dans la maison de correction, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion pour l'envoyer hors du pays ; enfin, si quelqu'un se permettait d'employer, à l'égard des magistrats, le langage des Quakers, il était condamné, à son choix, au fouet ou à une amende de cinq livres. Cette loi fut aussitôt promulguée à Boston au son du tambour. Ces précautions montrent l'alarme qu'avait provoquée l'apparition des premiers Quakers, et la frayeur qu'inspirait la pensée de les voir prendre pied sur le sol de la Nouvelle-Angleterre. Pour mieux les tenir à l'écart, on écrit une lettre pressante au gouverneur du Rhode-Island, Arnold ; on se plaint de la tolérance accordée aux nouveaux sectaires, et on ajoute que si la colonie dissidente ne se prête pas à seconder les mesures prises par la Confédération, tout rapport avec celle-ci et Newport cessera absolument. Bien que jusqu'alors il ne se fût manifesté aucune sympathie pour les Quakers dans la colonie de Roger Williams, on refusa de se départir des principes de liberté religieuse absolue, qui étaient à la base de sa constitution. Une seconde lettre ne réussit pas mieux que la première à les ébranler.

Cependant de nouveaux arrivages de Quakers avaient lieu sur divers points de la colonie. Et, chose grave, on reconnut parmi eux certains individus qui avaient déjà été renvoyés l'année précédente. Il y avait donc parti pris : ils voulaient à toute force s'établir dans le pays et lasser l'opposition du gouvernement. Une Quakeresse déclara expressément qu'elle avait fait le voyage de Londres pour admonester les cruels persécuteurs qu'ils eussent à se départir de leurs iniquités. Elle fut fouettée et d'autres éprouvèrent le même sort. Les

derniers venus déclarèrent également qu'ils s'étaient sentis pressés par la nécessité de se rendre dans ce pays de persécuteurs.

La lutte était donc sérieusement engagée : l'attaque était systématique; les Quakers arrivaient de tous les côtés. Le gouvernement de Boston crut qu'il ne pouvait s'assurer la victoire qu'en votant des lois plus sévères encore que celles qui existaient déjà. On éleva l'amende contre ceux qui importaient ou recevaient des sectaires : tout Quaker reparaissant une seconde fois dans le pays devait avoir l'oreille coupée; à une nouvelle offense il perdait la seconde; enfin, s'il reparaissait une troisième fois, il était condamné à avoir la langue percée d'un fer rouge; ces deux dernières menaces ne furent pourtant jamais exécutées. Mais quelques Quakers eurent une oreille coupée [1].

Pendant que cette loi recevait son exécution à huis clos dans la prison de Boston, en présence de quelques témoins, les commissaires fédéraux étaient en session dans la même ville. Voyant que le mal va en augmentant, pour s'en rendre enfin maîtres, ils invitent toutes les colonies à décréter la peine de mort contre tout Quaker qui reparaîtra dans leur juridiction après en avoir été déjà banni.

Le Massachusetts fut la seule colonie qui se conforma à cette invitation des autorités fédérales.

On devait être d'autant plus disposé à recourir à ce moyen extrême que, jusque-là, il avait parfaitement réussi contre tous les perturbateurs : il avait suffi de les menacer de la peine de mort pour qu'ils ne reparussent plus. D'autres personnes qui croyaient mieux connaître l'esprit de la secte, n'étaient nullement disposées à en venir à cette extrémité. On craignait d'augmenter le mal. La discussion fut donc des plus vives et la loi prononçant la peine de mort contre les Quakers qui re-

1. C'est pour la première et la dernière fois que cette peine, alors très-commune dans la mère-patrie, fut infligée dans la Nouvelle-Angleterre.

viendraient de l'exil, ne passa qu'à la majorité d'une voix dans la branche populaire de la législature.

Le Conseil ne fut pas sans se dire qu'il assumait une très-grande responsabilité en adoptant une mesure qui n'avait plus pour elle l'appui de l'opinion publique. Aussi chargea-t-il le ministre Norton de faire une espèce d'apologie de la conduite de l'autorité, en cherchant à prouver qu'elle avait été obligée de recourir à cette extrémité pour mettre la religion et la paix publique à l'abri des attaques des sectaires, prêts à tout bouleverser si on les laissait faire.

Le fait est que les gouvernants se trouvaient dans un très-grand embarras. Qu'allait-il arriver si leurs menaces n'obtenaient pas l'effet sur lequel ils avaient compté? Dans le cas où les Quakers braveraient la mort, pourraient-ils, de leur côté, tenir la main à l'exécution de la loi, en dépit de l'opinion publique qui inclinait manifestement vers la tolérance? Pendant quelque temps le péril parut s'éloigner. Les six premiers Quakers qui furent renvoyés après la promulgation de cette loi ne reparurent plus.

Mais ce n'était là qu'une trêve momentanée; il en arriva bientôt, de divers côtés, d'autres beaucoup plus résolus. C'est d'abord William Robinson qui quitte le Rhode-Island pour se rendre à Boston, où il se croit appelé à faire le sacrifice de sa vie. Un autre se sent bientôt poussé à aller le rejoindre; puis Mary Dyer croit que le Seigneur lui ordonne d'aller les visiter. Un quatrième, Nicholas Davis, arrive de Plymouth. Les quatre sont arrêtés, exilés et menacés de la peine de mort s'ils reparaissent dans le pays. Deux d'entre eux se sentent la liberté d'aller en exil, mais deux autres s'obstinent à ne pas quitter le Massachusetts; soit qu'ils doutent de la résolution des magistrats, alors qu'il faudrait leur appliquer la peine capitale, soit qu'ils comptent sur la faveur populaire pour leur sauver la vie; en tout cas, ils ne peuvent manquer de remporter la victoire, dussent-ils même l'acheter de leur vie. Les magistrats les font arrêter et les condamnent à être pendus dans la huitaine. Cependant, sentant bien qu'ils vont

à l'encontre de l'opinion générale, ils sont obligés de recourir à des mesures militaires tout à fait inusitées pour maintenir l'ordre public le jour même de l'exécution.

Les choses étaient arrivées à un tel point de tension que les autorités semblaient ne pouvoir guère reculer sans s'avouer vaincues, dans ce redoutable duel provoqué par des sectaires incorrigibles. Il semble que c'était un de ces cas dans lesquels les plus raisonnables et les plus forts peuvent céder sans honte. Le but que le gouvernement se proposait d'atteindre risquait d'être acheté trop cher. Il devait être d'autant plus porté à la clémence, qu'il ne pouvait se dissimuler que les mesures de rigueur avaient jusque-là manqué leur effet. Et puis, si on n'eût pas été échauffé par le feu de la lutte, ne se fût-on pas aperçu qu'elles étaient superflues? Il devait être évident alors, que dès le début on s'était étrangement exagéré le danger que les Quakers pouvaient faire courir à la théocratie puritaine : en dépit de l'attrait du fruit défendu, ils n'avaient fait qu'un nombre insignifiant de prosélytes : leurs excentricités n'étaient pas du goût de la population sage et rangée des colonies; si on éprouvait de la sympathie pour leurs souffrances, ce n'était pas qu'on fût le moins du monde favorablement disposé pour leurs doctrines qu'ils compromettaient par leur extravagances. S'ils se croyaient appelés de Dieu à s'établir dans le Massachusetts, pourquoi recourir soi-même à des procédés si cruels pour se débarrasser d'étrangers plus turbulents que dangereux?

Il ne se trouva aucun homme suffisamment influent dans les hautes régions gouvernementales pour faire prévaloir ces considérations. Peut-être aussi se flattait-on, de part et d'autre, de l'espoir que, le dernier moment arrivé, son antagoniste céderait. Mais les magistrats ne se montrèrent pas moins fermes que les Quakers. Les plus distingués d'entre ceux-ci étaient bien décidés à passer par le martyre. La recommandation du Seigneur, de fuir dans une autre ville quand ils étaient persécutés, ne pouvait les concerner. En conséquence, deux d'entre eux furent exécutés à Boston, le 27 octobre 1659,

Mary Dyer, qui, poursuivie par des remords, était revenue en toute hâte pour partager le sort de ses frères, avait assisté courageusement à leur supplice, ayant déjà la corde au cou et attendant son tour. Son fils, accouru du Rhode-Island, arriva juste à temps pour intercéder pour elle; son courage n'étant pas encore à la hauteur de la situation, on finit par obtenir qu'elle consentît à s'éloigner.

L'énergie et la résolution avec lesquelles les victimes avaient supporté leur sort ayant encore augmenté le mécontentement du peuple, l'autorité se vit obligée de justifier de nouveau sa conduite en retraçant tout l'historique de la controverse. Ils s'excusent de leur mieux d'avoir été contraints d'en venir à cette extrémité, à leur corps défendant. Le salut du peuple avait été leur suprême loi; et puis, chacun ne savait-il pas que ce n'était nullement la mort des Quakers qu'ils voulaient, mais seulement leur départ définitif? Ceux-ci s'étant obstinés à revenir, trois nouvelles victimes, Mary Dyer du nombre, furent encore sacrifiées.

Cependant l'agitation allait toujours en augmentant. Pendant qu'on faisait son procès à un Quaker, Wenlock Christison se précipite dans la salle, et apostrophant les juges dans le langage peu choisi familier à la secte, il leur déclare qu'il est venu afin de les avertir de ne plus répandre de sang innocent. Pour la première fois l'hésitation se manifeste dans les rangs des magistrats : ils ne peuvent s'accorder pour porter la sentence. Alors Endicot, indigné, fait un dernier effort, et Christison est, lui aussi, condamné à mourir.

Mais la prédiction ne s'en réalisa pas moins : la mesure était décidément comble. L'assemblée générale s'étant réunie sur ces entrefaites, l'opposition était devenue telle qu'il n'était plus possible de recourir aux mesures de rigueur. L'opiniâtreté des Quakers l'avait emporté : les puritains se lassèrent plutôt de condamner que leurs adversaires de mourir. Décidément les colons n'étaient plus maîtres chez eux, sur ce sol qu'ils avaient acheté au prix de tant de douleurs et de privations : force leur était de faire une place à des importuns, à des sec-

taires obstinés et ridicules, qui préféraient perdre la vie plutôt que de renoncer à s'imposer à ceux qui les détestaient. La voix de l'humanité avait fini par faire fléchir les prétentions que le droit des gens proclamait parfaitement légitimes [1]. Il est vrai, quoique décidée à se départir de la sévérité, l'assemblée générale se garda bien de désavouer la conduite des hommes les plus importants de la colonie. On masqua le mouvement de retraite en faisant valoir la nécessité d'user de tous les moyens compatibles avec la voie de la douceur et le salut de la république. En conséquence il fut ordonné que tout Quaker, qui n'aurait pas été retenu par les lois antérieures, serait attaché à un char et fouetté de ville en ville jusqu'à ce qu'il eût atteint les frontières de la colonie. Celui qui reviendrait après avoir été soumis par trois fois à ce même châtiment, devait être marqué de la lettre R sur l'épaule gauche et conduit à la frontière comme précédemment; s'il revenait encore, il tombait sous le coup de la loi antérieure prononçant la peine de mort.

Mais ces dernières mesures ne devaient jamais être exécutées : sous la pression de l'opinion publique, on était enfin entré dans la voie de la tolérance et des concessions. Malheureusement, au début du moins, cette modération fut loin de calmer l'effervescence des Quakers. Ils se montrèrent plus exaltés et extravagants que jamais, comme des gens qui, ayant pris un certain élan, auraient été contrariés de se voir arrêtés au milieu de la course, avant d'avoir atteint le but auquel ils aspiraient. Voilà que, n'étant plus attaqués, ils prennent à leur tour l'offensive avec plus de décision que jamais. Ils se croient tous poussés par l'Esprit à rendre témoignage, et c'est à celui qui se montrera le plus extravagant. Les plus modérés se bornent à troubler les congrégations puritaines, ou à crier en parcourant les rues que l'Éternel va venir ayant en sa main l'épée et le feu. Mais ce n'était encore

1. Palfrey s'en réfère à Vatel et à tous les auteurs compétents en ces matières, (Puffendorf Droit de la nature, liv. I, chap. VII, § 7 etc.), pour établir que, en droit strict, les colons pouvaient interdire aux Quakers de s'établir sur leur territoire. II, 482.

rien en comparaison de ce que les plus zélés devaient se permettre. Thomas Newhause, après avoir délivré son message dans l'église de Boston, brise deux bouteilles, et expliquant cette action symbolique, imitée des prophètes de l'Ancien Testament, il ajoute : Ainsi l'Éternel vous mettra bientôt en pièces ; une femme, Marie Brewster, se promène vêtue de toile de sac ; une autre se montre la figure barbouillée de graisse et de noir de fumée. Mais elles devaient encore être dépassées en fait d'excentricités. Une jeune femme, modeste et retirée, se croit obligée, toujours pour servir de symbole, de se promener toute nue dans les rues de Salem ; une autre, Lidie Wardel, chaste et modeste, triomphe de toutes ses répugnances, et fait invasion dans l'église de Newbury, vêtue avec cette même simplicité, digne du paradis terrestre [1].

De guerre lasse, on les laisse faire ; on avait fini par s'apercevoir trop tard que ces folies ne pouvaient trouver leur remède que dans leur extravagance même. On avait condamné à l'amende, emprisonné et fustigé environ une trentaine de Quakers, par l'ordre de l'assemblée générale du Massachusetts. On ne connaît pas au juste le nombre de ceux qui avaient été punis par les tribunaux des comtés. Des châtiments du même genre avaient été infligés aux sectaires à New-Haven, et particulièrement à Plymouth, qu'ils visitaient de préférence par suite du voisinage du Rhode-Island. Mais le Massachusetts fut la seule colonie qui leur infligea la peine de mort. Tout en blâmant ces cruautés exceptionnelles, le dernier historien de la Nouvelle-Angleterre croit pouvoir les expliquer par la posi-

1. Pour toutes ces actions symboliques, ces enthousiastes s'appuyaient sur l'autorité de l'Ancien Testament. Il est assez étrange de voir que les Quakers qui, beaucoup mieux que les puritains, avaient su distinguer entre la nouvelle et l'ancienne alliance, aient emprunté à celle-ci ses traits les moins propres à être imités. Évidemment, la persécution y aidant, l'ardeur de la lutte les avait mis hors d'eux-mêmes. On voudra bien se rappeler que toutes ces extravagances ne se montrèrent qu'à la fin des débats ; elles ne sauraient donc servir d'*excuse* à la persécution puritaine.

tion particulière qu'occupaient les puritains de Boston. Seuls de tous les colons, ils avaient une charte parfaitement en règle : ils étaient vraiment chez eux, dans toute l'étendue du mot, raison de plus pour faire appel à leurs droits et pour se montrer sévères envers ceux qui, malgré tous les avertissements, s'obstinaient à n'en tenir nul compte. En tout cas, le plus simple aurait été de commencer par où il fallut bien finir. A en croire Palfrey, qui ne tient nul compte des plus indispensables ordonnances de police, plutôt que de mettre à mort ces hérétiques, les ministres auraient dû se résigner à monter dans leurs chaires, en marchant sur des débris de bouteilles, et les habitants de Boston se soumettre au désagrément de voir leurs demeures hospitalières envahies par des femmes, dans un costume qui n'est plus de mise depuis la chute [1].

A peine avait-on laissé tomber la controverse avec les Quakers, qu'il faillit s'en élever une autre avec des sectaires établis depuis longtemps dans les colonies. Déjà de fort bonne heure (1644) la secte des Baptistes, qui avait son quartier général dans le Rhode-Island, avait été une occasion d'inquiétude pour les autres colonies. Ces idées s'étant plus ou moins propagées, on se crut obligé de prendre quelques mesures. Les considérants qu'on fit valoir montrent qu'on ne faisait encore aucune distinction entre les Anabaptistes et les Baptistes, entre ceux du XVIe siècle et ceux de nos jours qui ont répudié l'héritage de leurs prédécesseurs. En conséquence, ils avaient été condamnés au bannissement, déjà en 1644. Même avant que cette loi eût été votée, un père avait été condamné au fouet, pour s'être obstinément refusé à laisser baptiser son enfant. Cinq ans plus tard, le Massachusetts ayant appris qu'une quinzaine de personnes avaient été rebaptisées sur le territoire de Plymouth, écrivit au gouvernement de cette colonie pour le rendre attentif au danger qu'il y avait à laisser cette peste publique se propager.

1. Palfrey, II, p. 485. Il faut ajouter qu'à cette époque, les mêmes châtiments étaient infligés aux Quakers, soit en Angleterre, soit dans les colonies. (Hildreth, I, 473.)

Il paraît cependant qu'on avait voulu simplement prendre ses précautions, pour le cas où les adversaires du baptême des enfants se montreraient fidèles aux traditions des Anabaptistes qui avaient été plutôt un parti social et politique. Ce qui prouve bien la chose, c'est qu'au moment même où la loi fut promulguée, le collége de Harvard était sous la direction d'un ministre qui rejetait le baptême des enfants; son successeur professa plus tard les mêmes principes. Ce qui explique l'alarme du gouvernement de Boston, c'est que plusieurs des esprits turbulents et indisciplinés qui s'étaient établis en dehors de la juridiction des colonies, et avaient été pour elles une cause constante de troubles, repoussaient le baptême des enfants. Il paraît que c'était surtout contre leurs entreprises de prosélytisme que la loi était dirigée; mais elle semble avoir été une lettre morte, dont on ne faisait pas l'application aux personnes paisibles. Seulement on voulait être armé pour intervenir, dès que, sous prétexte d'une communauté de sentiments religieux, des étrangers chercheraient à propager des principes antisociaux[1]. Ainsi, en 1650, Clarke et quelques autres Baptistes du Rhode-Island s'étant rendus avec ostentation dans une ville du Massachusetts, pour visiter quelques-uns de leurs partisans, que personne ne tourmentait, ils furent mis en prison et condamnés à l'amende ou au fouet[2].

1. C'est ce que Winthrop le jeune déclara expressément, peu de temps après que la loi contre les Baptistes fut votée. C'étaient les révotionnaires politiques qu'ils voulaient au besoin pouvoir atteindre; quant aux sectaires, on les laissait en paix, s'ils ne troublaient pas l'ordre public. (Palfrey, II, 348)

2. Il paraît que cette visite poursuivait un but plutôt politique que religieux. Clarke, le futur agent du Rhode-Island, à Londres, voulait offrir au gouvernement de Boston l'occasion de se prononcer ouvertement contre les Baptistes, afin de faire manquer le projet qu'avaient quelques-uns de ces derniers, de placer sous la juridiction du Massachusetts un territoire réclamé par le Rhode-Island. Du reste, les hommes d'état de Boston firent tout leur possible pour éviter de punir les visiteurs; on leur fit remise des peines édictées contre eux. Mais il fallait absolument qu'ils fussent battus, sans cela, le but de leur voyage

Cette distinction entre les Baptistes du dehors et ceux du dedans, est tellement fondée, qu'en 1665, nous trouvons près de Boston, à Charlestown, une église baptiste organisée. On ne s'en inquiéta et on n'eut l'air de s'en apercevoir que lorsqu'elle donna du scandale en admettant à sa communion des individus qui avaient été expulsés d'autres congrégations par mesures disciplinaires. L'intervention de l'autorité provoqua une protestation de plusieurs citoyens importants, sous forme de pétition. Leur demande ne fut pas expressément accueillie, mais on ne tint pas la main à l'exécution des lois. Les agents du Massachusetts en Angleterre purent dès lors dire, à leur justification, que les Baptistes de la colonie étaient ni plus ni moins soumis aux mêmes lois que les membres des autres congrégations (1668).

On n'entendit plus parler des persécutions que douze ans plus tard, en 1677, et encore dans des circonstances qui montrent que les autorités ne demandaient pas mieux que de fermer les yeux et de pratiquer la tolérance. Ce ne fut que lorsque les Baptistes, qui jusque-là s'étaient paisiblement rassemblés dans des maisons particulières, voulurent avoir une église qu'il s'éleva des difficultés. Il fut défendu de construire aucun édifice consacré au culte, sans la permission préalable des autorités politiques. Les Baptistes répondirent inutilement que leur église avait été construite avant que la loi existât, on la fit fermer. On se borna à leur remettre la peine qu'ils avaient encourue.

Vers ce temps-là, le Connecticut eut également des démêlés avec la même secte. On vit alors apparaître les Baptistes dits du *septième* jour, qui célèbrent le sabbat le jour même indiqué par l'institution mosaïque. C'était là une conséquence

n'aurait pas été atteint. Forcés d'en venir à cette extrémité, les autorités de Boston donnèrent des ordres pour que celui qui administrerait les coups de fouet le fit aussi légèrement que possible. Leurs instructions furent si bien suivies, que Holmer, le Baptiste qui avait absolument tenu à être châtié, disait plus tard : mais c'est avec des roses que vous m'avez frappé. (Palfrey, II, 353.)

parfaitement logique du point de vue légal commun à tous les puritains. Mais l'habitude et l'usage prévalurent ici contre l'autorité de l'Ancien Testament; ils se montrèrent suffisamment attachés à la tradition, pour persécuter ceux qui étaient plus fidèles qu'eux à la lettre de la loi. Il est vrai que les nouveaux sectaires dénonçaient violemment la conduite des puritains et affectaient de travailler le jour du dimanche [1]. Le gouverneur du Rhode-Island ayant intercédé pour eux, le Connecticut répondit qu'il était tout disposé à user de tolérance, pourvu qu'on ne mît pas trop d'ostentation dans la profession des idées nouvelles.

Grâce à ces dispositions, qui devenaient de plus en plus communes, par suite de l'impossibilité manifeste d'arrêter par des moyens légaux le progrès des sectes, les Baptistes et les Quakers finirent par s'établir d'une manière permanente dans la Nouvelle-Angleterre. Nous savons déjà qu'à la suite de la révolution politique, l'Église épiscopale, qu'ils avaient particulièrement le droit de redouter, s'installa à Boston même. C'est ainsi que l'édifice de la théocratie s'écroulait en présence des attaques réitérées d'adversaires nombreux et divers. Afin de compléter son histoire, il nous reste à examiner quel appui elle avait encore, à cette date, dans le cœur de ses plus zélés partisans.

1. Cette branche des Baptistes fut appelée *Rogerenes*, du nom d'un certain Jonathan Rogers de New-London qui, le premier, avait sur ce point poussé le judaïsme jusqu'à ses dernières conséquences. Ils regardaient l'usage des remèdes comme une tentative coupable de contrecarrer la Providence; ils rejetaient comme un pur formalisme le culte de famille et les grâces au repas. Cette secte subsiste encore aujourd'hui aux États-Unis. Hildreth, I, 500.

CHAPITRE VI

DÉCADENCE DE LA THÉOCRATIE.

I. — GERMES DE DISSOLUTION DANS LE SEIN DU PURITANISME.

L'idéal religieux et social des puritains nous est déjà suffisamment connu. En opposition au formalisme et au traditionalisme religieux qui régnaient dans la chrétienté, soit catholique, soit protestante, ils avaient cherché à fonder une église d'hommes prenant l'Évangile au sérieux, le faisant consister avant tout en une vie nouvelle dont ils auraient personnellement fait l'expérience. En accomplissant cette réforme, les disciples de John Robinson avaient à la fois restauré le spiritualisme chrétien des premiers siècles et devancé leur propre temps. Un instinct sûr leur avait permis d'entrevoir cette position libre et digne, qui peut seule convenir à l'Église au milieu des affaires de ce monde, aussi longtemps qu'on persiste à voir dans l'Évangile, non pas un simple produit humain et naturel du développement de notre race, mais un fait nouveau, relevant de Dieu même.

Néanmoins, l'histoire est là pour le prouver, ce n'est pas

d'un bond qu'on s'élève jusqu'au spiritualisme chrétien, franc et conséquent ; même alors qu'on a entrevu ses sommets, il est rare qu'on se maintienne à leur hauteur, et qu'on réussisse à établir un équilibre parfait entre les divers intérêts qui semblent alors devoir entrer en conflit. Pour qu'un pareil idéal d'Église ait quelques chances de réalisation, il faut de la part des membres de la société religieuse, aussi bien que de la part de ceux qui restent en dehors de son sein, un degré de sincérité, de hardiesse et de franchise toujours rare. Toutes ces qualités ne se puisent pour les croyants que dans une subordination des préoccupations terrestres aux grandes questions de l'éternité, et pour les autres dans la pleine assurance que, en se tenant plus ou moins à l'écart du christianisme et de ses institutions, ils ne seront pas le moins du monde lésés dans leurs droits civils et politiques. En un mot, la société humaine et l'Église chrétienne ne peuvent être fidèles à leur mission et travailler en paix à la réalisation de leur idéal respectif, qu'après avoir pris leur parti de leur coexistence et avoir réciproquement renoncé à empiéter sur leur domaine.

C'est là le nœud du problème que les puritains n'avaient pas su apercevoir. Le principe même qui avait fait leur force avait aussi fait leur faiblesse. S'ils s'étaient montrés plus forts, plus énergiques, plus puissants que tous les autres protestants, c'est parce qu'ils s'étaient attachés, avec plus de rigueur, au principe de la Réforme, l'autorité de la parole de Dieu en opposition à toute tradition humaine. Seulement, cette autorité demandait à être comprise spirituellement ; elle devait être, avant tout, religieuse et morale. Ce fut là ce dont les puritains ne se doutèrent pas. L'élément spirituel et moral, plus intense chez eux que chez beaucoup d'autres, ne le fut cependant pas assez pour pénétrer entièrement et dominer l'élément extérieur et formel de l'autorité. Sous ce dernier rapport, ces grands pourfendeurs du formalisme ne donnèrent que trop dans l'erreur de leurs adversaires. De là leur faiblesse, leurs inconséquences et l'éclipse momentanée que subit la cause

du spiritualisme chrétien, alors qu'on avait pu espérer qu'ils allaient la faire définitivement triompher.

Cette méprise, au sujet de l'autorité de l'Écriture, se trahit par des faits bien caractéristiques. C'est grâce à elle que les puritains ne font à peu près aucune distinction entre l'ancienne et la nouvelle Alliance; qu'ils croient la législation civile et politique de Moïse obligatoire pour leur époque. En un mot, méconnaissant entièrement la mission du christianisme, ils s'estiment appelés à former un peuple chrétien extérieur, dans le même sens qu'il y eut jadis un peuple juif. Cette tendance, produit d'une méprise, eut son expression la plus fidèle dans la théocratie puritaine, renouvelée, autant que faire se pouvait, de l'Ancien Testament. A la place d'un cens électoral, on eut dans cette démocratie un cens religieux, le test, en vertu duquel nul ne pouvait être citoyen des colonies puritaines sans comprendre, à tous égards, le christianisme à leur manière.

Nous avons déjà retracé les conflits qui, par suite de cette confusion, n'avaient pas tardé d'éclater entre la théocratie puritaine et les diverses sectes ou partis qui s'écartaient, à quelques égards, de sa foi et de sa morale.

L'obligation du test devait agir d'une manière autrement désastreuse : c'était le principe délétère appelé à miner, peu à peu, tout l'édifice de la théocratie extérieure de façon à obliger ses partisans à aller, malgré eux, chercher leur refuge dans cette théocratie, vraiment libre et spirituelle, qu'ils avaient d'abord condamnée chez Roger Williams, son illustre fondateur. En faisant dépendre les droits de citoyen du caractère religieux, on blessa à la fois l'Église et les hommes qui ne voulaient et ne pouvaient en faire partie. D'abord on commit une grande injustice envers ceux qui, tout en supportant les diverses charges de la colonie et en contribuant à augmenter son bien-être, se trouvèrent privés des droits politiques, faute de certaines conditions religieuses qu'ils étaient hors d'état de remplir. Puis, à mesure que le zèle des premières années se refroidit, alors qu'on se départit de l'antique raideur, l'Église elle-même se

trouva exposée à une tentation à laquelle elle ne put résister. Quoi de plus naturel que de songer à élargir la porte, à transiger avec les exigences du spiritualisme afin que ceux qui se trouvaient en dehors des congrégations pussent en faire plus aisément partie ? On finit par en venir à se dire que la piété, la vie chrétienne n'étaient pas indispensables pour être membre de l'Église. Ne suffisait-il pas d'admettre ses principes, de participer à ses cérémonies et à son culte, et d'avoir une certaine moralité négative ? Ce terrain est si glissant qu'en moins d'une génération, ces hardis puritains, si grands adversaires des traditions et du formalisme, étaient tombés aussi bas dans les mêmes erreurs que leurs pères avaient reprochées aux catholiques et aux protestants. C'est là un avortement du puritanisme, d'autant plus saisissant et instructif que l'essai eut lieu dans les circonstances les plus favorables et qu'il est permis de suivre pas à pas le progrès qu'on fit vers la plus complète décadence. Après ce dernier échec du régime théocratique, il n'est plus permis de compter sur le succès d'aucune autre tentative.

Les puritains avaient à peine entrevu les hauts sommets du spiritualisme chrétien que, faute d'une vue assez claire, ils se remettaient en route vers la plaine, prêts à tomber dans le plus grossier formalisme. Le mouvement de recul et de décomposition date du jour même où l'on crut avoir fondé la théocratie puritaine en exigeant le test religieux. Comme les colons étaient encore peu nombreux et en quelque sorte en famille, il n'y eut, au début, que fort peu de personnes qui s'abstinrent de le signer. Du reste, toutes les colonies n'usèrent pas de la même rigueur à cet égard. Quant à celles qui veillèrent d'une main ferme à l'observation de cette condition, elles virent augmenter sensiblement le nombre des habitants qui n'étaient pas citoyens, faute de faire partie d'une Église. Déjà en 1640, dans le Massachusetts, les trois quarts des habitants se tenaient en dehors des congrégations. Jusqu'au moment où la première confédération s'établit, mille sept cent huit personnes seulement avaient été reçues comme citoyens

dans la même colonie. A Plymouth, en 1643, il n'y avait que deux cent trente habitants qui fussent en jouissance de ce même droit, si simple, que sa rareté avait transformé en privilége[1].

L'effet de ce régime fut tel que le gouvernement du pays ne tarda pas à se trouver exclusivement dans les mains d'une minorité. La majorité de la population valide se vit exclue de toute participation à la vie politique, exactement comme les femmes et les enfants.

Les hommes intelligents des colonies s'aperçurent de bonne heure qu'il y avait là tous les éléments d'une révolution profonde. Mais ils s'imaginèrent qu'on ne pourrait la prévenir qu'en se montrant toujours plus rigoureux sur l'article du test. Ainsi, quand il fut question, en 1643, de réunir Milford et New-Haven, cette dernière plantation fit des objections parce que la première avait accordé les droits politiques à des hommes manquant des qualifications religieuses; on ne revint pas sur le fait accompli, mais il fut convenu qu'il serait apporté des restrictions à ses suites. En conséquence, les citoyens, indûment admis, n'avaient droit de voter que dans les affaires communales, ou pour des députés à la législature qui étaient eux-mêmes en règle avec l'Église. Si la réunion du Connecticut et de New-Haven, réclamée par les intérêts communs des deux plantations, se fit si longtemps attendre, la raison était que la première n'imposait pas de test religieux.

Cependant à New-Haven même une voix avait protesté contre ce régime au moment où il s'établissait. Le Massachusetts de son côté, qui avait le premier donné l'exemple, s'était

1. Il est juste d'ajouter que plusieurs, quoique membres des Églises, se refusaient à réclamer les droits politiques. Ils reculaient devant le fardeau des fonctions publiques obligatoires pour tous. Mais celles-ci étaient onéreuses en grande partie, parce qu'il n'y avait que peu de personnes pour les remplir. De sorte que le test avait pour double effet d'empêcher certains habitants de devenir citoyens et de dégoûter ceux qui auraient pu s'en faire recevoir. Palfrey, II, p. 8, note.

départi de la règle, déjà en 1643. Il est vrai que c'était un cas tout à fait exceptionnel, car, trois ans plus tard, ils repoussèrent vigoureusement des demandes dans le même sens. Sept habitants de Boston, Maverick et Child en tête, se plaignant de ce qu'on leur refusait les priviléges de tout Anglais, demandèrent que les droits politiques n'appartinssent plus exclusivement aux seuls membres des églises, comme par le passé. Bien que la pétition fût modérée dans la forme, elle occasionna un grand scandale. Cette démarche sentait, disait-on, l'épiscopalisme, le presbytérianisme, et même la *plebocratie*. Le conseil général, se tenant pour insulté, ne répondit même pas directement aux pétitionnaires; il se borna à exprimer sa manière de voir au sujet de cette audacieuse attaque contre la théocratie. Il en résulta de longues discussions avec les réclamants qui furent condamnés à des amendes, variant de 10 à 50 livres sterling (250-1250 francs). Tandis que quelques-uns obtinrent la remise de la peine en confessant leur erreur, d'autres prirent le parti d'en appeler au Parlement d'Angleterre. Mais ils furent arrêtés au moment où ils allaient partir pour l'Angleterre, porteurs d'une pétition signée par un certain nombre d'habitants, qui disaient parler au nom de plusieurs milliers d'autres, souffrant de la même exclusion. Vingt personnes sans importance avaient seules osé signer cette requête. Les agents qui en étaient porteurs furent considérés comme coupables de trahison et condamnés à une amende de 200 livres. Un d'entre eux, n'ayant pu la payer, passa une année en prison et n'en sortit qu'après avoir fait une humble soumission.

Malgré toutes ces mesures de rigueur, la pétition parvint en Angleterre. Mais il ne paraît pas qu'on y ait eu égard. Child, qui s'était lui-même rendu à Londres, n'était pas d'un caractère à la recommander.

En même temps que cette première tentative d'annuler le test religieux échouait à Boston, une autre avait lieu à Plymouth, mais sans plus de succès. Ce n'est qu'en 1665 qu'on céda à la pression des commissaires royaux. Mais le test ne

fut complétement aboli qu'en 1685. Les colonies ne renoncèrent donc à abandonner cette garantie extérieure de la théocratie que quand elles y furent forcées par l'Angleterre.

Toutefois, ce boulevard extérieur existait encore que l'ennemi avait déjà pénétré dans le cœur de la place : la décadence intérieure et morale avait de beaucoup précédé l'extérieure; le travail de décomposition avait commencé longtemps avant que les sectaires, quakers, baptistes, épiscopaux, eussent fait leur apparition; avant même que la majorité des habitants, exclus de la jouissance des droits politiques, eussent fait entendre des murmures. La théocratie n'était pas encore sérieusement attaquée qu'elle avait déjà commencé par s'abandonner elle-même.

Avant que personne songeât à protester contre la privation des droits de citoyen, l'Église sacrifiant sa spiritualité, s'étudiait à rendre plus facile l'entrée dans son sein et à diminuer ainsi le nombre des mécontents. Toutes les autres atteintes portées au régime théocratique étaient extérieures, elles pouvaient être temporaires. Celle qu'il nous reste à signaler provenait de la fausseté du principe et devait empêcher cette forme de société de se relever quand même les circonstances extérieures et le recouvrement de l'autonomie politique des colonies auraient pu le permettre.

Encore ici ce fut une inconséquence; un élément hétérogène s'était glissé, à leur insu, dans la conception puritaine du christianisme, il compromit, en fort peu de temps, l'édifice que ces hommes de courage et de foi avaient élevé au prix de tant de sacrifices. On sait jusqu'où les premiers puritains, et particulièrement les indépendants, allèrent, dans leur opposition contre tout ce qui tenait aux formes et aux traditions. Poussant jusqu'à des conséquences, parfois puériles, le principe de l'autorité de la Bible seule en matière religieuse, ils rejetaient tous les jours de fête, les usages, toutes les cérémonies ecclésiastiques qui ne pouvaient se justifier par un passage positif de la parole de Dieu. Sur un point cependant cet nexorable rigorisme avait fléchi. Soit que la notion d'une

théocratie extérieure eût déjà obscurci, en quelque mesure, leur intelligence, soit qu'ils ne se fussent pas entièrement rendu compte de leur doctrine, opposée à l'idée d'un christianisme traditionnel, ces hardis individualistes avaient conservé l'usage de baptiser les enfants en bas âge. Or s'il est un rite en faveur duquel on ne puisse invoquer la lettre de l'Écriture c'est bien celui-là : il peut encore moins se justifier sur le terrain du spiritualisme chrétien qui ne saurait attribuer aux formes et aux cérémonies d'autre valeur que celle provenant de l'esprit, dont elles ne sont que l'exposant. Comme s'ils eussent senti qu'il s'agissait d'un point délicat, tout en transigeant avec l'habitude et l'usage, les puritains avaient pris leurs mesures pour sauvegarder les droits du spiritualisme. Ainsi il avait été entendu, dès le début, qu'on n'administrerait le baptême qu'aux seuls enfants dont au moins *un* des parents serait en communion complète avec l'Église. Il est certain que ce correctif est absolument indispensable pour empêcher le baptême des enfants de descendre au rang d'une cérémonie vaine et sans portée quand, d'un autre côté, on ne peut consentir à y voir un acte magique, régénérant le candidat, bon gré malgré, sans qu'il s'en doute. Mais cette précaution, — comme toutes celles auxquelles on a recours pour atténuer les fâcheuses conséquences d'un principe mauvais qu'il vaudrait mieux ne pas admettre, — devait avant peu se montrer illusoire. Déjà pendant leur courte station en Hollande, les puritains s'étaient divisés sur ce point délicat. Le ministre Davenport, qui plus tard devait jouer un rôle prépondérant à New-Haven, s'était séparé d'une Église dans laquelle on administrait indistinctement le baptême à tous les enfants, que les parents fussent ou non membres du troupeau.

Quand on fut établi en Amérique, au moment où la première génération née dans le pays fut arrivée à la majorité, la question acquit une très-haute importance. Il ne faut pas oublier que les pères pèlerins et leurs frères des autres colonies désiraient par-dessus tout former une nation chrétienne. Et ils n'estimaient pas qu'un si noble but pût se réaliser autrement que

par la formation d'une organisation extérieure, rappelant, autant que faire se pouvait, l'antique nationalité juive. Le peuple spirituel, qu'ils ne prétendaient pas connaître et discerner de l'autre, devait avoir son berceau dans une organisation politico-religieuse extérieure. Avec quel vif sentiment d'appréhension et de désappointement ne virent-ils donc pas plusieurs de leurs descendants, manquant de sérieux et de zèle, se tenir à l'écart de ces institutions ecclésiastiques qu'ils avaient enfin eu la satisfaction de fonder dans ce désert? Qu'allait-il advenir de leurs plus chères espérances si l'Église ne se recrutait pas parmi les nouvelles générations? Il est vrai, à peu près tous ceux qui appartenaient à la première avaient reçu le baptême dans leur enfance parce que le père et la mère se trouvaient généralement faire partie de l'Église; mais la question devint plus difficile et plus inquiétante quand ceux-ci eurent à leur tour des enfants. Quelle position ces derniers devaient-ils occuper dans l'Église? Fallait-il les baptiser également? alors on s'écartait de l'usage établi, puisque ni le père ni la mère n'appartenaient au troupeau, faute d'avoir fait une profession personnelle du christianisme. Devait-on consentir à baptiser les petits enfants en vertu de la foi, non du père et de la mère, mais des grands parents? C'était faire un pas décisif dans la voie du formalisme. D'un autre côté il était très-difficile de s'en tenir à la rigidité primitive. On fut ainsi conduit à réfléchir sur la nature même du baptême qu'on avait reçu des mains de la tradition sans trop chercher à s'en rendre compte.

Fidèles au grand principe protestant qui veut qu'aucune cérémonie, acte ou usage n'ait de valeur religieuse, si la foi ne se trouve à la base, les premiers indépendants avaient admis implicitement que pour recevoir le baptême, la foi était indispensable. Aussi ne l'avaient-ils accordé qu'aux enfants de membres de l'Église, en considération de la foi du père ou de la mère. Mais la question changeait entièrement dès qu'il s'agissait d'enfants dont les parents avaient, il est vrai, été baptisés, mais n'avaient jamais fait profession d'une foi per-

sonnelle et vivante. Quelle était leur vraie position à l'égard de l'Église et quelle devait être celle de leurs enfants? Le simple baptême, qu'ils avaient reçu dans leur bas-âge, les constituait-il membres effectifs de la congrégation? Ou bien, si ce n'était pas le cas, tout en restant en dehors de la communion ecclésiastique, ne pouvaient-ils pas, en vue d'obtenir le baptême de leurs enfants, prendre un engagement du genre de celui qu'on avait pris à leur égard? C'était déjà là se départir des maximes du spiritualisme chrétien, car des parents qui ne possédaient pas la foi personnelle nécessaire pour se faire recevoir de l'Église, ne devaient pas en avoir suffisamment pour servir de garantie au baptême de leurs enfants. Tout revenait donc à déterminer l'idée qu'il convenait de se former de cet antique usage. Possédait-il une valeur en lui-même, une certaine efficace indépendamment des dispositions des candidats? Alors il y avait une cruauté manifeste à priver de ses vertus de pauvres enfants innocents, sous prétexte que leurs parents n'étaient pas pieux. C'était au contraire une considération qui devait porter à les baptiser pour les placer, autant que faire se pouvait, au bénéfice de cette influence religieuse que le père et la mère étaient hors d'état d'exercer sur eux. Le baptême n'était-il, au contraire, qu'une simple cérémonie ne conférant rien, dans quelque disposition que le candidat ou les parents se trouvassent? Alors tout se simplifiait. Il n'y avait qu'à le conférer indifféremment à tous, en laissant le soin aux baptisés de décider plus tard, chacun pour son compte, s'ils entendaient se contenter d'avoir seulement un pied dans l'Église ou s'ils voulaient se faire recevoir comme membres parfaitement réguliers, en pleine jouissance de tous ses privi-léges. Quelle que fût l'alternative qu'on acceptât, on semblait devoir aboutir à une déviation de la rigueur primitive.

Jusqu'au synode de Cambridge (1646-1647) le parti rigide l'avait décidément emporté. Ainsi, dans la préface de la constitution qui fut alors arrêtée, on s'élève fortement contre les usages des Églises protestantes d'Europe à cet égard et on justifie ceux de la Nouvelle-Angleterre.

Ce n'est qu'en 1654 que la difficulté, déjà entrevue, prit une forme saisissable et agita fortement le pays. La controverse éclata d'abord dans l'Église de Hartford. Un pasteur, Stone, s'était laissé aller, au sujet du baptême, à des pratiques que le gouverneur Webster et d'autres magistrats avaient condamnées comme des innovations entachées de latitudinarisme. C'est en vain qu'on convoqua concile sur concile ; c'est inutilement qu'on fit venir plusieurs ministres du Massachusetts : il fut impossible de s'entendre. L'assemblée générale du Connecticut évoquant alors l'affaire, nomma une commission qui soumit les points débattus aux divers gouvernements composant la confédération. Sur la proposition du Massachusetts, il fut convenu que l'affaire serait portée par devant un synode qui se réunirait à Boston. Mais le Connecticut seul entra dans cette voie; Plymouth s'abstint; New-Haven de même. Cette dernière colonie craignant les suites de cette réunion, envoya une admonestation suivie d'une lettre dans laquelle Davenport tranchait tous les points débattus dans le sens le plus opposé aux innovations.

Le synode, au contraire, sans se montrer très-ferme, ni très-conséquent, adopta des principes qui favorisaient plutôt les novateurs. Il fut décidé que ceux qui, sans se croire eux-mêmes en état de participer à la sainte cène, ne désavoueraient pas le baptême que leurs parents leur avaient fait administrer auraient droit, pourvu qu'ils fussent d'une vie morale respectable, de l'obtenir pour leurs propres enfants; s'ils se refusaient à prendre cet engagement, ils tombaient sous le coup de la censure ecclésiastique. Cependant, par une étrange inconséquence, ces hommes, qui ne demeuraient pas à l'abri des censures de l'Église, n'avaient part à aucun de ses priviléges. Ils n'étaient admis ni à la jouissance des droits politiques, ni à voter quand il s'agissait de nommer des fonctionnaires, pasteurs ou anciens. Évidemment ce n'était pas dans leur intérêt mais dans celui de leurs enfants qu'on s'était éloigné de la règle suivie jusque là (juin 1657).

Cette décision, appelée à préparer la solution générale de la question, ne mit point un terme à la controverse qui avait éclaté à Hartford. L'assemblée générale du Connecticut intervint en faveur de la minorité rigide à laquelle on voulait appliquer la discipline ecclésiastique; d'inutiles efforts de conciliation furent encore tentés, jusqu'à ce que les mécontents prirent le parti de se retirer et d'aller fonder ailleurs une autre Église et une autre plantation.

Mais la question générale avait été soulevée; de tous côtés les circonstances faisaient désirer une prompte solution : un nouveau synode se tint donc à Boston en 1662.

Tout a bien changé depuis celui de Cambridge; il a suffi de quelques années pour imprimer à l'opinion publique une direction entièrement différente. Trois partis sont en présence et veulent résoudre, chacun à sa façon, la question politico-religieuse qui agite le pays. Une majorité décidée, mais qui va tous les jours en diminuant, demande que le régime théocratique soit rigoureusement maintenu, et comme condition elle se prononce pour une indépendance entière à l'égard de la mère-patrie. A l'autre extrême se trouve un autre parti, faible en nombre et en influence, réclamant une tolérance religieuse modérée et l'égalité des droits politiques pour tous les habitants. Ceux-là se prononcent ouvertement pour la suprématie de la couronne d'Angleterre, seul moyen d'amener la théocratie à transiger. Entre deux se trouve une troisième tendance, faible d'abord, mais s'accusant de jour en jour et gagnant sans cesse de nouveaux partisans. Ce sont ceux qui, commençant à ne plus prendre la théocratie bien au sérieux, demandent qu'on se lance dans des innovations destinées à lui enlever sa raison d'être et sa signification.

Qu'on se le soit avoué ou non, ce fut ce dernier parti qui l'emporta au synode de 1662. On fit prévaloir les décisions qui avaient été arrêtées par le concile tenu cinq ans auparavant à Boston, entre les délégués du Connecticut et ceux du Massachusetts. Il fut convenu que tous ceux qui auraient été baptisés dans leur enfance, qui croiraient en la doctrine chrétienne, et

qui, d'ailleurs, ne mèneraient pas une vie scandaleuse, auraient le droit de faire baptiser leurs enfants [1].

C'est ainsi que fut légalisée la pratique qu'on a appelée le *Half-way covenant*, la *demi-alliance*, en vertu de laquelle on pouvait faire seulement à moitié partie de l'Église, être privé de certains de ses priviléges et jouir de quelques autres, faire baptiser ses enfants, comme un membre d'église, sans pouvoir soi-même participer à la sainte cène [2].

Le résultat du synode fut présenté à l'assemblée générale du Massachusetts, qui ordonna qu'il serait soumis, par une adresse, à la considération de toutes les Églises et du peuple. Dans le Connecticut, l'autorité civile ne put pas prendre une attitude si décidée, par suite de l'opposition de New-Haven qui s'était fortement prononcée en faveur des anciens usages. Mais cette dernière plantation devait bientôt perdre son autonomie, circonstance particulièrement favorable pour les novateurs. En 1664, l'assemblée générale du Connecticut ne se borne pas à recommander fortement l'usage relâché au sujet du baptême, elle demande aux Églises si elles n'estimaient pas qu'il fût de son devoir de l'imposer à celles qui ne l'accepteraient pas d'elles-mêmes. La grande opposition que ces innovations suscitaient dans l'immense majorité des troupeaux ne permit pas d'aller plus loin.

Les décisions du synode étaient loin en effet d'avoir pro-

1. Il est important de remarquer qu'aux conditions de *vie* religieuse, personnelle et pratique, que l'Église puritaine exigeait jadis des candidats à l'admission, on substitue des dispositions purement *intellectuelles*. On quitte le terrain de la morale pour se placer exclusivement sur celui de la doctrine. Elliot, I, p. 409.

2. Cette expression *Half-way covenant* pourrait être rendue, dans le langage ecclésiastique des protestants de langue française par celle de *semi-multitudinisme*. Cependant les circonstances sont différentes de celles de la Nouvelle-Angleterre à cette époque. Les Églises les plus rigides, à d'autres égards, se trouvent pratiquer le semi-multitudinisme du moment où elles baptisent indistinctement tous les enfants qui leur sont présentés, sans s'enquérir le moins du monde, de la foi de ceux qui sont censés promettre de les élever dans la doctrine chrétienne.

voqué un assentiment unanime : le peuple s'était généralement prononcé contre, soit dans le Connecticut, soit dans le Massachusetts ; il en résulta une longue controverse qui dura pendant plusieurs années et à laquelle prirent part les hommes les plus importants de la Nouvelle-Angleterre. D'un côté se trouvaient tous les mécontents d'entre les habitants, fatigués d'être privés des droits politiques et heureux de voir qu'une bonne occasion se présentait d'en finir avec l'étroitesse qui avait régné jusque là. Le pays était plein d'hommes riches, influents, honnêtes, qui ne pouvaient comprendre qu'on les privât des droits de citoyen, parce qu'ils n'avaient pas fait les mêmes expériences religieuses que leurs voisins. D'un autre côté se trouvaient tous les esprits sérieux, prudents et sévères qui sentaient fort bien qu'il y allait de l'essence même de la théocratie, qui se disaient qu'une révolution profonde était en voie d'accomplissement dans l'Église et dans l'État, et qui ne songeaient pas à l'avenir qui attendait la patrie sans de très-vives appréhensions.

Ceux-ci eurent beau faire tous les efforts possibles, ils furent vaincus, et ils devaient l'être ; l'élan était en effet donné, et il était dans la nature même des choses que les éléments hétérogènes, qui se trouvaient à la base de la théocratie puritaine, finissent par se désagréger et par amener ainsi sa complète dissolution. Dans la question même du *Half-way covenant*, les défenseurs des anciens usages avaient pour eux le sérieux moral et la tradition ; mais leurs adversaires étaient dans la logique de la situation : ils devaient l'emporter puisqu'ils ne faisaient que tirer rigoureusement les conséquences du principe que tout le monde admettait. L'erreur fondamentale et première avait été de baptiser les petits enfants. On l'avait fait d'un accord unanime, sans se douter des conséquences, et, maintenant qu'elles commençaient à se montrer, on cherchait, suivant qu'on était strict ou latitudinaire, à atténuer ou à étendre la portée de cette première faute. Mais les individus, baptisés comme enfants, n'en étaient pas moins devenus des hommes qui avaient déjà un pied dans l'Église.

Ce fait, servant de point de départ à toute la controverse, donnait un avantage marqué aux représentants des maximes relâchées. Il semblait, en effet, difficile de ne pas distinguer les baptisés, à quelques égards, des hommes qui étaient complétement en dehors de l'Église. Ils ne pouvaient être mis sur le même pied que ceux qui étaient positivement irreligieux et immoraux, et complétement en dehors de l'alliance, faute d'avoir été baptisés dans leur bas âge. Et puis, en refusant le baptême aux enfants de ceux qui étaient baptisés eux-mêmes, sans faire partie de l'Église d'une manière complète, ne devait-on pas redouter les conséquences? Cette considération fournit aux latitudinaires l'occasion de faire de pressants appels aux sentiments des parents. Voulez-vous donc, s'écriait-on, les soustraire, de gaieté de cœur, aux bienfaisants effets de l'éducation chrétienne en les tenant loin de l'Église? Vous ne voulez pas qu'ils s'abritent sous les ailes du Sauveur, dans les parvis du sanctuaire, ces petits êtres que le Rédempteur appelait à lui pour les bénir? Tenez-vous donc à les plonger dans le paganisme? Ne ferez-vous aucune différence entre les descendants des chrétiens et ces païens qui pourraient accidentellement venir entendre la prédication dans nos chapelles? Quel mal ces petits innocents peuvent-ils faire à l'Église?

Les stricts ne savaient trop que répondre à ces considérations : ils ne voulaient, en effet, priver personne des bienfaits de l'éducation et de l'influence chrétienne; seulement, fidèles aux tendances spiritualistes, ils sentaient que le signe ne devait pas venir avant la réalité; ils ne voulaient pas que les hommes fussent reçus dans l'Église pour avoir part à ses grâces, mais bien qu'on agît efficacement sur eux pour les mettre en état de se faire recevoir spontanément et librement avec connaissance de cause. Malheureusement restait toujours le fait du baptême des enfants, qui introduisait plus ou moins les gens dans l'Église, sans qu'ils s'en doutassent. Quelle était la signification et la portée de cette cérémonie admise par les deux partis en présence? C'était là tout le nœud du débat.

Les partisans du synode de Boston, appuyant fortement

sur le fait accompli, posaient les deux alternatives suivantes : les enfants de parents simplement baptisés doivent être dans l'alliance ou en dehors ; il faut qu'ils soient saints ou souillés, dans l'Église ou en dehors. Personne n'osera soutenir la dernière thèse, alors il en résulte qu'ils ont droit au baptême.

La réponse à donner aurait pu être simple et décisive. Il n'y avait qu'à dire qu'ils n'étaient ni dans le monde, ni dans l'Église, mais dans cette position intermédiaire qu'occupe tout homme avant d'avoir opté, en connaissance de cause, entre la lumière et les ténèbres. Mais alors pourquoi les baptiser, même quand leurs parents étaient membres de l'Église ? Pourquoi leur conférer le signe d'une vie nouvelle à laquelle ils se trouvaient encore étrangers, faute de foi ? C'était toujours là le point délicat ! Les représentants des idées strictes ne pouvaient répondre victorieusement au synode qu'en renonçant franchement au baptême des enfants. Un instant on put croire qu'on irait jusque-là. Mais les Baptistes étaient alors trop en défaveur, les puritains étaient eux-mêmes trop égarés par leurs idées théocratiques, et par la confusion entre l'ancienne et la nouvelle Alliance, pour que les défenseurs des saines traditions pussent faire triompher le spiritualisme chrétien en l'établissant sur ses vraies bases. On continua donc à admettre, avec le synode, que les simples baptisés, sur la foi de leurs parents, étaient plus ou moins de l'Église. C'était laisser la source largement ouverte et prétendre arrêter le flot montant des eaux amères. Les partisans des maximes rigoureuses offrent constamment le spectacle de gens qui sont dans le vrai, mais qui défendent mal leur cause. Faute d'oser avoir raison, ils devaient nécessairement être battus : il en arrive constamment ainsi à ceux qui prétendent faire triompher le spiritualisme au moyen de compromis avec le formalisme et le matérialisme.

On discuta donc pendant de longues années ; les brochures succédèrent aux brochures ; la question fut examinée par tous ses côtés, sauf par celui qui eût pu mettre un terme prompt à de longs et stériles débats.

Deux esprits, deux conceptions différentes du christianisme et de l'Église, se trouvaient en présence; et, faute d'en avoir conscience, au lieu de se placer franchement sur un terrain différent, pour chercher à y attirer son adversaire, — en faisant appel à un principe supérieur, dont il aurait admis la vérité, — on perdait son temps à interpréter, en sens divers, l'erreur commune, source de toutes les divisions, sans songer à couper le mal par la racine. Les considérations utilitaires s'entre-croisent et se heurtent, sans qu'on voie jamais apparaître un principe bien net propre à trancher la difficulté.

Les latitudinaires formalistes, appuyés sur le fait du baptême dans la première enfance, cherchaient à en tirer toutes les conséquences. Il avait, disaient-ils, introduit dans l'Église ceux qui l'avaient reçu, il en avait fait des disciples. Pourquoi, une fois devenus adultes, perdraient-ils ce titre, sans en avoir été privés par aucun acte de discipline, sans avoir renié expressément la foi de leur enfance? La circonstance qu'ils n'avaient pas déclaré vouloir cesser d'être chrétiens à l'avenir, impliquait qu'ils continuaient à l'être comme par le passé, en vertu de la foi de leurs parents. Pour maintenir ce point de vue, quelques-uns allèrent jusqu'à dire qu'il y avait transmission de grâces dans l'Église par héritage, comme il y avait transmission de péché dans le sein de l'humanité [1]. Il est donc raisonnable de traiter comme membres ceux que vous concédez l'avoir été un jour, vu que rien ne leur a enlevé cette qualité : leurs enfants ont donc droit au baptême.

Alors les stricts répondaient que ceux qui n'avaient été que baptisés dans leur enfance n'étaient pas membres de droit,

1. De même que le genre humain tout entier avait été constitué pécheur par la faute d'Adam, qui était la tête fédérale de l'humanité, celui avec qui Dieu avait traité alliance et fait ses conditions, ainsi un père chrétien en professant une piété personnelle se trouvait traiter au nom de ses enfants. L'Église se composait ainsi de tous ceux qui professaient personnellement la foi chrétienne et de leur postérité. Tous accordaient que c'était légitime pour les enfants, tandis que les latitudinaires voulaient étendre le même privilége aux *petits* enfants, à la *seconde* génération.

faute d'avoir, en se faisant recevoir dans la complète communion de l'Église, ratifié, à l'âge de raison, ce que leurs parents avaient promis pour eux. On disait à cette occasion qu'il ne suffisait pas d'être simplement membre d'une manière extérieure, que ce titre impliquait certaines qualités personnelles, la repentance, la vie chrétienne. Cette considération, ajoutait-on, est décisive, car l'Écriture n'autorise jamais à considérer, comme membres de l'Église, des hommes qui n'ont pas la foi et qui ne se sont pas joints à elle par une profession libre et personnelle. Qu'arriverait-il en effet s'il suffisait d'avoir été baptisé dans son enfance pour être membre de l'Église dans toute l'étendue du terme? C'est que, la génération des parents une fois éteinte, ces hommes simplement baptisés continueraient à former l'Église : ils auraient le droit de voter et de communier; or, voilà tout autant de priviléges que leur refuse le synode. N'est-ce point parce qu'il sait fort bien qu'il leur manque quelque chose pour être de vrais membres? Supposé que ces hommes n'eussent pas été baptisés dans leur bas âge, ils ne seraient pas dans les conditions voulues pour être baptisés à titre d'adultes. Alors comment pourraient-ils transmettre à leurs enfants un droit au baptême dont ils seraient privés pour eux-mêmes?

A cela les latitudinaires répliquaient en disant que les conditions purement négatives suffisaient pour qu'on fût membre complet de l'Église. C'était assez d'avoir été baptisé dans son bas âge et de n'être tombé dans aucun de ces vices grossiers entraînant l'excommunication, comme l'hérésie, le scandale, l'apostasie. Il y a deux sortes de membres dans l'Église : les incomplets, qui n'ont part qu'à quelques-uns de ses priviléges, et les complets, qui ont droit à tous. Mais les uns et les autres n'en sont pas moins de vrais membres. Qui ne sait, par exemple, que les hommes qui composent la grande multitude, qui n'a jamais connu les effets sanctifiants de la grâce, font partie de l'Église à titre de membres extérieurs et incomplets? Dès qu'on a une fois appartenu à l'Église, on ne peut en être retranché, fût-on tombé dans un degré d'iniquité ayant en-

traîné l'excommunication, on continue de lui appartenir, tout en manquant de ces qualités nécessaires pour constituer un membre de l'Église mystique.

Il était impossible d'aller plus loin dans cette voie : la transformation était complète. Non-seulement il suffisait de simples conditions négatives, de l'absence de certains vices pour continuer d'appartenir à cette Église dans laquelle on était entré, sans le vouloir et sans le savoir, mais, l'eût-on reniée ouvertement, eût-on été répudié par elle, on n'en continuait pas moins à lui appartenir malgré soi et aussi malgré elle. C'était un nœud éternel, indissoluble, qui, sans qu'on s'en doutât, s'était formé au baptême. Voilà comment, au terme de la première génération, la notion spiritualiste de l'Église avait cédé la place à la notion de la mère-Église, empruntée à cette Babylone abhorrée; les descendants des hardis individualistes qui avaient suivi John Robinson en étaient venus à professer les maximes au moyen desquelles, de nos jours, on a voulu justifier le rapt du jeune Mortara!

Le régime théocratique avait donc porté son fruit le plus amer puisqu'il avait entièrement altéré cette notion spirituelle de l'Église et du christianisme dont il était censé assurer le triomphe. Ce qui prouve bien que c'est là l'erreur qui trouble les idées des puritains ce sont les appels incessants qu'on fait à l'exemple de l'Ancien Testament.

Encore ici les latitudinaires avaient l'avantage. Leur notion de l'Église chrétienne était tout simplement renouvelée des Juifs. La promesse avait été faite à Abraham et à sa postérité. Qui donc pouvait songer à soutenir que les enfants des chrétiens devaient être moins favorisés que ceux des Israélites? Les nouveau-nés ne pouvaient être exclus de l'alliance chrétienne puisqu'ils étaient admis dans l'alliance juive. Autrefois on y était introduit par la circoncision, maintenant par le baptême. Le parallélisme était parfait, saisissant, admirable! L'argument des latitudinaires était ici d'autant plus concluant que leurs adversaires accordaient les prémisses : pour les deux partis l'alliance chrétienne était essentiellement la même que

celle conclue avec Abraham. Pour parer le coup, les stricts répondaient que tout en étant foncièrement la même, l'alliance avait été administrée différemment, c'est-à-dire qu'elle avait, suivant les temps, revêtu diverses formes : après avoir été domestique sous les patriarches, nationale sous Moïse, elle était devenue congrégationnelle sous Jésus-Christ. Ces paroles, fort caractéristiques, montrent que si les avocats des maximes rigides ne savaient pas bien défendre leur cause, ils avaient un vif sentiment de sa justesse. En affirmant que, à partir de Jésus-Christ, l'alliance était devenue congrégationnelle, ils prétendaient dire que l'Église était de nos jours une société libre dans laquelle on n'entrait point par la naissance, mais en vertu d'une profession personnelle de foi, faite avec connaissance de cause. Seulement, pourquoi alors admettre encore l'identité d'essence entre l'économie juive et l'économie chrétienne ? Pourquoi réduire leur différence à de simples questions d'administration et de forme ? Il n'y avait plus lieu à parler d'une alliance quelconque rappelant en rien celle qui avait été conclue avec Abraham ; le fond devait enfin avoir le pas sur la forme : il fallait donc se garder d'administrer le baptême, même aux enfants des croyants, de peur de laisser croire que le recrutement, dans la société libre des chrétiens, avait lieu par la naissance, comme celui de la théocratie juive, à laquelle on se trouvait appartenir, sans le vouloir.

Mais l'heure du triomphe complet du spiritualisme chrétien n'était pas encore arrivée : il fallait, avant cela, que les funestes conséquences du régime théocratique fussent devenues manifestes à tous les yeux, en démoralisant à la fois l'Église et l'État. Aussi tous les efforts que firent ses fidèles, sérieux mais inconséquents défenseurs, ne servirent qu'à amener le triomphe du latitudinisme ecclésiastique. Un fait remarquable montre le vent qui soufflait en même temps qu'il est un indice que les spiritualistes n'avaient pas tous le sentiment de la grandeur de leur cause : tel écrivain important, après l'avoir défendu, passa avec éclat dans les rangs de ses adversaires. Le *Half-way covenant*, le semi-multitudinisme, alla donc en se généralisant.

II. — TRIOMPHE DU NATIONALISME.

Mais on n'en pouvait rester là. Si les représentants inconséquents du spiritualisme n'avaient pas su revenir en arrière pour découvrir la cause du mal, leurs adversaires, qui d'abord s'en étaient hautement défendus et avaient fait leurs réserves, étaient condamnés à aller plus loin et à tirer les dernières conséquences du principe faux dont ils avaient assuré le triomphe. Comme à l'ordinaire, la vérité allait être plus redevable aux fautes de ses adversaires qu'aux services de ses amis.

Le baptême et la sainte cène se touchent de très-près. Du moment où on avait cédé sur le premier aux exigences des latitudinaires, il était impossible qu'on tardât beaucoup à le faire quant à la seconde. En effet, si le baptême est le symbole de l'initiation à la vie nouvelle du christianisme, pourquoi refuser à ceux qui l'avaient reçu un second signe destiné à représenter l'entretien et le développement de cette vie? Les mêmes conditions étaient réclamées par l'Écriture dans les deux cas. Toute restriction à cet égard était d'autant plus inconséquente qu'on traitait les membres reçus dans l'Église par le baptême, quoiqu'ils n'eussent pas ratifié l'engagement pris par leurs parents, comme soumis à la discipline ecclésiastique et tenus de remplir les mêmes devoirs que ceux qui, arrivés à l'âge de majorité, avaient fait une profession personnelle[1].

1. La grande erreur des stricts consistait à concéder que les enfants baptisés fussent dans aucun sens membres de l'Église. Du moment où ils admettaient le fait, ils étaient obligés de recourir à des subtilités pour échapper à ses conséquences. Ainsi ils ne voulaient pas accorder que les enfants fussent des membres *personnels* et *immédiats*, ils n'étaient que des membres *réceptifs* et *passifs*. — Mais comment peut-il être question de membres *passifs* d'une société libre dans laquelle on entre par suite d'un engagement *volontaire*? Évidemment c'était de la logomachie.

Puisqu'on leur imposait toutes les charges de leur fausse position et quelques-uns de ses priviléges, ils ne pouvaient tarder longtemps à avoir part à tous ces derniers.

On avait pu voir, dès le début de la controverse, combien la question du baptême et celle de la sainte cène se liaient étroitement. C'est même à l'occasion de ce dernier symbole que s'était posée la question du *Half-way covenant*. Déjà de bonne heure, le problème avait été soulevé par des personnes appartenant à deux bords entièrement différents. Quelques puritains rigides, en 1639, s'étaient fortement élevés contre les pratiques d'un pasteur qui admettait indistinctement à la sainte cène tous les baptisés, sans exiger aucune profession de foi personnelle. Quelques années plus tard, en 1645, des colons appartenant à l'Église épiscopale s'étaient plaints de ce qu'on leur refusait la sainte cène à eux-mêmes, et le baptême à leurs enfants.

Cependant ce n'est pas par ce côté-là que la question fût d'abord tranchée; il semble qu'on ait éprouvé le besoin de ménager le sentiment religieux des populations puritaines qui n'auraient pu, dès le début, accepter qu'on admît indistinctement les croyants, les indifférents et les incrédules à une cérémonie qui n'a plus de sens du moment où elle n'est pas réservée aux seuls fidèles. Aussi, tout en cédant aux idées relâchées sur la question du baptême, les deux synodes du Massachusetts avaient-ils hautement protesté que, quant à la sainte cène, on continuerait à s'en tenir aux anciens usages. Nul ne pouvait être admis à y participer sans être devenu membre complet et régulier de l'Église par une libre profession de sa foi personnelle.

Néanmoins la pratique introduite au sujet du baptême ne pouvait durer longtemps sans amener, dans l'opinion publique, un changement qui permît de faire un pas nouveau, impérieusement réclamé et par la logique et par la situation. Les longues controverses qui eurent lieu entre les puritains rigides et les latitudinaires contribuèrent, pour une bonne part, à amener ce changement. Ceux-ci, en effet, pour défendre leur

point de vue, furent conduits à rompre toujours davantage avec le spiritualisme chrétien et à exposer une notion de l'Église qui ne laissait subsister aucune différence entre le petit troupeau des fidèles et la majorité indifférente, sinon incrédule.

Encore ici ce fut la confusion entre l'ancienne et la nouvelle Alliance qui amena cette dernière évolution. Les latitudinaires en vinrent à admettre deux genres d'alliance, l'une essentiellement spirituelle et personnelle dont l'homme n'avait nullement à s'enquérir, et l'autre exclusivement extérieure, charnelle, qui ne réclamait aucune qualification religieuse de ceux qui en faisaient partie. Celle-ci était tout simplement la continuation de l'alliance charnelle et extérieure, conclue par Dieu entre Abraham et sa postérité. C'est ainsi que pour justifier la pratique, qui commençait à s'établir, on en vint à identifier complétement l'économie juive et l'économie chrétienne. Rien de moins attrayant et de moins religieux que cet idéal d'Église qu'on se plaît à décrire. C'est une congrégation dans laquelle on ne fait aucune profession visible de piété chrétienne; on peut fort légitimement lui appartenir en demeurant étranger à tout bien, ennemi de Dieu et de Jésus-Christ. N'est-il pas, en effet, absurde de supposer qu'Abraham aurait administré la circoncision dans la charitable supposition que tous ceux qui y avaient part étaient personnellement en état de grâce? Le caractère de la véritable Église ne saurait consister dans la sainteté de ses membres mais dans sa conformité aux règles de l'Évangile. L'Église peut demander qu'on admette les doctrines chrétiennes, mais elle n'a pas le droit de s'enquérir si elles ont produit des fruits vivifiants chez ceux qui veulent se joindre à elle. Et puis, à quoi aboutit-on, demandaient les latitudinaires, avec ce prétendu rigorisme? Pour faire place aux chrétiens faibles et encore non affermis, on est obligé de se contenter de fort peu de chose, ce qui tend à faire croire aux pécheurs endurcis qu'il n'y a finalement que peu ou point de différence entre les régénérés, et les irrégénérés. Contentons-nous donc, pour l'admission

dans l'Église, d'une profession purement extérieure, négative, et laissons à Dieu le soin de juger les cœurs. En prétendant employer une autre méthode, on perdrait toute influence sur les multitudes, et le pays ne tarderait pas à retomber dans le paganisme[1].

Du moment où l'Église n'était que cela[2]; dès qu'on admettait qu'il y avait un peuple chrétien au sens où il y avait eu jadis un peuple juif, il est clair qu'on ne pouvait plus éprouver le moindre scrupule à laisser participer à la sainte cène ceux qui avaient été baptisés comme enfants, sans avoir plus tard professé la foi dont ils avaient prématurément reçu le signe. Ce fut le ministre Salomon Stoddard qui tira cette dernière conséquence des principes admis par la majorité. Dans un sermon demeuré célèbre, il se donne comme un réformateur qui vient terminer l'œuvre incomplète de tous ceux qui l'ont précédé. Il se propose de montrer que c'est le devoir d'un chacun de remplir toutes ses obligations religieuses, sans s'inquiéter le moins du monde des dispositions intérieures. Ce n'est pas à dire que celles-ci soient inutiles, loin de là; Stod-

1. Les rigides d'entre les puritains relevaient vigoureusement cette crainte de voir le paganisme envahir de nouveau le pays. Dites-moi, je vous prie, s'écriaient-ils, pour qui l'enfer sera-t-il donc particulièrement brûlant? pour un païen qui n'ose pas mentir ou pour un chrétien qui se permet le mensonge dans les actes religieux les plus sérieux? ou bien quel est celui qui a le plus de chances d'être converti par la prédication de l'Évangile? — Les latitudinaires répondaient que l'essentiel était de faire revêtir à la population entière des *dehors* religieux, et que finalement l'hypocrisie était moins funeste que l'incrédulité.

2. Les stricts répondaient qu'il n'y avait qu'une seule alliance et qu'elle devait être spirituelle, — ce qui était vrai, — comme elle l'avait aussi été sous la théocratie juive, ce qui était faux. Faute de distinguer entre l'ancienne et la nouvelle Alliance, les rigides ne pouvaient défendre la thèse que leur sentiment chrétien leur disait être vraie. Il aurait fallu avouer que l'alliance avec les Juifs était charnelle et extérieure, et maintenir que sous le Nouveau Testament, il n'y avait plus de *covenant* de ce genre, mais qu'on entrait dans l'Église par un acte libre et spontané, alors qu'on se croyait en possession de la vie chrétienne.

dard est un homme pieux qui déclare expressément que la grâce sanctifiante et les dispositions personnelles sont indispensables au salut. Mais elles ne sont nullement requises quand il s'agit de remplir ses devoirs religieux [1]. Qu'arriverait-il, en effet, si on y regardait de trop près, si on se montrait rigide ? Mais quelques-uns seulement s'approcheraient de la sainte table et le pays tout entier, en s'abstenant, tomberait dans la profanation. Si quelques-uns seulement communient, cela aura pour effet d'entretenir chez eux une certaine confiance charnelle; ils se croiront meilleurs que les autres, tandis que ceux qui seront exclus, n'étant plus retenus par rien, rompront tout rapport avec la religion et deviendront profanes. En tout cela, c'est la connaissance seule qui importe; la sanctification et les dispositions intérieures ne sont pas nécessaires. Pour achever de convaincre ses auditeurs, Stoddard en appelle à l'exemple de toutes les Églises protestantes d'Europe, qui admettent indistinctement les multitudes à la table sainte. La Nouvelle-Angleterre est le seul pays du monde où il n'en soit pas de même; en agissant ainsi, on attire sur soi les jugements de Dieu; on est sous le coup de cette menace : *Celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Père qui est aux cieux.*

C'était cependant aller trop vite en besogne. Salomon Stoddard était, il faut bien le reconnaître, un logicien irréprochable [2], mais il ne tenait nul compte des traditions puri-

1. On reconnaît là la doctrine qui a également été prêchée avec éclat dans l'Église romaine : ce qui importe avant tout, c'est la participation au sacrement, ont dit les Jésuites, abstraction faite des dispositions intérieures. Si celles-ci se rencontrent, tant mieux, mais elles ne sont pas indispensables. L'essentiel, c'est que la multitude nous soit assujettie : cela fait, nous nous chargeons assez de la rendre pieuse. On voit que, dans les camps les plus opposés, tous les systèmes d'autorité, toutes les théocraties ont recours à la même méthode : la fiction mise à la place de la réalité pour le plus grand profit de la vérité.

2. Prenant pour texte le passage Exode, XII, 47, 48, il montre que de même que tout le peuple juif devait manger la Pâque, ainsi tout le peuple chrétien doit participer aux sacrements sans tenir nul compte

taines et ne ménageait pas le sentiment chrétien. Pour peu qu'on soit sérieux, même quand on ne partage pas les convictions évangéliques, un certain sentiment des convenances avertit qu'on doit s'abstenir de professer, en participant aux cérémonies ecclésiastiques, une foi qu'on ne partage point. Quant au vrai fidèle, il est impossible qu'il n'éprouve pas, pour dire le moins, un certain malaise en se rencontrant à la table du Seigneur en compagnie de l'indifférent, de l'incrédule ou du profane.

On ne se montra donc pas disposé à suivre Stoddard dans ses déductions logiques, parfaitement irréprochables, et ce ne furent pas les puritains stricts seuls qui s'opposèrent à sa nouvelle doctrine, mais plusieurs des latitudinaires. C'est ainsi qu'Increase Mather voulait bien consentir à ce qu'on administrât indistinctement le baptême à tous les enfants, mais il protesta contre la nouvelle doctrine sur la sainte cène, mise en avant par Stoddard. Celui-ci répondit dans un écrit destiné à montrer que tous les chrétiens extérieurs ont le droit de participer à la sainte communion. — Mais l'Église sera alors entièrement corrompue, avait objecté Mather. — Stoddard lui répond qu'il a été amené à cette doctrine par Dieu lui-même, qui lui a révélé une grande merveille, savoir celle d'une nation organisée religieusement, les religions nationales, moyen qu'il a choisi pour communiquer ses grâces à ses élus. Il concluait que la sainte cène était un simple acte du culte divin, et que tous les assistants avaient droit d'y prendre part comme aux autres [1].

des dispositions intérieures. Par un reste de pudeur, il voulait cependant éloigner de la table sainte toutes les personnes scandaleuses, c'est-à-dire sans doute ceux qui étaient en prison ou les repris de justice. L'essentiel, c'est qu'il ne demandait aucune disposition positive et voyait dans la participation au sacrement un moyen de convertir les incrédules.

1. A great discovery of his wisdom, in bringing nations into a Church-Estate, and in that way communicating saving Grace to his elect..... Avec un peu plus de logique encore, pour peu qu'il eût eu des

Naturellement Increase Mather était fort mal placé pour répondre aux arguments de Stoddard, vu qu'il admettait en plein les principes sur lesquels son adversaire s'appuyait, et qu'il n'avait à son secours que son sens chrétien, malheureusement obscurci et troublé par les idées théocratiques. De plus, Stoddard paraît avoir été un homme pieux et zélé, auquel ses adversaires se plaisaient à rendre le meilleur témoignage. Il était donc justement ce qu'il fallait pour lever les scrupules des personnes religieuses, qui auraient hardiment repoussé ces innovations si elles avaient été présentées par un individu suspect, mais qui les reçurent sans défiance venant de sa part Stoddard était un de ces personnages de transition qui, grâce à leur réputation irréprochable, mettent en circulation des erreurs, comme une fausse monnaie que tout le monde accepte

tendances luthériennes, Stoddard devait arriver à donner au sacrement une valeur magique. Il agissait en effet indépendamment des dispositions des individus, il était un moyen de conversion et servait de sceau à la vérité de l'alliance et non aux dispositions des communiants. Il est intéressant de voir comment, dans l'Église protestante aussi bien que dans l'Église catholique, ceux qui veulent agir sur les masses, en s'écartant des voies du spiritualisme et de l'individualisme chrétien, sont contraints de tomber dans le même matérialisme qui rappelle le fétichisme et les religions de la nature. Stoddard arrive aussi à une autre conclusion qui accompagne volontiers des tendances de ce genre. Son idéal était une église nationale dont tous les membres étaient censés avoir traité alliance avec Dieu; en conséquence, la masse était souveraine et avait le droit de veiller à ce que chaque individu remplit fidèlement ses engagements. En lisant son traité, on se demande si ce puritain n'avait pas entrevu de bonne heure cette démocratie sans garantie religieuse qui semble devoir être la dernière phase vers laquelle gravitent aujourd'hui les églises nationales. — Mais, répondait Increase Mather, à ce compte-là, il faudrait également rétablir le grand prêtre? — Cette objection montre combien les puritains voyaient oin. La théocratie juive ne saurait être acceptée à demi; il faut ou la renier complètement et ne pas avoir peur du spiritualisme chrétien ou a rétablir dans son entier, comme a fait l'Église romaine. — La décadence si prompte du puritanisme, que nous sommes maintenant occupés à raconter, provient justement de ce qu'il a eu le tort de croire qu il y avait un terrain intermédiaire.

sans y regarder de trop près, parce qu'elle porte leur effigie.

Il y eut cependant une énergique résistance : les partisans des anciennes idées ne lâchèrent pas pied facilement. Sous l'influence de ces vives controverses, qui se prolongèrent pendant plusieurs années, il y eut schisme dans le sein de quelques Églises; la plupart furent agitées, et il s'en forma même de nouvelles. Dans la plupart des cas, cependant, les deux tendances demeurèrent en présence dans la même communauté, sans qu'on aboutît au schisme. Ce mode de vivre ne pouvait que profiter aux maximes latitudinaires, qui s'établirent de plus en plus.

Ce succès lent, mais sûr, ne tarda pas à paraître insuffisant. Non contents de voir leurs innovations gagner toujours plus de terrain dans les anciennes congrégations, les latitudinaires crurent que le moment était venu d'en fonder une nouvelle qui reposât expressément sur leurs principes relâchés. La chose eut lieu avec beaucoup d'éclat à Boston en 1669 : une adresse ayant annoncé l'entreprise au public, cette congrégation fut appelée, pendant quelque temps, l'Église du *manifeste*. En fait de doctrine, on acceptait explicitement l'orthodoxie officielle; pour ce qui était de la discipline et de la composition du troupeau, on déclarait vouloir maintenir les règles les plus propres à sauvegarder la pureté évangélique et la sainteté. Quant au baptême, on ne se reconnaissait le droit de le refuser à aucun enfant, pourvu que ceux qui le présenteraient prissent l'engagement de l'élever dans la doctrine chrétienne; pour ce qui est de la sainte cène, il convient plutôt, disait-on, que des personnes d'une conduite irréprochable soient les seules qui y participent. Du reste, ce sont là des questions qui regardent le pasteur et non la masse de la congrégation; c'est donc lui qui, sur sa responsabilité, admettra dans l'Église et à la sainte cène, ceux qui se présenteront. C'est à lui que devait également appartenir le droit d'excommunier les personnes qui déshonoreraient la congrégation. Quant à l'ancien usage puritain de faire connaître ses expériences chrétiennes au moment où on faisait son entrée dans

le troupeau, on consentait à ne l'interdire à personne, mais il cessait d'être obligatoire.

Du reste, il n'y avait pas lieu de croire que beaucoup de gens tinssent à la chose. L'entreprise avait été mise en avant par tout ce qu'il y avait à Boston d'hommes comme il faut : des fonctionnaires publics, des gentlemen cultivés et riches. L'aristocratie de l'intelligence paraît aussi avoir joué un rôle important : le principal fondateur, Thomas Brattle, était curateur de l'université de Harvard, qui exerça de bonne heure son influence dans la même direction. Cette congrégation était évidemment destinée à satisfaire les besoins limités des personnes sages et prudentes, sentant bien que dans un pays religieux les convenances demandaient qu'on ne restât pas en dehors de l'Église, mais se disant aussi qu'en rien l'excès n'est aussi dangereux qu'en ces délicates matières. Ils déclarent donc vouloir poursuivre le même but que les autres, la pureté de l'Église, seulement ils renoncent aux moyens, ou mieux ils en laissent la responsabilité au pasteur. Le peuple chrétien abdique ses droits ; le latitudinarisme, le relâchement dans la doctrine et dans les mœurs s'allient à merveille avec le cléricalisme : on commence à comprendre que c'est le pasteur qui a mission d'avoir de la religion pour tout le monde ; rien d'étonnant donc qu'on se montre coulant et généreux lorsqu'il s'agit de ses droits et priviléges. Au surplus, on avait pris ses précautions pour qu'il ne pût jamais être un esprit étroit et tracassier. Il avait été décidé qu'il ne serait plus nommé par les seuls membres de l'Église, conformément à l'antique usage, mais par tous les auditeurs, par tous ceux qui contribuaient aux besoins financiers de la congrégation.

Du reste, les promoteurs de cette entreprise, hommes bien posés dans la ville, trouvèrent dans la personne de Benjamin Colman un ministre admirablement bien qualifié pour la faire réussir. C'était un beau et aimable jeune homme, svelte, d'une taille dépassant la moyenne, favorisé d'un de ces physiques avantageux qui gagnent tous les cœurs. Les éloges ne tarissent pas sur le bon genre, les manières distinguées de ce remar-

quable gentleman qui se mouvait avec une parfaite aisance dans les cercles distingués de la capitale puritaine. Si on parle moins de ses principes religieux que de sa philanthropie chrétienne, ce n'est pas précisément qu'il en manquât : dès son enfance il avait au contraire joui des priviléges d'une éducation chrétienne. Seulement chez lui le développement paraît avoir été graduel et insensible; il ne semble pas avoir traversé une de ces crises salutaires qui partagent la vie en deux époques bien tranchées, comme chez saint Paul, saint Augustin, et donnent à la piété quelque chose de ferme et de décidé que rien ne peut remplacer. Son caractère même paraît s'être ressenti de cette carrière facile : il n'avait pas cette trempe qui s'acquiert par la nécessité de surmonter des obstacles nombreux qu'on rencontre de bonne heure sur sa voie ; le successeur de Colman affirme qu'il eût été plus grand s'il eût possédé une fermeté et une force correspondant à ses autres mérites. Ce n'était pas un de ces esprits qui provoquent de grandes révolutions dans le monde intellectuel ; mais il était admirablement bien doué pour réussir dans la société : intelligence plus qu'ordinaire, pénétration, sagesse, tout le servait à souhait. Il brillait surtout par sa culture classique, dont il était redevable à une éducation libérale fort soignée qui était venue féconder à point de beaux dons naturels. Colman tournait fort bien les épîtres latines, et peu de temps avant sa mort il devait relire encore une fois son Horace.

Un tel pasteur et une telle Église étaient évidemment faits pour se comprendre. On n'eût pas eu déjà l'idée d'une pareille entreprise, que la vue d'un jeune homme si accompli eût suffi pour la faire naître. Aussi ne sait-on pas au juste à qui revient le mérite d'y avoir le premier pensé. En tout cas, l'affaire fut préparée de longue main. Les promoteurs de l'entreprise sentirent qu'un séjour en Europe ne serait pas inutile pour perfectionner les qualités si rares que possédait Benjamin Colman. Arrivé en Angleterre, il eut soin de demander la consécration au saint ministère, suivant en cela le conseil de ses amis de Boston, qui avaient quelque lieu de craindre que dans

les colonies puritaines il ne trouvât pas des hommes disposés à accomplir cette cérémonie.

On devine sans peine l'effet que dut produire, après quatre ans de séjour en Europe, l'arrivée d'un pareil ministre dans le sein d'une congrégation affectant des allures aristocratiques. Ce qui ne gâtait rien à son succès, il n'était pas novateur en doctrine ; seulement son orthodoxie, correcte et exempte de tout fanatisme, contrastait très-avantageusement avec les bizarreries et parfois les puérilités qui l'accompagnaient dans la bouche du vieux ministre puritain, n'ayant aucune habitude du monde. Colman avait la politesse, les manières distinguées d'un homme élevé dans une cour; sa courtoisie, son affabilité, sa candeur et sa complaisance lui gagnaient tous les cœurs. Il eut fallu être un esprit commun et vulgaire pour ne pas prodiguer à un tel homme les plus hautes marques de respect et d'affection ; aussi faisait-il l'objet de l'admiration de tout ce qu'il y avait dans la colonie d'hommes distingués. Très-répandu, ne négligeant rien de ce qui pouvait affermir sa légitime influence, il ne manquait jamais d'aller rendre visite aux étrangers de distinction à leur arrivée dans le pays et à leur départ. Si on en croit un biographe, il était même un peu complimenteur et enclin à la flatterie. Bientôt Églises et individus se disputèrent ses services : c'était surtout comme pacificateur qu'il était recherché.

Mais pour apprécier tous les mérites de Benjamin Colman, il fallait le voir dans sa chaire. Sa personne avait quelque chose de distingué, de beau à la fois et de délicat ; son air gracieux et prévenant lui donnait un aspect vénérable qui lui conciliait l'auditoire. Il y avait dans son regard une certaine flamme contenue, jointe à beaucoup de noblesse, et il savait, suivant les circonstances, la radoucir. Il était admirablement servi par une voix au besoin douce et forte, mélodieuse et tendre, qu'il maniait à merveille pour rendre toutes les inflexions d'une prononciation se faisant remarquer par une pureté irréprochable. Jamais dans la Nouvelle-Angleterre on n'avait eu l'occasion d'admirer la dignité de la chaire se pro-

duisant avec un pareil éclat : Colman avait cet air de l'orateur accompli qui sait profiter de tous les avantages de son art en demeurant naturel et en évitant l'affectation. Rien d'étonnant que cette prédication si nouvelle ait fait école. Quelques esprits attardés, il est vrai, ne manquèrent pas de remarquer qu'il affectait les bonnes manières et qu'il fut le premier à mettre de la poudre, mais c'étaient là des détails qui ne pouvaient lui nuire auprès d'un public d'élite. Il devait nécessairement réussir. En effet, s'il n'est pas aisé de déterminer combien de défauts joints à une qualité réelle sont indispensables pour faire un prédicateur accompli, il est clair qu'il avait quelques-uns des premiers, et il devait également remplir l'autre condition, car son succès fut éclatant[1]. Les principes de l'Église, le genre du pasteur, tout était fait pour attirer en foule ce que Boston possédait d'esprits distingués. Comment n'aurait-on pas été flatté de la pensée d'adorer Dieu en si bonne société?

Cependant les vieux puritains se tinrent à l'écart : aucun pasteur de la colonie ne consentit à assister à l'installation du ministre Benjamin Colman; mais peu de jours après, quelques-uns d'entre eux se joignirent à lui pour une réunion de prières; l'Église s'était constituée le 12 décembre; le 31 janvier 1700, Increase Mather prêchait déjà pour son pasteur, et un autre prédicateur terminait le service. Malgré ces succès, Colman ne fut jamais populaire; le caractère aristocratique de sa congrégation lui nuisit beaucoup. Ayant été nommé président du collége de Harvard, il fut obligé de donner sa démission parce qu'on se refusa à voter son salaire.

Si l'élément populaire protestait, les ministres, de leur côté, tout en se rapprochant plus ou moins du nouveau venu, n'avaient pas négligé de s'élever contre les principes de la nouvelle Église. Une longue controverse s'engagea, et elle eut pour effet d'amener l'opinion publique à se prononcer contre cette innovation, si bien qu'il ne fut pas possible de faire im-

1. L'Église se constitua avec quatorze membres, le 12 décembre 1699. Pendant une période de vingt-sept ans, elle s'accrut de six cent soixante-six nouveaux adhérents.

primer à Boston une brochure destinée à la défendre. Plusieurs années s'écoulèrent avant que Colman pût se faire accepter, et être sur le pied d'intimité avec les pasteurs et les Églises de Boston et du voisinage. Mais la question de temps importait fort peu en cette circonstance. Colman et ses associés avaient eu un grand mérite en tout ceci : ils avaient les premiers tiré les dernières conséquences des principes admis par tous ; ils avaient réalisé un idéal d'église vers lequel on gravitait depuis longtemps, et que le pays tout entier semblait être appelé à adopter tôt ou tard ; l'évolution était complète : l'Église avait été absorbée par la paroisse ; de libre et d'individualiste, elle était devenue multitudiniste, nationale, dans le sens le moins heureux du mot : grâce à l'élément théocratique qui s'était glissé dans leur conception du christianisme, le rêve spiritualiste des puritains avait déjà abouti, en moins d'un demi-siècle, aux principes fondamentaux du matérialisme religieux.

Il n'est pas difficile, comme nous venons de le voir, de suivre les degrés successifs par lesquels on était arrivé à cette décadence qui avait obtenu sa plus haute expression dans l'Église fondée par Benjamin Colman et ses amis. Mais elle ne s'était pas seulement accusée par l'altération de la constitution intérieure des congrégations, elle s'était également trahie par la modification survenue dans les rapports entre l'Église et l'État. A la vérité, il est à peine permis de parler de rapports, puisque, au point de départ, il n'y avait qu'une seule société, une Église-État. Cependant, malgré cette confusion, au début, l'élément religieux prévalait. Tout se faisait volontairement, spontanément et sans contrainte. Plus tard, à mesure que le zèle et la ferveur tendirent à diminuer, on vit l'élément de la contrainte, représenté par le gouvernement, obligé d'intervenir dans la sphère purement religieuse.

Ainsi, au commencement, il avait été pourvu, et cela généreusement, en nature ou en espèces sonnantes, au salaire des pasteurs, au moyen de contributions hebdomadaires volontaires ; ce n'était que dans le cas où celles-ci seraient insuffi-

santes qu'on devait avoir recours aux taxes. Déjà, en 1639, le ministre Cotton fut obligé de recommander vivement le premier mode dans une de ses prédications, déclarant que quand les magistrats étaient forcés de venir au secours du système volontaire, c'était une preuve certaine de décadence du sentiment religieux. En 1654, les assemblées communales furent autorisées à imposer une taxe pour le salaire des ministres, mais les églises de Boston continuèrent à se suffire à elles-mêmes au moyen de contributions volontaires. Quelques pasteurs avaient des doutes sur la légitimité d'autres procédés. A New-Haven, ce n'est qu'en 1677, après le départ de Davenport, qu'on eut recours aux taxes publiques par les communes.

Quand la confédération fut formée, elle se mêla, elle aussi, des questions religieuses. En 1644, les commissaires recommandèrent aux gouvernements des diverses colonies de pourvoir à l'entretien des ministres par des moyens légaux. On fit plus tard de sévères représentations à Plymouth qui, sous ce rapport, paraissait négliger ses devoirs. De là à intervenir dans les affaires intérieures des Églises, il n'y avait qu'un pas. Aussi, déjà en 1644, les commissaires fédéraux s'étaient-ils demandé ce qu'il y aurait à faire pour arrêter les progrès de l'erreur et sauvegarder les vérités sur lesquelles reposaient les Églises de la Nouvelle-Angleterre. C'est à l'instigation des commissaires fédéraux que les anciens furent appelés à se prononcer sur la convenance qu'il y aurait à arrêter une confession de foi et certaines règles pour la discipline. Ils eurent également leur mot à dire dans les questions de liberté religieuse, qui étaient un objet constant de trouble.

Le relâchement que nous venons de signaler dans la seconde moitié du XVIIe siècle devait rendre cette intervention de l'État toujours plus nécessaire. En 1692, une loi du Massachusetts ordonna à chaque commune d'établir un ministre orthodoxe. Mais, ce qui était plus grave encore, tous les électeurs politiques avaient également le droit de voter pour l'élection du pasteur. Cependant, dès l'année suivante, on fut obligé d'apporter une modification à cette loi : l'Église eut le

privilége exclusif de présenter les candidats à la confirmation de tous ceux qui contribuaient à payer ses dépenses. Dans le cas où les membres de l'Église et ceux de la congrégation ne réussissaient pas à s'entendre, la décision était laissée à un concile de ministres. En 1675, quand éclata la guerre avec les Indiens, elle fut considérée comme un jugement de Dieu. Ce fut le conseil général du Massachusetts qui, après avoir consulté les anciens, se chargea de dénoncer au pays les péchés qui pouvaient avoir particulièrement appelé les châtiments de Dieu. En tête de la liste figurait la négligence qu'on apportait dans l'éducation des enfants appartenant aux membres des Églises. Il paraît aussi qu'on avait déjà pris l'habitude de sortir en hâte du sermon avant d'attendre la bénédiction; le luxe, les jurements, les cabarets furent aussi dénoncés. Vers le même temps (1676), le Connecticut recommandait aux ministres de veiller à ce que le culte domestique fût célébré régulièrement dans le sein des familles, déclarant que tous ceux qui refuseraient obstinément de le faire auraient à comparaître devant le grand jury. On avait si bien le sentiment qu'il y avait quelque chose à faire, qu'un synode fut convoqué, en 1679, avec la mission spéciale de s'enquérir des causes qui avaient attiré les jugements de Dieu sur la Nouvelle-Angleterre. L'assemblée, après avoir dénoncé à peu près les mêmes péchés, déjà signalés dans l'adresse du gouvernement du Massachusetts, confirmé la confession de foi et révisé les articles sur la discipline, recommande de sérieuses réformes et un retour à la piété et à l'austérité des anciens temps. Mais un trait caractéristique montrait que tout en ayant le sentiment du mal, on n'était pas encore de force à y porter remède. Parmi les réformes, il avait été demandé qu'on veillât plus soigneusement à faire observer l'ancienne coutume qui exigeait qu'avant de recevoir un membre dans l'Église, on l'invitât à faire le récit de ses expériences chrétiennes oralement ou autrement. Les anciens et les troupeaux devaient être à l'avenir très-rigides sur ce point. Seulement, les latitudinaires et les puritains sévères ne pouvant s'entendre sur ce sujet délicat, on arriva à

une rédaction ambiguë qui permettait à chacun des partis de s'attribuer la victoire.

La décadence était donc bien là, officiellement constatée par les autorités civiles et religieuses, et, vu l'esprit qui régnait, il ne pouvait être question d'y porter remède d'une manière efficace. Provoquée par la confusion du civil et du religieux, la théocratie, à mesure qu'elle déclinait, était amenée à faire de nouveaux pas dans le sens de cette erreur fondamentale qui constituait son essence même. Aussi, au moment où elle s'était en quelque sorte abandonnée elle-même, en devenant infidèle au spiritualisme chrétien, avait-elle d'avance légitimé les entreprises d'Andros qui, au nom du pouvoir civil, dont ils reconnaissaient la compétence en matières religieuses, substituerait la théocratie épiscopale au régime puritain.

CHAPITRE VII

RAPPORTS AVEC LES INDIENS.

I. — RESPECT DES DROITS DES NATURELS. — MISSIONS INDIENNES.

Les historiens de la Nouvelle-Angleterre ne négligent pas de rappeler, avec une certaine satisfaction, les égards que leurs ancêtres eurent pour les droits des naturels. Leurs remarques sont en somme fondées.

Il y a ici deux points essentiels qu'il importe de ne pas confondre. Pour ce qui est de la souveraineté proprement dite, les navigateurs anglais se l'adjugèrent, comme ceux des autres nations : on était alors d'accord en Europe pour penser que les pays nouveaux appartenaient à celui qui en faisait le premier la découverte. Les aventuriers se trouvèrent ainsi conquérir d'immenses territoires au bénéfice des puissances qui avaient contribué aux frais de leurs expéditions.

Puis, au moyen de chartes, les gouvernements rétrocédaient leurs droits à ceux qui voulaient coloniser le pays, à titre de planteurs effectifs. Quant aux émigrants qui ne purent pas obtenir de concessions ou qui ne voulurent pas en demander, ce fut des Indiens eux-mêmes qu'ils acquirent le droit de souveraineté. Tel fut le cas des fondateurs de New-Haven,

Stratford et autres villes, particulièrement des colons qui s'établirent dans le pays des Narragansetts et dans le Rhode-Island.

Restait encore le droit de propriété, c'est-à-dire, quoique le pays dans son entier fût considéré comme dévolu politiquement à une nation européenne, les terres continuaient bien à appartenir aux habitants ou plutôt aux diverses tribus. Ce fut encore là un droit que les puritains respectèrent. Ceux du Massachusetts reçurent, à leur départ, des instructions positives à cet égard : ils avaient l'ordre exprès de respecter les droits des naturels. A Plymouth, lorsque par la suite on fut obligé de partager le territoire qui demeurait improductif sous le régime de la communauté, on eut soin de garder une portion pour un Indien qui avait rendu des services à la colonie. New-Haven, le Connecticut, Providence et Rhode-Island apportèrent le même soin dans le respect des droits des Indiens; ailleurs, à New-Haven, par exemple, pour éviter toute contestation, on paya deux fois les mêmes terres.

Les colons allèrent encore plus loin : guidés par un sentiment d'équité naturelle, ils mirent tous les aborigènes au bénéfice de leur législation, et ils veillèrent à ce que leurs droits fussent respectés par leurs ressortissants. Déjà en 1631, l'assemblée générale du Massachusetts défendit de prendre, sans son autorisation, des Indiens comme domestiques dans les familles. Dans la même session, sir Richard Saltonsall est condamné à indemniser des naturels dont les wigwams ont été incendiés par suite de la négligence de ses serviteurs. Dans la même année, John Dawe est fouetté d'importance pour avoir cherché à débaucher une Indienne; Josias Plastowe, qui avait dérobé aux sauvages quatre paniers de blé, est condamné à en restituer le double et à payer une amende de cinq livres sterling. En outre, il dut à l'avenir être désigné par le simple nom de Josias, s'étant montré indigne de porter le titre de monsieur.

Malgré ces précautions et ces sévérités, les Indiens furent souvent la dupe des Européens. Mais il est juste de dire qu'ils

eurent surtout à souffrir de la part des aventuriers, qui ne se rangeaient sous aucune des juridictions coloniales, espèces de Robinsons mal famés et turbulents qui infestaient les frontières des plantations et étaient une cause permanente d'inquiétude pour les naturels et pour les Anglais. C'étaient les gais compagnons de la Mont-joie, les aventuriers de la colonie de Weston et autres qui, malgré les défenses réitérées, faisaient avec les Indiens le commerce des armes à feu et des liqueurs fortes. Quant aux gouvernements réguliers du Massachusetts, de Plymouth, de New-Haven, du Connecticut et du Rhode-Island, on doit reconnaître qu'ils tentèrent tout ce qui était en leur pouvoir, afin de maintenir la bonne intelligence entre les deux races, en faisant régner l'ordre et l'équité.

Mais leurs obligations ne se bornaient pas là. Outre cette justice purement négative, ils avaient des devoirs plus importants à remplir. La race privilégiée ne pouvait se contenter de vivre côte à côte avec celle qui lui était à tous égards inférieure, sans chercher à remplir à son endroit les devoirs de l'humanité en lui faisant part de ces biens supérieurs, d'autant plus communicables qu'en ces matières celui qui donne, bien loin de s'appauvrir s'enrichit. Les puritains comprirent de bonne heure cette partie, la plus intéressante de leur tâche. S'ils ne réussirent pas à obtenir de grands résultats, ils firent de leur mieux pour initier les Peaux-Rouges aux avantages de la civilisation européenne et du christianisme.

Les motifs qui avaient poussé les premiers puritains à émigrer en Amérique étaient divers. L'espérance de fonder un État dans lequel régnerait la liberté civile et religieuse, et la pensée de mettre en pratique une organisation ecclésiastique répondant pleinement à leurs idées, ne furent pas seules à les diriger. Ils comptaient en outre pouvoir travailler au bien spirituel et moral des Indiens, en les amenant à la connaissance de l'Évangile.

Mais, à cet égard comme à beaucoup d'autres, les choses devaient marcher moins aisément qu'ils ne se l'imaginaient

d'abord. Dans leur enthousiasme ils étaient loin de s'être fait une représentation tant soit peu juste des difficultés qui les attendaient. Sans doute ils s'étaient bien dit qu'il leur faudrait du temps et de la peine pour nouer des relations quelque peu suivies avec les naturels, et tout d'abord pour se mettre au fait de leur langue; mais ils ne comptaient nullement avec les obstacles que leur réservait l'état moral et intellectuel de leurs futurs prosélytes. Ce n'était pas encore tout. Les puritains n'avaient pas soupçonné les besoins, les préoccupations et les souffrances qui, pendant longtemps, les détourneraient eux-mêmes de l'œuvre spirituelle occupant une si belle place dans leur programme. Toutes ces difficultés n'étaient pas encore surmontées qu'il fallut se mettre en garde contre les empiétements de la mère-patrie, fort disposée à les dépouiller de leurs priviléges religieux et politiques. Si du moins les colons avaient rencontré dans les Indiens des élèves dociles et désireux d'apprendre! ils se seraient sentis encouragés à dérober quelque temps à leurs travaux les plus pressants; mais tel ne fut pas le cas. Dès qu'ils prirent l'œuvre au sérieux, ils s'aperçurent que ce n'était pas une petite affaire que d'amener ces barbares à la foi chrétienne.

Toutes ces circonstances expliquent pourquoi les travaux missionnaires ne commencèrent pas de bonne heure, et surtout pourquoi ils ne prirent pas une grande extension. Il ne faut pas croire cependant que les puritains se soient jamais montrés indifférents au sort religieux des aborigènes, ni qu'ils aient en rien négligé les occasions de les éclairer. Dès les premières visites que les naturels firent aux pèlerins de Plymouth, on se demanda ce qui pourrait être essayé pour le bien spirituel de leurs âmes. Les tentatives ne furent pas couronnées de succès, mais on ne les négligea pas pour cela. Les colons remarquèrent avec une vive satisfaction que Squanto, sur le point de mourir, demanda au gouverneur de prier qu'il pût trouver place auprès du Dieu des Anglais, dans les cieux. C'est en vain que les naturels cherchent à retenir l'un d'entre eux, Halbomok; il persiste à s'enquérir du Dieu des Anglais; il meurt au mi-

lieu des colons, qui ont la satisfaction de pouvoir se dire qu'il est entré dans le repos des saints.

Dans le Massachusetts, le sagamore John fut des premiers à se préoccuper de l'Éternel et de ses voies. Il fut, à la vérité, longtemps retenu par les railleries des Indiens, mais, sur son lit de mort, il mande M. Wilson et remet son fils unique à ses bons soins. Un grand nombre de naturels, garçons et filles, entrèrent dans des familles anglaises en qualité de domestiques; ils furent ainsi mis en contact avec le christianisme, et quelques-uns y prirent tant de goût, qu'ils étaient fort contrariés quand on les empêchait d'aller entendre le sermon. Une jeune fille de Salem arriva à la conviction de son état de péché. Ayant une petite idée d'elle-même, elle se crut condamnée à un malheur éternel, si Dieu ne lui faisait grâce. Ces réflexions amenèrent une réforme dans ses mœurs, et elle persévéra dans la conduite nouvelle qu'elle avait adoptée. Les Indiens en vinrent si bien à se placer au point de vue religieux des colons, qu'un jour un d'entre eux réprimanda un Anglais qui violait le sabbat en abattant un arbre. Un sagamore alla même jusqu'à interdire à ses gens de tirer des pigeons le jour du dimanche.

Dans le Connecticut, un capitaine indien célèbre, Wequash, homme grave et sage, vit une manifestation de la puissance du Dieu des Anglais dans la vigueur avec laquelle ils fondirent sur les Péquots. A partir de ce moment, il fut convaincu que le Dieu des colons était fort redoutable. Il fit de grands progrès dans la connaissance des voies du salut et mena une vie nouvelle conforme à la lumière qu'il avait reçue. Atteint d'une maladie mortelle, il repoussa un sorcier et remit son âme dans les mains du Christ.

Tous ces effets avaient été produits naturellement, par suite de la simple entrée en contact des païens avec les chrétiens: ils étaient un fruit de la conduite générale des Anglais envers les naturels; mais on n'en resta pas là. Voyant que la réceptivité ne faisait pas entièrement défaut, on revint à ces projets de missions proprement dites que les grands travaux de la colonisation avaient, pour quelque temps, fait perdre de

vue. L'assemblée générale du Massachusetts passa un décret (1644) enjoignant aux tribunaux des comtés d'avoir à veiller à ce que les Indiens de leur ressort fussent civilisés; on les autorisait à prendre des mesures pour qu'ils fussent, de temps à autre, instruits dans la connaissance de Dieu. Les anciens des Églises furent officiellement informés des dispositions de l'assemblée générale de faire tout ce qui était en son pouvoir pour instruire les naturels dans les voies de Dieu et invités à faire connaître leur opinion à cet égard. Il fut en outre décidé que les anciens choisiraient annuellement deux ministres qui, avec les personnes disposées à les accompagner, se rendraient au milieu des sauvages et leur annonceraient l'Évangile.

Mais l'assemblée générale du Massachusetts avait été devancée de quelques jours dans ses entreprises missionnaires. Ainsi qu'il convient au génie de la race anglaise, le système volontaire avait commencé cette grande œuvre. John Eliot, qui fut plus tard appelé l'apôtre des Indiens, avait le premier songé à leur annoncer l'Évangile. Après avoir fait de bonnes études à Cambridge, en Angleterre, il avait émigré en 1631, sans qu'on puisse savoir précisément si c'était déjà en vue de ses futurs travaux missionnaires; il s'était, dès son arrivée, senti disposé à étudier la langue du pays. Il était, depuis dix ans, pasteur fort apprécié d'une église de Roxbury, lorsqu'il trouva moyen, sans renoncer à ses fonctions, d'y adjoindre ses entreprises d'évangélisation. Ayant eu la bonne fortune de rencontrer un jeune Indien fort intelligent, qui servait dans une famille anglaise, il le prend chez lui; bientôt Eliot peut traduire le *Notre Père* et le Décalogue, puis, son vocabulaire s'élargissant, il pénètre les mystères de la langue des aborigènes.

Dans une entrevue qu'il a avec eux, Eliot leur déclare qu'ils sont d'accord avec les colons, excepté sur deux points : le culte de Dieu et les usages de la civilisation: Nous travaillons, nous plantons, nous portons des vêtements; ce n'est pas votre cas. Ces ouvertures ayant été bien accueillies, Eliot se rend dans leurs wigwams avec quelques amis, dans l'intention de leur annoncer l'Évangile. Après une prière en anglais,

le missionnaire prononce un sermon dans la langue de ses auditeurs, et les entretient pendant une heure et un quart des sujets les plus importants de la religion. Cet essai fut très-favorablement accueilli. Les auditeurs s'empressèrent de déclarer en foule qu'ils avaient tout compris. On se fit ensuite des questions de part et d'autre. Après avoir ainsi passé trois heures avec les Indiens, Eliot et ses amis se retirent comblés de leurs remercîments. Ils avaient eu soin de distribuer quelques pommes aux enfants, et aux hommes du tabac et ce qu'ils se trouvèrent avoir sous la main. Cela se passait en octobre. Trois nouvelles visites eurent lieu avant la fin de l'année, et le nombre des auditeurs ne cessa d'aller en augmentant.

Ce commencement promettait. Aussi, dès que les rigueurs de l'hiver furent passées, les travaux missionnaires reprirent-ils avec une ardeur nouvelle. Plusieurs autres personnes se joignirent à Eliot. Une circonstance rendit l'entreprise singulièrement populaire : on s'imagina avoir retrouvé dans ces fils de la forêt les dix tribus du royaume d'Israël qui n'étaient jamais revenues de la captivité. Il entrait, pensaient les puritains, dans les desseins de la Providence que ces enfants d'Israël fussent ajoutés à l'Église avant que la plénitude des gentils fût entrée : évidemment l'aurore du règne de mille ans était à la porte.

Heureusement que nos puritains étaient trop pratiques pour être des visionnaires. Ils eurent le bon esprit de se dire que ces bénédictions divines, sur lesquelles ils comptaient dans un avenir prochain, ne pourraient être obtenues que par l'emploi des moyens ordinaires que recommande la sagesse. Il n'y avait pas longtemps qu'Eliot s'occupait de ces travaux de mission qu'un problème difficile se présenta à lui. Devait-on se borner à prêcher l'Évangile, ou fallait-il en même temps chercher à introduire la civilisation? L'apôtre des Indiens se convainquit qu'il ne pourrait trouver accès auprès d'eux sans propager quelque peu la civilisation. Il ouvrit d'abord des écoles pour les enfants. Plus tard, à mesure que ses élèves se développèrent, il crut indispensable de leur faire prendre

quelques habitudes, de les initier aux travaux de l'agriculture et à quelques métiers faciles. Il jugea surtout important de les réunir entre eux, dans des villages qui leur appartinssent en propre. C'était l'unique moyen de les soustraire aux influences fâcheuses, de les faire profiter du voisinage de leurs amis chrétiens, et de les exercer à cette discipline morale et intellectuelle indispensable à des gens qui veulent administrer leurs propres affaires.

Le gouvernement du Massachusetts s'associa cordialement à cette entreprise : les terres dont ils croiraient avoir besoin furent mises à la disposition d'Eliot et de ses amis. Un salaire annuel de dix livres sterling fut voté à l'apôtre des Indiens (1647). Il profita de la réunion du synode de cette année pour faire une *lecture* à un grand nombre d'Indiens rassemblés. Il importait, par cette démonstration, de convaincre ceux qui pouvaient à peine croire à la grande œuvre dont on commençait à parler, et de s'assurer les sympathies et les prières indispensables au succès d'une semblable tentative. Cette scène satisfit tous les assistants et les remplit de reconnaissance envers Dieu.

De côté et d'autre on commençait à signaler quelques fruits de l'entreprise missionnaire. Eliot trouvait moyen de se multiplier; les réunions abondaient dans toutes les directions; s'accommodant aux mœurs des naturels, il se rendait aux grands rassemblements annuels qui avaient lieu dans les localités particulièrement favorables à la pêche.

Il n'était pas le seul à travailler à cette œuvre d'évangélisation. Déjà, avant lui, Thomas Mayhew et son fils s'étaient occupés des habitants d'une île nommée Martha's-Vineyard. Au bout de quelques années ces missionnaires comptaient une trentaine d'hommes amenés à l'Évangile et un plus grand nombre de femmes.

Cependant la nouvelle de ce qui se passait en Amérique ne tarda pas à se répandre en Angleterre. Les hommes les plus distingués parmi les presbytériens et les indépendants publièrent une seconde édition d'un rapport faisant connaître les

succès des missionnaires. Ce travail était accompagné d'une adresse à la Chambre des lords, à celle des communes et à toutes les personnes pieuses du royaume pour leur recommander l'évangélisation des naturels de l'Amérique. — Grâce aux soins de Winslow, alors à Londres, le Parlement demanda aux *Commissaires pour les plantations* de préparer une loi devant encourager les progrès de la science et de la piété dans la Nouvelle-Angleterre. En 1649, après de nouveaux efforts, il se constitua, sur l'initiative du Parlement, une corporation pour la *propagation de l'Évangile dans la Nouvelle-Angleterre*. Il fut ordonné de faire une collecte dans toutes les paroisses de la Grande-Bretagne et du pays de Galles, en vue d'obtenir des fonds pour l'entreprise.

Néanmoins, l'œuvre, déjà assez difficile par elle-même, ne rencontra pas uniquement des encouragements. L'enthousiasme pour les missions était loin d'être partagé par tous les colons. Plusieurs déclaraient que l'entreprise n'était pas sérieuse, et que les Indiens n'avaient l'air de se convertir que pour faire plaisir aux Anglais et s'assurer leur faveur. Il ne fallut rien moins que toute l'énergie de la foi pour soutenir le petit nombre de ceux qui avaient mis avec zèle la main à l'œuvre. Car l'opposition se manifesta même dans le sein du public religieux de l'Angleterre, sur lequel on avait tout particulièrement compté pour obtenir des secours. Malgré les efforts de Winslow, les produits des collectes baissèrent sensiblement. Eliot lui-même avait trouvé à redire à l'emploi des fonds; aussi, bien des personnes dont le zèle était peu ardent furent-elles heureuses de trouver un prétexte pour ne plus rien donner. Ceux qui avaient encouru des pertes trouvaient qu'on avait dépensé assez d'argent pour la Nouvelle Angleterre. Les représentants du Massachusetts alors à Londres, Weld et Peter, ne servaient pas même l'entreprise. Ils n'étaient pas aimés du public : Peter alla jusqu'à refuser toute contribution et à déclarer expressément à Winslow que toute cette prétendue œuvre missionnaire n'était qu'une pure tromperie et qu'il n'y avait aucun mouvement religieux parmi les Indiens. Comment

les hommes sages et prudents n'en seraient-ils pas venus à se dire qu'il y avait tout près d'eux des besoins plus pressants, et que ce ne pouvait être leur devoir de fournir de l'argent pour aller prêcher l'Évangile à des gens « entièrement nus? » D'autres déclaraient ne vouloir en rien donner la main à une entreprise qui se proposait de répandre la science; car, à leur avis, il n'y en avait déjà que trop.

En vue de regagner la confiance, la *Société pour la propagation de l'Évangile* fit déposer ses livres dans un certain lieu, et engagea le public à aller les examiner en toute liberté et à se rendre compte de l'emploi qui avait été fait des fonds. Une série de publications attira l'attention sur l'œuvre et fit connaître ses progrès. Ce mouvement fut favorisé par les rapports du jeune Thomas Mayhew. Dans sa première communication à la *Société pour la propagation de l'Évangile*, il put annoncer que cent quatre-vingt-dix-neuf Indiens, hommes, femmes et enfants s'étaient prononcés pour le culte du vrai Dieu (1651). L'année suivante, le nombre des convertis s'élevait à deux cent quatre-vingt-trois sans compter les enfants. Dans deux localités le culte public était même dirigé par deux pasteurs indiens; trente enfants environ fréquentaient les écoles. Malheureusement ce missionnaire fut arrêté au milieu de ses succès. On n'entendit plus parler d'un navire sur lequel il s'était embarqué pour l'Angleterre, avec quelques-uns de ses prosélytes. Au lieu de se laisser décourager par cette épreuve, son digne père y puise un nouveau zèle et reparaît au poste missionnaire dont son fils a été si subitement enlevé. Le vieillard travailla si bien que la perte de son fils, qui semblait irréparable, ne fut pas fatale à l'entreprise, comme on aurait pu s'y attendre.

Grâce aux efforts qu'on fit en Europe et en Amérique, l'intérêt pour les missions alla en augmentant. L'Angleterre donna une somme annuelle de cinq ou six cents livres; Boston seul fournissait tous les ans une contribution de quatre cents livres sterling. L'avenir de l'œuvre parut donc assuré.

Seulement, il restait encore à compter avec les obstacles qui devaient résulter des succès mêmes de l'entreprise. Voici un

fait qui établit bien l'unité de l'espèce humaine et de la raison: dès que les Peaux-Rouges entrèrent en contact avec l'Évangile on vit surgir spontanément les graves problèmes d'ontologie, de morale et de théodicée, qui, dans le cours des siècles, ont occupé les veilles des plus grands penseurs. « Pourquoi Dieu, demande l'enfant de la forêt, n'a-t-il pas donné à chacun un cœur bon afin que tous les hommes fussent bons ? Que n'a-t-il détruit le diable qui a rendu les hommes méchants ? Il avait le pouvoir nécessaire pour cela. — Tous les Indiens qui sont morts avant votre arrivée seront-ils définitivement perdus ? Comment se fait-il que maintenant encore un si petit nombre seulement soit mis sur la voie du salut ? Nos petits enfants n'ont pas péché, qu'adviendra-t-il d'eux après la mort ? — Pourquoi Dieu déclare-t-il qu'il est le Dieu des Juifs ? — Comment peut-on accorder cette déclaration de l'Écriture « sauvez-vous de cette génération perverse » avec cette autre : « nous ne pouvons rien faire par nous-mêmes ? » Le fils, d'ailleurs bon, d'un homme méchant, sera-t-il châtié en vertu du second commandement qui déclare que Dieu punit l'iniquité des pères sur les enfants ? — Comment Judas peut-il avoir péché en trahissant Jésus, puisque Dieu avait décidé qu'il en serait ainsi ? » — Bientôt la culture des Indiens fut assez générale pour leur permettre de soulever des cas de conscience assez délicats « Si un de nous se trouve avoir deux femmes avant sa conversion, laquelle doit-il répudier ? Si je fais le péché sans le savoir, que dira Dieu ? »

Voici des questions non moins embarrassantes : Qu'est-ce qu'un esprit ? demande l'Indien. L'âme peut-elle être renfermée dans du fer de façon à n'en pouvoir sortir ? Quand Jésus-Christ ressuscita, d'où vint son âme ? Vous reconnaîtrai-je dans la vie future ? Connaît-on dans le ciel ce qui se passe sur la terre ? Habite-t-on dans des maisons ? A quoi passe-t-on son temps ?

Et lorsque le missionnaire, après avoir résolu de son mieux ces problèmes, somme les naturels de se laisser convaincre, par la force de la grâce, le raisonneur Peau-Rouge ne se tient pas pour battu. « Puisque le christianisme, dit-il, est

aussi indispensable que vous le prétendez, pourquoi, pendant tant d'années, n'avez-vous rien fait pour nous le faire admettre? Après tout, quels sont les fruits de votre religion? Parmi nous les contestations au sujet des propriétés sont inconnues; nul ne porte envie à son voisin. » L'argument tiré de la diversité des sectes et des opinions, qui encore aujourd'hui n'a pas perdu sa valeur aux yeux de tout le monde, paraissait singulièrement concluant aux aborigènes de l'Amérique. Ils n'étaient pas sans avoir entendu parler de la controverse antinomienne et d'autres discussions, dont ils demandaient compte aux missionnaires. « Comment se fait-il que M. Wilson ne demandât pas mieux que de précipiter Wheelwright dans le fond de la mer? — Pourquoi M. Roger Williams a-t-il été chassé de sa maison qu'il avait parmi les chrétiens? Comment se fait-il que madame Hutchinson soit mise en prison et son caractère noirci? Eh quoi! n'avez-vous pas tous la même Bible? ne vous y tenez-vous pas tous fermement attachés? »

Bientôt, aux yeux des chefs, la question religieuse acquit une portée politique. Le sachem Ninigret s'opposa avec persistance et résolution à ce que le Dieu et la religion de l'homme blanc fussent introduits dans les rangs de son peuple. « A quoi bon, disait-il; montrez-nous que votre religion vous rend meilleurs que nous, et alors peut-être nous en ferons l'essai. » Uncas, sachem des Mohicans, se rendit à Hartford pour faire connaître aux commissaires fédéraux l'extrême répugnance qu'il éprouvait à voir introduire le christianisme dans le sein de son peuple. Massasoit voulut obtenir que le gouvernement de Plymouth s'engageât, par un article de traité, à ne pas propager l'Évangile parmi ses sujets. Un autre chef de tribu, Philippe, tenant un jour un missionnaire par le bouton de son habit : « Je ne fais pas, lui dit-il, plus de cas de votre religion que de ce bouton. »

Le grand grief des sachems, c'est que leur autorité absolue se trouvait atteinte par l'introduction du christianisme. Les Indiens convertis se montraient bien disposés à payer un cer-

tain tribut, mais pas aussi élevé que par le passé [1]. La chose alla si loin que les commissaires fédéraux engagèrent Eliot à ne pas détourner les Indiens chrétiens de payer les redevances habituelles et de rendre d'autres services légaux à leurs sagamores.

Malgré ces recommandations, Eliot reprit un certain projet qui devait beaucoup irriter les sachems. L'expérience lui avait appris que l'œuvre des missions ne pourrait s'affermir et se développer que s'il réussissait à constituer les prosélytes en communauté particulière. D'abord il était très-difficile de saisir des peuples nomades, que l'intérêt ne retenait pas plus dans une localité que dans l'autre. Ensuite il s'agissait de les soustraire, non pas seulement à la fâcheuse influence des païens, mais encore au contact des faux chrétiens, des blancs corrompus. Quelques aventuriers se livraient en effet à un commerce lucratif, en vendant des liqueurs fortes aux naturels. Les défenses réitérées du gouvernement avaient été impuissantes à arrêter le mal : l'ivrognerie faisait des progrès effrayants. Les jeunes générations n'étaient pas seules atteintes par le fléau, les Indiens convertis eux-mêmes ne résistaient pas toujours à la tentation. Un jour, les naturels firent enivrer un jeune garçon de onze ans, après quoi ils se prirent de querelle et se battirent. Eliot eût la douleur d'apprendre qu'un des coupables était un Indien qui lui avait servi d'interprète et qui avait collaboré à sa traduction des saintes Écritures. Dans une autre rencontre, il courut des dangers parmi les sauvages égarés par la boisson.

Tout devait donc pousser le missionnaire à réaliser son projet sur la plus grande échelle possible. Il fait en conséquence choix d'une localité convenable et installe ses prosélytes à Natick, situé à environ dix-huit milles à l'ouest de Boston. Une rivière, qui n'était pas guéable en toute saison, traverse le territoire; les Indiens jettent un pont pour les piétons, et se livrent aux

1. Les prosélytes indiens avaient de bonne heure soulevé la délicate question de l'autorité en demandant à leurs missionnaires : Quand un homme est sage et son sachem faible, doit-il néanmoins lui obéir? Bancroft, II, 96.

préparatifs indispensables pour construire des habitations. Il y a deux rues parallèles, une sur chaque rive du cours d'eau ; une petite maison entourée d'un jardin et d'un verger est assignée à chaque chef de famille ; rien n'y manque, ni un fort entouré de palissades, ni la maison commune, servant le dimanche pour le culte et la semaine pour l'école. Au second étage se trouvait un magasin et un appartement pour le missionnaire.

Ces mesures prises, il fallut décider la forme de gouvernement qui serait adoptée. Éliot n'hésita pas un instant, car il était à la fois démocrate avancé et théocrate fervent. Dieu fut donc déclaré leur seul souverain et la Bible leur unique code, tant dans les affaires politiques et civiles que pour ce qui concernait la religion. Il convoque une assemblée constituante et on procède à l'organisation de la société. A la suite d'une prière, le missionnaire se met à expliquer le dix-huitième chapitre du livre de l'Exode, après quoi les naturels procèdent à l'élection d'un chef de centaine, de deux chefs de cinquantaine, de dix chefs de dizaine, qui prennent également le titre consacré de *Tithing-men*. Poussant plus loin la reproduction des institutions juives, au bout de quelques semaines, la communauté entière contracte alliance avec Dieu, déclare vouloir être son peuple et se gouverner par sa parole.

Le gouverneur du Massachusetts et Wilson voulurent examiner par eux-mêmes comment allaient les choses ; et ils furent très-joyeux de voir ces commencements. L'assemblée générale nomma à son tour un comité pour fixer les limites des plantations indiennes ; d'autres villes firent des dons à l'entreprise et bientôt il se forma, de côté et d'autre, des colonies du même genre. On les appela les « cantons des Indiens qui prient. » On en compta avant peu une quinzaine avec une population d'un millier d'habitants. En 1674, leur nombre s'éleva à 3,600. Ils étaient soumis à la discipline de la théocratie puritaine qui était encore prise fort au sérieux. La distinction entre l'Église et la congrégation existait chez les Peaux-Rouges comme chez les blancs. Toutes les précautions

étaient prises pour ne pas introduire prématurément les prosélytes dans l'Église. A Roxbury, ce ne fut qu'après trois ans d'attente qu'on fit subir à huit d'entre eux l'examen d'admission indispensable. Une réunion de ministres, convoqués pour la circonstance, les trouva suffisamment prêts, néanmoins leur admission fut encore retardée.

Pendant que ces choses se passaient dans le nord de la Nouvelle-Angleterre, l'œuvre missionnaire marchait moins bien dans la partie sud du même pays. Plus puissants, moins pauvres, plus compactes que ceux du Massachusetts, les Indiens de ces contrées, les Mohicans, les Narragansetts et autres, étaient moins ouverts à l'influence des étrangers. C'est surtout dans le Rhode-Island que les choses laissaient beaucoup à désirer. On s'étonnait qu'il n'y eût pas eu de conversion dans ces parages, vu que Roger Williams connaissait parfaitement la langue des Indiens. Il paraît incontestable que les chrétiens libéraux rangés autour du fondateur de Providence, n'avaient pas réussi à pratiquer les vertus chrétiennes dans un équilibre parfait. Ils semblent avoir été surtout préoccupés du besoin de jouir de leur liberté chrétienne, sans tenir compte de la recommandation de l'apôtre saint Paul, qui veut que ce ne soit jamais au détriment des faibles. C'est du moins là ce qu'on peut présumer des déclarations des contemporains, portant que les Peaux-Rouges auraient été scandalisés en remarquant que les habitants du Rhode-Island n'observaient pas le dimanche; on ajoutait que le christianisme n'aurait pu s'y propager, parce que le gouvernement civil et l'état de la religion laissaient beaucoup trop à désirer.

Les débris de la tribu des Péquots, qui se trouvaient entièrement sous la dépendance des Anglais, furent également visités par un missionnaire; mais, sans beaucoup de succès. Il en fut de même dans la juridiction du Connecticut. A Plymouth, on chercha également à marcher sur les traces d'Éliot et de Mayhew, mais il ne paraît pas que les résultats aient offert rien de remarquable. La plupart de ces essais eurent ieu sous la direction des commissaires fédéraux qui étaient

l'intermédiaire par lequel la *Société anglaise pour la propagation de l'Évangile* faisait parvenir l'argent.

Quant à Éliot, il avait foi dans son entreprise; ni les difficultés, ni les désappointements nombreux et divers, ne purent refroidir son zèle. Il ne se borna pas à visiter souvent les Indiens dans les petits cantonnements où il les avait établis, il prit toutes les mesures nécessaires pour mettre l'Évangile à leur portée. De fort bonne heure, il avait pensé à traduire la Bible entière dans le langage des Peaux-Rouges. Cette entreprise qui exigeait tant de patience, de talents et de foi, fut menée à bonne fin. Le Nouveau Testament parut en 1661, l'Ancien, en 1663. La première édition, à 1000 ou 2000 exemplaires, s'étant promptement épuisée, il fallut en faire une seconde, en 1680 et en 1685. Celle-ci fut tirée à 2000 exemplaires et coûta 1000 livres sterling.

Après la mort d'Eliot (1690), et des autres premiers missionnaires, l'œuvre fut poursuivie, mais sans porter des fruits particulièrement remarquables. Il est encore question de tentatives de ce genre jusqu'en 1753. Sans doute, il y eut de précieux résultats individuels d'obtenus; mais, soit incapacité de la part des prédicateurs, soit préjugé de la part des auditeurs, l'Évangile ne pénétra pas suffisamment dans le sein des tribus de l'Amérique, pour y exercer une influence décisive qui, en les transformant, eût pu les soustraire à la triste fin qui leur était réservée.

C'est de celle-ci qu'il nous reste à parler maintenant.

II. — GUERRE CONTRE LE ROI PHILIPPE.

Depuis l'expédition contre les Péquots, la paix n'avait, en somme, cessé de régner entre les colons de la Nouvelle-Angleterre et les Indiens. Il y avait bien eu, de temps à autre, des inquiétudes, quelques coups de main contre certains aborigènes turbulents, mais rien qui puisse être considéré comme

une guerre. La prudence des puritains avait prévenu tout conflit de quelque importance.

Il fallait cependant qu'il éclatât un jour : de part et d'autre on sentait qu'un problème terrible réclamait une solution : à qui appartiendrait définitivement le sol de la Nouvelle-Angleterre? Du moment où les missions ne prenaient pas un développement suffisant pour amener, sinon la fusion, du moins la réconciliation des deux races, la question devait se résoudre au profit de celle qui, à tous égards, était supérieure.

Des deux côtés, les occasions de mécontement étaient loin de manquer. Le bien même que les Anglais avaient cherché à faire aux naturels devait finir par indisposer ces derniers et par rendre le voisinage de leurs protecteurs intolérable.

Ainsi, les Peaux-Rouges avaient été amenés à reconnaître la juridiction des colons, qui les protégeaient équitablement devant les tribunaux appelés à trancher tout différend survenu entre les membres des deux races. Mais les naturels déjà indisposés, finirent par devenir sensibles plutôt aux inconvénients qu'aux avantages d'un pareil patronage. En se voyant souvent cités à comparaître à Boston ou à Plymouth pour répondre d'une accusation, rendre compte d'un projet, ils se mirent à mépriser ces garanties de la civilisation et à regretter la liberté, l'indépendance pleine et entière qui régnait dans leurs forêts avant la venue de ces intrus qu'ils voyaient de si mauvais œil.

A cela venaient s'ajouter des griefs plus sérieux. Il est bien vrai que les colons de la Nouvelle-Angleterre n'avaient jamais pris possession d'un pouce de terre sans s'être préalablement procuré un titre de propriété consenti par les premiers occupants. Mais comment avaient-ils été obtenus, ces titres? Il avait suffi de quelques couvertures de laine, de quelques instruments d'agriculture, le tout accompagné de bonnes paroles, pour obtenir en retour les vallées les plus fertiles et les pâturages renommés. Les fils eurent d'autant plus sujet de regretter l'imprudente générosité des pères, qu'ils se virent toujours plus refoulés par la civilisation européenne, gagnant

sans cesse du terrain. De nouvelles ventes avaient constamment diminué le domaine des naturels. Ils se trouvaient cantonnés sur le bord de la mer, et, sous prétexte que ces positions convenaient mieux à leur genre de vie, on les avait repoussés jusque sur les nombreuses presqu'îles et langues de terre où ils pouvaient facilement être surveillés. Non-seulement ils n'avaient pas de vastes territoires à parcourir, se livrant à la chasse, mais les colons, plus habiles qu'eux, leur faisaient même une véritable concurrence pour la pêche, qui était demeurée leur principale ressource.

Les naturels établis dans le voisinage immédiat des colonies anglaises avaient déjà pris plus ou moins leur parti de la triste condition qui leur était réservée. Le contact avec la civilisation, dont ils n'avaient guère adopté que les travers, leur avait été funeste. L'influence prépondérante des Anglais ne faisait plus question à leurs yeux; à force de devenir les obligés des colons, ils avaient perdu le besoin de leur sauvage indépendance; l'individualisme farouche, trait caractéristique de cette branche de la race humaine, s'était émoussé ; comme dit Bancroft, le Peau-Rouge avait pris goût aux miettes tombant de la table de l'homme blanc.

Mais l'esprit des sauvages s'était conservé dans toute sa pureté au milieu des tribus campées à une plus grande distance, particulièrement dans celle des Pokanokets et des Wampanoags. Ceux-ci avaient également à se plaindre des colons, mais leur énergie n'avait été en rien entamée ; ayant pleine et entière conscience de leur position et du sort, plus triste encore, qui était réservé à leurs enfants, ils supportaient leur fortune en frémissant, prêts à profiter d'une bonne occasion pour se débarrasser des intrus.

Nul ne se rendait mieux compte de la déplorable condition de son peuple qu'un brave guerrier, plein d'intelligence et d'énergie, Pométacom, sachem des Indiens Wampanoags. Il était neveu et successeur de ce Massasoit qui avait souhaité la bienvenue aux pèlerins à leur arrivée. Jeune encore, Pométacom s'était rendu avec un de ses parents auprès des puri-

tains; il avait renouvelé avec eux le traité déjà signé par son père, et avait reçu le nom de Philippe. Maintenant qu'il voyait le changement profond que peu d'années avaient apporté dans les rapports des colons et de son peuple, il était saisi d'une grande tristesse. Toutes les souffrances des Peaux-Rouges trouvaient un écho dans le cœur de l'énergique guerrier qui, tout en brûlant du désir de se venger, savait cependant se contenir et attendre un moment favorable. On veut même qu'il ait employé ce temps à former une alliance de toutes les tribus indiennes pour fondre, à un moment donné, sur les colons et les exterminer. Rien n'établit la vérité de ce fait, mais il suffit que Philippe en fût soupçonné pour faire éclater les hostilités.

En 1671 il fit entendre quelques plaintes sur les empiètements continuels dont ses sujets étaient les victimes « Mon père, dit-il, leur a accordé tout ce qu'ils ont demandé, ils ont eu des royaumes presque pour rien, et néanmoins ils ne sont pas encore satisfaits : il est en vérité bien large le gosier de l'homme blanc. »

Ces plaintes n'étaient que trop fondées. Malheureusement elles parvinrent jusqu'aux oreilles des colons de Plymouth. Ils se laissèrent dire de plus que les gens de Philippe aiguisaient leurs haches de combat et fourbissaient leurs fusils. Il n'en fallut pas davantage pour qu'on le sommât d'avoir à comparaître pour expliquer sa conduite : « Qu'ai-je fait, répond le fils de la forêt aux messagers qui lui apportent l'invitation, je ne me suis pas allié aux ennemis des blancs pour avoir un compte à rendre; je n'ai fait de mal à personne; pourquoi mes jeunes guerriers ne pourraient-ils pas préparer leurs armes et poursuivre leur proie comme ils l'ont toujours fait ? »

Ce n'est que plus tard qu'il consentit à avoir une entrevue avec les chefs des hommes blancs. Un jour le meeting-house de Taunton fut témoin d'un spectacle tout à fait inaccoutumé. D'un côté on voit les puritains à l'air sérieux, à l'attitude sévère et déterminée; puis voici venir à pas lents et en silence les guerriers sauvages pour occuper l'autre partie de l'édifice.

Leur longue chevelure flotte sur leurs épaules, leur œil noir trahit le feu intérieur qui les dévore. De part et d'autre on est armé et plein de défiance. Cependant le sang ne devait pas couler cette fois-là : on n'en était encore qu'aux préliminaires de la lutte.

Philippe prit lui-même la parole au nom de son peuple.

« Pourquoi y aurait-il guerre entre l'homme blanc et l'Indien? Mon père n'a-t-il pas été l'ami des Anglais? mon frère n'a-t-il pas été en paix avec eux? n'est-ce pas également mon cas? Dieu est-il tellement irrité, que nos haches doivent se couvrir de sang et qu'il faille ravager les foyers des Anglais? Que la justice et la paix règnent donc entre nous, et que Pométacom et ses guerriers puissent aiguiser leurs haches pour s'en servir contre les terribles Narragansetts, qui haïssent les Anglais. » Après une réplique des puritains, Philippe reconnut quelques torts, et promit de livrer ses armes.

Cette entrevue ne termina rien, les choses traînèrent ainsi jusque vers 1674. Cette année-là, la condamnation par un jury mi-partie d'Anglais et de naturels et l'exécution de trois Indiens pour assassinat envenimèrent la querelle. Philippe ne crut pas cependant que le moment fût encore venu pour prendre les armes. Mais ses jeunes guerriers, moins endurants, soupiraient après la vengeance; ils ne comprenaient rien à la patience de leur chef; on allait même jusqu'à dire qu'il était un lâche et qu'il redoutait de se mesurer avec les Anglais.

La position était néanmoins des plus tendues : de part et d'autre on paraissait s'attendre à la guerre; le feu couvait sous la cendre, il allait suffire d'une étincelle pour le faire éclater. C'était le 24 juin 1675. Des Indiens et des blancs s'étant pris de querelle, un Anglais exaspéré tire un coup de fusif et blesse un Peau-Rouge.

Philippe, à la nouvelle de cet incident, se met à verser des larmes; il semble avoir prévu le sort qui était réservé à lui et à son peuple. Que pouvait-il tenter en effet? 36,000 Indiens allaient se trouver en présence de 60,000 blancs; les premiers pouvaient armer 10,000 guerriers, les seconds 15,000.

Les naturels étaient désunis et mal équipés; leurs ennemis allaient marcher comme un seul homme, entourés de tous les avantages que donne la civilisation. Ils pouvaient se retirer en sûreté dans leurs villes ; leurs adversaires n'avaient rien pour abriter leurs misérables wigwams; les provisions des Anglais étaient abondantes et établies en lieu sûr, les Indiens allaient bientôt être à bout de leurs maigres réserves.

Le brave sachem avait donc bien raison de verser des larmes. Mais il était trop tard pour essayer de retenir encore ses guerriers ; la vue du sang les avait exaspérés ; ils courent aux armes. Les colons font de même ; pas plus d'un côté que de l'autre on ne songe à recourir à des moyens de conciliation. L'orgueil théocratique des puritains l'emporte décidément sur les principes les plus élémentaires de l'humanité et de la reconnaissance : ne sont-ils pas le peuple élu, les bien-aimés de l'Éternel ? Pourraient-ils reculer plus longtemps devant le devoir d'exterminer ces païens comme avait fait l'Israël des anciens jours des habitants du pays de Canaan?

La guerre était à peine commencée qu'elle parut vouloir se terminer par une grande action décisive. Philippe, qui avait quitté le lieu de sa résidence, Mount-Hope, pour éviter un combat régulier, est découvert dans un grand marais avec ses guerriers. Aussitôt il est entouré; mais, comptant sur une trop facile victoire, on le laisse échapper, et la lutte s'engage alors sérieusement. Philippe parcourt le pays, accompagné de ses sujets : les Indiens se soulèvent de toutes parts; son courage et son énergie sont mis au service de leur ressentiment et de leur soif de carnage.

Le pillage, le meurtre et l'incendie fondent sur les colons. De toutes les parties du pays arrivent les nouvelles les plus alarmantes. Le capitaine Hutchinson, fils de la célèbre madame Hutchinson, avait été massacré avec un détachement d'une vingtaine de soldats; le village de Brookfield avait été brûlé; le capitaine Beers, envoyé au secours de quelques points menacés, avait été surpris et tué avec vingt de ses hommes. Les colons virent bientôt que la lutte allait être plus

sérieuse qu'ils ne s'y étaient attendus. Ce n'est pas qu'ils manquassent de courage et de résolution, mais ils se trouvaient en présence d'un adversaire insaisissable : chaque bois, chaque bouquet d'arbres, cachait un ennemi invisible; cette guerre de guérillas les exaspérait et les démoralisait en même temps qu'elle leur faisait perdre beaucoup de monde. Les colons eurent une rude expérience à faire, et ils ne tardèrent pas à être réduits à prendre une attitude défensive. Malgré cela, il y avait chaque jour des massacres partiels et des surprises. Le capitaine Lathrop, convoyant quelques vivres, tombe dans une embuscade près d'un ruisseau, Bloody-Brook, et est massacré avec toute sa compagnie, Deerfield et Springfield sont incendiées; d'autres villes doivent être abandonnées, faute de pouvoir être défendues.

Les colons avaient, dès le début, pris leurs mesures pour localiser la guerre. Mais ces premiers succès des naturels en étendent considérablement le théâtre. Les Indiens du Merrimac se mettent, à leur tour, à attaquer les plantations du voisinage; la plus grande alarme règne dans le Massachusetts. Les habitants accourent en foule de tous les points du pays vers Boston, seule localité où l'on puisse être en parfaite sûreté.

Les puritains, dans leur terreur et leur indignation, n'épargnent pas même les petites colonies d'Indiens convertis. On s'en était d'abord servi avec succès comme d'espions et d'auxiliaires, mais quelques-uns, écoutant la voix de la nature, passèrent à l'ennemi, et aussitôt ils furent tous regardés comme des suspects, sinon comme des traîtres. Le missionnaire Eliot et un de ses collègues ayant résisté au mouvement, ne furent pas seulement insultés, ils coururent même des dangers réels. L'autorité ne les défendit que mollement contre la fureur populaire. Par mesure de précaution, les Indiens chrétiens sont transportés dans les îles des ports de Boston et de Plymouth, où ils ont à souffrir des rigueurs de l'hiver.

La terreur des colons devint bientôt telle qu'elle donna prise à la superstition qui vint l'augmenter. On avait aperçu des arcs d'Indiens dans le ciel et des têtes scalpées dans la

lune; l'aurore boréale devint une cause d'épouvante; les uns avaient vu des cavaliers fantastiques chevauchant sur les nuages, tandis que d'autres avaient même entendu le bruit de leur marche à travers les airs; les hurlements des loups dans la forêt devinrent un fâcheux présage. On finit par se dire, un peu tard, que cette guerre était un jugement spécial de Dieu, envoyé en punition des péchés du peuple; malheureusement, on n'eut pas toujours la main heureuse lorsqu'on voulut entrer un peu dans les détails. Après avoir tenu une consultation avec les anciens des Églises, l'assemblée générale du Massachusetts signala comme cause ayant attiré la colère de Dieu, la négligence apportée dans l'éducation des enfants appartenant aux membres des Églises; les excès du luxe, l'usage de porter des cheveux longs et frisés; l'habitude chez les femmes d'aller décolletées et chargées de rubans superflus. Dans un autre ordre d'idées, on signala l'usage de sortir en toute hâte de l'église avant d'avoir entendu la bénédiction; les jurements, les cabarets, le manque de respect pour les parents; la paresse; l'habitude qu'avaient les boutiquiers de pressurer l'ouvrier; enfin, la pratique chez les jeunes gens des deux sexes de chevaucher de village en village, sous prétexte d'assister à des lectures, au grand détriment des bonnes mœurs. Les Quakers durent aussi porter leur part de responsabilité; une trop grande tolérance à leur égard fut considérée comme ayant contribué à amener les horreurs de la guerre; en conséquence, la persécution recommença.

Le premier effet de ces hostilités, éclatant sur tous les points de la Nouvelle-Angleterre à la fois, fut d'inspirer le besoin de s'entendre et de s'unir en vue d'une action commune. Le lien fédéral, assez relâché, acquiert une nouvelle importance; il est décidé que la guerre sera poursuivie à frais communs: on ordonne une levée de mille hommes.

Les colons sentaient la nécessité absolue de frapper un grand coup. La puissante confédération des Indiens Narragansetts ne s'était pas encore soulevée, mais elle était fortement soupçonnée de se préparer à le faire; si l'on ne profitait pas de

l'hiver pour les écraser, il était à craindre qu'ils ne jetassent le masque au printemps suivant. Cinq cents hommes sont de nouveau levés pour coopérer à une expédition contre cette tribu.

L'hiver était particulièrement favorable aux colons; les bois dépouillés de leurs feuilles ne permettaient plus aux indigènes de faire cette guerre de guérillas qui les rendait si redoutables; puis la glace facilitait l'accès de leurs retraites dans les marécages. Les troupes puritaines, guidées par un transfuge indien, gagnent un grand marais, après une marche de quinze milles à travers une neige profonde. Bientôt le fort des sauvages, situé dans une espèce d'île, est en vue. Il n'a qu'une seule issue obstruée par quelques arbres récemment abattus. Bien que ce soit le jour du dimanche, la prudence ne permet pas de différer l'attaque. Les sauvages reçoivent les Anglais avec une décharge bien nourrie; mais les assaillants se pressent et serrent leurs rangs, l'entrée est forcée. Une première fois repoussés, ils reviennent à la charge et, au bout de deux heures de combat, ils sont maîtres du fort. Six cents wigwams sont brûlés, les provisions des sauvages détruites; un grand nombre de combattants des deux races trouvent la mort dans ce « combat du marais. »

Ceux des Indiens qui échappent à la mort, dont la famine les menace, se dispersent dans les bois, ne rêvant que vengeance; les plantations isolées sont de nouveau assaillies; les massacres recommencent de toutes parts. Lancaster est brûlé, et cinquante de ses habitants sont pris ou mis à mort. Medfield, située à vingt milles de Boston, n'est pas épargnée; quoique défendue par trois cents hommes, elle voit détruire par le fer la moitié de ses habitations. Weimouth, à dix-huit milles de Boston, éprouve, quelques jours plus tard, le même sort.

Bien que le Rhode-Island ne se fût pas joint aux autres colonies pour faire la guerre, ses villes n'échappèrent pas à la dévastation générale : Warwich est brûlée; Providence est en partie détruite. La plupart des habitants se réfugient en toute hâte dans les îles. Le grand et fidèle ami des naturels, Roger

Williams, vivait encore; il avait même accepté la charge de capitaine pour concourir à la défense de la ville qu'il avait fondée. Le moment critique arrivé, il a recours à une de ces tentatives de conciliation qui lui avaient jadis réussi à New-York et ailleurs. Comme les Indiens approchent, le vieillard de soixante-dix-sept ans va au-devant d'eux, et les rencontre sur les hauteurs qui dominent la ville. Il adresse ses remontrances aux sachems, et les rend attentifs au pouvoir et à la vengeance des Anglais. « Le Massachusetts, leur dit-il, peut mettre sur pied des milliers de guerriers; vous les détruiriez tous, que le roi d'Angleterre les remplacerait à mesure qu'ils tomberaient. — C'est fort bien, répond un des capitaines indiens, qu'ils viennent seulement; nous sommes prêts à les recevoir. Quant à vous, frère Williams, vous êtes un homme de bien; vous avez été bon pour nous pendant des années; on ne touchera pas un cheveu de votre tête. »

La colonie de Plymouth fut à son tour ravagée. Tous ceux qui n'avaient pas le temps de se réfugier dans les villes étaient impitoyablement massacrés; les détachements militaires qui parcouraient le pays étaient souvent surpris et taillés en pièces. Pendant que ces scènes de carnage se passaient dans le sud de la Nouvelle-Angleterre, le nord devenait encore le théâtre des mêmes souffrances. Les Indiens semblaient se trouver sur tous les points à la fois : l'alarme et la terreur des colons ne connaissaient plus de bornes.

Les affaires allaient cependant prendre une nouvelle tournure. Des deux côtés on avait immensément souffert, mais les pertes des Indiens étaient les plus considérables. A la vérité, les colons avaient perdu beaucoup de monde; ils avaient dû souvent s'enfuir, pendant les nuits d'hiver, à la lueur de l'incendie dévorant leurs demeures, abandonnant provisions et troupeaux à leurs ennemis; plusieurs établissements avaient été détruits, un plus grand nombre abandonnés. Néanmoins, les plus anciennes et les plus riches plantations, demeurées intactes, étaient un point d'appui et une retraite. Les Indiens, au contraire, n'avaient rien de pareil : ils étaient expulsés de

leurs résidences ordinaires ; le manque de provisions et de munitions devait mettre fin au genre de guerre qu'ils faisaient.

Tandis qu'au printemps de 1676, ils sont occupés à faire leurs plantations de maïs et leurs provisions de poissons à Montague-Falls, sur le Connecticut, ils se laissent surprendre pendant la nuit. Leur camp est incendié ; ceux qui se jettent dans les barques oublient de prendre des rames et sont entraînés par le courant dans les chutes. Les naturels font cependant une énergique résistance : les troupes victorieuses tombent dans une embuscade et y laissent leur capitaine et trente-huit soldats. Les habitants de Hadley, attaqués pendant qu'ils sont à l'église, ne doivent leur salut qu'à l'énergie et au sang-froid du régicide Goffe, qui vivait inconnu parmi eux.

Une expédition de quelques volontaires du Connecticut dans le pays des Narragansetts eut un résultat non moins important. Canochet, leur principal sachem, est fait prisonnier. C'est en vain qu'on lui offre la vie sauve à condition qu'il négociera la paix; il méprise cette ouverture et se comporte avec cette fermeté hautaine qui, aux yeux des naturels, passe pour le plus haut degré de magnanimité ; sa tribu périra jusqu'au dernier homme plutôt que d'être asservie aux Anglais. Quand on l'invita à se préparer à la mort : Elle est la bienvenue, répond Canochet, je mourrai avant que mon cœur ait faibli ou avant d'avoir prononcé une parole indigne de moi.

Une autre expédition dans la colonie de Plymouth fut également couronnée de succès ; les Indiens, serrés de près, sont obligés de se réfugier dans le nord, cherchant à gagner le Canada, d'où ils reviendront dans quelques années comme guides des détachements de Français qui ravageront à leur tour la Nouvelle-Angleterre. Justement une année après le commencement des hostilités (juin 1676), les colons se crurent assez certains de l'issue de la guerre pour pouvoir célébrer un jour d'action de grâces.

Cependant Philippe tenait encore, mais il ne trouvait plus le même appui auprès des Indiens de l'intérieur. Les revers avaient provoqué des divisions parmi les naturels. Les moins

compromis désiraient la paix : la guerre n'était plus poussée avec la même vigueur. On parle de traiter même dans le camp de Philippe, qui met à mort sur-le-champ celui qui ose faire cette proposition. Néanmoins, abandonné par quelques Indiens, désireux de s'assurer des conditions favorables, attaqué par d'autres, il est obligé de se retirer tristement dans son propre pays, aux environs de Mount-Hope, son ancienne résidence. Là, il trouve encore quelque appui dans une femme de ces contrées, son alliée et sa parente Witamo, sachem de Pocasset. Un autre chef, qui lui prêtait un concours fort actif, ne tarde pas à être tué. Pendant ce temps, Philippe lui-même est poursuivi et surveillé de près. Un jour, le capitaine Church surprend son camp, lui tue plus d'une centaine d'hommes, et fait prisonniers sa femme et son fils encore enfant. On eut de la peine à s'entendre parmi les colons pour savoir ce qu'on ferait du jeune prince. Tandis que quelques-uns des anciens des Églises demandent qu'il soit mis à mort, un parti plus modéré l'emporte ; on décide de l'envoyer aux Bermudes pour y être vendu comme esclave. Witamo, entraînée dans le désastre de Philippe, est tuée dans sa fuite en traversant une rivière. Hors d'état de tenir la campagne, Philippe est obligé de se cacher dans les bois et les marécages. Tandis que Church fait d'inutiles efforts pour le découvrir, un transfuge indien vient lui révéler le lieu de sa résidence. En faisant une vive sortie pour rompre les rangs des Anglais qui l'entourent, Philippe tombe frappé d'une balle envoyée par un membre de sa tribu.

Les puritains vainqueurs ne se montrèrent pas généreux. La mort ou l'esclavage furent le sort des principaux chefs. Ils ne tinrent pas même toujours parole à ceux qui s'étaient rendus, sur la promesse de la vie sauve. Des Indiens réunis en grand nombre à Dover, pour traiter de la paix, furent faits prisonniers. Deux cents d'entre eux, réclamés comme fugitifs du Massachusetts, furent mis à mort ou vendus comme esclaves.

Cette guerre, qui n'avait duré qu'une annnée, avait infligé

des pertes fort sensibles aux deux partis. Sans parler de la grande influence démoralisatrice qu'elle exerça, 13 villes avaient été détruites, 1,200 maisons incendiées ; une valeur d'un demi-million de dollars fut détruite; environ 600 hommes, dont 12 capitaines, perdirent la vie. Les Indiens avaient, de leur côté, perdu 3,000 de leurs guerriers; mais, ce qui était plus grave, toute chance de rétablir leur prépondérance avait définitivement disparu. Les Wampanoags et les Narragansetts éprouvèrent le même sort que leurs frères les Péquots. Grâce à la prudence du vieux sachem Ninigret, les Niantics seuls, en se tenant à l'écart, échappèrent à la destruction. Le pays de Philippe fut annexé à Plymouth pour passer, soixante ans plus tard, sous la juridiction du Rhode-Island. Le territoire des Narragansetts, sous le nom de province royale, continua d'être, comme par le passé, un sujet de contestation entre le Connecticut, le Rhode-Island et d'autres prétendants. Les Niantics maintinrent leur position le long des côtes méridionales de la baie des Narragansetts. La plupart des survivants des tribus détruites émigrèrent vers le nord et l'ouest. Ceux qui se fixèrent dans le pays avec les Mohicans et autres tribus asservies, subirent toujours plus cette influence dégradante que l'esclavage ne manque jamais d'exercer. Les naturels avaient succombé devant la supériorité matérielle des colons ; ils ne voulaient pas subir l'influence religieuse et morale qui eût pu les relever, il ne leur restait donc plus qu'à disparaître peu à peu, victimes des progrès envahissants d'une civilisation, supérieure, il est vrai, mais pas assez, toutefois, pour sauver ces peuples enfants envers lesquels les premiers colons avaient contracté une grande dette de reconnaissance.

CHAPITRE VIII

NEW-JERSEY ET DELAWARE.

I. — NEW-JERSEY.

La mise en œuvre du régime théocratique avec toutes ses conséquences ne fut pas la seule cause d'affaiblissement pour la Nouvelle-Angleterre. Tandis que le principe puritain était appelé à la fois à se détruire lui-même et à porter les fruits les plus fâcheux pour l'Église et pour l'État, d'autres colons fondaient, dans le centre et au sud, des plantations nouvelles, animés d'un esprit différent qui pourrait un jour contre-balancer l'influence de la Nouvelle-Angleterre. Le New-Jersey, compris entre New-York et la Pensylvanie, est un de ces établissements intermédiaires dont la fondation remonte à cette époque. Ce territoire appartenait primitivement à la Hollande, comme celui qui forme aujourd'hui l'État de New-York. Mais, deux mois avant la conquête anglaise (1664), le duc d'York, qui avait obtenu de son frère Charles II les plantations hollandaises, avait vendu la portion comprise entre l'Hudson et le Delaware à lord Berkeley et à sir Georges Carteret.

Jusque vers 1665, ce pays ne fut guère habité : les essais de colonisation avaient médiocrement réussi : afin d'attirer des émigrants, les nouveaux propriétaires établirent des institu-

tions libérales. Les personnes et les biens furent placés sous la protection de lois faites par une assemblée, composée d'un gouverneur et de son conseil et d'un nombre au moins égal de représentants du peuple. Cette assemblée avait seule le droit de lever des impôts; les propriétaires et les colons s'entendirent pour résister à toute tentative de la part de l'Angleterre, d'établir des taxes arbitraires. La liberté d'examen, de conscience et de culte était promise à tous les citoyens paisibles [1]. Les propriétaires ne s'étaient réservé qu'un droit de veto sur les décisions de l'assemblée, la nomination des fonctionnaires judiciaires et le pouvoir exécutif. Les terres étaient offertes aux meilleures conditions, moyennant une légère redevance annuelle (quit rente) qui même ne serait pas exigible avant l'année 1670. Dans le but de prévenir toute cause de trouble et pour satisfaire aux lois de l'équité, on désintéressa les Indiens, sur le territoire desquels on était en train de s'établir.

Les puritains de la Nouvelle-Angleterre se montrèrent les premiers disposés à profiter des avantages qu'offrait cette entreprise. Il est vrai, une première émigration venant de New-Haven n'avait pas réussi. C'est à peine si l'on comptait, avant 1664, quelques familles suédoises ou hollandaises dispersées dans ces solitudes, mais pas de villages. Encore sous la domination hollandaise, quelques puritains, établis sur Long-Island, avaient obtenu la permission de se transporter sur les rives du Raritan et du Minnisink. Après la prise de possession par l'Angleterre, en 1664, une nouvelle compagnie puritaine s'établit sur la baie de Newark et fonda la ville d'Elizabethtown. L'année suivante, 1665, d'autres puritains occupèrent les côtes comprises entre Bergen et Sandy-Hook où ils fondèrent plusieurs villages.

1. On n'établit pourtant pas la liberté religieuse absolue, comme dans le Rhode-Island. L'assemblée avait le droit de nommer des pasteurs salariés aux frais du public; seulement les colons étaient libres de s'accorder pour se donner un nombre additionnel de ministres de leur choix. Hildreth, II, 52.

Quand, en 1665, Philippe Carteret arriva pour gouverner le pays, au nom des propriétaires, il trouva l'œuvre de la colonisation encore fort peu avancée. Néanmoins la nouvelle que la liberté religieuse régnait dans le New-Jersey, engagea, en 1666, une nouvelle émigration, partie de New-Haven, à se fixer sur le Pasaïc. La prépondérance du puritanisme parut établie dans le pays; et, en 1668, une assemblée législative, convoquée à Élizabethtown, implanta dans le New-Jersey les institutions théocratiques de la Nouvelle-Angleterre.

Tout parut d'abord vouloir bien marcher. La province se développait : elle voyait augmenter le nombre de ses colons et de ses produits. Le climat était des plus favorables; les Indiens, affaiblis par les guerres avec les Hollandais, n'étaient plus à craindre, ils servaient, au contraire, de rempart contre les invasions des sauvages de l'intérieur. Venu tard, cet essai de colonisation avait le double avantage de n'être pas isolé, éloigné de toute civilisation, et de pouvoir profiter des expériences de ceux qui s'étaient les premiers engagés dans ces entreprises.

Cependant tout changea d'aspect aux approches de l'année 1670; on sait que c'était à partir de cette époque que la rente annuelle était exigible. On la refuse donc et une assemblée constituante se réunit à Élizabethtown, en 1672. Philippe Carteret, destitué, n'a pas d'autre ressource que de gagner l'Angleterre. Berkeley cède sa portion, la moitié de la province, pour la somme de 1,000 livres sterling.

Cette cession amena sur la scène des émigrants d'un autre caractère religieux. La vente avait été consentie en faveur de John Fenvick et de Byllinge, agissant au nom de quelques Quakers. Dans l'année suivante (1675), Fenvick s'embarque avec plusieurs familles de la société des Amis, et va fonder sur le Delaware la ville de Salem, destinée à devenir un asile pour la secte persécutée.

A peine sont-ils chez eux que ces enthousiastes, hier encore si turbulents, deviennent conservateurs, et songent à se donner une constitution. Mais sur quels principes la feront-ils

reposer? L'hésitation n'était pas possible, alors qu'il s'agissait de si intrépides spiritualistes. « Nous posons, disent-ils, un fondement pour les siècles à venir, afin qu'ils comprennent leurs libertés comme chrétiens et comme hommes, et qu'ils ne puissent être asservis que par leur propre consentement, car nous proclamons la souveraineté du peuple. » Aussi, quand les propriétaires, demeurés en Angleterre, reçoivent les *concessions*, nom donné à la constitution, peuvent-ils dire qu'elle est telle qu'il convient pour des Quakers.

La liberté religieuse la plus absolue est proclamée : nul ne peut, sous aucun prétexte et d'aucune façon, être puni ou appelé à rendre compte à l'occasion de ses opinions religieuses.

Quant aux élections pour l'assemblée générale, elles doivent avoir lieu, non pas à main levée, au milieu des cris et de la confusion, mais au scrutin secret : tous les habitants sont du reste éligibles et électeurs. Les députés recevaient un mandat impératif et étaient appelés à répondre de l'usage qu'ils en faisaient. Les constituants du mandataire devaient lui payer un schelling par jour, « afin qu'il fût bien reconnu comme le serviteur du peuple. »

Les Quakers anglais furent les premiers à se diriger en foule vers le New-Jersey occidental [1]. Des colons, au nombre d'environ quatre cents âmes, achetèrent des terres des Indiens et bientôt les Amis purent célébrer le culte religieux à Burlington, sous une tente. Les sachems indiens s'assemblent de leur côté sous les arbres de la forêt, et manifestent la joie qu'ils éprouvent à la perspective d'une paix permanente avec les nouveaux venus. « Vous êtes nos frères, disent les sauvages, et nous vivrons en frères avec vous. La route sera assez large pour vous et pour nous. S'il arrive qu'un Anglais s'y endorme et qu'un Indien passe près de lui, il dira. « C'est un Anglais, il dort : laissons-le tranquille. » Cette route d'ailleurs sera unie.

1. En 1676, la province entière avait été divisée en une partie orientale, propriété privée de Carteret, et en une partie occidentale, cédée aux Quakers.

On n'y trouvera point de troncs d'arbres pour se heurter les pieds. » Quelques contestations avec le duc d'York se terminèrent à l'avantage de la colonie dont l'avenir fut définitivement assuré.

Rien ne pouvait donc plus mettre obstacle à sa prospérité. Aussi, l'année suivante, Jennings, agissant en qualité de gouverneur, au nom des propriétaires, convoqua-t-il une assemblée des hommes « disant à tout le monde *tu* et *toi* et gardant leur chapeau sur la tête devant les mendiants comme en présence des rois. » Ils proclamèrent d'abord leurs droits par un acte constituant, dans l'esprit des « concessions. » Il ne fut tenu compte ni de la foi, ni de la fortune, ni de la race: réunis dans le désert, simplement comme hommes, ils font reposer leur gouvernement sur l'égalité la plus absolue.

Tout cela se passait dans le New-Jersey occidental, qui était devenu le quartier général des Quakers dans ces contrées. Quant au New-Jersey oriental, il continua à être sous l'influence puritaine. Aux quelques colons hollandais et aux puritains venus de la Nouvelle-Angleterre, qui formaient la base de la population, vinrent se joindre des presbytériens arrivant d'Écosse. Les efforts que fit Jacques II pour établir l'Église épiscopale dans ce pays, les cruelles persécutions dont les caméroniens[1] furent l'objet, jetèrent beaucoup d'émigrants sur les côtes du Jersey oriental. Ils devinrent si nombreux qu'ils donnèrent son caractère au pays. A la suite de discussions avec la couronne d'Angleterre, cette province fut annexée à New-York (1688).

Au mois d'octobre de la même année, le conseil des propriétaires du Jersey occidental décida de remettre le pouvoir au secrétaire qui gouvernait la Nouvelle-Angleterre. Voilà comment la province entière passa sous la domination absolue d'Andros.

A la révolution (1688), le pouvoir se trouva ainsi aux mains des agents de la couronne et les propriétaires des deux Jerseys

1. C'est le nom que prirent les puritains ou *covenanters* écossais, ligués pour résister à l'introduction de l'épiscopat dans leur pays.

firent d'inutiles efforts pour recouvrer leur autorité. A partir de 1702, les deux provinces furent réunies en une seule pour être gouvernée par des commissaires royaux.

Il ne restait au peuple de New-Jersey qu'un seul moyen d'influence, le droit de voter les revenus du gouverneur. Cette position provoqua des tiraillements constants. Les colons, sentant fort bien ce qu'ils avaient perdu, étaient toujours prêts à s'unir pour résister à des empiétements nouveaux et pour faire des efforts en vue de reconquérir leurs franchises primitives. L'antagonisme n'avait pas cessé à la veille de la guerre de l'indépendance. D'un côté, se trouvaient quelques propriétaires ligués avec des fonctionnaires anglais; de l'autre, les colons impatients du joug. En décembre 1748, le conseil crut que c'était son impérieux devoir de dénoncer à Sa Majesté l'esprit de rébellion qui allait croissant dans la province.

II. — DELAWARE.

Le territoire qui devait plus tard former l'État de Delaware, le plus faible en population de l'Union américaine, et, après le Rhode Island, le plus petit en étendue, était, géographiquement parlant, une partie intégrante du Maryland. Toutefois, il n'accepta jamais la juridiction de la colonie fondée par lord Baltimore.

Les Hollandais avaient les premiers découvert cette province. En 1631, une colonie venant du Texel, sous les ordres de Devries, s'était établie sur la rive sud de la baie. Mais les Indiens ravagèrent entièrement la plantation.

Avant que les Hollandais fussent rentrés en possession de de leurs droits, le territoire tomba entre les mains des Suédois, donnant suite, sous la direction du ministère Oxenstiern, aux vastes projets de Gustave-Adolphe. Tout le territoire sur le Dela-

ware, depuis son embouchure jusqu'à la chute où est maintenant la ville de Trenton, fut acheté et prit le nom de Nouvelle-Suède. En 1655, cette province fut conquise par les Hollandais et réunie à la Nouvelle-Belgique. Quand la Nouvelle-Amsterdam passa à son tour à l'Angleterre (1664), la colonie suédoise se trouva comprise dans la concession faite au duc d'York. Le fondateur de la Pensylvanie, Penn, obtint que le territoire du Delaware en fût détaché pour être annexé à sa province. Il suivit donc le sort de la Pensylvanie pendant quelques années. Sa population, qui se composait primitivement de Suédois, augmenta considérablement par l'arrivée de Quakers et d'autres colons venant de la Nouvelle-Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, et de quelques autres parties de l'Europe.

Vers l'année 1691, des dissensions éclatèrent entre le gouvernement général et les comtés du bas pays. William Penn consentit alors, à contre cœur, à ce qu'ils se gouvernassent eux-mêmes et sous l'administration de Markham. A partir de cette époque, cette contrée forma un État indépendant.

CHAPITRE IX

PENSYLVANIE.

I. — WILLIAM PENN; IL SE REND EN AMÉRIQUE.

Le New-Jersey ne fut pas le seul asile des Quakers. Le plus illustre d'entre eux, William Penn, fondait en même temps la colonie qui devait prendre son nom.

Fils et petit-fils de marins distingués, William Penn, (né à Londres en 1644), dont le père avait, en qualité de vice-amiral, fait la conquête de la Jamaïque, vit de bonne heure ses pensées se tourner vers la mer. A l'âge de dix-sept ans, pendant qu'il était encore à Oxford, il avait parfois rêvé de scènes de bonheur dont le théâtre était toujours l'Amérique. Plus jeune encore, élevé sous l'influence des indépendants, à l'âge de douze ans, il avait déjà appris à écouter la voix de Dieu lui parlant dans sa conscience. Pendant qu'il est à Oxford, il ose aller entendre le fameux George Fox, il est condamné à l'amende et plus tard expulsé comme dissident.

Le père de William, voyant ses allures de très-mauvais œil, se met en tête de le guérir de ses idées enthousiastes. Les coups n'ayant pas atteint le but, il mit le jeune homme à la porte, sans le sou, le plaçant en demeure de choisir entre la voie de l'obéissance, conduisant à la fortune, et la pureté

de conscience qui ne mène qu'à la misère. Plus tard, le rigide amiral permet à son fils de visiter le continent pour achever son éducation.

Mais à peine arrivé en France, le jeune touriste se dirige vers Saumur où la science protestante brille encore de son plus pur éclat et va s'initier, aux pieds du célèbre Amyraut, aux doctrines des Huguenots. L'année suivante, 1664, Penn avait déjà traversé les Alpes et se disposait à entrer en Piémont lorsqu'il est rappelé. Son père ayant été élevé à un commandement maritime, dans la guerre contre les Hollandais, c'était au jeune William qu'était dévolue la charge de soigner les intérêts de la famille. Les voyages lui avaient profité. Il avait acquis ces manières affables et polies qui ne s'obtiennent qu'au contact du monde, mais sans renoncer, comme c'est trop souvent le cas, à des mœurs rigides et pures. Aussi, pendant qu'il étudie le droit à Londres, le jeune William Penn se fait-il sans peine la réputation d'un gentleman à la mode. Adroit et agile, au point de savoir aisément désarmer un antagoniste dans les jeux de l'escrime, d'un naturel vif et gai, le brillant avocat voit s'ouvrir devant lui une carrière que l'influence de son père et la faveur de son souverain lui garantissent devoir être des plus belles. Malheureusement son cœur avait déjà été blessé : il était pleinement convaincu de la vanité du monde et du caractère irréligieux de sa religion.

C'est pourquoi, lorsque, dans un voyage en Irlande, en 1666, il entend son vieil ami, le prédicateur Thomas Loe, parler « de la foi qui surmonte le monde, » son parti est-il bientôt pris. Un enthousiasme, qui ne devait plus s'éteindre, s'allume dans son cœur : il renonce à toutes les brillantes espérances d'un avenir assuré pour marcher dans la voie étroite de l'intégrité. « C'est un sentier, dit-il, dans lequel Dieu, selon son éternelle miséricorde, m'a lui-même poussé, dès la fleur de mon âge, alors que j'avais encore environ vingt-deux ans. » Cette année mémorable dans la vie du futur fondateur d'empire, n'avait pas encore terminé son cours, qu'il était jeté en prison pour avoir prêté l'oreille à la voix de sa conscience.

Appelé à comparaître devant le vice-roi d'Irlande, « la religion, dit-il, fait mon crime et mon innocence, elle me jette dans les chaînes forgées par les hommes méchants, mais elle fait de moi un homme libre. » Au terme de sa captivité, William rentre en Angleterre pour y être soumis à une épreuve plus rude encore. La raillerie et le mépris l'attendent : tandis que les ecclésiastiques l'invectivent, ses anciens compagnons s'éloignent de lui en se moquant. On se dit dans le monde élégant que William Penn est de nouveau un Quaker ou un personnage fort sombre; son père, irrité, le jette une seconde fois à la rue.

Heureusement que la tendresse maternelle subvient aux premiers besoins du jeune enthousiaste; quant à lui, il prend la plume pour annoncer aux princes, aux prêtres et au peuple, qu'il est bien réellement un de ces Quakers, méprisés, persécutés et méconnus. William fait mieux encore. Il ose reparaître à la cour, le chapeau sur la tête, pour chercher à convertir le duc de Buckingham à la cause de la liberté de conscience. Tandis que l'ardent spiritualiste cherche à persuader au favori que les dissidents ont droit à autre chose que les ceps, le fouet et l'exil, il est envoyé à la Tour de Londres pour y apprendre à être moins importun. Penn était poursuivi pour crime d'hérésie; l'évêque de Londres ne demandait rien moins que l'emprisonnement à vie ou la rétractation. A ce compte-là, ma prison me servira de tombeau, répond William. Stillingfleet, homme humain et candide, est expédié par Charles II auprès du jeune homme à qui il voulait du bien, avec mission de calmer son enthousiasme. « La Tour, c'est là la réponse que Penn fait au roi, la tour est pour moi le pire des arguments. » C'est en vain que Stillingfleet parle de la faveur royale et des avantages qui pourront être accordés au jeune sectaire; celui-ci s'obstine à réclamer la liberté comme le privilége naturel de tout Anglais. « La violence, poursuit-il, peut faire des hypocrites, mais elle n'a jamais converti personne. La conscience n'a nul besoin de l'autorisation publique. Il n'en est pas d'elle comme d'un

ballot de marchandise qui doit être confisqué s'il ne porte l'estampille de la douane. » Après neuf mois de prison, William Penn est rendu à la liberté, grâce à l'intercession du duc d'York, ami de son père. Celui-ci, touché de respect à la vue de la constance et du courage de son fils, n'avait pu lui refuser plus longtemps son affection.

William Penn ne jouissait pas encore de la liberté depuis une année, qu'à la suite de la loi contre les conventicules, il se voyait mis en accusation pour avoir pris la parole dans une réunion de Quakers. Pour comprendre le dialogue qui s'engagea entre lui et l'accusateur public, il faut savoir que les Quakers, dans le dessein d'échapper à la tyrannie, cherchaient à restreindre, autant que possible, la portée de la loi commune, et à tout faire dépendre des décisions des jurés. William Penn part du principe que tous les pouvoirs du monde ne sauraient l'empêcher, lui et ses amis, de se réunir pour adorer le Dieu qui les a créés. Puis il demande sur quelle loi se fonde l'acte d'accusation. — Sur la loi commune, lui est-il répondu. — Mais où est cette loi, réplique Penn; une loi qui n'existe pas, bien loin d'être commune, n'est pas même une loi. Au milieu des cris et des menaces, Penn ne cesse de se réclamer de la loi fondamentale de l'Angleterre et alors qu'on l'entraîne loin du tribunal, « au moins n'oubliez pas que vous êtes mes juges, » crie-t-il aux jurés.

L'accusateur public, mécontent du verdict, n'épargne aucune insulte à ceux qui l'ont porté. « Il nous faut un verdict convenable, s'écrie-t-il, sans cela vous mourrez de faim. » Mais William Penn, ramené à la barre du tribunal, intervient à son tour : « Vous êtes des Anglais, dit-il aux jurés, rappelez-vous vos priviléges, n'abandonnez pas vos droits. » — Les choses n'iront jamais bien chez nous, s'écrie l'accusateur public, jusqu'à ce que nous ayons quelque chose comme l'inquisition d'Espagne. — Le jury, qui avait passé deux jours et deux nuits sans rien prendre, finit par rendre son verdict, *non coupable*. Leur indépendance vaut une amende à chacun de ses membres et Penn n'en est pas moins jeté en prison pour avoir

manqué de respect à la cour. Le père du jeune Quaker se chargea bientôt après de solder les amendes encourues par les membres du jury. L'amiral approchait de sa fin. Il en était si bien venu à se réconcilier avec le jeune enthousiaste qu'il avait saisi la haute portée de son œuvre. « Mon fils William, lui dit-il, sur son lit de mort, si vous et vos amis persistez dans votre manière simple de prêcher et de vivre, vous débarrasserez le monde du joug des prêtres. »

A la mort de son père le jeune Quaker se trouve en possession d'une magnifique fortune. Il n'en continue pas moins à défendre publiquement et au moyen de la presse la liberté intellectuelle et l'égalité morale. Aujourd'hui il dénonce en termes peu réservés le bigotisme et l'intolérance de l'université d'Oxford; demain il expose les erreurs du catholicisme, mais sans négliger de demander en même temps pour cette secte la liberté religieuse. Comme avec tout cela il ne laisse échapper aucune occasion de prendre la parole dans les réunions des Quakers, William est enfermé pour six mois dans la prison de Newgate. « Vous êtes un curieux personnage, lui dit le magistrat chargé de lui faire son procès; vous avez une fortune magnifique, pourquoi vous rendre malheureux en vous associant à ces gens simples? — C'est que je préfère, dit Penn, les gens simples et honnêtes aux roués. » Le magistrat met alors à la charge de William certaines immoralités. Le jeune homme, ému et passionné, maintient que sa vie passée est sans tache... « Je dis la chose à la gloire de Dieu, ajoute-t-il, car c'est lui qui m'a toujours mis à l'abri de ces souillures ; dès mon enfance, il m'a inspiré pour elles une horreur profonde; que tes paroles retombent sur toi; je foule aux pieds tes calomnies comme de la boue. » Du fond de sa prison William plaide auprès du Parlement la cause de la liberté de conscience. Après avoir fait appel à l'expérience, à la religion et à la raison, il termine en disant : « Si les Quakers ne réussissent pas par leurs efforts à conquérir l'olivier de paix de la tolérance, nous n'en bénirons pas moins la providence de Dieu, décidés que nous sommes à triompher

de la persécution par notre patience et à obtenir ainsi une victoire bien plus glorieuse que celle que nos adversaires peuvent remporter par leurs cruautés. »

Remis en liberté, William Penn entreprend un second voyage sur le continent, où il visite la Hollande et l'Allemagne (1671-1673). De retour en Angleterre, il épouse une femme remarquable par sa beauté extraordinaire et la douceur de son caractère, qui veut bien le choisir parmi plusieurs prétendants et lui voue une affection profonde. L'orage semblait apaisé. William jouissait depuis deux ans des douceurs de la vie de campagne, relevée par la culture des lettres, lorsqu'il dut de nouveau paraître en public. George Fox, le fondateur de la secte des *Amis*, a été jeté en prison à son retour d'Amérique; il s'agit donc d'intercéder en sa faveur. Penn dédaigne de faire appel à la miséricorde et à la pitié. C'est au nom de la conscience, au nom de la paix et du bonheur de l'État, qu'il réclame la libération du prédicateur quaker, que les persécutions et les souffrances ont mis aux portes du tombeau.

Ce fut ce même amour de la liberté qui le porta à s'intéresser à la colonisation du New-Jersey lorsqu'il acheta, avec onze de ses frères, la moitié de la partie orientale de cette province, des héritiers de Carteret (1682).

Dans l'année 1677, tandis que les Quakers étaient déjà établis en assez grand nombre sur les bords du Delaware, William Penn faisait une troisième excursion en Europe. En compagnie de plusieurs amis, entre autres George Fox et Robert Barclay, il débarque en Hollande dans le but d'évangéliser le continent. Barclay et Penn parcourent l'Allemagne dans tous les sens, distribuant de petits traités, et entrant en conversation avec des hommes de toute secte et de tout rang. Prêchant tour à tour dans les palais et dans les chaumières, ils s'élèvent contre toute prétention d'enchaîner l'esprit humain, faisant des remontrances aux rois et aux magistrats. L'âme de William Penn est toute à la piété. Il prêche à quelques convertis d'entre les paysans de Kirchheim et produit

sur ceux des environs de Worms une impression qui devait être ineffaçable. C'est ainsi que, sans s'en douter, il préparait des colons pour sa future plantation. Bancroft, qui a recueilli tous ces détails, veut que le futur législateur n'ait pas vu sans quelque profit les institutions aristocratiques de la Hollande et les villes libres du nord de l'Allemagne.

A son retour en Angleterre, Penn trouve la persécution sévissant de nouveau contre les Quakers. Il fait un appel direct au Parlement. Les tribunaux appliquaient aux disciples de George Fox les lois spéciales qui avaient été faites contre les catholiques. Penn ne se borne pas à signaler la différence qu'il y a entre les Quakers et les papistes ; il fait mieux : dans un moment où l'intolérance et le bigotisme sont à l'ordre du jour, il comparaît devant le comité de la Chambre des communes, demandant la liberté religieuse pour tous. « Nous devons, dit-il, accorder aux autres la liberté que nous réclamons pour nous-mêmes, nous ne pouvons renier nos principes, serait-ce pour nous tirer d'embarras; car nous maintenons que personne ne doit avoir rien à souffrir pour dissidence religieuse. »

Le Parlement ayant été prorogé et puis dissous, avant qu'il en ait obtenu une réponse, William Penn ne se tient pas pour battu. Il en appellera au peuple, il se mêlera au mouvement électoral, dans l'espoir de faire triompher la liberté religieuse. Il somme donc les électeurs de l'Angleterre de se rendre un compte exact de leur force et de leur autorité ; ils doivent considérer les députés comme leurs serviteurs, défendre leur liberté, leur part d'action dans la confection et l'application des lois. « Votre bonheur, dit-il, dépend du plus ou moins de soin avec lequel vous maintiendrez votre droit de participer au gouvernement du pays. Vous êtes libres ; Dieu, la nature et la constitution vous ont confié des biens que vous avez mission de transmettre à la postérité. Que votre choix porte sur des hommes qui, par tous les moyens justes et légaux, maintiennent vos droits avec fermeté et mettent du zèle à les étendre.

Mais tous ces efforts furent inutiles : Penn vit bientôt qu'il n'y avait rien à attendre du Parlement. C'est alors qu'il songe décidément à aller établir un gouvernement libre dans le Nouveau-Monde. Ce que nous savons de lui, de son caractère et de son genre de vie, de ses principes et de son expérience, nous permet de supposer qu'il n'était pas au-dessous de la haute mission qu'il allait entreprendre. Chrétien fervent, franchement libéral et démocrate dans un âge d'intolérance et d'aristocratie, il a assez de confiance dans la nature humaine pour travailler à fonder un gouvernement libre, et quitte l'Angleterre pour aller, sur les bords du Delaware, tenter cette « sainte expérience. »

Son père lui avait laissé une créance de 16,000 livres sterling sur le gouvernement anglais. A cette époque, les terres en Amérique avaient peu de valeur ; Penn fait entendre qu'il se contentera de quelques territoires en payement de sa dette. Charles II était un prince prodigue et débauché, qui se trouvait toujours dans des embarras d'argent : il crut que c'était là un moyen excellent d'acquitter sa dette. Le 5 mars 1681 William Penn obtient tout le territoire qui, à partir du Delaware et dans une largeur de cinq degrés vers l'ouest, s'étend entre le neuvième et le quarante-deuxième degré de latitude nord. Cette nouvelle plantation fut appelée Pensylvanie.

La charte, rédigée par William Penn lui-même, concédait des pouvoirs de gouvernement en tout analogues à ceux dont le Maryland jouissait déjà. Mais l'avocat de la couronne et lord North la revirent et y insérèrent des corrections sauvegardant la souveraineté royale et la suprématie commerciale du Parlement. Les actes de la législature coloniale devaient être soumis au roi et à son conseil qui avaient pouvoir de les annuler s'ils étaient contraires à la loi anglaise. L'évêque de Londres n'avait pas cru superflu de faire garantir le libre exercice du culte épiscopal. L'assemblée coloniale et le Parlement d'Angleterre devaient seuls avoir le droit de lever des taxes sur les planteurs. On voit que l'expérience avait rendu

le ministère anglais prudent. Toutes les précautions avaient été prises en vue de prévenir des troubles du genre de ceux qui agitaient dans ce moment le Massachusetts. Une clause établissait également le droit d'appel en Angleterre pour tous les procès jugés en Amérique. Il était en outre exigé que le propriétaire entretînt un agent permanent en cour pour répondre à toutes les plaintes qui pourraient s'élever.

A tous les autres égards, le concessionnaire fut revêtu des priviléges féodaux ordinaires, dont plusieurs juraient étrangement avec les doctrines et la pratique des Quakers. C'est ainsi qu'il était autorisé à lever des troupes, à faire la guerre, à poursuivre ses ennemis par terre et par mer et même hors des limites de sa province. Mais William Penn avait l'esprit beaucoup trop pratique pour se laisser scandaliser par la concession de ces droits dont il se promettait bien de ne pas faire usage. Une proclamation royale fit connaître à ces planteurs la nouvelle position qui leur était faite : William Penn, leur propriétaire absolu, y était présenté comme revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour gouverner. Le législateur Quaker ne tarda pas à adresser lui-même une proclamation à ses vassaux et sujets. Il les rassure en disant qu'ils n'ont pas à redouter d'être livrés à la merci d'un gouverneur arrivant pour faire fortune : « Vous serez, leur dit-il, gouvernés par les lois que vous aurez faites, il ne dépendra que de vous de vivre ainsi qu'il convient à un peuple libre, sage et industrieux. Pour ce qui me concerne, je n'usurperai aucun droit et je n'opprimerai personne. Tout ce que des hommes libres et sages peuvent raisonnablement désirer pour leur sécurité et l'amélioration de leur sort, je vous l'accorderai volontiers. »

Durant tout le cours de son administration, William Penn demeura fidèle aux engagements qu'il prit en cette circonstance. Il ne repoussa jamais un désir raisonnable des colons de la Pensylvanie.

Un agent du propriétaire, Markham, fut chargé d'aller remettre cette proclamation aux habitants. Il devait gouverner conformément aux lois et le peuple était invité à continuer le

même système financier jusqu'à l'arrivée de Penn (1681).

Cependant les affaires de William Penn étaient embarrassées : il s'était engagé tout seul dans une entreprise au-dessus de ses forces. Il est vrai, quand ses biens étaient libres, ils lui rapportaient un revenu de 1,500 livres sterling; mais n'écoutant que sa générosité, son besoin de secourir ses frères persécutés et de payer les amendes qui les écrasaient, il y avait consacré une bonne partie de sa fortune. Il ne pouvait espérer la refaire qu'en vendant son domaine. C'est alors qu'il reçut une offre bien faite pour le tenter. Une compagnie de commerçants lui offre 6000 livres et un revenu annuel en échange du monopole du trafic avec les Indiens entre le Delaware et la Susquehannah. La tentation était forte pour un père de famille dans ses circonstances. Penn, cependant, n'oublie pas que c'est au triomphe de la cause de l'égalité qu'il a consacré une partie de sa fortune; il ne saurait prêter la main à l'établissement d'un monopole. « Je n'abuserai pas, dit-il, de l'amour de Dieu et je n'agirai point d'une manière indigne de la Providence en souillant ce qui est venu entre mes mains dans une pureté parfaite. »

Une compagnie d'émigrants part avec les instructions nécessaires concernant la culture du pays et la fondation d'une ville. Penn n'aimait pas les cités de l'ancien monde où la population s'entassait. Il désire en conséquence que dans son établissement futur il y ait un jardin autour de chaque maison, afin que ce soit une ville verdoyante et rurale.

William Penn n'eut garde d'oublier les Indiens. Il leur écrit pour leur rappeler qu'ils sont, eux et lui, responsables à l'égard d'un seul et même Dieu, qu'ils ont la même loi écrite dans le cœur et qu'ils sont tenus de s'aimer, de s'entr'aider et de se faire du bien les uns aux autres.

Pendant que William Penn prenait ces mesures il réfléchissait mûrement à la forme de gouvernement qui conviendrait le mieux à sa colonie. Il se faisait une très-haute idée de la mission de l'autorité; il y voyait une émanation même

de la divinité : le gouvernement faisait partie intégrante de sa religion. Et comme celle-ci était éminemment spiritualiste, le pouvoir ne devait pas se borner à employer des moyens extérieurs, propres seulement au gouvernement du corps ; il devait être appelé à pratiquer la bienveillance, la bonté et la charité. Avec cela Penn était libéral, sans admettre cependant qu'aucune forme, à l'exclusion des autres, eût le privilége de garantir le règne du libéralisme. Il tenait pour libérale toute forme de gouvernement qui faisait régner les lois et qui laissait une part au peuple dans leur confection. En outre, William Penn était d'une bienveillance et d'une philanthropie manifestes. Devait-il renoncer à son pouvoir absolu, ou bien s'en servir en vue de faire triompher ses intentions, d'ailleurs excellentes ? Le fondateur de la Pensylvanie se trouva en face du même problème qui s'était présenté à Roger Williams. Il s'agissait de décider s'il aurait une confiance pleine et entière dans le triomphe de la vérité et de la liberté ou s'il se croirait obligé de faire du despotisme en leur faveur. Cette tentation, qui n'avait pas séduit le fondateur de Providence, ne fit pas non plus dévier celui de la Pensylvanie de la route qu'il s'était tracée. « Mon intention, dit-il, pour ce qui concerne les questions de liberté, et ceci est assez extraordinaire, mon intention est de ne réserver pour moi et mes successeurs aucun pouvoir de mal faire, afin que la volonté d'un seul individu ne puisse pas empêcher le bien d'un pays entier... — Le grand but que le gouvernement doit se proposer, c'est de faire régner l'autorité en respectant le peuple, et de mettre le peuple à l'abri des abus du pouvoir, car la liberté sans l'obéissance c'est la confusion, et l'obéissance sans liberté c'est l'esclavage. » Tenant en conséquence grand compte de tous les intérêts qu'il se propose de concilier, Penn publie, non pas une constitution arrêtée, mais un projet de gouvernement qu'il soumet aux hommes libres de la Pensylvanie. En même temps, pour couper court à tout monopole commercial, il fonde une société parfaitement libre : quiconque le désirait pouvait en faire partie, et, s'il le trouvait bon, pour-

suivre en même temps son négoce comme s'il n'y eût pas eu de société. Pour achever d'assurer l'avenir de sa colonie, Penn obtient du duc d'York la cession de trois comtés sur la baie du Delaware destinés à arrondir son territoire.

Ces divers arrangements une fois pris, William Penn se dispose à aller visiter lui-même la province, objet de tant de soins. Au moment de partir il écrit une lettre à sa famille pour prendre congé. Il rappelle à sa femme qu'il s'est appauvri par son dévouement patriotique et lui recommande l'économie. « Vivez avec économie et modestement, lui dit-il, jusqu'à ce que mes dettes soient payées. » Pour ce qui est de ses enfants, il ajoute : qu'on leur donne une éducation libérale; qu'on n'épargne rien dans ce but, car par la parcimonie en ces matières on perd tout ce qu'on économise. » Le départ de William Penn était une affaire de la plus haute importance pour les Quakers, car sur lui reposaient toutes les espérances de la société (1682).

La traversée fut longue et triste ; il y eut des morts fréquentes parmi les passagers dont plusieurs avaient été les voisins de William Penn en Angleterre. Le 27 octobre 1582, on aborde à Newcastle.

La nouvelle que le « roi des Quakers » est arrivé, se répand rapidement; aussi, dès le lendemain de son débarquement, peut-il produire ses titres en présence de la multitude assemblée et recevoir son territoire d'un agent du duc d'York, avec les cérémonies en usage en pareil cas. Il adresse ensuite aux colons un discours sur le gouvernement, leur recommandant la sagesse et la paix et s'engageant, de son côté, à accorder la liberté de conscience et la liberté civile.

De Newcastle, Penn remonte le Delaware jusqu'à Chester. Il trouve là un petit village fondé par des émigrants venus du nord de l'Angleterre, qui s'empressent de remplir tous les devoirs de l'hospitalité. Si l'on en croit la tradition, William Penn, en quittant Chester, aurait pris un bateau découvert, c'était dans les premiers jours de novembre, et aurait débarqué avec quelques amis dans les parages où devait bientôt

s'élever Philadelphie. Après avoir visité les colonies du voisinage, le New-Jersey et New-York, le législateur s'occupa des intérêts de sa province.

C'est à cette époque qu'il conclut le premier grand traité avec les sauvages. A l'ombre d'un grand orme, à Shakamaxon, au nord de Philadelphie, William Penn, entouré de quelques amis, reçoit les nombreuses députations de la tribu des Leni-Lenape. Il ne s'agissait pas d'acheter des terres, mais de ratifier ce que Penn avait déjà écrit, ce que son agent Markham avait promis, c'est-à-dire de proclamer l'égalité parmi les hommes. Partant de l'idée que les Anglais et les Indiens sont tenus de respecter la même loi morale, il en conclut qu'ils doivent jouir, les uns et les autres, de la même sécurité; que s'il s'élève des difficultés, elles seront soumises à l'arbitrage d'un tribunal composé d'un égal nombre d'hommes des deux races. « Nous nous rencontrons, leur dit William Penn, sur le terrain large de la bonne foi et de la bonne volonté; nous n'essayerons pas de nous nuire les uns aux autres, mais tout aura lieu avec franchise et affection. Je ne vous appellerai pas mes enfants, car parfois les parents châtient trop sévèrement leurs enfants; je ne vous appellerai pas non plus mes frères, car il arrive aux frères d'être en désaccord. L'amitié entre moi et vous ne doit pas être comparée à une chaîne, qui pourrait être rongée par la rouille ou qu'un arbre en tombant pourrait briser. Il en est de nous comme du corps d'un homme qui serait divisé en deux : nous ne sommes qu'une chair et qu'un sang. »

Ce langage si nouveau touche le cœur des enfants de la forêt. Ils renoncent incontinent à toute pensée de tromperie et de vengeance. Après avoir échangé des présents, « nous vivrons, disent-ils, en parfaite intelligence avec William Penn et avec ses enfants, et avec les enfants de ses enfants, aussi longtemps que dureront la lune et le soleil. » Ce traité ne fut confirmé, ni par un serment, ni par un sceau, il ne fut pas même consigné sur parchemin; de part et d'autre on en confia les articles aux planches du cœur où se trouvaient

déjà gravées les mêmes lois divines, qu'on était des deux côtés tenu de respecter. Il n'en fut pas moins sincèrement observé pour cela : les Indiens ne versèrent jamais le sang des Quakers (1682).

L'année suivante, Penn fonda la ville de Philadelphie, « cité de l'amour fraternel, » située dans une position magnifique entre la rivière Schuylkill et le fleuve Delaware, sur un territoire qu'il avait acheté des Suédois. Elle devait être, comme Providence dans le Rhode-Island, une cité de refuge, une retraite pour tous les membres persécutés de l'humanité. « Ici, dirent les Quakers, nous pouvons adorer Dieu en suivant les prescriptions du principe divin, à l'abri des grossières erreurs de la tradition ; ici nous pouvons vivre dans la paix et dans la retraite, au sein d'une nature qui a conservé sa pureté; ici nous pouvons mener une vie innocente sur un terrain vierge. »

Cependant, sans bien tenir compte des exigences de l'ultraspiritualisme qui caractérisait la secte, on prit les mesures que la prudence et l'expérience recommandaient. Dès le mois de mars de cette même année (1683), les représentants des six comtés de la Pensylvanie se réunirent à Philadelphie pour arrêter une charte des droits et libertés. On voulait qu'elle portât la date de cette ville. « Je ne suis point un égoïste, dit Penn ; c'est par mon travail et ma peine que j'ai conduit cette province au point où elle est arrivée : elle se trouve maintenant dans les mains des Amis. Nous avons foi, les uns et les autres, que Dieu sera pour toujours notre conseiller. » Quand l'assemblée générale fut réunie, Penn, s'en référant au projet de gouvernement envoyé d'Angleterre : « vous pouvez, leur dit-il, le corriger, le changer ou y ajouter; je suis prêt à jeter les bases du gouvernement qui vous paraîtra le plus propre à assurer votre bonheur. »

La constitution institua un conseil législatif, nommé pour trois ans, ses membres se renouvelant par tiers annuellement, et une assemblée plus nombreuse dont les pouvoirs ne duraient pas plus d'une année. C'était au gouverneur et au conseil

qu'appartenait exclusivement l'initiative des lois; elles étaient ensuite promulguées et la mission de l'assemblée consistait à faire connaître les décisions prises par le peuple dans les réunions primaires; aucune loi ne pouvait donc entrer en vigueur avant d'avoir obtenu l'assentiment direct de tous. Cependant l'assemblée même qui institua le gouvernement fit fléchir la théorie en s'engageant dans des débats et en présentant des projets de lois pour être discutés en commun avec le gouverneur et le conseil. On fut unanime pour accorder au gouverneur un droit de veto sur tous les actes du conseil. Cette mesure était d'accord avec la charte de Charles II, rendant le propriétaire responsable de la législation coloniale. La rotation des offices était prescrite.

Sauf le droit de veto du propriétaire, tout pouvoir résidait dans le peuple. Les juges étaient à la nomination du conseil provincial; ils étaient inamovibles durant le terme pour lequel ils avaient été choisis, sauf le cas d'inconduite. Le propriétaire ne pouvait accomplir aucun acte public sans le concours du conseil. On proposa à William Penn un revenu prélevé sur les produits du pays, mais il le refusa.

Cette charte fut reçue avec gratitude par l'assemblée, agissant au nom des hommes libres de la province. On avait plus de liberté qu'on n'en avait attendu. « Mon désir, dit Penn, était d'avoir des hommes aussi libres et heureux que possible, » et la veille de sa mort il n'avait pas changé d'avis : « Pour ce qui tient à nos rapports, écrivait-il, si le peuple souhaite de moi quelque chose propre à le rendre plus heureux, je suis prêt à le lui accorder de grand cœur. »

La fixation du code de lois avait précédé les derniers arrangements politiques. Dieu fut proclamé le seul Seigneur dans les affaires de conscience. Le premier jour de la semaine fut mis à part comme jour de repos, dans l'intérêt de la création. Le droit de primogéniture fut aboli; l'usage du serment ne fut point établi, la parole d'un honnête homme devait suffire. Le droit de suffrage appartenait à quiconque supportait sa part des charges publiques; tout *chrétien*, sans distinction

de secte, était éligible aux diverses fonctions[1]. On voit que Penn, moins libéral que Roger Williams, n'accordait pas les droits politiques aux errants. Aucun impôt d'aucun genre ne pouvait être prélevé qu'en vertu d'une loi. Les mascarades, les débauches, les scènes théâtrales, les combats de taureaux et de coqs, et autres plaisirs, étaient interdits. Le meurtre entraînait seul la peine de mort. Le mariage était un contrat civil, l'adultère un crime. Les faux accusateurs devaient dédommager au double leurs victimes. Le travail fut introduit dans toutes les prisons. La taxe des pauvres et la dîme étaient inconnues en Pensylvanie. Les Suédois, les Hollandais et autres colons étrangers furent placés, en tous points, sur le pied d'égalité avec les Anglais.

Un des traits les plus importants de la nouvelle colonie, c'est que les mœurs et l'esprit public se trouvaient tout à fait à la hauteur des institutions libérales qu'elle s'était données. On le voit par un procès en sorcellerie jugé en 1681. Quelques émigrants, venus de la Scandinavie, élèvent une accusation de sortilége contre une femme turbulente. Penn lui-même préside le jury, fort heureusement composé en majorité de Quakers. Les chefs d'accusation sont exposés, les témoins calmement interrogés, après quoi le jury ayant entendu le résumé du gouverneur, rend le verdict suivant : « La prisonnière est coupable de *passer* généralement pour sorcière, mais elle est innocente de l'accusation portée contre elle. »

Pendant ce temps, la nouvelle s'était répandue en Europe que William Penn, le quaker, avait ouvert un asile en Amérique pour les hommes de bien et les opprimés de toute nation. Aussitôt, de l'Angleterre, du pays de Galles, de l'Irlande, de l'Écosse, des Pays-Bas, les émigrants accoururent en foule vers la terre promise. Le bruit se répand sur les bords du Rhin que les plans de Gustave-Adolphe et d'Oxenstiern se sont réalisés, et des compagnies d'émigrants se forment. Les popu-

1. Du reste, dans ces limites, les précautions étaient prises pour qu'aucune secte ne fût privilégiée.

lations des environs de Worms, qui avaient entendu la voix éloquente de William Penn, ne furent pas les moins zélées à accourir. Rien dans l'histoire de la race humaine, remarque Bancroft, ne peut être comparé à la confiance qu'inspiraient les vertus simples et les institutions de William Penn. Les colons allemands arrivèrent en si grand nombre, qu'en 1750, on dut se demander laquelle des deux races l'emporterait.

Aussi cette province eut-elle un développement beaucoup plus rapide que celui de la Nouvelle-Angleterre. En août 1683, Philadelphie consistait en trois ou quatre petits *cotteges*; deux ans plus tard, elle comptait déjà six cents maisons : on pouvait y entendre à la fois le retentissement de la férule du maître d'école et le gémissement de la presse. Dans les trois premières années de sa fondation, la cité des Quakers fit plus de progrès que New-York n'en avait fait pendant cinquante ans.

Ce furent là les plus beaux jours de la vie publique de William Penn. « Je dois déclarer sans vanité, dit-il, que j'ai établi en Amérique la plus grande colonie qui ait jamais reposé sur le crédit d'un seul homme, jamais on ne vit de plus beaux commencements que les nôtres. »

II. — LA PENSYLVANIE APRÈS LE DÉPART DE PENN.

William Penn crut alors que sa mission était terminée et que le moment était venu pour lui de quitter cette république dont il avait assis les fondements sur des bases solides. Il confia le grand sceau de la province à son ami Lloyd, remit le pouvoir exécutif aux mains d'un comité composé de membres du conseil et s'embarqua pour l'Angleterre (1684).

Le moment ne pouvait être plus propice : son départ fut heureux pour la colonie et pour son propre repos. Ainsi que le remarque Bancroft, malgré son expérience et son jugement,

William Penn avait tenté d'allier deux éléments décidément incompatibles : il avait établi une démocratie tout en demeurant lui-même un souverain féodal. Au départ de Penn, on ne se doutait nullement de ce qui allait arriver. Les adieux furent des plus touchants. « Mon affection et ma vie sont à vous, et avec vous, leur dit-il, il n'y a pas de mer qui puisse l'éteindre, ni de distance qui puisse y mettre un terme. J'ai été avec vous, j'ai pris soin de vous ,je vous ai servis avec un amour exempt de toute dissimulation : vous m'êtes plus chers que je ne puis le dire. Je vous bénis au nom et par le pouvoir de l'Éternel; puisse Dieu lui-même vous bénir en vous accordant sa justice, sa paix et l'abondance. Vous êtes venus dans un pays tranquille, la liberté et l'autorité sont entre vos mains, gouvernez au nom de celui sous lequel les princes de ce monde se trouveront un jour honorés de régner. — Et toi Philadelphie, établissement vierge, nommée avant ta naissance, quel amour, quel soin, quelle peine, quel travail il a fallu pour te mettre au monde ; mon âme demande à Dieu que tu puisses tenir ferme au jour de l'épreuve, et que tes enfants reçoivent la bénédiction d'en haut..... Mes chers amis, je vous salue tous de la manière la plus affectueuse. » A son arrivée en Angleterre Penn se doutait si peu de ce qui allait arriver, qu'il donnait les meilleures nouvelles sur la marche et la prospérité de sa province à ceux qui lui demandaient des renseignements.

A peine était-il parti, qu'on vit éclater des tiraillements, des dissensions intérieures qui, après avoir duré neuf ans, devaient aboutir à l'indépendance populaire la plus complète. Plaintes, oppositions, comités d'enquête, on eut recours à tous les expédients pour paralyser l'action du pouvoir exécutif. Il devint bientôt manifeste qu'on tendait à diminuer les revenus du propriétaire et à lui enlever le peu de pouvoir qu'il possédait encore. William Penn s'était réservé de grands territoires comme domaine privé : il avait seul le droit d'acheter les terres des Indiens, qu'il cédait aux colons moyennant une rente annuelle. On ne cessa de faire des tentatives pour en consa-

crer les revenus aux dépenses publiques, et pour le dépouiller du droit de traiter le premier avec les naturels. L'assemblée ne se fit pas le moindre scrupule de prendre l'initiative dans la présentation des lois; ils tentèrent de réorganiser le pouvoir judiciaire; ils alarmèrent les négociants en faisant preuve d'une indulgence excessive envers les débiteurs; ils refusèrent de voter des impôts. Un membre fut même exclu pour s'être avisé de faire remarquer à ses collègues qu'ils violaient les prescriptions de la charte. Le pouvoir exécutif ne s'exerçait pas d'une manière plus heureuse par suite du trop grand nombre de membres du conseil. Dans cet état de choses, la folie et la passion n'étant plus contenues par rien se donnèrent carrière. Le quakérisme se prêtait admirablement aux fantaisies enthousiastes des uns et aux vues égoïstes des autres. Ce qui rendait ces dissensions moins dangereuses, c'est que la prospérité matérielle du pays n'en était pas sensiblement affectée; tout suivait son cours comme à l'ordinaire, la liberté et la justice ayant leurs coudées franches, rien n'était compromis. En somme la paix régnait dans la Pensylvanie.

Un jour cependant cette colonie parut menacée dans son existence. Le bruit se répand que cinq cents Indiens réunis sur les bords de la rivière Brandywine se concertent pour massacrer les colons. Aussitôt Caleb Pusey, accompagné de cinq autres Quakers, se rend, sans armes, sur le lieu même où se trame la conspiration. Le sachem repousse avec indignation les bruits calomnieux qui ont couru sur son compte. On examine en même temps les petits griefs de la tribu, et il y est fait droit. « Le grand Dieu qui a créé le genre humain, dit » l'envoyé des Quakers, étend son amour aux Indiens et aux » Anglais. La pluie et la rosée tombent également sur la terre » des uns et des autres; le soleil lance ses rayons sans » aucune préférence, nous devons également nous aimer les » uns les autres. » « Ce que vous dites est parfaitement exact, » répond le roi des Delawares; rentrez dans vos foyers, et » moissonnez le blé que Dieu vous a donné: nous n'avons pas » l'intention de vous faire le moindre mal. »

Pendant que ces choses se passaient dans la Pensylvanie, William Penn, dès son arrivée en Angleterre, se laissait de nouveau absorber par les soins que réclamait sa colonie ; c'est ainsi qu'il fit décider en sa faveur une querelle territoriale pendante entre lui et lord Baltimore (1685). Puis, profitant de ce que l'ami de son père est monté sur le trône, il se remet à plaider auprès des puissants la cause de la liberté religieuse. Depuis la restauration, quinze cents familles avaient été ruinées pour cause de dissidence ; cinq mille personnes avaient péri dans les prisons. Penn obtient du roi Jacques II qu'il fasse usage de sa prérogative pour pardonner. Les portes des prisons et des donjons s'ouvrent sur douze cents Quakers, gémissant dans les cachots depuis des années.

Penn au comble de la faveur était sans cesse entouré de centaines de clients demandant son intercession efficace. Aujourd'hui on remarque parmi eux jusqu'aux députés du Massachusetts ; demain il obtient une promesse de pardon pour le philosophe Locke, alors exilé volontaire. Penn ne néglige pas même de plaider la cause des catholiques et de les défendre contre la jalousie de l'aristocratie anglaise. Partant du principe que le gouvernement a le droit de recourir aux services de tous, conformément aux talents d'un chacun, et sans tenir compte des opinions, il s'efforce de faire rapporter toute loi prononçant exclusion pour affaire d'opinions. Personne n'était plus que Penn opposé aux prétentions du catholicisme anglais, mais il voyait en lui le parti du passé. Aussi, bien loin de redouter ses entreprises, il aimait à tourner en ridicule la panique alors à la mode, la représentant comme un fantôme fait pour effrayer des enfants. L'Église épiscopale ne pouvait manquer de triompher, selon lui, si elle se prononçait pour la tolérance, mais Penn prédisait sa ruine si elle laissait les catholiques s'allier à ses autres adversaires pour plaider la cause de la liberté civile. Du reste, William Penn avait le sentiment d'avoir vécu trop tôt pour voir le triomphe de cette belle cause. Ce n'est qu'un siècle plus tard que les lois qu'il combattait devaient tomber en désuétude. Quant à lui, bien

qu'il fût franchement libéral, et quoiqu'il ait expressément déclaré vouloir obtenir toutes ses réformes au moyen du Parlement qui était à ses yeux l'autorité suprême, il a souffert dans sa renommée des relations étroites qui le rattachaient aux Stuarts. Aucune injure ne lui a été épargnée par les partis politiques et religieux. On l'a accusé à la fois d'hypocrisie et d'égoïsme, de vanité et de dissimulation, et d'une crédulité illimitée. Tandis que les uns ont voulu voir en lui un jésuite, d'autres l'ont présenté comme un blasphémateur et un incrédule. Malgré ces attaques, souvent renouvelées [1], il ne semble pas que l'auréole de bienveillance, de franche humanité et de libéralisme qui entoure le nom de William Penn soit à la veille de disparaître; il demeure comme une des individualités les plus

1. Le procès a été repris de nos jours avec acharnement, et non sans un certain éclat, par le célèbre historien Macaulay. Laboulaye explique son attitude à l'égard de Penn par la circonstance que son livre a toutes les qualités réunies, hormis une seule, sans quoi tout le reste n'est rien : l'impartialité. La mémoire du célèbre Quaker serait victime de la pique d'un whig qui ne peut lui pardonner d'être demeuré homme de principes, alors que tous autour de lui obéissaient aux exigences des partis : son crime serait d'avoir persisté à demander la liberté pour les catholiques, même après la chute de Jacques II. Du reste, la controverse provoquée par l'histoire de Macaulay ne semble pas devoir être défavorable à William Penn. Plusieurs des accusations sont imaginaires, d'autres tombent sur un certain Georges Penne, qui n'a de commun que la ressemblance de nom avec l'illustre chef des Quakers. Voir : *An Inquiry into the Evidence relative to the charges brought, by lord Macaulay, against W. Penn by John Paget, esq. barrister at Law; Blackvood and sons, Edimbourg and London.* Voir aussi les articles de M. L. Vulliemin, dans la *Revue chrétienne*, année 1854, page 461 ; 1858, page 533, et 1859, page 385. — En présence de ces accusations, toujours renouvelées, on se rappelle le témoignage désintéressé de Voltaire : « C'était, écrivait-il, un spectacle bien nouveau, qu'un souverain que tout le monde tutoyait, et à qui on parlait le chapeau sur la tête, un gouvernement sans prêtres, un peuple sans armes, des citoyens tous égaux, à la magistrature près, et des voisins sans jalousie. Guillaume Penn pouvait se vanter d'avoir apporté sur la terre l'âge d'or dont on parle tant, et qui n'a vraisemblablement existé qu'en Pensylvanie. » *Dictionnaire philosophique, Quaker.*

intéressantes, les plus riches. Un détail suffit à lui seul pour faire justice de bien des accusations. On se rappelle quelle était la fortune de William à la mort de son père. Une partie fut absorbée par les soins que réclamaient les Quakers persécutés ; le désintéressement qu'il apporta dans la fondation de sa province l'entraîna dans de nouvelles dépenses ; il n'eut pas des revenus en rapport avec ses débours ; si bien que celui qui dans sa jeunesse avait été souvent jeté en prison pour cause de religion, finit, sur ses vieux jours, par être emprisonné pour dettes. Il ne paraît pas que cette position critique ait fait naître en lui le moindre remords. William Penn se sentait heureux. Il avait la satisfaction de pouvoir se dire, devant Dieu, qu'il s'était conduit en économe fidèle, suivant la mesure de son intelligence et de ses talents.

CHAPITRE X

LES DEUX CAROLINES.

Si les divers États fondés sous l'influence des Quakers, différaient, quant aux tendances religieuses, de ceux de la Nouvelle-Angleterre, ils s'en rapprochaient à tous égards pour ce qui tenait aux aspirations politiques et sociales. Mais l'opposition contre la démocratie chrétienne du nord devait s'accuser davantage encore par la formation de nouvelles provinces qui, du moins dans l'intention de leurs fondateurs, devaient, de tout point, prendre le contre-pied des institutions régnant dans les pays puritains. Les vastes territoires compris entre la Virginie et la Floride devaient servir de théâtre aux essais de colonisation d'un grand seigneur sceptique, lord Shaftesbury, et du plus grand philosophe anglais du XVIII[e] siècle, John Locke.

Nous savons déjà que ces contrées avaient été des premières à recevoir les Européens et surtout des Français, attirés par tous les privilèges du climat rappelant avantageusement celui de leur pays. C'est dans ces régions qu'avaient eu lieu, sous la haute protection de Coligny, l'expédition de Jean Ribaut, en 1562, et celle de Laudonnière, en 1564.

Puis était venue, environ quinze ans plus tard, la première et infructueuse entreprise de Raleigh.

A la restauration de la monarchie l'attention se porta de nouveau sur ces vastes territoires. D'habiles et puissants courtisans les convoitèrent, et Charles II se rendit à leurs désirs. Ces immenses contrées, érigées en provinces, furent concédées à perpétuité et en toute propriété à huit personnes des plus puissantes dans le royaume, et des plus influentes à la cour. Les plus connus étaient Clarendon, l'historien de la révolution; lord Shaftesbury, et le général du Parlement, Monk, qui, en récompense du grand rôle qu'il avait joué lors de la restauration, était devenu duc d'Albemarle. Ils avaient obtenu ce vaste territoire en prétextant un zèle pieux pour la propagation de l'Évangile; en réalité ils paraissent avoir eu exclusivement en vue l'agrandissement de leur fortune. Le pouvoir nécessaire pour atteindre leurs fins ne devait pas leur manquer, car leur charte, imitée de celle du Maryland, accordait aux propriétaires une autorité à peu près absolue. Pour attirer des émigrants sur la nouvelle plantation, ses fondateurs étaient autorisés, vu l'éloignement de ces contrées, à accorder la liberté de conscience qu'ils jugeraient convenable [1].

Le premier noyau d'établissement semble avoir été formé par quelques Virginiens qui s'étaient fixés autour de la baie d'Albemarle. Williams Berkeley, qui était à la fois gouverneur de la Virginie et un des concessionnaires de la Caroline, se mit en rapport avec eux et leur abandonna le soin de leurs propres affaires, en se contentant pour sa part d'un pouvoir nominal; il n'exigea pas même, du moins pour le moment, de redevance annuelle. William Drummond, Écossais qui, après avoir émigré de Virginie, s'était enfui dans les bois par amour pour l'indépendance, fut nommé gouverneur. Quelques esprits de la même trempe se groupèrent autour de lui et jetèrent les fondements de l'État de la Caroline du Nord.

1. C'était pour la première fois qu'on insérait une clause de ce genre dans une charte coloniale.

En attendant, les courtisans de Charles II ayant appris à estimer à sa juste valeur l'importante concession qui leur avait été faite, avaient obtenu qu'elle fût encore étendue. Sans tenir nul compte des droits de l'Espagne et des réclamations de la Virginie, le roi d'Angleterre donna aux huit lords propriétaires tous les territoires compris entre le 28e et le 30e degré de latitude nord, de l'Atlantique au Pacifique. C'était un vaste pays comprenant tout le sud des États-Unis, et s'étendant jusqu'en Californie; chacun des huit associés eût aisément pu s'y tailler un royaume fort respectable (1665). Il devint manifeste que les favoris de Charles II avaient en vue la fondation d'un vaste empire. Les pouvoirs les plus illimités avaient été accordés aux propriétaires.

En conséquence, on voulut donner à ces vastes domaines une constitution d'accord avec les privilèges concédés par la charte et à la hauteur des brillantes espérances que faisait naître le nouvel empire. Les associés s'adressèrent alors au plus actif et au plus intelligent d'entre eux qu'ils chargèrent de ce soin. C'était Ashley Cooper, comte de Shaftesbury. Esprit souple et habile, caractère ambitieux, possédant juste ce degré de probité qui, sans faire crier, permet de se maintenir toujours à la tête des affaires, quels que soient les échecs des divers partis, intrigant consommé, Shaftesbury était alors tout-puissant auprès du roi dont il avait contribué à faciliter le retour. Il s'adjoignit, dans son entreprise de législation, le célèbre philosophe Locke qui était son intime ami.

Ces deux personnages étaient les représentants de ce qu'on appelait alors les principes anglais, c'est-à-dire de l'aristocratie territoriale, appelée à faire contre-poids entre l'arbitraire populaire et l'arbitraire royal. Avec cela, Shaftesbury était à la fois sceptique et superstitieux. Il ne craignait pas Dieu et rejetait le christianisme, dit Bancroft, mais en revanche, il consultait le cours des étoiles et estimait qu'il était prudent de compter avec l'astrologie. Quant à Locke, il détestait la république et adorait la propriété territoriale. A ses yeux, la société est purement et simplement le résultat d'un

contrat; il définit le pouvoir politique, le droit de faire des lois en vue de garantir la liberté et la propriété. Il en résulte que la puissance prépondérante doit être, à tous égards, entre les mains des grands propriétaires.

Voici la constitution que ces doctrinaires imaginèrent pour les solitudes de l'Amérique. Ils nous avertissent, dans leur préambule, qu'elle est inspirée par *la crainte de constituer une trop nombreuse démocratie*, et, en même temps, par le *désir de satisfaire à l'intérêt des propriétaires* et *d'instituer un gouvernement agréable à la monarchie.*

En conséquence, la Caroline entière est divisée en comtés; chaque comté doit comprendre environ quatre cent quatre-vingt mille acres; le comté se divise, à son tour, en quarante portions de douze mille acres chacune; huit de ces divisions se nommaient *seigneuries*, huit autres *baronnies*, les vingt-quatre autres s'appelaient *colonies*. En faisant ainsi la part des trois ordres, seigneurs, noblesse héréditaire, peuple, on prétendait assurer, à tout jamais, la balance du gouvernement, au moment même où l'on jetait les fondations de la plantation.

Les seigneuries étaient attribuées à chacun des huit propriétaires qui avaient, en domaine privé et inaliénable, le cinquième de l'État. On voulait leur assurer ainsi, pour toujours, une influence politique prépondérante.

Du reste, leur nombre ne devait jamais augmenter ni diminuer. Après le siècle expiré (on supposait qu'alors la colonie serait établie et peuplée) la dignité et la puissance des propriétaires devenaient inaliénables : à défaut d'héritier, les survivants nommaient un successeur au collègue décédé. Le plus âgé des propriétaires portait le titre de Palatin; à sa mort, il devait être remplacé par le plus âgé des survivants : autour du Palatin, chef de l'État, se rangeaient d'autres dignitaires, pris parmi les propriétaires, et remplissant des fonctions comme celles des électeurs d'Allemagne. L'un des propriétaires était l'amiral, l'autre le chambellan, un troisième le chancelier, un quatrième le connétable, le cinquième était grand-juge, le sixième grand-maître et le dernier trésorier.

Après l'organisation des suzerains venait celle de la noblesse héréditaire. Il y avait, dans chaque comté, un *landgrave* ou comte, et deux *caciques* ou barons. C'est entre eux que se partageaient les huit baronnies. Quatre appartenaient au landgrave, deux à chacun des caciques. Le nombre de trois nobles par chaque comté devait rester invariable : pendant le siècle courant, il était permis de vendre ensemble les terres et les dignités qui y étaient jointes, mais à partir de 1700, l'aliénation était interdite. Si un des titulaires ne laissait pas de postérité, les survivants étaient chargés de nommer aux domaines et aux offices vacants.

Les vingt-quatre *colonies* de chaque comté étaient à leur tour partagées entre francs tenanciers. Si un seul propriétaire venait à acquérir une colonie entière ou même un quart de son territoire, c'est-à-dire 3,000 acres, il pouvait faire ériger son domaine en manoir. A partir de ce moment, la terre devenait indivisible : c'était un fief.

Puis venait enfin la place du petit peuple : à lui était dévolu le soin de cultiver ces vastes domaines. A cette fin, les seigneuries, les baronnies et les manoirs sont divisés, pour l'exploitation, en fermes de dix acres, dont la culture est confiée à une race de tenanciers héréditaires (*leetmen*) attachés à tout jamais à la glèbe, et payant comme redevance un huitième de leurs produits. On avait soin d'ajouter que tous les enfants des tenanciers héréditaires suivraient, sans exception, le sort de leurs pères.

L'État n'avait point à s'occuper de ces tenanciers. Ils étaient sous la juridiction des seigneurs propriétaires, des landgraves, caciques ou lords du manoir qui rendaient pleine justice, civile et militaire, sans appel. C'était donc le régime féodal dans toute sa rigueur, mais, chose étrange, il se distinguait de celui du moyen âge en ce qu'il reposait sur une première assise, l'esclavage des noirs.

Il reste maintenant à faire connaître l'organisation politique de ce vaste empire. Elle était des plus compliquées. Tout y était réglé en vue de favoriser une poignée de nobles

et de francs tenanciers. Au sommet de la hiérarchie se trouvait la cour suprême des propriétaires; elle était présidée par le Palatin et formait le pouvoir exécutif. Puis venaient, pour administrer l'État, sept autres cours présidées chacune par l'un des sept autres propriétaires, assistés de six conseillers à vie, dont quatre au moins étaient nobles.

Toutes ces cours réunies composaient un grand conseil de cinquante membres : il avait pour mission de maintenir l'ordre et la paix entre les propriétaires, et de préparer les lois à présenter à l'assemblée, ou cour générale que Locke appelait Parlement.

Celui-ci se composait de quatre ordres : lords propriétaires, landgraves, caciques, communes. Dans les trois premiers, chaque membre siégeait en vertu de son droit personnel et les propriétaires seuls avaient le privilége de se faire représenter par députés; le dernier ordre était composé des représentants des communes. Ceux-ci étaient au nombre de quatre par comté; seulement, il fallait posséder au moins cinq cents acres de terre pour être éligible et cinquante pour être électeur. Les quatre ordres se réunissaient en une seule chambre, où chaque représentant avait un vote égal; la durée du Parlement était de deux ans.

Comme si ce n'était pas assez pour assurer la prépondérance de l'aristocratie territoriale, d'autres mesures avaient encore été prises. Le droit d'initiative appartenait au seul grand conseil; le Parlement en était privé; quand il s'agissait d'une loi nouvelle, chacun des quatre ordres avait droit d'intervenir avec son veto dans le cas où il la considérait comme inconstitutionnelle; enfin, aux lords propriétaires était encore réservé le droit de veto sur tous les actes du Parlement; en outre, les lois votées par celui-ci cessaient d'exister après deux ans, si dans cet intervalle elles n'avaient pas reçu la ratification du Palatin, assisté d'un comité de propriétaires.

Quant à la religion, la constitution, malgré la volonté positive de Locke, se bornait à établir la simple tolérance, mais

non l'égalité des cultes [1]. Il y avait une église établie, déclarée seule nationale et orthodoxe, et soutenue aux frais de la colonie. Les autres congrégations avaient bien le droit de taxer leurs membres pour les frais du culte, mais l'État n'accordait aucune subvention. On voit que la Caroline, constituée par des philosophes, était loin d'adopter en ces matières le régime libéral que Roger Williams avait fait triompher dans le Rhode-Island. Dès l'âge de dix-sept ans, tout habitant devait déclarer à quelle communion il appartenait, et faire inscrire son nom dans le registre de quelque église, sans quoi il ne pouvait invoquer la protection des lois. Pour être citoyen de la Caroline, il fallait reconnaître qu'il y a un Dieu et qu'il doit être honoré publiquement. Aux yeux de Locke, l'athée demeurait un monstre; il voulait la liberté religieuse, non pas comme un expédient pour s'affranchir, mais comme un moyen sûr de ramener l'homme à Dieu.

C'est en mars 1669 que cette constitution fut publiée en Angleterre. Des acclamations universelles l'accueillirent; elle fut appelée le *Grand modèle*, le type définitif qui devait servir de règle aux âges futurs. « Les empires, disait un admirateur de Shaftesbury, se disputeront la gloire de se soumettre au noble gouvernement qu'une profonde sagesse a préparé pour la Caroline. »

Pendant que Shaftesbury et Locke, esprits pondérés et sages, se livraient aux combinaisons les plus savantes pour assurer la félicité des quelques colons perdus dans les solitudes de la Caroline, des hommes, moins bien équilibrés, gagnaient leur cœur et allaient décider du sort du pays. Les ministres du culte paraissent avoir fait entièrement défaut dans les pre-

1, Il est digne de remarque que ces grands seigneurs, plus ou moins sceptiques, se sont montrés, sur ce point, beaucoup moins larges que le sectaire Roger Williams. Ils imposent à Locke un article établissant une Église nationale. Preuve nouvelle que ce ne sont pas les vrais croyants qui ont à redouter la liberté religieuse absolue, mais bien les hommes qui, sceptiques ou non, estiment que le sentiment religieux doit être maintenu dans de justes bornes.

miers jours de la plantation, mais le zèle des missionnaires quakers en tint lieu. Quand William Edmundson se transporta sous les bosquets de pins d'Albemarle pour visiter ses frères, il rencontra un accueil empressé. Les Amis furent les premiers à établir une organisation ecclésiastique dans la Caroline.

En 1672, George Fox alla aussi traverser les grands marais pour apporter la parole de vie aux colons dispersés. Ordinairement, il passait les nuits dans les bois, accroupi près d'un feu, et ce fut un grand luxe quand il trouva un toit hospitalier et une natte pour se coucher près du foyer. Les colons, qui avaient presque tous fui devant l'oppression religieuse ou politique, vivaient isolés dans les bois, n'ayant pour unique compagnon qu'un fidèle chien de garde. George Fox devint l'hôte du gouverneur de la province et de sa femme, qui le reçurent avec affection. Bancroft remarque qu'en le voyant ainsi parcourir les forêts vierges, on avait plus de motifs de se croire de retour aux premiers jours de l'humanité, alors que la philosophie donnait des lois aux peuples, qu'en assistant aux élucubrations de Locke et de Shaftesbury. George Fox rappelait vraiment la simplicité des anciens sages ; il pouvait être comparé à Thalès et à Solon, immortalisés par la renommée.

Après avoir quitté la demeure du gouverneur, le missionnaire se dirigea vers celle de Joseph Scot, un des députés du pays, où il eut « une excellente et précieuse réunion » avec le peuple. Comment son éloquence sans culture aurait-elle manqué de toucher leur cœur ? Ne s'adressait-il pas de préférence à ces sentiments et à ces impulsions qui les avaient conduits à aller s'établir dans les forêts ? Sa parole trouvait donc accès auprès des hommes de toute condition. C'est pourquoi, lorsque Fox se dirige de nouveau vers la Virginie, il peut déclarer qu'il a trouvé les habitants de la Caroline du Nord généralement affectueux et ouverts, et que la vérité a rencontré quelque accès parmi eux.

On comprend combien la savante constitution de Locke et de Shaftesbury pouvait convenir à des colons d'un tel caractère

et vivant dans de pareilles conditions [1]. Les rêves aristocratiques les plus passés de mode allaient se trouver en présence des aspirations les plus exagérées de la démocratie et d'un spiritualisme chrétien maladif. Les colons étaient d'autant mieux placés pour repousser la curieuse constitution élaborée à leur usage que, prenant les devants, ils en avaient adopté une fort simple, il est vrai, mais correspondant pleinement à leurs besoins. Ne se doutant nullement de toutes les belles choses qui se préparaient en Europe à leur intention dans le cabinet des philosophes et des courtisans de l'époque, ils avaient, dès l'année 1669, adopté quelques lois exigées par les circonstances. Il fut arrêté que pendant les cinq premières années de son habitation dans la colonie, nul ne pourrait être mis en cause pour aucun acte commis en dehors du pays. Le mariage fut déclaré contrat civil; pour qu'il fût légal il suffisait du consentement des parties, donné par-devant un magistrat en présence de témoins. Les nouveaux venus étaient exemptés de toute taxe pendant la première année. Tout colon recevait en arrivant une concession territoriale, mais le titre définitif ne lui était délivré qu'après deux ans de séjour. Un gouverneur, un conseil de douze personnes, six nommés par les propriétaires et six par l'assemblée, une assemblée composée du gouverneur, du conseil et de douze délégués des colons, formaient tous les rouages politiques, aussi simples que pratiques. Tout porte à croire que les fonctions de ces premiers législateurs furent gratuites; afin de pourvoir au salaire du gouverneur et du conseil, il fut décidé qu'à l'occasion de chaque procès il serait prélevé un impôt de trente livres de tabac.

On ne saurait imaginer rien à la fois de plus simple et de plus contraire aux plans ambitieux de Locke et de son ami Shaftesbury. Aussi, quand le *Grand modèle* arriva, le gouverneur se livra-t-il à d'inutiles efforts pour le mettre en pratique. Où trouver en effet la cour d'un Palatin dans cette forêt qu'on

1. Voir dans Laboulaye (*Histoire politique des États-Unis*) la critique de cette constitution, p. 401 et suivantes.

nommait la Caroline, pays sans villes, sans villages, où quelques émigrants avaient dispersé leurs cabanes de bois, où l'on ne connaissait d'autre route que celle d'une plantation à l'autre, chemin non point même tracé, mais indiqué par des entailles faites aux arbres de distance en distance? Et puis, à qui venait-on proposer ainsi les institutions aristocratiques les plus raffinées? A des esprits turbulents et inquiets, tant sous le rapport religieux que politique, à d'anciens révolutionnaires de la Virginie, aux mécontents de toutes les colonies voisines. Aussi ne voulurent-ils pas entendre parler de cette organisation nouvelle. Maîtres du sol qu'ils avaient défriché, ils entendaient n'avoir d'autre régime que celui qui leur avait été primitivement promis : un gouvernement tel que celui des autres plantations, qui ne laissait subsister aucune distinction de naissance, où toutes les affaires se traitaient par les représentants de la colonie.

Tous les efforts donc qu'on fit pour introduire le nouveau régime, à l'encontre de la volonté expresse des planteurs, n'eurent que des résultats fâcheux. On ébranla l'ancien système sans pouvoir le remplacer et ainsi on se trouva favoriser l'anarchie. Contrairement aux engagements déjà pris avec les colons, les propriétaires rejetèrent le système établi par les planteurs qui, de leur côté, ne voulurent à aucun prix de la constitution qu'on prétendait lui substituer.

Pendant qu'on ne savait trop à qui obéir, la mort du gouverneur Stevens vint augmenter la confusion. L'assemblée nomma alors un successeur et le président Cartwright se trouva placé pour trois ans à la tête de l'administration (1674). Mais on n'en avait pas fini avec les tentatives de mettre en vigueur le Grand modèle. Cartwright alors, se voyant hors d'état de maintenir l'ordre, s'embarqua pour l'Angleterre, dans le but d'aller exposer aux propriétaires la position des affaires dans la colonie. Il était accompagné d'Eastchurch, son successeur à la présidence de l'assemblée, qui se rendait, au nom de celle-ci, auprès des propriétaires.

Ces deux agents devaient se croiser avec un certain Miller,

que les colons avaient obligé, l'année précédente, de se réfugier en Virginie. Il revenait avec la triple fonction de gouverneur, de secrétaire et de collecteur d'impôts. L'anarchie, à peu près complète, qui régnait depuis une année, n'était guère propre à faciliter ses fonctions. De plus, la répression d'une insurrection qui avait éclatée en Virginie, avait jeté dans la Caroline une foule d'esprits turbulents, de dissidents, d'amis de la liberté populaire, fuyant devant l'oppression et les tribunaux arbitraires. C'est en vain que le gouverneur de la Virginie avait demandé que les chefs de la rébellion lui fussent livrés; les Caroliniens du Nord s'étaient refusés à rendre les hommes qui étaient venus chercher un asile à l'ombre de leurs forêts.

Il devait être plus difficile que jamais de subjuguer une colonie qui avait reçu un renfort de tels émigrants. Puis l'acte de navigation offrait une occasion permanente de plaintes et de mécontentement. On exigeait cependant qu'il fût exécuté avec la dernière rigueur, sans avoir nullement égard aux circonstances du pays. La Caroline comptait à peine quatre mille habitants; quelques bestiaux gras, un peu de maïs, huit cents muids de tabac formaient ses seules denrées à exporter que quelques vaisseaux de la Nouvelle-Angleterre venaient prendre devant la demeure des colons, laissant en échange quelques articles d'exportation étrangère. C'est ce petit commerce qui fit ombrage aux négociants anglais. On demanda que la loi de 1672 fût mise à exécution; un droit de douane devait tenir les marins de Boston à distance; quant aux planteurs, ils transporteraient leurs produits en Angleterre comme ils pourraient.

Miller arrivait avec la mission de prélever le droit d'un penny par livre de tabac à destination de la Nouvelle-Angleterre. Il devait de plus entretenir la jalousie contre les colonies du Nord. Il était chargé d'insinuer que les puritains ne pouvaient certainement pas voir d'un bon œil la prospérité de la Caroline qui, avant peu, devait éclipser leur établissement. Mais rien n'y fit. Les relations commerciales avec Boston n'en

continuèrent pas moins, bien que rendues difficiles par une taxe qui produisait un revenu annuel de douze mille dollars, somme énorme, si l'on tient compte du petit nombre des habitants et des articles de commerce. Le sort des planteurs devint tellement précaire sous le régime inauguré par Miller que c'est avec beaucoup de peine qu'on obtint qu'ils n'abandonnassent pas le pays.

C'en était pourtant trop. Cette tentative de faire exécuter l'acte de navigation provoqua une insurrection à la tête de laquelle se placèrent quelques réfugiés venus de la Virginie et des puritains de la Nouvelle-Angleterre. Pleinement convaincus de la justice de leur cause, les patriotes exposèrent leurs griefs dans un manifeste. Ils alléguaient des taxes excessives, une atteinte portée à la liberté politique par le changement introduit dans la forme du gouvernement et les absurdes obstacles élevés pour arrêter le courant naturel du commerce. Un certain John Culpepper fut placé à la tête de l'insurrection; un des conseillers se joignit au mouvement, tandis que Miller et les autres étaient emprisonnés.

Cela fait, tout rentre dans l'ordre. Car c'est ici un des traits les plus caractéristiques de ces révolutionnaires, auxquels on faisait les plus graves reproches, qu'abandonnés à eux-mêmes, ils n'étaient nullement anarchistes, ennemis de l'ordre et de l'autorité; ils ne prenaient les armes que pour repousser l'arbitraire constitution aristocratique qu'on prétendait leur imposer. Aussi, ils n'ont pas plus tôt rétabli leurs institutions primitives qu'ils envoient des délégués en Angleterre pour négocier un arrangement. Et ce qui prouve bien la sincérité de leurs intentions et même leur naïveté, c'est que le chef de l'insurrection, Culpepper, n'hésita pas un instant à partir comme député.

Mais voilà qu'en arrivant en Angleterre, les représentants des colons s'y trouvent en face du ci-devant gouverneur de la Caroline et de ses collègues qui avaient réussi à s'échapper de la prison dans laquelle ils avaient été renfermés. La controverse allait donc devenir sérieuse. Il est vrai, s'il ne se

fût agi que de querelles entre les planteurs et les propriétaires, le public anglais serait demeuré indifférent. Mais Miller se présente comme le champion de l'acte de navigation dont les colons n'avaient tenu nul compte et aussitôt l'intérêt mercantile se range autour de lui. Au moment où Culpepper va s'embarquer pour l'Amérique, il est arrêté sous la double inculpation d'avoir mis obstacle à la rentrée des revenus de douane et de s'être rendu coupable de haute trahison en résistant à l'autorité des propriétaires. C'est en vain qu'il demande à être jugé dans la Caroline où le délit a été commis, on se dispose à user à son égard de la plus grande sévérité. Mais, au dernier moment, Shaftesbury, au comble de la puissance et de la popularité, plaide sa cause et obtient d'un jury anglais un verdict de non culpabilité en faveur du chef de l'insurrection dans la Caroline.

Ceci déjà montrait que les propriétaires n'étaient nullement disposés à en venir aux extrémités. Au fait, comment auraient-ils réussi à rétablir leur autorité dans la plantation? Pouvaient-ils songer à envoyer une force armée? Mais une telle entreprise aurait été excessivement coûteuse et ils se seraient trouvés aller à l'encontre de leur but principal qui était de gagner de l'argent. Ils se déterminèrent pour la modération comme étant le parti de beaucoup le plus sage. On décida d'envoyer un des propriétaires, Seth Sothel, pour soigner les intérêts de la compagnie, mais il fut pris par les Algériens.

Pendant que tout cela se passait en Europe, le gouvernement provisoire de la Caroline avait été confié par les propriétaires aux amis mêmes des insurgés. L'ordre avait déjà été rétabli avant l'arrivée des exhortations des propriétaires. On décida qu'une amnistie générale serait proclamée; aussi, lorsque Sothel débarqua à Albemarle, trouva-t-il la tranquillité rétablie (1683).

Le désir de s'enrichir lui avait fait accepter sa mission. Il crut qu'il ne pourrait mieux atteindre son but qu'en trompant à la fois ses copropriétaires et en pillant les colons. Après avoir supporté son administration pendant cinq ans, ceux-ci le dé-

posèrent sans effusion de sang, le condamnèrent à une année d'exil, le déclarèrent pour toujours impropre au gouvernement et en appelèrent encore aux propriétaires.

L'ordre le plus parfait régna de nouveau dans la Caroline du Nord. Ces révolutions successives n'avaient pas même réussi à enflammer des passions vindicatives ; la liberté la plus complète régnait dans ce pays de brigands et de rebelles, disaient les royalistes, mais qui faisait plutôt l'effet d'un petit paradis.

Philippe Ludwel, qui succéda à Sothel, ne réussit pas mieux que son prédécesseur à concilier les intérêts des propriétaires et ceux des colons (1690). Dégoûté de son gouvernement, il fut remplacé par Thomas Harvey, qui ne fut pas plus heureux. Les propriétaires finirent par s'apercevoir qu'il y avait quelque chose à faire pour se concilier les colons. De guerre lasse, ils renoncèrent au *Grand modèle*. Mais cette concession tardive ne devait pas beaucoup contribuer à la pacification du pays, puisque la fameuse constitution n'avait jamais été observée. Les affaires suivirent donc la même marche que par le passé. Chacun des propriétaires continua à avoir ses délégués dans la colonie. L'un pour celle du Nord, dont le centre était Albemarde, l'autre pour celle du Sud, dont la ville principale était Charleston. Dans chacune des deux colonies, les huit délégués constituaient le conseil présidé par le gouverneur représentant le Palatin qui le nommait.

Dès le début, le vaste territoire concédé par Charles II à ses favoris avait eu deux centres principaux. Afin d'éviter toute confusion, nous avons jusqu'à présent attendu de parler du second, sur lequel cependant il importe de revenir.

Tandis que les émigrants puritains et Quakers devenaient le noyau de la Caroline du Nord, quelques planteurs, venus des Barbades, fondaient les premiers établissements qui devaient devenir un jour la Caroline du Sud. Ils se fixèrent avec leurs noirs près du cap Fear, dans un territoire qu'ils appelèrent Clarendon. Quelques puritains les avaient déjà devancés dans ces contrées, mais comme ils n'avaient pas réussi dans leur entreprise, la prépondérance leur échappa ; les nouveaux

venus les absorbèrent. Ils étaient dirigés par sir John Yeamans, fils d'un cavalier, baronnet ruiné, qui, pour refaire sa fortune, était allé se fixer comme colon aux Barbades. Il fut nommé gouverneur de Clarendon avec une juridiction s'étendant du cap Fear à la rivière Saint-Matheo (1663). Ses instructions lui enjoignaient expressément de donner toutes les facilités désirables aux hommes de la Nouvelle-Angleterre dont on attendait les plus grands secours. La ville qu'il fonda à son arrivée (1665), réussit si peu, qu'on n'est pas aujourd'hui d'accord pour fixer sa position. Malgré la stérilité du pays environnant, l'entreprise ne réussit pas trop mal. Il s'établit, de bonne heure, un petit commerce; l'émigration prit un tel développement que, déjà en 1666, on comptait huit cents âmes dans ces parages. En 1670 une nombreuse compagnie d'émigrants arriva sous la direction de Joseph West qui agissait au nom des propriétaires; il fut proclamé gouverneur. Sa juridiction s'étendait du cap Carteret au nord, jusqu'aussi loin, au sud, que les Espagnols voudraient bien le tolérer.

Le gouvernement de cette plantation fut constitué comme celui d'Albemarle, mais ils restèrent politiquement séparés : les grandes distances entre les deux plantations réclamaient impérieusement une administration distincte.

Néanmoins, comme les deux colonies dépendaient des mêmes propriétaires, elles eurent, à bien des égards, la même histoire. Ainsi, ce n'était pas exclusivement à l'usage des colons du nord qu'on avait rédigé le *Grand modèle*, ceux du sud devaient également être admis au bénéfice de cette constitution. Mais ils ne surent pas mieux apprécier ses bienfaits que les planteurs d'Albemarle. Les propriétaires n'en insistèrent pas moins. John Locke, sir John Yeamans et James Carteret furent nommés landgraves. De cet antagonisme résulta la formation de deux partis : l'un celui des propriétaires, soutenu par les sectateurs de l'Église épiscopale, en minorité dans le pays; l'autre celui du peuple, qui avait pour lui les diverses congrégations dissidentes.

Les difficultés du premier établissement furent moins

graves sous ce climat qu'ailleurs. Un moment, cependant, les colons furent tellement découragés qu'ils se disposaient à abandonner la partie, mais la prompte arrivée de quelques secours les retint. Le zèle entreprenant de Shaftesbury fut très-précieux aux colons.

Les fondements de Charleston furent jetés en 1680. Quoique pendant plusieurs années on eût à lutter contre un climat malsain, la ville ne cessa de s'accroître. Les propriétaires ne discontinuèrent pas d'envoyer des émigrants, attirés par la cession gratuite de terres et par la modicité de la redevance annuelle qui était exigée. Tous les travaux de défrichement étaient accomplis par des esclaves noirs, de bonne heure introduits dans la colonie. La réputation de la Caroline du Sud devint bientôt telle, qu'on vit affluer les planteurs venant, soit de l'Angleterre, soit des autres colonies. Les épiscopaux furent les premiers à se rendre dans cette plantation; le caractère des propriétaires leur garantissant une réception favorable. Puis vinrent les dissidents, qui n'étant plus en sûreté dans la mère-patrie, se dirigèrent également vers Clarendon. En 1683, Joseph Blake consacra toute sa fortune à établir dans ce pays plusieurs sectaires du Sommersetshire. Vers la même époque, quelques Irlandais, conduits par Ferguson, furent si bien accueillis, qu'ils ne tardèrent pas à se confondre avec les autres colons. Une tentative de quelques presbytériens écossais, fuyant la persécution, fut moins heureuse, mais elle fournit cependant quelques planteurs à la Caroline du Sud.

Le contingent le plus important lui vint d'ailleurs. La réputation de ces contrées était des meilleures en Europe. Ne pouvait-on pas sous ce charmant climat cueillir des fleurs tout les mois de l'année? Il suffirait de quelques efforts pour transformer les forêts de cèdre en bois d'orangers; bientôt le mûrier allait servir à l'élève du ver à soie; les vins les plus exquis ne pouvaient manquer de réussir sous une pareille latitude. Charles II, partageant les espérances générales, avait en 1679, équipé deux vaisseaux à ses frais pour transporter

dans la Caroline du Sud une compagnie de protestants étrangers. Plus d'un siècle s'était écoulé depuis les tentatives de Coligny, et son idée ne s'était pas encore réalisée. Elle le fut enfin à la suite de la révocation de l'édit de Nantes (1685). L'Amérique devait avoir une bonne part de cette élite de sa population que la France, toujours généreuse, allait déverser à flots sur le monde entier. La Caroline du Sud fut de toutes les colonies d'Amérique la plus favorisée. Il arriva en foule des Huguenots de presque toutes les provinces de France : le Languedoc et les pays qui bordaient la Méditerranée, les côtes de l'Océan depuis Bordeaux jusqu'à Dieppe et Saint-Lô, Saint-Quentin et la Touraine fournirent leur contingent. Tous ces fugitifs obtinrent des terres dans la Caroline du Sud et bientôt ils eurent eux-mêmes des fermiers.

Les Huguenots payèrent l'hospitalité qui leur fut accordée en devenant des citoyens utiles à la république, qui embrassèrent sans réserve les intérêts de leur nouvelle patrie. Lorsque la guerre de l'indépendance américaine éclata, le fils de Judith Manigault mit au service du pays qui avait adopté sa mère, la grande fortune qu'il y avait acquise. C'est aussi le fils d'un Huguenot qui dota le Massachusetts de la salle où les orateurs de la Nouvelle-Angleterre, réunis à Boston, firent entendre les premiers accents de la liberté américaine. L'arbitraire dont leurs pères avaient eu à souffrir dans leur ancienne patrie les avait rendus défiants à son égard. Ainsi, lorsqu'on stipulait le traité de Paris qui devait introduire l'Amérique du Nord au rang des nations, le petit-fils d'un réfugié français ne laissa pas endormir sa juste défiance, et, grâce à sa puissante intervention, l'on porta jusqu'au Mississipi les frontières de la république.

Dès le début (1670) il fallut adopter un mode de vivre qui ne tenait guère compte du *Grand modèle*. Le premier gouverneur étant tombé victime du climat et des fatigues qui accompagnent nécessairement la fondation d'une colonie; son successeur, sir John Yeamans, n'avait été préoccupé que du soin d'acquérir une magnifique fortune. La modération et la sagesse

de West réussirent à faire régner la tranquillité dans le pays pendant neuf ans, mais les propriétaires finirent par le destituer, le trouvant trop favorable au parti populaire. Au milieu de conflits sans cesse renaissants à propos de tout avec les colons, les propriétaires ne paraissent pas avoir soupçonné la vraie cause de mal. Évidemment il ne pouvait être question d'une pacification du pays tant que la question de savoir en qui résidait l'autorité souveraine ne serait pas réglée d'une façon définitive. Les propriétaires s'imaginaient au contraire que tous ces embarras provenaient du fait que le gouverneur manquait de dignité et d'éclat ! Pour éviter cet inconvénient James Colleton, frère d'un des propriétaires, est nommé gouverneur, avec rang de landgrave et une dotation de quarante-huit mille acres de terres. Mais rien n'y fit : il ne fut pas plus obéi que ses prédécesseurs. Voulant trancher du Cromwell, Colleton s'avise d'épurer un Parlement qui lui résiste, et il ne réussit qu'à s'en mettre sur les bras un second encore plus récalcitrant. Le gouverneur ayant exigé la redevance annuelle, non-seulement pour les terres en culture, mais pour celles qui n'étaient pas encore défrichées, l'insubordination s'en mêla. Le secrétaire de la province est emprisonné, on saisit tous les registres et on s'engage toujours plus avant dans la voie d'une opposition systématique. Colleton alors, prétextant des menaces de la part des Indiens et des Espagnols, convoque la milice et proclame la loi martiale. C'était évidemment là un acte de désespoir. En effet, où donc trouver dans la colonie ces milices qui eussent des intérêts différents de ceux du parti populaire ? Et le gouverneur n'avait pas d'autres troupes sous la main ! Il se trouva donc plus empêché que jamais, tandis que l'assemblée se sentait plus hardie que précédemment par l'obligation de défendre le pays contre le despotisme militaire. La nouvelle de l'avénement de William et Marie arrive sur ces entrefaites : Colleton est banni par les représentants de la Caroline du Sud (1690).

CHAPITRE XI

CONSÉQUENCES DE LA RÉVOLUTION ANGLAISE.

(1688-1789)

I. — EFFET DE LA RÉVOLUTION DANS LA NOUVELLE-ANGLETERRE. — GUERRES COLONIALES —

Telle était la condition politique, morale et religieuse des diverses colonies de l'Amérique à la veille de la révolution anglaise de 1688. Ce fut surtout dans la Nouvelle-Angleterre où la position était particulièrement tendue que l'émotion fut grande. Le messager qui apportait la nouvelle du débarquement de Guillaume d'Orange eut beau être emprisonné dès son arrivée, le bruit s'en propagea immédiatement et un mouvement populaire éclata. Le commandant d'une frégate anglaise, en station dans le port de Boston, est arrêté; le sheriff ayant essayé de contenir le mouvement est à son tour emprisonné. De toutes parts les milices se rassemblent sous le commandement de leurs anciens officiers. Andros, qui pendant ce temps s'était réfugié dans un fort, est obligé de capituler pour être jeté en prison avec Dudley, Randolphe et ses principaux partisans. Un vieillard, âgé de quatre-vingt-sept ans, Simon Bradstreet, s'étant montré, on le réinstalle dans les fonctions

de gouverneur qu'il remplissait lorsque la charte avait été abolie ; une déclaration du haut du balcon de l'hôtel de ville déclare la révolution le plus sacré des devoirs.

Le mouvement se propagea avec une très-grande rapidité et dans le mois de mai 1689 l'autorité royale avait été renversée à Plymouth, dans le Connecticut et dans le Rhode-Island.

Cependant la révolution n'eut pas partout le même caractère. Tandis que dans le Connecticut on allait retirer l'ancienne charte du vieux chêne dans lequel elle était restée cachée pour la remettre en vigueur et que Plymouth et le Rhode-Island rétablissaient aussi l'ancienne forme de gouvernement il y eut à Boston une étrange hésitation. Les communes, consultées par un gouvernement provisoire, avaient demandé, à une forte majorité, que la même marche fût suivie ; mais elles ne furent pas secondées par les chefs du mouvement. Soit crainte de se compromettre, soit que plusieurs d'entre eux ne fussent pas disposés à rétablir l'ancienne charte sans lui avoir fait subir quelque modification, le comité du salut public ne consentit à garder le pouvoir que temporairement, jusqu'à ce que des directions arrivées d'Angleterre permissent de faire quelque chose de définitif. Voilà comment, par la faute du parti modéré, le Massachusetts laissa échapper l'occasion de proclamer de nouveau son entière autonomie, conformément au vœu de l'immense majorité du peuple. Tout porte à croire que s'ils eussent, dès le premier moment, suivi la marche des autres colonies, on n'aurait pas pu revenir sur le fait accompli [1]. Attendre des directions d'Angleterre c'était renoncer à son antique indépendance, reconnaître qu'on n'avait pas un plein et entier sentiment de ses droits.

C'est en vain que le parti populaire envoya deux députés, anciens partisans de l'ancienne charte, pour seconder Increase Mather qui se trouvait déjà à Londres ; la faute était irréparable. William se borna à confirmer provisoirement le gouver-

1. Ce fut plus tard l'opinion des légistes anglais.

nement de Boston, et à demander qu'on expédiât en Angleterre Andros et ses collègues. Les plaintes que les députés des colonies élevèrent contre eux furent très-froidement reçues sous prétexte qu'ils n'avaient rien fait qui ne fût autorisé par leurs instructions; les chartes du Connecticut et de Rhode-Island, qui n'avaient jamais été abolies, furent maintenues, mais quant au Massachusetts on déclara valide l'ordre qui l'avait privé de la sienne. Il n'avait qu'une ressource, chercher à faire casser l'arrêt par la voie judiciaire. Mather et ses collègues trouvèrent un chaleureux appui dans le parti presbytérien qui avait triomphé avec William; les épiscopaux modérés de la basse église se prononcèrent également en leur faveur; le premier Parlement qui régla, avec William, les conditions de son accession au trône, déclara que l'abolition des chartes dans les colonies avait été un malheur. Tout portait à croire qu'un bill destiné à casser l'arrêt de forfaiture allait passer lorsque l'assemblée fut dissoute au moment où l'on s'y attendait le moins. Les dispositions du second Parlement, dans lequel dominait l'élément tory et épiscopal étroit, firent bientôt comprendre qu'il n'y avait rien à espérer. Les conseillers du nouveau roi lui insinuèrent qu'il ne devait pas laisser passer une si bonne occasion de prendre ses mesures contre une colonie puissante qui avait déjà donné de l'ombrage à ses prédécesseurs. Il devint bientôt manifeste que la révolution de 1688, qui avait été accomplie par le parti protestant et libéral, serait exploitée par les tories et la haute église. Il est vrai, on allait apporter quelques limites aux prétentions de l'autorité royale; mais les colonies devaient être exclues de ce bénéfice. Elles allaient être soumises à la suprématie du Parlement, instrument d'intérêts manufacturiers fort exigeants; William lui-même ne tarda pas à se montrer aussi jaloux de ses prérogatives que ses prédécesseurs. Les plus libéraux prétendirent que les colons ne possédaient que les seuls droits qui leur avaient été expressément concédés. Ainsi on refusa à la Nouvelle-Angleterre les priviléges du *habeas corpus*, sous prétexte qu'aucun roi ne les leur avait jamais accordés. La

défense de rien imprimer qu'avait déjà faite Charles II, fut confirmée par le gouvernement de William. Les colonies furent traitées comme un pays conquis, qui n'était pas régi par les lois anglaises, mais par le bon plaisir de Sa Majesté.

Tel est l'esprit qui présida à la rédaction de la charte nouvelle, octroyée au Massachusetts. La couronne se réservait la nomination du gouverneur, du vice-gouverneur et du secrétaire de la colonie. Le gouverneur avait non-seulement le droit de convoquer, d'ajourner et de dissoudre l'assemblée générale, mais il pouvait frapper du veto toutes ses décisions; le roi se réservait de son côté le privilége de ne pas ratifier ce que son représentant aurait déjà approuvé. La législature, dont les pouvoirs étaient ainsi limités, fut, il est vrai, maintenue, mais on lui fit subir d'importantes modifications. Le pouvoir judiciaire lui fut retiré pour être remis à une cour supérieure dont les membres étaient nommés par le gouverneur, qui choisissait également tous les magistrats inférieurs et les officiers de la milice, dont il était le commandant en chef. Naturellement le droit d'appel en Angleterre fut consacré. La modification la plus importante fut celle qui substitua un cens électoral au test religieux. Les droits politiques cessèrent d'appartenir aux seuls membres des églises pour passer entre les mains des riches propriétaires.

La révolution anglaise de 1688, qui avait été saluée avec bonheur par la Nouvelle-Angleterre, eût ainsi pour effet de désappointer cruellement les meilleurs d'entre les colons. Elle mit un terme du même coup à la théocratie et à l'indépendance coloniale qui leur étaient si chères.

Dès qu'ils s'étaient aperçus de la tournure que les choses prenaient, deux des agents de la Nouvelle-Angleterre voyant qu'il fallait renoncer au rétablissement pur et simple de l'ancienne charte, avaient considéré leur mission comme terminée et s'étaient refusés à s'occuper d'en obtenir une nouvelle. Increase Mather, au contraire, qui ne tenait pas moins qu'eux à l'ancien ordre de choses, avait cru avec un de ses collègues qu'ils ne devaient pas refuser leur concours dans l'espoir d'as-

surer la plus grande influence possible aux zélés partisans de l'ancien régime. On ne lui tint pas compte de sa prudence et de ses bonnes intentions. A son retour il fut accusé d'avoir sacrifié et trahi les droits de ses constituants; à partir de ce moment il perdit l'influence prépondérante qu'il avait jusque-là exercée sur le clergé.

Une disposition particulière de la nouvelle charte mettait fin à l'existence indépendante de la colonie de Plymouth, dont le territoire était annexé à celui du Massachusetts. Le Connecticut fut moins maltraité; malgré toutes les menaces dont il se vit l'objet, il réussit à conserver sa charte après avoir fait subir quelques légères modifications à ses lois.

Ce n'étaient pas là les seules conséquences que la révolution de 1688 devait avoir pour la Nouvelle-Angleterre. En perdant son indépendance presque absolue, elle se vit condamnée à partager la fortune de la mère-patrie, ce qui fut pour elle l'occasion d'une suite de maux divers qui se succédèrent jusqu'au moment où elle réussit à conquérir une complète autonomie.

Les guerres que l'avénement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre provoqua en Europe contre l'ambition de Louis XIV, eurent leur retentissement en Amérique où la France avait aussi des possessions. Le Canada et la Nouvelle-Angleterre se flattaient l'un et l'autre de la pensée de pouvoir se conquérir mutuellement, mais comme de part et d'autre on se faisait illusion, et que la France et l'Angleterre étaient trop occupées ailleurs pour intervenir d'une manière efficace, il en résulta de sanglants engagements qui n'eurent pour unique effet que de promener les ravages de la guerre dans les deux pays. Dans les deux camps on songea à se servir utilement des Indiens, intervention qui ne contribua pas peu à augmenter les horreurs de ces expéditions sanglantes. C'est d'abord le baron Castin, secondé par les missionnaires jésuites, qui pousse les Indiens de l'est à ravager les frontières de la Nouvelle-Angleterre; les puritains de leur côté s'assurent le concours des terribles Mohicans pour exercer des représailles

contre le Canada. Bientôt le comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, se dispose (1689) à attaquer New-York par terre, tandis que le chevalier de la Coffinière l'attaquera par mer. Mais obligé de renoncer à cette vaste entreprise par le succès des Iroquois, occupés à ravager le Canada, il se décide à faire une guerre de partisans. Ce sont d'abord deux cents Mohicans convertis au catholicisme qui surprennent, au cœur de l'hiver (février 1690), quelques établissements dans les environs d'Albany (Schenectady) et rentrent chargés de dépouilles. Pendant ce temps, une autre expédition, après avoir fait éprouver le même sort au village de Salmon-Falls, situé sur le Piscataqua, se joint à un troisième parti venant de Québec et force la garnison puritaine de Casco à se rendre.

Ces cruautés ne pouvaient rester impunies. Les Huguenots victimes de la révocation de l'édit de Nantes, alors fort nombreux à Boston et à New-York [1], s'en prévalent pour exciter la haine des puritains contre le papisme et leur faire comprendre qu'il s'agit de sauver leur foi. De part et d'autre les passions religieuses sont en jeu : si l'on n'est pas un héros on remportera au moins la couronne du martyre.

En 1690 des délégués du Massachusetts, du Connecticut, de Plymouth et de New-York se concertent sur les meilleurs moyens de porter la guerre dans les possessions françaises. Le Massachusetts avait déjà pris les devants, en se chargeant, pour son propre compte, d'envoyer une expédition de neuf petits vaisseaux, portant sept ou huit cents hommes, attaquer Port-Royal dans l'Acadie. Encouragés par les succès de cette première entreprise, les puritains en organisent deux autres contre le Canada. Une attaque conduite par Fitz-John Winthrop, fils du dernier gouverneur du Connecticut, est dirigée contre Montréal et échoue. Phipps, parti pour s'emparer de Québec, à la tête de deux mille hommes et de trente-deux vaisseaux, ne fut pas plus heureux. Averti par un coureur indien, Frontenac avait eu le temps d'arriver à Québec, trois jours avant la

1. Ils avaient une église française dans chacune de ces villes.

flotte puritaine. L'hiver approchait, la ville était fortifiée. Phipps se décide à abandonner l'entreprise, et Louis XIV se hâte de faire frapper une médaille qui nous fait aujourd'hui sourire : *Francia in novo orbe victrix* (1690).

Bien qu'une autre expédition, dirigée contre les Indiens de l'est, eût réussi, la situation du Massachusetts se trouva assez critique. Quand les troupes de Phipps arrivèrent à Boston découragées et désappointées, il ne se trouva pas d'argent dans les caisses pour payer l'arriéré de leur solde. Afin d'éviter une sédition militaire, il fallut recourir, pour la première fois, au papier-monnaie. Bientôt on perdit Port-Royal qui fut repris par Willebon, arrivant de France sur un navire de guerre (1691).

Avant peu les Français et les Indiens Abénaquis, leurs alliés, reprirent l'offensive sur les frontières du Maine qu'ils ravagèrent. La province entière fut en proie aux fantaisies sanguinaires des naturels ; chaque cabane fut transformée en forteresse ; les femmes mêmes durent apprendre à manier le mousquet. Bien qu'ils ne se refusassent pas le plaisir de satisfaire leurs instincts cruels, les Indiens visaient surtout à prendre des femmes et des enfants qu'ils vendaient aisément dans le Canada comme prisonniers de guerre. Après avoir souffert de toute manière pendant un long voyage à travers les bois, souvent au cœur de l'hiver, les fils des puritains n'étaient pas toujours au bout de leurs épreuves une fois transportés au milieu des populations du Canada. S'ils rencontraient de temps à autre une bienveillance inattendue de la part de certains maîtres, qui les traitaient avec tous les égards dus à l'humanité, ils étaient aussi exposés aux obsessions des convertisseurs. Un bon nombre, rentrés plus tard dans leurs pays, déclarèrent que leur plus cruelle épreuve avait été la tentation de changer de religion. Quelques-uns y cédèrent. Quant aux enfants, ils finissaient par s'habituer si bien à la vie sauvage que pour peu qu'on tardât de les racheter ils refusaient quelquefois d'abandonner leurs maîtres.

Cet état de guerre se prolongea pendant quelques années,

par suite de l'impuissance des deux partis. Si les Français n'étaient pas en force pour remporter des résultats définitifs, le colons puritains, de leur côté, firent de vains efforts pour obtenir des secours de l'Angleterre: Guillaume d'Orange avait des affaires plus pressantes. Quant à un effort commun par les colonies il fut bien tenté, mais il n'aboutit pas, faute d'une entente suffisante ou d'un gouvernement assez fort pour obliger chaque plantation à équiper le contingent qu'on était en droit d'exiger d'elle.

La Nouvelle-Angleterre continua donc d'être tout particulièrement ouverte aux excursions des Indiens, dirigés par les Français. Ceux-ci profitèrent de cette faiblesse de leurs voisins pour faire une attaque vigoureuse contre leurs anciens ennemis, les Iroquois, qu'ils obligèrent à demander la paix. Pendant que Frontenac remportait ces succès dans l'ouest, dans la région des lacs, d'Iberville, récemment arrivé de France, secondé par d'autres capitaines, s'emparait, dans l'est, de quelques plantations puritaines et rétablissait des forts qui avaient été détruits. Le Massachusetts avait beau se plaindre en Angleterre et demander du secours, on le laissait seul supporter le poids de la guerre. Après un hiver pendant lequel on eut presque à souffrir de la famine, la Nouvelle-Angleterre passa plusieurs mois dans la détresse et l'angoisse. On s'attendait à se voir attaquer journellement à la fois par une armée de terre et par une flotte puissante arrivant de France. Mais la saison avancée ayant retenu les vaisseaux à Terre-Neuve, les troupes canadiennes rassemblées sur les côtes de l'Acadie jugèrent prudent de ne pas s'engager plus avant (1697).

La paix de Ryswick empêcha ces tentatives de se renouveler au printemps suivant. Chaque parti devait être remis en possession des territoires qu'il possédait avant la guerre. Si les Français n'avaient pas réussi à s'assurer, par la région des lacs, une communication avec la vallée du Mississipi, les puritains n'avaient pas satisfait leurs convoitises au sujet du Canada et des autres possessions voisines.

Les quelques années de paix qui suivirent furent employées

à réparer le mal qui avait été fait et à se fortifier, en vue de nouvelles éventualités, mais les colons n'y mirent pas beaucoup de zèle : on ne se prêtait guère à exécuter la volonté des divers gouverneurs, Stoughton, Bellamont et Dudley, qui avaient en même temps pour instruction de veiller à l'observation rigoureuse des lois de navigation, gênant beaucoup le commerce des colonies. Plusieurs fois les négociants furent hors d'état de contenir leur indignation. N'étaient-ils donc pas aussi bons Anglais que ceux de la mère-patrie? N'avaient-ils pas droit à tous les priviléges du peuple d'Angleterre? Un ministre de Boston soutint même que nul n'était tenu en conscience d'obéir aux lois de l'Angleterre, puisque la colonie n'avait pas dans le Parlement des représentants de son choix.

Les Français, de leur côté, profitèrent de la trêve qui suivit la paix de Ryswick, pour reprendre leur projet d'établir une colonie à l'embouchure du Mississipi. Après avoir jeté les premiers fondements de la Louisiane, le Canadien d'Iberville, qui s'était distingué dans la guerre contre les puritains, était rentré en France pour chercher du secours (1699). A la suite de plusieurs voyages qui n'aboutirent à aucun résultat sérieux, quant à la colonisation [1], les Français, remontant le cours du Mississipi, réussirent à établir des communications, par la région des lacs, avec leurs établissements du Canada. Les Iroquois,

1. « Des Huguenots, errant dans ces parages, firent prier Louis XIV de leur permettre de s'établir dans la Louisiane, l'assurant qu'ils y vivraient en sujets soumis; qu'ils ne demandaient que la liberté de conscience; que leur grand nombre rendrait, en peu d'années, ce vaste pays florissant. Le roi, écrivit Pontchartrain, n'a pas expulsé les protestants de son royaume pour en faire une république en Amérique. Ils renouvelèrent encore leur demande sous la régence du duc d'Orléans; ce prince dissolu fit la même réponse que son oncle, le feu roi, quoiqu'il eût fort peu de religion d'aucune sorte. Ainsi la France, on ne peut trop le redire, qui n'avait point de colons à envoyer au Canada ni dans la Louisiane, refusait encore une fois la seule chance de fonder un empire de ses enfants en Amérique, aimant mieux laisser ce continent à une nationalité étrangère qu'à des fils apostasiés. » Garneau, II, 14.

qui jusqu'alors s'étaient trouvés sur leur chemin, finirent, menacés d'extermination, par envoyer des députés à une réunion que les alliés de la France devaient tenir à Montréal. C'est alors que Détroit fut fondé et qu'on commença à parler de l'établissement d'un grand empire français en Amérique (1701).

Grande fut l'alarme des puritains en présence des prétentions territoriales de la France ! Malheureusement l'esprit missionnaire qui avait brillé d'un éclat si pur chez Roger Williams et Eliot, s'était éteint. Grâce à cette circonstance, les jésuites réussirent à gagner la plupart des naturels à la cause de la France[1]. C'était une raison de plus pour redouter un tel voisinage, aussi des mesures rigoureuses furent-elles prises pour l'arrestation de tout jésuite ou prêtre catholique qui mettrait le pied sur le territoire des colonies anglaises.

Telle était la position des deux nationalités quand éclata la guerre de la succession d'Espagne. L'Angleterre eut à lutter en Amérique, non-seulement contre les Français établis en Acadie et dans le Canada, mais encore contre les Espagnols de la Floride, auxquels ils se rattachaient par la route des lacs et du Mississipi, de façon à enlacer la presque totalité du territoire qui compose aujourd'hui les États-Unis.

Les hostilités éclatèrent d'abord dans le Sud, entre la Caroline et les établissements espagnols de la Floride. Deux expéditions françaises contre Charleston échouèrent (1707). La Nouvelle-Angleterre, à son tour attaquée, vit brûler encore une fois ses villages, entre autres celui de Deerfield, dont les habitants furent surpris et massacrés par les Indiens Abénaquis, alliés des Français, (1704). Ce qui paralysait les colonies anglaises c'était le manque d'entente. Elles avaient perdu leur indépendance; le lien fédéral avait été rompu ; le Massachusetts devait seul supporter le poids de la guerre, sans recevoir aucun secours de l'Angleterre. Celle-ci, plus jalouse d'établir une

1. Les Français paraissent avoir traité les naturels avec plus d'humanité que les puritains ne le faisaient.

autorité, toujours contestée, que de protéger ses plantations, les laissait exposées aux attaques incessantes des Français et des Indiens.

Cependant, se flattant de ne pas être définitivement abandonné, Dudley, gouverneur du Massachusetts, avait refusé une proposition d'armistice qui lui avait été faite par celui de la Nouvelle-France. En attendant, secondé par le New-Hampshire et le Rhode-Island, il avait envoyé contre Port-Royal une expédition qui avait ravagé toutes les côtes de l'Acadie. L'année suivante (1708), les Français et les Indiens, usant de représailles, portèrent l'alarme jusque dans les environs mêmes de Boston. L'assemblée du Massachusetts, à bout de ressources, attira alors l'attention de la reine d'Angleterre sur la guerre qui consumait le pays depuis près de vingt ans, et lui demanda son secours pour conquérir le Canada et l'Acadie. Des promesses furent faites, les colonies firent de grands efforts pour seconder de leur mieux les troupes attendues d'Angleterre, mais celles-ci firent défaut par suite de nouveaux désastres essuyés en Espagne. Ne se laissant pas décourager, les divers gouvernements des plantations font de généreux efforts et envoient en Angleterre chercher les secours qu'on leur a promis. Leurs agents reviennent l'année suivante, avec deux vaisseaux de guerre et cinq cents marins; et renforcés par les contingents des colonies, ils vont mettre le siége devant Port-Royal (1710). Enfin, en 1711, arrive une flotte de quelque importance, avec cinq vieux régiments des vétérans de Marlborough. Les colons se croyant au terme de leurs souffrances, ne négligent rien pour recevoir et seconder de leur mieux ce précieux renfort. L'ancien plan d'attaquer à la fois Montréal et Québec est repris. Pendant qu'une flotte, portant sept mille hommes, quitte Boston pour cette dernière ville, quinze cents soldats, renforcés par huit cents Indiens, attendent, dans les environs d'Albany, le signal de marcher sur Montréal. Mais de mauvaises nouvelles de la flotte font encore échouer l'entreprise. L'amiral Walker, qui la commandait, avait perdu, soit par négligence, soit par son obstination, environ mille hommes et huit trans-

ports, en remontant le Saint-Laurent par une nuit orageuse. Prenant prétexte de ce contre-temps, il s'était hâté de renvoyer les contingents des colonies dans leurs foyers et de regagner lui-même l'Angleterre, sans s'arrêter à Terre-Neuve pour attaquer les postes français, ainsi que ses instructions le lui prescrivaient.

Malgré tous ces échecs, la guerre se termina à l'avantage des colonies puritaines. La paix d'Utrecht, qui fit perdre à l'Angleterre le fruit de ses victoires en Europe, augmenta ses possessions en Amérique. Le commerce des fourrures dans la baie d'Hudson, l'Acadie avec ses anciennes limites, Terre-Neuve et d'autres territoires qui avaient jusque-là appartenu à la France, furent adjugés aux Anglais. Le territoire cédé sur la baie de Fundy fut constitué en province particulière qui reprit son ancien nom de Nouvelle-Écosse (1713).

Voilà comment, pendant la première moitié du XVIIIe siècle, on préluda, de part et d'autre, par des expéditions plus sanguinaires que profitables, à la grande lutte qui, plus tard, devait décider à quelle race le Nouveau Monde appartiendrait définitivement. En vue du règlement de cette grande question on profitait de tous les moments de relâche pour étendre et asseoir sa domination.

Le groupe de la Nouvelle-Angleterre, qui était toujours le centre de la puissance anglaise en Amérique, s'était accru d'un nouvel État. Malgré son vif désir d'être annexé au Massachusetts, le New-Hampshire, constitué en province particulière (1692), fut pendant de longues années le théâtre d'interminables contestations entre les divers prétendants à son territoire. Ce n'est guère que vers 1719 qu'il fut mis un terme à ces procès par la mort d'un des prétendants, Allen, et de son fils. A cette époque, ce jeune État, encore en formation, reçut un précieux renfort ; un parti de presbytériens, venant du nord de l'Irlande, fonda Londonderry et plusieurs autres villes. Ce fut à peu près là le seul secours en émigrants que reçut la Nouvelle-Angleterre pendant le XVIIIe siècle. Cette terre puritaine n'était nullement disposée à attirer le surplus de la po-

pulation européenne qui commençait à se déverser sur l'Amérique; aussi, tandis que les autres colonies, la Pensylvanie, la Caroline, reçurent de précieux contingents d'émigrants, les colonies du Nord ne purent compter que sur leurs propres forces.

Voilà pourquoi leurs progrès furent des plus lents. Sans parler de la décadence religieuse, sur laquelle nous reviendrons ailleurs, les guerres incessantes, que nous avons signalées, et des contestations continuelles entre l'élément colonial et les fonctionnaires nommés par l'Angleterre, dont on n'avait pas accepté définitivement le joug, contribuèrent beaucoup à arrêter l'essor, l'énergie et l'esprit d'entreprise des puritains. Après avoir enlevé à ses colonies le pouvoir de se gouverner et de se défendre, la mère-patrie ne leur avait pas accordé cette protection et ce secours qui étaient devenus indispensables par suite de la perte de leur autonomie. De là, un manque d'entente qui était augmenté par les dissensions entre les divers gouvernements et les rivalités locales qui profitaient de l'occasion pour se donner carrière. C'est ainsi qu'en 1723, ne pouvant prendre son parti de ce que le Connecticut et le Rhode-Island avaient conservé leurs anciennes chartes, le gouvernement anglais imagina de les en priver en les réunissant au New-Hampshire dont ces colonies étaient séparées par le Massachusetts. Les deux États menacés déclarèrent qu'ils ne renonceraient à aucun de leurs priviléges, à moins qu'ils ne leur fussent enlevés de force. En même temps ils portaient (1726) devant le roi une longue querelle territoriale qui les séparait depuis longtemps.

II. — DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS INTERMÉDIAIRES ET DE CEUX DU SUD. — TROISIÈME GUERRE COLONIALE.

Le seul fait qui, pendant cette période, ait contribué à étendre et à consolider la puissance anglaise en Amérique,

c'est le développement et la formation des États intermédiaires appelés à relier le groupe de la Nouvelle-Angleterre aux colonies du Sud, la Virginie, les Carolines et le Maryland. Après de longues divisions intérieures, l'État de New-York, qui plus tard devait jouer un rôle si important, avait fini par se constituer définitivement. Dans toutes les guerres contre le Canada, il s'était montré un puissant auxiliaire pour ses voisins du Nord, les puritains, dont il avait de bonne heure embrassé les intérêts. Le New-Jersey, qui ne devait jamais prendre une bien grande extension, avait été constitué en province royale vers 1702, à la suite de discussions entre les concessionnaires possesseurs d'une charte et les colons.

La Pensylvanie, bien que quelques comtés s'en fussent détachés en 1702 pour constituer l'État du Delaware, n'avait cessé de prendre de l'extension, malgré les interminables querelles entre les colons et Penn qui troublèrent les dernières années de la vie du célèbre Quaker et firent manquer ses projets particuliers de législation. Cet État fut de bonne heure fortifié par une nombreuse population allemande fuyant la guerre qui ravageait les bords du Rhin.

Quant aux colonies du Sud, la révolution de 1688 ne les avait pas moins agitées que celles du Nord. En Virginie et dans le Maryland on ne s'était pas hâté de proclamer l'avénement de William et de Marie Un messager de lord Baltimore, alors à Londres, pressant le gouverneur de le faire au plus vite, arriva trop tard. Une révolution avait été accomplie par le parti des ultra-protestants qui étaient plus nombreux que les catholiques; William et Marie avaient été proclamés maîtres du pays en lieu et place du propriétaire légitime dépossédé (1689). Les révolutionnaires conservèrent le pouvoir pendant trois ans jusqu'à l'arrivée d'un gouverneur royal, Lionel Copley, qui procéda à la réorganisation du pays (1692). Des discussions entre les colons et les propriétaires avaient également agité la Caroline et amené l'abandon exprès du *Grand modèle* de Locke qui, du reste, n'avait jamais été exécuté (1693). A cette époque la Caroline du Sud était un

repaire de pirates, dont Charleston était le centre. Pendant que les colonies puritaines étaient engagées dans la seconde lutte contre le Canada, la Caroline du Nord, d'abord agitée par des factions intérieures (1708), soutenait une guerre cruelle contre les Indiens Tuscaroras qui menacèrent un instant son existence. Ce ne fut qu'avec le secours de la Caroline du Sud qu'on réussit à vaincre cette tribu qui émigra vers le Nord pour aller se joindre à la confédération des cinq nations sur les bords du lac Oneida (1713). Deux ans plus tard (1715) alors que la Nouvelle-Angleterre avait enfin quelques moments de relâche, par suite de la paix d'Utrecht, la Caroline du Sud était à son tour ravagée par les sauvages. Bientôt toutes les tribus indiennes qui avaient assisté les Caroliniens dans leurs guerres contre les Tuscaroras se réunirent aux Yamassées qui avaient les premiers donné le signal des hostilités. Les plantations isolées furent ravagées; les colons accouraient de tous côtés, cherchant un refuge dans les murs de Charleston. Secourue à temps par ses voisins, la Caroline défit les Yamassées, qui découragés se réfugièrent dans les Florides : leurs auxiliaires ne tardèrent pas longtemps à faire la paix.

Cet aperçu, nécessairement très-incomplet, suffira cependant pour expliquer pourquoi les guerres de cette époque ne pouvaient pas aboutir. Certainement les bases de la puissance anglaise étaient jetées tout le long des côtes de l'Atlantique ; il y avait ce qu'il fallait pour fonder un jour un grand empire ; mais les diverses parties n'étaient pas encore convenablement reliées les unes aux autres ; la conscience d'un commun intérêt ne les rapprochait pas comme elle aurait dû le faire. De plus, sans parler des querelles de voisinage, les contestations sans cesse renaissantes entre les colons et les propriétaires dans le Sud, le besoin, dans le Nord, de se soustraire autant que possible au joug de la mère-patrie ; l'impuissance de celle-ci de secourir d'une manière efficace les colonies ; tout cela laissait ces dernières continuellement exposées aux attaques des Espagnols, des Indiens et des Français.

Ces derniers, de leur côté n'étaient pas demeurés oisifs.

Obligés de céder une partie de leurs territoires dans le nord-est, ils avaient tiré le meilleur parti possible de ceux que le traité d'Utrecht leur laissait, en s'établissant fortement sur l'île Saint-Jean, et spécialement au cap Breton où ils construisirent la formidable forteresse de Louisbourg qui commandait non-seulement l'entrée du golfe du Saint-Laurent, mais encore les côtes de la Nouvelle-Écosse et celles de la Nouvelle-Angleterre.

Néanmoins c'était surtout dans le Sud qu'ils avaient déployé une grande activité. La Louisiane avait passé successivement dans les mains de plusieurs compagnies qui, sans faire de grands profits, avaient jeté les fondements de sa future prospérité. Le grand intérêt pour la France c'était, en reliant les trente mille âmes de population brave, robuste et entreprenante que contenait le Canada (1728) aux six mille colons de la Louisiane, d'en faire le centre d'un grand empire qui enceindrait l'Amérique tout entière en s'étendant du golfe du Saint-Laurent à celui du Mexique.

L'élément anglais s'était aussi fortifié dans le Sud par l'organisation d'un nouvel État. En 1732, la Géorgie fut fondée au sud de la rivière Savannah pour protéger contre les Espagnols la riche mais faible colonie de la Caroline du Sud. La population anglaise en Amérique s'était considérablement accrue à cette époque. Dans un quart de siècle, de la révolution de 1688 à l'avénement de la maison de Hanovre, elle avait doublé. En 1715, toutes les colonies réunies comptaient 434,600 habitants, dont 58,850 nègres. En 1741 la population avait de nouveau doublé : elle s'élevait à un million. L'arrivée d'émigrants appartenant à d'autres nationalités, ayant soulevé la question de la naturalisation, un acte du Parlement établit pour condition sept ans de résidence, le serment d'allégeance et la profession du protestantisme (1740). Après un siècle de luttes et de souffrances, les négociants, les hommes politiques de l'Angleterre finirent par s'intéresser vivement aux colonies américaines dont on attendait de grandes choses, sans soupçonner toutefois l'avenir qui leur était réservé.

C'est alors qu'éclata la troisième guerre entre les divers prétendants à la domination dans le Nouveau Monde. Les Anglais furent cette fois les agresseurs; la lutte eut d'abord lieu entre eux et les Espagnols. Les mauvais traitements que ceux-ci avaient fait subir à des contrebandiers ranimèrent l'ancienne haine de l'Angleterre et servirent de prétexte au commencement des hostilités. La jalousie des planteurs de la Caroline du Sud et de la Géorgie, désireux de piller les établissements espagnols, paraît avoir été la vraie raison. Du reste, les motifs plausibles étaient loin de manquer. Les Espagnols ne donnaient-ils pas asile, avec une certaine affectation, aux esclaves fugitifs dont ils favorisaient l'établissement dans la Floride? On les accusait même d'avoir été les instigateurs, plus ou moins avoués, d'une insurrection servile qui avait ravagé la Caroline du Sud. Ils furent donc sommés d'avoir à rendre les nègres fugitifs et à la suite d'un refus catégorique les hostilités commencèrent (1738). Elles n'aboutirent qu'à des expéditions désastreuses pour les deux parties. Oglethorpe, récemment arrivé d'Angleterre, avait eu le soin de s'assurer l'amitié des Indiens du voisinage. A la tête d'une troupe de douze cents hommes, il remporta d'abord quelques avantages; mais ayant échoué devant Saint-Augustin, place fortifiée et gardée par une nombreuse garnison, il dut revenir en toute hâte, abandonné d'une bonne partie de ses soldats.

Cependant on n'en pouvait rester là. Le ministre Walpole, qui ne s'était lancé dans la guerre que malgré lui et sous la pression des colonies, sentit qu'une fois l'affaire engagée on ne pouvait reculer. Toutes les plantations anglaises furent appelées à fournir un contingent, et la plus grande armée qui eût jusqu'alors paru dans ces contrées fut embarquée, sous la conduite de Vernon-Cathcart et Spotswood, ancien gouverneur de la Virginie, pour aller à Chagres sur l'isthme de Panama, intercepter les communications de l'Espagne avec le Pacifique. L'expédition fut désastreuse. Pendant que la flotte, portant douze mille hommes, assiégeait Carthagène, la fièvre jaune éclata et fit de grands ravages. Mais un nouveau combattant

allait entrer en ligne. L'attaque de Frédéric, roi de Prusse, contre l'Autriche avec le concours de la France, qui inclinait aussi vers l'Espagne, avait conduit les Anglais à soutenir Marie-Thérèse. Les Français et les Anglais allaient donc de nouveau se trouver en présence en Amérique (1742). Le signal des hostilités fut donné (1744) par une expédition française qui, partie du cap Breton, s'empara du fort Causeau à l'extrémité de la Nouvelle-Écosse et ravagea les pêcheries. Le Massachusetts eut le temps d'arriver pour sauver Annapolis, assiégée par les Indiens et les Canadiens.

La forteresse de Louisbourg était le centre de toutes ces expéditions. Le commerce des puritains ne pouvait se poursuivre avec sûreté aussi longtemps qu'elle resterait aux mains des Français. Et pourtant il n'était pas permis en ce danger pressant de compter sur le moindre secours de l'Angleterre occupée ailleurs. Les colonies, le Massachusetts en tête, forment alors le hardi projet de s'emparer de cette forteresse. Des prisonniers de guerre, relâchés sur parole, leur avaient inspiré cette ardeur en leur apprenant que la place ne se trouvait pas en bon état, et que la garnison, peu nombreuse, était en révolte presque permanente. Le projet est goûté et la plupart des colonies envoient leur contingent en hommes et en argent. Trois mille trois cent quarante soldats avaient été levés en moins de deux mois; tout était prêt pour l'entreprise. Dès que la fonte des glaces permet d'aborder (avril 1745), les puritains, commandés par le colonel William Pepperell, paraissent devant Louisbourg et l'assiégent. Mais ils s'y prennent mal, faute d'hommes compétents et entendus; une fois déjà, ils avaient inutilement tenté la prise d'une batterie de terre à fleur d'eau protégeant le port, et sous ce rude climat, les troupes mal équipées étaient décimées par la maladie ; plus d'un tiers n'était d'aucune utilité. L'avenir de cette entreprise hardie paraissait compromis, lorsque la garnison française, faible et toujours sur le point de se révolter, apprenant que les secours qui lui étaient destinés ont été interceptés, offre de capituler. Les puritains s'engagent à laisser partir pour la

France six cent cinquante soldats réguliers et treize cents habitants de la ville. L'émigration de ces derniers s'explique par le caractère qu'avait pris la guerre. L'animosité religieuse avait donné à cette expédition les airs d'une croisade au petit pied. Un des chapelains de l'armée puritaine, disciple de Whitefied, était pourvu d'une hache destinée à abattre les images dans les églises catholiques [1].

Pendant ce temps, les Canadiens et les Indiens avaient ravagé les établissements situés dans les environs de Saratoga : l'alarme s'était répandue jusque vers l'embouchure de l'Hudson, dans les comtés environnant New-York.

Mais la facile conquête de Louisbourg avait un peu tourné la tête des puritains. Ils ne se proposent rien moins que d'en revenir à leur ancien projet, la conquête du Canada. Alors l'Angleterre prend à son tour l'alarme; elle commence à s'inquiéter en voyant les allures entreprenantes des plantations : que sera-ce donc quand les colons auront levé l'armée nécessaire pour s'emparer du Canada et qu'ils posséderont un si grand pays par droit de conquête? Afin d'étouffer de bonne heure les germes d'indépendance, il fut décidé que les puritains enverraient leur contingent à une flotte anglaise qui partirait de Louisbourg pour aller attaquer Québec, tandis qu'une armée de terre marcherait contre Montréal.

Ces arrangements étaient à peine pris, les ordres de lever dans les colonies des troupes à la solde du roi n'étaient pas encore arrivés, que l'Angleterre se ravisait. Mais avant la réception du contre-ordre, les contingents des puritains étaient déjà sur pied (1746). Malgré les grandes pertes qu'il avait essuyées au siége de Louisbourg, le Massachusetts avait à lui seul levé de nouveau trois mille cinq cents hommes.

Les autres colonies ayant également fait de leur mieux, on se décide à donner suite au projet, bien qu'on ne puisse pas

1. Hildreth, II, 396. Whitefield lui-même avait donné la devise suivante pour un des drapeaux du New-Hampshire : *Nil desperandum Christo duce.*

compter sur le secours de la mère-patrie. Tout était prêt pour entrer en campagne, lorsque les affaires prennent tout à coup une autre tournure. Bien loin de songer à porter la guerre dans le Canada, il faut prendre ses mesures pour se défendre chez soi; quand on compte encore un peu sur l'arrivée d'une flotte anglaise, on apprend que quarante vaisseaux de guerre français font voile vers les côtes d'Amérique, chargés de trois mille hommes des meilleures troupes. L'alarme se répand dans toute la Nouvelle-Angleterre; l'armée de terre, qui rencontrait des difficultés sur la route de Montréal, rebrousse chemin. Annapolis était déjà menacée par les Canadiens et les Français de la baie de Fundy. Mais c'était surtout pour Boston qu'on craignait; on supposait que cette ville était le but de l'attaque. Dix mille hommes de milice sont aussitôt mis sur pied; on travaille avec ardeur aux fortifications situées dans une île (Castle Island) du port de Boston.

Cependant le danger était passé; on devait en être quitte pour la peur. Des tempêtes s'étaient chargées de disperser la flotte française, dont les équipages étaient décimés par une fièvre pestilentielle. L'amiral était mort, le vice-amiral s'était suicidé. Assaillis par une nouvelle tempête, les vaisseaux sont obligés de regagner la France un à un. Le commandant la Jonquière fut pris l'année suivante dans une nouvelle tentative qu'il fit pour parvenir jusqu'au Canada. Le gouvernement général passa alors aux mains de la Galissonnière.

Les Indiens continuèrent bien à ravager les frontières du nord de la Nouvelle-Angleterre. Mais cet échec avait rendu la grande guerre impossible. La paix d'Aix-la-Chapelle (1748) mit un terme aux hostilités qui avaient été infructueuses comme les années précédentes.

Avant d'en venir à la plus importante et dernière guerre, nous avons à faire plus ample connaissance avec le développement social, religieux, matériel qui avait eu lieu dans le sein des colonies anglaises depuis la révolution de 1688.

CHAPITRE XII

RAPPORTS DES COLONIES ENTRE ELLES ET AVEC L'ANGLETERRE.

I. — RAPPORTS DE L'ANGLETERRE AVEC LES DIVERSES COLONIES. PAPIER MONNAIE.

Le moment où nous sommes parvenus dans notre histoire est éminemment une époque de transition. Les colonies ont perdu cette indépendance relative dont elles jouissaient sous les Stuarts et elles s'avancent, sans le savoir, vers un avenir plus glorieux de tout point que leur passé. De là beaucoup de regrets, d'hésitations, de troubles continuels qui rendent la position singulièrement compliquée et ne permettent pas de saisir facilement sa physionomie.

A certains égards les diverses colonies anglaises se sont rapprochées les unes des autres, non pas seulement géographiquement, par la formation des États intermédiaires appelés à relier le Nord et le Sud, mais encore sous d'autres rapports, par suite d'intérêts qui sont décidément devenus communs. A d'autres points de vue au contraire, il y a eu désagrégation. Non-seulement la confédération de la Nouvelle-Angleterre, qui avait rendu d'incontestables services, n'existe plus, mais

aucun lien commun ne réunit en un faisceau ces diverses plantations dispersées sur un si vaste territoire. Les colonies se sont étendues, multipliées, agrandies, mais, comme nous l'avons vu à l'occasion des guerres avec l'Espagne et la France, toute action commune leur est devenue extrêmement difficile, presque impossible, faute de lien fédéral.

Ce fait important domine la position. De là les rapports si divers et si compliqués de la mère-patrie avec ses colonies. Chacune de celles-ci a un passé particulier, un certain développement, des droits acquis plus ou moins reconnus, et elle est isolée et sans défense alors qu'il s'agit de les faire valoir en face des prétentions de l'autorité royale. Encore ici cependant il est possible de découvrir un trait commun : au fond la politique de l'Angleterre à l'égard des colonies est bien une; elle prétend à la fois les dominer et ne pas leur accorder ce degré de protection effective auquel paraissent avoir droit des établissements ainsi exploités. On reconnaît là l'esprit de la révolution de 1688. Elle avait été essentiellement anglaise et fort peu humanitaire. Ses chefs avaient eu si bien en vue d'assurer les droits des Anglais et non des hommes en général que, rangeant dans cette dernière catégorie les sujets de Sa Majesté établis en Amérique, on leur refusait des priviléges qui ne devaient appartenir qu'aux seuls citoyens des Iles Britanniques. Ensuite la révolution avait été faite par une classe nouvelle, par la bourgeoisie riche, par les gens des villes, les négociants et les manufacturiers. De là la tendance hardiment avouée de sacrifier les intérêts commerciaux et industriels des colonies à ceux de la classe dominant en Angleterre. Cependant, comme avec tout cela le mouvement de 1688 est avant tout conservateur, on est obligé, en faisant valoir ces prétentions, de tenir plus ou moins compte des droits acquis par les colons. De là une attitude différente suivant qu'on se trouve en présence des colonies munies de chartes en règle ou d'établissements livrés à la merci du pouvoir royal. En tout cas, dans les unes comme dans les autres, le gouverneur nommé par le roi est là pour faire respecter ses prérogatives et les

étendre si possible. Fort souvent en discussion avec les législatures locales, il profite de toutes les dissensions, ici entre les habitants et les citoyens, là entre les colons et les propriétaires, pour faire pencher la balance en faveur de la couronne et du Parlement.

Nous connaissons déjà la modification que la révolution de 1688 avait apportée à la position du groupe de la Nouvelle-Angleterre où l'esprit démocratique, poussant à l'autonomie et à l'indépendance, était plus développé que partout ailleurs. Ce changement ayant été subi mais jamais accepté par la majorité des colons, il en était résulté des tiraillements incessants entre les divers gouverneurs et les législatures. Les premiers gouverneurs du Massachusetts, Phipps et Stoughton, échouèrent ; Bellamont qui leur succéda réussit décidément auprès des colons, grâce à son esprit conciliant et à son habileté. Tandis que sous l'ancienne charte les honoraires de ses prédécesseurs n'avaient pas dépassé 400 dollars, on lui vota un salaire annuel d'environ 9,000 dollars.

Malgré la faveur personnelle dont il paraît avoir joui, il lui fut impossible de faire exécuter les instructions dont il était porteur. C'était toujours la délicate question des lois de navigation et de commerce qui faisait le grand objet du différend. Les commerçants anglais ne cessaient de se plaindre. Pour donner plus d'efficace aux règlements sur la matière, on avait nommé en 1696, un *Bureau du commerce et des plantations*, commission permanente qui avait pour mission de veiller, par tous les moyens possibles, à ce que les colonies fussent, au point de vue commercial, entièrement sacrifiées à la métropole. Les exigences du négoce anglais étaient vraiment exorbitantes. Tout commerce direct entre les colonies et l'Irlande et l'Écosse était interdit. On ne permettait que l'exportation des chevaux, des domestiques et des provisions de bouche. Chaque gouverneur de colonie dut prêter serment de faire observer rigoureusement les divers règlements concernant la matière. Toutes les lois coloniales qui leur étaient contraires furent rapportées. Des fonctionnaires royaux furent nommés

en grand nombre et revêtus des pouvoirs nécessaires pour percevoir les revenus. En outre, comme surcroît de précaution, il fut nommé, dans chaque colonie, une cour d'amirauté chargée de juger, sans l'intervention des jurés, tout fait maritime et tout procès se rapportant aux questions de douane. Les colonies munies de chartes protestèrent inutilement contre cette invasion de leurs priviléges. On établit de plus le fameux droit d'appel en Angleterre, contre lequel elles s'étaient toujours si fortement élevées.

Malgré ces diverses mesures, comme tout le monde conspirait pour la violation des règlements, les gouverneurs avaient à faire d'incessantes réclamations. La première guerre coloniale ayant offert une bonne occasion pour violer les articles sur le commerce, Bellamont demanda qu'on prît des précautions pour qu'il n'en fût plus ainsi à l'avenir (1698). Il lui fut répondu qu'ils n'avaient déjà que trop perdu de leurs libertés et qu'ils seraient bien fous de faire eux-mêmes une loi pour porter atteinte au peu qui leur en restait. Les conseillers du gouverneur se faisant eux-mêmes les organes des négociants de Boston, expriment l'indignation qu'éprouvent ces derniers en voyant leurs intérêts à tel point sacrifiés par le Parlement. Il paraît que dans le Rhode-Island, on violait encore plus ouvertement que partout ailleurs les lois de navigation. Alarmée toutefois à la nouvelle que Bellamont était chargé de faire une enquête, la législature autorisa le gouverneur à prendre quelques mesures pour mettre à exécution les lois anglaises dans tous les cas où il n'y serait pas déjà pourvu par des règlements locaux. Le Connecticut, prenant peur, offrit de donner des garanties de son observation des lois sur le commerce (1700).

Mais rien ne faisait; rien du moins ne pouvait satisfaire l'avidité des négociants anglais qui ne cessaient de répéter que, malgré toutes les précautions, les règlements étaient éludés. Aussi l'année suivante (1701), le *Bureau du commerce* irrité proposa-t-il un remède radical. Considérant que non-seulement les colonies ne se conformaient pas aux actes du

Parlement, mais qu'encore elles s'arrogeaient le droit de faire des ordonnances qui ruinaient le commerce et éludaient tous les règlements, considérant encore qu'elles changeaient la valeur des monnaies et favorisaient les manufactures de laine et autres industries, au détriment de l'Angleterre; on demanda que, pour couper court à cette indépendance, on leur enlevât leurs chartes, et qu'on introduisît un genre de gouvernement qui les mît entièrement à la merci de l'Angleterre. Un bill dans ce sens fut même présenté au Parlement mais il échoua. La question resta constamment ouverte jusqu'au jour où elle provoqua une révolte qui devait aboutir à l'indépendance complète des colonies.

Si l'affaire du commerce était la plus grande difficulté, toujours renaissante, elle n'était pas la seule; tout était occasion de conflit. Ainsi quand en 1702, Dudley, enfin au terme de son ambition, débarqua en qualité de gouverneur, il se trouva en présence des hommes qui l'avaient fait emprisonner alors qu'il était le satellite d'Andros, lorsque les premières nouvelles de la révolution de 1688 arrivèrent. En 1705, il fut accusé d'être d'accord avec certains marchands de Boston, soupçonnés d'avoir confié des munitions de guerre à un navire partant pour Port-Royal, en vue d'un échange de prisonniers. La chambre des représentants, prétextant l'incompétence de la cour supérieure, prit sur elle de condamner les coupables à l'amende et à la prison; mais le jugement fut cassé en Angleterre. Dudley et Cornbury, gouverneur de New-York, avaient pour instruction de commander les milices du Rhode-Island et du Connecticut, mais les deux colonies s'y refusèrent, s'appuyant sur une décision récente portant que la couronne n'avait pas le droit de déléguer de tels pouvoirs. Le *Bureau du commerce* fit alors de nouveaux efforts (1705, 1706) pour faire enlever leurs chartes à ces colonies républicaines si difficiles à administrer, mais cette tentative échoua comme la première; le parti whig, alors au pouvoir, s'était trop franchement rallié à la doctrine du respect des droits acquis pour ne pas voir une usurpation de pouvoir dans la mesure proposée.

L'attaque fut renouvelée après l'avénement de la maison

de Hanovre en 1714. Quoique ce changement de dynastie fût salué avec bonheur par les colonies, comme un triomphe du parti whig et protestant libéral sur celui de la haute Église, allié des tories, avocats du droit divin; le nouveau ministère trouvant difficile de gouverner les plantations protégées par des chartes, fit une tentative pour les en priver. Mais le bill soumis au Parlement dut être promptement retiré en présence de l'opposition manifeste qu'il provoqua. Le *Bureau du commerce* vit aussi ses pouvoirs diminués; il ne fut plus qu'un comité auquel on renvoyait certaines affaires en lui demandant un rapport. C'était toujours la question du commerce et des lois de navigation qui poussait à ces tentatives infructueuses. Le Rhode-Island, le Connecticut et les deux Carolines ayant le pouvoir de passer certaines lois, qui entraient en vigueur sans que le consentement royal fût nécessaire, trouvaient toujours le moyen d'échapper à tout ce qu'on exigeait d'elles pour satisfaire le négoce anglais. Un nouvel essai fut encore tenté, cinq ans plus tard, (1720), et n'aboutit qu'à un succès partiel. Les colonies de la Nouvelle-Angleterre furent vigoureusement défendues; la Caroline seule succomba. Un procès pour lui enlever sa charte fut commencé, en attendant son issue, la couronne prit l'administration de la colonie.

Pendant que le Connecticut et le Rhode-Island réussissaient à sauver leur charte du naufrage, la lutte se poursuivait dans le Massachusetts entre le gouverneur royal et la législature. En 1721 l'animosité était devenue telle que l'assemblée législative refusa de voter le salaire du nouveau gouverneur Shute et des autres fonctionnaires, avant qu'il eût consenti à donner son approbation à certains bills qu'elle tenait absolument à faire passer; puis s'étant ajournée pour une semaine, sans la permission du gouverneur, celui-ci se hâta de la dissoudre. Mais il ne fut pas plus heureux avec la nouvelle assemblée : la session entière se passa en stériles discussions; Shute dut encore subir une autre diminution de salaire. Les débats ayant recommencé l'année suivante, Shute finit par trouver la position intenable. Il quitte subitement la province, dégoûté,

disait-il, de l'opposition d'une assemblée plus apte à s'occuper d'agriculture que de législation. Son successeur Dummer s'étant montré plus accommodant, on réussit à s'entendre en se faisant des concessions mutuelles. Cependant les doléances de Shute avaient été entendues par le gouvernement anglais ; il en résulta une nouvelle charte explicative, décidant le point en litige en faveur de la prérogative royale [1].

Mais on avait négligé de trancher un article important qui devait provoquer de nouvelles querelles. La législature ayant le droit de voter le salaire des gouverneurs les tenait ainsi par la bourse et les forçait, de guerre lasse, à passer par où elle voulait. De bonne heure le *Bureau du commerce* avait demandé que pour remédier au mal le salaire du gouverneur fût fixé et voté une fois pour toutes ; mais on n'eut pas égard à ces observations et la controverse éclata de nouveau à l'arrivée de Burnet (1724) comme successeur de Dummer. La question fut portée devant les assemblées primaires qui prirent chaudement parti pour les représentants. Burnet alors, afin de punir l'audace des habitants de Boston qui étaient les chefs de l'opposition, convoqua les députés à Salem. Mais ceux-ci soutinrent que Boston était le lieu constitutionnel de leurs réunions, et la session entière se passa en discussions. La législature porte alors plainte contre le gouverneur par devant le roi. Le conseil privé se prononça en faveur de Burnet, mais on n'osa pas porter l'affaire par devant le Parlement où les amis des colonies leur avaient promis la victoire. Pendant ce temps la lutte n'avait fait que s'envenimer dans le Massachusetts et le débat s'était même étendu en se portant sur d'autres points. Burnet étant subitement mort de la fièvre, le ministère anglais, dans l'espoir d'en finir, renvoya aux colons, en qualité de gouverneur, Belcher, l'agent même qu'ils entretenaient à Londres pour plaider leur cause. Malgré cela, revenu à Boston avec des instructions modérées, il ne réussit pas

1. Le gouverneur prétendait avoir le droit d'ajourner l'assemblée et de rejeter le *speaker* qu'elle choisissait. Hild., 311, v. II.

mieux que ses prédécesseurs à s'entendre avec l'assemblée, si jalouse de ses droits. C'est en vain qu'il chercha à gagner, par des faveurs, les chefs du parti populaire en les nommant à de hautes fonctions. Il n'aboutit qu'à les rendre suspects et impuissants, tout en se faisant des ennemis des personnes qu'il avait été obligé de mettre en disponibilité pour leur faire place. Ce qui enhardissait surtout les colons c'est que la sympathie de l'opposition en Angleterre leur était connue. La presse de Londres avait déclaré que par leur noble résistance aux demandes inconstitutionnelles de Burnet ils étaient devenus chers à tous les amis de la liberté dans la Grande-Bretagne. Les assemblées se montrant toutes plus intraitables les unes que les autres, le ministère anglais se vit obligé d'autoriser Belcher à accepter son salaire, bien qu'il ne fût voté que pour une année. C'est ainsi que cette longue discussion aboutit à un triomphe manifeste des colons (1731).

Ce point une fois réglé, la controverse éclata immédiatement sur un autre. L'assemblée prétendit que nulle somme ne pouvait être payée par le trésor public qu'à la suite d'un vote spécial de sa part. Belcher ayant pour instruction de ne pas se soumettre à cette prétention, les colons demandèrent au roi de lui retirer ses ordres à cet égard. Les pétitions n'ayant pas amené de réponse, les députés, pendant environ deux ans, retinrent le salaire de tous les fonctionnaires et des soldats occupant les divers postes de la frontière.

Sur ces entrefaites, les négociants anglais renouvelèrent leurs plaintes ; les colonies mettaient obstacle au recouvrement des dettes ; de grandes fraudes se pratiquaient à la faveur du papier monnaie ; des impôts avaient été mis sur des marchandises d'origine anglaise; les navires des colonies étaient favorisés ; enfin les manufactures prenaient une grande extension en Amérique.

Le *Bureau du commerce* consulté fit sa réponse invariable, en expliquant tout le mal par la nature du gouvernement des colonies. Tous les fonctionnaires, sans en excepter le gouverneur, étaient dans une position de dépendance: force leur était

donc de sacrifier les prérogatives de la couronne et les intérêts de l'Angleterre [1].

Des instructions sévères sont envoyées aux gouverneurs pour qu'ils aient à tenir la main à l'observation des lois, et un acte du Parlement interdit la fabrication d'étoffes de laine, pour être importées d'une colonie dans l'autre.

C'est ce moment peu favorable que l'assemblée du Massachusetts avait choisi pour envoyer une nouvelle pétition au roi, demandant le retrait des ordres donnés à Belcher. L'agent des colonies avait pour instruction, si le roi refusait d'y avoir égard, de présenter la même requête à la chambre des communes. Belcher, de son côté, avait écrit tout alarmé au *Bureau du commerce* qu'il lui était impossible de gouverner s'il n'était pas vigoureusement soutenu. La pétition fut repoussée par le roi ; l'appel au Parlement ne fut pas secondé par l'opposition comme on l'avait espéré. Le Massachusetts craignant alors qu'on n'eût recours à des mesures décisives prit le parti de céder en votant les salaires des fonctionnaires (1733).

Quelques années plus tard (1740) les colons firent tant qu'ils obtinrent le rappel de Belcher. William Shirley lui succéda. C'était un homme prudent et sagace qui, dans un séjour de huit ans à Boston comme avocat, avait appris à bien connaître les puritains, aussi jouit-il de beaucoup de popularité. Il fut tacitement entendu que pendant toute la durée de son administration on lui voterait un salaire annuel de 1000 livres sterling. Ce fut cependant sous son gouvernement qu'éclata à Boston une émeute qui risqua d'avoir les plus graves conséquences pour la ville. Un commodore anglais, Knowles, manquant d'hommes pour ses équipages, avait trouvé tout simple

1. Il paraît que les gouverneurs, dans la crainte de provoquer de nouveaux conflits, négligeaient de soumettre à l'approbation du ministère anglais les actes des assemblées coloniales qu'ils supposaient devoir rencontrer de l'opposition. Ces faits et beaucoup d'autres établissent que pendant toute cette période l'indépendance des plantations fut, dans le fond, plus grande qu'il ne semble au premier abord. *Ibid.*, 352.

de se rendre maître de quelques habitants. La foule ameutée s'empara aussitôt de quelques officiers de marine pour lui servir d'ôtages. La milice n'ayant que faiblement répondu à l'appel de Shirley, celui-ci avait jugé prudent de se retirer dans le château, tout en pressant le commodore de rendre les hommes qu'il avait à son bord. Mais celui-ci répondit par une menace de bombarder la ville, tandis que le peuple ameuté se demandait de son côté si en se retirant dans le château le gouverneur n'avait pas abdiqué. Quand on vit la tournure que la chose prenait certaines personnes influentes, qui n'avaient pas vu l'émeute d'un mauvais œil, s'interposèrent pour l'apaiser. La chambre des représentants se prononça fortement pour le gouverneur ; le conseil ordonna que les officiers fussent relâchés. Les habitants de Boston, dans une grande assemblée populaire, mirent le tumulte sur le compte des nègres et des personnes de basse condition ; Knowles partit, non sans avoir relâché la plus grande partie des hommes dont il s'était emparé.

Si les rapports de l'Angleterre avec les autres colonies étaient moins tendus, ils étaient fort loin d'être faciles. Par suite des éléments divers, Hollandais, Anglais, Huguenots, dont se composait la population de New-York, des troubles avaient éclaté dans cette ville à la nouvelle de la révolution de 1688. Ils se terminèrent par le meurtre juridique de Leisler et par la perte des libertés de la province. Le gouverneur eut beaucoup plus de pouvoir à New-York qu'à Boston. En lui votant un revenu pour un certain nombre d'années et en décidant qu'aucun paiement du trésor public n'aurait lieu que sur son ordre, on lui fit une position indépendante de l'assemblée et on le mit en mesure de dominer tout le mouvement politique de la plantation. Grâce à cette circonstance, elle fut toujours plus facile à gouverner que les autres, bien que dans plusieurs cas l'exemple donné par Boston ne fût pas sans produire ses effets. Comme elle servait de barrière contre le Canada, les autres colonies furent souvent invitées à fournir des contingents en hommes pour sa défense et des contributions

en argent pour les fortifications de la baie de New-York. Ce n'est guère qu'en 1741 qu'il y eut un conflit sérieux entre le gouverneur Clarke et l'assemblée qui se termina à l'avantage de celle-ci. Elle avait fini par obtenir de ne voter les salaires qu'annuellement. George Clinton, successeur de Clarke, fut obligé de se soumettre aux mêmes prétentions.

Les rapports avec l'Angleterre et les colonies du Sud furent également difficiles pendant la période qui nous occupe. Cependant, par suite de leur organisation, l'opposition ne fut pas aussi redoutable. D'un côté la vie politique était beaucoup moins développée que dans le Nord, où régnait une démocratie jalouse, tandis que dans le midi on avait un gouvernement oligarchique. En second lieu la constitution civile de ces plantations faisait la partie belle au gouvernement anglais; les dissensions entre les propriétaires et les colons lui offrirent une occasion facile d'étendre son pouvoir aux dépens des uns et des autres.

La Caroline du Sud, étant protégée par une charte régulière, fut moins que les autres à la merci de l'Angleterre. Cependant le désaccord entre les propriétaires et les colons fut une source constante de divisions. En 1693, Philip Ludwell, qui avait été nommé gouverneur par les propriétaires, se retira dégoûté. En 1700 un nouveau gouverneur, James Moore et Nicolas Trott, son adversaire, un des hommes influents de l'assemblée législative, se réconcilièrent pour profiter des désordres qui suivirent la seconde guerre coloniale, en faisant la chasse aux Indiens qu'ils vendaient comme esclaves. La Caroline du Nord suivait assez la fortune de la province méridionale avec laquelle elle était dans d'intimes rapports, tout en se maintenant indépendante. En 1710 l'Angleterre fut obligée d'y envoyer un gouverneur pour apaiser des troubles provoqués par le désaccord entre les propriétaires et les colons. Quelques années plus tard, la lutte entre les propriétaires et l'assemblée nommée par les planteurs, revêtit, dans la Caroline du Sud un caractère révolutionnaire. L'assemblée prétendant que la conduite des propriétaires les avait fait déchoir de leurs

droits offrit au gouverneur d'administrer au nom du roi. Sur le refus de celui-ci la chambre ordonna à tous les fonctionnaires de n'obéir qu'à elle seule. En attendant, des agents se rendirent à Londres pour se plaindre du gouvernement des propriétaires et exposer que la colonie courait le danger de tomber entre les mains des Espagnols. Le ministère anglais profitant de ces dissensions, ne tint nul compte de la charte, et envoya (1721) Francis Nicholson en qualité de gouverneur royal. Il fit infirmer, par une assemblée nouvelle, tous les actes révolutionnaires de la précédente et rétablit l'ordre et la paix dans le pays. Il est vrai qu'il avait eu soin de se faire suivre d'une compagnie de soldats, à la solde de la couronne. Malgré cela, il eut bientôt à se plaindre de la législature avec laquelle il ne put s'entendre. Celle-ci tenait à ses priviléges. Déjà en 1722 Nicholson se plaignait du progrès que les idées républicaines faisaient dans l'Église et dans l'État. Il expliquait en partie la chose par l'influence de la Nouvelle-Angleterre qui faisait un commerce très-actif avec Charleston. En 1728 le gouverneur et son conseil entrèrent en lutte ouverte avec l'assemblée revenue aux mêmes allures révolutionnaires qui, les années précédentes, lui avaient si bien réussi contre les propriétaires. Ceux-ci, de leur côté, pour sauver quelque chose, finirent par vendre leurs droits au gouvernement anglais, et la Caroline, privée de sa charte, devint ainsi une simple province administrée par un gouverneur royal (1729). Cette solution ne mit point un terme aux dissensions. Les gouverneurs, dont l'autorité était souvent contestée et méconnue, eurent encore des difficultés à l'occasion des salaires; s'appuyant de l'exemple du Massachusetts, la législature s'obstina à ne les voter qu'annuellement. La Caroline du Nord qui n'avait pas pris part aux troubles qui avaient agité la province méridionale finit par éprouver le même sort; elle fut vendue à la couronne d'Angleterre qui la fit administrer par un gouverneur (1731).

La querelle entre les propriétaires et les colons suivit une marche entièrement différente dans la Pensylvanie et le Ma-

ryland. William Penn et lord Baltimore perdirent le gouvernement de leur province d'abord après la révolution de 1688 : l'un par suite du mouvement ultra-protestant qui eut lieu dans ses possessions, l'autre par suite de la défaveur qui l'atteignit en Angleterre, après la chute de Jacques II (1692). Mais les soupçons dont Penn avait été l'objet ayant été reconnus faux, on le rétablit en 1696 dans son gouvernement. Seulement retenu lui-même en Angleterre par le triste état de ses affaires, l'agent qu'il envoya en Pensylvanie, Markham ne put rétablir l'ancienne forme de gouvernement dont le délégué du roi n'avait tenu compte ; force lui fut d'entrer en composition avec l'assemblée législative et de lui reconnaître le droit d'initiative pour la confection des lois. Un droit de veto fut réservé à William Penn qui, du reste, n'accorda jamais sa sanction à la concession de son lieutenant. Dans son second et dernier voyage en Amérique (1700), il n'eut pas à se féliciter de ses rapports avec les colons. Ils l'obligèrent à faire de nouveau arpenter, à ses propres frais, les terrains concédés, pour se plaindre ensuite, parce que l'opération ne tourna pas à leur avantage, comme ils l'avaient espéré. Avec cela, ils demandaient à être exemptés de toute redevance (quit-rents). La constitution fut changée en 1701. Le pouvoir législatif fut confié à un gouverneur à la nomination de Penn et à une assemblée qui devait être choisie annuellement, s'ajourner à volonté et jouir de tous les autres priviléges d'un corps de ce genre, conformément aux droits des Anglais et selon que cela se pratiquait dans les autres plantations américaines. Cette nouvelle constitution, appelée « charte des priviléges », ne rétablit pas l'harmonie entre les colons et le propriétaire qui, de son côté, ne fut pas heureux dans le choix des gouverneurs. Fatigué de toutes ces tracasseries, il avait déjà fait toutes les démarches nécessaires pour céder ses droits à la couronne, lorsqu'une attaque de paralysie l'empêcha de terminer l'affaire (1712). Sa mort, quelques années plus tard (1717), amena entre ses héritiers de longues discussions dans lesquelles la colonie fut aussi compromise. Les querelles conti-

nuèrent entre les successeurs de Penn et les colons. En (1755), les nécessités de la quatrième guerre coloniale mirent un terme à l'influence des Quakers qui, jusque-là, avait été prépondérante. L'assemblée finit par obtenir que les terres des propriétaires payeraient l'impôt foncier comme les autres (1758). Mais les détenteurs désavouèrent le gouverneur et l'affaire fut portée par devant le *Bureau du commerce* qui donna raison à l'assemblée, dont la cause fut défendue par Franklin (1761). De nouvelles discussions ayant éclaté sur la manière d'interpréter l'autorisation du *Bureau du commerce* concernant la taxe des biens des propriétaires (1764), l'assemblée envoya une seconde fois Franklin en Angleterre pour demander un gouverneur royal, ce qui impliquait la déchéance des héritiers de Penn.

A l'avénement de la maison de Hanovre, la possession du Maryland fut rendue à la famille de lord Baltimore (1715) qui en avait été privée pendant vingt-cinq ans, par la seule raison que son chef était catholique. Cette réparation qui eut lieu malgré l'avis du *Bureau du commerce*, fut due à la conversion à l'anglicanisme du fils aîné de lord Baltimore. En 1771, le dernier lord Baltimore légua ses droits à son fils naturel, Henri Harford, encore enfant.

Outre ceux que nous venons de signaler, un trait commun aux colonies anglaises de cette époque, c'est le grand abus qu'elles firent du papier monnaie. Comme toujours, né d'une détresse financière qu'il contribua à augmenter, il finit par apporter une très-grande perturbation dans toutes les relations commerciales. Les nombreuses guerres que les colonies eurent à supporter pendant la première moitié du XVIIIe siècle, donnèrent la première idée de cet expédient. On créait donc tout naturellement des billets à terme qui avaient cours forcé. Chaque législature, en ordonnant l'émission, ne négligeait pas de fixer une époque à laquelle ils devaient être retirés de la circulation ; mais le moment arrivé, celle qui lui succédait oubliait de remplir les prescriptions arrêtées par la précédente, si même elle ne se trouvait pas à son tour obligée de

recourir à une nouvelle émission. La dépréciation inévitable, et dans certaines colonies fort considérable, qu'éprouvaient ces billets rendait leur retrait excessivement difficile. Aussi, pendant un demi-siècle, on recourut à de nouvelles émissions comme à une panacée destinée à guérir un mal qu'elles ne faisait qu'augmenter. On fut obligé d'émettre de petites coupures de cinq, trois et deux pences. Comme cet expédient était encore insuffisant, il fallut recourir à un autre. Il fut décidé que certains produits naturels, le riz, le chanvre, le tabac, seraient reçus en payement et qu'une quantité déterminée aurait aussi, en quelque sorte, un cours légal.

L'abus du papier monnaie fut surtout grand dans les Carolines et dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre, munies d'une charte. Usant de leur compétence en ces matières, elles recouraient sans cesse à de nouvelles émissions tandis que les gouverneurs des autres provinces y mettaient autant d'obstacles que possible. Le Maryland, par exemple, résista longtemps; il mit même une prime sur l'importation de l'or et de l'argent; mais ce moyen s'étant montré inefficace, il fallut recourir au papier monnaie (1733). Les billets émis perdirent bientôt la moitié de leur valeur nominale. Du reste, dans aucun état, ils ne se maintinrent au pair. Malgré cela les gouverneurs étaient obligés d'accorder de nouvelles émissions, car c'était, dans certains cas, le seul moyen de s'assurer le concours des législatures. Du moment où ils faisaient de l'opposition, on se déclarait dans l'impuissance de payer les impôts.

Les choses continuèrent ainsi jusqu'à la fin de la troisième guerre coloniale. La principale cause du mal ayant alors disparu, on put enfin songer sérieusement à un remède efficace (1748). Le Massachusetts, qui le premier avait donné le mauvais exemple des émissions de papier, fut le premier aussi à faire des efforts pour arrêter le pays dans la funeste voie ou il l'avait engagé. A Boston on n'avait pas émis pour moins de 2,000,000 livres sterling de papier monnaie; la dépréciation étant de sept ou huit pour un. Comme tout le monde avait

cruellement souffert ; les yeux étaient ouverts, on souhaitait vivement un remède. Fort heureusement une occasion favorable se présenta. L'Angleterre, qui avait cédé Louisbourg à la France, ayant voté au Massachusetts une indemnité pour les frais du siége, il fut décidé que cette somme, importée en espèces sonnantes, servirait à racheter tout le papier en circulation. La position financière de la colonie fut ainsi assurée pour vingt-cinq ans.

II. — THÉOCRATIE PROTESTANTE. — CONDITION SOCIALE ET INDUSTRIELLE DES COLONIES. — PROGRÈS DANS LA CIVILISATION.

Malgré les différences fondamentales qui n'avaient point disparu, il s'était fait également sous le rapport religieux un certain rapprochement, du moins extérieur, entre les colonies. Au fond, le point de vue théocratique continuait bien à dominer partout,—sauf dans le Rhode-Island, toujours fidèle aux traditions de Roger William son fondateur, — mais il avait pourtant subi quelque tempérament ; la position des partis s'était modifiée. Nous avons déjà vu que la révolution de 1688 avait eu pour effet d'abolir le test religieux dans la Nouvelle-Angleterre. Mais ce n'est pas à dire pour cela qu'on eût rompu avec les errements du régime théocratique. On avait conservé dans la nouvelle charte, autant que cela était possible, les anciennes lois empruntées à la législation mosaïque. Les jeux, le travail et les voyages étaient rigoureusement interdits le dimanche. Des fonctionnaires communaux étaient spécialement chargés de veiller à ce que ce jour-là on ne fît pas de course inutile ; il n'était pas même permis de prendre des bains dans les rivières. L'adultère, l'athéisme et le blasphème dans le Massachusetts n'entraînaient plus la peine de mort, mais ils tombaient toujours sous le coup de la loi. Quiconque met-

tait en doute la canonicité et l'inspiration d'un livre de la Bible, était passible d'un emprisonnement de six mois qui se prolongeait jusqu'à ce qu'on eût donné des garanties de bonne conduite ; puis venaient, à la discrétion de la cour, le pilori, le fouet, la perforation de la langue avec un fer rouge.

Les colonies épiscopales du Sud rivalisaient de sévérité et de zèle à cet égard avec leurs adversaires les puritains. Dans la Virginie (1692), tout jurement ou parole profane entraînait une amende d'un shelling. Toute réunion, voyage, ou autre acte pouvant violer le sabbat était punissable d'une amende de vingt shellings. L'ivrogne, s'il ne pouvait payer dix shellings, devait passer trois heures au pilori : le fornicateur, était condamné à une amende de dix livres sterlings ; l'adultère, s'il ne pouvait payer deux fois autant, devait ou bien passer trois mois en prison, ou recevoir sur le dos nu trente coups de fouet, bien administrés. Quiconque recevait des personnes de mauvaises mœurs ou avait des relations avec des maisons leur servant d'asile, était d'abord dûment averti par les autorités ecclésiastiques, et condamné ensuite à diverses amendes dont un tiers appartenait au dénonciateur, tandis que les deux autres étaient appliqués au soutien de la paroisse et du ministre. Une loi de 1698 augmenta encore quelques-uns de ces châtiments et établit de nouveaux délits. Celui qui niait l'existence de Dieu ou la Trinité, admettait la pluralité des dieux, contestait la vérité du christianisme et l'autorité de la Bible était passible d'un emprisonnement de trois ans, suivi de la privation des droits civils et politiques. Quiconque s'était abstenu de paraître à l'Église, au moins une fois en deux mois, sans donner de bonnes raisons, devait payer une amende de dix shellings.

Une loi de 1715 établit des châtiments semblables dans le Maryland pour les mêmes peines. Le profane et l'athée avaient d'abord la langue percée et payaient une amende de vingt livres sterling ; s'ils ne pouvaient l'acquitter ils devaient passer six mois en prison ; pour une seconde offense ils étaient marqués au front de la lettre B, l'amende était doublée, ainsi

que la durée de l'emprisonnement destiné à la remplacer; une troisième offense entraînait la peine de mort avec privation des secours de la religion.

En tout cela le Maryland ne faisait que suivre les errements de son siècle. Mais après l'avoir devancé sur un point important, il revint en arrière. Lord Baltimore ne donnant de privilége à aucune secte avait établi une liberté religieuse relative, dont les errants, les incrédules et les impies, à la vérité, ne bénéficiaient pas. L'avénement de William et de Marie, amena un changement radical. A la suite de la révolution accomplie par le parti protestant, l'Église épiscopale devint nationale; le pays fut divisé en paroisses, chacun, quelles que fussent ses opinions religieuses, fut tenu de contribuer au soutien du clergé officiel. La réaction alla même plus loin. Le gouvernement établit une persécution légale contre les catholiques en leur appliquant les lois qui avaient été faites contre leurs coreligionnaires d'Irlande. Il ne fut pas permis de dire la messe en public; il fut interdit aux catholiques de prêcher et d'enseigner. On alla même jusqu'à faire du prosélytisme auprès des enfants en offrant de les mettre en possession d'une portion des biens de leurs parents catholiques (1704). Ces persécutions scandaleuses eurent pour effet de dénationaliser la population catholique. Un riche propriétaire, héritier de la famille Baltimore, Charles Carroll, demanda à la cour de France (1751) d'accorder une concession de terrain aux catholiques du Maryland, disposés à aller s'établir dans la Louisiane. La demande étant demeurée sans réponse, cette dernière honte fut épargnée à la théocratie protestante.

Quoique plus criantes dans le Maryland que partout ailleurs, les persécutions contre les catholiques ne furent pas restreintes à cette seule province. Dans le Massachusetts et à New-York, tout jésuite ou prêtre catholique qui visitait la colonie, était tenu pour incendiaire et perturbateur de la paix publique, ennemi de la vraie religion; il était condamné à une réclusion perpétuelle; toute tentative d'évasion entraînait la

peine de mort. Quiconque le sachant et le voulant, cachait, recevait ou assistait un prêtre catholique, était condamné à une amende de deux cents livres, et, après avoir été mis trois fois au pilori, devait donner des garanties d'une meilleure conduite à l'avenir (1701).

Ce n'est que dans la Pensylvanie que les droits des catholiques furent respectés. Le gouverneur Gordon essaya bien de leur appliquer les lois anglaises, interdisant la célébration publique de la messe (1734); mais le conseil estima qu'ils étaient au bénéfice de la « charte des libertés. » Quand la révolution américaine éclata, il n'y avait encore d'Église catholique autorisée dans toute l'Amérique anglaise que dans la seule ville de Philadelphie.

Dans l'État de New-York, la réaction atteignit même quelques Juifs qui s'y trouvaient établis depuis la domination hollandaise. En 1738, ils furent privés de leurs droits de citoyens.

C'est ainsi que le mouvement inauguré par la révolution libérale et conservatrice de 1688, ne fut que médiocrement favorable à la cause de la liberté religieuse. On se borna à faire les concessions inévitables. Le triomphe des épiscopaux en Angleterre ne permettait pas qu'ils continuassent à être mis hors la loi dans les colonies puritaines. Ils aspirèrent à la suprématie dans le Nord, tandis qu'ils persécutaient les catholiques dans le Maryland et formaient l'Église dominante dans les autres colonies. A la théocratie puritaine et épiscopale fut substituée la théocratie qu'on pourrait appeler protestante, puis qu'on accordait une liberté religieuse, plus ou moins complète, aux diverses sectes orthodoxes issues de la réformation du XVIe siècle. Mais les guerres de religion qui ensanglantèrent l'Europe et qui eurent leur contre-coup dans les luttes, souvent réitérées avec les Français et les Espagnols, donnèrent au régime théocratique modéré une tendance antipapiste très-prononcée. Le Rhode-Island continua donc d'être la seule colonie privilégiée dans laquelle les errants étaient en pleine jouissance de leurs droits politiques et pouvaient parvenir à

toutes les fonctions, sans que personne leur demandât compte de leur état religieux[1].

Naturellement, cette tolérance des diverses Églises protestantes ne manqua pas d'amener des tiraillements. Comme au lieu de recourir au seul remède efficace, la liberté absolue, on s'était arrêté à l'expédient précaire de la tolérance et du privilége, ceux qui avaient été jadis les favorisés n'acceptaient pas de bonne grâce leur condition subordonnée, tandis que le parti dominant cherchait à se servir du gouvernement pour accroître son crédit et son influence. Le roi d'Angleterre, William, se prêta fort bien à la chose. Sous prétexte de s'occuper de la conversion des Indiens, on fonda (1701) une société pour la propagation de l'Évangile dans le but principal de travailler à répandre l'anglicanisme. Cette entreprise fut vue de très-mauvais œil par toutes les colonies, à l'exception de la Virginie où les dissidents étaient peu nombreux et sans influence.

Dans la Caroline du Sud, les épiscopaux, qui ne formaient guère qu'un tiers des habitants, se trouvèrent avoir une majorité d'une voix dans l'assemblée (1703). Celle-ci, avec le concours des hauts fonctionnaires qui étaient épiscopaux, passa un bill, exigeant de tous les membres qu'ils prissent la communion conformément au rite anglican ou que du moins ils signassent un acte d'adhésion à cette Église. Le gouvernement anglais cassa cette loi comme contraire à la charte, mais les dissidents n'en furent pas moins privés de l'égalité religieuse dont ils avaient jusqu'alors joui. Tout en maintenant la tolérance, une assemblée nouvelle proclama l'anglicanisme la religion de la province (1707). Dans le but de favoriser les travaux de la *Société pour la propagation de l'Évangile*, le pays fut divisé en paroisses.

A peu près vers la même époque, le gouverneur Cornbury prétendit aussi faire du zèle dans l'État de New-York, en

1. Voir cependant, dans le premier volume (pag. 409), une certaine réserve touchant les catholiques.

faveur de la secte épiscopale. Appuyé sur ses instructions, il ne voulait permettre de prêcher et d'enseigner qu'aux seuls ministres et instituteurs qui avaient reçu l'autorisation d'un évêque. Mais le jury acquitta deux missionnaires presbytériens que le gouverneur avait fait arrêter. Cette tentative provoqua une grande indignation dans la colonie; un très-petit nombre de planteurs appartenait à l'Église anglicane (1707).

Dans la Virginie, les dissidents furent mis au bénéfice des lois qui établissaient, en Angleterre, la tolérance pour les diverses sectes. .

Au milieu des tiraillements et des inconséquences de tout genre résultant de la confusion, plus ou moins avouée de l'Église et de l'État, la Pensylvanie conservait entre les diverses colonies, une physionomie particulière. Chez les *Amis*, la liberté religieuse ne pouvait être en souffrance, mais l'État, à son tour, se trouvait compromis. Au fond, le spiritualisme excessif des Quakers qui abolissait tout ordre, toute organisation dans l'Église, devait, pour être conséquent, condamner tout gouvernement, De bonne heure, les guerres qui éclatèrent mirent celui de la Pensylvanie dans un embarras très-grand, dont on ne put sortir que par des compromis avec la conscience. Les Quakers, nous le savons, ne reconnaissent, en aucun cas, la légitimité de la guerre. Que fallait-il faire cependant en présence des attaques des Canadiens et des Indiens qui menaçaient de tout détruire? Chaque fois qu'on lui adressait un appel, la colonie des Quakers refusait non-seulement son contingent en hommes, mais même toute contribution financière. Vous ne vous refuserez pas au moins, leur dit le gouverneur de New-York, à nourrir ceux qui ont faim et à vêtir ceux qui sont nus? Il espérait ainsi obtenir une contribution financière, destinée, disait-il, à soutenir les Mohicans, que la dernière guerre avait ruinés.

Mais les Quakers, en hommes avisés, ne consentirent à rien donner qu'à condition qu'un trésorier de leur choix, fût chargé de disposer de l'argent (1694). A l'occasion de la seconde guerre, comme on demandait au gouverneur de la Pensylvanie

d'envoyer un contingent de cent cinquante hommes, la législature protesta, en toute humilité. Dans d'autres circonstances ils firent des dons volontaires, ils allèrent même, pressés par le besoin de concourir, selon leur pouvoir, à la sûreté commune, jusqu'à permettre de lever une compagnie de volontaires (1718). Mais ce n'étaient là que des palliatifs, des inconséquences flagrantes qui ne pouvaient être longtemps de mise. Déjà en 1692, un quaker écossais, George Keith, doué d'un esprit plus logique que ses frères, avait hardiment déclaré que le principe de non résistance était destructif de toute forme de gouvernement. Désavoué par l'assemblée annuelle, il ouvre les réunions schismatiques des Quakers *chrétiens*, ainsi qu'il appela ceux qui partageaient sa manière de voir. Ayant répondu trop vertement, dans une controverse provoquée par sa séparation, il fut condamné pour manque de respect, et le libraire qui avait imprimé son pamphlet fut également mis en cause. Les épiscopaux et quelques Quakers qui s'étaient joints à George Keith crièrent tellement à l'intolérance qu'ils contribuèrent à faire priver William Penn de son autorité (1692). Cependant les Quakers inconséquents restèrent au pouvoir jusqu'en 1755. Les nécessités de la guerre devinrent telles à cette époque, qu'il ne fut plus possible à la législature de résister à la pression de l'opinion publique qui réclamait qu'on fournît un contingent en hommes et en argent. C'est à partir de ce moment que l'influence prédominante échappa décidément au parti quaker pour passer entre les mains de la majorité des habitants.

Malgré les traits communs qui rapprochaient plus ou moins les diverses colonies, chacune avait bien suivi son développement particulier, de sorte que les différences étaient aussi remarquables que les ressemblances. Le contraste était surtout grand entre la Virginie et les colonies de la Nouvelle-Angleterre. Deux de ces dernières, le Rhode-Island et le Connecticut, en rétablissant leurs chartes après la révolution de 1688, étaient rentrées dans la jouissance de leurs droits et de leurs priviléges. Quant au Massachusetts, dans sa position nouvelle,

il n'avait cessé de lutter et cela avec succès pour sauver le plus qu'il pourrait des anciens usages. La théocratie, il est vrai, était entamée, mais on avait réussi à maintenir l'administration nouvelle dans les mains mêmes de ceux qui regrettaient l'ancienne, expédient très-efficace pour rompre aussi peu que possible avec le passé, s'il est vrai que les mœurs et les personnes jouent un rôle décisif lorsqu'il s'agit d'appliquer les constitutions politiques. En somme, la Nouvelle-Angleterre n'avait cessé de se développer dans le sens d'une démocratie religieuse ; le peuple continuait à exercer des droits souverains dont il n'était pas moins jaloux que par le passé ; et, s'il avait été obligé de faire des concessions aux exigences de la mère patrie il ne laissait échapper aucune occasion de protester ou de rentrer en pleine et entière possession de ses priviléges.

La Virginie avait également suivi sa propre impulsion, mais nous savons déjà qu'elle était entièrement différente de celle des colonies puritaines. Le caractère essentiellement conservateur et modéré de la révolution anglaise de 1688, le genre même de culture indiqué par le climat, la nécessité de construire sur les bases établies dès le début, tout concourut à favoriser, dans la Virginie, le développement d'une aristocratie territoriale. Aussi conserva-t-elle longtemps la réputation d'être la plus tranquille et la plus facile à gouverner de toutes les colonies anglaises. Ce n'est pas que les Virginiens n'eussent une très-haute idée de leur importance. L'usage du tabac, en se popularisant toujours plus en Europe, avait singulièrement accru la culture ; on n'avait plus à traverser de ces crises financières qui amenaient une certaine agitation politique. Les colons n'étaient pas peu fiers d'avoir à payer des droits si considérables à la mère patrie pour l'importation de la précieuse plante de Nicot qui faisait leur fortune : leur province ne rapportait-elle pas à elle seule, à l'Angleterre, des revenus plus considérables que toutes les autres ensemble? Aussi les Virginiens finirent-ils par se rendre un peu plus compte du gouvernement qui les régissait. Voyant qu'ailleurs on jouissait de priviléges plus considérables, ils commen-

cèrent à murmurer ; ils ne furent pas entièrement à l'abri de ces accès de mauvaise humeur par lesquels les colonies pourvues de charte s'étaient rendues célèbres. Du reste, ce mécontentement ne pouvait guère tirer à conséquence, car le pays était dans les mains d'une oligarchie sage et prudente, que rien ne devait pousser à courir les aventures. Sur chacune des quatre grandes rivières du pays se trouvaient établis de dix à trente planteurs, qui, grâce à leur industrie et à leur commerce, s'étaient acquis de fort beaux domaines. Ces messieurs veillaient à ce que les pauvres ne manquassent jamais de ce qui pouvait être indispensable à la vie ; en retour de ces soins paternels ils avaient l'avantage de pouvoir maintenir leurs protégés dans une complète dépendance, résultant déjà du simple fait qu'ils étaient toujours endettés. C'était dans cette classe des patrons qu'on choisissait les membres du conseil et de l'assemblée, les juges et les fonctionnaires du gouvernement. Quant aux affaires ecclésiastiques, l'administration de la paroisse était entre les mains de conseillers qui se recrutaient eux-mêmes ; pour que le ministre ne fût pas tenté de s'émanciper on avait soin de ne lui adresser vocation que pour une année.

Douze conseillers, jouissant d'une grande autorité, formaient une des branches de la législature. Leur assentiment était indispensable pour donner force de loi à tout acte officiel du gouverneur. Les hautes fonctions judiciaires et le commandement de la milice étaient entre leurs mains. Une majorité de ces conseillers, rattachés les uns aux autres par une espèce de contrat de famille, aspiraient à concentrer entre leurs mains tout le gouvernement de la province. Aussi la place de gouverneur était-elle, à peu de choses près, une sinécure. Le code des lois fut souvent révisé, mais, avec l'esprit qui régnait, les changements ne pouvaient guère tirer à conséquence. La population, il est vrai, ne cessait d'augmenter sensiblement, toutefois elle continuait à se disperser dans les campagnes et à vivre dans l'isolement. Il n'y avait pas de villes, à peine trouvait-on, jusqu'en 1751, quelques rares villages.

La même cause, la culture à peu près exclusive du tabac, avait produit des résultats identiques dans le Maryland : là aussi il s'était constitué une aristocratie territoriale. Quelques-uns s'enrichissaient, mais la plupart des planteurs étaient des hommes insouciants, légers, dégradés par l'ignorance et pliant sous le poids de leurs dettes.

Des concessions de terrain arbitraires eurent également pour effet de constituer dans l'État de New-York une aristocratie territoriale. La culture tomba entre les mains des classes inférieures, car les émigrants d'Europe et tout Américain de naissance ayant une position quelque peu assurée, ne se montrèrent nullement disposés à travailler pour les grands propriétaires ; le développement du pays fut ainsi retardé. Néanmoins la constitution de la grande propriété ne produisait pas les mêmes résultats à New-York que dans le Sud, bien que plus tard, elle ait donné lieu à des troubles qui se sont prolongés jusque dans notre siècle.

Naturellement la prospérité industrielle, agricole et commerciale des colonies se ressentit, de bonne heure, de la constitution sociale de chacune d'elles. Le Sud, beaucoup plus riche, ne prit pas le grand développement sur lequel on semblait être en droit de compter. Le tabac et le riz furent, pendant longtemps, à peu près la seule culture. Plus tard on y joignit, dans la Caroline du Sud, celle de l'indigo, qui convenait aux propriétaires qui n'avaient ni les capitaux nécessaires ni les terrains convenables pour la production du riz. La richesse du pays s'accrut considérablement ; bientôt les planteurs de la Caroline du Sud purent rivaliser pour la dépense et le luxe, avec les producteurs de sucre dans les Indes Occidentales. Le goudron, la poix, la résine, devinrent le principal produit de la Caroline du Nord qui possédait d'immenses forêts de pins ; la Pensylvanie produisait presque exclusivement des céréales, qu'elle exportait, en très-grandes quantités en Espagne, en Portugal et dans les Indes Occidentales.

Si les colonies de la Nouvelle-Angleterre, moins favorisées par le sol et le climat, ne se faisaient pas remarquer par leurs

produits agricoles, elles s'étaient rattrapées par le développement qu'elles avaient su donner au négoce et à l'industrie. Tout le commerce de cabotage était presque exclusivement dans les mains des puritains ; c'étaient eux qui se chargeaient de transporter, dans le monde entier, les produits des plantations plus riches et d'importer les articles indispensables. Déjà en 1710, la suprématie commerciale du Nord était incontestable. Ainsi la Caroline du Nord, hors d'état d'avoir des communications directes avec l'Angleterre, dépendait entièrement des colonies puritaines qui avaient le monopole des transports maritimes. Vers 1699, la valeur des exportations s'élevait à 1,500,000 dollars, somme compensée, à peu de chose près, par un égal chiffre de marchandises importées. De 1720 à 1730, l'Angleterre importait annuellement, en moyenne, des produits pour une valeur de 1,992,569 dollars. Chose remarquable ! la Nouvelle-Angleterre absorbait, à elle seule, une portion plus forte de ces produits que le Maryland et la Virginie d'une part, et la Caroline, la Pensylvanie et l'État de New-York d'autre part. De 1738 à 1748, la balance du commerce tourne décidément à l'avantage de la mère patrie ; elle exporte, en moyenne, pour une somme annuelle de 3,221,886 dollars, et reçoit moins. A cette époque la Caroline et le Maryland reçoivent des produits anglais pour une somme plus forte que les colonies puritaines. Mais cette circonstance, loin d'être défavorable à ces dernières, nous met sur la voie d'une autre source importante de leur prospérité.

Dans le Sud, l'agriculture était l'unique ressource ; les colons étaient obligés de recevoir du dehors presque tous les articles manufacturés. L'industrie avait au contraire pris un très-grand développement dans la Nouvelle-Angleterre. Non-seulement les puritains devaient moins recevoir d'Europe, mais ils avaient encore des produits à importer dans les autres colonies. De là, la grande importance qu'avaient pour le Nord les incessants conflits avec l'Angleterre au sujet des lois de navigation et de commerce. La prétention de sacrifier entièrement les colonies au monopole anglais paraissait si

énorme, si inique, que fort peu de puritains se faisaient des scrupules de frauder le fisc, en se livrant à une active contrebande. De là les plaintes continuelles du commerce anglais. Il y avait une longue liste de produits qui ne pouvaient être exclusivement importés qu'en Angleterre ; et, de peur que les colonies ne les transportassent ailleurs, tout commerce direct avec d'autres parties du monde leur était interdit. Or, à cette époque, l'Irlande et l'Écosse (1696) n'appartenaient pas encore commercialement à l'Angleterre ; de sorte que le marché demeurait singulièrement restreint pour un peuple industrieux qui brûlait de prendre son essort. Mais ce n'était pas encore assez. Les colonies américaines elles-mêmes devaient demeurer fermées à l'industrie des puritains, leur seule ressource sur un sol ingrat. Les articles de laine constituant à cette époque (1699) le principal produit de l'Angleterre manufacturière, il fut interdit de transporter les filés d'une colonie dans l'autre et d'exporter la laine brute et les étoffes dans des pays étrangers. Il paraît que les chapeliers de Boston firent de bonne heure une concurrence redoutable à leurs confrères de Londres. Déjà en 1732, ceux-ci obtenaient du Parlement que les chapeaux seraient compris dans la liste des articles de laine qu'il n'était pas permis d'exporter ; on poussa les précautions jusqu'à interdire à tout chapelier des colonies d'avoir plus de deux apprentis. Mais on avait beau faire, rien n'aboutissait : l'industrie des puritains demandait tellement à se développer qu'à mesure qu'on lui fermait une issue elle s'en ouvrait de nouvelles. Dans ce pays de glace et de granit, ne s'avisa-t-on pas de manipuler les mélasses dont on tirait du rhum ? Newport dans le Rhode-Island, alors la quatrième ville de l'Amérique, était le centre des distilleries. Elles réussirent si bien que les négociants anglais, alarmés de la concurrence, obtinrent qu'il fût mis un impôt sur les articles de cette nature de provenance française pour obliger les puritains à se pourvoir dans les plantations anglaises des Indes Occidentales. Le Rhode-Island et New-York, protestèrent énergiquement auprès du Parlement d'Angleterre. Ils représentaient que les produits

des Indes Occidentales étaient la seule ressource pour se payer des marchandises que de leur côté ils y exportaient. Si l'exportation leur était interdite, comment voulait-on qu'ils fussent eux-mêmes en état de solder les articles manufacturés qu'ils devaient recevoir de la Grande-Bretagne? Non-seulement cette loi, en établissant un impôt, devait aboutir à une prohibition presque complète, mais elle violait les droits des colons; comme sujets du roi et Anglais, ils ne pouvaient être obligés de payer des taxes qu'ils n'avaient pas consenties. Mais tout fut inutile: «l'acte des mélasses» fut adopté d'abord pour trois ans, toutefois, il fut renouvelé ensuite indéfiniment. La législature du Massachusetts irritée mit en cause un individu qui avait fourni des renseignements dans une enquête parlementaire sur ces matières. Tout le monde se mit à faire la contrebande et l'impôt ne produisit à peu près rien (1733). De plus le commerce interlope ne portait pas sur ce seul article : tous les produits de l'Europe finirent par pénétrer dans les colonies. Un avocat de Boston, en 1748, affectait d'être toujours habillé de drap de fabrication française.

Après les réclamations des chapeliers et des épiciers, arrivèrent celles des fondeurs et des fabricants de fer. Pour cet article encore les puritains avaient réussi à exciter l'alarme de leurs concurrents. Déjà en 1721, il y avait dans la Nouvelle-Angleterre six hauts-fourneaux et dix-neuf forges. La production du fer était encore plus abondante dans la Pensylvanie. Les agents des colonies réussirent à faire enlever une clause d'un bill qui était déjà devant le Parlement, et par laquelle on interdisait cette industrie naissante.

Il est bien vrai qu'on se rattrapa en mettant un très-fort droit d'entrée sur les fers d'origine américaine. Mais avec des hommes entreprenants, comme ceux que nous connaissons, cette précaution produisit un effet fort inattendu. Ils se mirent tout simplement à manufacturer l'acier et le fer en barre pour leur propre consommation, puisqu'on prohibait en Angleterre l'entrée du minerai qui n'avait subi qu'une première préparation. Alors la destruction des forêts rendant la production

du fer très-coûteuse en Europe, le cabinet anglais changea entièrement de politique. Le fer en barre fut admis en franchise, mais les fourneaux nécessaires pour la fabrication de l'acier furent interdits dans les colonies. Ils devaient être détruits comme faisant tort au bien public, à titre de « nuisances. » Dans ce concert de plaintes, les constructeurs de navires n'avaient pas été les derniers à jeter un cri d'alarme. Déjà leurs ouvriers les quittaient pour aller s'établir de l'autre côté de l'océan Atlantique. Qu'allait devenir leur industrie si on se mettait à construire tant de navires dans la Nouvelle-Angleterre? Dans ce cas là du moins, le *Bureau du commerce* eut le bon esprit de comprendre que le mal qu'on lui signalait était sans remède.

On n'en admettait pas moins la maxime générale que le développement des manufactures et de l'industrie, dans les colonies, aurait pour effet de relâcher les liens de dépendance qui les attachaient à la mère-patrie. Néanmoins, les tentatives qu'on ne cessa de faire pendant tout le commencement du XVIII[e] siècle, pour arrêter l'essor politique, commercial et industriel des plantations, eurent pour effet d'amener le résultat tant redouté. La lutte était tellement ridicule et contre nature qu'elle ne pouvait tourner qu'à la confusion de ceux qui avaient eu la témérité de s'y engager. Au fait, quoiqu'il y pût paraître, et, bien qu'ils cédassent à propos, quant à la forme, les colons finissaient presque toujours par l'emporter pour le fond. Malgré toutes les tracasseries du gouvernement anglais, stimulé par le *Bureau du commerce*, les législatures coloniales ne cessèrent de se fortifier et de gagner en influence dans leur lutte contre les propriétaires et la mère patrie. On finit par renoncer à la prétention qui voulait que les prérogatives royales fussent illimitées en Amérique. Les légistes de la couronne eux-mêmes, cessant d'en appeler au roi en son conseil, en vinrent à déclarer que le Parlement et les législatures coloniales étaient les seules autorités légales. Ce n'est pas à dire que personne songeât encore à une scission devant aboutir à une indépendance absolue. Mais plus les colonies s'enrichis-

saient, plus leurs relations commerciales s'étendaient, plus aussi les hommes intelligents sentaient le poids des lourdes chaînes que la Grande-Bretagne prétendait si imprudemment leur faire porter. La question devait nécessairement se poser un jour pour peu qu'on continuât à marcher dans la fausse voie dans laquelle on s'était engagé.

En attendant, l'Amérique revêtait tous les caractères d'un pays qui ne voulait pas rester en arrière dans les progrès de la civilisation. Déjà, en 1719, l'autorité judiciaire faisait respecter la liberté de la presse dans le Massachusetts. A chaque occasion importante, on voyait abonder les pamphlets : ainsi, lors de la panique au sujet de la petite vérole, dans les nombreuses discussions provoquées par le papier-monnaie. Il existait à Boston deux petits journaux qui dataient déjà de 1704, lorsque James Franklin fonda en 1722, sous le nom de *New-England Courant*, la première feuille se proposant de diriger et d'éclairer l'opinion publique. Dans ce journal, un peu retardataire, on remarqua bientôt des articles qui trahissaient un autre esprit. Ils étaient dus à la plume d'un apprenti, frère du rédacteur, jeune homme de seize ans, qui devait être plus tard Benjamin Franklin. Mais le débutant n'eut pas la main heureuse, lorsqu'il s'en prit à un mal, fort répandu en tout pays, mais qu'on n'attaque jamais impunément : il fit la satire de l'hypocrisie religieuse. En conséquence, considérant qu'il avait tourné la religion en ridicule, qu'il avait troublé la paix et l'ordre public, on lui donna un avertissement. Mais comme dans ce pays-là on ne faisait rien à demi, à cette époque, cette mesure, destinée à sauvegarder la moralité publique, eut une conséquence que cet antique usage des avertissements n'a pas nécessairement dans des pays qui tiennent moins à la réputation de puritanisme. Le frère aîné du jeune publiciste reçut défense de publier son journal ou tout pamphlet avant d'en avoir obtenu l'autorisation du secrétaire de la colonie. Il est vrai qu'on tourna la difficulté en mettant le journal sous le nom de Benjamin. Mais la prudence était devenue de rigueur, les collaborateurs alarmés se tinrent à l'écart, le journal ne réussis-

sant pas à allier l'intérêt et la mesure, devint désespérément ennuyeux et cessa de paraître, faute d'abonnés. Tel fut le sort du premier journal libéral en Amérique : il suffit, pour le faire disparaître sans retour, d'un seul coup de roue de cet ingénieux mécanisme, le régime des avertissements. James Franklin ne se laissa pas décourager; passant la frontière, il alla plus tard établir (1732) un journal à Newport, dans le Rhode-Island, asile et berceau de toutes les libertés. Il n'y avait dans ce moment, hors de Boston, qu'un autre journal, *le Mercure* de Philadelphie. Il ne laissa pas périr son confrère sans s'élever avec sévérité contre le rétablissement de la censure dans le Massachusetts. C'était de sa part un acte de courage et de dévouement, car il n'avait nullement sujet d'être fier de la position qui lui était faite à lui-même.

La ville de New-York tint à honneur de ne pas demeurer longtemps en arrière de Boston et de Philadelphie; dès 1725, elle eut deux journaux, un ministériel, organe du gouverneur, *The New-York Gazette*, l'autre de l'opposition, *The Weekly Journal*, rédigé par Pierre Zenger. Celui-ci était devenu l'organe de certains conseillers mécontents qui ne se gênaient pas pour critiquer la conduite du gouverneur et celle de l'assemblée. Trouvant que les réponses de l'organe ministériel n'étaient pas suffisantes, le gouverneur Cosby fait brûler le journal de l'opposition par la main du shériff, arrête le gérant et lui intente un procès en calomnie. Les hommes chargés de la défense sont rayés de la liste des avocats. Zenger, cependant, ne fut pas privé de défenseurs. Le jour de l'audience, ses accusateurs étonnés voient apparaître le président de la législature pensylvanienne, le quaker Andrew Hamilton, avocat célèbre par son expérience et son savoir et auquel son grand âge donne un aspect des plus vénérables. Hamilton offre de fournir la preuve des allégations réputées diffamatoires, lorsque, conformément aux traditions anglaises, le tribunal refuse de l'admettre. Mais à quoi bon aller chercher des preuves bien loin ? s'écrie alors l'avocat; j'en appelle à la connaissance personnelle que les membres du jury ont des faits;

il y a notoriété publique, les membres du jury savent fort bien que les allégations de mon client sont fondées, ils devraient être reconnaissants de ce qu'il les a publiées. Ce n'est pas sa cause personnelle, mais bien celle de la province qu'il a défendue. En dépit de tous les efforts du tribunal, cet appel au sentiment populaire est admis et le verdict d'acquittement est couvert d'applaudissements. La corporation de New-York reconnaissante offre le droit de cité à l'avocat triomphant. Mais l'administration eut sa revanche. Le pauvre imprimeur du journal, abandonné à ses seules ressources, succomba sous le poids des dettes et des tracasseries officielles.

Déjà, en 1693, Thomas Neald avait été autorisé à établir des relations postales entre les colonies, pour le transport des lettres et des paquets. Mais, au début, on rencontra beaucoup de difficultés. Aussi, à l'expiration de sa concession (1710), établit-on en Amérique le régime postal de l'Angleterre. Un bureau central fut ouvert à New-York; il se chargeait de faire parvenir les lettres en Europe par des navires qui partaient régulièrement. Quant aux communications intérieures, deux principales routes postales furent établies, l'une dans la direction du Nord, l'autre dans celle du Sud, mais jusqu'à Philadelphie seulement. Le courrier ne partait de cette dernière ville, pour aller plus au sud, que lorsqu'il y avait suffisamment de lettres pour défrayer ses dépenses.

Les arts et les sciences avaient aussi commencé à se montrer en Amérique. Un homme, qui fut plus tard évêque anglican, et à qui son idéalisme extravagant assure une mention dans l'histoire de la philosophie moderne, Georges Berkeley, célébrait, en 1729, dans des stances fameuses, l'avenir des arts et des sciences en Amérique. Un de ses compagnons dans son voyage en Amérique, John Smibert, artiste écossais, introduisit dans ce même temps la peinture de portrait. En 1749, quelques jeunes Anglais s'avisèrent de représenter une pièce de théâtre dans un café de Boston. Mais, à cette nouvelle, l'alarme fut grande parmi les puritains; le Massachusetts et le Connecticut se hâtèrent d'interdire la répétition de pareilles

représentations, comme tendant à décourager l'industrie et la frugalité, et à augmenter considérablement l'impiété et le mépris de la religion. Aussi, une troupe d'acteurs qui visita l'Amérique peu de temps après (1752), dût-elle se borner à parcourir les villes des États intermédiaires, New-York, Annapolis, Philadelphie. Elle ne s'aventura en pays puritain que jusqu'à Newport, la république fondée par Roger Williams paraît avoir compris la liberté de la scène sur la longue liste de celles qui découlent de son principe fondamental : l'absolue liberté de la conscience individuelle.

Nous avons déjà signalé les efforts que les puritains avaient fait de bonne heure pour répandre l'instruction : les établissements d'instruction supérieure s'étaient accrus, en 1701, d'une faculté de théologie dans le Connecticut, qui devint plus tard (1716) le collége de Yale à New-Haven. L'instruction et le goût de la lecture doivent avoir été très-répandus à cette époque, si nous en jugeons par le nombre des libraires de Boston, qui paraissent avoir fait d'excellentes affaires. Déjà, en 1677, il n'y en avait pas moins de quatre dans cette ville. Et, chose remarquable, le plus riche marchand de Boston, était un certain Usher qui avait gagné sa fortune dans le commerce de la librairie. Ses affaires étaient en si bon état, que pour assurer la juridiction du Massachusetts sur certains territoires contestés, il put désintéresser le prétendant Gorges, en lui donnant la somme de 30,000 francs (1,200 livres sterling).

Le Rhode-Island seul fait ombre dans le tableau; il ne paraît pas que, à cette époque, cette république de libéraux mécontents ait senti toute l'importance de l'instruction publique. Ce fait se comprend sans peine si on tient compte des circonstances et des préoccupations du moment. Néanmoins, il est juste de rappeler que ces jugements sont portés par des adversaires systématiques du régime qui s'était établi dans ce petit État [1].

1. Elliott, II, 428; Hildreth, II, 254. Quoiqu'il en soit, le Rhode-Island ne tarda pas à rattraper les autres colonies, et aujourd'hui il est du nombre des États qui font le plus pour l'instruction, à en juger

Les colonies du Sud qui n'avaient ni les mêmes principes, ni des excuses analogues, prirent encore moins de soin d'instruire les générations nouvelles.

La Virginie seule fit exception. Reprenant en 1691 un ancien projet, on fonda un collége qui servit à élever le clergé et à instruire les Indiens. L'établissement fut d'abord mis sur un grand pied, grâce au concours du gouvernement anglais, dont on sollicita le patronage; tandis que les puritains, fidèles à leurs tendances, n'avaient compté que sur eux-mêmes et sur l'initiative individuelle.

Dans le Maryland, on ne songea à établir des écoles publiques qu'à l'avénement de la domination protestante (1694). Et encore les projets formés à cette époque ne furent-ils mis à exécution que beaucoup plus tard de 1723 à 1728.

En 1740 il s'ouvrit en Géorgie une maison pour les nombreux orphelins, dont les parents avaient été victimes soit du climat, soit de leur ignorance et de leur imprudence. L'initiative fut prise par le célèbre sectaire George Whitefield, un des fondateurs du méthodisme, qui grâce à son zèle, servi par une éloquence émouvante, avait collecté les fonds nécessaires en Angleterre et en Amérique.

Dans la Caroline du Sud on n'éprouvait nul besoin d'instruire les classes inférieures. Les riches planteurs se bornaient à envoyer leurs fils faire leur éducation en Angleterre.

Pour ce qui est des États intermédiaires ils doivent aussi, quant à l'instruction, être plutôt rangés avec le Sud qu'avec le Nord. En 1747 le gouverneur Belcher, grand admirateur de

par la note suivante : « l'État de Rhode-Island qui est le plus petit de l'Union dont la population est de 150,000 âmes, a un budget de 120,000 dollars sur lesquels 85,000 sont affectés à l'enseignement. Chaque citoyen y donne ainsi pour élever ses enfants presque deux fois autant que pour l'ensemble de toutes les autres dépenses publiques. Quel exemple analogue pourrait-on trouver chez tous les États grands et petits qui se partagent la carte de l'Europe? » Du Hailly, *New-York et la société américaine ; une station sur les côtes d'Amérique*. *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1862.

Whitefield, établit à Princeton, dans le New-Jersey, un séminaire pour l'éducation des ministres.

Jusqu'en 1749 le mélange des populations et des langues ne paraît pas avoir permis à l'instruction de faire de grands progrès dans l'État de New-York. On ne comptait dans la législature aucun membre ayant reçu une culture classique; un juge et un avocat avaient seuls eu ce privilége. On eut recours à une loterie pour fonder un collége, mais cet établissement, qui fut pendant longtemps un sujet de discussion pour les diverses sectes, n'exerça pas d'abord une influence bien sensible.

Les choses n'allaient pas beaucoup mieux à la même époque dans la Pensylvanie. Mais Benjamin Franklin fit de courageux efforts qui ne furent pas toujours couronnés de succès. Faute d'une culture assez générale dans la population, il vit périr entre ses mains, au bout de deux ans, la première revue américaine qu'il avait fondée (1752). Il forma le projet d'une académie et d'une école gratuite qui devinrent un collége, et plus tard l'université de Philadelphie. Heureusement que lui et quelques amis, devançant leurs contemporains, devaient se livrer à des travaux importants par lesquels la science américaine ferait acte de présence dans le monde. Les découvertes de Franklin, sur l'électricité, allaient lui assurer une réputation européenne à laquelle n'a jamais atteint aucun de ses compatriotes, — si ce n'est l'auteur du *Père Tom;* — ses voisins, Godfrey et Bartram se livraient aussi à des travaux importants dans le domaine des sciences naturelles [1].

1. L'un a inventé le cadran connu sous le nom de cadran de Halley, et Bartram a été le premier botaniste américain.

CHAPITRE XIII

DÉCADENCE RELIGIEUSE DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

I. — LES SORCELLERIES DE SALEM.

Dans la période de transition dont nous retraçons l'histoire, la Nouvelle-Angleterre était, à tous égards, comme par le passé, à la tête des colonies américaines, et l'élément évangélique, jusque là prédominant, lui avait donné à elle-même sa physionomie et sa force. Nous savons toutefois que la vie religieuse était, depuis plusieurs années, arrivée à une phase de décadence. Après avoir rendu possible certaines déviations importantes qui avaient conduit à l'abandon des principes ecclésiastiques des premiers puritains, la piété, subissant à son tour l'influence du mal provoqué par elle, avait perdu sa séve, sa fraîcheur et sa spiritualité : les habitudes religieuses se transmettaient fidèlement comme les autres, mais pour bien peu de gens elles continuaient à être une vie personnelle, une réalité dont on eût éprouvé l'efficace.

L'État, de son côté, n'avait pas grand chose à se reprocher. En empêchant l'Église d'intervenir dans son domaine, il lui avait rendu le seul service qu'il puisse jamais lui rendre. Mal-

heureusement, comme nous l'avons suffisamment indiqué ailleurs, on était loin encore d'avoir rompu avec toutes les prétentions théocratiques, dont l'esprit, en ce qu'il avait de moins bon, s'était conservé dans les lois. Quant à l'Église, elle n'avait pas traversé une phase de rénovation intérieure qui lui permît de marcher vers un avenir nouveau en répudiant franchement les errements du régime théocratique et en acceptant, sans réserve, la position nouvelle qui était faite à la religion dans la société.

C'est sous l'action de ces circonstances, une position fausse quant aux rapports de l'Église et de l'État, une décadence marquée dans la vie religieuse, que s'accomplirent d'étranges phénomènes, destinés à avoir un grand retentissement, et qui, aujourd'hui encore, sont signalés comme un grief considérable contre le puritanisme, bien qu'en somme il en soit entièrement innocent. Pas plus qu'aucune autre tendance religieuse il n'est à l'abri d'aberrations de divers genres ; mais on peut dire, à son honneur et à sa décharge, que ce ne fût que dans une époque de décadence, alors qu'il avait perdu sa spiritualité primitive, qu'eurent lieu les étranges scènes que nous avons à raconter maintenant. Quoi d'étonnant que dans la Nouvelle-Angleterre, comme ailleurs, des habitudes religieuses n'étant pas suffisamment soutenues par une piété vivante et éclairée, aient abouti, sous l'impression de la vague crainte du monde surnaturel, à des aberrations qui, de tout temps et en tout lieu, ont accompagné la superstition ?

C'était pendant cette période comprise entre les dernières années de l'administration d'Andros, le règne du gouvernement provisoire et l'introduction de la nouvelle charte. Les guerres coloniales avaient déjà commencé ; l'opinion publique surexcitée était prête à s'enflammer à la nouvelle du moindre événement quelque peu extraordinaire. Tout à coup on apprend que d'étranges scènes se passent dans le sein d'une pieuse famille de Boston. Quatre enfants, de cinq à treize ans, donnent un spectacle aussi étrange qu'effrayant ; ils aboient comme des

chiens, miaulent comme des chats ; ils deviennent tour à tour sourds, aveugles, muets ; leurs membres se livrent aux plus étranges contorsions, tandis que les patients se plaignent d'être pincés, tirés de côté et d'autre. Le doute n'est point permis ; le médecin, appelé par le père terrifié, déclare que c'est un cas de sorcellerie bien caractérisé ! Il ne s'agit plus que de découvrir l'auteur du maléfice. L'aînée des jeunes possédées avait peu auparavant été vertement tancée par une vieille domestique irlandaise, elle la dénonce comme étant la sorcière qui leur a jeté un sort. Cependant les quatre ministres de Boston et celui de Charlestown se sont rassemblés dans la maison où se passent ces tristes scènes. Après un jour consacré au jeûne et à la prière, la moins âgée des enfants rentre dans son état naturel. Mais soit ignorance, soit malice, les autres continuent à se démener. La vieille Irlandaise est arrêtée et accusée de les avoir ensorcelés. Du reste il y avait déjà fort longtemps qu'elle passait pour sorcière ; elle s'était même vantée de l'être. Les réponses qu'elle fait aux magistrats sont si absurdes et si incohérentes que les médecins sont appelés à décider si elle est dans son bon sens. Sur leur réponse affirmative, elle est jugée et déclarée coupable et exécutée (1688).

Il n'en fallut pas davantage pour attirer l'attention publique sur la sorcellerie, à laquelle les puritains croyaient, comme l'immense majorité de leurs contemporains. D'accord avec la Bible, qui défendait de laisser vivre la sorcière, leur code de lois la condamnait à mort.

Un jeune ministre de vingt-cinq ans, instruit, vain et entreprenant, Cotton Mather, fils d'Increase, ayant, à un haut degré, tous les défauts qu'on remarque souvent chez les enfants d'hommes distingués, prend l'affaire en main. Pour mieux pouvoir la tirer au clair, tout à son aise, il fait transporter dans sa propre demeure l'aînée des enfants ensorcelées. Cette jeune fille, d'une ruse et d'une adresse précoces, n'a pas de peine à faire accepter les plus étranges histoires au jeune docteur, déjà convaincu et avide de merveilleux. Grâce aux

provisions qu'il a déjà, il se trouve bientôt en état de publier un volume rempli de merveilles. Dans sa préface il a soin d'avertir les sadducéens qu'il considérera leurs doutes comme des insultes personnelles, car il a été témoin de plusieurs des scènes qu'il rapporte.

Les quatre autres ministres de Boston avaient signé la préface destinée à recommander le livre au public. Eux aussi apostrophaient les modernes sadducéens, déclaraient que pour confondre l'athéisme et arracher aux incrédules des concessions que la seule autorité de la Bible ne pouvait obtenir, Dieu permettait aux démons de prendre leurs ébats sur cette terre. Ils garantissaient, en outre, la vérité des déclarations de Mather et présentaient le livre comme particulièrement propre « à prouver qu'il est un Dieu, un diable et des sorciers. »

Dans un sermon, en tête de ces merveilleux récits, l'auteur avait eu soin de définir ce qu'il entendait par la sorcellerie. C'était renier Dieu et installer le prince des ténèbres sur le trône même du Tout-Puissant. Il serait impossible d'imaginer un crime plus abominable. Le sorcier signait un pacte avec le diable; celui-ci, en retour, s'engageait à lui rendre de petits services, en tourmentant et en affligeant de divers maux quiconque lui serait désigné par ceux qui avaient inscrit leur nom dans son livre rouge.

Cependant la jeune possédée avait fini par rentrer dans son bon sens, dès qu'elle avait cessé d'être l'objet de l'attention publique. Mais la semence était tombée dans une terre bien préparée; le temps était particulièrement propre à la faire lever; puis le livre de Cotton Mather n'était-il pas revenu d'Angleterre après avoir reçu la haute approbation de Richard Baxter? Ce héros des dissidents anglais en avait publié une nouvelle édition; il déclarait les faits si concluants qu'il ne fallait rien moins qu'un sadducéen endurci pour ne pas y croire!

Quatre ans environ s'étaient écoulés depuis l'affaire de Boston, lorsque les mêmes phénomènes se reproduisent dans

le village de Salem. Trois jeunes filles, dans la maison de Parris, ministre de l'endroit, sont en proie aux plus grands désordres; un médecin appelé au conseil déclare, comme son confrère de Boston, qu'il s'agit bien de sorcellerie. Une vieille indienne, Tituba, servante du pasteur, a recours à certaines pratiques de son peuple pour découvrir qui a jeté le terrible sort sur les enfants. Hélas ! ceux-ci récompensent le zèle de la pauvre femme en déclarant qu'elle est elle-même la coupable qui les fait tant souffrir ! A la première nouvelle de ce qui se passe, les ministres du voisinage sont accourus dans la maison de Parris, pour se livrer au jeûne et à la prière ; le village entier se joint à eux; on ordonne qu'un jeûne général sera célébré dans la colonie. Pendant ce temps, les enfants, devenus ainsi l'objet de l'attention publique, ne tardent pas à trouver des imitateurs; le phénomène se propage. John, mari de la pauvre Tituba, n'est pas même épargné.

Il s'agit donc de couper le mal dans sa racine en découvrant la sorcière qui jette tous ces sorts. En conséquence, un comité est nommé dans le village; les ministres le secondent vigoureusement; les magistrats n'y mettent pas moins de zèle. L'affaire avait déjà tant de retentissement que le vice-gouverneur, suivi de cinq magistrats, se rend à Salem pour intenter un procès en règle. L'accusation, qui n'avait d'abord porté que sur Tituba et deux autres femmes, l'une folle, l'autre perclue, s'était déjà étendue. Les victimes et les suspects sont conduits devant le tribunal, en présence d'une immense multitude; le ministre Parris se charge, avec grand zèle, du rôle de greffier. Les accusés comparaissent, les mains ouvertes, les bras étendus. Cette précaution est prise pour les empêcher de tourmenter leurs victimes [1]. Mais celles-

1. Les possédés se disaient affectés par les moindres mouvements que faisaient les prétendus sorciers. Il faut savoir que les rôles étaient divers : venaient d'abord les possédés ou les ensorcelés, puis les sorciers qu'ils dénonçaient comme cause du mal et enfin le diable, *le petit homme noir*, qui tourmentait les premiers à la requête des seconds, ses fidèles sujets.

ci n'en sont pas moins affectées; le seul regard des sorciers suffit pour les rendre muets ou pour les renverser. Ils ne cessent, disent-ils, d'être hantés par les spectres des accusés qui les pressent de signer le livre et de faire un pacte « avec le petit homme noir. » Quand ils s'y refusent, ils les mordent, les pincent, les égratignent, les brûlent et les tourmentent de toute façon. La seule entrée des accusés dans la salle avait suffi pour provoquer quelques-uns de ces phénomènes; mais dès qu'on avait obligé les sorciers à toucher les possédés, ceux-ci avaient repris leur calme habituel, preuve évidente, aux yeux de l'assemblée émerveillée, que les souffrances dont ils se plaignaient étaient bien réelles. La théorie voulait, en effet, que l'attouchement eût pour résultat de faire rentrer dans le sorcier lui-même les malins esprits qu'il avait distribués aux victimes, on citait à l'appui des passages de Descartes, dont la nouvelle philosophie commençait à être connue dans les colonies puritaines (1692).

Il serait superflu de décrire ici toutes les étranges scènes qui se passèrent devant le tribunal. Les possédés annoncent à l'envi les phénomènes qui s'accomplissent immédiatement sur la personne des assistants. Celui-ci est pris de convulsions; cet autre lève les pieds en l'air, un troisième est renversé; mes doigts! mes doigts! on me brûle les doigts! s'écrie un assistant, et les possédés de désigner nominativement dans l'auditoire les sorciers qui occasionnent tous ces désordres. Ceux-ci sont aussitôt emprisonnés pour être plus tard mis en jugement.

Les possédés, enhardis par la confiance qu'on ajoute à leurs déclarations, ne se gênent pas pour augmenter la liste des suspects. La conviction atteint son plus haut point lorsque les accusés eux-mêmes se mettent à avouer leur crime, les uns pressés par la torture, les autres dans l'espoir de sauver leur vie. A les entendre ils ont bel et bien chevauché à travers les airs sur un manche à balai pour se rendre aux réunions des sorciers : ils y ont pris la cène diabolique de la main du « petit homme noir. » Ils ont inscrit leurs noms dans le

livre rouge ; ils ont renoncé à leur ancien baptême, pour être rebaptisés par immersion à la façon des anabaptistes.

Déjà une centaine de personnes étaient en prison. L'épidémie, après avoir d'abord sévi à Salem, avait gagné Andover. Un possédé conduit dans ce village, sous prétexte de découvrir la cause de quelques maladies, avait dénoncé un certain nombre de sorciers et plongé la population dans la plus grande agitation. Il s'était aussi élevé des accusations à Boston et dans d'autres villes.

Les affaires en étaient là à l'arrivée du gouverneur Phipps, porteur de la nouvelle charte.

Un de ses premiers actes officiels fut de faire charger les prisonniers de chaînes dans l'espoir que cela les empêcherait de tourmenter les possédés. Puis, sans attendre la réunion de l'assemblée générale, seule compétente en ces matières, il se hâta de nommer un tribunal spécial pour juger les sorciers. Après avoir fait pendre une pauvre femme de Salem (1692) on s'ajourne pour quelque temps.

Suivant l'antique usage, le gouverneur Phipps avait voulu avoir, sur la question des sortiléges, le préavis des anciens des Églises. Bien qu'en indiquant quelques mesures de prudence, ils l'engagèrent à pousser l'affaire avec toute la vigueur possible.

En conséquence, à sa prochaine session, le tribunal extraornaire condamne cinq nouvelles sorcières. Une des accusées, Rébecca Nurse, avait été acquittée, grâce à sa réputation, jusqu'alors irréprochable. Mais sur la plainte des possédés, et à la suite d'une observation de la cour, le jury se ravise et rend un verdict de culpabilité. A la troisième session de la cour les sentences de condamnation ne sont pas moins nombreuses. Les prisonniers sont convaincus et pendus. Un mari, ayant voulu plaider la cause de sa femme, éprouve lui-même le sort auquel il a inutilement cherché à la soustraire. Un certain John Willard, qui d'abord avait été employé à arrêter des sorciers, finit par s'y refuser et est frappé, victime de la conscience qu'il a voulu apporter dans l'accomplissement de ses fonctions.

Les meurtres judiciaires se succédaient sans interruption : l'égarement était à son comble. Cependant l'attitude de John Willard et celle de Proctor — le mari qui avait voulu sauver sa femme, — au moment de l'exécution, avait vivement impressionné plusieurs esprits. Plus grande encore fut l'émotion, quand on vit un ministre, Georges Burroughs, au pied du gibet, sur le point de souffrir la peine capitale pour crime de sorcellerie. Revenu d'une mission chez les Indiens, il avait trouvé dans son ancienne paroisse de Salem bon nombre d'ennemis qu'il paraît s'être faits par sa faute. Quelques témoins déclarent l'avoir vu aux réunions des sorciers, d'autres affirment que les défuntes femmes du ministre leur sont apparues et l'accusent de cruauté. Et voilà qu'avec de grandes démonstrations d'alarme et d'horreur, les témoins s'écrient que ces femmes leur apparaissent dans ce moment même en plein tribunal ! ! Quoique petit de taille, Burroughs a le malheur d'être doué d'une force prodigieuse, preuve certaine que « le petit homme noir » l'assiste. Le président de la cour, Stoughton, traite l'accusé avec une cruelle insolence et ne néglige rien pour lui faire perdre contenance et le confondre. Mais ce qui acheva de perdre le ministre, ce fut un acte de courage qui l'honore. Alors que l'affaire est encore pendante, il fait passer aux membres du jury la citation d'un auteur qui nie la possibilité de la sorcellerie.

Conduit au lieu du supplice, la victime surprend tout le monde par ses belles et ferventes prières. Il finit en prononçant correctement et sans broncher le *Notre-Père*, qu'aucun sorcier ne pouvait dire sans se trahir. Les assistants vivement impressionnés, commençaient à réfléchir ; peut-être allait-il y avoir une victime de moins, lorsque tout à coup un homme à cheval parcourt les rangs de la foule et dissipe ses scrupules. C'est le jeune et brillant Cotton Mather, qui vient rappeler fort à propos que, quoique prédicateur, Burroughs n'est pourtant pas un ministre consacré ; et puis Satan ne peut-il pas, au besoin, se déguiser en ange de lumière?

Les deux sessions suivantes du mois de septembre 1692,

firent une quinzaine de victimes nouvelles. Un vieillard de quatre-vingts ans, ayant refusé de plaider, fut condamné à périr étouffé, supplice horrible prévu par la loi en pareil cas.

C'en était pourtant trop. L'opinion publique tendait à se modifier. L'aberration avait été poussée si loin, l'épidémie menaçait tellement de se propager, que le remède allait sortir de l'excès même du mal. Depuis que les procès de sorcellerie avaient commencé, on s'était aperçu que l'unique moyen d'échapper à la mort était de s'avouer sorcier. On s'était donc mis à se reconnaître coupable. Mais, si après on rétractait sa confession pour maintenir son innocence, comme le firent quelques-uns, on échappait difficilement à la mort. Vingt victimes avaient déjà été sacrifiées, huit attendaient l'exécution de la sentence, cinquante autres individus s'étaient reconnus sorciers, et étaient à leur tour devenus accusateurs ; les prisons étaient pleines de captifs dont le nombre augmentait journellement, car cinquante possédés insatiables ne se lassaient pas de désigner de nouveaux suspects au tribunal aveuglé : pour stimuler encore le zèle, Cotton Mather prépare, à la requête spéciale du gouvernement, un nouvel ouvrage dans lequel il rend compte des derniers procès et raffermit le courage des juges.

Mais il était trop tard ; il n'avait pas encore eu le temps de le publier que l'opinion publique avait déjà pris une direction nouvelle. Enhardis par leurs succès, les accusateurs ne respectant personne, s'étaient avisés de mettre en cause des personnages que leur caractère et leur position semblaient placer à l'abri de toute atteinte; les chrétiens les plus décidés, les élus même se trouvaient en danger. Un ministre d'Andover avait été mis en jugement, mais deux sorcières l'avaient sauvé en déclarant qu'elles avaient subrepticement apparu sous sa forme à une réunion infernale, pour faire croire qu'il était des adeptes du « petit homme noir. » Un autre ministre, Hale, qui s'était montré très-actif pour découvrir des victimes, avait pourtant été ébranlé, quand il avait vu sa propre femme impliquée

dans l'affaire. Les magistrats qui refusaient de signer de nouveaux mandats d'arrêt étaient accusés à leur tour; plusieurs personnes avaient été obligées de s'enfuir dans le Rhode-Island et à New-York. La femme même du gouverneur du Massachusetts, qui avait favorisé l'évasion d'une victime, n'était pas à l'abri de tout soupçon.

Le moment était donc arrivé pour la partie calme et raisonnable du public de faire entendre sa voix. La marche que suivaient les enquêtes était de tout point vicieuse. Le tribunal ne tenait nul compte ni des erreurs manifestes, ni des contradictions évidentes, soit des possédés, soit des confesseurs, sous prétexte que le diable leur enlevait la mémoire ou leur troublait l'esprit; c'était, cependant, sur le seul témoignage de tels personnages qu'on ne se lassait pas de prononcer des condamnations à mort! Puis tout était conduit avec le plus grand arbitraire : on ne relevait que certaines accusations et on laissait tomber les autres; on avait parfois recours à la torture pour arracher des confessions, et on ne tenait nul compte des rétractations que faisaient volontairement plusieurs personnes, au péril de leur vie.

En réfléchissant sur tous ces faits, on attendait avec anxiété la réunion de l'assemblée générale. Mais l'espoir du public paraît avoir été trompé. La législature se borne à abolir le tribunal exceptionnel pour renvoyer les accusations en sorcellerie par devant la cour supérieure, présidée, du reste, par Stoughton, qui s'était distingué par son zèle. Mais quand ce nouveau tribunal se rend à Salem pour tenir les assises, l'opinion publique est profondément modifiée. Six femmes d'Andover rétractent leur confession ; les condamnations deviennent rares; pour la première fois le jury porte des verdicts de non culpabilité. A Charlestown, une femme, qui, depuis vingt ou trente ans, passait pour sorcière, est à son tour acquittée avec toute sa famille. A la nouvelle qu'il y a sursis pour les dernières personnes condamnées à Salem, Stoughton furieux, quitte le siége judicial en s'écriant : je ne sais qui arrête le cours de la justice; que Dieu sauve le pays! Et il ne siége

plus de toute la session. Quand la cour vient tenir les assises à Boston, le grand jury se refuse à mettre une femme en accusation, bien qu'elle se reconnaisse pour sorcière.

Le charme était donc rompu. L'opinion publique aveuglée, qui avait fait tout le mal, s'était enfin chargée d'y porter remède. On commençait à dire hautement que de grandes fautes avaient été commises à Salem. Ce n'est pas qu'on ne maintînt avec autant de zèle et de conviction qu'auparavant la réalité de la sorcellerie, mais on en était venu à se dire que le « petit homme noir » s'était astucieusement servi des possédés pour faire verser le sang innocent. Un ordre du roi Guillaume d'Orange en frappant de veto les lois contre les sorciers, acheva de faire triompher la réaction : il n'y eut plus de procès. Le gouverneur fit relâcher tous les prisonniers. Les ministres, il est vrai, ne se tinrent pas pour battus, mais les rares possédés qu'ils produisirent, devinrent prudents et se gardèrent d'accuser personne.

Enfin, un homme hardi, Robert Calef, osa tourner en ridicule le prétendu pacte avec le diable ; par la sorcellerie dont il est question dans l'Ancien Testament, il ne fallait entendre, disait-il, que la haine du culte de Dieu et la tentative d'entraîner d'autres personnes dans la même opposition. Toutefois le collége de Harvard, peut-être sous l'influence d'Increase Mather, son président, semble se prononcer encore pour la foi aux sorciers. C'est, du moins, ce qu'on peut présumer d'une circulaire invitant le public à signaler tous les faits à l'appui de cette créance, qui semble indiquer l'intention de trouver des matériaux pour répondre à Robert Calef.

Mais ce n'était plus là qu'une controverse sans portée. La sanglante tragédie, qui avait pendant quelque temps frappé le pays de terreur, était enfin terminée. Comment s'explique-t-elle? Insistant sur le fait du tribunal extraordinaire et sur la circonstance que les procès commencèrent sous l'administration d'Andros, Bancroft aimerait assez disculper ses compatriotes et mettre tout l'odieux de l'affaire sur le compte de la mère patrie et de ses représentants. Mais Hildreth fait

remarquer avec beaucoup de justice que l'opinion publique fut complice volontaire; sans cela l'assemblée générale, qui se réunit pendant que le tribunal exceptionnel portait ses sentences, n'aurait pas négligé de protester. Et puis ne faisait-on pas l'application d'une loi du Massachusetts? Le jury n'était-il pas composé de membres choisis parmi les colons? Hildreth repousse également la facile explication qui consisterait à accuser Cotton Mather de fourberie. Rien n'indique qu'il ait voulu exploiter les préjugés populaires; il ne les partageait au contraire que trop, ce qui lui permit d'être à la fois l'organe, l'instrument et le chef de l'opinion publique égarée [1]. Le plus simple est donc d'admettre que les puritains qui, à tant d'autres égards, ont devancé leurs contemporains, étaient bien des hommes de leur temps sur l'article de la sorcellerie.

Peut-être aussi les circonstances hygiéniques et climatériques de Salem, qui demeura toujours le centre de l'épidémie, provoquèrent-elles des phénomènes morbides de magnétisme

1. Si nous en croyons leur propre déclaration, Increase Mather et son fils Cotton paraissent avoir appartenu à cette classe d'hommes pour lesquels la religion était surtout un système, une tradition qui avait besoin d'être soutenue par une autorité extérieure, matérielle. Ils étaient, l'un et l'autre, nous disent-ils, exposés de temps à autre à des tentations d'athéisme, *temptation to atheism*. Naturellement ils ne manquaient pas de voir dans ce fait des suggestions du diable. Quoi d'étonnant qu'ils attachassent une grande importance aux faits et gestes des sorciers, comme argument irréfutable en faveur de l'existence d'un monde spirituel? Quant au ministre Parris, il reconnut s'être trompé en voyant des sortiléges dans les phénomènes qu'il avait observés chez sa fille et sa nièce, la première âgée de neuf ans et la seconde de moins de douze. Il dut quitter sa paroisse poursuivi par l'indignation de la majorité des habitants. Sewell, un des juges, recouvra l'estime publique par un aveu franc et net de ses erreurs. Le reste de sa vie, il passa annuellement un jour dans l'humiliation et la prière pour raviver sans cesse en lui le sentiment de la repentance. Le jury demanda aussi pardon, et à la suite d'un jour d'humiliation et de prière, les habitants de Salem résolurent d'indemniser les parents des victimes. Stoughton et Cotton Mather ne se repentirent jamais du rôle prépondérant qu'ils avaient joué dans cette tragédie.

et de somnambulisme dans lesquels la superstition populaire se hâta de voir des faits surnaturels.

C'est à peine si on ose dire qu'une vie religieuse plus intense et plus pratique eût suffi, à elle seule, pour prévenir tout le mal. Car qui ne sait que, même chez les meilleurs, la vraie et la fausse spiritualité se touchent de très-près? Que de gens qui, encore aujourd'hui, croiraient la cause du grand surnaturel chrétien compromise, si on insistait trop sur la vanité de certaines interventions divines et autres qui, pour plusieurs, sont encore des faits? Il n'en demeure pas moins certain que c'est surtout quand la foi vivante et personnelle a fait place à une piété traditionnelle, qu'on voit les hommes religieux particulièrement disposés à voir des marques de l'intervention divine ou démoniaque dans les petits incidents de la vie ordinaire. On parle de directions, de signes, d'expériences; la moindre coïncidence sert de preuve: n'écoutant plus la voix de Dieu dans la conscience et dans l'Évangile, on a l'oreille d'autant plus ouverte pour saisir les plus légers bruits du dehors, et transformer en de merveilleux oracles les aventures les plus simples, les plus vulgaires. De tout temps et dans tous les pays, chez les piétistes protestants comme chez les jansénistes catholiques, la ferveur religieuse en décadence et à bout d'arguments a eu recours au facile moyen d'interventions divines pour soutenir une foi chancelante, faute d'avoir son siége dans le cœur et dans la conscience [1].

Or, nous savons déjà que les Églises puritaines traversaient alors une pareille période de décadence. La vraie spiritualité avait disparu, pour laisser la place belle à la superstition: l'Église

1. On sait que les jansénistes, dans le milieu du XVII[e] siècle, attribuèrent aussi une grande valeur apologétique au miracle de la Sainte-Épine... Voir *Port-Royal*, de Sainte-Beuve, vol. III, p. 116. Plus tard, lors de la décadence de Port-Royal, l'affaire des convulsionnaires rappelle tout à fait les scènes de Salem et, par une étrange coïncidence, le diacre janséniste Pâris, dont le tombeau fut le centre de tout ce mouvement, porte le même nom que le pasteur puritain qui a mis en train l'affaire des sorcières.

chrétienne confondue avec la multitude était obligée, pour conserver encore sur celle-ci un certain contrôle, de recourir à des arguments grossiers parlant aux sens ; ne pouvant plus en appeler à la démonstration d'esprit et de puissance, il fallait exploiter les erreurs et les préjugés du peuple en faveur d'opinions qui étaient déjà devenues la religion de leurs pères [1].

II. — ALTÉRATION DU CONGRÉGATIONALISME ET DE SA DOCTRINE.

C'est ainsi que, comme toujours, de fausses idées sur la constitution intérieure de l'Église en avaient engendré de correspondantes au sujet des procédés apologétiques propres à lui recruter des membres. Déjà défectueuses en elles-mêmes, les méthodes devaient être rendues complétement impuissantes par les circonstances générales de l'époque. La ferveur des premières générations était bien décidément passée : le vent n'était pas à la religion. Les détresses publiques lui étaient aussi défavorables que la prospérité. Les guerres fréquentes avec les Indiens et les Canadiens, la désorganisation partielle du pays, avaient propagé des mœurs et des idées qui ne portaient guère à la piété. Sans doute les manières austères des

1. Un historien moderne s'est attaché à montrer que dans toute cette affaire les puritains n'ont pas été plus blâmables ni plus ridicules que toutes les autres nations de la terre dans le sein desquelles des faits semblables ont eu lieu. Il fait remarquer que leurs persécutions et leurs souffrances avaient donné aux puritains une disposition très-marquée aux idées sombres ; ils vivaient dans des espèces d'oasis entourées de forêts pleines de bêtes sauvages, sans communication régulière entre les villages ; ils étaient sans cesse en alerte de peur des excursions des Indiens ; par suite des rapports avec la mère patrie les colonies traversaient l'époque la plus critique de leur histoire ; pour surcroît de malheur, tandis que le pays était écrasé d'impôts, les pirates arrêtaient le commerce maritime. Quoi d'étonnant que dans un pareil moment on fût disposé à croire que Satan avait été déchaîné sur la

premiers puritains n'avaient pas disparu : on répétait leur langage religieux ; les usages qu'ils avaient établis se maintenaient, leurs institutions étaient révérées : tout cela faisait illusion et ne permettait pas de s'apercevoir que leur esprit n'était plus là. On spéculait sur les terrains, sur le papier-monnaie ; les cœurs étaient très-ardents dans les querelles politiques ; chacun cherchait à s'établir de son mieux, à arrondir son patrimoine, peu soucieux de tout sacrifier à ses convictions, comme avaient fait les pères pèlerins. Il était déjà facile de découvrir les signes avant-coureurs de cette mondanité, âpre au gain, hardiment terre à terre et prosaïque, qui s'affiche naïvement dans les pays de race anglaise lorsque le christianisme ne vient pas vivifier et contenir un individualisme, volontiers un peu farouche et égoïste. Les discussions sur les points les plus délicats de la métaphysique chrétienne avaient pris fin ; on ne rêvait plus de cette république évangélique, de cette théocratie dont le séduisant mirage avait poussé les premiers puritains à abandonner leur patrie pour les rudes expériences du désert. Ce n'est pas à dire que les restes du régime théocratique eussent entièrement disparu, — nous avons montré le contraire ailleurs, — mais ils contribuaient, pour leur bonne part, à augmenter le mal. L'Église était devenue nationale au sens le moins heureux du mot. Au début, l'union de l'Église et de l'État était entièrement au profit

terre ? — Et puis, à peu près dans le même temps, plusieurs pays de l'Europe, dans des circonstances moins sombres, ne poursuivaient-ils pas aussi les sorciers ? Encore dans le XVIIe siècle, deux cents sorciers furent pendus en Angleterre ; un millier furent brûlés en Écosse ; un plus grand nombre périt dans d'autres parties de l'Europe. En 1634, un certain docteur Lamb fut tué dans les rues de Londres par le peuple qui le soupçonnait d'être sorcier. L'Angleterre avait un fonctionnaire spécial, grand pourchasseur de sorciers (witch-finder general), chargé de parcourir le pays pour les dépister. Il y eut des condamnations capitales pour sortilége en Angleterre, longtemps après que l'affaire de Salem était oubliée en Amérique. Quant à la France, elle eut, en 1634, le supplice d'Urbain Grandier. Voir : *Lectures on Witchcraft* by Charles Upham junior ; Boston, 1832.

de la première. Elle était à tous égards indépendante de l'État, tandis que celui-ci était sous un certain contrôle, puis qu'il devait recevoir ses citoyens des mains mêmes de l'Église. Mais cette obligation d'un test religieux, — qui seule permet à une Église qui se respecte de demeurer nationale — avait été abandonnée ; l'État avait à son tour éprouvé le besoin de s'émanciper. Que restait-il donc à l'Église de son union avec l'État ? tous les inconvénients, toutes les charges, mais aucun de ses bénéfices et de ses priviléges. Elle avait perdu son indépendance dans les matières religieuses pour être administrée par les communes, avec lesquelles elle tendait toujours plus à se confondre. A la vérité, il y avait partout, de par la loi, des Églises congrégationalistes officielles, mais elles ne se gouvernaient plus elles-mêmes, ou du moins la prépondérance n'appartenait plus à l'élément religieux dans les affaires spirituelles. Ainsi l'Église était bien censée avoir conservé son droit d'appeler son ministre, mais il ne pouvait être définitivement confirmé et installé sans avoir reçu l'agrément de la majorité des électeurs politiques. Ce n'était que justice ; officiellement taxée pour pourvoir au salaire des pasteurs, la population, religieuse ou non, avait bien le droit de n'accepter que des hommes de son choix. Pour conserver une ombre de prépondérance, l'Église fut obligée d'avoir recours à d'étranges subterfuges. De peur de rencontrer de l'opposition de la part des électeurs, elle présentait à leur choix une liste de pasteurs, qu'elle savait leur être agréables, sans trop s'inquiéter de leurs qualifications religieuses. L'essentiel s'était de mettre en avant des hommes populaires qui pussent être acceptés de la majorité des électeurs.

Cet expédient ne tarda pas même à devenir superflu : la distinction fondamentale entre l'Église et la congrégation ou paroisse tendit à disparaître de plus en plus. Au fait, elle avait été abolie du moment où on avait accordé que les parents pouvaient introduire leurs enfants dans l'Église par le baptême. Une première conséquence de cette déviation fondamentale avait été de faire perdre à la sainte cène son vrai

caractère. Elle avait cessé d'être un signe de ralliement et de communion entre les croyants, pour devenir un moyen de prédication et de conversion, un acte de culte, auquel tout le monde pouvait participer sans avoir fait d'ailleurs profession personnelle de christianisme. Cependant, comme par un reste d'antique respect, bien des gens s'abstenaient de communier, il fallut porter remède à ce que l'on regardait comme un très-grand mal. On en vint à dire que la dédadence religieuse provenait de ce que les multitudes se tenaient encore trop à l'écart de la sainte cène. Que faire? L'effet fut pris pour la cause. Ainsi qu'il arrive en pareil cas, au lieu de remonter à la source de tout le mal, on crut qu'il fallait ouvrir plus largement encore les écluses. Comme on ne voulait plus de la profession individuelle de la foi, tout en en sentant dans une certaine mesure la nécessité, on imagina de la remplacer par une institution, une cérémonie qui était censée en tenir la place. C'est ainsi qu'on eut recours au catéchuménat officiel, à la ratification des vœux du baptême, complément inévitable de cette première cérémonie, quand elle est célébrée indistinctement, à l'occasion de tous les enfants. Ne fallait-il pas, en effet, qu'à un moment donné ceux-ci acceptassent, confirmassent la profession de christianisme qu'on leur avait fait faire, sinon malgré eux, du moins sans qu'ils s'en doutassent ? Seulement, faisant un pas de plus dans la voie dans laquelle on s'était engagé, on voulut compléter et achever le baptême par un renouvellement de ces vœux qui était lui-même tout aussi peu libre et sérieux. Pour remettre de la vie dans une cérémonie, on eut recours à une autre cérémonie, plus fâcheuse et moins religieuse encore que la première; car enfin l'enfant se laissait faire; il demeurait innocent et irresponsable, tandis qu'on lui demanda encore de se prêter à un simulacre de profession personnelle du christianisme qui n'était décidément plus de mise chez des candidats parvenus à l'âge de raison.

Ce fut encore Benjamin Colman qui se chargea de mettre le couronnement à l'édifice dont il avait, en grande partie,

jeté les bases. Dans une suite de discours, il établit que tous les maux de l'Église provenaient de ce qu'il n'y avait pas une institution qui appelât les adultes à renouveler régulièrement l'engagement qui avait été pris pour eux à l'occasion de leur baptême. Qu'on tînt fortement la main à la chose, qu'on les surveillât ensuite de près, et qu'à l'occasion on les censurât et tout irait bien. Mais un faux pas fait à cette époque de la vie, le manque de ratification obligatoire des vœux du baptême, entraîne la confusion et le désordre. Il ne suffit pas, en effet, d'avoir été baptisé, et d'avoir reçu une éducation chrétienne, ni d'assister au culte public; il faut encore que vous ratifiiez ce qui a été fait en votre nom et à votre intention, alors que vos parents vous ont consacrés à Dieu dès votre naissance. Sans cette cérémonie capitale, extrêmement rare parmi nous, dit-il, on n'obtient que des chrétiens extérieurs; nul n'a de christianisme que celui qu'il a reçu de ses parents.

Les pasteurs de Boston se rangeant à l'avis de Colman, s'entendirent pour agir de concert en vue de porter remède au mal. Il fut décidé qu'après avoir usé de toute leur influence pour amener les jeunes gens à ratifier les vœux du baptême et à se soumettre ainsi à la discipline chrétienne, en entrant à l'école de l'Église, ils avertiraient ceux qui s'y refuseraient, avec toute la fidélité dont ils étaient capables.

Tout avait du reste été prévu. Vous m'objecterez peut-être, continue Colman, que vous ne professez pas l'Évangile? que vous n'avez pas de piété personnelle? Mais je vous en supplie, ne vous appelez-vous pas chrétiens? N'êtes-vous pas baptisés comme tous les chrétiens? N'êtes-vous pas au bénéfice du même signe extérieur? L'avez-vous jamais répudié? Avez-vous renié ce nom qui a été prononcé sur vous? Êtes-vous devenus incrédules? Non, certes! Dieu en soit béni! Alors pourquoi demeurer dans cette fausse position? Vous êtes en effet d'aussi bons chrétiens que les autres, seulement vous avez le tort d'avoir un pied dans l'Église et l'autre dehors.

Mais on avait beau faire, le mal allait sans cesse en aug-

mentant, et cela se conçoit; tous les prétendus remèdes auxquels on avait recours ne pouvaient que l'aggraver. Non-seulement l'esprit religieux ne revenait pas, mais les formes même et les traditions tendaient à disparaître. Et chose curieuse ! c'était surtout la jeunesse qui échappait, bien qu'on n'eût rien négligé pour l'enlacer, dès la naissance, dans le filet d'une discipline extérieure. Déjà, en 1692, dans les environs de New-Haven, on négligeait le culte sur semaine pour se rendre aux courses de chevaux et autres amusements.

Cependant les personnes sérieuses, encore en grand nombre, ne négligeaient rien pour amener des réformes. Mais tous les expédients devaient être nécessairement inefficaces. D'abord on mettait trop de confiance dans les formes extérieures, dans les usages qu'on voulait à tout prix imposer à des gens qui n'avaient aucun goût pour eux, et ainsi on n'aboutissait qu'à les éloigner des idées religieuses qui, à leurs yeux, se présentaient sous l'aspect de prescriptions étroites et arbitraires; ensuite c'étaient ordinairement les gouverneurs, les législateurs, les autorités des comtés et des communes qui portaient ces ordonnances destinées à réformer les mœurs et à arrêter la décadence.

Ce n'est pas que les corps ecclésiastiques n'intervinssent à leur tour, mais imbus de l'esprit du temps, ils n'avaient pas la main heureuse; ils ne savaient non plus recourir qu'à des mesures extérieures. Comme on se trompait sur la cause du mal on espérait sauver les formes par les formes mêmes, mais en attendant, l'esprit qui s'était déjà enfui en partie, tendait à disparaître toujours plus. Ce fut là en particulier le caractère des tentatives faites par le synode réformateur de 1679.

Au bout de quelques années, il fallut faire un pas de plus. Quand l'Église puritaine eut entièrement perdu son caractère spirituel en se confondant avec la paroisse, on dut changer sa constitution, pour la mettre en harmonie avec les éléments nouveaux qui la composaient. Deux voies se présentaient,

suivant qu'on chercherait son appui dans l'élément religieux ou dans l'élément démocratique. On sait déjà que chaque congrégation puritaine était une société autonome se gouvernant elle-même, sans avoir de compte à rendre à personne. La confusion entre l'Église et la paroisse étant devenue complète, on pouvait légaliser le fait, en plaçant le siége de l'autorité souveraine dans la majorité des électeurs, c'est-à-dire des assistants au culte ou des habitants de la localité ou du quartier. Mais le mal n'était pas encore assez grand pour qu'on pût avoir recours à un remède si héroïque. Malgré la décadence, avouée par tous, le souvenir des pères était encore trop vivant, pour que, payant d'audace, on songeât à se dissimuler le mal en disant que c'était un bien, en régularisant le désordre.

Le remède fut donc cherché dans une direction toute différente. Une Église confondue avec l'État, une Église qui se fait gloire de compter dans son sein tous les habitants d'un pays démocratique, ne peut être gouvernée que par la majorité des électeurs ou par le clergé. Ce fut ce dernier expédient qu'on préféra. Au fait, n'était-ce pas chez les personnes officielles, chez les ecclésiastiques, que les vieilles traditions s'étaient le mieux conservées? On sentait qu'eux au moins étaient tenus d'avoir de la religion, si les autres en manquaient. De là à augmenter leur pouvoir et leur influence pour qu'ils s'en servissent dans l'intérêt de la vérité, il n'y avait qu'un pas. Une autre considération pressante devait le faire franchir au plus vite. Il faut bien l'avouer, c'est toujours une administration laborieuse que le gouvernement d'une société où la démocratie est prise au sérieux, même lorsqu'elle se compose d'éléments religieux et homogènes. Aussi les difficultés deviennent-elles intolérables dès qu'il y a une trop grande diversité d'esprit et de besoins. Comment, par exemple, des hommes instruits et cultivés, des latitudinaires qui avaient déjà une tendance sinon une dogmatique fort différente de celle de la majorité du troupeau, n'auraient-ils pas fini par se fatiguer du bigotisme et de l'étroitesse de certains hommes du peuple, qui

avaient le droit de prier et d'exhorter? Ne valait-il pas beaucoup mieux que tous ces soins fussent remis entre les mains des ministres, hommes généralement instruits et plus au courant des nouveaux besoins de l'époque? Les pasteurs de leur côté ne devaient pas être fâchés de voir diminuer les droits du peuple, car enfin il fallait bien qu'ils eussent des garanties; rien ne les assurait en effet qu'il ne se trouverait pas dans l'Église des individus hostiles à la religion; il ne devait pas leur être loisible de prendre à volonté la parole. Mais c'était surtout les hommes politiques qui devaient sentir le besoin impérieux d'une réforme. Comment peut-on avoir une Église vraiment nationale dans un pays, alors qu'il est couvert de petites congrégations souveraines et indépendantes les unes des autres? Évidemment si l'État ne veut pas se contenter d'une influence tout à fait illusoire, il doit désirer d'établir certains liens hiérarchiques entre ces diverses unités, afin de les tenir plus aisément dans ses mains et de s'assurer un contrôle efficace. Une dernière considération était plus décisive encore. Le congrégationalisme, le régime de l'indépendance absolue de chaque Église locale, est excellent comme l'individualisme, dont il est la plus pure expression, mais à une condition, c'est de demeurer profondément religieux et spirituel. L'esprit chrétien a-t-il disparu? Alors l'indépendance se change en égoïsme; chacun pour soi, se dit-on, et partant du principe que chaque congrégation doit faire des efforts pour se suffire à elle-même, celles qui sont riches ne prennent nul souci des pauvres; les devoirs de la charité et de la communion fraternelle sont méconnus; et sous prétexte que les liens hiérarchiques officiels sont fâcheux, on en vient à négliger les relations fraternelles, indispensables. Le congrégationalisme est alors menacé de dégénérer en indépendantisme, en égoïsme ecclésiastique. Tout porte à croire que la décadence du spiritualisme primitif avait alors exposé les Églises puritaines à ce danger.

Aussi, vers le commencement du XVIII[e] siècle, fut-on d'accord, dans le Connecticut, pour faire subir une modification

importante à la constitution ecclésiastique. Le moment était venu où les aspirations au presbytérianisme, jusque-là contenues, pouvaient faire valoir leurs droits. En 1708, dans un concile tenu à Saybrook, on adopta une constitution nouvelle, mélange de congrégationalisme et de presbytérianisme. Ce fut une tentative de tempérer la démocratie pure et directe par l'introduction d'un élément représentatif. On arriva ainsi, à un compromis entre les deux tendances. Mais l'élément démocratique était encore tellement puissant qu'il fallut le ménager. De sorte, qu'on rédigea des articles et une constitution à double sens. Suivant qu'on était presbytérien ou congrégationaliste, on pouvait, de la meilleure foi du monde, voir des choses assez différentes dans l'organisation nouvelle. Tandis que les premiers se représentaient les Églises diverses comme entièrement soumises aux classes et aux presbytères, qui devaient les gouverner sous le nom de *consociations*, les seconds croyaient qu'il ne s'agissait que d'établir une confédération *volontaire* entre des Églises voisines, qui devaient se borner à donner des *conseils*, mais jamais des ordres. A New-Haven on refusa d'accepter le nouvel ordre de choses, sans être autorisé à l'interpréter *officiellement* dans l'esprit congrégationaliste. Pendant cinquante ans cette constitution mixte paraît avoir fait plus de mal que de bien; mais l'interprétation congrégationaliste ayant prévalu, dès lors elle a été admise sans difficulté par tout le monde.

Cette concession aux idées hiérarchiques parut insuffisante à quelques personnes. Le besoin d'un gouvernement fort ne leur semblait pouvoir trouver de satisfaction légitime que dans le sein d'une Église, qui, prenant au sérieux l'autorité cléricale, la faisait venir des apôtres mêmes, en vertu d'une succession non interrompue. Voilà comment quelques hommes furent conduits à abandonner les idées puritaines pour aller chercher un refuge dans la secte qui avait expulsé les pèlerins, la communion épiscopale. Grâce à l'influence anglaise qui se faisait fortement sentir dans toute la colonie, grâce surtout à l'état intérieur du puritanisme, les principes de leurs

ayant partagé la même opinion, le coupable dut payer une amende de 50 livres sterling (1724).

Ce fut à peu près là la seule satisfaction légale que les puritains obtinrent. En vain les ministres pétitionnèrent-ils auprès de l'assemblée générale pour obtenir l'autorisation de convoquer un synode général, qui aurait pris des mesures pour renforcer le congrégationalisme. Les épiscopaux se doutant de quoi il s'agissait, firent administrer par le cabinet anglais une verte réprimande au gouverneur Dummer pour avoir reçu la pétition. Afin de couper court à toute tentative de ce genre, les légistes de la couronne déclarèrent qu'aucun synode ne pourrait être tenu à l'avenir sans la permission du roi d'Angleterre.

Non-seulement le congrégationalisme ne put pas se défendre et regagner le terrain perdu, force lui fut encore de faire de nouvelles concessions. Ainsi, il fut décidé que les habitants se rattachant à l'Église épiscopale, s'acquitteraient des taxes ecclésiastiques, non plus en faveur des ministres puritains, mais au bénéfice de ceux de leur dénomination. Des lois du même genre furent passées dans le Connecticut et dans le New-Hampshire (1729); il est vrai qu'on ne négligea rien pour les éluder autant que possible. Malgré tout cela, ainsi qu'on l'a souvent vu depuis, l'Église nationale, censée privilégiée, avait tous les inconvénients de sa position, sans en recueillir les prétendus avantages : elle offrait le triste spectacle d'une forteresse démantelée.

Néanmoins la force des habitudes était telle, l'élément puritain demeura si puissant, que l'Église épiscopale ne put d'abord faire que des progrès lents et sans grande portée. Le danger n'était pas là : le congrégationalisme avait moins à craindre des ennemis extérieurs que du mal qui s'était développé dans son propre sein ; celui-ci pouvait faire des ravages d'autant plus profonds que nul ne paraissait se douter de sa vraie cause.

On conçoit sans peine que la profonde modification, qui s'était accomplie dans la constitution intérieure et extérieure de

l'Église puritaine, dans son mode de recrutement, n'avait pas manqué de modifier sensiblement les idées qu'on se faisait du christianisme. Sans s'en douter, on en était venu peu à peu, à accommoder l'Évangile aux goûts des troupeaux; les questions ecclésiastiques avaient fini par primer la question dogmatique, sur laquelle il y avait eu d'abord unanimité. Sans s'en apercevoir, on en était arrivé à se faire de l'Évangile et de la prédication une notion qui ne différait pas moins de celle des premiers puritains, que les Églises de la première moitié du XVII[e] siècle ne différaient de celles de la période correspondante du XVIII[e].

C'était d'abord le parti latitudinaire qui s'était éloigné des traditions des premiers puritains. « Quelques-uns avaient même des tendances au socinianisme, mais ils prenaient grand soin de se cacher à eux-mêmes les pas qu'ils avaient faits dans la direction de cet abîme. Les semences d'un schisme avaient été répandues à pleines mains, mais la prudence extrême et la modération du parti latitudinaire empêchèrent qu'on en vînt de longtemps à une rupture éclatante. Ils insinuaient leurs idées plutôt qu'ils ne les avouaient. Redoutant la controverse parce qu'ils savaient fort bien que les préjugés populaires ne manqueraient pas d'être contre eux, ne sachant trop que croire, pour la plupart, et n'osant pas aller jusqu'au fond des questions, ils attendaient patiemment les effets, sur le public, de cette modification successive qui les avait amenés eux-mêmes au point où ils en étaient. Afin d'atténuer leurs hérésies, ils s'appelaient arminiens, ils allaient même jusqu'à prendre le titre de calvinistes modérés. Comme tous les sceptiques, ils manquaient de ce zèle et de cette énergie que donne la foi. Comme tous ceux qui ont quelque chose à dissimuler, ils étaient timides et hésitants. A la fois conservateurs et latitudinaires, ce qu'ils souhaitaient, avant tout, c'était de sauvegarder leurs salaires et de jouir en paix du confort de leur position. Comparativement libres dans leur cabinet d'étude, ils étaient d'une prudence singulière quand ils montaient en chaire, prenant bien garde de ne pas heurter les préjugés enracinés de gens bigots qui, après tout, leur fournissaient de quoi vivre. Le

résultat de tout cela fut le suivant : pendant que la théologie de la Nouvelle-Angleterre se modifiait sensiblement chez les plus intelligents, on conserva toujours la vieille phraséologie puritaine, de sorte que les anciennes doctrines continuèrent à se maintenir dans la masse du peuple. »

Les orthodoxes eux-mêmes n'échappèrent pas à cette influence. Dénaturant complètement la doctrine de la Réformation, ils en renièrent l'esprit pour n'en conserver que la lettre. Aux yeux des théologiens d'alors, cette conviction intime et vivante que les réformateurs et les premiers puritains avaient qualifiée du nom de foi, n'était plus que de l'enthousiasme. L'Évangile ayant perdu tout ce qu'il avait d'essentiel et de caractéristique, devait être prouvé par des arguments purement extérieurs, comme tout fait historique. L'école apologétique qui avait vu dans les sorcelleries de Salem une preuve décisive en faveur de l'Évangile, avait appliqué ses idées à d'autres questions. « Ils aimaient surtout faire reposer la vérité du christianisme sur le témoignage des prophéties et des miracles, dont ils cherchaient à établir la réalité, en appliquant à l'histoire biblique les règles ordinaires du témoignage historique; c'est aussi par la même méthode extérieure qu'ils cherchaient à prouver l'authenticité et l'inspiration de la Bible elle-même. »

Il s'était ainsi formé une certaine théologie qui passait encore pour orthodoxe, tout en différant sensiblement de celle des pères. Aux yeux des premiers puritains, vivre loin de Dieu et en dehors de la communion avec Jésus-Christ, était le plus grand des péchés, attirant la colère céleste sur quiconque n'y renonçait pas au plus vite. Aussi insistaient-ils avec force pour que chacun se convertît immédiatement; et, en passant des ténèbres à la lumière, devînt d'irrégénéré, régénéré. C'était par là, selon eux, que devait commencer l'œuvre de l'Évangile pour être fondamentale, individuelle et effective. Leurs descendants n'en étaient pas venus à contester la nécessité de la rénovation spirituelle, mais ils la concevaient comme devant s'accomplir autrement. Au fait il ne leur semblait pas y avoir

de péril en la demeure : l'enthousiasme primitif s'était calmé, le zèle était devenu réfléchi. L'essentiel, c'était que l'homme naturel, usât largement de tous les moyens de grâce, prédication, participation au baptême, à la sainte cène, etc. ; qu'il ne rompît pas avec les règles extérieures de la moralité et de la décence, et fît ainsi tout son possible pour obtenir son salut. Quant à l'idée d'insister sur la réconciliation personnelle et immédiate avec Dieu, elle avait été perdue de vue. On n'était préoccupé que d'une chose : aplanir le chemin autant que faire se pouvait, apporter beaucoup de ménagement et de prudence lorsqu'on s'adressait aux personnes instruites et bien élevées. C'est ainsi qu'on en était venu à les mettre dans l'Église comme enfants, avant qu'ils s'en aperçussent, et que plus tard on avait conclu qu'ils voulaient y rester, du seul fait qu'ils n'en étaient pas sortis. On avait, de la sorte, imaginé un enfantement spirituel, lent, insensible, sans douleur aucune : le christianisme de tous les habitants du pays était présumé, il ne s'agissait plus de prendre une décision énergique pour devenir chrétien ; on se trouvait l'être devenu sans s'en douter; c'était au contraire pour se déclarer indifférent ou incrédule qu'il aurait fallu de l'énergie et du courage. Mais à quoi bon ? Ceux qui en étaient là trouvaient beaucoup plus simple de rester dans les Églises où ils étaient parfaitement à leur aise ; personne ne s'enquérait de leurs convictions ; ils étaient tenus pour chrétiens comme les autres ; qui donc aurait osé s'aviser de lever le voile et de prétendre savoir ce qui se passait dans les cœurs? Le filet de l'Évangile embrassait le pays entier ; il y avait, sans doute, de l'ivraie et du bon grain dans le champ ; mais Dieu ne s'était-il pas réservé de faire, en son temps, le triage définitif?

Ce changement profond dans la manière de concevoir la nature, la composition, la mission de l'Église, ne se faisait sentir en rien d'une manière plus appréciable que dans le nouveau genre de prédication qui en était tout naturellement résulté.

Alors que la distinction fondamentale entre l'Église

proprement dite et la paroisse ou congrégation existait et était acceptée de tous, la marche du prédicateur chrétien était aussi simple que directe. Il avait devant lui bon nombre de personnes qui n'étaient pas considérées comme chrétiennes, et qui, ne se donnant pas pour telles, ne s'attendaient nullement à être traitées comme l'étant. Ces auditeurs se regardaient eux-mêmes comme impénitents, dépourvus de foi personnelle, irrégénérés. Ce n'est pas à dire qu'ils rejetassent les doctrines chrétiennes, qu'ils fussent hostiles à la religion, leur présence au culte prouvait le contraire ; seulement ils déclaraient ne pas avoir connu encore cette persuasion intime et personnelle, qui fait que la religion cesse d'être une affaire purement extérieure pour s'établir au centre même de l'individualité, et aspirer de là à dominer les diverses sphères de la vie. Et ce n'était pas timidement et avec réserve que le prédicateur devait insinuer qu'il pourrait bien y avoir dans l'auditoire quelques personnes dans cet état d'esprit. Nul ne se faisait illusion, chacun savait à merveille à quoi s'en tenir ; et puis les registres de l'Église n'étaient-ils pas là ? D'un côté se trouvaient les noms de ceux que, d'après le jugement de la charité, on pouvait considérer comme entrés dans la voie étroite qui conduit à la vie ; sur une autre page, se trouvaient les noms de ceux qui voulaient être regardés comme n'ayant pas encore pris parti et marchant dans la voie large [1]. La position du prédicateur était nette ; les sujets à traiter lui étaient indiqués d'avance ; les précautions oratoires auraient été hors de saison ; il savait à qui il avait affaire. Sous peine de se montrer infidèle à sa mission, il devait insister souvent sur les dangers de l'impénitence finale, sur l'incrédulité et l'indifférence, et beaucoup d'autres péchés impliqués par l'état avoué

1. Cette division, cela va sans dire, n'était ni définitive, ni absolue Les puritains ne prétendaient nullement que tous ceux qui appartenaient à l'Église fussent de vrais chrétiens : ils admettaient qu'il pouvait y avoir des hypocrites. Seulement, il ne devait se trouver dans l'Église que des hommes professant une piété personnelle, non démentie par les œuvres.

de la majorité de son auditoire. Celle-ci s'y attendait et le prédicateur qui aurait agi autrement eût entièrement perdu sa confiance et son estime. Autant certains auditeurs aiment à être ménagés, autant les candidats à l'Église puritaine y tenaient peu. Ne redoutant pas une certaine franchise, une rudesse même dans laquelle on pourrait voir un reste de la barbarie de l'époque, sinon un trait particulier de la race anglo-saxonne, ils aimaient à être pris au collet par leur prédicateur, à être apostrophés en face; et, au moment même où ils devaient subir les tirades les moins flatteuses, quelque chose leur disait que le ministre remplissait tout simplement son devoir. Et des scènes de ce genre se renouvelaient de dimanche en dimanche, pendant des années, et pour quelques uns pendant la vie entière, sans que jamais le prédicateur se lassât ou que les auditeurs se scandalisassent. C'est que ceux-ci considéraient la profession personnelle du christianisme comme une chose sérieuse tirant à conséquence; ils n'entendaient se rendre qu'à bon escient; pour qu'ils se déclarassent convaincus il fallait qu'ils se sentissent vaincus. On comprend combien, dans un pareil milieu, la mission du prédicateur était sérieuse et laborieuse. Non-seulement il était appelé à gagner, une à une, les âmes de son auditoire, qui devaient former son Église mais il faisait en quelque sorte, un travail de Sisyphe; l'œuvre était sans cesse à recommencer; si les membres de la congrégation passaient dans les rangs de l'Église, leur place était prise par les générations nouvelles auxquelles il fallait songer aussi, à mesure qu'elles s'élevaient, car la piété individuelle de personne n'était présumée. Malheur au prédicateur qui n'avait pas la satisfaction de voir, de temps à autre, passer quelques personnes des rangs de la congrégation dans ceux de l'Église ! C'était une preuve certaine que son ministère était inefficace; il devait donc redoubler de zèle, presser l'Église de se joindre à lui pour que l'œuvre spirituelle reprît son cours et que la parole de Dieu ne fût pas prêchée sans porter des fruits.

Ainsi constamment tenu en haleine le prédicateur devait

s'ingénier à trouver des moyens d'entraîner cette masse, qui souvent lui offrait la plus redoutable des résistances, celle qui provient de l'inertie. A tout prix il fallait les réveiller, les rendre attentifs, et pour cela les prendre, tantôt par un bout, tantôt par l'autre. Il ne suffisait pas de se draper solennellement, de prendre des poses tragiques, de lancer prestement les foudres du Sinaï, en citant force passages de la Bible. Ce procédé banal et commode de l'éloquence qu'on appelle haute, apparemment parce qu'elle passe par dessus la tête des gens, aurait laissé l'auditeur des Églises puritaines froid et insensible. En effet, il n'admettait souvent pas cette autorité du christianisme et de la Bible à laquelle on aurait fait appel; l'orateur avait justement pour mission de l'amener à les reconnaître. A cette fin il était obligé de commencer lui-même par s'établir sur le terrain de ses auditeurs pour découvrir là des raisons qui les contraignissent à se placer sur le sien propre. De là, pour les prédicateurs, la nécessité d'en appeler à des arguments appropriés aux circonstances de ceux qu'ils voulaient gagner. Comme saint Paul à Athènes, renonçant à leur autorité extérieure, ils devaient s'adresser aux restes de l'image de Dieu en l'homme, faire vibrer les cordes divines, tirer leurs preuves de la nature même des choses, et faire de constants appels à des axiomes moraux dont les auditeurs devaient sentir immédiatement la valeur et la force.

Tout changea entièrement de ton et de face lorsque l'administration du baptême à tous les enfants et l'admission de tous les auditeurs à la sainte cène, eurent modifié la composition de l'Église, au point d'effacer toute distinction entre elle et la congrégation. Une fois que la fiction se fut substituée à la réalité sur un seul point, elle ne tarda pas à faire invasion sur tous les autres. Les rapports jadis si nets et si francs, entre les prédicateurs et les auditeurs, changèrent du tout au tout. On continua bien à tenir le même langage, mais il perdit sa valeur et sa portée ; ne pouvant plus se comprendre, les auditeurs et les pasteurs finirent par s'ennuyer les uns en

face des autres ; aussi tendit-on à se rencontrer le moins souvent possible. En effet, à quoi bon venir parler encore de régénération, de conversion, en présence d'un auditoire composé de chrétiens ? Passe encore s'il y eût eu dans le pays quelque secte, des catholiques par exemple, l'auditoire aurait pu croire que c'était eux que le prédicateur avait en vue en tonnant contre les gens du monde, les incrédules, les indifférents ! Cette ressource manquant, on était réduit à subir la prédication sans y comprendre grand'chose. Quelle idée pouvait réveiller le mot de conversion dans l'esprit d'un auditeur, qu'à tout autre égard, on traitait comme chrétien ? Il ne pouvait être question d'un changement par lequel il se serait mis à obéir à Dieu, car il avait commencé à le faire. On ne pouvait lui demander de remplir quelque condition indispensable pour entrer dans l'Église, car il s'y trouvait déjà, et il jouissait exactement des droits et priviléges des plus avancés de ses membres. Et cependant on persistait à le traiter comme un inconverti ! Qu'est-ce que cela pouvait signifier ? On finit, peu à peu, par supposer qu'il s'agissait de quelque chose de mystérieux, de quelque avantage particulier, que Dieu ne manquerait certainement pas de conférer un jour à ceux auxquels il le destinait. Sans doute, on continua bien à supposer que cette conversion mystérieuse devait être nécessaire au salut : il est vrai, on ne comprenait pas pourquoi ni comment, mais enfin, le ministre le répétait sans cesse, il fallait bien que ce fût vrai. Du reste, on ne se sentait nullement porté à demander une grâce si extraordinaire, dont on voyait si peu la nécessité. Recevait-on des impressions sérieuses et profondes ? Était-on disposé à faire quelques efforts ? On ne tardait pas à se décourager après de vaines et inutiles tentatives. Toutes les idées étaient troublées : pour avoir mis la fin avant le commencement on se trouvait dans la position du voyageur qui a perdu la carte du pays inconnu qu'il doit parcourir. Les meilleurs se consumaient dans de stériles efforts et finissaient par retomber affaissés, sous le poids de leur propre impuissance, faute d'avoir eu à poursuivre un but précis, arrêté.

La position des prédicateurs était plus fausse encore. Naturellement leur langage n'avait pas, au début du moins, essentiellement changé ; ils continuaient à prêch r comme s'ils avaient toujours devant eux deux classes bien distinctes d'auditeurs. Seulement les doctrines qu'ils annonçaient et celles qu'ils mettaient en pratique dans le gouvernement de l'Église étaient constamment en contradiction. Ils démolissaient d'une main ce qu'ils étaient censés construire de l'autre. Ils ne se lassaient pas de parler de convertis et d'inconvertis, et ils traitaient tous leurs auditeurs comme s'ils avaient appartenu à la même catégorie. A la longue cependant, la pratique finit par l'emporter sur la théorie ; on fut alors amené à accommoder les doctrines aux circonstances de l'Église, le christianisme à l'auditoire mondain ; et à faire ainsi, peu à peu, aux dépens de la vérité, la justification de la fiction. On commença d'abord par insister, moins que par le passé, sur la nécessité de la régénération et de la conversion. C'est qu'on finit par s'apercevoir qu'il était pourtant trop contradictoire d'établir du haut de la chaire deux classes d'auditeurs, tandis qu'on agissait comme s'il n'y en avait qu'une seule. Ce sur quoi on insista surtout, ce fut sur la préparation morale indispensable pour faire son salut. La conversion se présenta comme un fait tout simple, tout naturel, qui ne supposait aucune intervention divine : encore un pas de plus et les grands adversaires du salut par les œuvres, prêché par Rome, allaient s'écrier à leur tour : *qui bien fera, bien trouvera !* Les choses en étant là, il n'y avait plus lieu de se presser beaucoup ; du moment où la conversion est une affaire exclusivement humaine, on trouvera toujours assez le temps et le moment quand on voudra.

Ce qui acheva de hâter la décadence ce fut le changement qui s'accomplit insensiblement dans le recrutement des ministres. Alors que la religion avait été principalement une conviction personnelle, une vie, on avait demandé que les pasteurs eussent fait tout les premiers, l'expérience de ce qu'ils devaient prêcher. Il n'en fut plus de même, quand une certaine moralite négative, l'absence de certains péchés grossiers, fut

considérée comme la seule condition pour être admis dans l'Église. Pourquoi le prédicateur aurait-il encore eu besoin, d'être un homme nouveau, alors que cette condition n'était plus exigée de personne pour entrer dans l'Église ? L'essentiel c'était qu'il fût pourvu de toutes les qualités intellectuelles pour bien prêcher, car la religion n'était plus qu'une tradition de préceptes moraux ou de doctrines, héritage qu'on se transmettait de père en fils avec un pieux respect, mais qu'on oubliait de faire valoir.

La sécularisation de l'Église puritaine, jadis si étroite, qui avait, dans ses beaux jours, dominé l'État, avec lequel elle se confondait, était donc complète. La religion avait cessé d'être une affaire pratique et individuelle pour devenir un usage national, dont le souvenir des pères ne permettait nullement de se départir.

Après avoir retracé les degrés successifs par lesquels les descendants des premiers puritains en sont venus là, nous allons maintenant montrer comment ils ont su reconquérir une position meilleure à la fois pour l'Église et pour l'État. Les leçons de l'expérience ne seront pas perdues pour eux. Ils rompront une fois pour toutes avec les errements de la théocratie extérieure et matérielle, condition indispensable pour réaliser une théocratie spirituelle dont les prétentions ne sauraient offusquer personne, puisqu'elle renonce à l'emploi de toute contrainte pour ne faire appel qu'à des hommes de franche volonté.

CHAPITRE XIV

LE GRAND RÉVEIL.

I. — SES COMMENCEMENTS ET SES ABERRATIONS.

Nous avons déjà vu que si la république puritaine était entrée dans une période de décadence, ce n'était pas faute d'avoir fait des efforts nombreux et divers pour retenir l'Église sur la pente où elle était entraînée. Mais tout fut inutile. Quand le mal éclata enfin à tous les yeux on ne demeura pas oisif: en plus d'un endroit on fit des tentatives de réforme. Bien des personnes éclairées et profondément religieuses ne conservaient plus aucune illusion, effrayées à la vue de ce qui se passait, d'année en année, elles célébraient des jours d'humiliation et de prière pour implorer la clémence divine, une effusion nouvelle du Saint-Esprit, tout spécialement sur les jeunes générations.

Mais ces divers efforts n'aboutirent pas. Ils furent pendant quelque temps frappés de stérilité par le même fait qui avait déjà paralysé les essais auxquels on s'était livré précédemment pour arrêter les progrès de la décadence. Il ne pouvait en être autrement. Tous les remèdes devaient rester inefficaces aussi longtemps qu'on ne se serait pas rendu clairement compte de la vraie cause du mal.

Quelques personnes en avaient sans doute un vague pressentiment, mais nul n'osait sonder la plaie jusqu'au fond ; de là l'emploi de palliatifs qui ne pouvaient servir qu'à l'entretenir ou à l'envenimer. Au fait, les puritains, pris en masse, étaient devenus complètement infidèles à ce spiritualisme chrétien qu'il avait été donné à leurs pères de représenter avec éclat, et qui avait constitué leur force et leur originalité. La simple question des cérémonies et des formes réservée, pour ce qui tient aux grandes doctrines du salut, les églises de la Nouvelle-Angleterre en étaient venues à pratiquer, sinon à professer plus ou moins ouvertement, ces mêmes erreurs romaines contre lesquelles la Réformation du XVIe siècle avait eu mission de protester. Les Églises puritaines avaient si bien réagi contre le calvinisme qu'elles avaient donné en plein dans l'erreur contraire, l'arminianisme. Le changement s'était accompli peu à peu, d'une manière insensible ; le revirement était déjà complet qu'on refusait encore de se l'avouer. Les plus zélés défenseurs de la nouvelle tendance déclaraient modestement que leur unique but était de tempérer le calvinisme, afin d'éviter certaines difficultés fort graves ; de sorte qu'à un moment où l'arminianisme coulait à pleins bords, il n'était pas d'injure qu'on eût plus à cœur de repousser que l'accusation d'être arminien. Cette frayeur s'explique par les souvenirs encore récents du XVIe siècle, et par les circonstances dans lesquelles le pays se trouvait. Les leçons de l'histoire n'avaient pas été perdues. Chacun savait ce que la chrétienté était devenue avant la Réformation, alors qu'on prêchait exclusivement le salut par les œuvres, cérémonies, pèlerinages ou indulgences, sans tenir nul compte des dispositions intérieurs du cœur. L'Église avait échappé au joug doux et léger du Rédempteur pour tomber sous celui des hommes. L'histoire de la papauté était là pour enseigner à tous que la masse du peuple devient infailliblement l'esclave des prêtres dès que le salut s'obtient au moyen d'actes extérieurs dont ils sont les agents indispensables. Élevée au faîte de la puissance la prêtrise ne manque pas, à son tour, d'être la victime de la corruption. Par

suite du rapport intime entre les deux tendances, la plus grande objection qu'on élevât alors contre l'arminianisme, c'est qu'il était un acheminement à la papauté.

Or, bien que les puritains eussent fui dans les déserts du nouveau monde, l'Église de Rome était toujours demeurée leur grand épouvantail. N'avait-elle pas ses plus fidèles représentants, les jésuites, établis à leurs portes, sur les rives du Richelieu et à l'embouchure du Saint-Laurent, dans les plaines du Canada et à Terre-Neuve? Et puis la papauté, alors occupée à réparer ses pertes du XVIe siècle, était moins tolérante que jamais. Les colons du Canada n'avaient point dissimulé leur projet de subjuguer leurs hérétiques voisins; le pays avait même été plusieurs fois ravagé dans les guerres que nous avons racontées ailleurs. Les victimes de la révocation de l'édit de Nantes n'étaient-elles pas dispersées parmi les planteurs pour leur prédire le sort qui les attendait s'ils ne faisaient pas bonne contenance? Pour augmenter encore le péril de la situation, l'avenir de la monarchie protestante dans la mère patrie n'était pas assuré : on venait, il est vrai, d'expulser un monarque qui professait secrètement le papisme, mais le prétendant à son héritage était toujours là ; allié à la France et à d'autres puissances catholiques, il se disposait à conquérir, les armes à la main, le trône de ses pères. D'un moment à l'autre, la France, reprenant ses anciens projets, pouvait essayer une fois encore de conquérir la Nouvelle-Angleterre et de réunir ses Églises à la papauté.

On comprend l'importance que devaient acquérir, dans de pareilles circonstances, les grandes doctrines de la Réformation : elles étaient vraiment le boulevard des libertés politiques et religieuses, la garantie de tout ce qu'on considérait comme précieux dans ce monde et dans l'autre. De là une antipathie universelle et passionnée contre tout ce qui, de loin ou de près, rappelait Rome et ses tendances. Mais la décadence n'en était pas moins réelle dans le sein du puritanisme; sans s'en apercevoir les descendants des pèlerins avaient adopté, dans ce qu'elles avaient d'essentiel, ces idées romaines

contre lesquelles ils mettaient encore tant de zèle à protester. Ils avaient beau s'en défendre, ils n'étaient pas beaucoup moins arminiens que ces jésuites, dont le voisinage inspirait de si légitimes craintes. Comme eux, on introduisait les enfants dans l'Église, sans qu'ils s'en doutassent ; comme eux, lorsqu'ils arrivaient à l'âge de raison on les supposait croyants, par le seul fait qu'ils ne s'étaient pas déclarés incrédules ; enfin pour les puritains, comme pour la célèbre société, l'Église était devenue principalement une école : l'essentiel était d'y introduire les nouvelles générations, à mesure qu'elles s'élevaient, sans tenir compte de leurs dispositions religieuses. Après tout, ne réussirait-on pas à faire des hommes ce qu'on voudrait, dès que comme mesure préalable, on les aurait placés dans le giron de la mère-Église ? L'histoire a surabondamment montré qu'il n'est rien de plus illusoire que cette théorie, qu'elle soit d'ailleurs mise en usage par les protestants ou par les catholiques. On a souvent rappelé que, chez tous les peuples, ce sont spécialement les générations élevées entièrement par les jésuites qui se sont montrées les plus irreligieuses ; et pour ne citer que le cas de nos puritains, c'est à partir du moment où ils ont pris toutes les précautions pour introduire forcément et en masse les baptisés dans leurs Églises, qu'ils ont commencé à se plaindre que la jeunesse se démoralisait et échappait entièrement à l'influence religieuse. La chose se conçoit sans peine : on avait sacrifié la réalité à la fiction.

Mais autant un pareil régime est à sa place dans le sein du romanisme dont il est la dernière et légitime expression, autant il jure avec un christianisme qui élève encore des prétentions à faire passer le fond avant la forme, l'esprit avant la matière. Tandis que le catholicisme s'accommode fort bien d'une fiction qui lui confie une nation entière pour la mener comme il l'entend ; tandis qu'il se croit au comble de la puissance et de la gloire, quand, de temps à autre, il lui est donné de réaliser pour un instant cet idéal, il en est tout autrement du protestantisme évangélique. Il ne peut jamais être assez

pélagien et arminien pour que cela lui profite, même en apparence. L'élément de l'autorité ne saurait être suffisamment développé dans son propre sein, pour lui permettre de conduire chrétiennement ces multitudes qu'il déclare mineures. Malgré qu'il en ait, il ne peut renier l'élément de liberté et l'individualisme qui le caractérise. Alors de deux choses l'une, ou bien la masse de l'Église, confondue avec la nation, devient étrangère à tout spiritualisme chrétien : nous avons dans ce cas le triste spectacle de ces Églises protestantes énervées, lâches, impuissantes, qui, parce qu'elles sont déjà papistes, mais seulement à demi, ont tous les défauts sans avoir aucun des avantages du système qu'elles croient encore combattre, tandis qu'elles préparent la voie à ses conquêtes ; ou bien, avant que le mal ait atteint ses dernières limites, les éléments vraiment religieux demeurés de reste dans le sein de ces établissements, font, pour remonter le courant, de vigoureux efforts, qui d'ordinaire provoquent leur expulsion et les obligent à se constituer à part afin d'agir du dehors sur cette masse inerte, qui a consacré le peu de force qui lui restait à expulser ce levain appelé à la vivifier.

Telles étaient les deux alternatives qui se posaient dans la Nouvelle-Angleterre vers le milieu du XVIIIe siècle. Il s'agissait de savoir si la majorité des Églises se fixerait dans le désordre qui les paralysait pour devenir tous les jours plus impuissantes, un vrai obstacle à la vie religieuse, ou bien si, cédant à un énergique mouvement de réforme, elles reviendraient au spiritualisme des pères, soit par un élan général, soit par la voie des séparations et des déchirements.

Fort heureusement pour la civilisation américaine et pour le bonheur du monde entier, ce fut un mouvement de réforme qui s'accusa. C'est ici un point capital qui explique la différence saisissante qui, aujourd'hui encore, distingue profondément le nouveau monde de l'ancien. Au moment même où l'Europe rompant avec ses traditions, faisait son XVIIIe siècle, l'Amérique, mise en demeure d'opter, faisait un vigoureux

retour vers les idées religieuses et spiritualistes du XVIe et du XVIIe siècle.

Il fut d'abord incertain si on remonterait le courant en cédant à un grand élan général, ou par la voie douloureuse du schisme. Mais avant qu'il pût être question de choisir l'une ou l'autre des deux méthodes, il y avait une première condition à remplir. La position devait être reconnue : il fallait qu'une main vigoureuse, déchirant tous les voiles, signalât la vraie cause du mal, seul moyen de découvrir le vrai remède. Un de ces hommes qui étaient mécontents de l'état des Églises mais qui avaient en vain cherché, pendant plusieurs années, à l'améliorer, trouva enfin du premier coup ce que tant d'autres avaient inutilement poursuivi en tâtonnant. Jonathan Edwards, que l'Amérique aujourd'hui encore honore comme son plus grand théologien et qui n'était alors que le modeste pasteur d'une ville obscure, eut le mérite de deviner le mot de l'énigme et de changer ainsi tout le courant des idées et des esprits. Pleinement persuadé que les Églises souffrent précisément de cet arminianisme dont tout le monde se défend, il se remet à prêcher la justification par la foi. C'était un retour pur et simple à la doctrine centrale du XVIe siècle, à ce levier puissant qui dans les mains de Luther, avait servi à ébranler les forteresses de la papauté et à lui enlever la moitié de l'Europe, avec le sceptre de la civilisation.

Il fallut quelque courage au réformateur américain, comme il en avait fallu à celui de l'Allemagne, pour aborder ce dogme.

Des amis influents s'entremirent, le suppliant de ne pas apporter en chaire de pareils sujets de controverse. La paix de sa congrégation n'allait-elle pas être troublée? Lui-même n'allait-il pas être tourné en ridicule? Mais rien ne réussit à arrêter Edwards qui avait le sentiment d'avoir mis le doigt sur la plaie. Les doctrines de la grâce, avec tout ce qu'elles ont à la fois d'attrayant et de repoussant pour la nature humaine, retentirent de nouveau dans la modeste église de Northampton. Le prédicateur montra hardiment à son auditoire que les fon-

dements de sa confiance étaient des plus illusoires. Ils s'estimaient très-dévots et assurés d'arriver au ciel en droite ligne, parce qu'ils observaient plus ou moins fidèlement les pratiques de leurs pères, et admettaient certaines idées et théories qu'ils avaient héritées du passé. Mais à quoi bon tout cela, aussi longtemps que la vie chrétienne n'est pas établie dans le plus profond du cœur, au centre même de la personnalité pour, de là, se répandre dans toutes les parties de l'existence? Le plus pressant n'est pas tant d'agir, mais bien de se placer dans la condition préalable sans laquelle paroles, actions et cérémonies sont dépourvues de valeur. Il faut avant tout devenir chrétien, et c'est par la seule foi que cette révolution peut s'accomplir dans chaque individu. La foi est l'acte religieux par excellence, qui doit précéder tous les autres: c'est un élan de l'âme qui s'abandonne elle-même, saisit le Rédempteur et ses mérites et se les approprie à jamais. Celui qui, auparavant, était éloigné, vient à Christ par la foi; il le fait sien; la vie qui est dans le chef passe immédiatement dans les membres. Les croyants deviennent unis au Sauveur, comme le sarment est uni au cep et, en *vertu de cette unité*, de cette communauté de vie, circulant en abondance de l'un à l'autre, le ci-devant pécheur est tenu aux yeux de Dieu, comme étant justifié. Il a droit au pardon et à la vie éternelle [1].

Il ne saurait être question pour l'homme d'atteindre à cet état par lui même, au moyen d'une préparation morale. La justification ne s'acquiert pas; nul ne s'en rend digne par ses œuvres. Dieu ne la doit à personne; avant d'être personnellement uni au Rédempteur par la foi le pécheur ne saurait rien faire qui lui méritât le pardon et le salut. Jonathan Edwards, fidèle en ceci comme en tout le reste à la tradition des premiers puritains, insiste beaucoup sur la couleur particulière que le calvinisme a donnée à la doctrine de la justifi-

1. Pour Jonathan Edwards comme pour Calvin, c'est parce que le fidèle est déjà personnellement uni à Christ par la foi, qu'il a en lui le principe d'une vie nouvelle, que Dieu le tient pour justifié.

cation. Par leurs fautes et leurs péchés les membres de la race humaine ont perdu tout droit à la faveur de Dieu, ils ne méritent que la condamnation et la mort ; le Créateur ne doit rien à aucune de ses créatures qui se sont, sans exception, éloignées de lui. Il demeure complètement libre à l'égard d'elles toutes ; il n'est tenu d'en pardonner aucune de préférence aux autres ; l'homme naturel ne saurait rien faire qui pût contraindre Dieu à le justifier. La liberté divine est aussi juste qu'absolue car elle s'exerce à l'égard d'êtres déchus qui n'ont mérité que la condamnation.

Quand le pécheur est convaincu de la vérité de cette doctrine, une seule ressource lui reste : se jeter sans réserve dans les bras de la miséricorde divine, en se disant bien que rien, de sa part, ne saurait lui conquérir le pardon qu'il implore, et obliger le juge à se transformer en Sauveur. Il n'est qu'un seul attribut divin auquel il puisse faire appel, la miséricorde ; et il ne saurait douter que Dieu ne veuille lui laisser son plein exercice, car le don du Fils, mort pour le salut des hommes, est la preuve évidente de la disposition du Père à pardonner les péchés de tous ceux qui croiront en son envoyé.

Tel est l'unique fondement de l'espérance du pécheur. Et il ne faut pas que la vue de cet état le pousse au désespoir, car Dieu s'annonce comme celui qui justifie les impies, c'est-à-dire le pécheur qui n'a rien fait et ne peut rien faire pour mériter son pardon. Il y a en Dieu une bonté, un amour sans limites qui le pousse à sauver précisément ceux qui n'ont aucun droit au salut et qui le sentent vivement. Il faut donc s'en remettre entièrement à la miséricorde divine ; plier la tête devant la liberté absolue, juste et sainte du Tout-Puissant, sans trop savoir l'usage qu'il jugera bon d'en faire, mais encouragé cependant par la manifestation éclatante d'amour qui a eu lieu lorsqu'il a livré son Fils à la mort pour le salut des hommes. Prendre d'une manière pratique cette attitude envers Dieu, c'est croire ; et cette foi, qui unit à Jésus-Christ, est agissante par la charité : elle transforme l'individualité tout entière.

Cette prédication ne manqua pas de porter les fruits qui

l'accompagnent toujours quand elle sort de la bouche d'un homme ayant fait l'expérience des choses qu'il annonce. De divers côtés un vif intérêt pour les questions religieuses se fait jour : les consciences se réveillent, et çà et là on voit des gens qui ont fait personnellement l'expérience de cette foi justifiante, principe d'une vie nouvelle. Les préoccupations religieuses devinrent bientôt si générales et si intenses que les intérêts temporels furent relégués à l'arrière-plan : on ne s'en occupait plus que dans la mesure du strict nécessaire. Le monde avait perdu ses attraits ordinaires : tout ce qui s'y rapportait n'était plus considéré que comme une affaire de peu d'importance. L'essentiel était de ne laisser échapper aucune occasion de soigner les grands intérêts de l'âme. On se réunissait à l'ordinaire dans des maisons particulières pour s'en entretenir, la foule alors ne manquait généralement pas d'accourir. Les hommes vains et frivoles, ceux qui s'étaient toujours montrés enclins à se railler d'une piété individuelle et pratique, étaient en général devenus fort sérieux. Cette œuvre de conversion se poursuivit d'une manière fort étonnante; l'intérêt alla toujours en augmentant. Pendant des mois entiers on put voir, chaque jour, des hommes passant des ténèbres du péché à la merveilleuse lumière de l'Évangile. Le mouvement, qui avait commencé vers la fin de décembre, se prolongea pendant tout le printemps et l'été; la ville semblait pleine de la présence de Dieu; jamais elle n'avait à ce point retenti de cris d'amour et de détresse. Par suite de ces manifestations de l'esprit de Dieu, le dimanche avait entièrement changé de caractère : il était devenu un jour de fête, dont on attendait le retour avec impatience. Les auditoires offraient alors l'aspect le plus beau ; le culte divin était devenu un acte vivant et spirituel : le ministre ne prononçait pas une parole qui ne fût recueillie avec avidité par des âmes affamées et altérées de vérité. De temps à autre l'auditoire manifestait son émotion pendant la prédication : celui-ci versait des larmes de tristesse et de désespoir ; cet autre des larmes de joie : tandis que les moins favorisés déploraient le sort de leurs parents et

de leurs amis, jusque là demeurés insensibles à la grande œuvre qui s'accomplissait autour d'eux. En un mot, à la suite de la prédication d'Edwards, la ville de Northampton était entrée dans une de ces périodes de préoccupation et d'excitation religieuse que les Américains appellent un « réveil. »

Tout cela se passait en 1735. Le mouvement ne tarda pas à franchir les étroites limites de la ville dont Edwards était le pasteur. Plusieurs personnes étant venues à Northampton pour voir, par elles-mêmes, ce qui se passait, en rapportèrent des dispositions religieuses qui provoquèrent les mêmes préoccupations dans le lieu de leur résidence. Comme le sentiment de la décadence spirituelle des églises était général toutes les personnes sérieuses se trouvaient admirablement bien disposées pour saisir avec bonheur le remède dès qu'il se présenterait. Aussi se manifesta-t-il bientôt un mouvement général de réveil dans le Massachusetts, dans le Connecticut et même dans le New-Jersey.

Il ne saurait être question ici de raconter en détail une œuvre d'ailleurs nécessairement uniforme. Pour comprendre l'influence qu'elle a exercée, d'abord sur les Églises et ensuite sur toute la civilisation américaine, il nous suffira de signaler ses principes fondamentaux, ses fruits et les travers qui ont signalé ses diverses phases.

L'idée fondamentale de tout le réveil est la doctrine évangélique de la « nouvelle naissance. » Pour qu'un homme soit sauvé il faut qu'il s'accomplisse dans ses principes moraux et religieux un changement radical, accompagné ou suivi d'actes dont il ne peut manquer d'avoir conscience et dont il doit pouvoir rendre compte. Il résulte de là que les personnes qui ont passé par ce changement peuvent, en général, être distinguées de ceux qui lui sont demeurés étrangers; par conséquent, tous les hommes qui ne donnent aucun signe que cette œuvre se soit accomplie en eux doivent être considérés et traités comme irrégénérés, encore engagés dans la voie large qui mène à la perdition: on ne saurait les admettre à la pleine communion de l'Église.

Nous savons déjà que cette doctrine des premiers puritains avait été oubliée par leurs descendants; les institutions ecclésiastiques en particulier lui donnaient journellement un démenti éclatant; on baptisait tous les enfants et on admettait indistinctement tous les adultes à participer à la sainte cène. Le mérite des hommes du réveil fut de remettre en honneur cette doctrine évangélique; c'est elle qui leur communiqua leur zèle, leur énergie, en même temps qu'elle leur ouvrit le chemin des cœurs; c'est elle encore qui provoqua de la part du monde une vive répulsion; enfin les excroissances et les aberrations de cette œuvre spirituelle s'expliquent aussi par la manière fausse, étroite et superficielle de comprendre la nouvelle naissance, chez plusieurs agents importants du mouvement.

Dans toutes les communions, chez les protestants comme chez les catholiques, l'histoire nous parle de périodes, spécialement favorisées, dans lesquelles la vie religieuse redevenant intense et vraiment spirituelle, beaucoup de personnes ont été ainsi converties, ont passé par les douleurs de la nouvelle naissance pour arriver à ce bonheur qui résulte du sentiment de la réconciliation avec Dieu.

Il va sans dire que si pour le fond le phénomène demeure essentiellement le même chez tous les vrais chrétiens, il varie, quant à ses manifestations et à ses circonstances accessoires, non-seulement d'une communion à l'autre, mais encore dans la même Église. Tandis que chez les uns cet enfantement demande plusieurs années pour traverser ses phases diverses, chez d'autres, il est rapide, instantané: les fruits sont déjà là avant qu'on ait eu le temps de s'apercevoir de toute l'œuvre préparatoire. Il peut arriver aussi que la métamorphose spirituelle soit souvent interrompue et reprise : la bonne semence semble tomber successivement dans tous les divers terrains de la parabole, avant de rencontrer la terre bien préparée où elle doit définitivement prendre racine. L'éducation, les habitudes de penser, le milieu dans lequel on vit, d'autres circonstances inappréciables, contribuent à donner à ce fait, identique

chez tous les chrétiens, une physionomie particulière suivant les individualités. Bien loin de rendre l'œuvre suspecte ces variétés d'aspect, sous lesquelles elle se présente, témoignent plutôt de sa profondeur, quand du reste l'essentiel ne fait pas défaut.

Mais c'est justement ici que se pose une question délicate et importante. Quels sont les éléments essentiels et partout identiques de ce phénomène d'ailleurs variable dans ses manifestations? Est-il possible d'établir une distinction bien marquée entre le fait générique et général et les formes accidentelles qu'il doit nécessairement revêtir suivant les Églises, les pays, les individus? En tout état de cause on ne peut nier que ce changement ne soit d'une nature morale et rationnelle. Une frayeur irréfléchie ne saurait être arbitrairement suivie d'une joie intense dont on ne se rendrait pas mieux compte; il ne s'agit pas d'apprendre un certain langage par cœur, sur le témoignage d'initiés qui le déclareraient convenable et salutaire: le travail est nécessairement individuel et réfléchi : les émotions et les sentiments qu'il implique ne se comprennent que comme résultat d'une pensée originale et indépendante. Un examen de conscience, pour demeurer vrai et profond, ne peut avoir lieu conformément à un programme qui en aurait à l'avance réglé les demandes et les réponses. Mais si pour être vrai, ce phénomène de la nouvelle naissance demande à être individuel, il en résulte que, tôt ou tard, celui qui l'a connu ne peut manquer d'avoir conscience du changement qui s'est accompli en lui, quand bien même il ne pourrait pas se rendre complètement compte des diverses phases qu'il a traversées. Il résulte encore de ce fait que, quand il est réel, il ne peut manquer d'établir une différence entre les hommes qui l'ont expérimenté et ceux qui lui sont demeurés étrangers. De là aussi, la facilité, pour les fidèles qui vivent de la même vie, de se reconnaître et de se rapprocher; lorsque les antipathies sectaires sont calmées on peut même se tendre la main d'association par dessus les barrières ecclésiastiques; si on écoute attentivement la voix intérieure qui parle chez tous les vrais

chrétiens, on reconnaît un frère au besoin dans le camp opposé, tandis que souvent on se sent très-isolé au milieu des membres de sa propre Église. Il est une certaine voix du sang qui contraint les croyants à se reconnaître sous les livrées les plus différentes, et à se distinguer de ceux qui ne partagent ni leur foi ni leurs espérances parce qu'ils sont encore étrangers à leur vie.

Il va de soi qu'en tout ceci il ne saurait être question de jugement infaillible ni de règles absolues ; recourir à de tels expédients serait le plus sûr moyen de tomber dans la caricature qui, dans ce domaine, touche de plus près que dans aucun autre à la réalité. Mais la profession effective et individuelle de l'Évangile et la communion chrétienne n'en demeurent pas moins des faits constants dont la vérité ne saurait être compromise, ni par les jugements précipités des enthousiastes, ni par les étroitesses, non moins superficielles, des esprits sectaires.

Tels sont les grands traits fondamentaux de toute piété chrétienne, vraiment digne de ce nom, que les Églises puritaines avaient oublié au milieu du XVIII[e] siècle et que le grand réveil de cette époque eut pour mission de remettre en honneur. Naturellement, il ne put manquer de s'en prendre aux théories, aux pratiques et aux usages, qui ne s'étaient établis qu'au dépens des vérités qu'il avait mission de faire prévaloir. Il y eut donc lutte, opposition et désordre ; la réformation à accomplir parut même un instant vouloir se transformer en révolution, et les fautes ne furent pas seulement commises par ceux qui résistèrent au mouvement, ses plus zélés représentants y mêlèrent aussi leur bonne part d'erreurs et d'extravagances. Si le grand réveil finit par triompher et par porter des fruits d'une importance capitale pour la civilisation américaine, ce ne fut, comme toute œuvre à la fois divine et humaine, qu'après avoir provoqué des manifestations qui n'étaient pas toutes également avouables, et lorsqu'il eut appris presque autant de ses adversaires systématiques que de ses partisans plus zélés qu'intelligents.

Un des premiers traits du réveil qui provoqua contre lui la défiance ce fut l'apparition des phénomènes physiques qui l'accompagnèrent. De fort bonnne heure, l'œuvre spirituelle de la nouvelle naissance se manifesta, non-seulement par des larmes et des cris, mais parfois par des convulsions, des saisissements et des transes. Ces circonstances, qui aujourd'hui encore reparaissent en Amérique et ailleurs lorsqu'il y a une excitation religieuse un peu générale et intense, ne manquèrent pas d'embarrasser ceux qui en furent les premiers témoins. Tandis que les personnes peu sympathiques au mouvement s'emparaient de ces faits pour le décrier et le condamner, ses partisans entreprenaient bien l'apologie de ces phénomènes, mais sur un ton qui indiquait clairement qu'ils eussent de beaucoup préféré n'avoir pas à le faire.

Malheureusement on n'en resta pas là : un extrême en provoqua un autre : tandis que les adversaires du réveil voulaient se faire une arme de ces phénomènes physiques, des apologistes, plus zélés qu'intelligents, crurent qu'ils étaient la meilleure preuve du caractère religieux et divin de tout le mouvement. A cette époque le vent soufflait dans cette direction. Le souvenir des agitations de divers genres qu'avait provoquées le grand mouvement religieux du xvie siècle, était encore présent à tous les esprits. Nul n'avait oublié la guerre des paysans et l'affaire des anabaptistes en Allemagne, ni les manifestations diverses auxquelles les guerres civiles avaient donné lieu parmi les *covenanters* dans la Grande-Bretagne. Le puritanisme américain était lui-même sorti de cette fermentation religieuse. La Nouvelle-Angleterre, à son tour, n'avait-elle pas eu, cinquante ans auparavant, l'affaire des sorciers de Salem? Comme pour raviver tous ces souvenirs et souffler un feu toujours couvant sous le cendre, le récit des aventures des prophètes français des Cévennes, avait tout récemment étonné l'Amérique comme l'Europe.

Rien de surprenant que dans de pareilles circonstances, des esprits exaltés aient favorisé des phénomènes que les personnes sages déploraient. Les visions succédèrent donc aux

larmes et aux convulsions ; il y eut même un moment où, dans certaines localités, toute cette agitation revêtit un caractère épidémique, tandis qu'elle fut promptement arrêtée là où elle rencontra une vive opposition de la part des chefs du mouvement. Quelques prédicateurs, faisant appel à l'imagination, en vinrent à placer plus de confiance dans de terribles descriptions de l'enfer et des souffrances des réprouvés que dans les appels à la conscience et aux facultés morales et religieuses.

Au moment où le réveil menaçait ainsi d'être arrêté, grâce à l'imprudence de ses amis et à l'opposition de ses adversaires systématiques, il fut sauvé par l'intervention énergique des esprits sages et éclairés. Aussi longtemps que les phénomènes physiques étaient demeurés l'accessoire, ces hommes en avaient fait tant bien que mal l'apologie, mais dès qu'on voulut y voir l'essentiel, ils séparèrent clairement l'œuvre spirituelle des circonstances physiques qui en l'accompagnant risquaient de la compromettre. Jonathan Edwards avoua qu'il ne pouvait pas expliquer naturellement quelques-uns de ces phénomènes, mais il déclara sans détour n'être pas convaincu qu'ils fussent surnaturels ; en tout cas, disait-il, à ses auditeurs, on ne saurait mettre sa confiance dans des choses de ce genre : elles ne garantissent nullement l'œuvre spirituelle de la conversion et de la nouvelle naissance : celle-ci demeure bien authentique en dépit des étranges circonstances physiques qui peuvent l'accompagner. Quoique insuffisantes pour rendre le réveil suspect ces manifestations sont un avertissement à prendre garde : du moment où elles prévaudraient et occuperaient la première place les fausses conversions ne pourraient manquer d'aller en se multipliant. Ces simples observations suffirent pour arrêter le mal avant qu'il prît un plus grand développement.

Mais ces phénomènes physiques, provoqués par le réveil, ne furent pas les seuls obstacles qui embarrassèrent sa marche. La nature même du but poursuivi, la nouvelle naissance, la conversion individuelle, exigeait que les agents du mouvement

eussent fait l'expérience personnelle des vérités qu'ils avaient mission d'annoncer. Ils entrèrent ainsi ouvertement en conflit avec les usages reçus qui n'exigeaient pas que les pasteurs fussent eux-mêmes convertis : on se bornait à réclamer de quiconque se présentait pour obtenir charge d'âmes qu'il eût une certaine préparation scientifique. De là, de fort bonne heure, la disposition, chez les représentants les plus ardents du réveil, à déclarer inconverti, irreligieux tous ceux d'entre les pasteurs officiels qui ne leur paraissaient pas favoriser suffisamment le mouvement ou s'y opposaient. Il est incontestable que souvent on rencontra juste ; d'autres fois aussi on se rendit coupable de jugements précipités et téméraires. Guidé par un zèle, moins éclairé qu'ardent, on se laissait aller à considérer comme n'ayant pas atteint le but quiconque n'avait pas pris le chemin qu'on avait suivi. Oubliant que la nouvelle naissance, en demeurant identique pour tous, peut s'accomplir dans des milieux divers, qui lui donnent certains caractères particuliers, on blessa profondément des hommes véritablement pieux et fidèles. La conduite des agents du réveil devint surtout répréhensible et téméraire lorsqu'ils se permirent de dénoncer en masse, comme inconvertis, les pasteurs d'une ville entière et de toute une contrée, et cela sur de simples apparences, avant d'avoir recueilli ces renseignements indispensables, qui, en matière si délicate, permettent de hasarder un jugement de vraisemblance. Il suffisait qu'un pasteur ne montrât pas un grand empressement à adopter les allures et les innovations des organes du mouvement pour qu'aussitôt il se vît exposé à être dénoncé comme irrégénéré, inconverti.

Un homme qui a encore aujourd'hui une très-grande réputation de piété et d'éloquence, George Whitefield, fut le premier à donner l'exemple de ces dénonciations téméraires. Se trouvant en Amérique au moment où le réveil éclatait, il fut invité à parcourir la Nouvelle-Angleterre. La grande renommée qui l'avait précédé lui prépara un accueil des plus bienveillants ; comme il avait déjà été occupé dans la Grande-Bretagne à réagir contre les idées sacerdotales, le formalisme

et la superstition qui attribue à l'eau du baptême une force régénératrice, il se trouva tout de suite dans le courant du mouvement américain. Ce qui acheva son succès ce fut son genre de prédication. Tandis que les pasteurs américains ne cessaient d'argumenter et de raisonner, Whitefield, secondé par un style original et populaire, faisait surtout appel à l'imagination et au sentiment. Il se bornait du reste à exposer les vérités les plus élémentaires avec cet enthousiasme, cette onction et cette ferveur qui caractérisent les hommes ne vivant que pour le triomphe d'une cause ou d'une idée. Aussi les multitudes écoutèrent-elles avec une attention soutenue, embrassèrent-elles avec ardeur ces vérités familières que leurs pasteurs leur avaient jusqu'alors fort souvent mais inutilement présentées. Le succès de Whitefield fut immense : les multitudes se pressaient sur ses pas : pour les satisfaire, il fut obligé de prêcher maintes fois en plein air, dans les rues et sur les places publiques. La législature du Rhode-Island, avait donné la première l'exemple de l'empressement à écouter le grand prédicateur : à peine avait-il débarqué à Newport qu'elle interrompait ses séances pour faciliter à ses membres les moyens d'aller l'entendre.

Ce fut pendant ce voyage missionnaire de quelques mois, que Whitefield, enflammant tous ceux qui avaient des sympathies pour le réveil, se prononça fortement contre les ministres inconvertis, les dénonçant comme une malédiction pour l'Église. On crut même comprendre qu'il visait à engager les troupeaux à faire le vide autour d'eux et qu'il se proposait de faire venir d'Angleterre quelques jeunes gens qui fussent à la hauteur des circonstances.

A son départ il engagea Gilbert Tennent à se rendre dans la Nouvelle-Angleterre pour poursuivre ses travaux. C'était un jeune ministre, plein d'ardeur et de zèle, appartenant à un parti avancé de l'Église presbytérienne qui avait provoqué un schisme, en défendant, sur la constitution de l'Église, les mêmes principes spirituels que le réveil avait pour mission de faire prévaloir. Il venait lui-même d'attirer vivement l'atten-

tion publique en prêchant à Nottingham un sermon remarquable par son actualité, qui avait eu du retentissement dans l'Amérique entière. Attaquant hardiment le préjugé régnant en vertu duquel, pour que le ministère d'un pasteur fût efficace, il suffisait qu'il ne fût ni hérétique, ni immoral, il avait insisté sur les qualités religieuses positives et dénoncé les prédicateurs inconvertis comme le plus grand danger pour l'Église.

Ces principes nouveaux trouvèrent un accueil empressé de la part des plus zélés d'entre les laïques. Pour peu que le pasteur officiel se montrât hostile ou même indifférent à l'égard du réveil, on s'éloignait de lui en attendant qu'une occasion se présentât pour constituer une Église séparée. Comme les hommes manquaient, les prédicateurs qui favorisaient le mouvement furent obligés de se multiplier, soit pour satisfaire aux besoins religieux des petites Églises séparées, dispersées en divers lieux, soit pour aller porter l'esprit nouveau dans les paroisses où il n'avait pas encore pénétré. De là l'usage des prédicateurs itinérants qui s'établit de fort bonne heure, au grand scandale des pasteurs officiels. Renouvelant les prétentions de l'Église romaine, ceux-ci considéraient la paroisse comme leur appartenant exclusivement et protestaient avec aigreur contre l'intrusion des ministres du voisinage qui se permettaient de faire invasion dans leur champ d'activité sans y avoir été appelés. Comme les prédicateurs itinérants étaient trop peu nombreux pour suffire à tout, on ne tarda pas à consacrer des laïques pieux, qui n'avaient d'autre préparation, en vue de ce ministère improvisé, que leur zèle et leur inexpérience.

Dans le Connecticut les représentants des anciens usages se voyant débordés, crurent qu'ils ne pouvaient mieux faire que de provoquer l'intervention du pouvoir civil. L'assemblée de 1742 passa une loi pour mettre un terme aux désordres ecclésiastiques. Partant de l'idée qu'il existait une Église officielle, qui seule avait droit de s'occuper de religion, on se proposait de sévir, soit contre les étrangers, soit contre ceux des membres de clergé national, qui, en cédant aux idées

des novateurs, troubleraient la paix publique. En conséquence tout ministre officiel qui se permettait de remplir une fonction quelconque hors de sa paroisse, sans y avoir été expressément invité par le titulaire, était mis hors la loi; la même peine était édictée contre tous les membres d'une association ecclésiastique, qui se seraient permis de consacrer un ministre appartenant à une autre juridiction, ou de se prononcer dans une affaire quelconque qui ne fût pas de son ressort. Pour donner efficace à toutes ces lois on supprimait, antérieurement à tout jugement, les honoraires de ceux qui avaient donné lieu à des plaintes.

Des mesures furent également prises contre les laïques qui se permettaient d'aller de lieu en lieu exhortant ceux qui voulaient les entendre, sans que personne les eût appelés. Mais ce fut surtout contre les étrangers, appartenant aux colonies voisines, qu'on se montra sévère. Tout individu, laïque ou ecclésiastique, qui aurait tenu des assemblées dans le pays, sans y avoir été invité par le clergé officiel, devait, à la réquisition d'un juge de paix, être conduit de brigade en brigade hors du pays, comme un vagabond.

Le pouvoir civil reçut les félicitations du clergé, qui, poussant encore plus loin ses exigences, demanda et obtint le rappel d'une loi de 1708, dispensant les dissidents de contribuer aux frais du culte officiel. Dans cette même session un ministre fut décrété de prise de corps pour avoir parlé contre les lois et les fonctionnaires.

Grâce à l'accord des autorités civiles et du clergé ces mesures ne demeurèrent pas une lettre morte. Plusieurs pasteurs officiels, qui n'en tinrent nul compte, furent punis, et l'année suivante, on décida que les étrangers payeraient les frais entraînés par leur expulsion.

Cette politique eut pour effet d'exaspérer les dissidents et de faire ainsi porter tous leurs mauvais fruits aux principes qu'ils professaient. Le plus célèbre et le plus actif des prédicateurs itinérants, James Davenport, était le représentant authentique de ceux qui poussaient le plus loin les exagé-

rations du réveil. Partisan des exhortations par les laïques, voyant dans les agitations physiques une preuve certaine de l'intervention divine, il était devenu, grâce à son zèle et à son dévouement, le point de ralliement de tous les hommes qui inclinaient vers l'enthousiasme et l'extravagance. Il n'eut pas plutôt connaissance des mesures prises par le gouvernement du Connecticut qu'il protesta énergiquement et exhorta ses auditeurs à n'en tenir nul compte. Son arrestation et son jugement provoquèrent une émeute; on fut obligé de mettre quelques troupes sur pied pour protéger l'assemblée et faire conduire le prédicateur hors du pays.

Censuré par ses propres paroissiens, qui se plaignaient qu'il était trop souvent absent, Davenport reparut à Boston où les chaires lui furent interdites. Comparaissant devant le jury pour avoir insulté le clergé et troublé la paix publique, il fut acquitté, comme *non compos mentis*. Il paraît, en effet, que des fatigues excessives avaient fini par déranger une intelligence qui ne fut jamais bien forte[1]. Appelé, le 2 mars 1743, à aller organiser une Église séparée à New-London, dans le Connecticut, Davenport montra jusqu'où son exhaltation et son fanatisme pouvaient aller. Pour déraciner chez ses partisans l'amour du monde, il fait apporter dans sa chambre tous les articles de luxe, habits somptueux, joyaux et y met le feu, non sans avoir jeté dans le tas une paire de pantalons chauds qui lui étaient indispensables pour le garder, dans ses continuels voyages, des atteintes d'une maladie qui, dans ce moment, le retenait au lit. Cela fait, il dresse un catalogue de certains livres religieux qu'il convient de brûler parce qu'ils sont dangereux dans les mains du peuple. Le 6 mars, ses adeptes transportent une quantité de volumes sur un des quais de la ville et, après y avoir mis le feu, ils chantent, rangés en cercle autour du bûcher : *Alleluia! Gloire à Dieu! De même que*

1. Croyant obéir à une prescription de l'Évangile, il ne prenait dans ses voyages ni argent, ni habits de rechange, ni souliers, mais bien des bottes. *Great Awakening*, p. 233.

la fumée de ces livres s'élève en leur présence, ainsi monte dans l'enfer la fumée des tourments des hommes qui les ont écrits. Le jour suivant, la même scène se reproduisit à l'instigation d'un des enthousiastes. On sauva pourtant les habits.

Ce fut là le terme des extravagances de Davenport; il disparut de la scène pour quelque temps, et, dès l'année suivante, il fit une rétractation publique et libre de ses erreurs, en désavouant ceux qui y persisteraient encore.

Cette explosion de fanatisme provoqua une crise dans le sein du réveil. Elle n'était évidemment que le fait d'une minorité imperceptible. Mais bien des hommes qui avaient suivi plutôt qu'accepté les idées nouvelles furent entraînés par des adversaires avoués et systématiques qui croyaient le moment favorable pour discréditer le mouvement en le rendant responsable de ces excroissances.

Une assemblée assez nombreuse de ministres se réunit à Boston, mai 1743, pour s'entretenir de l'état religieux du pays. Quelques-uns des assistants se montrèrent surtout frappés des scènes fâcheuses et des principes erronés auxquels l'agitation religieuse des dernières années avait donné lieu. Les prédicateurs itinérants n'étaient-ils pas à la fois coupables de faire trop de cas d'eux-mêmes et trop peu de leurs collègues? Une semblable pratique était anti-scripturaire, inconstitutionnelle. subversive de tout ordre ecclésiastique. En consacrant des hommes ignorants et sans culture, on avait porté une sérieuse atteinte au ministère régulier : l'Écriture ne permet pas de consacrer ainsi des ministres sans leur assigner un champ spécial d'activité. On s'éleva surtout contre les principes schismatiques et contre l'esprit de leurs représentants; personne, disait-on, n'a le droit de juger les cœurs et de s'établir ainsi en censeur des ministres, d'ailleurs irréprochables quant à la doctrine et quant à la vie. Les manifestations bruyantes d'une joie ou d'une douleur excessive, tout ce qui se rapportait aux phénomènes physiques, fut également blâmé.

Il y a lieu de croire qu'aucun des assistants n'aurait fait l'apologie de ces exagérations. L'exemple de Davenport avait

rendu attentif au danger de substituer les caprices de l'imagination ou du sentiment aux sages prescriptions de l'Écriture et de la raison. Les espérances qu'on avait eues au sujet des laïques exhortants et de ceux qui avaient été consacrés ministres sans préparation ne s'étaient pas réalisées. Élevés subitement à une position dont, par leur inexpérience même, ils étaient prédisposés à s'exagérer l'importance, ils avaient pris tous les défauts qui lui sont plus ou moins inhérents en y ajoutant ceux qui résultaient de leur manque de culture religieuse et théologique. Il se trouvait que tout en croyant, de la meilleure foi du monde, protester contre les prétentions cléricales, on avait mis en avant des hommes qui s'étaient montrés plus cléricaux que les pasteurs réguliers. Se donnant à eux-mêmes une mission, dont ils n'avaient nul compte à rendre à personne, tels d'entre eux parcouraient le pays exhortant et reprenant à tout propos dans un style arrogant et présomptueux, se donnant comme des messagers envoyés directement de Dieu, non-seulement pour avertir et reprendre, mais pour dénoncer des châtiments temporels contre ceux qui refuseraient de les écouter. Un de ces laïques-prêtres alla même jusqu'à prétendre chasser les démons et accomplir d'autres miracles. Avec tout cela, ce ministère improvisé, qui ne devait d'abord être qu'un auxiliaire du pastorat régulier, fut bientôt considéré comme appelé à le supplanter. Tandis que les hommes peu sympathiques au réveil ne regardaient qu'aux seules qualifications scientifiques nécessaires pour les fonctions pastorales, les enthousiastes, prenant exactement le contre-pied, soutinrent que les études étaient nuisibles et que la piété et l'ignorance demeuraient les seules conditions indispensables.

Il avait suffi de quelques années pour rendre tout le monde attentif aux désordres et aux autres conséquences résultant de semblables tendances. Aussi tous les ministres réunis à Boston étaient-ils disposés à protester contre ces extravagances et ces excentricités. Seulement, il importait de le faire avec tact et mesure. Les amis du réveil demandaient

que, tout en répudiant clairement et énergiquement ces erreurs, on ne négligeât pas de rendre hautement témoignage à la belle œuvre de Dieu qui, malgré tout cela, s'était accomplie dans le pays. Le parti contraire objectait que, si on louait quoique ce fût dans le mouvement religieux, les esprits égarés et enthousiastes ne manqueraient pas de s'en prévaloir pour y voir, au fond, une approbation implicite de ce qu'il y avait d'essentiel dans leur conduite. Il était manifeste que plusieurs des assistants ne voulaient pas laisser échapper une si belle occasion de jeter du discrédit sur un mouvement qui n'avait pas leurs sympathies. Après des discussions fort animées, quelques hommes habiles réussirent à faire voter par l'assemblée une déclaration qui ne relevait que les extravagances du réveil, les exagérait en les présentant comme plus générales que ce n'était le cas, et gardait absolument le silence sur le bien qui avait été fait.

Cette victoire d'une majorité douteuse fut de courte durée. Quelques jours après, les amis du réveil convoquèrent une nouvelle assemblée plus nombreuse que la précédente. Tout en signalant les diverses erreurs qui s'étaient exceptionnellement manifestées dans quelques localités, la réunion rendit hautement témoignage à l'œuvre de Dieu qui s'accomplissait dans le pays et exhorta tous ceux qui s'y intéressaient à user de leur influence pour que le bien continuât à l'emporter toujours plus sur le mal. La nouvelle adresse fut signée par soixante-huit ministres présents à la réunion et obtint l'approbation subséquente de quarante-cinq autres.

Ce fut là un vrai triomphe de la cause du réveil qui assura son développement et son extension, et le plaça entre les mains des hommes modérés et réfléchis, également disposés à tenir tête aux ennemis systématiques et aux esprits enthousiastes et étroits, toujours prêts à le compromettre par leurs extravagances. Les deux partis extrêmes se trouvant, sinon complètement annulés, du moins singulièrement affaiblis, l'œuvre spirituelle continua à s'étendre et à se développer pendant plusieurs années.

Toutefois, il se posa bientôt une question plus décisive encore et plus grave que toutes celles que nous venons de signaler. Le progrès du réveil avait remis en honneur un christianisme individuel et vivant; la piété, distincte des habitudes et des formes, n'était plus considérée comme une chose allant sans dire et pouvant être supposée chez tous : les prédicateurs insistaient à l'envi sur la nécessité de la conversion et de la nouvelle naissance, comme l'unique moyen d'entrer avec l'Évangile dans un contact sérieux et personnel. Néanmoins, comme cela arrive souvent en pareil cas, les usages ecclésiastiques étaient demeurés fort en arrière des idées nouvelles. Ainsi ces mêmes prédicateurs qui en étaient revenus aux anciennes doctrines puritaines, qui divisaient de nouveau leurs auditeurs en chrétiens extérieurs et chrétiens réels, en inconvertis et convertis, avaient conservé des pratiques qui étaient en contradiction flagrante avec leurs discours. Quand il s'agissait de la participation au baptême, à la sainte cène et aux autres priviléges ecclésiastiques, oubliant leur distinction fondamentale, ils traitaient leurs paroissiens comme s'ils eussent été tous des chrétiens véritables, arrivés au même degré de développement et professant la même foi personnelle et pratique. Il était manifeste que, en revenant aux doctrines des pères, on s'était arrêté à moitié chemin : il fallait mettre sa pratique d'accord avec sa théorie, faute de quoi les doctrines évangéliques étaient condamnées à retomber bientôt dans l'oubli dont elles venaient d'être tirées. Le réveil devait se compléter et réformer l'Église, sous peine d'avorter après quelques années d'enthousiasme et d'une effervescence stérile. Lorsque certaines doctrines ne prennent pas place dans les faits en se créant les institutions qu'elles réclament, elles ne peuvent manquer de s'affaisser sur elles-mêmes.

Cette inconséquence flagrante n'avait pas échappé à quelques esprits ardents et perspicaces. Malheureusement, pour porter remède au mal régnant, ils s'étaient jetés dans un autre extrême qui offrait à son tour de graves inconvénients. Tandis que l'opinion générale voulait qu'on reçût dans l'Église

et qu'on tînt pour fidèles tous ceux qui n'avaient pas prouvé d'une manière positive qu'ils étaient incrédules, les dissidents ou séparatistes avaient formé des Églises nouvelles, en ayant soin d'en fermer la porte à toutes les personnes qui étaient hors d'état de donner une preuve manifeste de leur piété. Les ministres officiels, de leur côté, soutenaient que tous ceux qui faisaient une profession extérieure du christianisme devaient être admis dans l'Église, parce que l'homme ne pouvait distinguer entre les convertis et les inconvertis. Les séparatistes répondaient à leur tour que les saints se connaissaient les uns les autres et qu'il leur était possible de s'assurer de leur foi réciproque. Selon un des points de vue, on introduisait les multitudes dans l'Église pour qu'elles y fussent converties. Les sceaux mêmes de l'alliance chrétienne étaient présentés comme de simples moyens de conversion; les séparatistes, au contraire, déclaraient qu'un tel usage des sacrements était sacrilége. Tandis que les premiers se contentaient d'une vocation purement extérieure et de qualifications scientifiques pour appeler un homme au ministère évangélique, les seconds soutenaient que l'appel intérieur, les dispositions religieuses personnelles étaient indispensables.

Tels étaient les deux partis extrêmes qui se trouvaient en présence et dont les luttes ardentes et incessantes menaçaient d'arrêter le développement du réveil. En somme, les séparatistes étaient les défenseurs consciencieux de grandes et importantes vérités que leurs adversaires avaient le tort de méconnaître entièrement. Seulement, par suite même de leur ignorance et de leur manque de culture, au lieu de bien défendre leur cause, les dissidents la compromettaient par des erreurs qui faisaient la partie belle au clergé officiel. Ils dénonçaient les châtiments de Dieu contre les Églises établies, dont ils se séparaient parce qu'elles étaient composées en partie d'hypocrites, entendant par là, non pas des hommes trompant avec intention, mais professant extérieurement l'Évangile, tandis que dans le fond ils étaient dépourvus de toute piété véritable. Le clergé officiel justifiait son usage

d'admettre de pareils hypocrites en s'appuyant sur la parabole du levain. Comment, disaient-ils, la masse de la pâte pourrait-elle lever, si le levain, appelé à la transformer, en était complètement séparé? Ils en appelaient également à ce passage de l'Écriture, disant que dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi des vases de bois et de terre, servant, les uns à des usages vils, les autres à des fonctions honorables. Eh bien! les vases de bois et de terre, c'étaient justement ces hypocrites qu'il fallait admettre dans l'Église, quoique inconvertis; ils devaient prendre place à côté du bon grain et des vases à honneur; c'était la meilleure position pour amener leur conversion et pour éprouver le peuple de Dieu.

Les séparatistes étaient dans la situation tragique d'hommes sentant qu'ils défendent une cause excellente, mais par des arguments qui ne les satisfont pas complètement eux-mêmes et qui donnent des armes à leurs adversaires. Ils n'en maintenaient pas moins, avec l'accent de la conviction la plus inébranlable, que les hypocrites ne devaient pas être dans l'Église. Et leur langage trouvait de l'écho dans bien des cœurs simples et honnêtes qui se rangeaient à leur manière de voir. Ceux-ci ne raisonnaient pas; ils n'écoutaient que leur simple bon sens chrétien qui les obligeait de donner leur assentiment au principe ecclésiastique excluant les hypocrites de l'Église. Ils se disaient encore que si la religion était une si grande affaire que les ministres le déclaraient et que la conscience leur ordonnait de le croire, il devait, de toute nécessité, y avoir entre le croyant et l'incrédule une différence qui permît de les distinguer l'un de l'autre. Ces pensées, aussi simples que justes, frappaient tout le monde et constituaient la grande force morale des séparatistes. Elles leur permettaient de résister avec succès aux attaques de leurs adversaires et au discrédit plus funeste encore qu'ils jetaient sur leur cause, par les erreurs et les extravagances qu'on leur reprochait à juste titre. On avait beau être obligé de faire, à bien d'autres égards, ses réserves, le public religieux ne pouvait refuser son

assentiment aux séparatistes, quand, au nom de la franchise et de la sincérité, ils insistaient sur la nécessité d'une distinction entre le monde et l'Église.

La question en était là, les séparatistes, encore peu nombreux, faisaient journellement des progrès, lorsque l'intervention d'un troisième parti vint transporter la question sur un autre terrain et mettre fin à la controverse. Les dissidents furent désarmés par des concessions légitimes et leurs armes, maniées par des mains plus judicieuses, remportèrent un triomphe qu'ils retardaient par leurs aberrations : la vérité, se montrant tout à coup, refoula dans les ténèbres les erreurs des deux partis extrêmes.

Ce fut Jonathan Edwards qui en résolvant, à la satisfaction générale, ce problème délicat des rapports du monde et de l'Église, mit fin à des discussions pénibles et assura le succès définitif du réveil en lui donnant sa grande importance historique et réformatrice. Déjà dans le commencement de son séjour à Northampton il avait eu des scrupules au sujet de l'usage d'admettre tous ses paroissiens indistinctement à la complète communion de l'Église, mais sa conscience ne parlait ni assez hautement, ni assez clairement, pour qu'il refusât de s'y conformer. Tout semblait se réunir pour l'empêcher de tirer la question au clair. Non-seulement ses scrupules n'étaient point partagés par son entourage mais il se trouvait dans l'Église même où son grand-père, le ministre Stoddard, dont la mémoire était vénérée de tous, avait inauguré la pratique relâchée qui de là s'était répandue dans tout le pays et de laquelle il s'agissait de se départir. Cependant, ses doutes allant en augmentant, Edwards résolut d'en avoir le cœur net, en examinant la question à la lumière de l'Écriture et en s'entourant de tous les ouvrages qui avaient été autrefois publiés sur cette matière.

Cette étude l'amena à la ferme conviction que la pratique relâchée, introduite par Stoddard, était décidément mauvaise et qu'il ne pouvait plus, en bonne conscience, s'y conformer. Après avoir professé sa manière de voir dans un de ses écrits,

Edwards finit par en faire officiellement part à son Église, en 1749. La chose ne fut pas plutôt connue que la paroisse entière fut en proie à une agitation extraordinaire : tous ses services précédents sont oubliés ; avant de l'avoir entendu dans sa défense, avant de s'être rendu compte de ses principes, le cri général est que sa démission seule peut satisfaire l'Église. Une telle perspective ne manquait pas d'avoir quelque chose d'alarmant pour le pasteur : il était père de huit enfants, non encore élevés : il n'avait que son salaire pour unique ressource ; une fois obligé d'abandonner sa paroisse pour de tels motifs, il ne pouvait espérer, à son âge, de recevoir un autre appel pour une Église nouvelle.

Jonathan Edwards fit toutes ces réflexions dès le début ; il connaissait assez ses paroissiens pour savoir qu'ils étaient hommes à mettre leurs menaces à exécution ; mais, de son côté, il n'était pas de ces caractères qui peuvent abandonner ou modifier leurs convictions dans le but d'échapper aux conséquences fâcheuses que leur profession semble devoir entraîner. Persuadé qu'il n'est pas compris, il ne néglige rien pour expliquer ses vues nouvelles ; par ménagement il ne voulait pas porter le sujet en chaire, avant d'en avoir obtenu la permission des anciens qui formaient son conseil. Ceux-ci ayant refusé leur agrément et le troupeau persistant à le condamner sans vouloir l'entendre, Edwards eut recours à la seule voie qui lui restait ; il publia un écrit dans lequel il rendait fort longuement compte de ses vues.

L'essentiel pour lui c'était de professer clairement ses principes ecclésiastiques en montrant qu'ils ne se confondaient nullement avec ceux des séparatistes qui troublaient les Églises. Il s'agissait de savoir si tous les habitants du pays devaient, sans distinction aucune, être considérés comme membres du troupeau, ou si, pour être admis à tous ses priviléges, il fallait avoir certaines qualifications spirituelles autres qu'une profession extérieure, traditionnelle et négative.

Jonathan Edwards admet que la repentance, la foi, et d'autres qualifications, sont nécessaires pour qu'un individu puisse

être vraiment dans la communion de l'Église, avoir droit à ses priviléges et spécialement participer aux sacrements. L'Église vraie, idéale, ne peut être composée que de vrais chrétiens, participant réellement à la vie nouvelle qui était en leur Maître. Sur ce point il donne parfaitement raison aux dissidents, mais il s'en sépare positivement à d'autres égards. Pour ce qui est de l'entrée dans l'Église, l'Écriture ne demande pas la réalité de ces qualifications, car l'homme ne pourrait jamais s'en convaincre, mais simplement la profession que le candidat estime sérieusement et sincèrement les posséder en quelque degré. Quiconque ne dément pas, aux yeux de la charité chrétienne, une telle profession par sa vie, a droit à entrer dans l'Église. Il faut qu'on puisse se former à son sujet un jugement basé sur des apparences positives, sur des manifestations visibles et extérieures, qui ordinairement suffisent pour rendre une chose probable. Il va sans dire que nul ne peut savoir si un individu possède la vraie foi chrétienne, aussi suffit-il de quelques manifestations extérieures positives qui donnent raison de croire à toute personne charitable que le fait est vrai.

Du reste, c'est l'Église en général, l'Église comme corps, qui est seule compétente pour former un tel jugement. Dès qu'il se présente un candidat qui, à ses yeux, fait la profession requise, dans les conditions voulues, il ne doit être tenu nul compte des soupçons, des craintes que quelques *individus*, le ministre ou autres, pourraient avoir, par suite d'observations qu'ils auraient faites, sur la conduite du candidat ou sur le plus ou moins de clarté de sa profession, sur la voie par laquelle il aurait déclaré être parvenu à la connaissance de l'Évangile. En recevant les candidats à la communion de l'Église, le ministre doit se considérer comme un fonctionnaire agissant, non en son nom, mais en celui de l'assemblée : il suffit donc qu'il y ait une profession de piété que le public soit charitablement tenu de regarder comme suffisante.

Est-ce à dire qu'une Église recrutée de cette façon-là, doive, prise en gros et collectivement, être considérée comme

composée exclusivement de personnes vraiment pieuses et chrétiennes ? Nullement ! répond Edwards. Il est fort possible qu'il n'en soit pas ainsi et cependant si vous prenez chacun de ses membres l'un après l'autre, les chrétiens en général, s'ils jugent charitablement, ne pourront refuser à aucun le titre de fidèle. Ce sont donc là deux choses qu'il importe de ne pas confondre. Il est fort possible que la profession individuelle de chaque membre de l'Église ne laisse rien à désirer, sans qu'on soit autorisé à conclure que le tout forme une collection d'hommes, tous vraiment chrétiens, une congrégation pure et sainte. L'expérience, la facilité avec laquelle les hommes se trompent, tout porte à croire qu'il en est autrement. Mais ce n'est pas là le point essentiel : il ne s'agit pas de former une Église pure, mais simplement une Église de personnes professant sérieusement et avec connaissance de cause, possédant certaines qualifications qui, ordinairement, impliquent la réalité de la vie et de la foi. Il n'appartient qu'à Dieu seul de connaître les cœurs.

La publication de cet ouvrage fut loin d'apaiser les colères des paroissiens de l'auteur. La plupart ne se donnèrent pas même la peine de le lire, et les meneurs s'en emparèrent pour enflammer toujours plus les passions populaires. L'intervention active de plusieurs députés des Églises voisines fut impuissante ; les paroissiens d'Edwards ne furent satisfaits que lorsqu'ils l'eurent destitué après avoir employé à son égard les procédés les plus iniques.

Mais un coup n'en avait pas moins été porté aux usages relâchés par une main vigoureuse : il devait être mortel. Ce livre, que les paroissiens d'Edwards ne daignèrent pas même lire, fut reçu avec avidité par tout le public religieux ; on y trouva avec une extrême satisfaction la solution d'un problème délicat et compliqué ; la plupart des Églises admirent les principes du pasteur destitué ; avant sa mort Edwards eut la satisfaction de voir ses convictions reçues par toutes les Églises évangéliques de la Nouvelle-Angleterre. Il se répandit un esprit tout nouveau : la pratique étant enfin mise d'accord

avec la théorie, l'œuvre du réveil se trouva simplifiée et consolidée ; le mouvement dura encore quelques années produisant des fruits divers pour le pays en général, pour l'Église et pour l'État, et avant tout pour les individus [1].

II. — FRUITS DU RÉVEIL.

Il ne paraît pas que cette réforme religieuse qui vient d'être caractérisée, ait exercé une influence spéciale et directe sur la guerre de l'indépendance qui devait éclater quelques années plus tard. Comme on aura déjà pu s'en apercevoir, les causes qui ne pouvaient manquer d'aboutir à une rupture avec la mère patrie étaient plus anciennes et plus générales. Il est cependant incontestable que le réveil de ces vérités religieuses qui, aux yeux des puritains, étaient le fondement de leurs libertés, contribua sensiblement à retremper l'esprit national en vue de la grande crise qui allait faire un appel à toute son énergie. Ce ne fut pas en vain qu'on reprit l'habitude de discuter à nouveau les principes et de défendre ce qu'on estimait être le droit et la justice avec cette persévérance et cette opiniâtreté qui résultent volontiers de convictions religieuses très-fortes. Il faut savoir que la génération qui, jeune encore, avait assisté aux plus beaux jours du réveil, fut celle qui, arrivée à la maturité, commença la guerre révolution-

1. La tactique des partisans des usages relâchés était de faire croire que Edwards était au fond dissident, qu'entre ceux-ci et lui ce n'était qu'une affaire de plus ou de moins ; et qu'il n'y avait pas de position intermédiaire entre la dissidence, prétendant établir une Église pure, et le multitudinisme admettant indistinctement tout le monde. Edwards fit voir qu'il y avait un tout autre terrain ; celui d'une profession sérieuse et individuelle. Les faits lui donnèrent raison. Ses deux traités méritent d'être encore lus aujourd'hui ; ils épuisent la matière en discutant à fond et longuement bien des questions qui sont loin d'être résolues en Europe comme elles le sont en Amérique.

naire. L'exemple de Whitefield bénissant les drapeaux des troupes partant pour Terre-Neuve, nous a déjà montré que la piété qu'il cherchait à propager ne visait pas précisément à faire des Quakers. La prise de Louisbourg, dont la nouvelle remplit l'Europe de surprise et d'admiration, fut due à des milices puritaines commandées par des chefs qui avaient été sous l'influence marquée du mouvement religieux [1].

En même temps qu'elle poussa à l'énergique défense des droits méconnus, la nouvelle vie religieuse, qui se fit plus ou moins sentir dans le pays tout entier, fut un puissant préservatif contre les influences démoralisantes de toute guerre. Il y avait plus encore. L'Amérique allait bientôt être exposée aux assauts de l'incrédulité. D'un côté les écrits politiques de Thomas Paine, reposant sur des bases subversives de toute religion, devaient bientôt devenir populaires ; d'un autre, les milices américaines allaient entrer en rapports journaliers et très-intimes avec leurs fidèles alliés, les soldats français imbus de tous les principes du XVIIIe siècle. Quiconque croit encore à l'influence prépondérante des principes religieux n'aura pas de peine à admettre que, grâce au réveil, de grands maux furent évités. N'aurait-il eu qu'un seul effet négatif, celui d'empêcher la civilisation américaine d'être transformée par l'incrédulité qui allait l'assaillir, son importance historique serait encore immense.

Mais c'est surtout par les fruits qu'il porta pour les diverses sectes que ce mouvement fut important. La constitution extérieure et intérieure des Églises fut profondément modifiée, ce qui amena des rapports tout nouveaux entre elles et l'individu d'abord et par suite avec la société civile. Dans

1. On comprendra mieux l'influence qui peut être provenue de ce mouvement religieux particulier, si l'on se rappelle l'action que de bonne heure la religion a exercée sur les idées politiques. Ainsi Jefferson déclare que ce qui, dans sa jeunesse, lui donna pour la première fois une idée claire de ce que devait être un gouvernement républicain, ce fut de voir fonctionner le système congrégationaliste dans une petite église baptiste de son voisinage. *Great Awakening*, p. 319.

moins de vingt ans (1740-1760), les congrégations augmentèrent en nombre de cent cinquante dans la Nouvelle-Angleterre ; ce qui porta le chiffre total à cinq cent trente. On a calculé qu'à la suite du réveil, la proportion entre les personnes se tenant en dehors des diverses congrégations et celles faisant une profession sérieuse et personnelle de christianisme était à peu près la même que de nos jours.

Les Églises n'allèrent pas seulement en se multipliant : le danger du schisme, qui menaçait de les affaiblir en les morcelant, disparut rapidement. L'oppression que les séparatistes eurent à subir dans le Connecticut fut encore assez longue. C'est à tel point qu'il se forma des comités en Angleterre pour s'occuper des intérêts de la liberté religieuse en Amérique. A la suite des représentations qui lui furent faites, le gouverneur du Connecticut s'excusa en alléguant les erreurs et les extravagances des sectaires. Qu'on ait ou non réussi à lui faire comprendre que les persécutions et les tracasseries ne sont pas un remède efficace contre de pareils maux, le gouvernement civil finit par se départir de ses maximes intolérantes. Ce seul fait eut déjà pour résultat de calmer le zèle exalté des dissidents, et de les amener à abandonner peu à peu leurs erreurs. Mais ce fut surtout le remarquable traité de Jonathan Edwards qui arrêta les progrès du schisme, en lui portant le coup de grâce. La sage position intermédiaire qu'il avait prise, eut pour effet d'annuler les deux partis extrêmes. La plupart des Églises officielles n'ayant pas tardé à renoncer à l'usage d'admettre indistinctement dans leur sein tous les membres de la paroisse, les séparatistes ne représentaient plus aucune vérité importante qui ne fût reçue par les autres congrégations ; ils perdirent par cela même leur raison d'être. Aussi tendirent-ils à disparaître rapidement.

Mais c'est surtout la constitution intérieure des Églises diverses qui fut profondément affectée. Non-seulement bon nombre de ministres, — pour lesquels leurs fonctions étaient plus ou moins un état en vue duquel ils avaient été élevés, — furent amenés à des convictions religieuses personnelles,

mais encore l'usage qui permettait d'avoir des pasteurs n'ayant pas fait l'expérience de ce qu'ils prêchaient fut universellement abandonné. Tout le monde en vint à sentir, sous l'influence du réveil, que des prédicateurs inconvertis, n'ayant pas une piété vivante et personnelle, seraient une vraie malédiction pour les Églises. Aussi les familles pieuses renoncèrent-elles à destiner, de fort bonne heure, leurs enfants au ministère; on comprit qu'il fallait attendre qu'ils prissent eux-mêmes une certaine direction, à la suite d'un libre choix. L'éducation chrétienne renonça aux maximes qui s'inspiraient du formalisme et de la contrainte, pour recourir à l'influence seule qui sent le besoin de respecter, de bonne heure, celui dont elle aspire à faire un homme. Mais en insistant avant tout sur les qualifications religieuses pour le ministère, on se garda bien d'imiter certains enthousiastes qui méprisaient toute préparation scientifique et tout travail, pour n'écouter que les suggestions de leurs fantaisies qu'ils donnaient comme autant d'inspirations divines. C'est à l'époque du réveil que furent fondés quelques nouveaux établissements en vue de préparer des jeunes gens pour l'exercice du ministère évangélique.

Ce ne fut pas seulement à l'occasion des ministres qu'on revint aux notions anciennes sur la nature spirituelle du christianisme et de l'Église, mais aussi pour ce qui tenait à chacun des membres qui devaient en faire partie. En renonçant à admettre dans leur sein les diverses générations des habitants, à mesure qu'elles arrivaient à un certain âge, les Églises firent comprendre aux individus que la profession du christianisme était une affaire personnelle et sérieuse, n'allant nullement de soi et tirant à conséquence. L'influence du réveil fut à cet égard incalculable : les idées furent entièrement changées, et chez les membres des Églises et chez ceux qui se tenaient à l'écart. La religion fut de nouveau prise au sérieux par tout le monde. On admit sans contestation que la conversion est un changement qui ordinairement se manifeste par des effets appréciables, de sorte que celui qui n'en donne

aucune marque, peut et doit, jusqu'à nouvel ordre, être présumé inconverti. La conscience publique en vint à réclamer elle-même que les membres des Églises donnassent des preuves de conversion. Il s'établit ainsi une discipline, à la fois extérieure et intérieure, qui fit un bien immense aux Églises, en obligeant leurs membres à prendre leur profession au sérieux. Du reste, le triomphe du principe une fois assuré, on renonça tout naturellement aux exagérations qui avaient contribué à retarder son acceptation alors qu'il était en discussion. La nécessité de la conversion pour être reçu dans l'Église, une fois admise par tous, on en laissa la responsabilité plus ou moins au récipiendaire. En tout cas on n'exigea nullement ni qu'il pût indiquer le jour, l'heure, les détails du changement qui s'était accompli en lui, ni qu'il menât une vie et qu'il professât des principes de nature à obtenir l'approbation de chaque membre du troupeau auquel il désirait s'adjoindre. On réussit à avoir des Églises distinctes du monde qui cependant n'étaient pas des couvents. Encore ici, la victoire des vrais principes, acceptés par tout le public, religieux ou non, mit un terme aux exagérations, aux idées étroites et sectaires.

C'est ainsi qu'on vit se rétablir, d'un consentement unanime, la distinction si caractéristique entre l'Église et la paroisse. La première se compose exclusivement des gens qui professent un christianisme personnel, tandis que la seconde comprend ceux qui ne croient pas pouvoir se rendre à eux-mêmes ce témoignage. Mais comme ils ne sont pas pour cela hostiles à l'Évangile et à son culte, ils profitent des moyens d'édification que l'Église met à la portée de tous; le pasteur s'occupe en même temps de la vie spirituelle des deux sociétés qui s'entendent fort bien pour la gestion de leurs intérêts, à la fois communs et distincts, suivant la compétence de chacune d'elles [1].

1. Tout ce qui concerne l'administration extérieure et matérielle, l'achat du local du culte, le salaire du pasteur et autres fonctionnaires, est confié à un comité dont les membres sont choisis indistinctement

Le rétablissement de cette distinction fondamentale entre l'Église et la congrégation devait amener une réforme nouvelle : l'entier abandon de l'idée de paroisse. La paroisse ne se comprend que dans un système ecclésiastique qui a pour trait caractéristique la confusion du temporel et du spirituel, du citoyen et du chrétien. Tous les habitants d'une localité sont censés appartenir à l'Église qui, quand elle le peut, a soin que le bras séculier exerce pour elle la discipline, et la garde soigneusement de toute tentative de prosélytisme de la part des sectes rivales. En revanche elle est tenue, de son côté, d'admettre tous les habitants aux mêmes priviléges ecclésiastiques, de renoncer à toute discipline spirituelle effective, qui établirait de fâcheuses distinctions entre les citoyens. Moyennant ces concessions réciproques, l'Église est censée soutenue et protégée par l'État ; elle s'appelle officielle, nationale.

Nous venons de voir que les Églises de la Nouvelle-Angleterre, en rétablissant la distinction entre elles et la congrégation, avaient, pour ce qui les concernait, rompu leurs obligations. Du moment où elles se refusaient à admettre tous les citoyens dans leur sein et où elles exigeaient certaines qualifications religieuses, elles renonçaient, par cela même, à l'appui obligatoire de tous les habitants, sur lesquels elles ne pouvaient prétendre exercer un droit de contrôle. L'Église, en s'affirmant comme société spirituelle, libre et autonome, avait fait, de son côté, tout ce qu'elle devait pour que la religion, cessant d'être un devoir national et collectif, fût enfin proclamée une chose entièrement libre et individuelle : la séparation complète de l'Église et de l'État était renfermée en germe dans les principes ecclésiastiques et religieux remis en honneur par le réveil.

Il fallut cependant quelque temps pour tirer cette der-

dans la congrégation et dans l'Église. Pour ce qui concerne les affaires religieuses, celle-ci se gouverne elle-même. Quand il s'agit de l'élection d'un pasteur les deux sociétés se réunissent pour choisir sur une liste d'un ou de plusieurs candidats, préalablement agréés par l'Église.

nière conséquence, découlant nécessairement de l'attitude nouvelle que les Églises avaient prise à l'égard des habitants du pays. Fidèles au génie anglais, qui arrive à la vérité, non par la voie hardie des théories et des principes, mais par le chemin plus lent, plus long et peut être plus sûr des faits, les puritains se contentèrent quelque temps encore d'un système mixte, qui, n'ayant plus de raison d'être, devait disparaître au premier choc, ou tomber pièce à pièce, à mesure qu'on sentirait ce qu'il avait de gênant et de faux. Ainsi, quoique l'Église professât ouvertement ne vouloir recevoir que des hommes de franche volonté, l'État continua à exiger que chaque habitant contribuât pour ses frais. Là où il se trouvait des dissidents ils ne furent pas même dispensés de soutenir l'Église qu'ils ne fréquentaient pas. Pour justifier ce procédé, on disait que la religion était une de ces affaires d'intérêt général dont tout le monde profitait. Nous montrerons ailleurs comment les vestiges de cet ancien régime finirent par disparaître pour céder la place à la séparation de l'Église et de l'État. Disons seulement ici qu'en renonçant ainsi sans arrière-pensée à toute prétention au pouvoir extérieur, les hommes religieux en Amérique n'ont point abandonné l'espoir d'assurer l'influence et le triomphe définitif du christianisme. Aux prétentions souvent révoltantes et cruelles de la théocratie extérieure, ils ont substitué les méthodes et les prétentions de la théocratie spirituelle, contre lesquelles personne ne pourrait s'élever avec justice. Persuadés que l'Évangile qui apporte d'abord le salut et la paix à la conscience individuelle est en même temps la meilleure garantie de la liberté et de la prospérité des États, ils estiment faire à la fois acte de bons chrétiens et de bons citoyens en travaillant, avec zèle et amour, à amener le plus grand nombre possible de leurs compatriotes à pratiquer sa morale et ses doctrines. C'est ainsi que l'Église et l'État poursuivent, dans le plus parfait accord, une œuvre à la fois commune et distincte, et que les États-Unis nous donnent le spectacle d'une civilisation, à tant d'égards différente de la nôtre. Nos plus graves compli-

cations leur sont inconnues; la société civile et la société religieuse n'ont jamais occasion d'entrer en conflit; les nombreuses Églises dispersées dans le pays sont une école permanente à la fois d'ordre et de liberté; les convictions les plus opposées et les plus diverses peuvent se produire : rien n'est là pour leur communiquer une force illusoire et factice : voilà comment, selon l'expression de M. de Tocqueville, l'Amérique donne au monde un spectacle que jusqu'ici il n'avait pas eu occasion d'admirer : La civilisation anglo-américaine, dit-il, « est le produit de deux éléments parfaitement distincts, qui ailleurs se sont fait souvent la guerre, mais qu'on est parvenu, en Amérique, à incorporer en quelque sorte l'un dans l'autre, et à combiner merveilleusement. Je veux parler de *l'esprit de religion* et de *l'esprit de liberté*. »

Ce ne saurait être ici le lieu d'examiner si ce régime est préférable ou non à celui qui a tant de peine à disparaître dans notre vieille Europe. Il suffira de rappeler qu'en Amérique les parties intéressées se déclarent parfaitement satisfaites et ne voudraient rien changer à l'ordre de choses actuel. Nul ne prétendra sans doute que notre mode de vivre puisse compter sur une approbation pareille. Risque-t-on de se faire accuser de témérité en disant que la jeune Amérique nous a devancés dans les voies de l'avenir en terminant de la manière la plus heureuse, à la fois à la satisfaction des incrédules et des croyants, de l'Église et de l'État, l'œuvre de liberté religieuse commencée au XVIe siècle?

Il y a cependant ici une réserve importante à faire. C'est exclusivement sous le rapport ecclésiastique que le réveil américain a complété l'œuvre de Calvin. Non-seulement on n'a rien changé au type dogmatique du XVIe siècle, mais on l'a reproduit avec un nouvel éclat; les doctrines orthodoxes du calvinisme ont été remises en honneur dans leur intégrité, et c'est sous leur influence que s'est accompli le mouvement religieux qui vient d'être caractérisé. Les seules Églises qui avaient conservé ou qui adoptèrent de nouveau la dogmatique du protestantisme orthodoxe prirent part au réveil et admi-

rent les réformes ecclésiastiques qu'il provoqua. Le pays fut ainsi mis en demeure de faire des pas plus décidés dans la direction du latitudinarisme vers lequel il inclinait, ou de rebrousser chemin vers les idées des pères, tant pour la question de discipline que pour celle de doctrine. L'immense majorité des Églises prit ce dernier parti; celles qui s'y refusèrent devinrent le foyer du mouvement unitaire qui allait bientôt se manifester, et dont les germes étaient répandus un peu partout.

Le réveil eut pour effet à la fois de provoquer la formation du système unitaire et de limiter ses progrès.

CHAPITRE XV

QUATRIÈME GUERRE COLONIALE.

I. — POSITION RESPECTIVE DU CANADA ET DES COLONIES ANGLAISES. — LES DEUX PREMIÈRES CAMPAGNES.

L'avenir de la civilisation américaine était, à divers égards, assuré : la religion et la liberté qui, par suite d'un malentendu, avaient paru un instant devoir se contrarier, étaient définitivement réconciliées : la théocratie tendait à disparaître jusque dans ses derniers vestiges. Les conséquences des principes admis par tous ne pouvaient manquer de se déployer, et d'aboutir à la complète émancipation de l'État auquel l'Église venait de donner l'exemple. Pour tout ce qui tenait à l'essentiel, religion, liberté, aptitude à se gouverner soi-même, indépendance commerciale et industrielle, la république des États-Unis était aux trois quarts faite : il n'y avait plus qu'à couper le lien extérieur qui retenait encore à la mère-patrie cet enfant robuste et déjà ambitieux qui, impatient de sa minorité, brûlait du désir d'être entièrement abandonné à lui-même.

A la date où nous sommes toutefois cette émancipation eût été encore prématurée et dangereuse. Avant d'abandonner ses colonies à leur vie indépendante, l'Angleterre avait encore

quelle différence il y a entre le roi de France et l'Anglais? Allez voir les forts que le roi a établis, et vous y verrez que la terre sous ces murs est encore un lieu de chasse, ne s'étant placé dans les endroits que nous fréquentons que pour vous y faciliter vos besoins. L'Anglais au contraire n'est pas plus tôt en possession d'une terre que le gibier est forcé de déserter, les bois tombent devant eux, la terre se découvre et vous trouvez à peine chez eux de quoi vous mettre la nuit à l'abri. »

Ce mot caractérise fort bien les deux genres de colonisation. Les Français, fidèles à leur génie, avaient simplement campé en Amérique; les Anglais s'y étaient définitivement établis, ils y avaient pris fortement pied, tandis que leurs rivaux n'avaient pu multiplier suffisamment leurs forts et leurs garnisons pour protéger efficacement l'immense territoire qu'ils étaient censés posséder.

On le voit, c'étaient deux civilisations à tous égards très-différentes qui allaient entrer en lutte pour se disputer la possession de l'Amérique. D'un côté se trouvaient l'énergie, l'esprit d'entreprise, toutes ces vertus fortes qui se développent au grand soleil de la liberté, dans le sein d'une nation habituée à compter sur elle-même : de l'autre, cette simplicité, cette absence d'ambition de colons humbles et modestes qui, privés de tout droit et de toute initiative, sont habitués à compter sur la haute protection d'un gouvernement paternel.

Malgré tout le prix des vertus personnelles des Canadiens, c'était encore peu de chose pour triompher d'une civilisation supérieure. Il est inutile de signaler ici les avantages de tout genre que les habitudes d'un gouvernement libre donnaient à la démocratie puritaine sur la société monarchique et plus ou moins féodale du Canada. Les colons anglais sentant toute l'importance de la lutte qui allait s'engager ne reculèrent, surtout dans la Nouvelle-Angleterre, devant aucun sacrifice en hommes ou en argent : le mot d'ordre était la déclaration de Franklin : « *Point de repos à espérer pour nos treize colonies, tant que les Français seront maîtres du Canada.* » En présence des éventualités qui pouvaient surgir, on ne négligea rien pour

La population des belles provinces de l'Amérique du Nord s'élevait en 1755, suivant les calculs de Franklin, à 1,200,000 âmes, tandis que le Canada, le cap Breton et la Louisiane réunis en comptaient à peine 75 à 80,000. La disproportion était aussi grande dans le mouvement de leurs affaires mercantiles et conséquemment dans leurs richesses. Leurs exportations s'élevaient, en 1753, à 1,486,000 livres sterling, et leurs importations à 983,000, tandis que celles du Canada étaient de 68,000 seulement ou 1,700,000 francs, et les importations de 208,000 livres, dont une forte partie étant pour le compte du gouvernement ne passait point par les mains des marchands du pays[1].

Cependant la supériorité de la France dans la conduite des affaires militaires jetait un puissant contre-poids dans la balance. Non-seulement le soldat canadien égalait celui de la Nouvelle-Angleterre, mais il avait l'avantage d'être commandé par des officiers supérieurs. Ceux-ci surent porter loin du centre du Canada sa ligne défensive; ils obligèrent ainsi l'ennemi à diviser ses forces et à prolonger la lutte.

Un autre élément de succès, c'était le précieux concours des Indiens qui leur étaient décidément plus sympathiques qu'à leurs rivaux les Anglais. Excités par les nombreux missionnaires jésuites, ils étaient toujours prêts à prendre les armes pour concourir à l'extermination d'hérétiques qui n'avaient pas su trouver le secret de se faire aimer. Le caractère moins sérieux, plus ouvert et aussi plus humain des Français avait sans doute contribué à leur gagner le cœur des naturels, mais leur manière d'entendre la colonisation y était également pour beaucoup. Une parole du marquis de Duquesne, gouverneur du Canada, est significative à cet égard. Haranguant des Iroquois qui s'étaient laissés aller à faire quelque concession aux Anglais, il leur rappelle un fait décisif qui devait, à lui seul, les porter à agir autrement. « Ignorez-vous, leur dit-il,

1. Garneau, vol. II, p, 214. D'après Hildreth, la population des colonies anglaises était à cette époque de 1,192,896 blancs, et 292,738 noirs. Le Canada comptait à peine 100,000 habitants, p. 447, vol. II,

quelle différence il y a entre le roi de France et l'Anglais? Allez voir les forts que le roi a établis, et vous y verrez que la terre sous ces murs est encore un lieu de chasse, ne s'étant placé dans les endroits que nous fréquentons que pour vous y faciliter vos besoins. L'Anglais au contraire n'est pas plus tôt en possession d'une terre que le gibier est forcé de déserter, les bois tombent devant eux, la terre se découvre et vous trouvez à peine chez eux de quoi vous mettre la nuit à l'abri. »

Ce mot caractérise fort bien les deux genres de colonisation. Les Français, fidèles à leur génie, avaient simplement campé en Amérique; les Anglais s'y étaient définitivement établis, ils y avaient pris fortement pied, tandis que leurs rivaux n'avaient pu multiplier suffisamment leurs forts et leurs garnisons pour protéger efficacement l'immense territoire qu'ils étaient censés posséder.

On le voit, c'étaient deux civilisations à tous égards très-différentes qui allaient entrer en lutte pour se disputer la possession de l'Amérique. D'un côté se trouvaient l'énergie, l'esprit d'entreprise, toutes ces vertus fortes qui se développent au grand soleil de la liberté, dans le sein d'une nation habituée à compter sur elle-même : de l'autre, cette simplicité, cette absence d'ambition de colons humbles et modestes qui, privés de tout droit et de toute initiative, sont habitués à compter sur la haute protection d'un gouvernement paternel.

Malgré tout le prix des vertus personnelles des Canadiens, c'était encore peu de chose pour triompher d'une civilisation supérieure. Il est inutile de signaler ici les avantages de tout genre que les habitudes d'un gouvernement libre donnaient à la démocratie puritaine sur la société monarchique et plus ou moins féodale du Canada. Les colons anglais sentant toute l'importance de la lutte qui allait s'engager ne reculèrent, surtout dans la Nouvelle-Angleterre, devant aucun sacrifice en hommes ou en argent : le mot d'ordre était la déclaration de Franklin : « *Point de repos à espérer pour nos treize colonies, tant que les Français seront maîtres du Canada.* » En présence des éventualités qui pouvaient surgir, on ne négligea rien pour

signer des traités de paix avec les Indiens hostiles. Puis, afin de donner de l'unité à l'action commune, on chercha à établir un certain lien fédéral dans le genre de celui qui avait jadis rendu de si grands services aux plantations de la Nouvelle-Angleterre. Mais un projet, élaboré par une convention réunie à Albany, dut être abandonné; les colonies trouvaient qu'il donnait trop d'autorité au président nommé par la couronne et investi du pouvoir exécutif; l'Angleterre se plaignait au contraire de ce qu'il faisait la part trop belle aux représentants du peuple.

Ceci nous met sur la voie d'une autre chance de succès qui n'était pas à négliger. Quelles que fussent les forces respectives des deux colonies rivales, il était manifeste que l'intervention de la France et de l'Angleterre jetterait un poids immense dans la balance. Or, l'Angleterre n'en viendrait-elle pas à ouvrir les yeux sur le danger de rendre trop puissants ces établissements qui déjà prenaient des allures assez inquiétantes? N'était-il pas à craindre qu'après avoir été débarrassés du voisinage de la domination française, ils tournassent leurs efforts contre la mère-patrie? Il est certain que des perspectives de ce genre étaient de nature à refroidir le zèle et à paralyser le concours de l'Angleterre. Mais soit qu'on n'ait pas vu si loin, soit qu'on ait encore plus redouté le triomphe définitif de la France que l'indépendance des colonies, la mère-patrie, quand le moment fut venu, se jeta sans arrière-pensée dans l'entreprise. On promit des subsides en hommes et on s'engagea à rembourser aux colonies tout ce qu'elles auraient consacré aux dépenses militaires. La Grande-Bretagne jouissait du reste de la plus grande prospérité; le peuple, heureux et satisfait, était unanime pour demander la guerre. Le gouvernement, assis sur les larges bases de la liberté, obéissait à l'opinion publique, et, en suivant les instincts du pays, assurait, pour ainsi dire d'avance, le succès de ses entreprises. Aucune guerre n'avait été plus populaire chez les Anglais que celle qui allait commencer. Fox, depuis ord Holland, était à la tête des affaires. La Chambre des

communes accorda un million de louis pour augmenter les forces de terre et de mer; le gouvernement traita avec le roi de Prusse, donna des subsides au roi de Pologne et à l'électeur de Bavière pour s'en faire des alliés et contre-balancer la supériorité des Français sur le continent européen, où il avait des craintes pour la sûreté du Hanovre. L'enrôlement des matelots fut poussé avec une vigueur extrême, et tel était l'enthousiasme que presque toutes les villes un peu importantes se cotisèrent pour augmenter la prime que l'on donnait aux soldats et aux marins qui venaient offrir leurs services volontairement : au lieu d'un million que le gouvernement voulait lever au moyen d'une loterie, trois millions 800 mille louis furent souscrits sur-le-champ.

Tandis que les colonies anglaises allaient recevoir de tels secours, alors qu'ils leur étaient moins nécessaires qu'à leur rivale, celle-ci n'obtiendrait qu'une assistance moins empressée, bien qu'elle y eût plus de droits et qu'elle lui fût indispensable. Le contraste que nous avons signalé entre les deux civilisations en présence en Amérique n'était pas moins saisissant lorsqu'on comparait les deux métropoles. La France faisait son XVIIIe siècle et recueillait déjà quelques-uns des fruits de la révolution sociale qui s'accomplissait dans son sein. Quant à la nation, elle n'avait rien à dire dans l'administration des affaires publiques. Au moment où tout le monde se préparait à la guerre de l'autre côté de la Manche, le peuple français, exclu de toute participation au gouvernement, était bercé du vain espoir d'une paix perpétuelle. Tandis que l'Angleterre et ses colonies avaient vu le sentiment religieux retrempé par un réveil puissant de la piété, la France n'en avait pas encore fini avec de stériles controverses destinées à achever de discréditer l'Église. Le Parlement fut dissous pour avoir voulu faire cesser la persécution que le parti moliniste, soutenu par les jésuites, avait recommencée contre les jansénistes. La nation était plus préoccupée de ces querelles théologiques que des apprêts du combat.

En attendant, le philosophisme gagnait du terrain et accom-

plissait son œuvre de désorganisation; tout enfin était en mouvement dans les idées morales comme dans les idées politiques. Les opinions n'avaient plus d'harmonie, et le gouvernement lui-même, honteux de suivre d'anciennes traditions, marchait au hasard dans une route nouvelle.

Au milieu du désarroi général, une seule personne avait l'avantage de voir exécuter ses moindres caprices : c'était madame de Pompadour : elle changeait à volonté les généraux et les ministres. Vingt-cinq ministres furent appelés au conseil d'État et renvoyés de 1756 à 1763. Les finances étaient le plus grand souci pour le cabinet de Versailles. Le trésor était vide. Déjà, depuis plusieurs années, le gouvernement murmurait contre les frais qu'entraînait l'occupation du Canada. « Lorsqu'il fallut faire les préparatifs de guerre, dit Garneau, il parla bien plus fort et éclata en plaintes ouvertes; chaque vaisseau apportait des reproches amers à l'intendant sur l'excès des dépenses; mais peu ou point de soldats pour la défense du pays. »

Toutefois ce n'est pas encore tout : rien ne montre mieux l'inintelligence de la situation que la révolution aussi intempestive que possible qui s'accomplit alors dans la politique de la France. S'alliant, par le traité de Versailles de 1756, avec l'Autriche, qu'elle a toujours combattue, elle se met sur les bras une guerre continentale, alors que la lutte maritime a déjà commencé. On allait oublier l'Amérique pour porter secours à Marie-Thérèse qui voulait reprendre la Silésie au roi de Prusse. C'était en flattant adroitement la marquise de Pompadour, qu'elle appelait sa *chère amie*, que l'impératrice d'Autriche avait réussi à engager la France dans la guerre de Sept ans, alors que ses intérêts auraient dû la pousser à porter ailleurs tous ses efforts. En vain le ministre de la marine fit des représentations à Louis XV; les ministres de la guerre et les courtisans, étrangers au service de mer, tenaient à l'occasion de se couvrir de gloire dans les armées de terre : leur influence jointe à celle de madame de Pompadour finit par l'emporter.

L'issue d'une guerre s'engageant dans de telles circon-

stances ne pouvait être douteuse. Ce qui achevait de mettre toutes les chances favorables du côté de l'Angleterre, c'est qu'il lui était facile de faire éclater les hostilités au moment qui lui paraîtrait le plus convenable. La paix d'Aix-la-Chapelle n'avait tout au plus été qu'une trêve ; les Français et les Anglais s'observaient l'arme au bras ; les plénipotentiaires chargés de régler la difficile question des limites ne s'étaient pas encore réunis à Paris, que les hostilités éclataient de nouveau dans les déserts de l'Amérique entre les postes avancés des deux puissances. Ce fut une tentative des Français de s'emparer de la belle vallée de l'Ohio qui donna le signal des hostilités : cette position était des plus importantes. Si les Français s'y établissaient définitivement, ils se trouvaient en mesure d'inquiéter par les derrières la Virginie, la Pensylvanie et le Maryland. Ce pays tombait-il au contraire au pouvoir de leurs adversaires? alors ceux-ci menaçaient de couper les communications entre le Canada et le Mississipi, en interceptant la route des lacs. Dans le but de prévenir ce danger, les Canadiens avaient établi une chaîne de forts allant du lac Erié à l'Ohio.

Le sang avait déjà coulé sur les bords de cette rivière, que la diplomatie affectait encore de vouloir terminer le différend. Mais les Anglais, qui ne cherchaient qu'à gagner du temps, devenaient plus exigeants à mesure qu'on leur accordait des concessions; le gouvernement français ne se faisait pas d'illusion, mais il était si peu prêt à la lutte et il avait un tel sentiment de sa faiblesse, qu'il reculait, autant qu'il était en son pouvoir, le moment où il faudrait prendre une mesure décisive. Il fallut bien mettre un terme aux hésitations, lorsque, sans déclaration de guerre préalable, une flotte anglaise arrêta sur le banc de Terre-Neuve quelques navires destinés à porter des troupes dans le Canada.

Malgré leur infériorité numérique, les Français firent bonne contenance dans la première campagne, grâce à leur expérience militaire, qui leur avait permis de diviser les forces de l'ennemi. Attaqués sur quatre points, aux bords de l'Ohio, à

Oswégo, sur le lac George (entre Albany et Montréal) et dans l'Acadie ils ne cédèrent que dans cette dernière province. Après s'être emparés des forts Beauséjour et Gaspareaux, en très-mauvais état et confiés à des garnisons trop faibles, les Anglais embarrassés de leur triomphe, se laissèrent aller, pour en tirer quelque profit, à un acte digne des plus mauvais jours de la barbarie. On n'avait pas eu beaucoup de peine à chasser les troupes françaises qui occupaient la baie de Fondy; mais que fallait-il faire des colons établis dans le pays au nombre d'environ douze ou quinze mille ? Bien que la Nouvelle-Ecosse appartînt à l'Angleterre depuis environ quarante ans, les habitants, d'origine française, avaient conservé non-seulement leur langue, leur religion et leurs mœurs, mais encore leurs sympathies nationales. Le traité qui les avait fait passer sous la domination anglaise les avait dispensés de porter les armes contre la France; ils devaient rester neutres dans les querelles entre les deux pays. Mais ils n'en étaient pas moins toujourspréts à favoriser les entreprises de leur ancienne patrie pour rentrer en possession de ces contrées : trois cents de leurs jeunes gens venaient d'être pris les armes à la main, lors de la reddition de Beauséjour. Il ne pouvait être question d'établir des garnisons pour les contenir, l'entreprise eût été par trop coûteuse. Leur ordonnerait-on d'évacuer le pays et d'aller s'établir où ils jugeraient bon? Mais ils se dirigeraient infailliblement vers le Canada et le cap Breton pour fortifier d'autant la puissance rivale de l'Angleterre. En violation expresse de la capitulation de Beauséjour, qui stipulait que les colons ne seraient pas inquiétés, les chefs militaires résolurent de procéder à une expatriation en masse, dans le genre de celles que pratiquaient jadis les antiques monarchies de l'Orient. A un jour donné, on s'empare, à l'improviste, de toute la population, et on la jette, sans ressources aucunes, sur le rivage des diverses plantations britanniques [1].

1. Voir dans Garneau, vol. II, p. 218, le lamentable récit de ce triste épisode.

Pendant que les Anglais déshonoraient ainsi leur victoire par d'inexcusables barbaries, qui ne devaient servir qu'à exciter l'ardeur de leurs adversaires, ils essuyaient des échecs sur d'autres points. Une expédition dirigée contre le fort Duquesne, situé dans la vallée de l'Ohio, et conduite par le général Braddock échoua complètement. La perte de la bataille de la Monongahéla, une des plus mémorables de l'histoire américaine, se termina par une déroute complète qui jeta l'alarme dans les colonies. Les frontières de la Pensylvanie, du Maryland et de la Virginie furent abandonnées ; les établissements du bord de la mer parurent même en danger ; des prédicateurs durent monter en chaire pour rassurer la population et calmer son épouvante [1].

Mais bientôt un échec que les Français éprouvèrent à leur tour dans leur attaque du fort Edouard, sur le lac George, releva le courage des colonies anglaises. Ce fut le tour du Canada d'être alarmé car la route de Montréal paraissait ouverte aux Anglais. Toutefois, soit épuisement, soit aussi crainte d'aller attaquer les Français chez eux, Johnson, qui commandait au fort Edouard, ne crut pas devoir profiter de ses avantages, qui avaient d'ailleurs été exagérés. Shirley, chargé de prendre aux Français les forts Niagara et Saint-Frédéric avait dû y renoncer.

Ainsi se termina cette première campagne (1755) qui fut en somme favorable au Canada. On n'avait perdu que le fort Beauséjour dont l'abandon fut sans conséquence pour le sort des événements militaires. La sécurité n'avait pas été un instant troublée dans l'intérieur du pays, tandis que les échecs

1. C'est grâce à Washington, qui figurait à cette action en qualité de colonel, que les conséquences du désastre ne furent pas plus graves. Du reste, pendant l'action, il se conduisit en héros, et Indiens et Anglais s'accordèrent à voir dans son salut l'effet d'une protection spéciale de la Providence. Il eut deux chevaux tués sous lui et reçut quatre balles dans ses habits. Un sachem qui l'avait désigné à l'attaque de ses gens, le voyant toujours debout, il faut, dit-il, que quelque puissant manitou le protége. Bancroft, vol. IV, p. 190.

des Anglais avaient ouvert leurs frontières aux bandes de sauvages qui ravagèrent les colonies (1755).

Cependant les Canadiens redoutant la revanche que les Anglais se disposaient à prendre demandaient de prompts secours à la métropole. En réponse à ces demandes on envoya le marquis de Montcalm, vieil officier qui comptait trente-cinq ans de service, avec quelques troupes. En mai 1756, l'armée régulière du Canada s'élevait à un peu plus de quatre mille hommes. Les colonies anglaises et la métropole n'avaient rien négligé de leur côté pour venger leur défaite. Elles avaient mis sur pied quinze mille hommes de milices, le double des Français, sans parler des troupes régulières.

En dépit de tous ces avantages, la seconde campagne (1756) s'ouvre par la perte d'Oswégo, qui paralyse les Anglais pour cette année-là et laisse leurs colonies ouvertes aux incursions des sauvages qui continuent à les ravager : les Canadiens pénètrent jusqu'à vingt lieues de Philadelphie où ils prennent Grenville.

Malgré l'impulsion vigoureuse que l'entrée de Pitt, plus tard lord Chatham, au ministère, imprima à la direction de la guerre, la campagne de 1757 ne fut pas plus favorable aux Anglais que la précédente. Une armée de débarquement de onze mille hommes dirigée contre Louisbourg ne put prendre cette place, grâce à l'arrivée de dix-sept vaisseaux et de trois frégates que l'amiral Dubois de la Mothe avait amenés de Brest. En même temps ils perdaient le fort William Henry sur le lac George.

Mais tout en faisant fort bonne contenance en présence de forces supérieures, bien qu'il remportât même des avantages, le Canada ne s'en épuisait pas moins. Tôt ou tard il devait subir les conséquences de cette loi inflexible qui veut que lorsque deux adversaires également opiniâtres et courageux se trouvent en présence, la victoire finisse par appartenir à celui qui est le mieux pourvu en ressources de tout genre. Or, sous ce rapport, la position des Français devenait tous les jours plus embarrassée et plus critique. Peuple essentiellement agricole,

les Canadiens avaient dû abandonner les travaux des champs pour ceux de la guerre. Souvent ils étaient obligés de laisser échapper une bonne occasion de profiter de leurs avantages pour licencier leurs armées et courir en toute hâte aux travaux de la moisson ou des semailles qui les réclamaient impérieusement. Malgré cela, le blé vint à manquer, à la suite de plusieurs mauvaises récoltes, et la disette effraya bientôt plus que le fer des Anglais. L'intendant fut obligé de faire distribuer du pain au peuple des villes chez les boulangers à qui l'on fournissait de la farine des magasins du roi. Les habitants accouraient en foule et se l'arrachaient à la distribution. La petite vérole éclata pour surcroît de malheur et fit de terribles ravages particulièrement dans les rangs des aborigènes qui avaient embrassé la cause des Français. Alors que la maladie et la disette sévissent ainsi arrivent les Acadiens, dépourvus de toutes ressources pour augmenter un des fléaux en attendant qu'ils tombent victimes de l'autre,

Naturellement on se tourna vers la mère patrie : les autorités civiles et militaires réclamaient du secours pour triompher de la famine et de l'ennemi. On sentait que la campagne suivante allait être décisive ; en conséquence on demandait d'expédier en Amérique des troupes en nombre proportionné à celles que l'Angleterre enverrait ; mais la France, déjà épuisée, avait sur les bras la guerre d'Allemagne et d'Italie ; les caisses étaient vides ; on était effrayé de voir les dépenses du Canada aller journellement en augmentant. « Les politiques à vues courtes, les favoris du prince, qui participaient à ses débauches et profitaient de ses prodigalités, s'écriaient que le Canada, ce pays de forêts et de déserts glacés, coûtait infiniment plus qu'il ne valait. On ne voyait qu'une question d'argent là où se trouvait une question de puissance maritime et de grandeur nationale. La France ou plutôt ses ministres oubliaient jusqu'à l'héroïsme de ses soldats sur cette terre lointaine, pour fournir aux excès scandaleux des maîtresses royales. »

Ces causes de faiblesse, déjà fort graves, n'étaient pas les seules. La mésintelligence avait déjà éclaté entre les Canadiens

et les soldats venus d'Europe, puis entre le gouverneur de Vaudreuil et le général Montcalm. Dès son arrivée, ce dernier, officier d'ailleurs brave et expérimenté, fut sous le poids d'un pressentiment qui devait le paralyser : il ne crut jamais au succès de la guerre. De là, non-seulement des tiraillements avec le gouverneur qui, lui, était d'un avis tout contraire, mais, conséquence bien plus grave encore, l'abandon de cette attitude agressive, qui avait pour effet d'éloigner les hostilités du Canada et de contre-balancer la supériorité du nombre en divisant les forces de l'ennemi, obligé de se défendre sur plusieurs points à la fois.

Au moment où les Français se bornaient à prendre des mesures défensives qui devaient leur être funestes, les Anglais ne négligeaient rien pour faire oublier leurs précédentes défaites. Le nouveau général en chef Amherst se trouve bientôt à la tête de cinquante mille hommes dont vingt-deux mille réguliers, et des milices nombreuses qui doivent avoir porté le nombre des combattants dans les provinces à plus de quatre-vingt mille hommes. Les Français ne pouvaient opposer à cette armée que huit bataillons de troupes de ligne formant seulement trois mille sept cent quatre-vingt-un hommes, qui avaient été obligés de se recruter dans le pays pour remplir leurs cadres, plus deux mille hommes des troupes de la marine et des colonies, en tout moins de six mille réguliers pour défendre cinq cents lieues de frontières. Tout le poids de la guerre devait donc tomber sur les milices ; le Canada pouvait déjà être considéré comme abandonné par la France quand s'ouvrit la campagne de 1758.

Mais ses habitants résolurent de résister jusqu'à la dernière extrémité. « Nous combattrons, écrivait Montcalm au ministre, nous nous ensevelirons, s'il le faut, sous les ruines de la colonie. » Il fut convenu que tous les hommes valides marcheraient au combat, tandis que les officiers civils, les prêtres, les moines, les femmes, les enfants et les vieillards se livreraient aux travaux des champs.

Ce n'était pas trop de cette unanimité d'efforts pour résister à l'attaque que des forces supérieures allaient faire

porter sur trois points à la fois : Louisbourg au cap Breton, Carillon sur le lac Champlain (gardant la route de Montréal) et le fort Duquesne dans la vallée de l'Ohio.

La campagne s'ouvrit par la prise de la première place, qui, après un siége de deux mois, dans lequel, de part et d'autre, on fit preuve de beaucoup de courage et d'énergie, tomba devant des forces quadruples de celles des assiégés.

Au même moment les Canadiens trouvaient une importante compensation de la prise de Louisbourg dans l'échec qu'ils firent éprouver à la principale expédition anglaise, chargée de gagner Montréal par les lacs George et Champlain. Trois mille six cents Français établis au fort Carillon, entre les deux lacs, repoussèrent, sous les ordres de Montcalm, quinze mille soldats d'élite commandés par des officiers expérimentés[1].

Cet échec des Anglais fit abandonner le projet d'envahir le Canada pour cette année. Cependant malgré leurs pertes sensibles, ils avaient fait un pas important vers le but qu'ils se proposaient : le fort Frontenac sur le lac Ontario était tombé en leur pouvoir, et ils avaient réussi, en s'emparant du fort Duquesne, à déloger définitivement l'ennemi de la vallée de l'Ohio. Les armes françaises avaient sans doute acquis un nouveau lustre dans cette cinquième campagne, mais celle-ci ne s'en était pas moins terminée à l'avantage des Anglais. Les points extrêmes, Louisbourg, les forts Frontenac et Duquesne étaient tombés en leur pouvoir ; les Canadiens, obligés de se replier et de se concentrer avec des forces naturellement diminuées par leur victoire perdaient tous les avantages que leur attitude offensive leur avait donnés en face d'un ennemi de beaucoup supérieur en nombre. Tout indiquait quelle allait être l'issue de la prochaine campagne. Les sauvages eux-mêmes s'en apercevaient : voulant s'assurer l'amitié de l'Angleterre, avant qu'il fût trop tard, ils avaient abandonné la cause de la France et signé des traités avec sa rivale. Pour comble de

1. C'est là ce que les Anglais appellent la bataille de Ticondéroga, perdue par leur général Abercrombie, juillet 1758.

malheur la rivalité entre le gouverneur de Vaudreuil et le général Montcalm, écho de l'antagonisme entre les troupes coloniales et celles de la métropole, était fort loin d'être éteinte. On se reprochait de part et d'autre la détresse du pays; Montcalm et de Vaudreuil intriguaient à Paris pour se supplanter. Le ministère crut plus sage de maintenir ces deux fonctionnaires dont les services lui paraissaient également précieux.

II. — CONQUÊTE DU CANADA PAR LES ANGLAIS

Une seule chose pouvait sauver encore le Canada d'une invasion : c'était une forte diversion opérée par la marine française contre les colonies puritaines. Mais l'état des affaires en France ne permettait guère d'y compter. En vain avertit-on la mère patrie du sort qui menaçait la colonie, elle avoua officiellement son impuissance à lui venir en aide. Le ministère avertit le gouverneur qu'il ne devait pas espérer de recevoir des troupes de renfort. Malgré ces aveux significatifs, aucun Canadien ne parla de rendre les armes; épuisée par la famine et par la guerre, la Nouvelle-France abandonnée à elle-même, mit sur pied une quinzaine de mille hommes pour résister aux soixante mille de l'Angleterre.

Le gouvernement britannique, parfaitement au courant de la détresse du Canada, sentit que le moment était venu de redoubler de vigueur pour en finir. On reprit l'ancien projet d'envahir le Canada en l'attaquant à la fois par le centre, Montréal, et les deux extrémités, Niagara et Québec. Les armées d'invasion, fortes en tout de trente mille hommes, avaient rendez-vous sous les murs de cette dernière place, capitale de la colonie. Les généraux canadiens étaient condamnés à l'inaction, ayant constamment les yeux ouverts pour savoir où

il faudrait se porter. Malheureusement on avait négligé de fortifier Québec, et il était maintenant trop tard pour y songer. C'est sur ce point faible que porta d'abord l'attaque des Anglais. Tous les hommes valides se jetèrent dans la place; il régnait une telle émulation dans la population que l'on vit arriver au camp des vieillards de quatre-vingts ans et des enfants de douze à treize qui ne voulurent jamais profiter de l'exemption accordée à leur âge.

La flotte anglaise, forte de onze mille hommes environ, fit son apparition, vers le 25 juin 1759. Elle était commandée par le général Wolfe, jeune officier de talent, qui brûlait du désir de se distinguer par des actions d'éclat et était plein de confiance dans le succès de l'entreprise dont il avait la direction. Grâce aux services d'un traître, cette flotte sut, à la grande surprise des Canadiens, éviter tous les périls de la navigation du fleuve. L'Angleterre eut bientôt devant Québec près de trente mille hommes de terre et de mer.

Malgré cette grande supériorité, les tâtonnements du général anglais révélèrent bientôt à Montcalm qu'il trouvait les difficultés de son entreprise plus grandes qu'ils ne les avait supposées d'abord. La ville, bâtie sur un rocher, paraissait inaccessible et une armée nombreuse et fortement retranchée en défendait les approches. En attendant qu'il découvrît un point vulnérable l'ennemi se mit à bombarder la ville et à ravager les environs, dans l'espoir d'obliger les Canadiens à s'éloigner pour aller mettre leurs familles et leurs effets en sûreté.

La ville ravagée, le tour des campagnes arriva. On brûlait tout, on coupait les arbres fruitiers; on enlevait les femmes et les enfants, les vivres et les bestiaux. Les Anglais semblaient vouloir se venger par ces brigandages des échecs que l'armée éprouvait. Cependant la saison avançait, et le but de la guerre paraissait encore fort éloigné. Il s'agissait d'aller attaquer les Français, qui demeuraient l'arme au bras dans leurs retranchements, à moins qu'on ne trouvât moyen de les en faire sortir. Une première tentative de tourner la position des

Canadiens, se termina par la victoire de Montmorency, remportée sur les troupes anglaises supérieures en nombre. Le général Wolfe découragé voyait déjà s'enfuir la gloire qu'il avait rêvée ; saisi d'effroi à la pensée de l'impression que sa défaite allait causer en Angleterre, il est mis aux portes du tombeau par une maladie dont il portait depuis longtemps les germes. Dès qu'il fut rétabli, il décida, à la suite d'un conseil de guerre, de diriger l'attaque sur un autre point. Ayant réussi à tromper la vigilance de l'ennemi il se trouva, un beau jour, établi avec toute son armée dans les plaines d'Abraham pour attaquer la ville du côté opposé au camp retranché des Canadiens. Le général Montcalm, qui ne peut croire à un mouvement stratégique si hardi, céde à sa vivacité ordinaire ; se met en route seulement avec une partie de ses troupes, et livre bataille dans les circonstances les plus défavorables. L'action ne fut pas longue, mais meurtrière : quatre mille cinq cents Canadiens avançant en désordre, viennent se briser contre huit mille Anglais, rangés en carré; Wolfe fut tué, Montcalm blessé mortellement. Cette première bataille d'Abraham, dans laquelle environ douze mille hommes avaient été engagés, décida de la possession d'une contrée presque aussi vaste que la moitié de l'Europe (13 septembre 1759).

Pendant que le sort de la province se décidait ainsi sur le bas du Saint-Laurent, les Canadiens, malgré leur bravoure, succombaient ailleurs devant des forces supérieures. La prise du fort Niagara leur avait fait perdre le lac Ontario; une armée anglaise menaçait toujours Montréal, par le lac Champlain. Au lieu de pouvoir prêter leur concours à l'armée de Québec, battant en retraite, celles du Haut-Canada, qui accomplissaient un mouvement du même genre, ne purent qu'assister à son débandement. Ralliée par le général de Levis, homme actif et brave, elle se disposait à faire un retour offensif lorsqu'on apprit la reddition de Québec (18 septembre). Pendant l'hiver les Anglais s'établirent dans cette dernière ville, tandis que les Français étaient resserrés entre le lac Champlain, autour de Montréal, « coupés de la mer et manquant

de tout, soldats, argent, munitions de guerre et de bouche ! »

Pendant que toute l'Angleterre se réjouissait de ces succès et se livrait à de nouveaux efforts pour les rendre définitifs, la cour de France, impuissante à secourir sa colonie, donnait ordre de tenir ferme sans envoyer de renforts de quelque valeur[1]. Malgré cela les Canadiens ne s'abandonnèrent pas eux-mêmes et se préparèrent à déloger les Anglais de Québec, dès le printemps suivant, comptant surprendre la garnison avant l'arrivée des renforts d'Europe. Un instant l'entreprise parut devoir être couronnée de succès. La défaite de l'année précédente avait déjà été vengée dans ces mêmes plaines d'Abraham; l'armée anglaise était à son tour assiégée dans Québec. Le dénouement du drame approchait. De part et d'autre, la croyance générale était que la ville resterait au premier drapeau qui paraîtrait dans le port. Une voile anglaise s'étant montrée, le général français n'eut que le temps de regagner au plus vite le haut du fleuve.

Tandis que les miliciens reprenaient tristement le chemin de leurs foyers pour s'y disputer avec le soldat mourant de faim quelques lambeaux de nourriture, une nouvelle se répandait officiellement dans le pays. Le trésor royal épuisé avait suspendu le payement des lettres de change tirées par le Canada; on devait plus de quarante millions de francs à ces braves gens; il y en avait à peine un qui ne fût pas créancier de l'État.

Dans cette position désespérée les Canadiens trouvèrent encore moyen de faire des prodiges de tenacité et de valeur.

N'ayant plus de poudre que pour un combat ils entreprirent

1. Les courtisans de Versailles regardaient la possession du Canada plutôt comme un fardeau que comme un avantage. On n'envoya que quatre cents hommes et la charge de trois ou quatre navires en munitions de guerre et provisions de bouche, sous la protection d'une frégate, qui s'étant amusée à enlever, chemin faisant, treize ou quatorze voiles anglaises, finit par être obligée elle-même de se jeter dans la baie des Chaleurs, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, et par y être brûlée avec son convoi et ses prises par le capitaine Byron, qui croisait dans ces parages. Garneau, p. 338.

de tenir tête à trois armées nombreuses qui marchaient de points différents sur Montréal. Il ne restait plus qu'une issue aux débris des troupes régulières : gagner la Louisiane par la route de Détroit. Mais ce parti désespéré dût être abandonné. En vain une garnison de deux cents Français arrête pendant douze jours une armée de onze mille hommes, le passage est forcé et la route vers le Haut-Canada interceptée. Plus de dix-sept mille Anglais munis d'une artillerie formidable, furent réunis au commencement de septembre autour de Montréal qui n'avait pour unique défense qu'une muraille de trois pieds d'épaisseur destinée à en imposer aux Indiens. Il ne pouvait être question de soutenir un siége. Par une capitulation, signée le 8 septembre, le Canada passa définitivement au pouvoir de l'Angleterre. La domination française avait duré un siècle et demi. En quittant la colonie, M. le gouverneur de Vaudreuil rendit cet hommage à ses habitants dans une lettre au ministre de Louis XV : « Avec ce beau et vaste pays, la France perd soixante-dix mille âmes dont l'espèce est d'autant plus rare que jamais peuples n'ont été plus dociles, aussi braves et aussi attachés à leur prince. Les vexations qu'ils ont éprouvées depuis plusieurs années, et particulièrement depuis les cinq dernières avant la reddition de Québec, sans murmurer ni oser faire parvenir leurs justes plaintes au pied du trône, prouvent assez leur docilité[1]. » Par le traité de Fontaine-

1. La France ne conserva que Saint-Pierre et Miquelon réservés pour l'usage de ses pêcheurs. La Louisiane fut cédée en compensation de Cuba dont s'était emparée l'Angleterre et qui fit retour à l'Espagne. Le cabinet de Versailles qui s'attendait à la perte du Canada, puisqu'il avait déjà donné des instructions pour que, le cas échéant, on obtînt les meilleures conditions pour les colons, crut cependant devoir mettre la faute sur le compte du gouverneur et autres fonctionnaires qu'il fit jeter à la Bastille. C'était là donner d'inutiles satisfactions à l'opinion publique qui ne paraît en avoir réclamé aucune, à en juger par l'attitude de ceux qui étaient ses organes. Tandis que l'Angleterre était dans la joie, il y eut en France des hommes de progrès et donnant le ton qui trouvèrent aussi des motifs de réjouissance. C'était un grief de plus contre l'ancien régime qui jouait de son reste. « Il y en

bleau de 1763, le Canada fut cédé à l'Angleterre, et la Louisiane, qui n'avait pas été conquise, à l'Espagne. Les colonies puritaines étaient enfin délivrées du voisinage des jésuites : la France avait perdu toutes ses possessions en Amérique.

eut, dit Garneau, qui ne virent dans la perte du Canada qu'un grand pas de fait vers la ruine de cette tyrannie inerte et sensuelle... Voltaire, retiré à Ferney, célébra le triomphe des Anglais à Québec par un banquet, non comme le triomphe de l'Angleterre sur la France, mais comme le triomphe de la liberté sur le despotisme. Il prévoyait que la perte du Canada serait la délivrance des colonies anglaises, et par suite, l'affranchissement de toute l'Amérique. Après le banquet, la compagnie se retira dans une galerie terminée par un théâtre élégant où l'on joua le *Patriote insulaire*, pièce remplie de sentiments chaleureux pour la liberté. Voltaire parut lui-même dans le principal rôle. Après la pièce, les fenêtres de la galerie s'ouvrirent, et l'on vit une cour spacieuse, illuminée et ornée de trophées sauvages. On fit partir un magnifique feu d'artifice au bruit d'une musique guerrière. L'étoile de Saint-Georges lançait des fusées au-dessous desquelles on voyait représentée la cataracte du Niagara. »

CHAPITRE XVI

GUERRE DE L'INDÉPENDANCE.

I. — PRÉPARATIFS DE GUERRE; COMMENCEMENT DES HOSTILITÉS.

La question de prépondérance dans le Nouveau-Monde une fois réglée en faveur de la race anglo-saxonne, restait toujours celle des rapports de la Grande-Bretagne avec ses colonies puritaines : encore un grand et dernier acte et l'Amérique du Nord émancipée allait s'élancer sans entraves à la rencontre du magnifique avenir qui lui était réservé.

Nous le savons déjà, le problème à résoudre était ancien; plusieurs fois il s'était posé; ce qui venait de se passer entre la France et l'Angleterre allait lui donner une nouvelle actualité. La crise suprême, qui devait aboutir à la guerre de l'indépendance et à la formation des États-Unis, fut en grande partie provoquée par la lutte qui décida du sort du Canada.

Si l'Angleterre avait fini par triompher ce n'était pas sans de grands efforts de tout genre de la part de ses colonies qui avaient supporté le plus lourd du poids de la guerre. Trente mille soldats coloniaux étaient tombés frappés par le fer ou par la maladie; sur seize millions de dollars dépensés par les planteurs, la mère patrie n'en avait remboursé que cinq. La Nouvelle-Angleterre s'était particulièrement distinguée : le

Massachusetts à lui seul avait toujours eu de quatre à sept mille hommes sur les champs de bataille, sans compter les garnisons et les recrues pour les régiments réguliers; il avait dépensé et cela sans recourir au facile expédient du papier monnaie, deux millions et demi de dollars, qui ne lui avaient pas été remboursés. Le Connecticut de son côté avait dépensé deux millions de dollars, New-York un million. Bien qu'elles eussent contribué moins largement, les colonies du Sud avaient, elles aussi, contracté des dettes.

Cependant, sans parler de l'immense avantage de les débarrasser du voisinage des Français, la dernière guerre coloniale avait fait plus de bien que de mal aux colonies anglaises. Les sacrifices mêmes qu'elles avaient été appelées à faire avaient mis en évidence leur importance, en même temps qu'ils leur donnaient le sentiment de leur force et qu'ils resserraient les liens qui les unissaient. Ce n'est pas en vain que les habitants de divers États avaient pendant des années versé côte à côte leur sang dans un intérêt commun. Le cercle des idées s'était étendu, l'horizon élargi; les préjugés locaux avaient plus ou moins disparu : le sentiment général tendait à prédominer sur les rivalités de voisinage.

En même temps que l'esprit de dévouement et de sacrifice avait élevé les colons à leurs propres yeux et à ceux du monde il avait nui d'autant à la prépondérance de la métropole. Tout en lui prêtant une coopération large et généreuse pour triompher de l'ennemi commun, les colons n'avaient pas un instant perdu de vue leurs prétentions à l'indépendance. Les représentants de l'Angleterre avaient été fort souvent obligés. pour obtenir leur concours, d'accorder des concessions sur des points controversés; la guerre avait eu pour effet de faire passer l'administration de la main des gouverneurs, à la nomination de la couronne, dans celles des assemblées choisies par le peuple. En même temps qu'ils apprenaient à combattre et à compter sur leurs forces, les colons élevaient des prétentions toujours plus hautes : à tous égards donc, la dernière guerre coloniale avait répandu en abondance les germes de

celle de l'indépendance qui allait la suivre de fort près.

La Nouvelle-Angleterre était particulièremeni bien organisée en vue des éventualités qui pouvaient surgir. Chacun de ses villages, nous le savons, formait une petite démocratie ayant reçu la sanction légale et la confirmation royale. C'était surtout Boston qui était considéré comme le foyer de l'esprit révolutionnaire. La principale cause du mal, d'après le gouverneur Shirley, tenait à ce que le gouvernement était remis aux mains de la populace, réunie dans les assemblées primaires.

Le clergé, zélé et actif, surveillait d'un œil vigilant toutes les tentatives que faisait la mère-patrie d'empiéter sur les droits de la colonie et les dénonçait avec courage. Le ministre congrégationaliste Meyhew, patriote distingué, signale particulièrement le traité impie conclu entre « le sceptre et le surplis, » désignant par ce dernier terme les sectateurs de l'Église anglicane. Il prêche une résistance énergique aux premiers commencements de la tyrannie de peur qu'elle ne devienne pour les empires « un torrent dévastateur. » Quant aux doctrines qui proclament le droit des rois et qui défendent de leur résister, elles sont, dit-il, aussi fabuleuses et chimériques que les plus absurdes rêveries des visionnaires anciens et modernes. Ceux qui portent le titre de gouverneurs civils n'accomplissent-ils pas leurs devoirs? font-ils tort à leurs administrés et les oppriment-ils? Alors ils n'ont plus le moindre droit au respect et à l'obéissanee. Dans le cas où la soumission au gouvernement ne favorise pas la sûreté générale et l'utilité commune, elle n'a plus de raison d'être, la désobéissance, devient légale et glorieuse; elle cesse d'être un crime pour se changer en devoir.

Soit que l'Angleterre ait eu des craintes ou des pressentiments, soit qu'elle ait déjà senti le besoin de donner une sanction à son autorité, profitant de l'hostilité des Indiens de l'Ouest elle manifeste l'intention de maintenir en temps de paix dix mille hommes de troupes en Amérique. Naturellement la mère patrie, déjà fort obérée, ne pouvait songer à

prendre l'entretien de ces troupes à sa charge. La paix était à peine signée qu'on revient à un ancien projet de faire imposer aux colonies par le Parlement une taxe d'un demi-million de dollars dont un tiers serait consacré à l'entretien de l'armée permanente.

Mais ici deux difficultés se présentèrent. Toujours prêtes à recevoir les bienfaits que la mère patrie pouvait leur conférer les plantations n'étaient guère disposées à supporter des charges. Elles contestaient en Parlement, dans le sein duquel elles n'étaient pas représentées, le droit de leur imposer des taxes. Ensuite il restait à décider quelle serait la matière imposable, et sur ce point-là non plus on n'était pas d'accord. Un droit de timbre fut établi par le Parlement, qui donna en même temps l'autorisation au ministère d'envoyer en Amérique les troupes qu'il jugerait convenable pour être logées aux frais des colons dans les cantonnements où elles seraient établies.

A la première nouvelle de ce qui se préparait, les colonies, à l'instigation du Massachusetts, avaient décidé de se réunir en congrès à New-York pour voir ce qu'il convenait de faire (1765). Un ministre de Boston prêcha contre la loi du timbre; une émeute contraignit le fonctionnaire appelé à exécuter cette mesure à donner sa démission; les adversaires du nouvel impôt se réunissaient sous un ormeau qui devint bientôt célèbre « comme l'arbre de la liberté. » On pendait en effigie à une branche les hommes qu'on savait favorables à la politique du ministère anglais. Les émeutiers furent à la vérité, sinon punis du moins blâmés; malgré cela il se forma dans toute la Nouvelle-Angleterre des comités de résistance dont les membres prenaient le titre *d'enfants de la liberté*. Le but spécial de ces associations, qui se recrutaient parmi la jeunesse et les hommes ardents, était d'intimider les fonctionnaires chargés de mettre à exécution la loi du timbre.

En attendant le congrès se réunissait à New-York en 1765. Après une session de trois semaines il fit une déclaration des droits et plaintes des colons, dans laquelle ils réclamaient tous les priviléges inhérents au titre d'Anglais et surtout celui de

n'être imposés que de leur consentement. On ajoutait que, puisque la distance et des circonstances locales ne permettaient pas aux plantations de se faire représenter dans le Parlement, les législatures des diverses colonies étaient leurs représentants naturels. Les diverses assemblées coloniales approuvèrent cette décision.

Le 1er novembre 1765, jour auquel les timbres devaient être mis en usage, on n'en vit pas un seul. Il y eut des troubles à New-York où se trouvait une faible garnison de troupes anglaises, et on craignait pour la sûreté de la ville. Quelques jours après, les principaux habitants se constituèrent en comité pour correspondre avec les autres colonies. Il fut convenu que, jusqu'au rappel de la loi du timbre, on cesserait d'importer et par conséquent de consommer des marchandises anglaises, tandis qu'au contraire on favoriserait les manufactures du pays. On ne portait que du drap américain; pour s'assurer la laine nécessaire il fut convenu qu'on ne mangerait plus ni agneaux ni moutons. Philadelphie et Boston adoptèrent la même ligne de conduite.

Cette opposition générale, qui prenait des allures révolutionnaires, donna à réfléchir à l'Angleterre. Le passage du bill du timbre avait déjà provoqué quelque opposition dans la Chambre des communes. Un certain colonel Barre, qui avait servi en Amérique, s'étant élevé contre l'impôt, un des ministres représenta les colons comme des enfants qu'ils avaient nourris, soignés et protégés par la force de leurs armes. Une réplique indignée de Barre avait produit une vive sensation dans la Chambre. « Vous dites qu'ils ont été établis en Amérique par vos soins? Non; ce sont vos persécutions qui les ont poussés sur cette terre lointaine. Vous avez pris soin de les nourrir? Non; s'ils ont grandi, c'est parce que vous ne vous en êtes pas occupés. Vous prétendez les avoir protégés de vos armes? Ce sont ces enfants de la liberté qui ont noblement pris les armes pour votre défense. »

Cette opposition fut singulièrement fortifiée quand on apprit l'effet que la mesure avait produit dans les colonies. Pitt,

chef du parti libéral alors en formation, maintint le principe que l'Angleterre n'avait pas le droit d'établir d'impôt dans les colonies. « L'Amérique, dites-vous, est en pleine révolte, quant à moi je me réjouis de sa résistance. Trois millions d'hommes assez étrangers à tout sentiment de liberté pour consentir volontairement à être esclaves, auraient été un instrument tout trouvé pour réduire les autres en esclavage. C'est l'injustice dont ils ont été l'objet qui a poussé les Américains à la révolte. Vous ne sauriez les punir pour les folies que vous avez provoquées. Que l'Angleterre soit la première à revenir à la prudence et à la modération; cela fait, je me porte garant que les colonies, de leur côté, renonceront à toute animosité et ressentiment. » Le bill du timbre fut rapporté à une forte majorité (1766), et plusieurs villes d'Amérique, dans l'ivresse de la joie, votèrent des statues au roi et à Pitt.

Mais le bon accord entre les colonies et la mère patrie devait être de courte durée : la difficulté financière subsistait en effet dans toute sa force. Il s'agissait de trouver de l'argent pour payer les troupes laissées en Amérique, ainsi que les gouverneurs et d'autres fonctionnaires qu'on tenait beaucoup à rendre indépendants des législatures coloniales. Supposant qu'un droit de douane exciterait moins d'opposition qu'un autre impôt, on en établit un portant sur le thé, le papier, le verre et le plomb, articles d'importation anglaise.

Mais le mécontentement ne fut pas moindre que précédemment dans les colonies; on recourut à l'ancienne tactique de s'abstenir d'importer toute marchandise qui n'était pas d'une absolue nécessité, et la législature du Massachusetts se mit de nouveau en rapport avec les diverses plantations dans le but de s'entendre pour la défense de leurs droits (1768). Ce fut inutilement que le ministère anglais engagea les autres colonies à ne pas prêter l'oreille aux suggestions venant de Boston; non-seulement on fit de l'opposition au nouveau bill, mais encore plusieurs d'entre elles ne tinrent nul compte de celui qui ordonnait de pourvoir à l'entretien des troupes.

Pendant que cette opposition légale et paisible était faite par les autorités des colonies, le peuple, moins patient, avait recours à des émeutes. Une assez grave avait été provoquée à Boston par la saisie d'un navire suspect d'avoir introduit frauduleusement du vin de Madère. Les officiers de la douane avaient été obligés de se sauver dans une île où se trouvait une compagnie d'artillerie. Les autorités, tout en blâmant fortement les émeutiers, n'avaient pas osé prendre sur elles d'engager les préposés des douanes à rentrer dans la ville. On en était là quand l'arrivée de nouvelles troupes provoqua encore des difficultés au sujet des logements, qui furent obstinément refusés. Une réunion du peuple de Boston, afin de contrebalancer le pouvoir du gouverneur qui soutenait les intérêts de l'Angleterre, provoqua la convocation d'une convention composée de délégués de toutes les communes de l'État. Tous les citoyens qui étaient sans armes étaient invités à s'en procurer au plus vite; toutes les Églises congrégationalistes furent invitées à mettre un jour à part pour le jeûne et la prière. Le gouverneur ayant refusé de recevoir une pétition de cette convention, qu'il dénonça comme acte de trahison, elle fut envoyée en Angleterre pour être remise par un agent du Massachusetts (1768).

Cette nouvelle attitude des colonies produisit une très-mauvaise impression : un bill d'indemnité fut accordé au ministère pour tout ce qu'il avait fait; c'était surtout la convention de Boston qui avait déplu; les traîtres devaient être envoyés en Angleterre pour être jugés (1769). Le gouvernement paraît avoir été à ce moment l'organe fidèle de l'opinion publique, si nous en croyons le témoignage de Franklin qui se trouvait alors à Londres. « Il n'y a pas d'homme en Angleterre, écrivait-il, qui ne se considère comme une fraction du souverain appelé à régner sur l'Amérique ; chaque individu paraît vouloir se jucher sur le trône avec le roi et parle de nos sujets dans les colonies. »

Mais la résistance énergique de l'Angleterre ne fit qu'augmenter l'opposition dans les plantations. Non content de pro-

tester contre la loi de douane, on s'élevait encore contre la prétention de maintenir une armée en Amérique en temps de paix. Le ministère anglais, entrant de nouveau dans la voie des concessions, renonça à la loi des douanes, excepté sur un seul article, le thé ; la circulaire annonçant cette nouvelle maintenait le droit du Parlement d'établir des impôts en Amérique. C'était plus qu'il n'en fallait pour détruire le bon effet des concessions sur d'autres points (1769).

Le terrain sur lequel devait avoir lieu la lutte finale était trouvé. L'Angleterre voulait maintenir sa prétention d'imposer les colonies, bien qu'elles n'eussent pas de députés dans la Chambre des communes. Aujourd'hui nous sommes étonnés que la Grande-Bretagne ait compromis sa possession des plantations pour un principe dont elle a depuis fait aisément le sacrifice. Pourquoi ne pas accorder une place au Parlement aux divers hommes marquants qui commençaient à poindre dans les colonies? ou si la distance ne permettait pas un tel arrangement, pourquoi ne pas octroyer à l'Amérique un Parlement indépendant, dans le genre de celui que possède aujourd'hui l'Australie? Mais il fallait que la Grande-Bretagne fût instruite par la perte de ses colonies de l'Amérique du Nord avant d'adopter cette politique libérale. On décida de tenir ferme et la crise alla en s'aggravant et en changeant peu à peu de terrain.

Pendant que les affaires traînaient en longueur, les troupes anglaises stationnées en Amérique étaient dans une position des plus difficiles, particulièrement celles de Boston. Tous les jours insultés, harassés, attaqués quand ils se montraient isolés, les soldats poussés à bout finirent par faire feu sur la foule : trois personnes tombèrent frappées à mort ; cinq autres furent dangereusement blessées. A grand'peine évita-t-on une collision générale à la suite de cette rencontre qu'on appela le massacre de Boston (1770). Les troupes furent obligées de quitter la ville. On résolut de se débarrasser d'un vaisseau anglais qui favorisait la collection des droits d'importation, il fut brûlé après qu'un navire d'un moindre tirant d'eau l'eut

fait échouer en se faisant poursuivre. En même temps on décida de s'abstenir de thé.

Peut-être les colons auraient-ils fini par renoncer d'eux-mêmes à s'en priver, lorsque le gouvernement s'avisa d'un expédient qui précipita la crise. Supposant que dès que le thé serait introduit et mis en vente dans le pays les planteurs ne résisteraient pas à la tentation d'en acheter, le ministère engagea diverses compagnies à tenter l'entreprise. Le peuple de Boston y répondit en vidant dans la mer trois cent quarante-deux caisses de thé, cargaison d'un navire qu'on avait inutilement invité à repartir sans avoir déposé son chargement. Ceux qui abordèrent dans d'autres ports des colonies furent reçus de la même manière (1773).

Dès que cette nouvelle arriva en Angleterre, le ministère indigné eut recours à des mesures de rigueur. Il fut décidé que le port de Boston serait fermé et que le siége du gouvernement du Massachusetts serait transporté à Salem. Quatre autres bills passèrent sans opposition sérieuse dans le Parlement. L'un abolissait implicitement la charte du Massachusetts, un autre ordonnait que quiconque aurait tué un officier de la couronne serait jugé en Angleterre ; le moins significatif n'était pas celui qui interdisait au Canada de s'allier aux autres colonies. En prévision de ce qui allait arriver, l'Angleterre chercha à ménager les éléments français et catholiques en rétablissant certains usages, chers aux Canadiens, et dont il n'avait été tenu nul compte le lendemain de la conquête.

La lutte était donc sérieusement engagée. Les mesures prises contre le Massachusetts et spécialement contre Boston ne servirent qu'à provoquer une manifestation générale de la part de toutes les colonies en faveur de celle qui se plaçait hardiment à l'avant-garde pour défendre les intérêts de toutes les autres. On décida de revenir à l'ancienne politique, de renoncer à l'importation des marchandises d'origine anglaise. Les assemblées populaires et les conventions étaient partout à l'ordre du jour ; afin de régulariser et de concentrer le mouvement on décida la convocation d'un congrès qui agi-

rait au nom et dans l'intérêt de l'ensemble des plantations.

Ce premier Congrès continental se réunit à Philadelphie le 5 septembre 1774 : il comptait cinquante-trois délégués venus de douze colonies : la Georgie seule n'était pas représentée. Il fut décidé en premier lieu que le continent tout entier devait soutenir le Massachusetts dans sa résistance aux changements inconstitutionnels qu'on voulait lui imposer. Après avoir proclamé les droits des colons, qui étaient ceux de tout sujet anglais, on protesta contre l'établissement d'une armée permanente en temps de paix et particulièrement contre les divers bills du Parlement dont on avait à se plaindre ; trois adresses furent ensuite rédigées : l'une à tous les colons, l'autre au peuple de la Grande-Bretagne, une troisième aux habitants du Canada, enfin une pétition fut envoyée au roi. On ne se sépara qu'après être convenu de se réunir de nouveau le mois de mai suivant, à moins qu'avant cette époque il n'eût été fait droit à leurs justes plaintes.

Le Massachusetts, toujours en avant des autres colonies, avait établi un congrès provincial qui décida de consigner douze mille hommes de la milice qui devaient être prêts à la minute. Il entra en négociations avec les autres colonies de la Nouvelle-Angleterre pour porter ces troupes à vingt mille hommes. Le Rhode-Island, profitant de l'absence des vaisseaux de guerre anglais, avait transporté à Providence quarante-quatre pièces de canon, tirées des batteries de Newport. Le gouverneur, à qui des explications furent demandées par l'officier préposé au commandement des vaisseaux, déclara sans détour que cette artillerie était destinée à repousser un pouvoir quelconque qui prétendrait nuire à la colonie.

Ainsi on se préparait à la lutte et les diverses plantations approuvaient les décisions du premier Congrès continental. La province de New-York seule se prononçait avec modération et réserve, grâce à la prédominance de l'Église épiscopale, à laquelle se rattachaient les plus influents d'entre les colons. Toutes les autres sectes, congrégationalistes, baptistes et presbytériens avaient chaudement embrassé les intérêts de la

cause coloniale. Les quakers seuls étaient en général opposés à toute mesure pouvant tendre à rompre les heureux rapports entre les colonies et la mère patrie. L'antagonisme devint bientôt si grand entre les partisans de l'Angleterre et ceux qui tenaient pour les plantations que les premiers durent user de prudence dans l'expression de leurs sentiments.

L'Angleterre, se laissant tromper au sujet de la force respective des deux partis, crut qu'il suffirait d'un peu d'énergie et de vigueur pour rompre les liens qui unissaient les colonies. Elle croyait n'avoir affaire qu'à quelques émeutiers ; elle s'aperçut bientôt, à ses dépens, qu'il s'agissait d'une vraie révolution. Les officiers parlaient de faire une promenade militaire en Amérique ; ils se vantaient de la parcourir d'un bout à l'autre à la tête de quelques régiments ; à la rigueur une ou deux batailles mettraient un terme à tout le bruit qu'on faisait.

L'Angleterre hésita un instant avant de recourir aux mesures énergiques : les dissidents, les négociants et le parti libéral firent de leur mieux pour faire prévaloir une politique de conciliation. Le parti tory était, au contraire, pour la guerre.

On hésitait encore en Europe que la première bataille se livrait en Amérique. Une colonne de troupes anglaises s'étant rendue à Concord pour saisir des provisions et des munitions de guerre ne rentra à Boston qu'après avoir perdu environ trois cents tués ou blessés. C'est ce qu'on appela la bataille de Lexington gagnée par les milices coloniales (19 avril 1775). Le lendemain Boston se vit assiégée par une armée de volontaires accourant de tous les points de la Nouvelle-Angleterre. Les diverses colonies prirent des mesures pour pousser vigoureusement la guerre et voler au secours de Boston.

Le Congrès continental se réunit sur ces entrefaites et accepte l'autorité suprême qui lui fut offerte par le Massachusetts. Pendant qu'on organisait de tous côtés la défense et que le Congrès appelait George Washington à se mettre à la tête des troupes en qualité de général en chef, les événements se pré-

cipitaient. C'étaient d'abord les patriotes, les enfants de la liberté, qui par un heureux coup de main, s'étaient emparés des forts Ticonderoga et Crownpoint, d'autant plus importants que le Canada ne faisait pas cause commune avec les autres colonies. En attendant, l'armée anglaise, forte de dix mille hommes, était toujours bloquée dans Boston par seize mille soldats de milices coloniales. Celles-ci ayant établi sur la presqu'île de Charlestown une redoute, qui menaçait la sûreté du port, les Anglais voulurent s'en emparer. Ainsi commença la célèbre bataille de Bunker-Hill. Les troupes régulières, engagées au nombre de trois mille, finirent par s'emparer de la redoute, mais non sans avoir été repoussées deux fois et avoir perdu mille hommes. C'était évidemment une victoire pour les milices (17 juin 1775).

Mais rien n'était encore décidé ; les deux armées se trouvaient toujours en présence ; les généraux anglais renfermés dans Boston. Washington arriva quinze jours après pour organiser les milices coloniales qui recevaient journellement des renforts de toutes les parties de l'Amérique. En même temps le Congrès continental en session prenait les mesures nécessaires, expliquait les causes de la guerre, se défendait de vouloir rompre avec l'Angleterre et envoyait au roi, comme dernière tentative de réconciliation, une pétition respectueuse mais ferme. Une adresse, au peuple anglais priait « ses compatriotes et ses frères » de ne pas soutenir une politique aussi dangereuse pour les libertés de la Grande-Bretagne que pour celles de l'Amérique.

Avant que le résultat de ces démarches pût encore être connu, les patriotes avaient déjà assez de confiance en eux-mêmes pour prendre l'offensive. Tandis que Washington tenait en échec l'armée anglaise renfermée dans Boston, une troupe de miliciens envahissait le Canada faiblement défendu, s'emparait de Montréal et allait mettre le siége devant Québec, après avoir failli le prendre d'assaut (décembre 1775). Mais cette conquête devait être aussi éphémère qu'elle était hardie. Les Anglais, maîtres de la mer, eurent dès le prin-

temps suivant, treize mille hommes dans le Canada ; les Américains durent l'évacuer en toute hâte, honteux et dans la plus grande misère (juin 1776).

Trois mois auparavant ils avaient remporté un avantage qui devait les consoler de cette perte. George Washington avait si bien réussi à organiser les milices entourant Boston qu'il avait forcé les Anglais à évacuer cette ville et à se retirer à Halifax, au nombre de sept mille hommes, sans compter deux mille marins et de mille à quinze cents royalistes, qui prirent la fuite avec l'armée (27 mars 1776).

Ce succès augmenta la confiance des patriotes et hâta le moment de la crise finale. Était-on engagé dans une simple révolte pour maintenir des droits contestés ? Aspirait-on déjà à former un État indépendant de l'Angleterre ? Cette dernière perspective, qui se montrait toujours plus clairement, effrayait encore bien du monde et provoquait d'énergiques protestations. Cependant les diverses provinces secouaient le joug les unes après les autres et s'organisaient démocratiquement. Les efforts mêmes que faisaient les partisans de la mère patrie pour arrêter le mouvement contribuaient à l'accélérer. Le Congrès continental craignant sans doute de devancer l'opinion publique et de diviser ses adhérents, hésitait encore à prononcer le mot magique, tout en prenant des mesures propres à hâter le moment où il deviendrait forcément le cri de ralliement général. C'est ainsi que quelques jours après l'évacuation de Boston (23 mai 1776) il déclara de bonne prise tous les vaisseaux anglais qui tomberaient entre les mains des patriotes. Quelques semaines plus tard il envoyait secrètement en France un agent commercial et diplomatique ; en même temps il recommandait aux conventions provinciales d'assumer tous les droits et de remplir toutes les obligations des pouvoirs souverains.

Tandis que plusieurs États, la Pensylvanie, le New-Jersey et le Maryland protestaient encore contre l'idée d'une séparation d'avec l'Angleterre, que d'autres, New-York, Delaware, la Caroline du Sud, hésitaient à prendre pour le moment une telle responsabilité, le Massachusetts allait de l'avant, comme

toujours. Les assemblées primaires consultées, se prononcèrent à l'unanimité pour l'indépendance (mai 1776). Richard Henri Lee posa alors ouvertement la question au sein du Congrès continental. Après un long débat à huis clos, la proposition fut adoptée par sept États sur les treize qui étaient représentés. La seule objection que les adversaires faisaient valoir contre la mesure c'était qu'elle était prématurée (8 juin 1776). On fit droit à leurs scrupules en retardant de quelques semaines la déclaration officielle et expresse; le 24 juillet suivant les treize États furent unanimes pour déclarer leur entière et complète indépendance de l'Angleterre. On ne réussit pas à s'entendre sur un plan de confédération qui fut immédiatement examiné.

Le plus pressant était de procéder à la défense du nouveau pays dont on venait de proclamer solennellement l'entrée dans la famille des peuples. Il est vrai, quand la question de l'indépendance fut discutée, les troupes anglaises n'occupaient pas un pouce de terrain dans un seul des treize États, mais la lutte ne pouvait tarder à s'engager sérieusement.

Après l'évacuation de Boston par les Anglais, Washington s'était hâté de gagner New-York. On supposait que par suite de sa position centrale, et surtout parce que de toutes les provinces elle comptait le plus grand nombre de royalistes, elle serait le premier point attaqué. Huit mille soldats mal équipés et mal nourris y étaient rassemblés quand le général Howe débarqua sur Long-Island, que Washington n'avait pu faire occuper. Quelques jours après lord Howe, frère du précédent, arrivait directement d'Angleterre avec de grands renforts.

Pendant que l'armée anglaise établie sur Long-Island était reçue avec enthousiasme par les tories qui lui prêtaient leur concours pour menacer New-York, le général anglais Carleton, descendant du Canada, s'avançait à la tête de treize mille hommes, par les lacs Champlain et Georges. La forteresse de Crownpoint était déjà en son pouvoir lorsque la saison avancée le contraignit à prendre ses quartiers d'hiver (octobre 1776).

Tous les soldats qu'on put distraire de l'armée chargée de lui tenir tête se hâtèrent, sous le commandement de Gates, de venir rejoindre Washington. Le secours était des plus opportuns. L'armée de New-York, qui un mois après l'arrivée des Anglais s'élevait nominalement à vingt mille hommes, comptait un cinquième de malades : bon nombre étaient en mission ; les autres étaient mal équipés et plus mal disciplinés encore. L'élément aristocratique et démocratique en présence, des préjugés réciproques entretenaient une dangereuse fermentation et empêchaient l'armée d'avoir aucune homogénéité. La sagesse et l'énergie de Washington devaient suppléer à tout. Avant que le moment de l'action fût arrivé il vît son armée s'élever à vingt-sept mille hommes, sans compter d'autres recrues. Les renforts que les Anglais avaient reçus d'Europe avaient porté leurs troupes à vingt-quatre mille hommes.

C'est dans ces conditions que s'engagea (le 28 août 1776) la bataille de Long-Island. Washington, qui paraît l'avoir perdue par excès de prudence, évacua New-York et se retira sur les hauteurs de Harlem à l'extrémité de l'île Manhatan.

Les généraux anglais pensèrent qu'avant de profiter de leurs avantages il convenait de tâcher d'entrer en rapport avec le Congrès continental. Celui-ci ayant répondu que les États qu'il représentait ne pouvaient traiter que sur le pied d'une indépendance absolue, les frères Howe en appelèrent au peuple en manifestant l'intention de l'Angleterre de redresser tous les griefs légitimes. Renforcée par l'accession de bon nombre de tories, l'armée anglaise poursuivit ses avantages et fit son entrée à New-York.

La cause de la liberté américaine entra alors dans une phase particulièrement critique. Après plusieurs engagements sans grande importance, Washington avait abandonné l'île sur laquelle New-York est située pour gagner la rive droite de l'Hudson ; son armée s'était pour ainsi dire fondue ; l'insubordination s'était glissée dans les rangs ; la proclamation du général anglais avait produit son effet ; il nous promet paix, liberté et sûreté, disait-on ; que pourrions-nous demander

encore ? Rien ne pouvait retenir les miliciens un jour de plus dès que le terme fixé par leur contrat d'engagement avait expiré.

Dans cette position difficile Washington comprit que, pressé par des forces supérieures, au cœur de l'hiver, le plus sage était de faire une prompte retraite dans la direction de Philadelphie, en ayant soin de ne pas laisser intercepter la route de cette ville. De tous côtés les tories, nombreux dans ces parages, prenaient une attitude menaçante, tandis que les patriotes se laissaient décourager.

Les Anglais, profitant du moment favorable, avaient envoyé une flotte pour s'emparer de Newport, dans le Rhode-Island, alors la seconde ville de la Nouvelle-Angleterre. Une nouvelle proclamation des Howe accordait deux mois aux rebelles pour faire leur soumission. Plusieurs membres du Congrès continental, qui avaient signé la déclaration d'indépendance, firent leur soumission ; pendant les dix jours qui suivirent la proclamation anglaise, on reçut journellement de deux à trois cents serments d'allégeance. La cause de la liberté paraissait décidément perdue : les Anglais n'avaient qu'à forcer le passage du Delaware, et tous les quakers, ennemis systématiques de la guerre, allaient se prononcer pour la paix.

Washington seul ne se décourageait pas et trouvait moyen de se multiplier. En même temps qu'il tâchait de tirer le meilleur parti possible d'une armée mal équipée, mal disciplinée, diminuant tous les jours, il entretenait avec le Congrès une active correspondance pour obtenir la formation d'une autre armée qui répondît mieux aux exigences du moment. En lieu et place des milices et des réguliers engagés pour un temps très court il obtint des troupes enrôlées pour toute la durée de la guerre, qui constituèrent une armée moins nombreuse mais plus efficace que celles qu'on avait eues jusqu'alors. Avant que cette réorganisation fût complète, Washington, dans le but de relever le moral des soldats et des patriotes, livra d'abord la bataille de Trenton et puis celle de Princeton qu'il gagna, la première sur des troupes de la Hesse, la seconde sur Cornwallis.

Il prit ensuite ses quartiers d'hiver à Morristown, usant du pouvoir dictatorial que le Congrès lui avait conféré pour travailler à la réorganisation de son armée (janvier 1777).

Les affaires des patriotes étaient remises en bon état ; la réputation du général en chef, que le Nouveau-Monde saluait déjà du nom de Fabius, ne tarda pas à se répandre en Europe. Ces nouvelles ne furent reçues nulle part avec plus de faveur qu'en France où la perte du Canada n'était pas encore oubliée. Pendant que les vaisseaux armés en course étaient reçus dans tous les ports du royaume, Vergennes, ministre des affaires étrangères, faisait parvenir aux Américains des munitions de guerre par l'intermédiaire du célèbre Beaumarchais. Trois vaisseaux cinglèrent pour le Nouveau-Monde, ayant à leur bord deux cents pièces d'artillerie, quelques provisions d'armes tirées des arsenaux du roi, quatre mille tentes, et de quoi habiller trente mille hommes (janvier 1776). Dans l'automne de la même année, Benjamin Franklin arrivait à Paris en qualité d'agent secret du Congrès américain, auquel il put bientôt envoyer quelques secours. Le plus précieux de tous, c'était l'arrivée d'un brillant soldat de dix-neuf ans, accompagné d'une douzaine d'officiers, le jeune marquis de La Fayette qui, malgré l'opposition de la cour de France, avait pris sur lui de s'embarquer pour l'Amérique, alors que les affaires des patriotes se présentaient sous l'aspect le moins favorable.

Pendant que de tous côtés on se préparait en vue d'une guerre sérieuse, le printemps de 1777 arriva. Les Anglais n'étaient pas restés inactifs ; ils ouvrirent la campagne par l'envoi d'une armée de huit mille hommes qui, partis du Canada sous le commandement du général Burgoyne, prirent en passant le fort Ticonderoga, et, malgré des revers, s'établirent sur les bords de l'Hudson, menaçant d'opérer leur jonction avec un autre corps qui le remontait. Mais après la bataille de Bennington et les deux combats sur les hauteurs de Behmus, Gates réussit à arrêter l'invasion. L'armée de Burgoyne, réduite à cinq mille six cents hommes, capitula et alla s'embarquer à Boston pour l'Angleterre, ayant

promis de ne plus servir pendant cette guerre (octobre 1777).

Malheureusement les affaires n'avaient pas si bien marché au sud qu'au nord de New-York. Pendant qu'une portion des troupes campées autour de cette dernière ville remontait l'Hudson pour tendre la main à celles qui descendaient du Canada, Howe opérait un débarquement dans la baie de la Chesapeake et menaçait Philadelphie. Washington se trouvait à la tête de quinze mille hommes, au sein de populations mécontentes, qui n'étaient pas entrées dans le mouvement avec le zèle et l'esprit de sacrifice de celles de la Nouvelle-Angleterre. Après avoir perdu la bataille de Brandywine contre un ennemi supérieur en nombre, il ne put empêcher les Anglais d'entrer dans Philadelphie et échoua dans la tentative d'enlever le camp de Germantown où se trouvait le gros de l'armée ennemie. Le général anglais poursuivant ses avantages, grâce à des renforts qu'il reçut, jeta les Américains au delà du Delaware. Washington avait fait d'inutiles efforts pour obtenir des secours qui lui permissent de commander cette rivière.

La fortune avait une fois encore tourné contre les patriotes, et cela sur un théâtre plein de mécontents. Les proclamations du général anglais promettant amnistie complète à ceux qui feraient leur soumission, produisaient leur effet. Il avait été reçu avec faveur à Philadelphie. Le chapelain du Congrès, Duché, écrivait de cette ville au général Washington pour l'inviter à abandonner l'entreprise impie dans laquelle il s'était engagé (25 septembre 1777).

Cependant le Congrès n'était nullement disposé à abandonner la partie. Il ne négligeait rien pour améliorer l'organisation de l'armée et revêtait le général en chef de tous les pouvoirs nécessaires pour contenir les mécontents prêts à conniver avec les Anglais. Mais ce n'était pas là les seuls embarras de l'heure présente. On était dans un de ces moments de revers où on devait sentir tout particulièrement les difficultés de l'entreprise dans laquelle on s'était engagé. Les diverses émissions de papier-monnaie que le Congrès et les États particuliers étaient obligés de renouveler de temps à autre, ame-

naient une forte dépréciation ; la tentative de fixer un maximum pour le prix des marchandises avait échoué ; les fournisseurs de l'armée furent autorisés à faire des réquisitions contre des bons payables plus tard.

Au milieu de la désorganisation générale, Washington, qui était le bras droit du Congrès, ne fut pas à l'abri des attaques. Tandis qu'il faisait tous les efforts imaginables pour réorganiser sa faible armée de onze mille hommes qui, sans souliers, nue et affamée, était allée prendre ses quartiers d'hiver à Walley-Forge, à vingt lieues de Philadelphie, on intriguait pour obtenir sa destitution. N'avait-il pas été généralement battu depuis deux ans qu'il était à la tête de son armée ? On l'accusait de manquer de vigueur et d'énergie. Mais tous ces projets tombèrent devant la manifestation de confiance et de sympathie dont le général fut l'objet de la part des soldats qui l'avaient vu à l'œuvre (1778).

L'Angleterre, de son côté, n'avait pas moins souffert de la guerre. Aussi discutait-on dans le Parlement sur la convenance d'adopter une politique de conciliation. L'effet que cette nouvelle eût pu produire en Amérique fut contrebalancé par une autre bien plus importante. Un troisième combattant allait faire son apparition sur la scène. La capitulation de l'armée de Burgoyne, l'assurance dont les Américains avaient fait preuve malgré la perte de Philadelphie, avaient achevé de convaincre la cour de France qu'ils étaient forts et qu'ils prenaient la guerre au sérieux. Avouant alors hautement ses sympathies, le ministère signa avec les révoltés un traité d'amitié et de commerce, en même temps qu'une alliance défensive pour le cas où l'Angleterre attaquerait la France. Il était stipulé que la paix ne serait faite que lorsque l'indépendance commerciale et politique des États-Unis aurait été reconnue.

Cette nouvelle tournure que prirent les choses fit hésiter l'Angleterre. Tandis que les plus ardents demandaient qu'on reconnût l'indépendance des colonies, la majorité du Parlement consentit à ce qu'on fît des propositions de paix. Des

commissaires se rendirent auprès du Congrès, mais c'est en vain qu'ils proposèrent les plus larges concessions qui, deux ans plus tôt, eussent été accueillies avec empressement. Il était trop tard. Les commissaires restèrent quelque temps dans le pays cherchant à gagner personnellement quelques membres du Congrès; mais voyant tous leurs efforts inutiles, ils finirent par s'embarquer en proférant des menaces et après avoir en vain cherché à détacher quelques États de la cause générale, représentée par le Congrès (octobre 1778).

II. — CAPITULATION DE YORK-TOWN. — FIN DES HOSTILITÉS.

Par suite de ces tentatives et de l'épuisement respectif des deux armées, il ne se fit rien de bien important cette année-là. Les Anglais eurent à peine le temps d'évacuer Philadelphie et d'échapper au comte d'Estaing, qui arrivait de France avec douze vaisseaux de ligne et quatre frégates portant quatre mille troupes de débarquement.

Une expérience de quatre ans ayant convaincu les Anglais de la difficulté qu'il y avait à soumettre les provinces du nord et du centre, ils transportèrent le théâtre de la guerre dans le sud, où ils furent plus heureux. La Georgie une fois envahie, les tories de la Caroline du Nord allèrent rejoindre les Anglais et Charleston se trouva menacée (1779). Une autre expédition, partie de New-York, allait ravager la Virginie. L'année suivante, la capitulation de Charleston (12 mai 1780), fit tomber la Caroline du Sud au pouvoir des Anglais commandés par Clinton. Les Américains ayant essayé, sous le commandement de Gates, d'établir leurs affaires dans le Sud, furent mis en déroute à Camden par Cornwallis. Il n'y avait plus de troupes américaines dans les deux Carolines.

Rien de bien important ne s'était, pendant ce temps, passé dans les États du centre. Les opérations militaires avaient été

presque interrompues par suite de la détresse financière qui était extrême; le papier-monnaie perdait quarante pour un : on était réduit aux expédients pour procurer aux soldats, d'ailleurs peu nombreux, les articles les plus indispensables.

C'est alors que Rochambeau arriva fort à propos à la tête de six mille hommes que la France envoyait pour être exclusivement employés dans la guerre d'Amérique (10 juillet 1780). Mais cette flotte fut bloquée par des forces supérieures : les milices de la Nouvelle-Angleterre durent même concourir à la garde des vaisseaux. Pour la troisième fois les secours envoyés par la France avaient manqué d'atteindre leur but.

Washington, qui demeurait le bras droit du Congrès, était fort inquiet. Quoique son armée fût peu nombreuse, il avait beaucoup de peine à la faire vivre, et il se demandait si elle serait en état de faire une seconde campagne. Aussi désirait-il beaucoup frapper un coup décisif. Rochambeau, consulté, n'estima pas qu'il fût prudent d'attaquer New-York; il eût fallu des forces navales supérieures. Pendant quelque temps encore les affaires des patriotes devaient aller en empirant. Les hostilités continuaient dans le Sud avec des chances diverses, mais sans amener de résultats décisifs. La détresse financière augmentant par la prolongation de la guerre, le Congrès, entre autres expédients, était réduit à tirer des lettres de change sur ses agents à Paris et à Madrid, qui avaient mission de négocier des emprunts. Les ressources diminuant journellement, force était de diminuer sensiblement le budget de la guerre, qui eût demandé à être poussée avec vigueur. Tout semblait indiquer que les colonies allaient succomber sous le poids de la trop lourde entreprise dans laquelle elles s'étaient engagées.

Ce qui les sauva, c'est qu'elles n'étaient pas seules à souffrir. L'Angleterre, en portant atteinte aux droits des neutres, avait provoqué la neutralité armée de la Russie, du Danemark et de la Suède; l'Espagne s'était jointe à la France, et les marines des deux pays réunis étaient les plus fortes dans les

Indes Occidentales. Le commerce britannique souffrait beaucoup; les convois destinés à ravitailler l'armée tombaient souvent entre les mains des ennemis. Les Espagnols, profitant de l'occasion, pressaient le siége de Gibraltar; la guerre gagna même l'Orient; l'empire des Indes parut un instant à la veille d'échapper à l'Angleterre. Les Irlandais, sur lesquels on avait compté pour repousser une invasion de la part de la France, semblaient vouloir imiter les Américains; à cela vint se joindre une guerre maritime avec la Hollande, qu'on avait surprise entretenant des relations avec les révoltés.

Grâce à toutes ces circonstances, la cause des patriotes américains put encore éprouver de nouveaux échecs sans que les conséquences fussent désastreuses. Deux révoltes militaires ayant eu lieu dans la Pensylvanie et dans le New-Jersey, il fallut transiger avec la première tandis que Washington comprima vigoureusement la seconde. La détresse financière, entraînant le complet dénûment des soldats, était la cause de tout le mal. Dans cet extrême embarras, les États de la Nouvelle-Angleterre demeuraient la grande ressource du Congrès et du général en chef. Non-seulement leurs régiments étaient d'une fidélité à toute épreuve, mais encore, ce qui n'était pas moins important, les populations se montraient toujours prêtes à s'imposer de nouveaux sacrifices en argent pour subvenir aux nécessités les plus pressantes. Quant aux États du Sud, ils étaient pour le moment un embarras plutôt qu'une ressource; occupés par les armées anglaises, ils ne pouvaient, à eux seuls, s'émanciper de nouveau, et les autres colonies étaient trop épuisées elles-mêmes pour voler à leur secours; on ne se faisait guère qu'une guerre de partisans; ces escarmouches avaient pour effet de diminuer les troupes des deux partis déjà fort peu considérables, et de ruiner le pays.

On songea alors à la flotte française toujours bloquée à Newport. Elle sortit en effet, mais pour être battue par celle de l'Angleterre à l'entrée de la baie de la Chesapeake. Pour la quatrième fois, les alliés des Américains étaient empêchés de leur prêter un secours efficace (16 mars 1781).

Ce n'était pourtant que l'action combinée des deux armées qui pouvait tirer les colonies de la position critique dans laquelle elles menaçaient de s'abîmer. La nouvelle qu'un amiral français, le comte de Grasse, allait arriver des Indes Occidentales avec une flotte, permit à l'armée de Newport de quitter cette ville où elle avait été renfermée pendant près d'une année sans rien faire. Quelques mois plus tard, un agent arrivait de France avec des provisions, des munitions de guerre et un demi-million de dollars en espèces sonnantes. Ce secours ne pouvait arriver plus à propos, car l'usage du papier-monnaie avait dû être entièrement abandonné; la dépréciation était devenue telle qu'il fallait donner 1,000 dollars nominaux pour un réel. La France avait accordé un subside de 1,111,111 dollars, et fourni caution pour une somme de 1,851,851 dollars que la Hollande avança aux États-Unis.

Washington fut ainsi mis en état de reprendre les opérations avec énergie et décision. La flotte de l'amiral de Grasse jeta l'ancre dans la baie de la Chesapeake à la fin d'août. Elle comprenait vingt-quatre vaisseaux de ligne qui furent avant peu ralliés par les voiles se trouvant à Newport. Washington, de Grasse et Rochambeau eurent bientôt arrêté un plan de campagne. Les alliés, à la tête de seize mille hommes, entreprirent le siége de Yorktown où se trouvaient renfermées les troupes anglaises. Après d'inutiles tentatives pour forcer les lignes ennemies, le général anglais Cornwallis dut capituler (16 décembre 1781); sept mille Anglais furent faits prisonniers. Le désir qu'avait de Grasse de regagner, au plus vite, les Indes-Occidentales, ne lui permit pas de prêter son concours à Washington pour profiter de ces avantages en attaquant Charleston. Mais l'effet de la capitulation de Yorktown fut décisif. Grâce aux efforts du général Greene, qui, pendant deux ans, avait tenu la campagne dans ces contrées, les trois États méridionaux, la Georgie et les deux Carolines purent rétablir leur gouvernement.

CHAPITRE XVII

FONDATION DES ÉTATS-UNIS.

I. — PREMIÈRE CONSTITUTION FÉDÉRALE. — LA PAIX ET SES SUITES.

La lutte qui avait duré sept ans touchait à son terme. Les treize colonies, sauf l'État du New-Hampshire, avaient été tour à tour le théâtre des hostilités. Pendant ce long espace de temps, les colons n'avaient pas seulement dû combattre pour leur liberté; il avait fallu constituer sur de nouvelles bases les diverses plantations et préparer leur confédération.

Presque partout le pouvoir souverain avait été placé dans la législature locale, qui, sauf dans la Pensylvanie et la Georgie, comprenait deux chambres. Les lois de l'Angleterre, qui jusqu'alors avaient été reconnues, étaient demeurées la base de la jurisprudence. Pour ce qui tenait aux droits politiques, on avait partout maintenu un cens électoral qui variait d'une colonie à l'autre. En somme donc, la révolution américaine n'avait été nullement subversive de l'ancien ordre de choses ; elle n'avait eu qu'un seul but, substituer la souveraineté des colonies à celle de l'Angleterre.

Mais cette tentative, si elle réussissait, devait avoir pour

effet de soulever une question nouvelle : quels seraient les liens qui rattacheraient les diverses colonies devenues indépendantes ? Pendant la lutte le Congrès continental avait pris la direction des affaires générales, mais il n'était guère qu'un gouvernement de fait dont les ordres étaient plus ou moins respectés. De bonne heure, déjà en 1775, Franklin avait soulevé la question d'une confédération. Après la déclaration d'indépendance une commission avait été nommée, un projet présenté, mais les difficultés du moment avaient fait perdre l'affaire de vue. En 1777 un plan fut soumis à l'examen et à l'approbation des législatures locales, mais on ne réussit pas à s'entendre. Plusieurs questions délicates et difficiles furent alors soulevées. D'abord, comment voterait-on dans le Congrès ? Chaque État aurait-il un nombre égal de voix ou bien tiendrait-on compte de sa richesse et de sa population ? Ensuite, comment fixerait-on le contingent militaire et la contribution financière de chacune des républiques ? Enfin, que ferait-on des territoires inoccupés de l'Ouest ? Une autre difficulté plus grave encore dominait la question. Tous les États étaient unanimes pour reconnaître que, dans le sein de chacun d'eux, la majorité avait le droit d'établir la forme de gouvernement qui lui semblait le plus appropriée et de contraindre la minorité à s'y soumettre par tous les moyens possibles, châtiments, amendes, la mort même. Les États réunis en confédération devaient-ils être revêtus des mêmes droits ? Appartenait-il à la majorité du peuple de tous les États pris en bloc de contraindre une minorité refusant son consentement à la constitution fédérale ? Telle était la question fondamentale sur laquelle l'accord ne pouvait s'établir. Le Maryland surtout s'opposa à ratifier les articles proposés par le Congrès et les empêcha pendant deux ans d'avoir leur effet.

Pendant que ces graves questions demeuraient en suspens et que le projet de constitution fédérale faisait l'objet des délibérations des États particuliers et du Congrès continental, celui-ci n'en continuait pas moins le plein exercice du pouvoir de fait dont il s'était emparé avec tant de promptitude et de

résolution au début de la guerre. Ce n'est pas à dire que tout se passât dans son sein d'une manière facile. Il tenait ses séances à huis-clos, le secret était de rigueur, et il ne publiait que de mois en mois des rapports assez maigres de ses débats qui le plus souvent n'étaient que de simples conversations dans une assemblée qui fut rarement au grand complet. Grâce à ce voile qui fut jeté sur ce Congrès on lui a fait une réputation factice, à la fois trop et pas assez belle, qui ne peut se maintenir devant le regard scrutateur de l'histoire. « Par suite du secret dont il s'entourait, dit Hildreth, ses faiblesses échappèrent aux contemporains, et la postérité s'est exagéré le désintéressement et le patriotisme de ces temps là ; on diminue ainsi de beaucoup la vraie grandeur de la révolution américaine, en faisant croire qu'un esprit d'union et de dévouement imaginaire y a présidé, ce qui réduit d'autant l'admiration réelle qui est due à ses principaux auteurs en simplifiant beaucoup les difficultés qu'ils eurent à surmonter. Dès qu'on prête aux gens un héroïsme surhumain, tout ce qu'ils sont appelés à faire devient singulièrement aisé. La vraie difficulté, au contraire, ce qui est surtout digne d'admiration, c'est de réussir à faire de grandes choses avec des ressources humaines. »

Tel paraît avoir été le cas de cette assemblée qui eut pour mission de déclarer l'indépendance et de guider les colonies pendant la guerre. Soit en France, soit en Amérique, on attendait beaucoup de la ratification définitive de la constitution fédérale par les divers États ; mais c'était une pure illusion : la confédération et le Congrès devaient au contraire en être affaiblis. En effet l'autorité centrale était, dans cette première constitution, tellement sacrifiée à l'autonomie et à l'indépendance des États contractants, qu'au lieu de former une vraie confédération on avait simplement jeté les bases d'une réunion de républiques pourvues de tout ce qui était nécessaire, non-seulement pour tenir en échec mais même pour paralyser entièrement une autorité centrale qui n'avait d'autre pouvoir que celui qu'on voulait bien lui concéder. A aucun égard, sous

aucun rapport, les États-Unis ne possédaient des droits qui primassent ceux des États particuliers. Ainsi les députés au Congrès, nommés pour un an, sans être rééligibles plus de deux fois de suite, étaient révocables à tout moment et ne pouvaient remplir aucune fonction fédérale. Pour prendre une décision de quelque importance le nombre de neuf voix sur treize était absolument nécessaire. Ce qui était encore plus gênant pour l'expédition des affaires, tout État qui n'était pas représenté par deux délégués au moins, au moment du vote, perdait sa voix. Pour tout ce qui tenait à la paix et à la guerre, aux relations extérieures, le Congrès était, il est vrai, revêtu d'une plus grande compétence, mais il ne pouvait se procurer un budget de dépenses effectif sans le consentement des États. Il pouvait contracter des dettes ou émettre du papier-monnaie, mais chacun des membres de la confédération était libre de les payer ou non. Restait sans doute la ressource des réquisitions, mais le Congrès s'adressait à des États déjà obérés par leurs dépenses particulières, et il n'avait aucun moyen de donner une sanction quelconque à ses demandes. Aussi le mal devint bientôt tellement criant que, dès que la constitution fut adoptée, on proposa de l'amender dans ce sens qu'il serait permis au Congrès d'employer les forces militaires de l'Union pour obtenir le payement des contributions requises. Cette proposition, qui ne fut que faiblement soutenue serait, dans le cas d'adoption, restée inapplicable, puisque tous les États étaient en faute.

On comprend combien, dans de telles circonstances, le Congrès devait avoir de peine à conduire la guerre et à soigner les intérêts communs d'États indépendants qui avaient de plus chacun une individualité si marquée. Profitant de l'expérience, il chercha à concentrer, autant que possible, le pouvoir exécutif dans un petit nombre de mains afin que la responsabilité ne devînt pas illusoire en étant trop partagée. On chercha à établir une autorité judiciaire jugeant en dernier ressort, mais elle fut tenue en échec par la Pensylvanie qui, dans un cas spécial, ne voulut pas reconnaître son autorité. Le

Congrès fut plus heureux lorsqu'il établit une banque nationale pour échapper aux embarras financiers (1781). Mais la disposition des territoires de l'Ouest amena souvent des contestations entre les divers États sans que le pouvoir continental eût la main suffisamment ferme pour y mettre un terme.

Heureusement que vers 1783 les perspectives d'une prompte paix arrêtaient presque entièrement les opérations militaires. Mais la condition des troupes, d'ailleurs fort peu nombreuses, qu'il ne pouvait encore être question de licencier, était des plus déplorables. Il fallait dépêcher des émissaires aux divers États pour obtenir le versement des contributions, exposer la misère dont les soldats avaient à souffrir, recourir à tous les expédients possibles pour se procurer quelques peu de numéraire. Il arriva un moment où l'habile financier Morris, après avoir épuisé toutes les ressources et avoir encouru le blâme universel pour récompense de son zèle, fut sur le point de désespérer et de renoncer à sa tâche.

Il y eut une heure plus critique encore. La paix devenant toujours plus probable, le Congrès étant hors d'état de remplir ses engagements financiers envers les officiers, ceux-ci se mirent à faire leurs réflexions. Si les choses allaient si mal, se dirent quelques-uns, ne fallait-il pas s'en prendre à la forme républicaine du gouvernement ? C'est alors qu'un colonel Lewis Nicola, homme respectable mais d'origine étrangère, se faisant l'organe des mécontents, écrivit à Washington pour l'engager à établir une monarchie dont il serait le roi ; mais Washington repoussa cette proposition d'une manière si ferme et si décisive que le projet n'eut pas de suite (12 mai 1782.)

Cependant la détresse des troupes allait en augmentant. Dans le Sud, en particulier, elles étaient obligées de vivre sur les habitants qui étaient tellement pressurés qu'il aurait fallu peu de chose pour leur faire prendre les armes contre ceux qui les avaient délivrés des Anglais. En vain le Congrès tâcha d'obtenir un droit de douane de cinq pour cent sur certaine,

marchandises importées du dehors : le Rhode-Island et la Virginie firent échouer le projet (1782).

Dans ces jours difficiles, la détresse financière allant en augmentant, l'intervention de l'élément militaire parut sur le point de compromettre la sûreté de la république. Les arrérages dus aux officiers n'avaient pas plus été soldés que la paye courante ; l'armée mourait, à la lettre, de faim. Les officiers, privés de ressources personnelles, étaient accablés de dettes et dans le plus grand embarras. Quelques-uns d'entre eux se rendirent auprès du Congrès pour lui exposer l'état des choses, obtenir le règlement des sommes dues et la capitalisation de la demi-solde qui avait été promise aux officiers, leur vie durant. Pendant que le Congrès délibérait sur ces demandes, sans réussir à s'entendre, on perdit patience dans les camps. Quelques autres créanciers, dans l'espoir d'obtenir le payement de ce qui leur était dû, se joignirent aux militaires mécontents pour exercer une pression sur l'assemblée. Une réunion des officiers supérieurs, d'un délégué par compagnie, fut convoquée au moyen d'une lettre anonyme; elle fut suivie de près par un manifeste énergique, également anonyme, dans lequel on faisait fort habilement appel aux passions des officiers. Encore une fois le salut de la république parut être placé dans les mains de Washington; tout dépendait, en effet, de l'attitude qu'il allait prendre. Heureusement qu'une belle fortune le mettait à l'abri de tout besoin et de toute inquiétude pour l'avenir. En acceptant les fonctions de général en chef il avait volontairement renoncé à tout salaire; il avait donc le grand avantage d'être personnellement désintéressé dans la question. Quoique plein de sympathie pour ses compagnons d'armes, dont il avait vu de près les privations et les souffrances, il redoutait fort que, par quelque démarche imprudente, ils ne nuisissent à leur patrie et ne compromissent leur honneur. Dans un ordre de jour, en même temps qu'il dénonçait la réunion des officiers comme irrégulière et subversive de la discipline, il indiqua un jour dans lequel les officiers devaient venir entendre le rapport de la députation qu'ils avaient envoyée au

Congrès. En attendant il ne négligea rien jusqu'au moment de la convocation pour calmer les esprits en entrant en rapports personnels avec bon nombre d'officiers. Le jour indiqué il se rend lui-même dans la réunion, et, après avoir fait appel au patriotisme et au bon sens de ses compagnons d'armes, les invitant à s'en remettre à la justice du Congrès, il dénonce le manifeste anonyme comme étant probablement l'œuvre de quelque émissaire de la Grande-Bretagne. Washington réussit si bien à calmer les esprits que la réunion fut unanime pour mettre sa confiance absolue dans le Congrès, et pour exprimer son horreur et son dédain pour les infâmes propositions qui avaient été mises en avant par certaines lettres anonymes. Il obtint immédiatement du Congrès la capitalisation de la demi-solde due aux officiers.

Pendant que la jeune république se débattait ainsi contre les difficultés de son premier établissement, arriva la nouvelle d'un grand événement qui devait assurer son avenir. Déjà depuis quelque temps le Congrès, voyant les difficultés de tout genre qui l'entouraient, avait autorisé les divers agents qu'il avait en Europe : John-Adams, Jay, Jefferson, Franklin et Laurens, à traiter de la paix (1780). Ils avaient pour instructions de ne pas trop insister sur la reconnaissance expresse de l'indépendance des colonies pourvu qu'on eût l'essentiel, la substance de la chose. L'impératrice de Russie et l'empereur d'Allemagne avaient fait des offres de médiation, mais la triste condition des armées américaines rendit l'Angleterre inabordable : elle refusa de traiter avec les colonies révoltées (août 1781).

Tout changea d'aspect néanmoins quand la nouvelle des succès des patriotes dans le Sud et de la capitulation de Cornwallis se répandit en Europe. Ce fût le tour de l'Angleterre de se montrer accommodante tandis que les représentants des colonies redevenaient exigeants. Ils ne voulurent entendre à aucun préliminaire de paix jusqu'à ce qu'ils fussent reconnus en qualité de commissaires *des États-Unis d'Amérique*. Dès qu'on en vint aux articles du traité, ils finirent par obtenir

tout ce qu'ils voulurent dans les points de quelque importance. La paix fut proclamée en Amérique le 19 avril 1783, juste huit ans après le combat de Lexington.

Toutefois il ne pouvait être question de licencier les troupes avant la ratification du traité de paix, mais le commandant en chef fut autorisé à délivrer de nombreux congés à sa discrétion. Le Congrès reprit aussitôt le travail de la réorganisation intérieure, encore peu avancé. Il fut décidé que les États qui n'avaient pas renoncé à leurs prétentions sur les territoires de l'Ouest s'exécuteraient immédiatement. Le Congrès fut enfin autorisé à prélever certains droits de douane pendant vingt-cinq ans, et il fut entendu que les divers États prendraient les mesures nécessaires pour fournir leur quote-part des contributions annuelles. Ils furent également mis en demeure de pourvoir pendant trois mois à la solde des troupes ; mais tout cela ne se fit pas sans quelques difficultés. Les officiers croyant s'apercevoir qu'on prenait des mesures en vue du licenciement de l'armée avant d'avoir réglé ce qui leur était dû se mirent à murmurer. Washington dut de nouveau intervenir pour les calmer. Le retard qu'on mit à délivrer les notes pour le payement d'un trimestre de paye amena un fait déplorable. Une sédition militaire assiégea le Congrès en séance à Philadelphie : les soldats demandaient qu'on les payât sur le champ. Tandis que le Congrès s'ajournait à Princeton, où il devait être reçu avec de grandes démonstrations de respect, Washington envoyait mille cinq cents hommes à Philadelphie pour apaiser la sédition (1783).

Cependant la ville de New-York était toujours occupée par les troupes anglaises. Il avait fallu d'abord se procurer des moyens de transport pour les nombreux tories qui préférèrent se disperser dans les diverses colonies anglaises plutôt que d'accepter le nouvel ordre de choses qu'ils continuaient à voir d'un très-mauvais œil : dans le traité définitif, malgré les instances pressantes de l'Angleterre, on s'était obstinément refusé à leur accorder une indemnité d'aucun genre. L'évacuation eut enfin lieu le 25 novembre 1783. Quelques jours

auparavant Washington avait fait ses adieux aux soldats définitivement licenciés. Il avait déjà pris congé des divers États, leur recommandant l'oubli des préventions locales, une union indissoluble et l'obligation de pourvoir à l'acquittement de la dette nationale.

L'œuvre de la libération de sa patrie accomplie, Washington ne voulut pas conserver un instant de plus le pouvoir militaire dont il avait été revêtu. Le dernier soldat anglais avait à peine quitté New-York que le général américain prenait la route d'Annapolis où le Congrès tenait sa session. Admis devant l'assemblée, dans un discours laconique et approprié à la circonstance, Washington se félicite avec eux de ce que la guerre est finie. « Ayant maintenant terminé l'œuvre qui m'était confiée, ajoute-t-il, je me retire du grand théâtre de l'action, en disant un adieu affectueux à cette auguste assemblée, sous les ordres de laquelle j'ai été pendant si longtemps ; je lui remets dans ce moment mon brevet de commandant en chef, et je prends congé de toutes les fonctions de la vie publique. » Par une étrange rencontre le président du moment, chargé de lui répondre, était Mifflin, soupçonné d'avoir, dans une heure critique de la révolution, comploté la destitution de Washington. Cela releva d'autant plus le prix du bel hommage qu'il ne put s'empêcher de rendre à l'homme qui donnait en ce moment un témoignage si éclatant de désintéressement et de modestie. « Les États-Unis assemblés en congrès, dit Mifflin, reçoivent avec une émotion trop profonde pour qu'il soit possible de la rendre, l'abdication solennelle que vous venez de faire de cette autorité qui vous a servi à conduire leurs troupes à la victoire pendant une guerre périlleuse dont le résultat était incertain. Appelé par votre pays à défendre ses droits violés, vous avez accepté cette mission sacrée avant qu'aucune alliance eût été formée, à un moment où il n'y avait encore ni amis, ni gouvernement, pour vous prêter un concours quelconque ; vous avez dirigé cette grande lutte avec sagesse et courage ; au milieu de tous les désastres et de tous les changements, vous avez respecté les droits du pouvoir

civil. Grâce à l'amour et à la confiance de vos concitoyens, vous les avez mis en état de déployer leur génie militaire et de transmettre leur gloire à la postérité. Vous avez persévéré jusqu'à l'heure où les États-Unis, secourus par un roi et une nation magnanimes, ont pu, sous la protection d'une juste Providence, faire aboutir la guerre à la liberté, à la sûreté et à l'indépendance. Nous nous félicitons sincèrement avec vous de cet heureux événement. Après avoir défendu l'étendard de la liberté dans le Nouveau Monde, après avoir donné une utile leçon et aux oppresseurs et aux opprimés, vous quittez le théâtre de l'action emportant les bénédictions de vos concitoyens; mais la gloire de vos vertus ne disparaîtra pas avec votre commandement militaire : elle continuera à briller dans les âges les plus éloignés. » (1783.)

Si l'œuvre de Washington était pour le moment terminée, ce n'était pas le cas de celle du Congrès. Il lui restait une tâche à plusieurs égards délicate et importante. L'Amérique du Nord était enfin libre et indépendante, mais, sans parler des souffrances de tout genre que la guerre avait imposées aux particuliers, aux villes et aux États, elle n'avait pas coûté moins de 170 millions de dollars. Sur cette somme 70 millions restaient encore à payer. Pour servir les intérêts de cette dette et pourvoir aux dépenses courantes, il ne fallait pas moins d'un revenu annuel de 4,480,203 dollars qu'il s'agissait d'obtenir d'un pays épuisé, en établissant des impôts qui tous étaient impopulaires. On sentit que le plus pressant pour relever la fortune publique c'était de ranimer le commerce en signant des traités avec les diverses puissances européennes. On s'adressa à la fois à la Prusse, au Danemark, au Portugal et à la Toscane. Un des articles du traité avec la première de ces puissances fit comprendre l'esprit nouveau que la république, à peine née, allait apporter dans les relations internationales. Les parties contractantes s'engagèrent, en cas de guerre, à ne pas reconnaître les lettres de marque : les vaisseaux libres devaient rendre la marchandise libre. La même

clause fut admise dans le traité signé, trois ans après, avec l'empereur du Maroc.

L'Angleterre seule montra peu de bienveillance. Prétextant les obstacles que certains États mettaient au recouvrement de quelques dettes contractées dès avant la guerre, envers ses ressortissants, elle se refusa à évacuer divers postes de l'ouest jusqu'à ce que ces intérêts fussent réglés. La cause de ce mauvais vouloir était la faiblesse du Congrès qui était manifeste à tous les yeux. Non-seulement l'Angleterre se refusa à entrer dans aucun arrangement commercial, mais encore elle ne daigna pas rendre à l'Amérique la politesse que celle-ci lui avait faite en nommant un agent diplomatique auprès de la cour de Saint-James (1786).

Des difficultés s'élevèrent aussi bientôt au sujet des prétentions de l'Espagne. Cette puissance, qui dans les derniers temps de la guerre de l'indépendance en avait profité pour rentrer en lutte avec l'Angleterre, réclamait la navigation exclusive du Bas-Mississipi, et protestait contre certains arrangements territoriaux sur les bords de ce fleuve. Les établissements de l'Ouest furent en proie à la plus grande agitation lorsque la garnison espagnole de Natchez se permit d'arrêter certains bateaux descendant le Mississipi (1786).

A ces difficultés avec les puissances étrangères, se joignait un malaise intérieur général, résultant en partie de la guerre, en partie du nouvel ordre de choses dont pour le moment on devait sentir plutôt les inconvénients que les avantages. La classe des hommes riches des colonies avait disparu : ceux qui ne s'étaient pas expatriés avaient été ruinés par la révolution. A sa place on avait vu surgir, particulièrement dans les États de l'Est, une nuée de parvenus qui s'étaient enrichis pendant la guerre, comme fournisseurs des armées, corsaires, ou en spéculant sur le papier-monnaie. Ces hommes, qui n'avaient pas toujours atteint leur but par les voies les plus honorables, étaient devenus intraitables; les mains pleines de créances contre leurs voisins moins heureux qu'eux, quelques-uns étaient disposés à user de leurs droits avec la dernière rigueur. Particulière-

ment dans les villes maritimes, les fortunes subites, dues à la guerre, avaient répandu les habitudes d'un luxe effréné; les goûts et les mœurs simples des campagnes avaient eu à leur tour à souffrir par le fait qu'une grande partie de la population mâle avait dû prendre les armes. La pêche, autrefois la principale ressource de la Nouvelle-Angleterre, n'avait pu être reprise. Le fermier souffrait à son tour, car il n'avait plus là les armées françaises, américaines et anglaises pour lui acheter ses denrées à des prix élevés. Les manufactures nationales, qui s'étaient développées à la faveur de la guerre et du régime d'abstention, avaient été écrasées par la masse de produits étrangers qui avaient été introduits sans payer presque aucun droit de douane. On avait ainsi contracté à la légère envers les pays européens de nouvelles dettes qu'on était hors d'état de solder. La balance du commerce avait été tellement troublée immédiatement après la paix, qu'en 1784-1785, les importations de l'Angleterre s'étaient élevées à trente millions de dollars, tandis que les exportations à destination de cette contrée n'avaient pas dépassé neuf millions. De cet état du pays étaient nés de nombreux procès, enrichissant de nombreux avocats qui déjà alors commençaient à faire crier. La paix avait de son côté manqué de produire de nouvelles ressources à bien des gens que la guerre faisait vivre. Il y eut un moment où on pût croire que sous la pression de ces causes diverses le pays allait se diviser en deux factions ennemies : les créanciers et les débiteurs.

II. — SECONDE CONSTITUTION FÉDÉRALE.

A cela venait s'ajouter la faiblesse générale de l'autorité qui du Congrès avait passé dans les divers États. On ne parlait pas seulement de se morceler en deux ou trois confédérations;

quelques-uns des principaux États semblaient à la veille de se dissoudre en plusieurs fragments.

Le danger d'une désorganisation sociale parut un instant si grand qu'il menaça la partie de l'Union qui semblait devoir y être le moins exposée, la Nouvelle-Angleterre. Dans le New-Hampshire, il avait fallu disperser en 1786 une émeute armée qui voulait obtenir de la législature la remise de certains impôts et l'émission de papier-monnaie. Les choses prirent une tournure plus grave encore dans le Massachusetts. Fidèle à sa tradition, cet État avait mis une admirable promptitude à remplir ses obligations fédérales. Pour cela il avait été obligé d'établir des impôts que les populations, déjà écrasées par des sacrifices antérieurs, se trouvèrent hors d'état de payer. Les souffrances de l'agriculture et de l'industrie étaient cause du malaise. Malgré les efforts que fit le gouvernement pour alléger le mal, le nombre des mécontents allait en augmentant. L'exemple de la révolution contre l'Angleterre, qui avait si bien réussi, paraissait devenir contagieux. Il semblait qu'en prenant les armes et en renversant le gouvernement on trouverait un facile remède à tous les maux. Les milices furent mises sur pied; le Congrès alarmé, craignant que les insurgés ne s'emparassent de l'arsenal fédéral de Springfield dut en toute hâte lever des troupes pour voler au secours du gouvernement de Boston. Celui-ci toutefois eut le temps de triompher de la révolte par ses propres forces, mais non sans effusion de sang. Trois bandes de deux mille insurgés qui, sous le commandement de trois chefs, terrorisaient certains comtés de l'Ouest, furent dispersées. Les plus compromis se retirèrent dans les États voisins, où ils furent arrêtés grâce au prompt secours que le New-Hampshire, le Connecticut et New-York prêtèrent au Massachusetts. L'émeute apaisée, on fit condamner les principaux coupables à mort, mais sans faire exécuter la sentence. Force était donc restée à la loi, mais la victoire avait coûté cher. L'acte du *Habeas corpus* avait été suspendu un instant; la statue de la liberté avait pour la première fois été voilée, et cela dans l'État qui s'était

toujours fait remarquer par son patriotisme et son ardent amour de la liberté ! C'était d'un fort mauvais augure pour l'avenir de la république naissante.

C'est bien ainsi que l'opinion publique prit la chose aux États-Unis. Les troubles du Massachusetts firent réfléchir. Ils fixèrent une impression qui commençait à devenir générale : on sentait qu'un changement politique décisif était devenu absolument nécessaire. Ce qui frappa tout le monde, comme le point le plus important, ce fut le besoin de réorganiser le gouvernement fédéral sur des bases nouvelles, de façon à ce qu'il fût revêtu de pouvoirs à la hauteur de ses importantes fonctions. Le 21 février 1787, le Congrès passa une résolution adoptant un projet de convention pour la révision de la constitution fédérale. Presque tout ce que l'Amérique renfermait d'hommes distingués, Franklin, Madison, Mason, Hamilton, King et bien d'autres, se trouvèrent réunis sous la présidence de Washington. L'assemblée appartenait au parti conservateur. Le parti démocratique proprement dit, dont le plus illustre chef, Jefferson, était en Europe, ne se trouva pas représenté dans la convention. C'est que la triste condition du pays avait amené une profonde réaction contre les hommes qui insistaient surtout sur la capacité du peuple de se gouverner lui-même. Les créanciers de l'État, — et ils étaient légion, — demandaient avant tout un gouvernement qui eût la main assez forte pour contraindre le peuple à payer. Dans un certain monde, on prononçait même tout bas le mot de monarchie comme l'institution seule propre à porter remède à la mauvaise administration dont le gouvernement populaire s'était rendu coupable.

Dès les premiers jours de la réunion, il fut évident que la question des pouvoirs respectifs des divers États et de l'Union deviendrait le point le plus difficile à régler. Il s'agissait de savoir si on conserverait, comme par le passé, une simple confédération d'États complétement indépendants, et dont l'expérience avait montré l'inefficacité, ou bien si on établirait un gouvernement fédéral fort, constituant les diverses

républiques en une seule nation et faisant primer dans certains points déterminés, et en cas de conflit, la souveraineté de l'ensemble. Les petits États, craignant pour leur autonomie, visèrent à diminuer autant que possible la compétence du pouvoir fédéral que les grands États désiraient voir se fortifier.

Quand il fut question de la branche populaire de la législature fédérale, l'idée de la faire élire directement par la nation suscita quelque opposition. Moins le peuple aura à se mêler directement du gouvernement, disait-on, et mieux les choses marcheront. « Tous les maux dont nous avons à souffrir, ajouta un autre délégué, procèdent de l'excès de la démocratie. Ce n'est pas que le peuple manque de vertu, mais il est la dupe de prétendus démocrates. Je n'ai été que trop républicain jusqu'à présent, poursuit le même membre, mais l'expérience m'a rendu attentif aux dangers d'un esprit niveleur. » Ce langage était évidemment un effet de la réaction que les troubles du Massachusetts avaient provoquée dans certains esprits. Mais c'étaient là des impressions personnelles qui ne devaient point prévaloir. Les membres les plus importants du Congrès, Wilson, Madison et Mason, rappelèrent que le gouvernement républicain devait reposer sur la confiance générale et que le seul moyen de l'assurer, c'était de confier à l'élection du peuple une des branches de la législature.

Le choix des membres de la seconde chambre provoqua des discussions plus vives. C'est qu'ici les prétentions des deux partis allaient se trouver en présence. Le sénat ne devait pas représenter seulement l'élément conservateur, il était en outre appelé à être le gardien des droits des États, et par suite, il fallait veiller à ce que la plus grande population n'accordât pas à ceux qui étaient prépondérants une proportion de sénateurs qui annulât ceux des autres. L'élection de cette seconde chambre fut confiée aux législatures locales; contrairement aux prétentions des petits États, qui demandaient l'égalité, il fut décidé que le nombre de ses

membres serait proportionné à celui des représentants siégeant dans la chambre populaire.

Mais qu'est-ce qui déterminerait cette proportion? Ce fut là encore une grosse question qui dut être longtemps débattue. Les uns voulaient que les habitants libres servissent de base; d'autres, insistant sur le fait que l'argent était une puissance, demandèrent que la représentation fût en rapport avec le chiffre des contributions. On finit par convenir qu'on prendrait pour base la population libre et trois cinquièmes de la population esclave.

Quand on aborda la question du pouvoir exécutif, un certain embarras se trahit dans l'assemblée. L'administration serait-elle remise aux mains d'une ou de plusieurs personnes? Les membres de la convention se regardèrent pendant quelque temps sans oser émettre une opinion. La proposition de confier le pouvoir à une seule personne fut adoptée, bien qu'un membre dénonçât cette forme de gouvernement comme le germe de la monarchie. Dans une séance suivante, on eut occasion de revenir sur ce sujet. Un des délégués les plus importants, Hamilton, émit des doutes sur la valeur du gouvernement républicain et exprima toute son admiration de la constitution anglaise, qui lui paraissait être le seul vrai modèle. Il finit cependant par admettre que, vu les circonstances du pays et la différence des mœurs et des usages, il fallait s'en tenir à la forme républicaine. On ne put arriver à un résultat définitif sur le mode à adopter pour l'élection du pouvoir exécutif. Il y eut unanimité pour confier au sénat la nomination des juges fédéraux et autres magistrats. La législature avait le droit de frapper de veto toute loi portée par les États particuliers qui serait contraire à la constitution fédérale ou à des traités conclus avec des puissances étrangères.

Ce premier projet, qui jeta les bases définitives du gouvernement de l'Union, ne fut cependant pas accepté d'emblée. Le comité qui le présenta avait décidé que les États ne seraient pas également représentés dans le sénat. Cette disposition déplut fort à ceux qui défendaient les droits des diverses

provinces et fit surgir un nouveau projet conçu à leur point de vue, « le plan du New-Jersey, » opposé au précédent qui était celui de la Virginie. Le tout fut renvoyé à un nouveau comité, et la discussion dut recommencer sur l'ensemble.

Quand les débats s'ouvrirent de nouveau, ce fut avec beaucoup d'animation et même d'acrimonie. La grande affaire était de régler dans quelle proportion les divers États seraient représentés dans la législature fédérale. Effrayé de la tournure que prenaient les choses, Franklin chercha à apaiser l'orage en faisant appel aux sentiments religieux. Il proposa qu'on nommât un chapelain et que les séances de la convention fussent ouvertes par la prière. Madison fit remarquer que si on se mettait si tard et pour la première fois à prier, on risquerait d'alarmer le public en lui faisant croire que tout allait au plus mal. Il ne fut pas donné suite à cette proposition.

Le principe d'une représentation proportionnée à la population ayant été maintenu pour les deux branches de la législature, les représentants des droits des États furent tellement irrités qu'on pût croire un instant que la convention allait se dissoudre. Sur la proposition de Franklin, qui fit défection, la majorité consentit, de fort mauvaise grâce, à ne maintenir le principe de la proportionnalité que pour la chambre populaire, tandis que chaque État aurait dans le sénat un nombre égal de représentants.

Mais toutes les difficultés reparurent lorsqu'il fut question de régler le nombre des membres de la chambre populaire. Serait-il fixé une fois pour toutes, ou varierait-il suivant la condition des États? sur quel pied les futurs États seraient-ils admis? Les primitifs devaient-ils prendre des mesures pour s'assurer une majorité perpétuelle? Devait-on avoir égard à la richesse? comment pouvait-elle être appréciée?

Toutes ces questions amenèrent dans la convention une nouvelle division des partis. On vit apparaître l'antagonisme du Nord et du Sud; de graves débats éclatèrent; de part et d'autre on menaça de se retirer et une fois encore on put croire que l'entreprise allait échouer.

Le Sud demandait qu'on lui accordât un nombre de représentants proportionné à celui de ses esclaves ; le Nord répliquait que puisqu'ils n'étaient pas représentés dans les législatures locales, les nègres n'avaient nul droit de l'être dans les chambres fédérales. De deux choses l'une, ou bien les Africains n'étaient qu'une simple propriété et alors on ne devait pas s'en inquiéter quand il s'agissait de politique, ou bien ils étaient des personnes et alors il fallait leur accorder, comme à tout le monde, le droit de voter. Si on ne voyait en eux qu'un élément de richesse pourquoi n'aurait-on pas égard aussi à d'autres portions de la fortune des États pour déterminer le nombre de leurs députés ? On finit par décider que, quant à la chambre populaire, la population de chaque État servirait de base pour fixer le nombre de ses représentants, et que les nègres ne compteraient que pour trois cinquièmes. Le principe de l'égalité des représentants fut maintenu pour le sénat. La suprématie de la législature fédérale fut du reste ouvertement proclamée : les actes constitutionnels du Congrès et ses traités avec les puissances étrangères devaient être la loi suprême du pays.

Quelques membres proposèrent qu'on fixât un certain cens électoral pour l'éligibilité aux fonctions de président, de membre de la législature et de magistrat fédéral. Cette proposition trouva son plus grand adversaire dans Dickinson, un des membres les plus riches de toute l'assemblée. Il mit en doute la convenance qu'il y aurait à introduire, dans une république, une vénération particulière pour la fortune. Il avait toujours compris, disait-il, que dans une république, on devait viser à inspirer le respect de la pauvreté et de la vertu. Il serait tout à fait inconvenant qu'un homme bien qualifié ne fût pas éligible dans une république au sein de laquelle le mérite devait constituer le principal titre à la confiance publique, aux honneurs et aux récompenses.

Le Sud et le Nord eurent encore à se mesurer quand il fut question de fixer les attributions du Congrès pour ce qui concernait les droits de douane et les lois de navigation. Le premier demandait qu'il ne fût mis aucun droit de sortie sur les

produits du sol, ni sur les nègres, et que la traite de ceux-ci fût autorisée ; toutes les lois de navigation ne pouvaient passer que par un vote des deux tiers des voix.

Ces prétentions irritèrent le Nord qui refusa absolument de s'y soumettre. King dénonça l'introduction de nouveaux esclaves comme un grand sujet de scandale pour la majorité du peuple américain. Mais ce n'était pas tout. On voulait importer des nègres et les exportations, produit de leur travail, n'auraient pas contribué pour leur part à augmenter le revenu public, destiné à aider le gouvernement et à défendre leurs maîtres? C'étaient là des exigences trop iniques et trop absurdes pour que le Nord pût jamais s'y soumettre. Ou bien on ne devait pas tenir compte des esclaves pour fixer le nombre des députés à la législature ou bien il fallait mettre un impôt sur les exportations.

On se tira d'affaire par un compromis, par un marché. Le Nord obtint que le Congrès aurait une compétence absolue pour tout ce qui concernait les lois de la navigation, en revanche le Sud put continuer la traite des nègres encore pendant vingt ans, jusqu'en 1808.

Ce troisième grand compromis mit un terme aux débats importants : on n'eut plus qu'à régler certaines dispositions accessoires. La plus importante de toutes fut celle qui concernait le droit d'extradition. Il fut entendu que les États se livreraient mutuellement les criminels fugitifs. Le Sud demanda aussitôt que la mesure s'appliquât également aux esclaves, ayant abandonné leurs maîtres. Le Nord éleva plusieurs objections. Il fut décidé qu'on ne ferait pas une mention expresse des esclaves ; mais on adopta une formule, vague et élastique, qui pouvait s'appliquer aux apprentis et aux esclaves.

Quand le moment d'adopter l'ensemble de la constitution fut arrivé, il se trouva qu'aucun parti n'en était complétement satisfait. Leur position avait été entièrement changée, par suite des concessions mutuelles qu'il avait fallu se faire. Plusieurs membres de la convention, adversaires décidés d'une

simple confédération et de l'égalité absolue des États, commencèrent à être effayés de la grande force du gouvernement fédéral qu'ils avaient contribué à créer. D'autres au contraire, qui, au début, s'étaient montrés d'ardents défenseurs des droits des États, avaient fini par voter en faveur des mesures qui fortifiaient le pouvoir exécutif fédéral, dans lequel ils voyaient un contre-poids au pouvoir législatif des grands États. Une troisième classe enfin trouvait le gouvernement fédéral trop faible encore ; ils déclarèrent néanmoins se ranger au projet comme étant ce qu'on pouvait faire de mieux pour le moment. Le jour du vote arrivé on se fit de nouvelles concessions sur la proposition de Franklin et de Washington, en vue d'obtenir l'unanimité : mais trois membres présents refusèrent leur signature; quelques-uns avaient déjà quitté la convention dégoûtés de ce qui s'y passait (11 septembre 1787).

Naturellement l'adoption définitive de la constitution fut soumise à la ratification des divers États. Le résultat était fort incertain. Comme le secret le plus absolu avait été gardé sur les débats qui avaient eu lieu dans le sein de la convention, l'opinion publique n'avait pas eu occasion de se manifester. Mais tout portait à croire que maintenant qu'elle était mise en demeure de le faire on verrait apparaître les mêmes éléments d'antagonisme qui avaient éclaté dans le sein de l'assemblée constituante. Le souvenir de la domination anglaise était encore trop récent pour qu'on ne songeât pas à comparer le gouvernement fédéral, devenu trop fort, à la tyrannie de la mère patrie dont on venait de secouer le joug. Qu'est-ce qui certifiait à chaque État que la faible part qu'il avait dans la souveraineté générale serait une garantie suffisante contre les empiétements de ce grand pouvoir dont on voulait revêtir le gouvernement fédéral ?

Le caractère exclusivement conservateur de l'assemblée constituante devint aussi un grief qui fut aisément populaire. Ses membres avaient montré une faveur particulière pour la propriété. A leurs yeux ce n'était pas un droit qu'il s'agissait de protéger comme bien d'autres, mais le droit par excellence, qui

devait être entouré de garanties et de priviléges exceptionnels. On avait agi sous l'impression que le plus grand des malheurs, c'était l'incapacité des États de lever les impôts indispensables pour faire honneur aux engagements publics. L'esprit démocratique et niveleur était considéré comme la cause de tout le mal.

On allait maintenant se mesurer avec ce parti; s'il n'avait pas été représenté dans le sein de la convention, il était puissant dans les diverses législatures, et fort populaire. Sa grande objection fut que la constitution fédérale ne renfermait aucun bill des droits, et n'offrait pas de garanties à la liberté personnelle. En conséquence, plutôt que d'accepter de nouvelles charges, les législatures furent invitées à répudier les anciennes. On devait prendre garde de ne pas sacrifier la liberté individuelle aux intérêts de la propriété, le bien-être de la multitude aux convenances de quelques-uns. D'un bord entièrement opposé, on objecta que la nouvelle constitution fédérale permettait au Congrès d'abolir l'esclavage.

Malgré cette défiance et cette hésitation, le projet de constitution gagna immédiatement les sympathies d'une grande partie des citoyens influents. Les créanciers des États et les négociants se prononcèrent dans le même sens, ainsi que tous ceux qui étaient convaincus de l'insuffisance du régime qui avait régné jusqu'alors. Les démagogues crurent défendre leur cause en se prononçant contre une constitution qui ne leur paraissait pas faire la part assez belle à la souveraineté des États. Les partisans du papier-monnaie, tous ceux qui avaient à gagner dans le trouble des révolutions, se prononcèrent dans le même sens. A ces adversaires intéressés, se joignirent bon nombre d'hommes respectables et influents qui préféraient courir les chances de l'anarchie plutôt que d'accepter une constitution fédérale qui leur semblait favoriser la tyrannie, et devoir aboutir à de grands abus, sinon au renversement de la liberté.

Les fédéralistes, ce fut le nom que prirent les partisans du projet, publièrent alors *le Fédéral*, journal admirablement bien

rédigé par Hamilton et Madison, qui gagna beaucoup d'amis à leur cause.

L'État du Delaware fut le premier à donner sa ratification; puis vinrent le New-Jersey, la Georgie et le Connecticut. On attendait avec un vif intérêt l'attitude qu'allait prendre le Massachusetts, dont la décision devait influencer ses voisins. L'issue des débats engagés était très-incertaine. Si le clergé, les avocats, les négociants et les anciens officiers étaient à peu près unanimes en faveur du projet, il était repoussé par les partisans du papier-monnaie, et par les hommes qui avaient pris part à la dernière insurrection. En somme, l'aristocratie du talent et de la richesse était pour la nouvelle constitution que les masses repoussaient. Celles-ci, et ce fait était des plus graves, étaient dirigées par un homme important, Gerry, qui avait siégé dans la convention fédérale. Les fédéralistes rallièrent les incertains en proposant neuf amendements qui seraient soumis au premier Congrès. La constitution déclarait qu'elle pourrait être ainsi amendée du consentement des trois quarts des États. La convention du Massachusetts ratifia le projet par 187 *oui* contre 168 *non*.

Le New-Hampshire adopta la même marche; le Maryland et la Caroline du Sud, ratifièrent également, non sans présenter aussi quelques amendements. Le nombre des ratifications s'élevant à neuf, le sort du projet était assuré, car on avait sagement décidé qu'il deviendrait exécutoire dès que ce chiffre serait atteint. La Caroline du Nord ne donna qu'une ratification conditionnelle, le Rhode-Island seul refusa de ratifier. La nouvelle constitution entra en vigueur le 4 mars 1789; Washington avait été nommé président, John Adams, vice-président.

L'installation de ces deux principaux fonctionnaires fédéraux donna lieu à quelques débats fort animés et caractéristiques. Washington, en se rendant à New-York pour prêter serment, avait été reçu partout avec de grandes démonstrations d'enthousiasme et de reconnaissance; les populations entières s'étaient jointes aux députations officielles pour le saluer

à son passage. La ville de New-York, de son côté, avait tenu à honneur de ne point demeurer en arrière. Tout cela n'avait pas été sans éveiller les soupçons des républicains rigides qui voyaient déjà dans toutes ces démonstrations un signe précurseur de toutes les pompes solennelles de la monarchie. Leur alarme fut plus grande encore lorsqu'on se demanda s'il conviendrait de désigner le président et le vice-président par des titres particuliers. A la vérité, un comité de la chambre des représentants et du sénat décida qu'on s'en tiendrait tout simplement aux désignations employées par la constitution elle-même. Mais le sénat ne se rangeant pas à cette décision, proposa qu'en s'adressant à Washington on l'appelât : « Sa Grandeur, le Président des États-Unis et le protecteur de leurs libertés. » Cette tentative de revenir sur un point déjà réglé, provoqua une vive opposition de la part de la chambre des représentants.

Il fallut cependant céder et nommer une délégation chargée de conférer avec le sénat. Mais ce comité ne fit jamais de rapport. La chambre des représentants avait résolu pratiquement la difficulté : en désignant Washington tout simplement comme président des États-Unis, elle avait établi un précédent dont on ne devait plus se départir.

CHAPITRE XVIII

HISTOIRE POLITIQUE 1789 A LA GUERRE DE 1812.

I. — FÉDÉRALISTES ET DÉMOCRATES.

L'évolution qui avait eu pour résultat de substituer la constitution définitive des États-Unis aux *articles de confédération,* avait eu lieu au moyen de trois grands compromis : on avait concédé aux petits États un nombre de sénateurs égal à celui des grands ; les trois cinquièmes des esclaves avaient compté pour fixer le nombre des membres de la chambre des représentants ; enfin il avait été convenu que la traite des noirs pourrait encore durer pendant vingt ans.

Les compromis ne sont que des concessions mutuelles auxquelles on a recours quand il s'agit de concilier des intérêts ou des principes opposés. Dans ce dernier cas — et c'est celui qui se présenta alors — ils ne peuvent être que des trêves, des armistices plus ou moins prolongés. Aussi la lutte éclata-t-elle avant peu, et toute l'histoire des États-Unis, depuis 1789 jusqu'à aujourd'hui, est-elle dominée par l'antagonisme des intérêts et des principes que la convention révisioniste crut un instant désarmer en leur imposant des concessions

mutuelles. Au fait, il n'y a que deux principes en présence, mais ils sont bien décidément incompatibles : l'esclavage et la liberté. Les trois compromis n'avaient en effet qu'un but unique : rassurer le Sud alarmé en lui garantissant, par des moyens factices, une égalité chimérique avec les États libres qui allaient bientôt le devancer à tous égards. Il était déjà assez étrange que le nègre qui, aux yeux des planteurs, n'était guère qu'une chose, se trouvât en apparence revêtu de certains droits électoraux pour les passer aussitôt à son maître. Puis, à quoi servirait le principe de l'égalité des représentants dans le sénat? Du moment où de nouveaux États libres se formeraient en plus grand nombre, elle devenait illusoire. Il fallait que, pour maintenir l'équilibre, le Sud se mît à faire de la propagande en faveur de son institution particulière. Voilà comment l'esclavage qui, d'un commun accord, n'avait guère été considéré que comme une institution transitoire et temporaire, allait chercher à se perpétuer jusqu'au jour, fort rapproché, où il tenterait de s'assurer la prépondérance dans l'Union américaine. Le troisième des compromis, en apparence le moins fâcheux, puisqu'il ne consistait qu'à prolonger la légalité de la traite pendant vingt ans encore, devait contribuer plus que les autres à amener le résultat final. Son moindre inconvénient était d'augmenter la population servile dans la république ; il était surtout grave en ce qu'il imposait au Nord un sacrifice moral, prélude de bien d'autres. En outre, le Sud devait toujours plus s'habituer à l'esclavage, qui, après avoir été une institution passagère, dont il prévoyait la fin sans le moindre trouble, allait lui apparaître comme indispensable à sa prospérité et à son indépendance. Avant que la traite fût légalement abolie, les nouveaux intérêts du Sud y aidant, il aurait trouvé soit des moyens de la continuer d'une manière clandestine, soit des expédients nouveaux pour se procurer des nègres.

Mais avant qu'on en vînt là, l'équilibre des grands partis politiques devait être entièrement changé. Nous connaissons déjà l'antagonisme des fédéralistes et des anti-fédéralistes.

Nous avons vu que c'est à peu près sous l'influence exclusive des premiers que la constitution définitive des États-Unis fut rédigée; mais les seconds, qui représentaient les droits des États pris isolément, ne devaient pas tarder à reprendre leur revanche. Le problème économique et moral de l'esclavage se compliqua alors d'une question politique. Une fois maîtres de la situation, les anti-fédéralistes, sous le nom de démocrates et de républicains, affaiblirent les États-Unis en face de l'Europe, en même temps que, pour se maintenir au pouvoir, ils s'alliaient avec le Sud et transformaient un problème moral et économique en question de parti devant finalement aboutir à la crise que les États-Unis traversent dans ce moment. C'est ainsi que les succès et les échecs de l'esclavage se trouvent liés d'une manière très-étroite à la formation, au triomphe et à la dissolution d'un parti politique qui, par une étrange antiphrase, s'arroge éminemment le titre de démocratique.

La convention qui avait arrêté la constitution définitive était à peine dispersée que l'antagonisme éclatait de nouveau entre les fédéralistes et leurs adversaires, à l'ouverture de la seconde session du premier Congrès. Il portait sur la prétention des anti-fédéralistes de faire délivrer aux représentants du peuple des mandats impératifs auxquels toutefois ils ne seraient pas tenus d'obéir! Le parti contraire, tout en accordant que la souveraineté résidait dans le peuple, maintint que celui-ci, qui pouvait changer la constitution, était tenu de l'observer aussi longtemps qu'elle existait. Et puis, les habitants d'un ou de plusieurs districts pouvaient-ils donc passer à eux seuls comme les organes de la volonté de la nation entière? n'était-il pas possible qu'ils fussent en opposition avec elle? La théorie des mandats impératifs, d'ailleurs présentée avec une réserve contradictoire, fut donc abandonnée.

Dès la session suivante, l'attention se porta sur la dette de guerre qui était la grande préoccupation du moment. Tandis que le Nord demandait qu'elle fût consolidée et mise tout entière, tant celle des États que celle de la Confédération, à la charge de cette dernière, le Sud inclinait à la banqueroute.

On lui fit accepter des résolutions plus équitables en fixant le siége du gouvernement dans sa propre zone, comme il le désirait. Les chefs des anti-fédéralistes, après avoir concouru à amener ce dernier résultat, n'en attaquèrent pas moins les mesures qu'il nécessita, comme par exemple l'établissement d'une banque nationale.

A l'ouverture du second Congrès (1791), on put s'apercevoir que la position respective des partis était déjà modifiée. Le lendemain de l'adoption de la constitution, ils avaient paru vouloir se débander et se confondre : tandis que des anti-fédéralistes soutenaient la politique financière du gouvernement, elle était combattue par des fédéralistes. Tout change d'aspect à l'ouverture du second Congrès. Les anti-fédéralistes semblent avoir pris leur parti de la constitution pour faire porter sur la politique financière tout le poids d'une opposition déjà systématique, en attendant qu'elle devienne séditieuse.

Cette attitude nouvelle fut due à l'apparition sur la scène politique d'un homme qui devait exercer une influence décisive sur les destinées de son pays, Thomas Jefferson. Récemment arrivé de Paris, où il avait représenté les États-Unis, il était plus ou moins imbu de l'esprit révolutionnaire. Franchement hostile à l'alliance de la religion et de la liberté, qui jusque-là avait fait la force de l'esprit public dans le Nouveau Monde, il allait pousser jusqu'à l'absurde l'idée américaine qui demande que l'État gouverne aussi peu que possible, et contribuer ainsi au relâchement du lien fédéral. « Je n'ai différé de Washington qu'en un point, disait-il ; j'avais plus de confiance que lui dans l'intégrité et la discrétion naturelle du peuple..... Je ne suis pas d'accord avec Jésus-Christ sur tous les points ; je suis un matérialiste : Jésus-Christ avait pris le parti du spiritualisme. » En politique, ses théories étaient celles de l'anarchie. A ses yeux, les gouvernés étaient tous des agneaux, les gouvernants des loups, des Mammouths, qu'il fallait égorger. Professant la théorie qu'une génération ne peut pas en lier une autre, il demandait la banqueroute tous les

vingt ans ; son idéal de gouvernement était celui des sauvages qui s'en passent. Non content de sympathiser avec les mouvements socialistes qui avaient ensanglanté le Massachusetts, Jefferson en croyait le retour périodique indispensable au salut de l'État. « Dieu nous garde, écrivait-il à ses amis, de rester jamais vingt ans de suite sans une semblable insurrection !... Je tiens pour avéré que de temps en temps une petite émeute est une bonne chose, et aussi nécessaire dans le monde politique que les orages dans le monde physique... L'arbre de la liberté a besoin d'être rafraîchi quelquefois dans le sang des tyrans et des patriotes..... Il est vrai qu'en échouant, les rébellions confirment généralement les empiétements de droits qui les ont fait naître. L'observation de cette vérité doit rendre un honnête gouvernement républicain assez modéré dans la compression des révoltes pour ne pas trop décourager le peuple. » Tout en professant ces doctrines, Jefferson, homme de beaucoup de talent, trouvait moyen d'unir le zèle d'un fanatique à la prudence et à la réserve consommées d'un diplomate. Il se bornait à insinuer ou à faire émettre par d'autres des principes qu'il savait devoir le compromettre, se réservant de profiter plus tard du chemin qu'ils auraient fait dans l'esprit public.

On comprend sans peine l'influence qui était assurée à un tel homme, le lendemain de la proclamation d'une constitution fédérale sortie d'un enfantement laborieux, alors que bien des gens se demandaient avec inquiétude si elle était née viable. Si Thomas Jefferson s'était essayé à organiser le parti démocratique pendant cette période agitée qui sépara la guerre de l'indépendance de l'adoption de la constitution définitive, tout porte à croire qu'il eût moins aisément réussi. C'est qu'alors chacun avait l'occasion de voir les effets pratiques de ses doctrines ; tout le monde en souffrait : les États-Unis faibles et méprisés semblaient à la veille de se dissoudre. Jefferson fut donc heureusement servi par son ambassade à Paris. Il disparaît de la scène publique au moment critique pour y reparaître juste au jour où le terrain se trouvait admirable-

ment bien préparé pour lui assurer la sympathie des masses et le succès définitif.

D'abord, n'ayant pas été lui-même témoin des graves inconvénients de son système, il allait lui être permis de le préconiser avec une certaine bonne foi. Ensuite la nation elle-même, en oubliant les maux auxquels Washington et ses amis l'avaient arrachée, était toute portée à réagir dans un autre sens. Après s'être un instant arrêtés sur la pente, les États-Unis, le péril passé, étaient disposés à y glisser de nouveau. A la réaction contre la démocratie, d'où était sortie la constitution définitive, allait succéder un mouvement contre le fédéralisme qui devait porter au pouvoir les partisans des droits exclusifs des États. Thomas Jefferson était d'autant plus propre à servir un tel mouvement, qu'il était de cette école qui fait consister toute la sagesse politique à se mettre à la remorque des masses et à se laisser porter par elles. Au droit divin des rois, il avait dans son credo politique substitué le droit divin du peuple.

Les hommes qui allaient être appelés à résister à l'influence naissante de Jefferson et à ses intrigues appartenaient à une tout autre école. L'approbation de leur conscience leur était chère avant tout : ils suivaient fidèlement la voie qu'ils estimaient la plus juste et la plus droite sans s'inquiéter suffisamment des tentatives qu'on faisait pour présenter leurs intentions sous un faux jour. Non-seulement ils se bornaient à opposer leur mépris à de sottes calomnies, dont ils dédaignaient de se justifier, mais encore ils ne sentaient pas le besoin de ne leur fournir aucun prétexte. Hamilton, par exemple, justement parce qu'il se savait franchement républicain, ne dissimulait dans aucune occasion sa préférence pour la constitution anglaise, qu'il regardait comme plus parfaite que celle des États-Unis. Ayant l'habitude de penser tout haut, il prononçait souvent des paroles imprudentes que Jefferson recueillait avec soin et faisait colporter par ses fidèles. John Adams, aussi bon républicain que le précédent, ne craignait nullement de compromettre sa popularité en avouant hardi-

ment le dégoût que lui inspiraient les principes niveleurs qui tendaient à se propager avec les progrès de la révolution française. L'amour de la supériorité, la recherche des distinctions, la soif de l'admiration et des applaudissements, lui semblaient être la cause de toutes les dissensions civiles, particulièrement en France. De là dans tout pays d'incessantes tentatives pour s'emparer du pouvoir. Bien loin de vouloir résister à ces passions, si générales et si profondément enracinées dans la nature humaine, John Adams estimait qu'il fallait transiger avec elles, convaincu qu'on n'aurait l'ordre et la paix que lorsqu'une part légitime leur aurait été franchement accordée. Voilà comment il en était venu à dire que pour satisfaire ces travers d'une manière innocente, il ne fallait pas reculer devant l'emploi des titres honorifiques et l'usage de certaines cérémonies plus ou moins pompeuses. Il allait même jusqu'à désirer la création d'un Sénat dans lequel il y aurait eu des siéges pour tenter la légitime ambition des hommes riches ou appartenant à d'anciennes familles. Il est vrai qu'en vue d'éviter les inconvénients de ce régime aristocratique, il réclamait, pour le contre-balancer, une chambre populaire reposant sur les plus larges bases. De plus, dans sa pensée, un pouvoir exécutif fort devait être chargé de tenir la balance égale entre les deux chambres, et prévenir les empiétements graduels de l'une sur l'autre.

Or, c'était précisément cet équilibre savamment obtenu qui déplaisait à Thomas Jefferson et à ses amis, chauds et exclusifs partisans de la souveraineté du peuple. Ils surent relever à propos toutes les déclarations que leurs adversaires faisaient dans un sens et voiler les principes qui, dans leur intention, devaient leur servir de contre-poids.

Comme si l'honnête imprudence de Hamilton et d'Adams n'avait pas déjà suffi pour les compromettre, Jefferson se trouva admirablement bien placé pour en profiter. En débarquant à New-York, il avait appris que Washington lui avait ménagé une place importante dans le cabinet en l'appelant au ministère des affaires étrangères. A peine installé dans ses

fonctions, il se persuade qu'il existe une conspiration destinée à supplanter la république par la monarchie, et que Hamilton et Adams sont les promoteurs de ce coup d'État à la veille d'éclater. Aussitôt Jefferson se met en tête de contrecarrer ces projets avec toute l'ardeur d'un fanatique et la prudence consommée d'un homme peu scrupuleux. Le plus pressant, à ses yeux, est de se faire l'espion et le censeur de ses collègues dont il consigne jour par jour les hérésies politiques dans un livre de notes qu'il publiera plus tard pour justifier sa conduite. Les faits les plus simples sont mal interprétés; les paroles les plus innocentes, détournées de leur sens. Jefferson réussit même à présenter sous un faux jour les mesures qu'il a, pour sa part, contribué à faire adopter. La consolidation de la dette, à laquelle il a donné les mains, n'a eu, selon lui, qu'un unique but, acheter des partisans à Hamilton et préparer l'avénement du régime aristocratique et monarchique. Les fédéralistes qui composent la majorité du Congrès et qui comptent dans leurs rangs presque tous les fondateurs des États-Unis, sont dénoncés comme « l'escadron corrompu » par Jefferson et ses amis, qui, renonçant au nom d'anti-fédéralistes, se donnent le titre de démocrates et de républicains. Ils veulent faire entendre par là qu'ils sont les seuls vrais amis de la constitution et du gouvernement populaire, qu'il s'agit de sauvegarder contre les ténébreuses entreprises des aristocrates et des monocrates. La *Gazette nationale*, inspirée par Thomas Jefferson, eut pour mission de reproduire périodiquement ces mêmes calomnies. Ce journal fut bientôt consacré à décrier passionnément le gouvernement et ses mesures, tandis qu'il ne tarissait pas en éloges de Jefferson et de ses amis.

Le parti démocratique était donc en train de se former: en prenant le titre de républicain il avait arboré son drapeau et jeté son cri de guerre. En déclarant la patrie en péril, on était sûr de faire passer les masses par où l'on voudrait, grâce à l'épouvantail commode qu'on avait ingénieusement inventé. Bientôt une lutte éclate dans le sein même du cabinet et

Washington est obligé d'intervenir entre Hamilton et son adversaire, pour appeler le premier à s'expliquer.

Ces tiraillements duraient à peine depuis une année sans avoir donné lieu à aucun éclat public lorsque Jefferson manifeste le désir de se retirer. Il paraît avoir voulu demander à la retraite le même genre de services que lui avait rendus l'ambassade de Paris. L'avenir du parti démocratique étant assuré, son chef n'avait qu'à perdre en restant exposé journellement aux attaques de ses adversaires, entouré d'amis qui pouvaient le compromettre par leur imprudence, tandis qu'il avait tout à gagner à aller attendre que le flot montant de la popularité allât le chercher dans sa retraite pour en faire le sauveur de la patrie. Aussi Jefferson insistait-il beaucoup auprès de Washington, possédé d'un plus sincère désir de renoncer à la vie politique, pour qu'il ne lâchât pas le gouvernail de l'État dans un moment si critique. Seul, Washington pouvait déjouer les projets des fédéralistes en acceptant une seconde fois la présidence; s'il s'y refusait l'opposition serait impuissante à prévenir, à elle seule, l'avénement de la monarchie. Jefferson faisait donc un devoir de conscience à Washington de ne pas abandonner la partie avant d'avoir assuré l'avenir du gouvernement qu'il avait fondé; au fond il paraît avoir surtout désiré que Washington occupât la présidence jusqu'au moment où son propre parti serait assez fort pour le porter lui-même aux affaires. Le président, qui semble avoir pénétré les desseins de son ministre, lui rendit égards pour égards : comment un homme aussi important que lui pouvait-il songer à se retirer dans un moment si grave? N'était-il pas indispensable pour servir de contre-poids à l'influence de Hamilton dont il signalait lui-même les dangereux effets?

Thomas Jefferson resta donc dans le cabinet. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir combien avait été heureuse l'inspiration qui lui conseillait la retraite. Hamilton, poussé à bout, finit par dénoncer les intrigues de Jefferson et de ses amis, leurs secrets rapports avec les ennemis de la constitution, en les sommant d'avoir à opter entre le gouvernement et l'oppo-

sition. Bien que l'attaque fût anonyme on y reconnut la plume de Hamilton ; Washington intervient alors ouvertement et force les deux rivaux à s'expliquer. Après cet éclat Jefferson ne put songer à se retirer, de peur de se donner l'air de céder aux attaques de ses adversaires.

Il fut bientôt soumis à une épreuve plus rude encore. Si le chef des démocrates, politique consommé, n'avait point réussi à se garder de tout faux pas, les ardents du parti devaient être moins heureux encore. Ils avaient poussé l'imprudence jusqu'à engager les populations de l'ouest de la Pensylvanie à se mettre en révolte ouverte contre le pouvoir fédéral à l'occasion de la perception de l'impôt des boissons. Washington exigea qu'une proclamation blâmant la conduite des émeutiers fût contre-signée par Thomas Jefferson comme par les autres membres du cabinet (1792).

Malgré ces imprudences, le parti démocratique continuait à gagner du terrain. Pour entretenir l'agitation, il avait cherché à faire censurer Hamilton par la Chambre des représentants, et s'était opposé à la réélection de J. Adams à la vice-présidence, prétendant faire par là une manifestation anti-monarchique. Les démocrates échouèrent, mais non sans avoir une minorité de 73 voix sur 130. L'installation de Washington à la présidence leur fournit l'occasion de nouvelles insinuations. Pour éviter toute pompe, Jefferson demanda que le président prêtât serment dans sa propre maison et non pas devant le Sénat (mai 1793). Cette même année, la nation ayant célébré avec quelque éclat l'anniversaire de la naissance de Washington, les démocrates en prirent occasion de s'alarmer ; ils y voyaient un pas dans la direction de la monarchie ; leur journal sonna l'alarme. Un membre de la Chambre des représentants poussa le puritanisme démocratique jusqu'à demander que la masse d'armes étant un symbole insignifiant et indigne d'un gouvernement républicain, fût envoyée à la monnaie pour être fondue. Plus de la moitié des membres de l'opposition votèrent en faveur de cette mesure.

En dépit de toutes ces petitesses, le parti démo-

cratique s'avançait d'un pas ferme vers la conquête du pouvoir, objet de toutes ses convoitises. Jefferson n'abandonnait nullement son idée d'une conspiration monarchique, bien qu'il sût à merveille que Washington, le seul candidat possible, était incorruptible et dépourvu de toute ambition. Dans l'aveuglement de sa passion c'est aux habitants de la Nouvelle-Angleterre qu'il prêtait ces projets liberticides. Washington, qui avait eu l'occasion de voir les puritains de près, pendant la guerre de l'indépendance, était entièrement rassuré. Sans doute, dans cette partie du pays comme ailleurs on eût pu trouver quelques hommes ayant des préférences personnelles pour la monarchie et la regardant comme la conséquence inévitable de l'augmentation des richesses, de la population et surtout des dissensions civiles; mais nul ne songeait à faire passer les théories dans les faits. Au fond il n'y avait nullement à choisir entre la monarchie et la république; la nation entière était pour cette dernière forme. En outre, de part et d'autre on accordait que le pays était organisé suivant les principes de la démocratie, non pas pure, mais représentative. On se divisait seulement quand il s'agissait de déterminer la place qu'il convenait de faire à l'élément démocratique; le débat, renfermé dans un cadre fort restreint, ne portait donc que sur deux genres de démocratie, à la vérité assez différents.

Quant à la constitution elle-même, qu'il s'agissait d'interpréter en la mettant en pratique, elle laissait voir assez clairement de quel côté elle penchait. Tout en faisant la part du peuple fort belle, bien qu'elle le donnât comme source de toute autorité, elle était loin de proclamer une arbitraire et absolue souveraineté du nombre. Rien ne le prouve mieux que les divers compromis auxquels il avait fallu recourir pour la faire adopter de tous. Ceux-là mêmes qui maintenant se donnaient comme les seuls vrais démocrates n'avaient-ils pas été dans la convention fédérale les champions des droits des États particuliers? En accordant à chaque État un nombre égal de sénateurs fédéraux, en tenant compte de la population esclave

pour fixer la quotité des représentants, n'avait-on pas rompu ouvertement avec les principes de cette démocratie qui veut qu'il ne soit tenu compte que du nombre? La place fort caractéristique qui avait si heureusement été faite au pouvoir judiciaire ne parlait pas moins hautement en faveur de la même thèse. Bien loin d'être une simple dépendance du pouvoir exécutif, et annuellement éligibles par le peuple, comme l'aurait demandé une démocratie radicale, les magistrats demeuraient inamovibles, sauf le cas de mauvaise conduite, et ne pouvaient être choisis que parmi des hommes de loi.

Malgré ces faits décisifs, la controverse s'était soulevée. En face des prétentions de Jefferson et de son école, le moment était venu où la nation entière était appelée à décider si la constitution serait pratiquée conformément à son esprit et à sa lettre, ou d'après des interprétations étrangères aux fondateurs des États-Unis.

Les diverses classes de la population et malheureusement aussi les principales sections du pays se prononçaient en tenant compte, non-seulement des principes, de l'éducation et du passé, mais aussi des passions et des intérêts. La magistrature et le barreau prenaient universellement parti pour la démocratie modérée. Les banquiers, les capitalistes, les négociants, tous ceux qui par leur industrie et leur travail s'étaient fait une position, se rangeaient à ces mêmes vues qui leur paraissaient garantir l'ordre et la liberté. Le clergé et le public religieux en général pesaient de tout le poids de leur influence dans la même direction. Ils y étaient conduits par leurs principes théologiques et ecclésiastiques. En effet, la doctrine de la chute de l'homme et de sa dépravation morale ne peut guère s'accommoder des théories extrêmes de la démocratie, qui veut que tout soit remis aux décisions d'une majorité plus ou moins éclairée. La distinction entre l'Église et la congrégation, rétablie dans le sein des dénominations les plus respectables et les plus influentes, témoignait que, du moins dans les choses de la foi, il ne faut

pas tenir compte du nombre seulement. Tels étaient les divers éléments qui constituaient cette aristocratie naturelle qui ne saurait jamais entièrement faire défaut dans le sein même de la société démocratique la plus avancée. Elle estimait que le pouvoir lui était dévolu ; elle n'avait aucune disposition à faire des pas nouveaux dans le sens des théories radicales, et la majorité du pays partageait la même opinion.

L'école contraire, qui était celle de la démocratie radicale, se recrutait essentiellement dans les rangs des petits propriétaires cultivant la terre de leurs mains et parmi les habitants libres. Presque partout ils étaient contenus, grâce à la supériorité que la richesse, les connaissances, la position sociale, en dépit de l'égalité devant la loi, conféraient à l'autre classe. Raison de plus pour avoir un œil jaloux ouvert sur toutes les tentatives pouvant aboutir à un amoindrissement de leurs droits en ayant l'air de favoriser une catégorie particulière de citoyens.

Jusqu'à présent, les partis politiques proprement dits n'avaient pas exploité l'antagonisme naturel et inévitable de ces deux grandes classes de la société. Fédéralistes et anti-fédéralistes avaient, chacun de leur côté, recruté des partisans soit dans l'une, soit dans l'autre. Il ne paraît pas même qu'à aucune époque subséquente les cadres politiques aient parfaitement coïncidé avec ceux de l'aristocratie et de la démocratie naturelles. Ce sont les divisions éclatant dans le sein même de l'aristocratie qui ont amené les grands triomphes de la démocratie, fort habile à s'assurer l'ascendant, en se portant en masse et comme un seul homme vers la fraction du parti contraire pour laquelle elle s'était prononcée. Plus rarement une des branches de l'aristocratie a su attirer dans son orbite la section de la classe contraire sur laquelle elle exerçait particulièrement de l'influence.

Lorsqu'il avait été question de consolider la dette publique et d'arrêter la politique financière, le barreau, le clergé, les négociants et les capitalistes, les grands propriétaires des États intermédiaires, à peu près tous les hommes intelligents

du Nord s'étaient prononcés pour les mesures proposées par Hamilton : les États du Nord avaient donc appuyé le gouvernement.

Au sud du Potomac, les planteurs étaient la branche toute puissante de l'aristocratie naturelle, tandis que les autres habitants ne comptaient guère pour rien. Or, les planteurs étaient généralement opposés à la consolidation de la dette; il leur avait donc été facile d'entraîner ces États dans l'opposition, en profitant du mauvais vouloir qui s'était déjà montré dans cette partie du pays contre la constitution fédérale elle-même.

Nous arrivons ici à un fait capital qui a dominé toute la politique des États-Unis pendant ce siècle et qui donne la clef de la crise qu'ils traversent depuis quelques années. Rien, à première vue, ne doit paraître plus contre nature qu'une alliance entre les planteurs, méprisant le travail pour vivre des sueurs du nègre, et la classe des artisans et des petits propriétaires du Nord vivant du fruit de leur industrie. Néanmoins une communauté accidentelle d'intérêts amena un rapprochement ; le parti démocratique se hâta de raffermir et d'étendre ce lien momentané, et, pendant plus d'un demi-siècle, il a su en faire le secret de sa force et de sa prépondérance presque absolue.

C'est sur le terrain des intérêts matériels que le Nord et le Sud se rencontrèrent pour se donner la main. La confédération et les États aussi bien que les particuliers étaient sortis de la guerre de l'indépendance chargés de dettes. Le fardeau pesait spécialement sur les planteurs aristocrates du Sud et sur les petits propriétaires démocrates du Nord. Comment n'auraient-ils pas fait alliance contre la constitution fédérale, tenue pour l'œuvre des riches et demandant que les contrats privés et publics fussent rigoureusement exécutés ? Ainsi fut fait. Le peu de disposition à s'exécuter, la terreur de nouveaux impôts, et aussi la jalousie des capitalistes qui avaient gagné à la consolidation de la dette, tout les porta à s'élever contre le gouvernement dirigé par les fédéralistes. Surviennent alors

Thomas Jefferson et son école. Non contents de joindre leur voix à celle des mécontents, ils prodiguent encore les accusations de corruption, et prêtent à leurs adversaires les projets monarchiques que nous savons.

Le parti démocratique, déjà en formation, avait donc tout ce qu'il lui fallait pour grandir et gagner du terrain. Les relations des États-Unis avec l'Europe le servirent aussi de la manière la plus heureuse. Les haines que la guerre de l'indépendance avait provoquées entre l'Angleterre et l'Amérique n'étaient pas encore éteintes. Toutefois la reconnaissance de cette dernière ayant fait disparaître les causes, ces sentiments fâcheux tendaient à se dissiper. C'était du moins le cas parmi les hommes cultivés, plus aisément maîtres de leurs passions. Il en était de même parmi les avocats, les juristes, appelés à citer journellement les lois de la Grande-Bretagne, et dans les rangs des sectes religieuses que des liens nombreux rattachaient à celles de la mère-patrie ; le monde des affaires, les négociants et les banquiers, avait devancé leurs compatriotes dans la voie de la réconciliation.

De tout autres sentiments régnaient parmi les petits propriétaires du Nord. Plus stable, moins ouverte aux changements et aux idées nouvelles, la population agricole n'avait pas encore renoncé à ses rancunes et à ses haines : l'Angleterre demeurait toujours pour elle un terrible épouvantail. C'était encore là un point important sur lequel les masses du Nord sympathisaient avec le Sud. La guerre de l'indépendance avait sévi dans les dernières années au midi du Potomac et elle s'y était montrée plus cruelle que partout ailleurs. Les chefs du parti démocratique n'eurent garde de négliger cet accord ; ils s'en emparèrent comme d'un puissant moyen pour resserrer les liens qui unissaient déjà une fraction de l'aristocratie naturelle du Sud et une bonne portion de la démocratie du Nord. Thomas Jefferson pouvait d'autant moins négliger ces moyens que des ressentiments personnels aiguillonnaient sa haine contre l'Angleterre : c'est pendant qu'il en était gouverneur, que la Virginie avait été dévastée ; il avait

failli être pris lui-même et avait vu ses plantations ravagées, ses esclaves enlevés.

Les relations avec la France servirent d'une manière plus efficace encore les intérêts de la démocratie. Ici du moins il ne pouvait être question de haines et de rancunes : les sentiments de la plus vive reconnaissance semblaient devoir unir l'Amérique à la France d'une manière indissoluble. Toutefois l'ancien régime avait disparu, et la révolution française en était à la période la plus critique de son histoire. Une des parties contractantes avait donc changé et c'était justement celle qui devait se croire en droit d'être plus exigeante. De sorte que de ce côté aussi il y avait matière à des tiraillements et à des malentendus.

Dans les premières années cependant tout parut vouloir bien marcher. Les Américains saluèrent avec grand enthousiasme l'avénement de la liberté en France. En dépit des massacres de septembre, la proclamation de la république avait été saluée avec sympathie. La défaite du duc de Brunswick et les conquêtes de Dumouriez avaient été célébrées, à Boston et ailleurs, par des fêtes vraiment populaires. A Philadelphie, dans un repas patriotique destiné à fêter l'anniversaire de l'alliance avec la France, on avait vu figurer au bout d'une pique le bonnet de la liberté entouré des bannières des deux pays, et surmonté d'une colombe et d'une branche d'olivier. Bien qu'on n'eût pas refusé quelque sympathie à l'infortuné Louis XVI, les violences de la Convention n'avaient pas sensiblement diminué l'enthousiasme pour la république.

Mais si l'immense majorité du peuple américain partageait ces sentiments, il s'était trouvé, même dès le début, quelques personnes exprimant des appréhensions et faisant quelques réserves. Leur nombre avait naturellement été en augmentant à mesure que le mouvement révolutionnaire était allé en se dessinant. Encore sur ce point les deux grands partis politiques en formation aux États-Unis s'étaient prononcés dans des sens différents. Les appréhensions s'étaient naturel-

lement fait jour dans les rangs des fédéralistes et des conservateurs. La France leur paraissait devoir être pour longtemps paralysée par l'anarchie, et ils ne se sentaient nullement disposés à lier trop intimement le sort de leur pays à sa fortune. L'avenir de la liberté ne leur semblait nullement assuré, John Adams et Hamilton ne se réjouissaient qu'en tremblant en apprenant tout ce qui se passait sur les bords de la Seine. Thomas Jefferson, qui avait eu l'occasion de voir les choses de près alors qu'elles allaient moins mal, n'en avait pas jugé autrement. Mais depuis son retour en Amérique, une illumination presque subite avait entièrement changé ses sentiments. Plus les faits donnaient raison à ses anciennes craintes, plus il affectait de se montrer confiant et rassuré. Il est manifeste que l'habile chef de parti avait compris que ce qui se passait en France pouvait admirablement servir le mouvement démocratique dont il était le promoteur dans sa patrie. « Les succès du républicanisme en France, dit-il, ont donné le coup de mort aux espérances des monocrates. Nos républicains se réjouissent, et ils se targuent aujourd'hui du nom de Jacobins qu'on leur infligeait, il y a deux mois, comme un stigmate. » Un jour il se fait l'apologiste des massacres de septembre, ne professant pour les victimes que ce genre de sympathie qu'on éprouve pour des hommes tombés sur le champ de bataille ; dans un autre moment il parle fort à son aise de l'effet produit à Philadelphie par la nouvelle de la mort de Louis XVI. Jefferson prend surtout grand soin de constater l'impression produite par la marche de la révolution française sur l'opinion publique en Amérique. Il entrait dans ses plans d'établir une solidarité manifeste entre les démagogues parisiens et le parti qu'il travaillait à former. Les conservateurs comprenant bien de quoi il s'agissait allaient être entraînés à faire leurs réserves et à montrer une froideur qui risquait de paraître incompatible avec la reconnaissance que les États-Unis devaient à la France.

Tel était l'état de l'opinion publique, lorsque le citoyen Genet, chargé de représenter la république française, débarqua à

Charleston. Il avait été précédé de quelques jours par la nouvelle de la déclaration de guerre de la France contre l'Angleterre. Sa mission était de soulever l'opinion publique contre la Grande-Bretagne et d'entraîner les États-Unis dans la lutte contre cette puissance. Dès son débarquement Genet délivre des lettres de marque, arme des corsaires, excite les habitants de l'Ouest à se jeter dans la Louisiane, tout en parcourant les États du Sud en triomphateur. Pendant ce temps Washington s'était hâté de réunir son cabinet pour décider quelle réception il convenait de faire à cet étrange ambassadeur, dont les allures étaient celles d'un tribun et d'un proconsul. Un instant, sous l'influence de Hamilton, on parut décider à la pensée de faire précéder la réception de Genet d'une déclaration réservant le droit d'examiner si le pouvoir qui avait supplanté la monarchie avait hérité du traité conclu en 1778 entre la royauté et le Congrès. On aurait par ce moyen évité de garantir à la France ses possessions en Amérique. Mais grâce à l'opposition de Jefferson, le cabinet se borna à proclamer la neutralité des États-Unis.

Toutefois ce n'était pas assez pour avancer les affaires des démocrates. Non contents de se prendre d'une belle passion pour Genet, Thomas Jefferson prétend que le gouvernement de Washington, sous prétexte d'éviter la guerre, ne se propose rien moins que d'entrer dans la ligue contre la France ; il affirme que la déclaration de neutralité n'est pas sincère et conteste au président le droit de la faire. Genet, encouragé par la sympathie qu'il rencontre, soutient la même thèse. Les journaux de l'opposition et les clubs démocratiques qui s'étaient formés à l'instar de ceux de la France, l'exhortaient journellement à tout oser. Il se crut alors tout permis. Non-seulement il continua à armer des corsaires, sans tenir nul compte de la déclaration de neutralité ; mais en réponse aux représentations du président et aux décisions des tribunaux, il se permit d'en appeler de Washington, incompétent en ces matières, aux vrais représentants du peuple souverain, espérant que le parti démocratique aurait bientôt la majorité dans

le Congrès. Genet alla même jusqu'à dénoncer le président comme l'instrument d'une faction anti-française et monarchique vendue à l'Angleterre. Le gouvernement des États-Unis se trouva ainsi en lutte avec une faction française excitée ouvertement par le représentant de la Convention, et secrètement par les meneurs du parti démocratique.

C'en était pourtant trop. Thomas Jefferson s'aperçut que l'imprudence de Genet risquait fort de le compromettre; il se hâta alors de le désavouer. Mais il était trop tard pour retenir les hommes avancés de son parti qui lui attirèrent de nouveaux ennuis. Il parut alors vouloir abandonner la partie et sortir du cabinet. C'est juste à ce moment qu'arrivèrent fort à propos les actes vexatoires de l'Angleterre pour la presse de ses matelots à bord des navires américains, suivis de sa prétention d'empêcher l'approvisionnement de la France par les neutres. Ce fut le tour des fédéralistes d'être impopulaires; Thomas Jefferson put quitter le cabinet en triomphateur, n'ayant rien perdu de son ascendant sur les masses et ayant préparé l'avénement de son parti.

II. — AVÉNEMENT DES DÉMOCRATES AU POUVOIR. — GUERRE DE 1812.

La prise de possession devait cependant se faire attendre encore. Pendant les dernières années du XVIIIe siècle, il y eut d'incessantes oscillations entre les deux grands partis en formation. Suivant que c'était la France ou l'Angleterre qui blessait l'opinion publique en Amérique, les masses flottantes se portaient tour à tour du côté des fédéralistes ou des démocrates. Un moment même la guerre civile parut à la veille d'éclater. Le Directoire s'était montré fort irrité à la nouvelle d'un traité de commerce conclu par Jay entre l'Angleterre et les États-Unis. Il avait d'autant plus raison d'être mécontent

que l'ambassadeur américain, Monroë, zélé démocrate, avait assuré jusqu'au dernier moment que rien de pareil ne se préparait, et lui avait donné des idées complétement fausses de la position des partis au delà de l'Océan. A la suite du rappel de Monroë, pour lequel il avait montré personnellement les plus grands égards, le Directoire avait refusé de recevoir les nouveaux ambassadeurs. Le mauvais vouloir envers l'Amérique ne connut plus de bornes. Le Directoire s'imaginait, au moyen du parti démocratique, pouvoir dominer les États-Unis et se les inféoder, comme la république de Gênes et de Hollande, que la France traînait à sa suite. Afin d'amener le gouvernement à ses fins, le Directoire se mit à vexer le commerce américain qui était ruiné par les corsaires français. Tout ce que les ambassadeurs éconduits avaient pu apprendre, et encore par le moyen d'intermédiaires officieux, c'est qu'un emprunt et de grandes largesses pour les directeurs étaient les préliminaires indispensables pour apaiser la colère de la France.

Pendant ce temps on se battait dans les rues des villes américaines : les uns avaient arboré les couleurs de la France et la cocarde tricolore, les autres celles de l'ancienne armée continentale. Les échecs des armées françaises en Europe vinrent à propos hâter le mouvement de réaction que de tels troubles devaient nécessairement provoquer. « La France prétend lever tribut en Amérique, » s'écrie-t-on, en faisant allusion aux insinuations des agents du Directoire, « et le peuple répond indigné : « Des millions pour nous défendre, pas un sou pour acheter la paix ! »

L'opposition fut donc paralysée et l'opinion revint aux fédéralistes. La réaction fut si forte qu'on en vint à voir un espion de la France dans tout partisan de la paix, et qu'il fut sérieusement question de recourir à la dictature et à des mesures violentes. On voyait déjà l'Europe pacifiée et une armée française débarquant en Amérique sous la conduite de Hoche ou de Bonaparte. En ne sachant pas contenir cette effervescence momentanée, les fédéralistes préparèrent leur ruine définitive. Comme c'était surtout parmi les réfugiés et les

émigrants européens que le parti démocratique se recrutait, le Congrès vota un *alien act* autorisant le président à expulser les étrangers du territoire. Une seconde mesure, *sedition act*, demandait que tout citoyen qui aurait entretenu des rapports avec les Français fût puni de mort; tous ceux qui seraient convaincus d'avoir cherché à justifier le Directoire ou d'avoir diffamé le gouvernement des États-Unis devaient être emprisonnés.

On dépassait évidemment le but. La première effervescence calmée, il devait y avoir réaction contre ces lois étrangères aux mœurs américaines et à l'esprit de la constitution. L'augmentation des impôts, rendue nécessaire par l'état des relations diplomatiques, calma déjà les esprits; mais Jefferson trouvait que la réaction n'était pas assez prompte. Pour l'activer et susciter des embarras au gouvernement, lui, le vice-président des États-Unis, inspire secrètement aux législatures de la Virginie et du Kentucky la pensée d'annuler le *sedition act* et l'*alien act*. C'était là revenir, par une espèce de coup d'État, aux traditions de la première confédération qui avait si mal réussi. Cette théorie supposait qu'au lieu d'être une forme de gouvernement, la constitution fédérale n'était tout simplement qu'un contrat : chaque partie pouvait se regarder comme déliée de tous ses engagements dès que les conventions primitives lui semblaient être violées; elle reposait en outre sur l'idée que les contractants avaient été non pas « le peuple des États-Unis, » ainsi que la constitution le déclare expressément, mais bien les États divers comme corporations privées déjà existantes. Les États souverains n'auraient en conséquence aliéné qu'une partie de leurs droits et en vue de certaines fins, se réservant tous ceux auxquels ils n'auraient pas expressément renoncé. Puis chacune des parties contractantes demeurait seule juge à la fois des circonstances qui la libéraient de tous ses engagements et du choix des moyens pour se faire justice à elle-même. Voilà comment le zélé partisan de la souveraineté du peuple, le fondateur même du parti démocratique, donna le premier l'exemple, dans la libre Amé-

rique, de ces procédés révolutionnaires qui rendent tout gouvernement impossible. Deux fois déjà, et en 1833 et de nos jours surtout, l'application de cette doctrine subversive a mis en danger l'existence des États-Unis. En 1799, quand elle fut professée pour la première fois, aucun autre État ne se rangea de l'avis du Kentucky et de la Virginie; plusieurs crurent qu'il était au contraire de leur devoir de protester.

Malgré cette imprudence de Thomas Jefferson, dont les hommes plus sages du parti atténuèrent l'effet, l'opinion publique continua à revenir aux démocrates. Ce qui les servit surtout ce fut la reprise des négociations avec la France, à la suite d'avances faites par Talleyrand. Le président Adams, ne consultant en cela que les intérêts de la patrie, agit contrairement à l'avis de son cabinet, et glaça l'enthousiasme national contre la France, principale arme de son parti. Des divisions éclatèrent dans son sein, les uns blâmant, les autres approuvant la conduite du président : la mort presque subite de Washington vint aussi hâter la ruine des fédéralistes en les privant du prestige qu'il répandait sur eux tous.

On en était là quand s'ouvrit la campagne pour l'élection présidentielle. Thomas Jefferson eût probablement été nommé, même si les fédéralistes étaient restés unis. Mais ils ne surent que se disputer et s'imputer les uns aux autres l'insuccès de leur cause. La veille même de l'élection, John Adams et Hamilton eurent une vive controverse. Celui-ci dut se justifier de l'accusation d'être le représentant d'une faction anglaise. Ils achevèrent de se discréditer en disputant à Jefferson, en faveur d'un candidat qui ne le valait pas, la première place que les électeurs avaient évidemment entendu lui conférer.

Ainsi s'accomplit, le 17 février 1801, par l'élection de Thomas Jefferson, cette révolution qui devait exercer une si grande influence pendant tout le siècle sur l'histoire des États-Unis. Le parti démocratique s'était enfin emparé du pouvoir, et, à de rares intervalles près, il devait le garder jusqu'au moment où Abraham Lincoln arriverait à la présidence.

D'après M. Cornelis de Witt, le parti fédéraliste serait tombé victime de sa propre supériorité. Son tort aurait été de trop compter sur la rectitude et l'utilité de sa politique et de trop négliger la faveur populaire. Ce parti aurait donc été dépossédé parce qu'il était, aux yeux du peuple, coupable de la même faute qu'Aristide, et les républicains seraient arrivés au pouvoir en flattant les défauts de la démocratie, qui, par suite de sa nature même, ne saurait être longtemps sous la direction des honnêtes gens. Pour si plausible que cette explication paraisse — car chez les peuples comme chez les individus les périodes de noblesse et de grandeur sont volontiers rares et courtes, et il n'y aurait rien d'étonnant qu'au beau mouvement de l'indépendance américaine eût succédé une phase d'affaissement moral — on se demande si elle rend bien compte de tout. L'historien américain Hildreth accorde que du moment où les deux partis furent en présence, dès le début de leur antagonisme, la majorité était acquise aux démocrates. Mais ce qui aurait enlevé définitivement le pouvoir à leurs adversaires, c'est leur conduite dans la position délicate où ils se trouvaient placés entre la France et leur propre pays. Il s'agissait de résister aux agressions injustifiables du Directoire tout en ménageant les sentiments populaires de reconnaissance et de sympathie qui faisaient incliner les masses vers la France. Ne réussissant pas à maintenir un équilibre parfait, le parti fédéraliste se serait épuisé dans les efforts qu'aurait nécessités la résistance au Directoire, pour tomber ensuite sous les coups de ses adversaires tirant parti de la sympathie et de l'enthousiasme du peuple pour une nation qui, après avoir rendu des services signalés à l'Amérique, avait cessé d'être menaçante.

Les défauts inhérents à la démocratie n'auraient donc pas été la cause déterminante de la chute des fédéralistes. Quand on tient compte des circonstances et des hommes en présence, ou des principes professés de part et d'autre, on est conduit à se demander si Tocqueville n'est pas dans le vrai quand il attribue la dissolution du parti des fédéralistes à la circon-

stance qu'ils luttaient contre la pente irrésistible de leur siècle et de leur pays, en ce qu'elle avait de parfaitement légitime. « Quelle que fût la bonté ou le vice de leurs théories, dit-il, elles avaient le tort d'être inapplicables dans leur entier à la société qu'ils voulaient régir ; ce qui est arrivé sous Jefferson serait donc arrivé tôt ou tard. » Le tort des fédéralistes aurait ainsi été celui de tant de gens honnêtes et bien intentionnés, qui au lieu d'adopter franchement la démocratie pour en tirer le meilleur parti possible, « consument leur temps et leurs forces dans un travail honnête et stérile » pour conserver dans notre monde nouveau des idées, des opinions aristocratiques qui ne sont plus de mise. « Il ne s'agit plus, ajoute le publiciste libéral, de retenir les avantages particuliers que l'inégalité des conditions procure aux hommes, mais de s'assurer les biens nouveaux que l'égalité peut leur offrir. Nous ne devons pas tendre à nous rendre semblables à nos pères, mais nous efforcer d'atteindre l'espèce de grandeur et de bonheur qui nous est propre. »

L'attitude prise par la Nouvelle-Angleterre est ici importante à signaler. Elle vota en masse avec les fédéralistes. Cette détermination des puritains pourrait bien servir à prouver que ce n'était pas par sa moralité que le parti démocratique se distinguait particulièrement, mais elle ne permet pas de considérer ses aberrations et ses fautes comme des conséquences inévitables du gouvernement populaire, puisque la portion du pays qui vota contre Jefferson et son école a une réputation démocratique des mieux établies. Il faudrait donc admettre en tout cas qu'il y avait là en présence deux écoles, deux manières d'appliquer les mêmes principes qu'on professait en commun. Ce qui achève de l'établir, c'est que, parvenu au pouvoir, le parti triomphant fut souvent obligé, dans ce qu'il fit de mieux, de suivre la politique traditionnelle de ses adversaires : dès son premier message, oubliant son rôle d'opposition, Thomas Jefferson eut soin de déclarer : « Nous sommes tous républicains, nous sommes tous fédéralistes. »

Lorsque, pendant ses deux présidences successives, il voulut mettre en pratique ses idées favorites, qui consistaient à affaiblir le pouvoir, à diminuer l'armée, à empêcher la formation d'une marine, il prépara des années de désastre et de ruine à sa patrie. La faiblesse des États-Unis devint tellement manifeste, que les puissances européennes ne gardèrent plus aucun ménagement à leur égard. Washington avait su faire respecter la république naissante, en maintenant une neutralité armée qui lui permettait de tenir tête aux prétentions de la France et de l'Angleterre. Jefferson se montra au contraire intraitable sur les questions de principe, mais sans prendre ses mesures pour les faire prévaloir au besoin par la force. Les Anglais et les Français pillèrent à l'envi la marine marchande des États-Unis sous divers prétextes; les premiers ne respectèrent pas même les rares navires de guerre américains, sur lesquels ils prétendaient avoir le droit de reprendre leurs matelots déserteurs. Tout se compliqua encore quand Napoléon entreprit de faire respecter le blocus continental. Non-seulement tout navire neutre venant d'Angleterre fut, par le décret de Berlin (1806), exclu des ports français, mais encore sujet à être saisi en haute mer. Quand les Américains réclamèrent, l'empereur justifia ses mesures en prétextant qu'ils n'avaient pas défendu avec assez d'énergie leurs droits contre les prétentions de l'Angleterre; celle-ci à son tour mit en avant leur lâche soumission au décret de Berlin pour leur appliquer les représailles par lesquelles elle cherchait à résister au blocus continental. Tout navire neutre fut tenu de toucher en Angleterre, et d'acquitter certains droits avant de faire voile vers les ports d'où la marine anglaise était exclue (1807). Incontinent, par le décret de Milan (décembre 1807), Napoléon déclare dénationalisés et de bonne prise tous les navires qui se conformeraient aux injonctions de la Grande-Bretagne.

Que pouvait faire l'Amérique désarmée en présence des exigences également injustes des deux puissances rivales? Thomas Jefferson eut recours à un expédient vraiment original. Il emporta, au sein du Congrès pris par surprise, une loi

d'embargo, interdisant à tout navire, quel que fût son pavillon, de sortir des ports de l'Amérique. C'était à la fois supprimer tout commerce extérieur, et prendre au fond parti contre l'Angleterre. Aussi Napoléon fait-il saisir tous les vaisseaux américains abordant dans les ports anglais, comme ayant violé la loi de leur propre pays, dont il se constitue le défenseur. L'Angleterre, au contraire, prend le parti du commerce américain, et le pousse à ne tenir nul compte de l'embargo.

Thomas Jefferson tint la main à l'exécution rigoureuse de cette étrange interdiction, qui avait pour effet de ruiner le commerce américain. Ses conséquences furent tellement désastreuses, qu'en 1809, le parti démocratique, se révoltant contre son chef, mit un terme au régime de l'embargo, pour le remplacer par celui de *non-intercourse* : les ports des États-Unis furent, il est vrai, ouverts, mais les rapports avec la France et l'Angleterre furent interdits à la marine américaine. C'est ainsi que, pour éviter toute occasion de conflit avec les parties belligérantes, l'Amérique faisait tomber les conséquences désastreuses de la guerre sur ses propres ressortissants. Cette politique commerciale ne fut abandonnée que lorsque Napoléon eut l'air de vouloir ne plus appliquer aux États-Unis les articles du décret de Berlin. Se prévalant de cette circonstance, l'Amérique demande à l'Angleterre de renoncer à son tour aux mesures de représailles qu'elle avait ordonnées. Mais comme rien n'établissait que la France eût renoncé à faire exécuter le décret de Berlin, Londres se refusa à faire les concessions demandées. L'irritation augmenta de part et d'autre jusqu'à ce que, le parti violent prenant le dessus, l'Union déclara la guerre à l'Angleterre, pour la contraindre à respecter les droits des neutres.

Thomas Jefferson était déjà retiré des affaires quand les hostilités éclatèrent, en 1812. Mais les désastres qui en résultèrent ne doivent pas moins lui être imputés, car c'était sa politique qui avait fini par rendre inévitable une lutte en vue de laquelle il n'avait jamais voulu faire de préparatifs sérieux ; en outre, ce fut bien le parti démocratique qui lança les États-Unis dans

cette aventure, malgré l'opposition secrète de ses principaux chefs, et d'une grande partie du pays.

On s'était imaginé qu'il suffirait de conquérir le Canada pour contraindre l'Angleterre à reconnaître les droits des neutres et à renoncer à la presse des matelots. Pendant que les milices américaines faisaient d'inutiles efforts pour pénétrer dans le Canada, la marine anglaise réussissait à bloquer tous les ports de l'Atlantique compris entre l'embouchure de l'Hudson et celle du Mississipi. A partir de 1814, les côtes de la Nouvelle-Angleterre, jusqu'alors épargnées, éprouvèrent le même sort.

La chute de l'empire français put faire croire un instant que cette guerre inutile allait finir, puisque les causes qui lui avaient servi de prétexte disparaissaient. Mais autant l'Amérique parut disposée à traiter, autant l'Angleterre se montra à son tour exigeante. La presse de Londres ne parlait de rien moins que d'obtenir l'abdication de Madison, et de le reléguer sur quelque île de l'Océan, comme Bonaparte.

Une nouvelle attaque fut alors dirigée vers les frontières du Canada, et les divers États prirent des mesures pour protéger les côtes contre les Anglais, auxquels la paix en Europe rendait toute la liberté de leurs mouvements. Les préparatifs de défense étaient encore incomplets lorsqu'une flotte débarque, à cinquante milles de Washington, quatre mille soldats, qui venaient de faire sous Wellington les guerres de l'Empire. Les milices convoquées se réunissent à la hâte à Bladensburg sur le Potomac pour arrêter la marche des envahisseurs, qui jusque-là n'ont rencontré aucun obstacle. Malgré la supériorité du nombre, les Américains lâchent pied à la première décharge; et après quelques heures de repos les vainqueurs continuent leur marche sur Washington. Ils trouvent la ville abandonnée, mettent le feu au Capitole et autres propriétés publiques, et se retirent. La flotte anglaise à son tour, après avoir fait un grand butin à Alexandrie, regagne la baie de la Chesapeake.

Pendant ce hardi coup de main sur la capitale, une autre expédition anglaise ravageait les côtes du Massachusetts, et,

avant que le pays eût eu le temps de revenir de ses alarmes, Baltimore était bombardée. Les Anglais furent moins heureux sur les frontières du Canada où ils avaient pris l'offensive; leur attaque contre Penséeola dans le Sud échoua également. Ce furent là les seules compensations pour l'incendie de Washington. Après s'être prolongée pendant deux ans sans grandes conséquences, la guerre devenait pour les Américains d'offensive défensive. L'Union, dépourvue de toute ressource, se trouvait en face d'un ennemi puissant, de sorte que les États et les villes durent pourvoir à leur sûreté. A tous les embarras inhérents à une défense improvisée, venaient se joindre d'abord la détresse financière qui était extrême, ensuite les agitations de la Nouvelle-Angleterre. Celle-ci avait toujours été opposée à la guerre, et on la soupçonnait de vouloir profiter de l'occasion pour sortir de la confédération. Malgré cette position critique, les Américains n'hésitèrent pas à repousser les propositions de paix faites par l'Angleterre, sur la base d'une cession d'une partie du territoire de la confédération. Cette énergie fut couronnée de succès. Le bruit inattendu que le général Jackson a défendu victorieusement la Nouvelle-Orléans contre un corps d'armée de dix-huit mille vétérans ayant fait la guerre d'Espagne, vient relever le moral du pays. Tous les détails de cette belle défense n'étaient pas encore connus lorsqu'il arrive une nouvelle plus importante encore. Dès l'ouverture des hostilités, les représentants de l'Angleterre et de l'Amérique s'étaient réunis à Gand pour traiter de la paix. En février 1815 entre à New York un navire, porteur d'un traité déjà ratifié par le gouvernement anglais. La nouvelle fut accueillie avec la plus vive joie, avant même qu'on connût les conditions. Elles se trouvèrent aussi favorables que possible aux États-Unis, puisque de part et d'autre on devait se restituer les territoires conquis, et que des commissions étaient nommées pour régler certaines questions pendantes. Il est vrai qu'il n'était pas dit un mot de la presse des matelots qui, de la part de l'Amérique, avait été le prétexte de cette imprudente levée de boucliers.

CHAPITRE XIX

L'ESCLAVAGE.

I. — L'ESCLAVAGE ET LA CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS.

La tentative de rompre l'équilibre établi par la constitution de 1789 entre le pouvoir central et celui des États n'avait donc pas réussi. La confédération, affaiblie et désarmée, s'était trouvée impuissante à défendre son territoire. L'humiliation des États-Unis devant l'Europe fut le premier fruit du triomphe de l'école dite démocratique.

On ne fut pas plus heureux en touchant au second grand compromis de 1789. Les solutions successives que reçurent les diverses questions se rapportant à l'esclavage engagèrent l'Amérique du Nord dans une voie funeste qui a abouti à la crise qu'elle traverse dans ce moment. Encore en ceci l'école de Thomas Jefferson a exercé une influence décisive qui s'accorde peu avec ses hautes prétentions démocratiques.

Pendant les dernières années de la période coloniale, l'esclavage, qui existait de fait plutôt que de droit [1], avait semblé

1. Une célèbre décision impliquant l'illégalité de l'esclavage sur terre anglaise avait été rendue à Londres en 1722, par le juge Mansfield. Se fondant sur le fait que l'esclavage est de droit positif et non de droit naturel, il avait fait relâcher un esclave, faute de loi autorisant sa

à la veille de disparaître. Une seule constitution, celle du Delaware, en faisait mention, et encore pour déclarer que nul individu importé d'Afrique ne pourrait dorénavant être, sous aucun prétexte, réduit en servitude ; l'importation de tout esclave, nègre, indien, ou mulâtre, était également interdite, quel que fût son pays d'origine. La constitution du Massachusetts et celle du New-Hampshire garantissaient également la liberté à tous ceux qui naîtraient à l'avenir dans leur juridiction (1780). La Pensylvanie, quelques mois auparavant, avait défendu l'introduction de nouveaux esclaves sur son territoire et déclaré libres tous les enfants qui naîtraient après la promulgation de cette loi. Le Connecticut et le Rhode-Island adoptèrent, en 1784, les mêmes principes. Tous ces États avaient été précédés dans cette voie par la Virginie qui, sur la proposition de Jefferson, avait, dès 1778, interdit l'introduction de nouveaux esclaves. En 1782, elle autorisa même les planteurs qui s'y trouveraient disposés à émanciper leurs nègres. Le Maryland, en 1783, s'associa au même mouvement. Au fait, il était favorisé par tout ce que ces deux colonies renfermaient d'hommes illustres et éclairés. Thomas Jefferson avait dénoncé l'esclavage comme fatal aux mœurs et à l'industrie et mettant en péril les principes sur lesquels reposaient les libertés de l'État. Patrick Henry, patriote virginien qui avait le premier levé l'étendard de la révolte contre l'Angleterre, n'avait pas tenu un autre langage. « Je crois, écrivait-il, qu'il viendra un temps où l'occasion nous sera offerte d'abolir cette déplorable iniquité. Tout ce que nous pouvons faire c'est d'en profiter si elle se présente de nos jours : s'il en est autrement

captivité. Or comme les colonies ne pouvaient, d'après leur charte, passer des lois contraires à celles de la mère-patrie, cet arrêt enlevait à l'esclavage américain toute base légale. C'est aussi dans ce sens que se prononcèrent les tribunaux du Massachusetts. Hildreth, p. 564, vol. II. La déclaration des droits de l'homme proclamée par la constitution de cet État, fut considérée par les tribunaux comme impliquant l'abolition de l'esclavage. Voir *ibid*, vol. III, p. 391, 393, 518, 527, 548; vol. I; p. 191, ss. p. 176, 177, 385, 406, 514.

transmettons à nos descendants, avec nos esclaves, une sincère pitié pour leur misérable condition et l'horreur de l'esclavage. » Washington ne se lassait pas de déclarer à ses divers correspondants que le plus ardent de ses souhaits était de voir adopter quelque plan pour abolir légalement l'esclavage.

New-York et le New-Jersey, suivant l'exemple du Maryland et de la Virginie, avaient interdit l'introduction de nouveaux esclaves venant d'Afrique ou d'ailleurs. Malgré l'influence des Quakers, la Caroline du Nord n'avait pas été si loin. Après quelques hésitations, elle s'était bornée, en 1786, à mettre un droit d'entrée de 5 dollars par tête d'esclave, sous prétexte que l'introduction de nouveaux nègres, mesure impolitique, aurait en outre de fâcheuses conséquences. La Caroline du Sud et la Georgie seules n'avaient rien fait pour s'opposer à la traite, qui du reste avait été rendue impossible pendant la guerre contre la mère patrie.

La déclaration d'indépendance avait proclamé des principes conformes à ce mouvement libéral. En donnant pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : « Tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par leur Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur, » elle avait implicitement condamné l'esclavage.

La guerre de la révolution heureusement terminée, lorsqu'il fut question de disposer (1784) des vastes territoires de l'Ouest, Jefferson proposa de déclarer qu'à partir de l'année 1800, il ne pourrait plus y avoir d'esclaves dans les États qui surgiraient de ces solitudes. Il ne manqua qu'une voix pour l'adoption de cette clause, aussi remarquable qu'importante. L'année suivante, Rufus King revint sur le même sujet, au nom du Massachusetts, mais sans plus de succès. Ce n'est qu'en 1787 que passa la fameuse ordonnance interdisant l'esclavage dans tous les pays au nord-ouest de l'Ohio, cédés à la confédération par le Massachusetts, le Connecticut, le New-York et la Virginie.

Lorsque le moment fut venu d'arrêter la constitution défi-

nitive des États-Unis, en 1787, l'antagonisme du Nord et du Sud s'accusa déjà assez fortement. Il est vrai, le Congrès, par respect pour le pacte qu'il était chargé de rédiger, ne voulut pas y parler des esclaves, et se borna à les désigner par une périphrase ; mais il céda aux menaces du Sud déclarant qu'il n'entrerait point dans la confédération si on voulait abolir immédiatement la traite. Le compromis auquel on s'arrêta a déjà été signalé ailleurs. Il faut seulement rappeler ici que plusieurs d'entre les avocats de l'esclavage le déclarèrent injuste et cruel, en opposition flagrante avec les doctrines qui étaient à la base de la constitution américaine. Un représentant de la Caroline du Sud, tout en déclarant que ses constituants n'adopteraient pas la constitution si elle abolissait la traite, ajouta que si on les laissait complétement libres ils pourraient bien l'interdire eux-mêmes. D'autres, en se prononçant contre une interdiction immédiate de la traite, ajoutèrent que l'idée de l'abolition de l'esclavage était en progrès et que le bon sens des divers États ne pourrait manquer de la proclamer tôt ou tard. Quand il fut question de mettre un impôt sur l'importation des esclaves, pour l'arrêter en quelque mesure, la majorité s'y opposa fortement, de peur de faire reconnaître implicitement par la constitution le droit de posséder un homme. En somme, l'esclavage rencontra des adversaires décidés ; ceux mêmes qui le défendirent se bornèrent à plaider les circonstances atténuantes : il était plus ou moins regardé comme une institution locale et temporaire dont il était superflu de s'occuper, vu qu'elle ne pouvait manquer de disparaître d'elle-même.

La question fut de nouveau débattue dès la première session du premier Congrès, en 1789. A propos du tarif douanier, on proposa de mettre un impôt de 10 dollars par esclave introduit dans le pays. Il importe de remarquer que la demande fut présentée par un membre de la Virginie. Les députés de l'extrême Sud reprochèrent à cet État de ne songer qu'à ses propres intérêts, et, maintenant qu'il était abondamment pourvu de nègres, de mettre obstacle à l'approvisionnement

de ceux qui en manquaient. Parker, l'auteur de la proposition, répondit à la fois aux arguments du Nord et à ceux du Sud. Un représentant du Connecticut avait exprimé des scrupules à classer les nègres parmi les articles de commerce soumis à un droit d'entrée. « Les trafiquants ne les considèrent pas d'un autre œil, remarque Parker. J'espère, ajouta-t-il, que le Congrès, qui malheureusement n'a pas le droit d'abolir la traite, fera tout ce qui est en son pouvoir pour remettre la nature humaine en possession de ses droits inaliénables, pour effacer la honte qui rejaillit sur l'Amérique, pour faire disparaître le reproche d'inconséquence qui nous est adressé à si juste titre ; il s'agit de montrer par nos œuvres les heureuses conséquences des doctrines professées en face du monde dans la déclaration d'indépendance. » La crainte du Nord de paraître légaliser l'esclavage et la traite en établissant l'impôt proposé empêcha encore la majorité de se former, et l'amendement n'aboutit pas.

Le mouvement en faveur de l'abolition n'en continuait pas moins dans le pays. La Pensylvanie, le Connecticut, le Rhode-Island et le New-Hampshire, suivant l'exemple déjà donné par le Massachusetts en 1783, avaient pris des mesures pour l'extinction graduelle de l'esclavage. Une loi dans le même esprit fut même préparée pour la législature de la Virginie en 1785. Seulement Jefferson, qui l'avait rédigée, se trouvant absent, ses amis, qui partageaient d'ailleurs ses opinions, ne crurent pas que le moment fût favorable pour la présenter. Du reste, dans tous les États situés au septentrion de la Caroline du Nord on rencontrait de nombreux adversaires de l'esclavage, d'ardents partisans de l'émancipation et parmi eux plusieurs hommes distingués.

Deux corps ecclésiastiques importants se prononcèrent dans le même sens. L'assemblée générale de l'Église presbytérienne des États-Unis publia, en 1788, une lettre pastorale, dans laquelle on recommandait, en termes très-énergiques, et d'abolir l'esclavage et d'instruire les esclaves dans les lettres et dans la religion. L'Église méthodiste épiscopale, allant plus

loin encore, déclara que les propriétaires d'esclaves ne pourraient être admis parmi ses membres. L'opposition à l'esclavage était aussi une des idées les plus chères aux Quakers. Les philanthropes ne se laissèrent pas devancer par les sectes religieuses. Déjà, en 1787, il s'était fondé à Philadelphie, sous la présidence de Franklin, une société pour l'abolition de l'esclavage, le soulagement des nègres libres illégalement réduits en servitude, et pour améliorer les conditions de la race africaine. Une semblable société se fonda dans l'État de New-York, et presque tous les États au Nord de la Virginie en virent surgir de pareilles dans leur sein.

Dès le commencement de l'année 1790 les Quakers de la Pensylvanie, du Delaware et de l'État de New-York portèrent de nouveau la question de la traite devant le Congrès. Ils demandaient s'il ne serait pas possible de l'abolir, au nom de la justice et de la miséricorde, malgré les obstacles apparents que des hommes artificieux, guidés par leurs vues égoïstes et étroites, avaient réussi à mettre à cette réforme. Le lendemain, une pétition de la société pensylvanienne pour l'abolition de l'esclavage, portant la signature du président Franklin, vint appuyer celle des Quakers. Les pétitionnaires ne se bornaient pas à demander la fin de la traite, mais aussi celle de l'esclavage. Ils s'appuyaient sur la religion chrétienne et sur les croyances politiques de l'Amérique, qu'il importait de soustraire au reproche d'inconséquence.

L'agitation fut très-grande dans le Congrès à la réception de ces demandes : les représentants du Sud, prétextant leur caractère inconstitutionnel, s'opposèrent à ce qu'elles fussent renvoyées à un comité pour faire un rapport ; ce seul fait, dit l'un d'entre eux, suffirait pour répandre l'alarme et donner le signal de la sédition dans les États du Sud. Déjà alors l'esclavage trouva des avocats qui prétendirent le justifier au nom de la Bible. En même temps, on ne ménagea pas les Quakers, dont une députation occupait les galeries de la Chambre, pour suivre de près le résultat de la démarche. La liberté trouva aussi d'énergiques défenseurs; il fut même déclaré que, si le

Congrès le trouvait bon, il pourrait consacrer le produit des terrains publics à racheter tous les esclaves du Sud. Tandis que les représentants de l'extrême Sud avaient insisté sur l'alarme que la prise en considération de ces pétitions répandrait dans leurs contrées, un possesseur d'esclaves signala le danger qu'il y avait à irriter les noirs, en leur refusant, à tout jamais, le moindre espoir de délivrance.

Les pétitions furent renvoyées à un comité. Celui-ci, tout en déclarant que la liberté de la traite était garantie par la constitution jusqu'en 1808, et que le Congrès n'était pas compétent pour abolir l'esclavage, qui ne relevait que des divers États, exprimait l'espoir que ceux-ci feraient de leur mieux pour améliorer la condition des nègres. Quatre autres résolutions maintenaient le droit du Congrès de frapper d'une taxe l'importation de nègres, d'interdire aux citoyens des États-Unis d'en approvisionner d'autres pays, et aux étrangers d'équiper, sur le territoire de la république, des vaisseaux négriers; enfin on affirmait le droit de surveiller la traite et l'intention, de la part du Congrès, de faire tout ce qui était en son pouvoir pour répondre aux demandes des Quakers.

Le Sud n'ayant pas obtenu que ce rapport fût rejeté, comme inconstitutionnel et de nature à nuire à quelques États de l'Union, une discussion fort vive eut lieu. Tout en faisant valoir les divers arguments qui avaient déjà cours en faveur de leur institution particulière, plusieurs représentants du Sud exprimèrent l'espoir que l'émancipation aurait lieu en son temps; seulement ils ne voulaient pas qu'elle fût due à l'influence de gens qui, comme les Quakers, avaient été hostiles à la déclaration de l'indépendance. Ceux-ci ayant été de nouveau attaqués trouvèrent des défenseurs dans un député du Delaware, Vining, et Williamson, de la Caroline du Nord. Ce dernier déclara qu'ils s'étaient crus obligés en conscience de rendre témoignage contre l'esclavage, et qu'il était plein de respect pour les individus qui consacraient leurs temps et leur argent à obéir à leur conscience, ajoutant que de tels hommes étaient rarement de mauvais citoyens.

Ce rapport, qui avait été modifié à la suite de débats longs et orageux, ne fut définitivement ni accepté ni rejeté : on se borna à en faire mention dans le procès-verbal. Ce fut là une concession de la majorité de la Chambre, dans le but de calmer les alarmes du Sud, qui avait eu recours, déjà alors, à cette tactique de menaces et d'intimidation qui devait lui réussir si souvent. Mais ils avaient affaire à forte partie : les Quakers et autres adversaires obéissant à un devoir n'étaient pas hommes à se laisser décourager, et à se plier aux conseils de la prudence qui avaient fait céder la majorité des représentants.

Il y avait à peine deux ans que, par une espèce d'entente tacite, les divers partis dans le Congrès se gardaient soigneusement de soulever cette question inflammable, lorsque de nouvelles réclamations vinrent la remettre à l'ordre du jour. Un comité, auquel des pétitions des sociétés abolitionistes de la Pensylvanie, du Rhode-Island, du Connecticut, du New-York et de la Virginie avaient été renvoyées, négligeant de rapporter, il en avait été présenté de nouvelles, venant du New-Hampshire et du Massachusetts, qui n'avaient pas mieux réussi à attirer l'attention de la Chambre. Elles se rapportaient plutôt à la question de la traite. Un Quaker philanthrope du Delaware, Warner Mifflin, en envoya à son tour une nouvelle, portant sur l'esclavage des nègres en général, sur son injustice et sur la nécessité de l'abolir. L'indignation du Sud fut à son comble en présence de cette hardiesse d'un fanatique, comme s'exprimaient ses orateurs. Ne tenant nul compte du droit de pétition, ses députés demandent que cette requête inconvenante soit remise à son auteur, et qu'il n'en soit tenu nul compte. Les plus zélés réclamaient même que le procès-verbal ne fît aucune mention de cette pétition; on se borna à la renvoyer à son auteur, sous prétexte qu'elle n'était pas respectueuse pour la Chambre (1792).

L'année suivante, les représentants votèrent, sans y prêter grande attention, une loi importante, dont le sénat avait pris l'initiative. Il s'agissait de régler l'extradition des apprentis

ou autres fugitifs qui s'étaient retirés dans un État voisin et qui, d'après la constitution, devaient être rendus aux autorités dont ils relevaient. C'est là le germe de cette fameuse loi des esclaves fugitifs qui a occasionné, depuis, tant de violents débats. Dès qu'on s'aperçut de l'usage qui pouvait être fait de ce bill et des abus nombreux qui devaient résulter du manque de garanties judiciaires, les protestations furent nombreuses. Cette loi fut déclarée inconstitutionnelle parce qu'elle faisait trancher la plus importante de toutes les questions, celle de la liberté personnelle, au moyen d'un jugement sommaire, sans l'intervention du jury, et en n'admettant aucun droit d'appel. La plupart des États libres interdirent à leurs magistrats de faire exécuter cette ordonnance qui devint ainsi une lettre morte. On se fondait sur une décision de la cour suprême fédérale qui ne reconnaissait pas au Congrès le droit d'imposer des devoirs aux fonctionnaires judiciaires des États particuliers (1793).

Dès l'année suivante les adversaires de l'esclavage font un nouvel effort. Une convention de délégués de toutes les sociétés abolitionistes se réunit à Philadelphie, et envoie au Congrès une pétition, rédigée avec le plus grand soin, pour éviter les objections constitutionnelles; on se bornait à le prier de faire tout ce qu'il pourrait pour l'abolition de la traite. Diverses pétitions envoyées par des Quakers arrivèrent en même temps. Il fut décidé, sans discussion, que tout navire frété dans un port des États-Unis, en vue de la traite étrangère, serait confisqué, et qu'une amende de 2,000 dollars atteindrait les coupables (1794).

Trois ans plus tard, l'assemblée annuelle des Quakers, réunie à Philadelphie, adresse de nouveau ses doléances au Congrès. Le cas qu'il s'agissait de dénoncer était des plus graves : cent trente-quatre nègres, émancipés par des membres de la Société des amis, avaient été de nouveau réduits en esclavage, en vertu d'une loi de la Caroline du Nord adoptée en vue de cas pareils. Cette fois encore le Sud conteste l'usage du droit de pétition à l'occasion de faits qu'il était impossible

d'éviter. Thacher, représentant du Massachusetts, répliqua que des hommes lésés dans leurs droits ne cesseraient pas d'envoyer des pétitions à la Chambre, jusqu'à ce qu'elle eût pris quelque décision. Les Quakers, du moment où ils trouvaient qu'il leur avait été fait tort, avaient le droit de pétitionner jusqu'à septante fois sept fois, indéfiniment : le plus simple était donc de s'exécuter, d'écouter leur requête au lieu de l'éconduire par la question préalable. Un député de la Caroline du Nord, tout en s'opposant à la demande des Quakers, déclara qu'il ne se trouvait pas dans son État un homme qui ne désirât qu'il n'y eût pas de nègres dans le pays : « l'esclavage, ajouta-t-il, est un malheur, une malédiction, mais il n'y a pas moyen de s'en débarrasser. » Malgré l'opposition du Sud la pétition fut envoyée à un comité qui finit par déclarer qu'il n'y avait point de décision à prendre, vu que la question était exclusivement de la compétence des autorités judiciaires (1797).

Un peu plus tard, les discussions sur l'esclavage recommencèrent, à l'occasion de l'organisation d'un territoire qui devait former plus tard l'État du Mississipi. On insista sur le danger qu'il y avait à laisser propager une institution que les possesseurs de nègres avouaient eux-mêmes être un grand mal; plus tôt on arrêterait son extension et mieux ce serait. Les abolitionnistes demandèrent que l'esclavage fût exclu du nouveau territoire. Notre république, disaient-ils, repose sur la doctrine des droits de l'homme, et c'est là une base que nul de nous ne songe à abandonner. Comment donc pourrait-il émaner de nous un gouvernement nouveau qui non-seulement tolèrerait l'esclavage, mais lui accorderait encore la sanction légale ?

Malgré les efforts des amis de la liberté, cette proposition fut repoussée, grâce à une coalition des planteurs et des fédéralistes du Nord ; ceux-ci craignirent de justifier les préjugés qui régnaient déjà contre eux dans le Midi. Tout ce qu'on put obtenir, ce fut une défense d'introduire, dans le territoire du Mississipi des nègres venant de l'étranger (Mars 1798).

Il se passa, cette même année, dans l'extrême Sud, des faits qui montrent que la politique à suivre dans les matières

touchant à l'esclavage n'était pas encore définitivement arrêtée. La Géorgie profita de l'occasion qui lui était offerte par la révision de sa constitution pour se conformer à l'exemple des deux Carolines, qui avaient déjà interdit l'importation de nouveaux nègres venant, soit d'Afrique, soit de pays en dehors des États-Unis. Elle prit également des mesures pour protéger les esclaves contre les mauvais traitements de leurs maîtres. Mais si c'étaient là des concessions faites au sentiment abolitionniste, d'autres prescriptions furent inspirées par un esprit bien différent. La constitution de la Géorgie, en imitation de celle du Kentucky, défendit de passer aucune loi d'émancipation sans l'approbation préalable des propriétaires, et autorisa l'importation d'esclaves venant des autres parties de l'Union (1798).

Mais le mouvement abolitionniste n'en continuait pas moins dans le Nord. Ainsi, l'année suivante, l'État de New-York se joignait à ceux qui avaient déjà décrété une émancipation graduelle. Il fut décidé que tous les enfants nés après le 4 juillet 1799 seraient libres ; l'exportation des esclaves fut interdite ; il fut encore permis, il est vrai, de venir s'établir dans l'État avec des nègres qu'on possédait déjà depuis une année, mais ils ne pouvaient plus être vendus. Des propositions dans le même sens furent faites dans le Kentucky, dans le Maryland et la Pensylvanie, mais sans succès. Bien que faiblement secondées, ces tentatives diverses montrent qu'à cette époque il ne régnait pas encore dans le Sud ce régime de terreur qui plus tard a amené l'unanimité, apparente du moins, quand il a été question de l'esclavage.

Le même esprit libéral se montra dans les nouvelles discussions qui eurent lieu au sein du Congrès en 1804. Ainsi on persista à préserver l'État d'Indiana du fléau de l'esclavage, malgré les réclamations réitérées de ses habitants, demandant qu'une clause qui en interdisait l'introduction fût rapportée. Les pétitionnaires nous remercieront avant peu de ne pas avoir accédé à leur demande, dit un comité du Congrès, alors qu'ils auront été largement rémunérés pour les quelques inconvé-

nients qui seuls les préoccupent dans ce moment. La Caroline du Sud prit, vers cette époque, une mesure qui amena une réaction dans la Chambre, et fit rougir ses propres représentants. Après avoir interdit pendant quinze ans la traite des noirs, qui ne se pratiquait plus depuis six ans dans les États-Unis, elle l'avait de nouveau rétablie, prétextant qu'il lui était impossible d'arrêter les contrebandiers du Nord, qui violaient journellement la loi. Le vrai motif était le désir de faire de Charleston un marché pour les nouveaux territoires du Missis-sipi et de la Louisiane. Mais, sur la demande de la convention abolitionniste tenue à Philadelphie en 1804, le Congrès décida que les colons américains pourraient seuls se transporter dans la Louisiane avec des nègres, pourvu que ceux-ci n'eussent pas été introduits dans les États-Unis postérieurement à 1798. Puis, pour opposer quelque obstacle à la traite, on mit une taxe de 10 dollars par tête d'Africain importé dans le pays. Les partisans de l'esclavage mirent alors en avant, pour la première fois, un argument qui devait jouer un grand rôle plus tard. On se demanda si ce ne serait pas mettre la Caroline du Sud au ban de l'empire, en la censurant ainsi pour l'exercice d'un droit parfaitement constitutionnel. Cette considération n'arrêta pas la Chambre des représentants. Et pour empêcher le concours du Sénat, les députés de la Caroline du Sud furent réduits à supplier et à promettre que cet État ferait de lui-même ce qu'on voulait lui imposer (1804).

La veille même de ces débats, le New-Jersey s'était joint aux six autres États du Nord qui avaient déjà pris des mesures pour l'émancipation graduelle. Un nouvel effort fut fait dans la même direction en Pensylvanie pour remplacer l'abolition graduelle par l'abolition immédiate, mais il ne put aboutir.

En 1805 eut lieu la première tentative d'abolir l'esclavage dans la ville fédérale de Washington. A l'occasion des fréquentes discussions au sein du Congrès, les orateurs avaient souvent signalé tout ce qu'il y avait de scandaleux dans le spectacle de ces bandes de nègres enchaînés, traversant les

rues de la ville sous les yeux des représentants d'un peuple libre. Du moment où la confédération était neutre sur la question de l'esclavage, qui ne relevait que des États, il était convenable que le territoire placé sous sa juridiction particulière fût neutre également. Cette proposition fut cependant repoussée : ce n'est que ces dernières années, au commencement de l'administration de Lincoln, que l'esclavage a été aboli à Washington.

II. — ABOLITION DE LA TRAITE. — COMPROMIS DU MISSOURI.

On atteignit ainsi le moment où le Congrès allait être compétent pour abolir la traite (1807). On fut généralement d'avis qu'il usât de ses droits le plus promptement possible, c'est-à-dire qu'il interdît la traite à partir du 1er janvier 1808. Mais on n'était pas d'accord quant au mode d'exécution. Ainsi, quelle peine convenait-il d'infliger à ceux qui ne tiendraient nul compte de la défense ; et que fallait-il faire des nègres introduits en contrebande ?

Le plus simple aurait été de proclamer libres tous les esclaves frauduleusement introduits. Mais cette disposition fut vivement combattue par le Sud prétextant le danger que lui faisait courir la présence d'une population de noirs libres. Tel de leurs représentants affirma que, si elle était accompagnée d'une pareille disposition, la loi fédérale ne pourrait être exécutée. On proposa alors que les nègres fussent confisqués et vendus au profit des États-Unis. Mais comment la confédération aurait-elle été admise à punir les contrebandiers, et à se faire elle-même marchande d'esclaves ? La proposition d'un député du Massachusetts, de renvoyer en Afrique les nègres illégalement introduits dans le pays, ne semblait guère praticable.

Le Sud paraît avoir beaucoup tenu à engager en cette

affaire la responsabilité de la confédération. Ainsi il insista pour que les nègres fussent confisqués à son profit, prétendant que c'était là l'unique moyen de contrôle possible. Mais il fit entendre que cela n'impliquait nullement qu'ils dussent être vendus au profit des États-Unis. Tel orateur abolitionniste repoussa l'idée de la simple confiscation, comme faisant tremper la confédération dans le même crime que les trafiquants de chair humaine. D'autres représentants du Nord tenaient à la confiscation comme au seul moyen de soustraire les nègres à la loi locale, en vertu de laquelle ils auraient pu être vendus comme esclaves. Un instant on put croire que, faute de s'entendre sur ce point, les députés du Nord allaient faire les affaires du Sud, en laissant les nègres entièrement à la merci des États particuliers. Cependant la clause qui établissait la confiscation fut maintenue à une forte majorité : tout en se donnant l'air de conniver avec la traite, quant à la forme, la confédération était bien abolitionniste et protectrice pour le fond.

Le Nord se divisa également quand il fut question de déterminer la peine à infliger aux capitaines négriers et autres personnes engagées dans la traite. Le projet demandait la peine de mort, mais plusieurs représentants étaient, par principe, opposés à toute mesure de ce genre. D'autres au contraire firent appel aux délégués du Sud, complétement désintéressés dans le débat, — car, à les entendre, c'étaient uniquement des capitaines négriers du Nord qui tentaient la vertu des planteurs, — pour qu'ils consentissent à infliger le châtiment le plus sévère. Quant aux puritains, ajoutaient-ils, bien loin d'accuser de cruauté les gens du Sud qui pendraient un homme du Nord se livrant à la traite, ils leur en seraient tout particulièrement reconnaissants. Mais les planteurs plaidèrent à leur tour la cause de l'humanité. Ils n'étaient pas sans comprendre qu'un pareil châtiment aurait présenté l'esclavage sous des couleurs trop odieuses ; ils consentaient bien à l'appeler un mal, mais non pas un crime. Tel de leurs représentants alla même jusqu'à dire que la grande majorité des gens du

Sud ne considérait pas la servitude comme un mal. On voit que l'opinion publique avait été en se modifiant depuis la fondation de la république. Tel député alla même jusqu'à faire l'apologie de la traite. Le capitaine négrier ne pouvait-il pas dire au planteur : Je suis moins coupable que vous, je ne suis qu'un simple intermédiaire : je me borne à faire passer les noirs des mains de leur possesseur africain dans celles de leur maître américain? Tout l'effort du Sud tendait à obtenir que la traite fût prohibée non pour des raisons morales, mais pour de simples considérations politiques. Théodore Dwight, représentant du Connecticut, protesta contre cette distinction. Après avoir rappelé que le président des États-Unis (Jefferson), en appelant l'attention du Congrès sur ce sujet, avait placé la question sur le terrain moral, il contesta au trafiquant le droit de juger de ce qui convenait le mieux aux noirs et la prétention de les rendre ainsi heureux sans leur permission. Que chacun, dit-il, consulte sa conscience pour savoir si on ne viole pas les droits de l'homme en enlevant violemment ces infortunés à leurs familles et à leur pays.

La peine de l'emprisonnement finit par prévaloir.

Mais voilà qu'au dernier moment la clause de la confiscation trouble la conscience des représentants du Nord, et leur paraît de nature à ternir l'honneur national. Un nouveau comité, auquel l'affaire est renvoyée, propose alors que les noirs, frauduleusement introduits, soient envoyés dans les États où l'esclavage est aboli, pour y être pendant quelque temps traités en apprentis et plus tard en hommes libres. L'agitation redouble à l'occasion de cette proposition. Le Sud demande qu'ils soient livrés aux autorités locales pour en disposer comme elles le jugeront convenable; la menace de la guerre civile retentit dans le Congrès : un représentant déclare que le Sud s'opposera, au risque de la vie, à l'exécution du projet du comité. Quelque peu honteux de cette bravade, qui est sur-le-champ relevée, son auteur l'atténue en prétendant qu'il a voulu dire seulement que des troupes fédérales seraient nécessaires pour faire exécuter la loi.

L'intervention du Sénat vint heureusement interrompre ces violents débats. Ce corps avait préparé une loi sur le même sujet. Il aurait réussi à s'entendre avec la Chambre des représentants si, malgré de nouvelles concessions qui leur étaient faites, les députés du Sud n'avaient encore repris leur langage menaçant. Pour assurer l'exécution de la loi, on avait interdit le transport de tout nègre sur des vaisseaux de moins de quarante tonnes. Par concession, la Chambre avait fait une exception pour les nègres allant d'un port à l'autre en compagnie du planteur ou de ses agents. Le Sénat refusant d'admettre cet amendement, un député du Sud déclara qu'il serait le premier à violer la loi si elle n'était accompagnée de cette réserve. Après cela, il ne resterait plus qu'à nous interdire de nous transporter avec nos esclaves d'un État dans un autre.

Ces menaces furent proférées par Randolph, chef du parti démocratique en Virginie. Ainsi la traite étrangère n'était pas encore abolie que déjà le Sud prenait ses mesures pour lui substituer la traite domestique, qui devait être beaucoup plus lucrative. Le Sénat et la Chambre s'accordèrent en effet pour insérer une clause autorisant le transport des noirs indigènes sur des navires de toute grandeur, naviguant sur les rivières ou les baies des États-Unis. Le Sud, toujours insatiable, trouva encore moyen de se plaindre. La défense de transporter les nègres d'un port à l'autre n'attaquait-elle pas le droit de propriété? Si l'Union est un jour rompue, ajoute-t-il, la ligne de démarcation ne sera pas placée entre l'Est et l'Ouest, mais entre les États libres et les États à esclaves. Deux autres représentants du Sud, Early et Williams, s'associèrent aux mêmes menaces.

La loi contre la traite, telle qu'elle fut définitivement adoptée, renfermait les dispositions suivantes : quiconque avait concouru à l'expédition d'un navire destiné à la traite, était passible d'une amende de 20,000 dollars : le fait de prendre à bord un nègre pour être vendu dans les États-Unis, entraînait une amende de 5,000 dollars : dans les deux cas, le navire était confisqué. L'introduction et la vente effective de nègres

était punie d'un emprisonnement qui ne devait ni excéder dix ans, ni être de moins de cinq, puis d'une amende variant de 10,000 à 1,000 dollars. Si l'acheteur avait agi en connaissance de cause, il était passible d'une amende de 800 dollars par personne. L'importeur et l'acheteur n'avaient aucun droit sur leur marchandise : il devait en être disposé plus tard par les États et territoires d'une façon qui ne fût pas en contradiction avec les dispositions de la présente loi.

D'autres précautions furent prises, en vue d'éviter une traite clandestine sous le couvert de simples transports de cabotage. L'essentiel, c'est que les États pouvaient faire vendre les nègres frauduleusement introduits sur leur territoire. Malgré cela, les esclavagistes les plus prononcés ne furent pas contents. C'est que cette loi, à l'exemple de la constitution fédérale, se gardait de reconnaître la possession de l'homme par l'homme comme existant de droit naturel, en même temps qu'elle évitait de faire tremper les États-Unis dans la vente de chair humaine.

Dès le lendemain de l'adoption de ce bill, Randolph recommença ses bravades et ses invectives. On venait, disait-il, d'attaquer le principe de la propriété; en conséquence, il demande l'adoption d'une loi explicative. Si cette satisfaction est refusée au Sud, il doute que la Chambre voie jamais de nouveau aucun de ses députés. Pour ce qui le concerne, il jettera le cri de guerre : Séparons-nous, et rentrons chez nous. Un représentant du Nord répondit que, tout en regrettant la séparation, on ne la redouterait pas; le Nord se suffirait à lui-même, le Sud seul aurait à souffrir. Le bill proposé par Randolph ne fut pas admis (1807).

Telle fut l'issue de cette discussion qui accompagna la seconde grande mesure prise par les États-Unis au sujet de l'esclavage. Pendant les quatre dernières années, depuis que la Caroline du Sud avait de nouveau autorisé la traite, elle n'avait pas reçu moins de quarante mille nègres, dont la moitié avait été transportée par des navires anglais. Les précautions que prit la Grande-Bretagne dans le même temps contribuèrent à rendre celles des États-Unis efficaces.

Chose étrange! cette ordonnance du Congrès eut l'effet, pour un moment du moins, de ralentir le mouvement abolitionniste. L'esclavage était déjà aboli dans le Massachusetts, le Vermont et l'Ohio; dans six autres États, des dispositions avaient été prises pour son extinction graduelle. L'Indiana, malgré ses réclamations, n'avait pu introduire dans son sein cette institution funeste; elle était interdite dans les territoires au nord-ouest de l'Ohio; on put donc croire l'œuvre d'émancipation sinon terminée, du moins assez avancée pour qu'il fût permis de se ralentir de son premier zèle. En conséquence, la convention abolitionniste de Philadelphie, qui depuis 1793 s'était réunie annuellement, ne dut plus se tenir que tous les trois ans : depuis quelque temps, elle était du reste peu fréquentée par les délégués du Sud. Plusieurs des sociétés finirent par se dissoudre, la convention cessa même de se réunir.

Quant au Sud, il était loin de se relâcher. La crainte et l'antipathie à l'endroit des nègres libres avaient déjà provoqué plusieurs restrictions fort injustes. Les deux Carolines n'avaient rien négligé pour rendre des cas d'émancipation individuelle aussi difficiles que possible. Une loi de celle du Sud, en 1800, interdit aux hommes de couleur de se réunir pour s'occuper « de leur instruction et du culte de Dieu, » serait-ce même en présence des blancs. La Virginie, alarmée par deux tentatives d'insurrection servile, était entrée dans la même voie. Il fut décidé que tout noir trouvé dans le pays un an après son émancipation, serait vendu et le produit versé dans la caisse des pauvres. Il fut défendu de rien enseigner aux hommes de couleur : ceux qui tentaient de s'établir dans le pays étaient renvoyés dans les localités d'où ils venaient. Une loi du Kentucky, en 1808, décida que tout nègre libre qui ne pourrait donner caution de partir dans les vingt-quatre heures serait vendu pour une année.

A peine la paix avec l'Angleterre fut-elle signée, à la suite de la guerre de 1812, que l'émigration se porta rapidement vers le sud-ouest. De plus, on avait commencé à retirer de

magnifiques profits de la culture du coton. Ces deux circonstances avaient, malgré les défenses, provoqué de nouveau l'importation de nombreuses cargaisons d'Africains. Puis à cette traite étrangère s'était jointe la traite domestique. La capitale des États-Unis, Washington, était devenue le centre de ce commerce. La ville était pleine de traitants dont la spécialité était d'acheter les nègres des planteurs ruinés du Maryland et de la Virginie pour les transporter dans les États du Sud et de l'Ouest alors en formation. Il faut bien que ce trafic ait, de bonne heure, entraîné de déplorables conséquences puisqu'il fut dénoncé comme détestable, abominable, inhumain et illégal, par ce même député Randolph que nous avons vu se donnant tant de peine pour sauvegarder les principes qui devaient assurer sa légalité. Le gouverneur de la Caroline du Sud dénonça même officiellement ce commerce comme « condamné par l'humanité, une sage politique, et les prières des justes. » La Caroline du Sud et la Géorgie firent en conséquence des lois interdisant l'introduction de nègres étrangers. Mais ces restrictions, auxquelles ces deux États ont eu souvent recours quand ils ont redouté l'augmentation de la population esclave, se sont toujours montrées impuissantes à arrêter la traite destinée à fournir les nouveaux bras que réclamait la culture du coton prenant journellement de l'extension. Du reste, au bout de deux ans, cette loi fut rapportée par la Caroline du Sud.

Cette traite domestique, en se généralisant, ne manqua pas d'entraîner les plus déplorables iniquités. Les trafiquants trouvèrent tout simple, pour grossir leurs escouades, de s'emparer sans façon des nègres libres qui leur tombaient sous la main. La loi pour l'extradition des fugitifs mettait à leur disposition une arme terrible dont ils surent se servir. Les plaintes devinrent si générales, qu'un comité du Sénat proposa un bill pour modifier la loi existante. Mais la crainte de diminuer les facilités pour la capture des vrais fugitifs empêcha son adoption.

C'est cette même année 1817 que fut fondée, sous l'ini-

tiative de plusieurs possesseurs d'esclaves, la *Société américaine de colonisation*. Elle se proposait de chercher un asile pour les nègres libres, souvent méprisés et toujours redoutés. Cette entreprise était, disait-on, nécessitée par les lois de plusieurs États bannissant les affranchis, et par le peu de disposition à les recevoir de la part des États libres. La colonie anglaise de Sierra-Léone, peuplée de réfugiés noirs enlevés à l'Amérique pendant la guerre de l'indépendance, donna la première idée de ce projet, qui reçut le meilleur accueil, dans le Sud, de la part des personnes modérées. Ceux au contraire qui étaient intéressés dans la culture du coton virent la colonisation de très-mauvais œil. Puis, tandis que quelques enthousiastes considéraient cette entreprise comme un moyen de se débarrasser de l'esclavage, des esprits chagrins, entre autres bon nombre de nègres, jugèrent plus sainement. Ils ne virent dans cette idée de colonisation qu'une consécration de l'esprit de caste, condamné par le christianisme et l'humanité, en même temps une espèce de dérivatif, qui donnerait le change aux consciences et empêcherait de placer les noirs au bénéfice des droits de l'homme et des doctrines proclamant l'égalité.

En 1818 les débats sur l'esclavage recommencent dans le Congrès. Ils furent d'abord provoqués par une pétition de l'assemblée annuelle des Quakers de Baltimore, demandant que des précautions nouvelles fussent prises dans l'intérêt des personnes de couleur, et spécialement de celles qui, arrivées à un certain âge, risquaient d'être enlevées par les marchands qui se livraient à la traite domestique. D'un autre côté, ce nouveau commerce ayant disposé les nègres des États limitrophes à prendre la fuite, un représentant de la Virginie, prenant les devants, avait déjà présenté un bill rendant plus rigoureuses les dispositions de l'ancienne loi des esclaves fugitifs. Quelques orateurs du Nord soutinrent que pour sauvegarder les droits de propriété d'un petit nombre de planteurs, il ne saurait être permis de sacrifier les droits de toute une classe de citoyens; d'autres pensèrent qu'il fallait faire le sacrifice

de leurs sentiments dans l'intérêt de l'union et de l'harmonie entre le Sud et le Nord. A la suite de longs débats et de conférences entre la Chambre et le Sénat, les députés du Nord, d'abord disposés à céder, se ravisèrent : le bill fut abandonné. On en adopta un autre qui avait pour but d'arrêter plus efficacement la traite, en entrant en rapport avec des nations étrangères.

En attendant, la traite domestique continuait à se généraliser. New-York et le New-Jersey scandalisés interdirent la sortie des nègres (1819). De nouvelles mesures générales étaient devenues indispensables. Ce qui en fit surtout sentir le besoin, ce fut la vente publique de quelques Africains frauduleusement introduits dans la Géorgie et dans la Louisiane. Le fait était parfaitement conforme aux dispositions de la loi abolissant la traite qui remettait les nègres confisqués aux autorités locales pour en disposer comme elles l'entendraient. Tout le monde comprit alors la flagrante inconséquence qu'il y avait à recourir à la vente publique de nègres comme moyen d'empêcher la traite. On eut beau dire que cette vente ne pouvait être imputée aux États-Unis, qu'elle était le fait des autorités locales, l'opinion publique ne put se contenter de cette distinction subtile. De plus, la *Société de colonisation* offrait de transporter en Afrique tous les nègres frauduleusement introduits dans les États-Unis. Sous la pression de ces circonstances, une nouvelle loi fut faite par le Congrès. Elle accordait une prime de 50 dollars par tête à celui qui mettrait la justice sur la trace de nègres illégalement introduits sur le territoire de la république ; la somme était diminuée de moitié quand la capture avait lieu en mer. Ces nègres devaient être transportés hors des frontières des États-Unis ; il fut nommé des agents pour les recevoir sur la côte d'Afrique. On crut le moment convenable pour décréter la peine de mort contre ceux qui se livraient à la traite, mais le Sénat refusa son concours à cette disposition sévère, déjà adoptée par l'autre Chambre.

C'est au milieu de ces débats réitérés et souvent violents

que se posaient les éléments d'une controverse extrêmement grave qui allait exercer une influence décisive sur le sort des États-Unis. Nous touchons à la troisième grande mesure, dont les conséquences se font particulièrement sentir dans ce moment.

La décision à prendre au sujet des territoires souleva la question de l'esclavage qui se présenta sous une face nouvelle. Jusqu'à présent on avait admis en même temps un État libre et un État esclavagiste pour maintenir l'équilibre des partis dans le Sénat. Quand l'Alabama se présenta, il fut admis sans difficulté avec l'esclavage. Mais lorsqu'il fut question de constituer le territoire du Missouri, on décida que l'institution du Sud serait exclue. Une tentative du même genre fut faite à l'occasion de l'Arkansas, mais elle échoua.

Taylor, représentant de la liberté, proposa alors une clause excluant définitivement l'esclavage de tous les territoires au nord du 30° 30' formant la frontière septentrionale de l'Arkansas. Il paraît donc que le Nord, désireux de continuer la politique qui avait prévalu jusque-là, demandait que les territoires situés à l'ouest du Mississipi fussent divisés en portions égales, comme l'avaient été ceux de l'est, de façon à donner un même nombre d'États libres et d'États esclavagistes. A ce compte-là tous les territoires au midi du Missouri seraient demeurés ouverts à la servitude. C'était faire la part belle au Sud. Aussi les députés du Nord n'étaient-ils pas d'accord sur la ligne de démarcation à tracer; tous cependant semblaient admettre la nécessité d'un compromis comme par le passé.

Les esclavagistes, se croyant assez forts pour être plus exigeants, étaient d'un avis tout contraire. Ils prétendaient que le traité, conclu entre la France et les États-Unis pour la cession de la Louisiane, garantissait aux habitants de ces territoires tous les priviléges des citoyens de l'Union, et du nombre ils comptaient au premier rang celui de posséder des hommes ou du moins des nègres. Du moment, disaient-ils, où le Congrès s'aviserait d'interdire l'esclavage, il empiéterait

sur la souveraineté des États : et puis ne violerait-on pas les droits qu'ont les planteurs de se transporter partout avec leur propriété? Les sentiments humanitaires furent également mis à contribution, et appelés à fournir un argument en faveur de l'extension de l'esclavage. Quelle cruauté, disaient les planteurs, n'y aurait-il pas à parquer les nègres dans un étroit espace! Cette thèse fut développée avec une émotion contenue qui parut sur le point de se trahir en larmes abondantes.

Les hommes qui sentaient le besoin de contenir l'esclavage dans des limites, ne se laissaient nullement toucher par ces arguments. D'abord ils ne pouvaient admettre que le privilége de posséder des esclaves fût au nombre des droits primitifs et naturels des citoyens de l'Union. Ensuite ils maintenaient que le Congrès était autorisé à imposer ses conditions aux territoires, avant de les admettre à titre d'États. Ils ajoutaient enfin que l'esclavage étant une grande iniquité, entièrement en opposition avec les principes du gouvernement américain, celui-ci commettrait une grave inconséquence s'il l'autorisait là où il pouvait l'interdire. Ne serait-ce pas sacrifier les intérêts du travail et des classes laborieuses à ceux des esclavagistes beaucoup moins nombreux et intéressants?

Les débats furent des plus passionnés dans la Chambre des représentants. Favorisés par la tolérance du président, qui était de leur bord, les députés du Sud n'épargnèrent à leurs adversaires ni personnalités blessantes ni menaces. Scott, le délégué du territoire du Missouri, parle avec mystère des ides de mars — la session devait être close le trois de ce mois — et engage la Chambre à prendre garde au sort de César et de Rome. Un grand incendie a été allumé, s'écrie Cobb de la Géorgie, les yeux arrêtés sur son collègue Tallmadge qui avait pris l'initiative des restrictions à apporter à l'extension de l'esclavage, un grand incendie a été allumé; toutes les eaux de la mer seraient insuffisantes pour l'éteindre: il ne faudra rien moins que des océans de sang. Puis il con-

clut en disant que, si les membres du Nord insistent, l'Union sera dissoute.

Un pareil langage, reprend Tallmadge, ne saurait avoir aucun effet sur moi. Ma résolution est bien prise : elle fait partie de mon existence ; elle durera autant que ma vie. C'est une grande et noble entreprise que de chercher à mettre des bornes à l'esclavage le plus cruel et le plus avilissant dont le monde ait été le témoin. C'est la cause de la liberté humaine. Si la dissolution de l'Union doit avoir lieu, eh bien ! qu'elle s'accomplisse ! si la guerre civile dont on nous menace tant doit éclater, je ne puis dire qu'une chose, qu'elle éclate..... S'il faut du sang pour éteindre un incendie que j'ai contribué à allumer, tout en regrettant qu'il en soit ainsi, je suis prêt à donner le mien. La violence ne saurait me faire abandonner mon terrain. J'ai l'honneur et la bonne fortune de représenter des hommes libres, assez intelligents pour connaître leurs droits et assez courageux pour les faire triompher. Comme leur représentant, je dois proclamer leur horreur pour l'esclavage sous toutes ses formes. Comme leur député, je maintiendrai ma position jusqu'à ce que cette tribune, avec la constitution qui la supporte, se soit écroulée sous mes pieds. Si je suis condamné à tomber, il y a quelque consolation amère à se dire que ce ne sera que comme un fragment des ruines de la patrie.

L'orateur relève ensuite tout ce qu'il y a de monstrueux et d'inconséquent dans l'attitude de ses adversaires qui menacent et accusent le Nord de vouloir exciter une insurrection servile, alors qu'ils insistent eux-mêmes sur l'extension d'une institution qui tient en réserve les plus grandes calamités pour les individus, pour la nation, et menace de renverser les libertés publiques, les bases de la religion et de la morale. « Voyez un peu, dit Tallmadge, la belle logique de ces gentlemen du Sud. Ils contribuent de leur bourse à la propagation des doctrines chrétiennes dans toutes les parties du monde, et puis tournez la page, et vous les voyez faisant des lois pour maintenir leurs propres esclaves dans l'ignorance et dans la

stupidité !.. Où est-il ce missionnaire assez courageux pour oser entreprendre d'enseigner à lire aux nègres de la Géorgie? Le voilà le point faible, la voilà la tache qui souille notre caractère national ; et il a bien dit le député de la Géorgie, toutes les eaux ne suffiraient pas pour laver la souillure ; c'est bien en effet des océans de sang qu'il nous faut .» L'orateur relève ensuite les menaces dont il a été l'objet. S'il est dangereux de discuter la question de l'esclavage dans ce moment, que sera-ce donc, se demande-t-il, quand l'institution se sera propagée au long et au large ? Et il conclut en disant : « C'est maintenant le moment de frapper un grand coup. Arrêtons la propagation du mal à l'instant même, sans quoi l'occasion sera perdue pour toujours. »

Après avoir fait ensuite une brillante description de ce que sera un jour la libre Amérique comparée aux nations de l'Europe éclipsée, Tallmadge revient sur les ombres qui recouvrent ce tableau magnifique. « Peuplez, dit-il, ces belles contrées d'esclaves, propagez l'esclavage, cette malédiction, cette abomination, dans votre vaste empire ; vous préparez sa dissolution, vous changez toute sa force en faiblesse ; vous entretenez un cancer en votre sein, vous attachez un vautour à votre cœur ; il y a plus, vous aiguisez le fer et vous le placez ensuite dans la main d'une portion de votre population que tous les mobiles, divins et humains, pousseront à s'en servir. » Grâce à la bonté naturelle de la race nègre cette partie de la prophétie ne s'est point réalisée. Le député du Nord fut plus près de la vérité quand il ajouta : « Avec de pareils éléments votre gouvernement est condamné à tomber en ruines ; votre peuple deviendra un sujet de raillerie pour le monde entier. »

L'orateur fut surtout actuel et sanglant en relevant les considérations humanitaires que le Sud avait avancées en faveur de l'extension de l'esclavage. Pendant que ces débats se poursuivent, les voûtes du Capitole retentissent de bruits de chaînes, le fouet de l'exacteur se fait entendre, Tallmadge montre du doigt ces hommes, ces femmes et ces enfants

pourchassés comme un troupeau de bétail. « Voilà, dit-il, ce qui peut se voir des fenêtres de la salle où se tient le Congrès de l'Amérique républicaine ! »

Avec cela il ne perd pas de vue la question de droit. Il ne prétend en rien diminuer les concessions fâcheuses que la constitution a dû faire au Sud; il affirme seulement qu'on ne doit rien aux nouveaux territoires; qu'on peut leur imposer des conditions avant de les admettre. — Mais, dit-on, l'esclavage est indispensable pour la colonisation prompte de ces contrées. Si l'Ouest, répond Tallmadge, ne peut être cultivé qu'au moyen des esclaves, qu'il demeure un désert jusqu'à la fin des siècles. Avec des arguments de ce genre on sacrifierait tous les principes de la morale, pour faire de l'intérêt personnel la base des législations. Mais alors rappelez donc les lois interdisant la traite ! Puisque cela doit améliorer leur sort, invitez donc les populations de la ténébreuse Afrique à se transporter sur les rivages de la républicaine Amérique. Mais non, je n'abuserai pas des armes que vous avez mises dans ma main. Je ne vous ferai pas l'injure de supposer qu'il y ait ici aucun défenseur de la traite ou de l'esclavage. Quelle ne serait pas la joie des avocats du droit divin en Europe, s'ils voyaient un Congrès américain discuter de pareilles questions !

John W. Taylor, qui appuya Tallmadge, s'attacha à relever les inconséquences révoltantes des esclavagistes. Ils déplorent l'existence de l'esclavage, ils manifestent le désir d'être débarrassés de ce fardeau; qu'ils soient donc conséquents en ne l'introduisant pas dans de nouveaux territoires. Taylor insiste aussi sur la circonstance que l'esclavage tend à faire considérer le travail manuel comme avilissant. Il rappelle à ce sujet l'horreur avec laquelle un député du Kentucky avait parlé des travaux de ménage que les femmes du Nord étaient obligées de faire et qu'il stigmatisait comme serviles. Aussi les fonctionnaires du Sud et ses députés au Congrès étaient-ils exclusivement choisis parmi les possesseurs d'esclaves.

L'agitation fut grande à l'ouï de tous ces arguments, et de bien d'autres auxquels on ne savait que répondre. L'unique ressource du Sud était de prendre l'offensive et de prêter des désirs secrets de séparation au Nord, alors que lui-même n'épargnait pas les menaces à ce sujet.

Au milieu de ces vives discussions, souvent renouvelées, la question pratique reçut plusieurs solutions avant d'être définitivement réglée. Ainsi, en 1819, les territoires de l'Arkansas et du Missouri furent admis sans aucune clause interdisant l'esclavage. Mais les débats du Congrès eurent un tel retentissement dans le Nord, que les sentiments abolitionistes se réveillèrent et gagnèrent du terrain. La convention pour l'abolition de l'esclavage se réunit de nouveau à Philadelphie.

L'intérêt politique vint heureusement au secours de ces philanthropes, d'ailleurs peu nombreux et peu influents. La crainte de voir le Sud prendre un trop grand ascendant, avait poussé les fédéralistes du Nord à blâmer l'acquisition de la Louisiane. Aussi dans la convention de Hartford avait-on proposé d'abolir les avantages électoraux que les planteurs retiraient de leurs nègres. Quelques démocrates du Nord, particulièrement ceux de New-York, avaient aussi parfois pris ombrage des allures du Sud qui aspirait à les éclipser. Cependant on ne pouvait ni refuser l'admission de nouveaux États, ni recourir à une révision de la constitution fédérale, moyens trop extrêmes et trop impopulaires. C'est pourquoi on se rallia aisément à l'idée d'appliquer aux territoires situés à l'ouest du Mississipi l'ordonnance de 1787 interdisant l'esclavage. Une union des hommes de tous les partis parut s'effectuer spontanément sur ce terrain-là. Dans plusieurs villes du Nord, les fédéralistes et les démocrates se donnèrent la main pour tenir des *meetings* dans lesquels on affirma le droit du Congrès d'interdire l'esclavage dans les territoires.

Pendant que cette campagne se poursuivait avec les meilleures chances de succès, un fâcheux incident vint rétablir les affaires du Sud. Le Maine se sépara du Massachusetts et demanda à être reconnu comme indépendant. L'occasion était

excellente pour le Sud : il allait avoir l'air de revenir à l'ancienne politique, en demandant que le Missouri fût reçu comme État à esclaves, puisque le Maine entrait à titre d'État libre.

Mais à mesure que le moment décisif approchait, l'agitation allait en augmentant. Plusieurs législatures crurent qu'il était de leur devoir de se prononcer sur ce qui était devenu la grande question du jour. Celles de la Pensylvanie, du New-Jersey et du Delaware, du New-York et de l'Ohio, les trois premières à l'unanimité, affirmèrent le droit du Congrès d'interdire l'esclavage dans les territoires à l'ouest du Missis-sipi. L'Indiana, enfin revenu de ses velléités esclavagistes, censura un de ses sénateurs pour avoir voté en faveur de l'organisation du territoire de l'Arkansas, sans l'interdiction de l'esclavage. Les législatures de la Nouvelle-Angleterre ne se prononcèrent pas, mais le Congrès reçut de nombreuses adresses provenant des villes et de plusieurs meetings. La Virginie et le Kentucky s'étaient énergiquement prononcés pour la doctrine contraire; la législature du Maryland les suivit, mais à Baltimore, un *meeting* se prononça contre l'extension de l'esclavage.

Pendant ce temps, les débats ne discontinuaient pas dans le Congrès. La Chambre des représentants avait déjà admis l'État du Maine. Mais quand le bill vint devant le Sénat, on proposa un amendement pour l'admission du Missouri. C'était une manœuvre qui trahissait l'intention de faire admettre ce dernier État avec l'esclavage, tout en se donnant l'air de maintenir l'équilibre entre lui et la liberté. Roberts de la Pensylvanie proposa un amendement excluant l'esclavage du Missouri. Mais, après une discussion, qui dura quelques jours, il fut repoussé, grâce au concours de ces démocrates de la Nouvelle-Angleterre qui étaient pour la tolérance ou à la remorque de la Virginie. Après une nouvelle quinzaine de débats, le bill du Maine et celui du Missouri furent incorporés en un seul. Un nouvel amendement est alors proposé par Thomas de l'Illinois, pour exclure l'esclavage des territoires qui restaient encore de la Louisiane et situés au nord de l'Ar-

kansas. Une tentative de faire comprendre ce dernier territoire dans cette défense, ne réussit pas. Le bill passa alors avec l'amendement proposé par le député de l'Illinois. Il différait de celui qui avait été proposé dans la session précédente par Taylor en ce qu'il abandonnait le Missouri à l'esclavage. La manœuvre avait donc réussi. Bien que le Sud votât systématiquement contre les médiocres compensations accordées au parti de la liberté, il avait, pour sa part, tout motif d'être satisfait de la transaction.

Ce n'était pas précisément le cas du Nord. Aussi quand le bill du Sénat fut présenté à la Chambre, les débats éclatèrent-ils avec une nouvelle violence. L'amendement de Thomas fut rejeté à une énorme majorité, par suite de la coalition des deux partis extrêmes. C'était pourtant cette solution qui devait finir par l'emporter. En vain, la Chambre admit le Missouri sans l'esclavage; le Sénat renvoya le bill avec la clause de Thomas, après avoir supprimé l'article en faveur de la liberté. C'est alors qu'on finit par faire passer le fameux compromis que voici : on ouvrit le Missouri à l'esclavage, mais, par l'amendement de Thomas, qu'on accepta, il devait être exclu des autres territoires ayant appartenu à la Louisiane.

Comme ce fut assez souvent le cas à la suite de ces débats qui ont bientôt duré un siècle, le Sud avait la proie et le Nord une ombre : des promesses qui devaient être oubliées plus tard. Cela n'empêcha pas le Sud d'être mécontent. Le chef des esclavagistes extrêmes, Randolph, dénonça le compromis comme un sale marché et les dix-huit représentants du Nord qui y avaient donné la main comme des hommes sans aucune consistance « *doughfaces.* »

Au dernier moment, cet arrangement parut encore sur le point d'échouer : le président Monroë hésitait à prêter son concours. Il pose alors deux questions à son cabinet, pour savoir : si le Congrès était autorisé à exclure l'esclavage d'un territoire, et ensuite pour déterminer le sens que devait avoir la clause « à tout jamais » *forewer*, dans la loi excluant l'esclavage des territoires. En était-il seulement exclu, en tant qu'ils

demeuraient territoires, ou bien la défense s'appliquerait-elle également aux États qui en seraient plus tard formés? On fut unanime pour trancher la première question affirmativement, mais l'accord ne pouvant s'établir sur la seconde, on la posa dans des termes plus vagues ; la restriction établie par le bill était-elle constitutionnelle ou non? Tous répondirent affirmativement et Monroë signa les deux lois. Mais il paraît bien l'avoir fait en attachant à cette clause un autre sens que celui que le Congrès lui avait donné. D'après les gens du Sud, on ne venait pas de passer une espèce de marché, comme il pouvait sembler; ils avaient simplement l'air de renoncer à leurs prétentions pour faciliter l'admission du Missouri, au moyen de promesses qu'ils entendaient bien ne pas tenir.

C'est ainsi que le Nord, qui dès le début avait eu le malheur d'abandonner le terrain des principes, s'engageait toujours de plus en plus dans la funeste voie des concessions à chaque pas qu'il faisait avec des adversaires sans foi ni loi, que le succès devait rendre toujours plus éhontés et plus exigeants. Tandis qu'à Charleston et à Savanna on éclatait de joie, dans le Nord on se sentait humilié et repris dans sa conscience. Adams confia immédiatement à son journal l'expression de l'effet que lui fit le compromis. « Plus cette discussion avance, dit-il, et plus je suis convaincu que le marché entre la liberté et l'esclavage, consacré par la constitution des États-Unis, est moralement et politiquement vicieux, incompatible avec les principes qui seuls peuvent justifier notre révolution, cruel et tyrannique en rivant la chaîne de l'esclavage et en obligeant la bonne foi des gens libres à maintenir et à perpétuer la tyrannie des planteurs. Cette mesure est en même temps grossièrement injuste et impolitique, puisqu'elle part de la supposition que les esclaves sont des ennemis qu'il faut placer sous le joug, une propriété qu'il convient de tenir en lieu sûr et de restituer à ses maîtres, des gens ne pouvant se représenter eux-mêmes, mais devant conférer un avantage électoral à leurs possesseurs qui ont droit à être comme doublement représentés. La conséquence a été que cette repré-

sentation servile au profit du maître a gouverné l'Union... Il serait fort aisé de montrer que presque tout ce qui a contribué à l'honneur et au bien-être de la nation s'est fait malgré les esclavagistes, tandis qu'on peut leur imputer les mesures inconvenantes et honteuses sans en excepter les sottises et les folies de leurs adversaires. » La même année, le gouverneur Wolcott, en s'adressant à la législature du Connecticut, la rendit attentive à l'antagonisme qui tendait à s'établir entre la république aristocratique du Sud et celle du Nord. La Pensylvanie, qui touchait aux frontières de l'esclavage, prit immédiatement des mesures de précaution. Elle défendit à ses fonctionnaires de prêter la main à l'exécution de la loi des esclaves fugitifs qui avait donné lieu à tant d'abus.

Les débats provoqués par le compromis du Missouri avaient dissipé les dernières illusions des hommes qui s'étaient imaginé que l'esclavage finirait par s'éteindre à la suite de l'interdiction de la traite étrangère. Le Maryland et la Virginie se livraient déjà à l'élève du nègre : en se propageant sur une grande échelle, la traite domestique achevait de dissiper les idées abolitionistes jadis professées par quelques citoyens les plus distingués de ces États. La discussion au sujet du Missouri avait manifesté un fait nouveau : la liberté des opinions individuelles n'existait plus dans le Sud : aucun des membres du Congrès, bien connus pour leur opposition théorique à l'esclavage, n'avait osé donner son vote pour fermer un vaste territoire à cette institution qu'ils considéraient comme la source de tant de maux sous le rapport politique et moral. Le régime de la terreur tendait à s'établir.

Quant au Nord, il n'acceptait que péniblement son humiliation. Aussi, quand la présentation de la constitution du Missouri en offrit l'occasion, les débats recommencèrent-ils tout de nouveau. Une clause particulière prescrivait à la future législature de faire des lois pour défendre aux nègres libres de s'établir dans l'État. Non contents d'avoir triomphé, les esclavagistes, n'ayant plus de ménagements à garder, osèrent ainsi braver et même insulter leurs adversaires. La question acquit

une haute portée par le fait que, dans plusieurs États libres, les nègres jouissaient des droits de citoyens. Puis quelques-uns, ayant rendu des services comme soldats, se trouvaient en possession de concessions territoriales qu'ils pouvaient avoir l'intention de faire valoir dans le Missouri comme ailleurs. La charte de ce dernier se mettait donc en contradiction ouverte avec la constitution des États-Unis qui garantissait aux ressortissants de chaque État les droits de citoyens dans tous les autres. Plusieurs crurent que le moment favorable était arrivé pour revenir sur les résolutions de la session dernière en refusant d'admettre le Missouri dans l'Union, s'il ne renonçait à l'esclavage.

Tout fut donc de nouveau remis en question. Le moment n'était pas encore arrivé d'oser soutenir hardiment qu'un nègre ne pouvait être citoyen des États-Unis. On essaya de tourner la difficulté en affirmant que la clause qui soulevait l'opposition ne concernait que certains nègres du Sud, qui de fait n'étaient pas citoyens des États-Unis. Mais la pression de l'opinion publique fut telle dans le Nord que ce stratagème ne put aboutir. On proposa alors de déclarer que le Congrès n'entendait nullement donner son assentiment à aucune clause de la constitution du Missouri, si tant est qu'il y en eût une, contraire aux droits constitutionnels des citoyens de l'Union. Cette mesure fut acceptée par le Sénat, mais la Chambre fit opposition.

C'est alors qu'Henri Clay, jusque-là absent, reprit son siége dans la Chambre, et se fit l'avocat de la résolution déjà adoptée par le Sénat. Diverses combinaisons furent proposées, mais sans résultat : la question allait se compliquant de jour en jour et l'agitation augmentait. Les représentants des idées extrêmes, soit du Nord, soit du Sud, étaient tellement irrités qu'ils rendaient toute solution impossible, en refusant de se joindre aux hommes modérés. La session touchait à son terme et l'agitation n'avait cessé d'aller en augmentant.

Comme ressource suprême, Clay proposa une conférence du Sénat et de la Chambre, dans laquelle on discuterait la

question de savoir si le Missouri devait être admis dans l'Union et sinon les mesures que réclamerait sa condition. Cette conférence décida que la législature du Missouri s'engagerait solennellement à ne pas interpréter la constitution dans un sens qui exclurait un citoyen des États-Unis de la jouissance des priviléges qui lui étaient garantis par la charte fédérale. Cette mesure ne fut adoptée dans la Chambre que par quatre-vingt-six voix contre quatre-vingt-deux; dans le Sénat, la majorité fut de vingt-six contre quinze. La législature du Missouri s'étant hâtée de se conformer à la condition qui lui avait été imposée, l'affaire se trouva définitivement réglée.

Mais ses conséquences devaient se faire sentir longtemps encore et affecter profondément tout le développement politique et social des États-Unis. L'intérêt esclavagiste, qui jusque-là avait été à peine reconnu comme un élément distinct dans la société américaine, avait tout à coup occupé la première place. Envahissant et rétrograde, il avait hardiment foulé aux pieds les principes fondamentaux de la démocratie moderne; tous les sacrifices, qui, pour l'amour de la paix, avaient été faits au monstre n'avaient servi qu'à le rendre plus exigeant : revenant au langage qu'ils avaient déjà tenu dans la convention fédérale, les représentants du Sud avouaient franchement leur intention de dissoudre l'Union si on ne les laissait en tout agir comme des maîtres absolus dictant leurs conditions. Il avait fallu moins de trente ans pour que l'institution servile, à peine tolérée comme exception bientôt appelée à terminer sa honteuse existence, devînt vigoureuse et puissante et réclamât la part du lion. Une ère nouvelle s'ouvrait pour la démocratie américaine, elle devait donner la solution de cette question capitale : qui l'emporterait définitivement dans son sein, de l'avenir ou du passé, du christianisme ou du paganisme, de la liberté ou de l'esclavage ?

Déjà alors la solution, qui aujourd'hui semble prochaine, était aisée à prévoir. En tout cas un homme important, qui à divers égards a été le mauvais génie de l'Amérique, Thomas Jefferson, ne se fit pas d'illusion sur les troubles et les dan-

gers qui paraissaient réservés à sa patrie. Lui, le grand défenseur des droits de l'homme, l'ennemi de l'esclavage, qui avait senti son zèle se refroidir à mesure que le Sud demandait à être ménagé et qui avait fini par sacrifier les principes de toute sa vie au soin de sa popularité, le chef du prétendu parti démocratique finit par se rendre compte des fruits amers que son attitude et celle de ses amis avaient préparés pour leur patrie. Les discussions au sujet du Missouri paraissent avoir été pour lui une révélation subite qui troubla sa douce quiétude. Ce n'est qu'alors qu'il aperçoit, entr'ouvert à ses pieds, l'abîme vers lequel, plus que personne, il a contribué à faire glisser la politique américaine. Réveillé comme en sursaut, il reprend la plume pour faire part de son effroi à un ami. « J'avais, écrivait-il le 13 avril 1820, cessé de lire les journaux, mais la question du Missouri est venue me réveiller et me remplir d'alarme. Les vieilles divisions entre fédéralistes et républicains n'avaient rien de menaçant, parce qu'elles existaient au sein de chaque État, parce qu'elles établissaient entre les diverses sections de l'Union des liens de fraternité et de parti : mais la coïncidence d'une ligne de démarcation morale et politique avec une ligne géographique, c'est là une idée qui, une fois conçue, ne pourra plus, j'en ai bien peur, s'effacer jamais de l'esprit. On la verra reparaître à chaque occasion, renouveler l'irritation, allumer enfin des haines si mortelles que la séparation deviendra préférable à d'éternelles discordes. J'ai été de ceux qui ont eu la foi la plus ferme dans la longue durée de notre Union, je commence à en douter beaucoup... Ma seule consolation est de penser que je ne vivrai pas assez pour assister à ce spectacle. Je n'envie pas à la génération présente la gloire d'avoir jeté au vent le fruit des sacrifices faits par ses pères, ni celle d'avoir donné une solution négative à l'expérience qui devait décider si l'homme est capable de se gouverner lui-même. Cette trahison envers les espérances de l'humanité signalera son temps à l'histoire comme le revers de la médaille de ses prédécesseurs. »

Ces paroles ne pourraient être plus significatives : elles

renferment un précoce cri d'effroi et de désespoir au sujet de cette tentative de liberté politique et sociale dont les États-Unis étaient le théâtre depuis trente ans à peine. Rien de surprenant qu'il ait été poussé par Jefferson. Au point où en étaient déjà les choses, il ne s'ouvrait que trois alternatives pour les États-Unis. Les intérêts matériels des diverses sections n'avaient pas encore pris un développement suffisant, l'habitude de vivre ensemble n'était pas encore suffisamment prise, en un mot, la solidarité des intérêts de tout genre n'était pas encore assez manifeste pour exclure la perspective d'une dissolution de l'Union, aboutissant à la formation de deux confédérations rivales se disputant le sol de l'Amérique du Nord. L'alternative beaucoup plus probable d'un triomphe définitif de la liberté ou de l'esclavage dans le sein même de l'Union ne paraît pas s'être présentée à l'esprit troublé de Thomas Jefferson. Mais de nouveaux faits ne tardèrent pas à montrer que c'était dans cette direction que la solution devait être cherchée. Il est vrai que les espérances des amis de la liberté étaient loin d'être brillantes. Ils allaient être cruellement punis pour avoir, dès le début, abandonné le seul terrain ferme du droit et de la justice, afin de recourir aux expédients et aux compromis. A ne considérer que le point de vue politique, la cause de la liberté était définitivement perdue.

Le faux parti démocratique, fondé par Thomas Jefferson, avait enfin deviné le secret de sa force : il avait trouvé sa véritable assiette en s'appuyant sur l'aristocratie du Sud et sur la démagogie du Nord journellement recrutée par l'adjonction de nombreux émigrants européens, trop promptement admis à la jouissance de tous les priviléges de citoyens américains. Pendant plus de cinquante ans cette union contre nature d'éléments si hétérogènes ne devait cesser d'aller en se resserrant, au grand détriment de la liberté, de l'honneur des États-Unis et de la réputation de la vraie démocratie. La moralité politique ne cessant de perdre du terrain sous la pression de circonstances tellement anormales, il devint bien-

tôt manifeste que le prétendu parti démocratique, toujours plus inféodé aux intérêts du Sud, trouverait constamment dans les États libres un appoint suffisant pour lui permettre de diriger les affaires générales de l'Union dans l'intérêt exclusif de l'esclavage. Une fois entré dans cette voie, on devait nécessairement aboutir, tôt ou tard, à une domination effective du despotisme esclavagiste dans l'Union entière. D'abord simplement toléré, l'esclavage ne pouvait plus être satisfait qu'après avoir exclu la liberté de l'Amérique du Nord et installé ses marchés à esclaves jusque dans le cœur de la Nouvelle-Angleterre, frémissante mais impuissante, partagée entre sa conscience et le respect d'une loi fédérale foulant aux pieds les principes de la justice et de l'humanité.

Telle était, au point de vue politique, la seule perspective ouverte aux États-Unis, après le déplorable compromis du Missouri. Si Thomas Jefferson eût pu l'entrevoir dans son entier il n'eût pas pensé différemment, car il lui aurait été impossible de découvrir, dans la démocratie américaine, une force capable de la retenir sur la pente dans laquelle elle était engagée. Et cela pour une bonne raison, c'est qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour énerver cette force qui seule pouvait sauver la cause de la liberté américaine. Il est à ce sujet une page importante de Tocqueville qu'on ne nous reprochera pas de citer en son entier : « Tandis que l'homme, dit-il, se complaît dans la recherche honnête et légitime du bien-être, il est à craindre qu'il ne perde enfin l'usage de ses plus sublimes facultés, et, qu'en voulant tout améliorer autour de lui, il ne se dégrade enfin lui-même. C'est là qu'est le péril et non point ailleurs. Il faut donc que les législateurs des démocraties et tous les hommes honnêtes et éclairés qui y vivent s'appliquent sans relâche à y soulever les âmes et à les tenir dressées vers le ciel. Il est nécessaire que tous ceux qui s'intéressent à l'avenir des sociétés démocratiques s'unissent et que tous de concert fassent de continuels efforts pour répandre dans le sein de ces sociétés le goût de l'infini, le sentiment du grand et l'amour des plaisirs immatériels. Que, s'il

se rencontre parmi les opinions d'un peuple démocratique quelques-unes de ces théories malfaisantes qui tendent à faire croire que tout périt avec le corps, considérez les hommes qui les professent comme les ennemis naturels de ce peuple.

» Il y a bien des choses qui me blessent dans les matérialistes. Leurs doctrines me paraissent pernicieuses et leur orgueil me révolte. Si leur système pouvait être de quelque utilité à l'homme, il semble que ce serait en lui donnant une modeste idée de lui-même. Mais ils ne font point voir qu'il en soit ainsi; et, quand ils croient avoir suffisamment établi qu'ils ne sont que des brutes, ils se montrent aussi fiers que s'ils avaient démontré qu'ils étaient des dieux. Le matérialisme est, chez toutes les nations, une maladie dangereuse de l'esprit humain; mais il faut particulièrement le redouter chez un peuple démocratique, parce qu'il se combine merveilleusement avec le vice du cœur le plus familier à ces peuples. La démocratie favorise le goût des jouissances matérielles : ce goût, s'il devient excessif, dispose bientôt les hommes à croire que tout n'est que matière; et le matérialisme, à son tour, achève de les entraîner avec une ardeur insensée vers ces mêmes jouissances. Tel est le cercle fatal dans lequel les nations démocratiques sont poussées. Il est bon qu'elles voient le péril et se retiennent. »

Or Thomas Jefferson n'avait rien négligé pour pousser le pays tout entier dans la direction « de ce cercle fatal. » Plus qu'aucun autre Américain avant lui il avait travaillé sans relâche à rompre cette union intime entre la religion et la liberté qui avait fait jusque-là la force de sa patrie [1]. Si donc la perspective d'une lutte à mort de l'esclavage et de la liberté pour la domination dans le sein même de la confédération s'était

1. Il se disait tour à tour épicurien et chrétien, matérialiste et partisan de l'immortalité de l'âme. Au fond, et à vrai dire, c'était un libre penseur, sans méthode et sans doctrine, qui n'attachait philosophiquement d'importance qu'à deux résultats : la destruction du respect pour l'ordre surnaturel et le maintien de la loi morale. Son prétendu christianisme n'allait pas au delà d'une adhésion impertinente à quelques-uns

présentée à lui, ce n'est pas du côté de la religion qu'il eût pu attendre quelque secours pour tirer la démocratie du mauvais pas dans lequel elle s'était fourvoyée.

C'était cependant de ce bord-là que l'appui efficace pouvait seul être attendu. Pour arrêter les progrès croissants de la politique matérialiste, née du monstrueux mariage de l'esclavage et de la démocratie de l'école de Thomas Jefferson, il n'y avait d'espoir à attendre que d'un réveil puissant de cet esprit puritain que nous avons vu présider à la fondation des États particuliers les plus importants et veiller au berceau de la jeune confédération.

des préceptes moraux du Christ !.. . « Saint Paul, voilà » s'écriait-il, « le grand coryphée de cette bande de dupes et de coquins, voilà le » premier corrupteur du christianisme ! » (Voir pour les tendances religieuses et philosophiques de Thomas Jefferson et ses démêlés avec le clergé qui l'irrita en ne sachant pas respecter en lui la liberté de conscience, l'ouvrage de Cornelis de Witt, Thomas Jefferson, p. 346.)

CHAPITRE XX

PURITANISME ET ABOLITIONISME.

I. — RESTES DE THÉOCRATIE. — ESCLAVAGISTES ET ABOLITIONISTES.

En accomplissant sa réforme extérieure, l'Église puritaine s'était préparée à la grande tâche qui allait lui incomber. Le réveil de 1740 et les progrès de divers genres qui en étaient résultés avaient répandu un esprit tout nouveau dans la société chrétienne. Cependant le mouvement était resté plutôt religieux et moral; il n'avait pas encore produit tous les changements extérieurs que nécessitait la récente organisation intérieure de l'Église. Ainsi, dans la Nouvelle-Angleterre, par suite des traditions théocratiques fortement enracinées, et d'un accord assez général sur les matières religieuses, l'Église avait continué à être nationale et salariée par l'État, bien qu'on eût rétabli entre elle et la congrégation cette distinction fondamentale, qui, sérieusement appliquée, ne pouvait manquer d'aboutir à la séparation des deux sociétés.

Les choses marchèrent plus vite ailleurs. Le mal que la théocratie épiscopale avait fait en Virginie était tellement

senti que de bonne heure on éprouva le besoin d'y porter remède. « Les pasteurs, plus jaloux de percevoir jusqu'à la dernière livre de tabac dont se composait leur prébende, que de remplir fidèlement les fonctions de leur ministère, avaient de continuels procès avec leurs paroissiens ; c'est d'ailleurs à cela qu'ils employaient une bonne partie de leur temps, et le reste ils le consumaient à la chasse et au jeu dans la société des hommes les plus mondains. » Cet état de choses eut pour effet de faire naître le mécontentement et des pensées de dissidence même dans les rangs des personnes attachées à l'Église officielle. Elles trouvèrent des alliés naturels dans les presbytériens, les baptistes, et les Quakers, qui avaient eu à souffrir du régime théocratique. Ils rencontrèrent tous un appui empressé auprès de Thomas Jefferson et de ses amis. Il est vrai qu'on était loin de se proposer le même but. Tandis que les dissidents se promettaient les plus heureux fruits pour l'Église de la cessation du régime théocratique, les démocrates se flattaient de l'espoir de porter un coup mortel au christianisme, en supprimant les appuis matériels, qui paraissaient lui être indispensables. Ces efforts combinés provoquèrent un mouvement important qui, après avoir, dès 1775, occasionné de longues discussions sur la liberté religieuse et les prétentions théocratiques, aboutit, en 1784, à la complète séparation de l'Église et de l'État.

Quant à l'Union, elle avait pris dans la question une attitude purement neutre et négative. La constitution des États-Unis se bornait à dire : « Le Congrès ne peut donner à la religion la sanction de la loi, ni en gêner le libre exercice. » La religion était ainsi déclarée une affaire locale ; chaque État était parfaitement libre de régler les intérêts de cet ordre comme il l'entendait.

Ils usèrent tous de leur liberté non pour suivre l'exemple de la Virginie, mais pour persévérer dans les anciens errements. Pendant toute la fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe nous voyons les usages théocratiques se maintenir en

Amérique avec plus ou moins de conséquences. Là même où on affirmait des principes, devant aboutir à l'entière émancipation de l'Église, on ne paraissait nullement se douter de la solution qu'on préparait. En général on s'arrêta à un moyen terme. La liberté religieuse fut accordée aux diverses sectes chrétiennes, mais tout citoyen était tenu d'appartenir à l'une d'elles ; il avait bien la liberté du choix, mais il était tenu de choisir. On reconnaissait à la législature le droit de lever un impôt équitable et général pour l'entretien de la religion, moyennant la réserve expresse qu'en pareil cas tous ceux qui payeraient l'impôt auraient la faculté de désigner l'Église à laquelle ils entendaient l'appliquer, et même, s'ils le voulaient, il leur était loisible de l'affecter de préférence à l'entretien des pauvres. La théocratie était entamée ; elle avait perdu sa raison d'être du moment où elle avait été amenée à subir la liberté religieuse ; mais, pendant des années encore, elle s'efforça de sauver quelques-uns de ses priviléges. Ainsi, dans plusieurs États, le test religieux continua d'être en usage. Dans le New-Hampshire, le New-Jersey, les deux Carolines et la Géorgie, les protestants seuls devaient être appelés aux principales fonctions publiques. Dans le Massachusetts et le Maryland, on ne pouvait occuper une place quelconque sans avoir déclaré sa foi en la religion chrétienne : à Charleston on exigeait de plus la foi à une rétribution et à une vie à venir ; dans la Caroline du Nord et dans la Pensylvanie il fallait admettre l'inspiration des livres saints tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Le Delaware réclamait la foi à la Trinité.

Ces exigences disparurent peu à peu avec le salaire des cultes qui finit par ne plus être obligatoire. Le New-Jersey, la Pensylvanie, le Delaware, les Carolines et la Géorgie furent des premiers à abolir l'obligation d'assister au culte et de contribuer au soutien d'une Église. Tandis qu'en Virginie les fondations religieuses furent confisquées au profit de l'État, à New-York, et ailleurs, l'Église ne fut point dépossédée à la suite de la rupture des liens avec la société civile. Quant aux

nouveaux États qui se formèrent, ils adoptèrent tout naturellement le régime de la séparation vers lequel la société américaine gravitait.

Mais nulle part le mouvement progressiste ne fut plus lent que dans la Nouvelle-Angleterre et particulièrement dans les parties du pays qui avaient été le centre du régime théocratique: Dans le Connecticut, le congrégationalisme continua d'être la religion de l'État jusqu'en 1816. Ce n'est qu'à cette époque que les dissidents obtinrent l'abolition de la taxe paroissiale qui fut du reste remplacée par un impôt pour le culte; seulement chaque citoyen était autorisé à désigner la secte à laquelle il entendait que sa quote-part fût affectée. L'État théocratique par excellence, le Massachusetts n'entra que le tout dernier dans la voie nouvelle. Bien que la constitution de 1780 permît à chacun d'assigner sa part de l'impôt du culte à la société religieuse de son choix, jusqu'en 1811, les tribunaux prononcèrent que le ressortissant d'une paroisse ne pouvait disposer de sa quote-part qu'en faveur d'un ministre appartenant à une congrégation reconnue par la loi. Les pasteurs étaient ainsi devenus des fonctionnaires inamovibles auxquels leurs paroissiens étaient légalement tenus de payer leur salaire, aussi longtemps que leur conduite était irréprochable. Cependant une loi de 1811 dispensa de la taxe paroissiale ceux qui étaient munis d'une attestation établissant leur affiliation à une autre Église, lors même que celle-ci n'avait pas la sanction de la loi. Ce n'est qu'en 1833, à la suite de débats durant depuis 1831, que toute taxe obligatoire fut abolie, et les Églises contraintes de ne compter que sur les contributions volontaires de leurs membres.

Cet étrange retard, qu'on mit à accomplir un progrès que tout réclamait, fut le résultat d'influences religieuses et politiques. Tandis que les idées théocratiques continuaient d'agir puissamment sur la masse des habitants, des considérations plus spéciales déterminaient les personnages influents qui se rendaient compte des choses. La réforme ecclésiastique et dogmatique inaugurée par le grand réveil de 1740 n'avait

pas pénétré indistinctement dans toutes les Églises. Ceux qui avaient admis le point de vue d'Edwards s'étaient arrêtés à moitié chemin : aveuglés par leurs préjugés théocratiques, ils ne sentaient pas que la réforme intérieure de l'Église réclamait un changement correspondant dans sa constitution extérieure. Ceux au contraire qui étaient opposés aux réformes introduites par le réveil, tenaient à une Église établie comme au moyen le plus efficace de maintenir le sentiment religieux dans de justes bornes et d'arrêter le progrès des idées de leurs adversaires. « La religion, dit Hildreth, ne fût-elle qu'un autre nom pour désigner la superstition, — chose en elle-même sans valeur et pernicieuse, — toujours est-il que le peuple tient à avoir une religion. Abolissez-vous les églises officielles? alors vous ouvrez la porte à un déluge de fanatisme extravagant. Au fond, la meilleure sauvegarde contre un pareil danger, c'est d'avoir un clergé bien instruit que ses besoins intellectuels obligent à se tenir à la hauteur des lumières de son époque, et qui, par un salaire convenable et garanti, soit mis à l'abri de la tentation constante de s'assurer des ressources précaires en faisant appel aux idées exaltées et en excitant toujours de nouveau les fantaisies superstieuses des troupeaux. » Cette manière de considérer les rapports de la religion et des établissements censés consacrés à son soutien amena d'étranges alliances. Tous les fédéralistes, qui étaient en majorité dans la Nouvelle-Angleterre, donnèrent, par sentiment conservateur, la main aux théocrates sincères et naïfs pour soutenir les Églises officielles. Les démocrates de l'école de Thomas Jefferson, au contraire, qui avaient déjà un grief contre le clergé de la Nouvelle-Angleterre, dans lequel ils voyaient un ennemi politique allié aux fédéralistes, devinrent les adversaires décidés des établissements officiels, se disant bien qu'avec eux disparaîtrait la religion dans laquelle ils ne savaient voir qu'une superstition. Ils se trouvèrent ainsi, comme en Virginie, les alliés des enthousiastes religieux, des fanatiques, qui eux aussi désiraient la séparation de l'Église et de l'État, mais dans des pensées entièrement différentes.

Dans cette mêlée, il fallut quelque temps pour reconnaître ses vrais amis et ses adversaires. A la faveur de cette confusion la théocratie réussit à se maintenir fort longtemps.

Une autre considération importante assurait de nombreux partisans à ce régime. Sous l'influence de la révolution française et des idées de Thomas Paine, l'ancien latitudinarisme combattu par Edwards avait regagné du terrain. Se transformant sensiblement, il avait abouti aux doctrines des unitaires et des universalistes qui sont celles du déisme. Mais ces docteurs raisonnables ne se sentaient nullement vocation pour le martyre ; et il y aurait eu quelque danger à avouer leurs principes sur cette terre classique du puritanisme : voilà pourquoi ils s'accommodaient fort bien des cadres d'une religion officielle qui les dispensait de s'expliquer clairement ; ils tenaient surtout beaucoup à cette disposition légale qui obligeait chaque citoyen à contribuer aux frais d'une église quelconque. Un sentiment très-sûr les avertissait que s'ils avaient dû compter exclusivement sur le zèle de leurs paroissiens, leur position aurait pu laisser quelque chose à désirer. C'est ainsi que les dernières années du régime théocratique, dans la Nouvelle-Angleterre, ne profitèrent qu'aux seuls unitaires qui eurent le temps de gagner du terrain à petit bruit jusqu'au moment où, ayant obtenu la majorité dans bon nombre d'Églises, ils se firent adjuger les fondations pieuses qui avaient été faites en faveur de l'orthodoxie puritaine. Il fallut du temps pour que les hommes évangéliques finissent par s'apercevoir que les lambeaux de théocratie qu'ils s'efforçaient de conserver leur faisaient jouer le rôle de dupes. Subissant à leur tour l'influence du mouvement religieux qui date en Europe de la chute de l'empire français, ils acquirent assez de confiance dans la force et dans la vitalité du christianisme pour comprendre qu'il n'avait nul besoin d'être soutenu par le bras de la chair. Puis les progrès effrayants de la dissidence achevèrent d'ouvrir les yeux aux hommes évangéliques du clergé national. Les latitudinaires, à leur tour, finirent par redouter la restauration de l'austérité puritaine dans les Églises

officielles. Ces considérations, souvent opposées, gagnèrent le pays entier à l'idée de la séparation complète de l'Église et de l'État. Voilà comment l'Église puritaine, réformée du temps d'Edwards quant à sa constitution intérieure, ne reçut qu'environ un siècle plus tard le complément correspondant que réclamaient ses rapports avec la société civile.

Il n'y avait pas un instant à perdre, car le moment approchait où elle allait être appelée à jouer un grand rôle ; et pour être à la hauteur des exigences nouvelles elle n'avait pas seulement besoin d'une constitution achevée, mais encore d'une liberté complète de tous ses mouvements.

L'agitation provoquée par la question du Missouri avait été suivie d'un calme relatif qui ne devait être qu'une trêve d'environ dix ans. De part et d'autre on la mit à profit pour se préparer à la grande lutte qui devait être décisive. Pour parler le langage des abolitionistes, « le Vésuve national fut recouvert pendant quelques années de sa couronne de neige, afin que ses irruptions pussent devenir ensuite plus violentes. »

Rien ne montre mieux à quel degré le gouvernement fédéral était, déjà à cette époque, dominé par l'intérêt esclavagiste que l'attitude prise par la diplomatie américaine dans cette période. Les causes de divisions et de débats manquant pour le moment dans l'intérieur, toute la politique étrangère fut dirigée en vue de favoriser les idées esclavagistes. La propagande n'eut pas lieu à l'intérieur, mais à l'extérieur.

Nous avons vu que le traité de paix conclu avec l'Angleterre, à l'issue de la guerre de 1812, n'avait rien décidé sur la presse des matelots qui avait servi de prétexte au conflit. En revanche les délégués des États-Unis n'avaient pas oublié de stipuler une indemnité pour les esclaves qui avaient été enlevés pendant les hostilités. En 1818, à la veille des débats au sujet du Missouri, l'empereur de Russie, choisi comme arbitre, s'était prononcé en faveur des esclavagistes américains. L'Angleterre dut finir par leur payer une indemnité de plus d'un million de dollars. Enhardis par ce premier succès, les ambassadeurs américains à Londres reçurent pour instruction

de réclamer l'extradition des esclaves fugitifs établis dans le Canada. Mais le ministère anglais repoussa la demande en déclarant que, d'après une loi du Parlement, la terre britannique avait la vertu d'affranchir celui qui la foulait de ses pieds. La politique fédérale parut d'abord vouloir mieux réussir auprès du Mexique, mais le congrès de ce dernier pays, nouvellement affranchi, se refusa à ratifier un traité stipulant la reddition des fugitifs [1].

Tout ce que put obtenir pour le moment la diplomatie esclavagiste, ce fut de circonscrire la lutte entre l'Espagne et ses colonies et d'éviter ainsi qu'elle ne mît en péril l'institution favorite du Sud. En conséquence on fit comprendre à la cour de Madrid qu'elle devait s'entendre au plus vite avec ses colonies révoltées, si elle ne voulait pas que les États-Unis intervinssent pour empêcher l'abolition de l'esclavage à Cuba, qui était considérée comme une des éventualités d'une lutte prolongée. Lorsque, l'année suivante, en 1826, le Mexique émancipé manifesta l'intention de s'emparer de Cuba et d'y libérer les esclaves, la grande république des États-Unis fit comprendre à sa jeune sœur que si elle se lançait dans une pareille aventure, l'Amérique se joindrait à l'Espagne pour la faire entrer elle-même sous le joug. La Colombie et le Mexique comprirent, et le projet n'eut pas de suite.

La politique américaine n'était pas seulement conservatrice, ses allures étaient aussi envahissantes à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'année même où l'on discutait le compromis du Missouri, en 1819, la Floride était achetée de l'Espagne pour 5,000,000 de dollars. La chose eut lieu à la sollicitation des planteurs de la Géorgie, se plaignant que cette contrée était un lieu de refuge pour les esclaves fugitifs. Mais les Indiens Séminoles, qui passèrent ainsi sous la juridiction de Washington, se refusant à rendre les esclaves, il fallut les y contraindre. De là une guerre cruelle qui ne se termina qu'en 1842, après avoir coûté aux États-Unis quelque chose comme

1. *Slavery and anti slavery*, p. 264-267.

40,000,000 de dollars. Ce fut, pendant de longues années, une vraie chasse aux esclaves que cette lutte; pour la mener à bonne fin, sur les conseils de Zacharie Taylor, qui devait plus tard être président, on importa de Cuba des chiens destinés à dépister les Indiens.

Cette conquête de la Floride était à peine terminée que le tour du Mexique arriva. On lui gardait rancune de s'être refusé à rendre les esclaves fugitifs; il dut payer son amour de la liberté de la perte de ses plus belles provinces. On avait, déjà en 1819, tenté d'enlever le Texas, alors qu'avec le Mexique il était encore sous la juridiction de l'Espagne. L'émancipation de ces deux provinces ayant entraîné l'abolition de l'esclavage dans leur territoire, les planteurs américains des États limitrophes redoublent d'inquiétude et de jalousie. Après avoir tenté de nouveau de s'emparer de cette province par force (1826) ou de l'acheter (1829) on continue à y envoyer de nombreux émigrants, qui plus tard devaient proclamer son indépendance[1]. La chose eut lieu en 1836, et on se hâta d'y rétablir l'esclavage, déjà aboli par la loi du Mexique.

Après avoir fermé les yeux sur les expéditions armées partant des États-Unis, le cabinet de Washington se donna l'air d'intervenir officiellement entre le Mexique et les insurgés, en faisant dans le Texas des envois de troupes, qui désertèrent et qui passèrent aux révoltés. L'indépendance du Texas fut reconnue en 1837. Pour terminer la comédie il ne restait plus qu'à l'admettre dans l'Union avec l'esclavage. Grâce à l'opposition du Nord ce dernier acte dut être différé jusqu'en 1845.

Mais on ne devait pas s'arrêter là. La question des limites

1. Des cinquante-sept personnes qui la proclamèrent, cinquante étaient des émigrants venus des États esclavagistes, trois seulement étaient Mexicains de naissance et de plus fortement engagés dans les spéculations sur les terres du Texas, *ib.*, p. 276. Du reste, les députés du Sud dans le Congrès déclaraient ouvertement que cette annexion avait pour but d'étendre le domaine de l'esclavage et « de procurer au Sud un Gibraltar. » Bigelow, *les États-Unis en* 1863, p. 108.

entre le Texas et le Mexique n'était pas réglée. En 1846, le président Polk, se prévalant d'une collision sans importance qui a éclaté sur le Rio-Grande, déclare que la guerre existe par le fait du gouvernement de Mexico. Le Congrès accorde de l'argent et des troupes, plusieurs expéditions sont dirigées contre les diverses provinces du Mexique. Le général Scott s'empare de Mexico, le général Kearny annexe la Californie. Par le traité de 1848, cette dernière province et le Nouveau-Mexique sont abandonnés à l'Union.

Il n'était plus possible de se faire illusion sur le sens de cette politique : le gouvernement fédéral n'avait évidemment qu'un but, conquérir de nouveaux territoires pour y implanter l'esclavage. Aussi l'agitation abolitioniste prit-elle un plus grand développement dans le Nord.

Elle avait recommencé à partir de 1820. L'adoption du compromis du Missouri avait eu pour effet de transporter l'agitation du Congrès dans le sein du pays. La répulsion que cette décision provoqua se fit déjà sentir aux élections qui suivirent. Les représentants du Nord qui avaient adopté le compromis furent considérés comme ayant trahi la cause de la liberté. Tandis que quelques-uns se gardaient bien d'affronter le scrutin, d'autres, plus hardis, échouaient ou n'étaient réélus qu'à des majorités singulièrement amoindries. En même temps l'opposition aux prétentions des esclavagistes devint plus radicale que par le passé. Voyant qu'il n'y avait plus aucune justice à attendre, les amis de la liberté songèrent aux mesures nouvelles que les circonstances du pays réclamaient. C'est alors que commença le mouvement abolitioniste proprement dit.

L'initiative paraît avoir été prise par une de ces individualités comme on n'en trouve guère que dans la race anglo-saxonne. Benjamin Lundy était un Quaker petit de taille, faible de santé, sourd, mais doué d'un grand cœur ; il joignait à tout cela cette foi, ce renoncement de soi-même, cette persévérance et cette patience qui dans l'ordre moral font les héros. Le compromis du Missouri est à peine adopté, que Benjamin Lundy se met à publier un journal mensuel, auquel

il donne un titre significatif : « *le Génie de l'émancipation universelle.* » Mais le public pour un tel organe était encore à former : le rédacteur se chargea lui-même de la chose. A cette fin, il se mit à parcourir le pays, souvent à pied, depuis Boston jusqu'aux frontières du Mexique, cherchant des abonnés et des hommes sympathisant avec son œuvre. Notre voyageur pénètre deux fois dans le Texas et dans le Mexique, en cherche d'un asile sûr pour les esclaves fugitifs et les affranchis. Dans ces courses il a occasion d'être mis au courant des entreprises, des projets des esclavagistes ; et c'est surtout sur les notes fournies par le Quaker itinérant que les orateurs du Congrès dénoncent les complots liberticides des meneurs du Sud. Benjamin Lundy avait à tous égards les allures d'un de ces hommes dévoués au triomphe d'une idée. Ainsi ses continuels voyages n'amenaient aucune interruption dans la publication de son journal. Il en était néanmoins à la fois le rédacteur, l'expéditeur et souvent l'imprimeur. Faisant des collectes, donnant des lectures de lieu en lieu, quand le moment de publier son numéro approchait, il faisait halte dans une ville, l'imprimait, l'expédiait, et se remettait en route encore pendant un mois. Outre son registre d'abonnés, Benjamin portait dans sa malle, pour faciliter sa besogne, le frontispice de son journal, qui était toujours daté de Baltimore. Après dix ans d'une pareille activité, il en rendait compte en ces termes, à ses abonnés : « J'ai dépensé plusieurs milliers de dollars, fruit de mes sueurs, j'ai parcouru au delà de 5,000 milles à pieds, plus de 20,000 par d'autres voies ; j'ai visité dix-neuf États de l'Union, j'ai fait deux voyages aux Indes occidentales, procuré ainsi l'émancipation d'un nombre considérable d'esclaves et préparé la voie pour la liberté de bon nombre d'autres. »

Un ministre presbytérien du Kentucky, John Rankin, prit aussi place parmi les pionniers de l'abolitionisme. Dans des lettres publiées en 1824 et 1825, il dénonça l'esclavage comme un péché avec lequel il fallait rompre immédiatement [1].

1. *Slavery and anti slavery*, p. 385-387.

En 1827 parut à Providence (Rhode-Island) le premier numéro de l'*Investigateur*, destiné à plaider la cause de la tempérance et de la libération des nègres. L'année précédente avait paru le *Philanthrope national*, publié par un ministre baptiste. Il avait parmi ses imprimeurs un jeune homme dont le nom devait bientôt devenir célèbre dans cette sainte croisade, dont il allait être le chef, William Lloyd Garrison. En 1829, ayant dénoncé dans le journal de Benjamin Lundy un navire du Nord employé à la traite intérieure, Garrison est poursuivi pour calomnie par le propriétaire, condamné par un tribunal du Maryland et jeté en prison faute de pouvoir solder l'amende et les frais du procès. Cette sentence devint dans le Nord le signal d'une agitation qui ne devait plus se calmer. A partir de l'année 1831, Garrison publia à Boston le *Libérateur;* dès l'année 1833, la cause abolitioniste eut un nouvel organe dans l'*Émancipateur*, soutenu financièrement par MM. Tappan. Outre les journaux, les abolitionistes publièrent plusieurs petits traités qui furent expédiés gratuitement aux ecclésiastiques de toutes les dénominations dans le pays ainsi qu'aux hommes marquants. Du nombre de ces publications étaient les pamphlets de deux théologiens fort vénérés, Hopkins et Edwards, se prononçant pour l'émancipation immédiate et inconditionnelle qui était devenue le mot d'ordre. Plusieurs sociétés abolitionistes fondées à Boston, à New-York et à Philadelphie naquirent de ce mouvement, qu'elles étaient destinées à favoriser et à étendre.

Les circonstances générales du pays étaient, à divers égards, de nature à seconder leurs efforts. Il y avait un progrès bien marqué dans la sphère morale et religieuse. Diverses œuvres philanthropiques : société de tempérance, société de missions, société de la paix et autres, alors en formation, attiraient vivement l'attention publique. On réagissait au contraire contre les loteries officielles et contre tout ce qui pouvait mettre en danger la moralité publique. La conscience nationale avait même été scandalisée des traitements que quelques États et le gouvernement fédéral avaient fait subir

aux aborigènes et spécialement aux Chérokées. Pour appuyer toutes ces réformes, la presse littéraire, politique et religieuse prenait un développement jusqu'alors inconnu. Évidemment, au sein d'un pareil mouvement libéral, la question de l'abolition de l'esclavage ne pouvait être oubliée ; tout paraissait devoir favoriser sa solution. Ainsi pensaient les abolitionistes. Ils oubliaient un peu trop que la haute portée politique et sociale de ce problème le rendait plus délicat que tous ceux qu'on était occupé à débattre. Dès que quelques hommes énergiques eurent hardiment arboré le principe d'une abolition immédiate et inconditionnelle, du moment où ils déclarèrent l'esclavage un crime contre la nature humaine et un péché devant Dieu, une opposition bruyante se manifesta dans le pays tout entier. On a souvent cherché à expliquer cette antipathie universelle par les extravagances dans lesquelles tombèrent quelques abolitionistes, par leurs principes irréligieux, leur fanatisme et leur opposition à la constitution des États-Unis. Mais ce sont là des anachronismes qui ne sauraient excuser l'hostilité générale. Au début, les novateurs furent innocents de ces fautes qui, plus tard, purent être justement imputées à plusieurs d'entre eux. Ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'on leur reprocha de s'y prendre mal ; au tout commencement leur seul et unique crime consista à agiter la question de l'émancipation. Tant de hardiesse et de témérité suffit pour liguer contre eux tous les intérêts alarmés. Le commerçant et l'industriel redoutèrent par-dessus tout d'irriter le Sud avec lequel ils entretenaient des rapports journaliers ; les partis politiques ne furent pas les moins dérangés dans leurs savantes combinaisons : afin de s'assurer le patronage des planteurs, ils se hâtent, démocrates et whigs, de répudier toute connivence avec les abolitionistes ; il n'y a pas jusqu'aux établissements publics, colléges et écoles, résidences à la mode pendant l'été, bains de mer, sources thermales, qui ne prennent leurs précautions, de peur de perdre la précieuse clientèle des maîtres d'esclaves. C'est ainsi que par un mouvement spontané, tous ceux qui estiment avoir intérêt à conserver ce

qui existe se lèvent dans le pays tout entier, pour courir sus à ces hommes que, d'une voix unanime, on flétrit du nom de fanatiques.

Il faut bien dire, à la honte des États-Unis, que dès les premières années de cette agitation, la cause émancipatrice ne trouva pas dans les forces morales et vives du pays l'appui sur lequel elle avait droit de compter. Avant même que les abolitionistes eussent donné lieu à de légitimes appréhensions, la partie saine et morale de la société américaine s'était montrée impuissante à tenir tête aux intérêts alarmés qui se jetaient à l'envi dans une opposition factieuse et bruyante contre l'abolitionisme. A vrai dire, on ne paraît pas même avoir songé à le faire. La liberté de la presse et d'association, tous les priviléges dont les Américains étaient justement fiers sont méconnus quand il s'agit des abolitionistes Il faut à tout prix leur imposer silence et couper court aux brûlantes controverses qu'ils soulèvent. Le 4 juillet 1834, la tentative de tenir une réunion abolitioniste à New-York provoqua une émeute violente. Pendant plusieurs jours les émeutiers, maîtres de la ville, ne respectent ni les propriétés privées ni les établissements publics. Les mêmes scènes se renouvellent quelques semaines après à Philadelphie où la population de couleur est en butte aux injures et aux mauvais traitements des agitateurs. Ces troubles ne furent pas l'affaire d'un instant et de quelques localités : ils se prolongèrent pendant plusieurs années et divers États en furent le théâtre. De 1836 à 1841 [1],

1. Ces dates sont importantes en ce qu'elles montrent ce qu'il faut penser de l'opinion qui veut que les excès des abolitionistes aient exaspéré le Sud et l'aient forcé à renoncer à ses bonnes intentions d'abolir l'esclavage. Les esclavagistes eurent les premiers recours aux moyens violents. Ainsi le brave et inoffensif Benjamin Lundy fut mainte fois assailli dans les rues de Baltimore, par un individu qui se livrait à la traite, et cela *avant* qu'aucune société abolitioniste fût fondée, *ibid*, p. 436. On ne songeait qu'à étendre l'esclavage par tous les moyens possibles, à la veille du jour où le mouvement abolitioniste naquit du besoin de résister à cette politique envahissante.

à Cincinnati (Ohio), on dévasta par trois fois l'imprimerie du *Philanthrope*, journal dévoué à la cause abolitioniste. A Alton (Illinois), le 7 novembre 1837, un ministre, Elijah P. Lovejoy, rédacteur d'un journal défendant la même cause, trouve la mort dans une attaque semblable, sans que les tribunaux exercent aucune poursuite contre les coupables. En 1838, à Philadelphie, on met le feu à une salle consacrée à des cours publics, simplement parce qu'il a été permis aux abolitionistes de s'y réunir. Quatre ans plus tard, cette ville fut encore le théâtre d'une émeute sanglante contre la population de couleur. On met le feu à une église qu'ils ont construite de leurs épargnes, on démolit les modestes demeures des nègres, après les avoir pourchassés et mutilés dans les rues comme des bêtes fauves. Leur unique provocation avait été une procession publique pour célébrer l'anniversaire de l'émancipation dans les colonies britanniques. L'émeute dura deux jours et les autorités n'offrirent de protection efficace que quand le mal était fait.

Ce qui montre bien le caractère universel et national de cette opposition violente, c'est que la Nouvelle-Angleterre, pays de légalité entre tous, eut aussi ses émeutes : en terre puritaine, comme ailleurs, la statue de la liberté fut voilée pour un instant. La législature du Connecticut fit fermer, en 1833, une école dans laquelle une demoiselle pieuse, Prudence Crandall, enseignait à lire à des enfants noirs. La courageuse institutrice ayant ouvert de nouveau son école à sa sortie de prison, une émeute se chargea, en 1834, d'assurer le respect de la loi. En décembre 1836, quelques étudiants, originaires du Sud, dispersent une assemblée abolitioniste à New-Haven dans le Connecticut. L'année précédente, un établissement public avait été démoli à Canaan (New-Hampshire), simplement pour avoir reçu des élèves de race nègre. Le même jour, à Worcester (Massachusetts), un ministre abolitioniste est interrompu dans ses fonctions par le fils d'un ex-gouverneur de l'État et un Irlandais qui dispersent ses notes et le maltraitent. Mais ce fut surtout Boston qui se dis-

tingua quelques semaines plus tard. Le 21 octobre 1835, une réunion de femmes abolitionistes est assaillie par une émeute et dispersée; Garrison est traîné dans les rues de la ville, la corde au cou.

Le caractère le plus remarquable de toutes ces émeutes, c'est qu'elles furent fomentées ou excusées par des hommes riches et instruits, par les classes élevées de la société, par des gentlemen; c'étaient là des mouvements éminemment conservateurs. Ils étaient accompagnés des manifestations les plus enthousiastes en faveur de la *Société de colonisation*. Les émeutiers se groupaient autour de cette institution chargée de les débarrasser de la vue importune des nègres libres en les transportant en Afrique.

Tout cela se passait dans les États libres. On peut présumer l'attitude que prirent le Sud[1] et le gouvernement fédéral qui lui était dévoué. Les directeurs des bureaux de poste, dans plusieurs localités, se permirent de ne pas distribuer les journaux et autres publications des abolitionistes. Cette étrange conduite reçut l'approbation officieuse du directeur général qui exprima le regret que l'absence de toute loi ne lui permît pas d'intervenir officiellement. Quand des plaintes furent adressées au Congrès, ou bien il contesta le droit de pétitionner contre l'esclavage, ou bien il l'éluda en évitant systématiquement de se prononcer sur celles qui lui furent envoyées.

Le Sud pouvait donc se croire tout permis. Aussi le président Jackson et Calhoun demandent-ils en son nom qu'il ne soit plus accordé aux abolitionistes de se servir des postes fédérales. Un projet de loi interdisait à tout bureau postal de distribuer des publications abolitionistes sous peine de destitution pour le directeur. C'était pourtant trop fort : ce bill échoua au moment où l'on s'y attendait le moins. La réaction avait évidemment commencé. Ce qui le prouve, c'est qu'on

1. Il fut accordé des primes à ceux qui réussiraient à livrer les principaux abolitionistes, *ibid.*, p. 410-422.

vota immédiatement un bill rédigé dans un tout autre esprit. Des désordres arrivés à Charleston avaient ébranlé la confiance dans les postes fédérales. Pour la raffermir, il fut enjoint à tous leurs agents de distribuer sans distinction tout ce qu'ils recevraient. Un des représentants les plus distingués et les plus fanatiques du Sud, Calhoun, fit à cette occasion une déclaration que l'histoire doit soigneusement recueillir. Il reconnut que les abolitionistes n'avaient recours qu'à la persuasion morale et qu'ils répudiaient tous les moyens violents et révolutionnaires. Mais c'en était assez pour mettre à son comble l'irritation des esclavagistes ; ils voulaient à tout prix détourner l'attention publique des discussions soulevées par l'abolitionisme. En conséquence les Carolines, l'Alabama, la Géorgie et la Virginie s'adressent officiellement aux États du Nord pour obtenir qu'ils passent des lois pénales de nature à arrêter le mouvement, en dispersant les sociétés abolitionistes et en imposant un silence universel. Tous les gouverneurs dans le Nord portèrent le sujet devant les législatures en le recommandant à leur sérieuse considération, sans s'opposer aux mesures réclamées; quelques-uns les recommandèrent. Ces demandes arrivaient dans un moment particulièrement favorable. Il y avait déjà réaction dans le Nord contre les honteuses émeutes dont il venait d'être le théâtre.

Les conservateurs commençaient à se raviser et à rougir de leur conduite en se disant qu'on pourrait bien un jour recourir à leur endroit aux moyens violents qu'ils avaient autorisés contre leurs adversaires. Les souffrances des abolitionistes touchèrent quelques cœurs; plusieurs de leurs adversaires étaient déjà venus grossir leurs rangs. On sentit donc qu'il fallait renoncer à la violence et recourir aux moyens légaux pour couper court à l'agitation. Le Rhode-Island était déjà en train de passer les lois réclamées par le Sud. Le Massachusetts lui-même entrait dans la même voie. Les abolitionistes réclament alors le privilége d'être, suivant l'usage, entendus par le comité de la Chambre et se présentent comme les défenseurs des libertés publiques. En même temps l'agitation gagne les

campagnes; la Chambre est pleine d'une multitude inquiète. Les législateurs eux-mêmes sont ébranlés. Tandis que le comité se retire en silence à la nuit tombante, des voix lui crient que les descendants des Pèlerins ne renonceront jamais à la liberté de la parole et de la presse. La foule était frémissante ; les représentants comprirent. Le rapport fut ajourné; on ne parla plus du projet. La léjislature du Rhode-Island, suivant l'exemple du Massachusetts, finit par repousser les lois réclamées par le Sud. L'État de New-York s'engagea seul à se rendre au désir des planteurs quand la nécessité s'en ferait sentir. Mais, par respect pour l'opinion, on n'osa pas publier ces décisions : les citoyens de New York n'en eurent connaissance que quand elles leur revinrent par les journaux du Sud (1836-1837 [1]).

La réaction faisait donc des progrès. Le Nord, revenant de son égarement momentané, commençait à rougir de sa conduite. On pouvait espérer que toutes les forces morales du pays allaient se grouper autour d'un abolitionisme légal, car les plus ardents ennemis de l'esclavage n'étaient encore tombés dans aucun de ces excès qui devaient plus tard compromettre leur cause.

C'est ici le lieu d'aborder l'importante question des rapports de l'abolitionisme et de la religion. Disons-le tout de suite; dans l'esprit des premiers abolitionistes, leur cause n'était pas distincte de celle du christianisme ; ils ne doutaient pas que tous les hommes religieux ne se groupassent autour d'eux. Il est également établi que bien des novateurs furent, dès le début, des orthodoxes en religion, des hommes

1. *Ibid.*, p. 419. John Quincy Adams ayant fait de notables efforts pour assurer, dans le Congrès, le droit de pétition aux abolitionistes, fut menacé d'être assassiné. On essaya également de le faire expulser de la Chambre. Il avait en outre déclaré que l'esclavage pouvait être aboli par le président, en temps de guerre, comme mesure militaire et proposé un amendement à la constitution fédérale pour arriver à l'abolition. Il n'était pas pourtant regardé comme abolitioniste, vu qu'il ne demandait pas que l'émancipation fût *immédiate, ibid.*, p. 433.

prenant une grande part aux œuvres de missions et autres entreprises chrétiennes [1]. Mais cet accord fut de courte durée et jamais général. Les abolitionistes se plaignent amèrement d'avoir été abandonnés par les hommes pieux parmi lesquels se trouvèrent quelques-uns de leurs plus acharnés adversaires. A la vérité ils reconnaissent avoir rencontré des sympathies individuelles dans toutes les sectes sans distinction, mais aucune n'eut l'honneur de se prononcer officiellement et en majorité pour la cause de la liberté. Et en leur demandant de le faire, les novateurs n'élevaient pas une exigence qui pût paraître déplacée. En effet, en se séparant de l'État, l'Église n'entendait nullement négliger la haute mission sociale du christianisme. Déjà à la veille de la guerre de l'indépendance, on avait eu l'occasion de voir que la religion n'était pas destinée à se retirer à l'ombre des autels, dans le silence du sanctuaire et loin des bruits du monde et de la place publique. Si l'on en excepte les Quakers, devenus infidèles sur ce point à l'esprit de leur fondateur, et les épiscopaux qui prirent généralement le parti de l'Angleterre, toutes les autres sectes, et surtout les congrégationalistes et les presbytériens, se prononcèrent fortement en faveur de la cause nationale. Depuis, le public religieux n'a jamais négligé d'occuper la première place dans toutes les entreprises philanthropiques d'un genre quelconque. Il en fut autrement au début de

1. Le fait est surtout démontré au sujet de Garison qui est devenu plus tard le chef des abolitionistes exaltés et souvent hostiles à la religion. Il débuta par être un orthodoxe et par jouer un rôle dans les sociétés chrétiennes. En 1829, il fut invité à prendre la parole dans une église de Boston, à l'occasion d'une assemblée en faveur de la *Société de colonisation*. Son discours, publié à cette époque, signalait les dangers nationaux. Il mettait au premier rang l'incrédulité, la tyrannie du gouvernement obligeant ses serviteurs à violer la sainteté du dimanche; l'exclusion assez générale des hommes religieux des fonctions publiques. Puis, passant à la question de l'esclavage, il invite les Églises du Dieu vivant à se mettre en tête du mouvement en faveur de l'émancipation.

l'agitation pour l'abolition de l'esclavage. Les presbytériens et les méthodistes du Nord, après avoir hésité un instant, finirent par rompre avec leurs coreligionnaires du Sud qui faisaient ouvertement l'apologie de l'esclavage. Mais, même après s'être séparées, les Églises du Nord tombèrent de nouveau dans le modérantisme; si bien qu'à diverses époques des schismes furent provoqués dans leur sein par la question de l'esclavage. Presque toutes les sectes furent troublées à cette occasion, et durent voir s'opérer dans leur sein des séparations provoquées par les mêmes causes. La sympathie pour l'abolitionisme fut en rapport inverse avec la richesse, la puissance hiérarchique et le caractère traditionnel et aristocratique des diverses sectes. Très-mal vu et souvent dénoncé par les épiscopaux et les presbytériens de l'ancienne école, il rencontre déjà plus d'accueil chez ceux de la nouvelle et surtout de la part des méthodistes, des Quakers, des baptistes. En régle générale, plus une communauté était rapprochée du peuple et plus elle était accessible aux doctrines abolitionistes. De toutes les sectes évangéliques, les congrégationalistes de la Nouvelle-Angleterre s'engagèrent le plus avant dans le mouvement, sans qu'on puisse cependant dire que dès le début la majorité de leurs Églises ait su reconnaître dans l'abolitionisme un des fruits les plus authentiques du puritanisme. Les unitaires et les universalistes, qui passent pour avoir montré plus de sympathie, ne paraissent pas, d'après le jugement des intéressés, avoir plus fait que les orthodoxes du Massachusetts et du Connecticut [1]. Quant aux catholiques romains, ils comptèrent, eux aussi, des partisans de l'émancipation dans leurs rangs, mais leur nombre ne fut jamais bien considérable. La question de l'esclavage et de la conduite à tenir envers les hommes de couleur, n'agita jamais cette secte. Et dans le Sud, les catholiques sont d'aussi chauds

1. Af all these, *as sects*, we must however say, that the weight of their influence, especially at the ballot box, as in the case of the large sects, is not against slavery but in its support, p. 198.

partisans de l'esclavage que les membres des autres communions. Cependant, tandis que plusieurs Églises en établissant des bancs à part pour les nègres, favorisaient les idées de caste jusque dans le sanctuaire, les catholiques romains n'admirent jamais des usages de ce genre. En somme donc, de toutes les sectes, grandes ou petites, orthodoxes ou hétérodoxes, qui existaient quand l'agitation abolitioniste commença, aucune ne se prononça, en corps, pour le mouvement ; dans le sein de chacune d'elles, la majorité paraît avoir voté aux élections avec le parti conservateur se recrutant parmi les démocrates et les whigs, favorables à l'esclavage.

Ce fait explique à la fois le peu de succès des abolitionistes dans les premières années, les erreurs, les extravagances dans lesquelles ils tombèrent, et les divisions qui éclatèrent dans leurs rangs. Privé de la force de cohésion qu'aurait pu lui donner la réunion de toutes les forces vives du pays, le mouvement manqua souvent de directeurs sages et prudents qui l'auraient conduit plus promptement vers le terme désiré. Dès le début, les abolitionistes s'accordèrent à proclamer l'esclavage un crime, l'émancipation *immédiate* [1] et inconditionnelle un devoir; en outre, à leurs yeux, les nègres affranchis avaient le droit de s'établir partout où ils le jugeraient bon et de jouir pleinement de tous les priviléges des autres citoyens américains. Malgré toutes les discussions qui éclatèrent depuis ils ne cessèrent jamais de s'accorder sur ces points principaux. Seulement, dans l'ardeur de leur lutte contre les divers et formidables obstacles qu'ils rencon-

1. C'est là le trait le plus caractéristique qui, dès le commencement, les fit soupçonner d'avoir l'arrière-pensée de recourir à des moyens illégaux pour atteindre leurs fins. Car, disait-on, comment obtenir l'abolition immédiate par des procédés légaux? Mais ce ne sont là que de pures inductions. Non-seulement les abolitionistes répudièrent, en théorie, les moyens révolutionnaires, mais, au début du moins, ils s'en abstinrent en pratique. Nous avons signalé ailleurs le précieux témoignage qui leur fut rendu à cet égard par Calhoun, un de leurs plus grands antagonistes.

trèrent sur leur chemin, les Églises, la constitution fédérale, le pouvoir judiciaire, les lois des États, l'émeute, ils ne tardèrent pas à se diviser sur le choix des moyens pour atteindre le but commun. La chose ne résulta pas tant du caractère personnel des principaux agitateurs que de la circonstance que le drapeau abolitioniste abritait au début des hommes appartenant à des écoles politiques, philosophiques et religieuses fort différentes et fortuitement rapprochées par leur égale aversion pour la servitude. A mesure que l'on rencontra une vive opposition de la part des gens sur la sympathie desquels on se croyait en droit de compter, on ne fut plus d'accord sur l'attitude qu'il convenait de prendre. Quand l'hostilité des Églises devint manifeste, les abolitionistes qui n'avaient pas de principes religieux demandèrent qu'on leur rompît en visière sans ménagement, tandis que d'autres plaidaient les circonstances atténuantes et conseillaient la modération et la patience. Quand on vit qu'il ne fallait pas compter, comme on l'avait cru d'abord, sur le concours des grands partis politiques, plusieurs demandèrent qu'il s'en constituât un troisième, tandis que d'autres désiraient que les sociétés abolitionistes restassent neutres sur les questions de politique générale, pour se composer indifféremment d'hommes appartenant à toutes les opinions. Au commencement de l'agitation les novateurs paraissent s'être tous accordés sur l'interprétation à donner à la constitution fédérale. Tout en répudiant le commentaire qu'en donnaient les esclavagistes les plus avancés, les abolitionistes adoptaient les divers compromis auxquels il avait fallu recourir dans diverses circonstances. Ils étaient unanimes pour reconnaître que le Congrès n'avait pas le droit d'abolir l'esclavage dans les divers États, mais, en revanche, ils maintenaient qu'il devait le supprimer dans le district de Washington, ne pas permettre qu'il s'établît dans les territoires, et interdire la traite domestique d'État à État. On s'était donc placé d'un commun accord sur un terrain parfaitement constitutionnel et légal.

Mais quand ils virent que les autorités fédérales se met-

taient toujours plus au service du Sud et qu'il n'y avait rien à attendre des législatures des États, pas plus dans le Nord que dans le Midi, plusieurs abolitionistes changèrent entièrement de manière de voir. La petite armée de la liberté fut ainsi amenée de bonne heure à se scinder en deux camps, celui des avancés et celui des modérés. Les ardents du parti provoquèrent la scission en mêlant d'autres questions sociales à celle de l'abolition de l'esclavage qui avait d'abord été l'unique préoccupation. Partant du principe que tous les abus se tiennent et que toutes les réformes sont solidaires les unes des autres, ils changèrent de programme pour réclamer non-seulement l'émancipation des nègres, mais aussi celle des femmes, l'abolition de la peine de mort et l'établissement de la paix universelle. Donnant une base philosophique à leurs tendances, ils contestèrent le droit de punir tout usage de la force matérielle, pour recourir à l'emploi des seuls moyens moraux : la persuasion et la libre discussion. Les abolitionistes furent ainsi conduits à répudier toute action politique. Selon eux c'était un mal de voter, dût-on par là contribuer à abolir l'esclavage. Ils en vinrent bientôt à considérer la constitution fédérale comme entièrement favorable aux prétentions du Sud. Ils l'appelaient un pacte conclu avec l'enfer et la mort ; leur cri de guerre était la rupture du lien fédéral. Jusqu'à ce que cette question préalable fût vidée, ils croyaient devoir s'abstenir d'exercer leur droits politiques pour n'avoir pas leur part de responsabilité dans le crime national. Cette doctrine suscita à son début une vive réprobation de la part de la presque unanimité des populations du Nord, fortement attachées à l'Union. Cette école acheva de s'aliéner le public religieux lorsque quelques-uns de ses représentants principaux professèrent l'incrédulité, attaquèrent toutes les sectes, et rejetèrent la Bible elle-même, sous prétexte qu'elle ne se prononçait pas assez carrément contre la servitude. Les abolitionistes de cette nuance, dont William Lloyd Garrison fut le chef, formèrent peu à peu une espèce de secte humanitaire et mystique pour laquelle l'abolition de l'esclavage de-

meura cependant la préoccupation principale. Les abolitionistes modérés, de beaucoup les plus nombreux, cherchèrent à grouper tous les éléments hétérogènes qui avaient d'abord constitué le parti. Mais il fallut pour cela se séparer de l'école exaltée, constituer des sociétés nouvelles quand on perdit la majorité dans les anciennes, créer de nouveaux organes de publicité. Ce schisme eut pour effet non-seulement de ralentir les progrès de la propagande abolitioniste, mais, encore de légitimer les préjugés et les soupçons que, dès le début, elle avait fait naître. Naturellement, la majorité du public qui ne demandait qu'à excuser son inaction et son indifférence, affecta de ne voir que les seuls abolitionistes exaltés. Le parti modéré, tout en se maintenant, ne réussit jamais à exercer une grande influence.

II. — ACTION POLITIQUE DES ABOLITIONISTES.

Ces déplorables divisions éclatèrent en 1839 et 1840, alors que le gouvernement fédéral, entièrement au service du Sud, était occupé à conquérir de vastes territoires pour y implanter son institution favorite. C'était dans ce moment même, sous la présidence de Tyler, qu'était inaugurée la politique nationale en faveur de l'extension de l'esclavage par l'annexion du Texas. Encore quelques années et la guerre contre le Mexique allait commencer, toujours dans le but d'étendre les domaines de la servitude. Sentant toute l'importance du moment, les abolitionistes modérés, malgré leurs divisions, se mirent à chercher un terrain sur lequel pourraient se réunir, en vue d'une action commune, tous ceux qui partageaient plus ou moins leur manière de voir. Au fond, quoiqu'ils eussent gagné fort peu de partisans proprement dits, ils avaient

réveillé la conscience publique, et bien des gens, hésitant encore sur le choix des moyens, sentaient cependant la nécessité de résister aux prétentions du Sud. C'est pour répondre à cette situation qu'on se livra à plusieurs tentatives d'abord infructueuses, pour grouper tous les adversaires de l'esclavage. Ainsi, au moment même où les abolitionistes se divisaient dans les contrées situées sur les bords de l'Atlantique, ceux de l'intérieur, étrangers à ces querelles plus ou moins locales, formaient ce qu'on appela *le parti de la liberté.* On fut conduit à fonder cette organisation par la triste expérience qu'on avait faite du mauvais vouloir des organisations politiques déjà existantes. Les abolitionistes avaient beau prendre leurs mesures avec les candidats présentés aux élections, ceux-ci consultaient toujours plus les intérêts de leur parti que ceux de l'émancipation. On résolut donc de fonder une organisation qui n'aurait qu'un seul article dans son programme: l'abolition de l'esclavage. En 1840, les candidats que cette école portait à la présidence, n'obtinrent que sept mille voix; quatre ans plus tard, en 1844, ils en eurent déjà plus de soixante mille.

Ce nombre aurait été beaucoup plus considérable, si quelques-uns, avec Garrison, ne s'étaient systématiquement abstenus de voter, tandis que bien d'autres, cédant à leurs affinités politiques, avaient marché avec les whigs ou les démocrates. Ce fut là le dernier effort de cette organisation. Ceux qui la constituaient, revinrent insensiblement à leurs anciennes traditions de parti avec lesquelles ils n'avaient pu jamais suffisamment rompre. Comme on avait reproché aux *hommes de la liberté* de n'avoir qu'un seul article sur leur programme, quelques personnes crurent qu'en présentant une base plus large, on réussirait à grouper un nombre plus considérable de voix : c'est ce qui donna lieu à la *ligue de la liberté* qui n'eut qu'une existence assez éphémère. Elle fut en butte à une objection opposée à celle qui avait été faite à l'école précédente : elle embrassait, disait-on, trop d'objets dans son programme ; les abolitionistes furent engagés à ne pas aban-

donner leur idée dominante dont le triomphe devait passer avant tout. Avant que l'élection présidentielle de 1848 arrivât, cette seconde organisation avait déjà fait place à une troisième, celle des *free soilers* ou hommes du *sol libre*. Leur programme, arrêté dans la convention de Buffalo, le 9 août 1848, prenait une attitude moins accusée au sujet de l'esclavage. Renonçant à demander une abolition immédiate, reconnaissant d'ailleurs que le Congrès était constitutionnellement incompétent pour la proclamer, on soutint qu'il ne devait admettre aucun nouvel État à esclaves et déclarer libres tous les territoires appartenant aux États-Unis. « Le seul moyen certain, disaient-ils, de prévenir l'extension de l'esclavage aux territoires actuellement libres, est de prohiber, par un acte du Congrès, la dite extension. Nous acceptons les conséquences de la voie que la puissance esclavagiste nous a forcés de prendre ; et à la demande de nouveaux États et de nouveaux territoires esclavagistes, nous répondons tranquillement, mais d'une manière aussi formelle qu'absolue : Plus d'États à esclaves, plus de territoires à esclaves. » Malgré la défection des partisans des deux organisations précédentes, les candidats du parti *free soiler*, Van Buren et Adams, obtinrent lors de l'élection présidentielle, 291,263 suffrages populaires. La cause sinon de l'abolitionisme, du moins d'une opposition constitutionnelle, calme et décidée aux prétentions du Sud, se trouvait évidemment en progrès. Il n'était plus permis d'en douter, la conscience publique sortait dans le Nord de son état de torpeur. Le terrain ferme et légal sur lequel les esclavagistes devaient être battus était enfin trouvé. Pour amener leur défaite, il ne fallait plus que de nouveaux excès de leur part, qui obligeassent tous les amis de la liberté à serrer leurs rangs.

Comme on le pense bien, ce n'est pas ce qui manqua. La guerre du Mexique durait encore, qu'on discutait vivement dans le Congrès ce qu'il conviendrait de faire des provinces à peine conquises. Déjà en 1846, David Wilmot, représentant démocrate de la Pensylvanie, proposa un célèbre amendement qui porte son nom. C'était tout simplement la repro-

duction de la clause de Thomas Jefferson, déjà appliquée aux territoires à l'ouest de l'Ohio et conçue en ces termes : « Il n'y aura jamais ni esclavage ni servitude involontaire dans aucun territoire ou continent d'Amérique, qui puisse être à partir de ce jour acquis par les États-Unis ou annexé à l'Union, sauf dans le cas de crimes desquels les coupables seront dûment convaincus. » Accepté par la Chambre des représentants à une forte majorité, cet amendement fut repoussé par le Sénat. La fin de la guerre du Mexique lui donnant une haute portée pratique, c'est sur cette question qu'eut lieu la lutte présidentielle de 1848. Les démocrates répudièrent tous leurs candidats qui avaient adopté l'amendement Wilmot, déclarant que quiconque l'avait fait ne pouvait plus être reconnu comme démocrate. Jamais jusque-là ce parti ne s'était à tel point déclaré inféodé à l'esclavage. Les whigs firent passer leurs candidats, Isaac Taylor et Millard Fillmore.

C'est sous leur administration que l'agitation au sujet de l'esclavage prit un grand développement qui précipita la crise. Taylor, de son vivant, tint assez bien tête aux prétentions du Sud. Mais son successeur Fillmore se trouva être l'homme de ces conservateurs du Nord, qui, sous prétexte de sauver l'Union, devaient, par leurs continuelles concessions, la conduire à deux doigts de sa perte. En décembre 1849, la Californie ayant réclamé son admission avec une clause excluant l'esclavage, le Sud fit une opposition violente et factieuse. Tandis que les idées abolitionistes gagnaient du terrain dans le Nord, il s'était formé dans le Midi un parti extrême qui avouait sans gêne ses projets de séparation et de guerre civile, si l'on ne se rendait pas à toutes ses exigences. Ces doctrines furent professées jusque dans le sein du Congrès. Une adresse dans le même esprit fut envoyée aux populations. Et sur la convocation des législatures du Mississipi et de la Caroline du Sud, une convention désunioniste se réunit à Nashville, dans l'intention avouée de fonder un gouvernement pour les « États-Unis du Sud. » Lorsque, quelques mois plus tard, Taylor recommanda l'admission de la Californie, le Sud s'y opposa de

nouveau, et une profonde agitation envahit le pays. Un des chefs du parti ultra-esclavagiste, Calhoun, se fit dans le Congrès l'organe des principes séparatistes auxquels on prétendait donner encore les apparences constitutionnelles. En même temps qu'il s'opposait à l'admission de la Californie, il réclama un amendement à la constitution en vertu duquel il aurait été nommé deux présidents, l'un des États libres, l'autre des États à esclaves. Tous les actes du Congrès avant de devenir des lois auraient dû recevoir l'approbation de ce double pouvoir exécutif, qui aurait été l'incarnation officielle de l'antagonisme entre les deux sections du pays. Cette idée malheureuse n'ayant aucune chance d'être adoptée, Henri Clay, celui-là même qui en 1820 avait proposé le compromis du Missouri, se met en campagne pour en faire adopter un nouveau. Il ne s'agissait de rien moins que de trancher toutes les difficultés, d'assurer à tout jamais l'avenir de l'Union, en réglant d'une manière définitive la question de l'esclavage. Voici cet arrangement : 1° la Californie était admise comme État libre ; 2° le Nouveau-Mexique et l'Utah étaient constitués en territoires, mais on ne prononçait ni l'exclusion ni l'admission de l'esclavage ; cette décision était laissée à la population locale ; 3° la question pendante au sujet des frontières du Texas était réglée ; 4° la traite était abolie dans le district de Columbia (Washington) ; 5° des mesures plus sévères étaient prises pour assurer l'extradition des esclaves fugitifs.

Ce compromis était encore en discussion, lorsque Taylor mourut, le 9 juillet 1850. Dès ce moment, le succès de la mesure fut assuré. Le parti conservateur entreprit une campagne de *meetings* dans le Nord, pour assurer, disait-il, le salut de l'Union, mais en réalité afin de préparer l'opinion à céder aux exigences du Sud. Le compromis une fois adopté par le Congrès et signé par Fillmore, le 9 septembre 1850, les ultras du Sud trouvèrent encore moyen de se plaindre. Dix des sénateurs esclavagistes lancèrent une protestation contre l'admission de la Californie. Les partisans du sol libre avaient des sujets plus légitimes de plainte. En cédant aux exigences arbi-

traires du Texas dans la question des frontières, on avait considérablement augmenté le domaine qui devait plus tard être envahi par l'esclavage. Puis, en refusant de l'exclure du Nouveau-Mexique et de l'Utah on avait à la fois foulé aux pieds le principe du sol libre, et renoncé à l'ancienne politique qui demandait que l'équilibre fût maintenu entre l'esclavage et la liberté. Il devenait manifeste que le Sud était maître de la situation et que tout se faisait en vue de ses intérêts.

Ce qui devait surtout blesser le Nord c'était la fameuse loi des esclaves fugitifs. Sous prétexte de compléter l'acte de 1793, et de faciliter l'extradition, on enlevait aux citoyens des États libres, blancs ou noirs, toutes les garanties de la liberté individuelle. Chacun se trouvait à la merci des planteurs, de leurs agents et de quelques fonctionnaires spéciaux, chargés de leur prêter main forte. Il suffisait d'être réclamé comme esclave, pour que, à la suite d'un jugement sommaire, sans l'intervention du jury et sur le simple témoignage d'un planteur ou de ses agents, on fût expédié vers le Sud. Tous les citoyens du Nord étaient tenus de prêter main-forte à l'exécution de cette loi, et il leur était interdit, sous les pénalités les plus graves, de donner asile aux fugitifs ou de favoriser leur fuite. Aucune mesure n'a fait plus que celle-là pour amener la crise définitive. La conscience morale du Nord fut profondément blessée surtout dans la Nouvelle-Angleterre. On fit de toutes parts appel à la loi supérieure de Dieu, qui demandait, en cas de conflit, d'être obéie plutôt que celle des hommes. Une adresse signée par un grand nombre de ministres congrégationalistes protesta contre ce bill. Tandis que jusque-là l'Union fédérale avait été considérée comme l'arche sainte à laquelle il ne pouvait pas être question de toucher, on commença à se faire à l'idée de la voir se rompre plutôt que de subir de telles iniquités. Fillmore de son côté, sans le moindre ménagement pour les sentiments du Nord, consacra toute l'énergie de son gouvernement à faire observer cette loi, que les consciences les plus honnêtes déclaraient infâme. Les planteurs,

dans la joie de leur triomphe, voulurent se donner la satisfaction de la faire exécuter au sein même de la Nouvelle-Angleterre, à Boston foyer du mouvement abolitioniste. Jamais hommes habitués à respecter la loi humaine et à obéir en même temps aux prescriptions de leur conscience ne furent mis à une plus rude épreuve. L'esclave fugitif traverse péniblement les rues, entouré de soldats qui se frayent la voie entre les rangs de la foule morne et frémissante; il gagne sans tumulte le navire qui l'attend pour le ramener dans les fers. La loi fédérale avait été respectée, mais la Nouvelle-Angleterre tout entière menait deuil; elle était définitivement gagnée à la cause du sol libre.

Pendant que Fillmore, secondé par le parti conservateur du Nord, prenait en quelque sorte plaisir à froisser les sentiments des amis de la liberté, il fermait les yeux sur les entreprises incessantes des meneurs du Sud, pour étendre toujours plus le domaine de l'esclavage. En 1851, l'île de Cuba est envahie par une bande de flibustiers partis de la Nouvelle-Orléans avec la connivence des autorités locales, et sans que le gouvernement fédéral eût pris des mesures efficaces pour l'arrêter.

Cependant une autre campagne présidentielle s'ouvrait; on allait de nouveau se compter. Les grands partis politiques étaient déjà entamés : Les démocrates du Sud se divisaient en « partisans de l'Union » et en « partisans des droits du Sud. » Ces derniers soutenaient qu'un État avait la faculté de se retirer de l'Union, lorsque ses droits se trouvaient violés par le gouvernement général. Dans le Nord, le travail de désorganisation était même plus avancé. Une fraction du parti démocratique était déjà gagnée à la doctrine du sol libre. Quant aux whigs, ils étaient, dans le Sud, presque tous attachés à l'Union et se montraient satisfaits du compromis; la majorité de ceux du Nord au contraire combattaient la loi des esclaves fugitifs, tout en maintenant qu'il fallait s'y soumettre ; ils étaient généralement gagnés à la doctrine du sol libre.

Whigs et démocrates déclarèrent toutefois accepter le compromis et vouloir repousser toute discussion nouvelle de la question de l'esclavage ainsi définitivement résolue. De part et d'autre, on faisait la cour au parti conservateur du Nord, encore maître de la situation : il s'agissait toujours de sauver l'Union à tout prix. La désorganisation du parti whig donna la victoire aux démocrates qui, en 1852, élurent Pierce et King.

Le parti du sol libre avait aussi ses candidats, John P. Hale et George W. Julian. Dans une convention, tenue à Pittsburg le 11 août et composée de représentants de tous les États libres et du Delaware, du Maryland, de la Virginie et du Kentucky, on arrêta le programme suivant :

« Les actes du Congrès connus sous le nom de mesures » du compromis de 1850, en rendant l'admission d'un État » souverain (la Californie) dépendante de l'adoption d'autres » mesures réclamées uniquement par l'intérêt esclavagiste ; » en omettant de garantir la liberté dans les territoires libres ; » en essayant d'imposer des limites inconstitutionnelles au » pouvoir que possèdent le Congrès et le peuple d'admettre » de nouveaux États ; en donnant cours à une loi contre les » esclaves fugitifs, loi injuste, oppressive et inconstitution- » nelle, et en usurpant ainsi la souveraineté des États et les » libertés du peuple, étaient évidemment incompatibles avec » les principes et les maximes de la démocratie et complète- » ment incapables de régler la question qu'on les prétendait » faits pour résoudre ; qu'on ne pouvait espérer de règle- » ment permanent pour la question de l'esclavage que par » l'admission pratique de cette vérité : l'esclavage est un » fait particulier, la liberté un fait général ; par la sépa- » ration complète du gouvernement fédéral de l'esclavage » et par l'exercice, en faveur de la liberté, de l'influence » légitime et constitutionnelle qui est dévolue au gouver- » nement ; enfin, par l'abandon aux États de toutes les ques- » tions relatives à l'esclavage et à l'extradition des esclaves » fugitifs. »

Les candidats de ce parti n'obtinrent que 157,296 suffra-

ges populaires. Il fallait pour grossir leur nombre que les intentions du Sud se démasquassent encore plus hardiment. C'est ce qui eut lieu sous l'administration de Franklin Pierce (1853-1857).

Le Sud commença par se faire adjuger une portion du Mexique qu'il convoitait et qui prit le nom de territoire d'Arizona. Puis, en janvier 1854, Douglas, président du comité des territoires au Sénat, proposa un bill pour l'organisation de deux nouveaux territoires : le Kansas et le Nebraska. Situés à l'ouest du Missouri et au nord de la latitude 36° 30', ils étaient au bénéfice du fameux compromis de 1820 qui en excluait à tout jamais l'esclavage. Mais voilà qu'à la grande stupéfaction du Nord, Douglas, chaudement soutenu par l'administration fédérale et par les chefs du parti démocratique, demande qu'il soit permis à l'esclavage de pénétrer dans les nouveaux territoires. On prétendait rendre ainsi hommage à la souveraineté du peuple que ces mêmes hommes avaient outrageusement méconnue quand ils s'étaient refusés à recevoir, sans compensation, la Californie qui s'était donné une constitution libre! A la suite de débats d'une longueur et d'un intérêt sans précédent, le bill passa dans les deux chambres.

La mesure était donc comble : le Nord ne pouvait plus se faire la moindre illusion : la foi jurée n'était plus respectée : tous les compromis tournaient finalement à son détriment : la domination absolue de l'esclavage était manifeste.

On n'était pas encore revenu de l'indignation causée par le rappel du compromis du Missouri qu'on recevait des nouvelles de la conférence d'Ostende, tenue entre les ambassadeurs des États-Unis en Angleterre, en France et en Espagne. Une circulaire émanant de cette réunion proposait d'acheter Cuba à l'Espagne, et, en cas de refus de celle-ci, de s'en emparer de vive force. « Il est parfaitement clair, disait-on, pour » tout homme qui réfléchit, que, par sa position géographi- » que, Cuba nous appartient naturellement... Si l'Espagne, » sourde à la voix de son propre intérêt et poussée par un or- » gueil aveugle et un faux sentiment d'honneur, refuse de

» vendre l'île de Cuba aux États-Unis, alors, par toutes les » voies humaines et divines, nous aurons le droit de l'arra- » cher à l'Espagne, si nous en avons le pouvoir. »

Le Nord ne pouvait se méprendre sur la portée de cette tentative; elle avait, comme le rappel du compromis du Missouri, pour but avoué d'étendre et de fortifier l'influence esclavagiste aux États-Unis. A toutes ces mesures vint se joindre la connivence du gouvernement fédéral qui permit au flibustier William Walker, soutenu et protégé par les chefs politiques du Sud, d'aller tenter la conquête du Nicaragua, toujours dans le but d'y implanter la servitude.

Jamais la position du parti abolitioniste ne fut plus critique : les événements se précipitaient; il fallait pourvoir à tout et lutter à la fois contre le gouvernement de Washington, inféodé à l'esclavage, contre la torpeur des masses dans le Nord qui ne semblaient pas encore comprendre que les libertés et l'avenir des États-Unis étaient en danger. L'affaire du Kansas était la plus pressante. Comme, au terme de la nouvelle loi, le peuple de ce territoire était laissé libre de décider lui-même si l'esclavage serait ou non introduit il s'agissait d'y envoyer des émigrants des États de l'Est. L'entreprise n'était pas aisée, car il fallait parcourir de grandes distances et traverser des États esclavagistes, occupés eux aussi à envoyer leurs émissaires dans le nouveau territoire afin d'y assurer le triomphe de l'esclavage. Cependant la Nouvelle-Angleterre ne désespère pas; elle organise à la hâte divers comités pour diriger une émigration libre vers le Kansas. C'est alors qu'un ministre puritain, Henry Ward Beecher, frère de l'auteur du *Père Tom*, s'adressa au public religieux, lui demandant de donner de l'argent afin de pourvoir les émigrants non-seulement de Bibles mais encore de revolvers qui leur permissent de résister aux attaques des brigands que le Sud dirigeait sur le territoire contesté. Cet appel, qui fit jeter les hauts cris à quelques vieux orthodoxes bigots, fut couronné d'un plein succès. Après de nombreux actes de violence et une longue période de révoltes qui furent sur le point de dégénérer en

guerre civile, le Kansas fut définitivement acquis à la liberté; l'esclavage se trouva exclu par la constitution locale.

Dans le cours des débats que cette question provoqua dans le Congrès, il y eut un épisode qui précipita la crise. Le Sud, se croyant dispensé de garder aucune mesure, semble croire que le moment est déjà venu de traiter les hommes du Nord comme il traite ses esclaves. Sumner du Massachusetts est assailli dans la salle même du Sénat par Preston Brooks de la Caroline du Sud et si cruellement maltraité qu'il lui fut impossible de reprendre son siége pendant la fin de cette session et pendant celle qui suivit.

C'est sous l'impression de ces événements que s'ouvrit la lutte présidentielle de 1856. Le Nord devait savoir à quoi s'en tenir; les plus sombres prévisions des abolitionistes s'étaient réalisées : le gouvernement fédéral était aux mains d'un parti déterminé à étendre, à tous risques, l'esclavage, et à lui sacrifier le droit des gens, la constitution, les lois humaines et divines. Les whigs, déjà désorganisés lors de la précédente élection, disparurent définitivement de l'arène politique. Ils furent supplantés par une nouvelle organisation, le *parti républicain,* qui absorba les hommes du sol libres, la presque totalité du parti whig et un grand nombre des démocrates. Le programme de cette nouvelle organisation était celui du parti du sol libre. Le candidat républicain, John C. Frémont, obtint, en 1856, 1,341,264 suffrages populaires. Buchanan, candidat des démocrates, en obtint 1,838,169.

On touchait au but, mais un dernier effort était encore nécessaire. De nouvelles exigences de la part du Sud ne tardèrent pas à le provoquer.

L'antagonisme éclata au sujet de l'affaire du Kansas, toujours pendante, et au sujet du bill des esclaves fugitifs. Le Nord n'avait pu prendre son parti de cette mesure, et sous la pression de l'opinion publique, les législatures des divers États passèrent des lois *de liberté individuelle,* destinées à empêcher l'exécution du bill fédéral, en assurant quelques garanties à ceux qui étaient poursuivis comme fugitifs. Ces précautions

qui témoignaient des progrès de l'abolitionisme dans le Nord, offrirent au Sud l'occasion de vives récriminations, bien qu'elles ne fussent point mises en pratique. Le règlement définitif de l'affaire du Kansas provoqua une grande agitation dans le Congrès. Une constitution, frauduleusement préparée par le parti esclavagiste, fut adoptée grâce à la pression du président Buchanan. Mais cette intrigue provoqua un schisme dans le sein du parti démocratique; une fraction, ayant Douglas à sa tête, vota avec les républicains.

Comme si ce n'était pas assez de ces injustices, le gouvernement fédéral fit tout ce qui était en son pouvoir pour faciliter la traite qui n'avait jamais entièrement disparu. On protesta contre le droit que l'Angleterre avait eu jusqu'alors de visiter les navires soupçonnés de se livrer à ce commerce. En même temps on prit ses précautions pour que la traite domestique pût se développer sur une grande échelle, même dans les États libres. Jusqu'à cette époque il avait été entendu que tout nègre, librement conduit par son maître dans le Nord, était affranchi de droit, du moment où il touchait le territoire. On n'était tenu de restituer que les esclaves *fugitifs*. Un arrêt de la cour suprême des États-Unis, gagnée elle aussi par la contagion de l'esclavage, décida implicitement, dans l'affaire de Dred Scott, que tout planteur aurait le droit de se transporter avec ses nègres sur tout le territoire de l'Union. Il ne fallait plus qu'une occasion favorable, et les marchés à esclaves allaient légalement s'ouvrir à New-York et à Boston [1]. Les ports de ces villes voyaient déjà équiper de nombreux négriers au su de tout le monde, le gouvernement fédéral excepté [2].

Buchanan avait bien d'autres soucis! Dans son message

1. Un autre considérant de cet arrêt célèbre établissait qu'il n'y avait pas de différence entre un esclave et un autre genre de propriété. — Qu'on était loin de cette pudeur qui n'avait pas permis aux rédacteurs de la constitution de nommer l'institution du Sud !

1. Entre le mois de février 1859 et le mois de juillet 1860, le seul port de New-York a équipé 85 vaisseaux de traite.

au Congrès, en 1858, il transcrivait, presque textuellement, le fameux manifeste d'Ostende, dont il était d'ailleurs un des auteurs. Pour assurer le triomphe de ces doctrines, on tenta même de faire accorder une espèce de dictature au président. Le ministre des affaires étrangères demanda que l'on conférât à Buchanan des pouvoirs discrétionnaires et la faculté d'employer les forces de terre et de mer de l'Union, de telle manière que l'intérêt du pays lui paraîtrait l'exiger, sans avoir besoin d'invoquer l'assentiment préalable du Congrès. Cette proposition fut rejetée, mais elle contribua, pour sa part, à ouvrir les yeux de bien des gens.

C'est au milieu de la perturbation profonde que tant d'audace avait apportée dans les esprits, qu'un brave Quaker, John Brown, se lança dans l'aventure qui devait lui coûter la vie. Après avoir souffert beaucoup dans le Kansas, qu'il avait contribué à conquérir à la liberté, il se met en tête de soulever les esclaves et fait en conséquence une attaque sur Harpers Ferry (Virginie), en octobre 1859. Il fut pendu par ordre des autorités virginiennes le 2 décembre suivant. Cette tentative, qui provoqua une grande agitation tant au Nord qu'au Sud, servit à celui-ci à dévoiler ses projets. Il affecta de croire que le Nord tout entier, complice de John Brown, avait le dessein bien arrêté d'abolir l'esclavage par des moyens violents.

Le fait est que les esclavagistes, ayant obtenu tout ce qu'ils pouvaient désirer, crurent le moment opportun pour jeter le masque. Il ne leur restait plus qu'à répudier cette constitution fédérale qu'ils avaient prostituée à leurs fins. Il ne pouvait se présenter de moment plus favorable pour réaliser leur idée de séparation : leurs principaux chefs étaient dans le ministère de Buchanan ; ils se trouvaient admirablement bien placés pour ménager une transition. Si on laissait échapper une occasion si opportune, elle risquait de ne plus se présenter. En conséquence, quand la convention démocratique se réunit pour arrêter la liste des candidats à la présidence, les ultras du Sud changent tout à coup de politique. Jusqu'à

présent ils s'étaient, en pareille circonstance, prêtés à toutes les combinaisons destinées à séduire les populations du Nord et à conquérir leurs votes. C'est dans le but de les ménager que le parti démocratique s'était abstenu de présenter successivement à la réélection Tyler, Polk et Fillmore. Ces présidents s'étaient trop inféodés aux intérêts esclavagistes pour être acceptables aux masses du Nord qui commençaient à voir où on voulait les mener. Maintenant tout change; les esclavagistes, devenus intraitables, brisent l'instrument dont ils n'ont plus besoin. Ils s'obstinent à présenter à la convention un programme qui doit assurer en tout cas la défaite du parti démocratique, dans le Nord s'il est accepté, et dans le Sud s'il est répudié, car ils feront eux-mêmes défection et mettront en avant d'autres candidats. La rupture éclate en effet et le parti démocratique se présente divisé aux élections, avec deux candidats rivaux [1].

Le Nord, au contraire, est placé dans les plus favorables circonstances. Les whigs ont disparu de l'arène ; le parti républicain a déjà remporté la victoire dans les élections locales ; les conservateurs se sont décrédités en faisant sans cesse, sous prétexte de sauver l'Union, les affaires des esclavagistes ; l'opinion publique sait à quoi s'en tenir sur les projets avoués du Sud ; enfin le moral des Églises vient d'être retrempé par un de ces réveils mémorables dans le genre de celui qui avait

1. Tout paraît indiquer que les chefs du Sud ont manœuvré de manière à aboutir à ce résultat. Ils semblent avoir senti que le moment était arrivé de réaliser toutes leurs menaces dans les circonstances les plus favorables pour assurer le succès : la conspiration, préparée de longue main, était arrivée à maturité. Chose fort curieuse ! un assez mauvais roman, publié en 1832, avait donné le programme du Sud et indiqué l'année 1861 comme époque à laquelle la révolte éclaterait. Cet ouvrage du professeur F. Tucker, disciple de Calhoun, avait pour titre : *Le Chef des Partisans*. Il parut après la tentative que fit, à cette époque, la Caroline du Sud pour sortir de l'Union. Cet ouvrage a été réimprimé dernièrement d'après un des rares exemplaires échappés à la saisie ordonnée par le président. *Les États-Unis en 1861*, par Georges Fisch, p. 171.

eu lieu du temps d'Edwards, à la veille des guerres coloniales [1].

C'est au milieu de ces préoccupations que la convention républicaine se réunit à Chicago, le 16 mai 1860. Elle déclara dans son programme que les principes promulgués dans la déclaration d'indépendance et compris dans la constitution fédérale sont essentiels à la sauvegarde des institutions républicaines et que la constitution et les droits des États doivents être et seront maintenus. On ajoute que le maintien « inviolable des droits des États, particulièrement du droit » que possède chaque État d'ordonner et de contrôler ses » propres institutions, exclusivement selon ses propres inspi- » rations, est essentiel à l'équilibre des pouvoirs sur lequel » sont fondées la perfection et la durée de l'organisation poli- » tique du pays. » En conséquence le programme condamne comme illégale et injustifiable l'invasion de la Virginie par John Brown. D'autre part, en opposition aux prétentions du Sud, on déclare que ce nouveau dogme suivant lequel la constitution fédérale, par sa propre force, établit l'esclavage dans un ou dans la totalité des territoires des États-Unis, est une hérésie politique dangereuse, et on refuse « au Congrès, aux législatures locales, ou aux individus, le pouvoir de donner à l'esclavage une existence légale dans aucun des territoires des États-Unis. »

La neutralité de l'Union dans la question de l'esclavage était enfin proclamée ; celui-ci n'était plus une institution fédérale mais exclusivement locale ; le principe du sol libre était ouvertement adopté par les républicains. Abraham Lincoln, leur candidat, fut élu en novembre 1860 par un million huit cent cinquante-sept mille six cent dix suffrages populaires. C'était pour la première fois que l'Amérique appelait à la présidence un homme qui s'était prononcé si nettement contre l'extension de l'esclavage.

1. Voir notre opuscule : *Le Réveil religieux des États-Unis* (1857-1858).

Ce résultat était à peine connu depuis quelques semaines que la Caroline du Sud, à la suite d'une convention, déclarait sortir de l'Union. Le seul motif allégué fut que plusieurs États abolitionistes refusaient de remplir leurs obligations constitutionnelles à l'égard des esclaves fugitifs et l'élévation à la dignité élevée de président des États-Unis d'un homme dont les opinions et les desseins étaient hostiles à l'esclavage. Il n'était fait aucune mention des tarifs ou de quelques autres causes de mécontentement. Onze nouveaux États suivirent, les uns après les autres, l'exemple de Charleston et s'emparèrent partout des propriétés fédérales. C'est ainsi que sur une pure présomption d'hostilité, avant même que Lincoln eût rien fait, les esclavagistes sortirent de cette Union qu'ils avaient exploitée à leur profit et dans laquelle ils venaient de perdre la majorité. Dans ce moment même, le Nord vainqueur sut donner une belle preuve de sa modération qui montrait qu'il était digne de se gouverner lui-même. Tandis que du mois de novembre au mois de mars, Buchanan et son cabinet trahissent ouvertement la confédération en ne se bornant pas à laisser la révolte se développer mais en lui facilitant toutes ses entreprises, personne dans le Nord ne songe à recourir à des moyens illégaux pour arrêter la perpétration du crime. On attendit avec patience le 4 mars, laissant paisiblement les ministres de Buchanan quitter Washington, les uns après les autres, à leur jour et à leur heure, pour passer dans le camp des rebelles alors que jusqu'à la dernière minute ils avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir pour assurer leurs succès. Le Nord ne parut se réveiller que le 12 avril 1861 au bruit du canon du fort Sumter, attaqué par les rebelles. Les divers États libres envoient aussitôt leurs contingents et les régiments puritains arrivent les premiers à Washington pour défendre le gouvernement légal.

La lutte qui s'est engagée depuis ne saurait être racontée ici, puisqu'elle n'appartient pas encore à l'histoire. A l'heure où ces lignes s'écrivent il est cependant certains faits acquis qui permettent de prévoir déjà quelle en sera l'issue. Il est





; toute responsabilité dans la crise actuelle pour faire retomber la ute exclusivement sur une poignée de protestants fanatiques. Leur rt irréparable c'est d'avoir fait de la question de l'esclavage un pro- ème moral. Tout aurait été facilement réglé sur le terrain politique. ais la constitution fédérale a eu beau se déclarer incompétente en atière religieuse, quelques puritains ont réussi à faire de la question :s nègres une affaire de religion, de doctrine et de morale; de là :s déclamations sans fin du haut des chaires. Voir cette explication ractéristique reproduite dans l'*Indépendant de New-York*, année 1861.

1er mars 1864.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

I. — *William Penn; il se rend en Amérique.* — Sa naissance et sa jeunesse; ses préoccupations religieuses précoces; son séjour à Oxford. — Ses sympathies pour les quakers. — Chassé par son père, il voyage sur le continent et se rend auprès d'Amyraut à Saumur; il est rappelé. — Succès de W. Penn dans la société élégante de Londres; bel avenir qui s'ouvre devant lui; son cœur est déjà atteint; effets de la prédication d'un quaker; il devient un des leurs. — Penn devant le vice-roi d'Irlande. — Son retour à Londres et épreuves qui l'attendent; il est de nouveau chassé par son père; sa mère ne l'abandonne pas. — Penn se déclare quaker. — Il cherche à gagner le duc de Buckingham à la cause de la liberté religieuse; il est jeté en prison. — Sa réponse aux exigences de l'évêque de Londres. — Charles II cherche à calmer le jeune enthousiaste; réponse de Penn; droits de la conscience; Penn remis en liberté; son père revient à lui. — Nouvelle accusation contre Penn; dialogue entre lui et l'accusateur public; ses recommandations aux jurés; ils sont condamnés à l'amende et Penn à la prison; intervention de son père; ses dernières paroles à son fils. — Fortune considérable laissée à William. — Il continue à défendre la cause de la liberté; il dénonce le bigotisme de l'université d'Oxford. — Il est emprisonné à Newgate; surprise de son juge; réponse de Penn; il repousse des accusations d'immoralité. — Il plaide, auprès du Parlement, la cause de la liberté de conscience; ses arguments. — Second voyage de Penn sur le continent. — Son mariage; vie retirée. — William reparaît en public; il réclame la libération de George Fox jeté en prison. — Penn s'intéresse à la colonisation du New-Jersey. — Troisième voyage sur le continent; il y prêche l'Évangile; son accueil et ses succès en Allemagne; fruit de ce voyage pour le futur législateur. — Appel direct de Penn au Parlement en faveur de la liberté religieuse; il comparaît devant un comité pour plaider sa cause; solution différée; Penn se mêle à la lutte électorale. — Adresse aux électeurs; désespérant de rien obtenir du Parlement, ses pensées se portent sur l'Amérique. — Ses qualifications comme fondateur d'empire. — Vaste concession de territoire qui lui est faite par Charles II. — Charte rédigée par Penn et revue par l'avocat de la couronne; la souveraineté royale et la suprématie commerciale du Parlement. — Les libertés de l'Église épiscopale garanties. — Droit d'appel en Angleterre. — Le propriétaire est tenu d'avoir un agent permanent à la cour. — Les priviléges féodaux ordinaires sont concédés à Penn; il en est qui jurent avec ses principes. — La Nouvelle-Suède comprise dans le territoire de Penn; proclamation royale aux planteurs; adresse de Penn. — Principes libéraux qu'il professe. — Markham envoyé en Amérique comme son agent. — Penn embarrassé dans ses affaires. — A quoi il avait consacré sa fortune; besoin de la refaire; propositions qui lui sont faites; Penn les repousse. — Départ d'une compagnie d'émigrants; instructions du propriétaire. — Lettres de Penn aux Indiens; il réfléchit à une forme de gouvernement; idée qu'il se fait de l'autorité; le gouvernement fait partie de sa religion. — Son libéralisme. — Difficile question qu'il se pose; il renonce à faire triompher la liberté par le despotisme. — But du gouvernement; rapport de l'autorité et de la liberté. — Penn publie un projet de gouvernement. — Société commerciale libre. Nouvelle cession de territoire faite par le duc d'York. — Départ de William Penn pour l'Amérique

CHAPITRE X

Laudonnière, Raleigh, Robert Heath. — Concession de Charles II, à quelques courtisans. — Étendue du territoire concédé. — Réclamations diverses: Espagnols, les représentants de Heath; les puritains établis au cap Fear. — Virginiens établis autour de la baie d'Albemarle; Williams Berkeley, gouverneur de la Virginie entre en rapport avec eux; il se contente d'un pouvoir nominal. — Drummond, nommé gouverneur. — Fondation de la Caroline du Nord.—La concession de territoires de nouveau étendue; pouvoirs illimités accordés aux propriétaires. — Projet de constitution pour ces vastes territoires. — Shaftesbury est chargé de la rédiger, son caractère et ses tendances; il s'adjoint le philosophe Locke. — Leurs principes anti-démocratiques. — Shaftesbury ennemi du christianisme et superstitieux; Locke adversaire de la république, et grand amateur de la propriété. — Son idée de la société — Leur constitution. — Esprit qui l'a inspirée. — Division de la Caroline en comtés, seigneuries, baronnies et colonies; seigneurs, noblesse héréditaire, peuple. — Les seigneuries attribuées aux huit propriétaires; leur nombre ne pouvait ni augmenter ni diminuer. — Le Palatin et sa cour. — Noblesse héréditaire : comtes et barons. — Distribution des baronnies. — Distribution des colonies ; manoirs. — Les tenanciers héréditaires; ils sont placés sous la juridiction des seigneurs propriétaires. — Régime féodal enté sur l'esclavage des noirs. — Organisation politique ; son esprit; cour suprême des propriétaires présidée par le Palatin, constituant le pouvoir exécutif ; sept autres cours et leurs fonctions. — Grand conseil de cinquante membres. — Assemblée ou Parlement, sa composition. — Le droit d'initiative réservé au grand Conseil. — Droit de veto réservé aux lords propriétaires; droit de ratification réservé au Palatin. — Dispositions particulières ; défense d'écrire sur les lois et coutumes, tout statut cesse d'être en force un siècle après sa promulgation ; défense de se servir d'avocats. — Publicité des actes civils. — Administration de la cité. — Jury. — La constitution établit la tolérance mais non la liberté religieuse absolue. — Église établie salariée par l'État, obligation d'appartenir à une Église. — La croyance en Dieu indispensable pour être reçu citoyen. — Bel accueil fait par le public à cette constitution, appelée *le Grand modèle*. — Satisfaction des propriétaires; leurs espérances; Locke, nommé landgrave; il fut toujours fier de son œuvre.

Travaux missionnaires des quakers dans les Carolines; ils y établissent la première organisation ecclésiastique. — Visite de Fox, son genre de vie. — Isolement des colons. — Fox bien reçu par le gouverneur. — Moyens de communication. — Fox parcourt le pays. — Bancroft cité. — Succès de Fox expliqués, sa visite chez le secrétaire de la province, témoignage qu'il rend aux Caroliniens. — La constitution de Locke peu adaptée aux circonstances du pays; antagonisme entre son esprit et celui des colons; ceux-ci s'étaient déjà donné un gouvernement; son caractère simple et pratique. — Efforts inutiles pour faire accepter *le Grand modèle*. — Luttes entre les propriétaires et les colons. — Mort du gouverneur Stevens, Cartwright le remplace. — Tentatives nouvelles pour mettre en vigueur le *Grand modèle*; Cartwright et le président de l'assemblée en Angleterre. — Miller; son arrivée. — Anarchie. — Des révolutionnaires Virginiens se réfugient dans la Caroline ; refus de les livrer. — Difficulté de soumettre le pays. — Essai de faire exécuter l'acte de navigation. — Produits et commerce de la colonie. — Droits de douane, leur but — Miller excite inutilement les colons contre les puritains du Nord. — Position difficile des négociants. — Insurrection provoquée par l'acte de navigation; manifestes des patriotes; Miller emprisonné. — Tout rentre dans l'ordre. — Les tentatives d'établir le *Grand modèle*, cause de tous les troubles. — Culpepper, chef de l'insurrection, député en Angleterre. — Il s'y trouve en face de Miller. — Celui-ci se fait le champion de l'acte de navigation. — Arresta-

CHAPITRE XI

(1688-1789)

CHAPITRE XII

le Rhode-Island et le Connecticut. — Nouvelles réclamations des négociants anglais. — *Le Bureau du commerce* demande que les chartes des colonies leur soient enlevées. — L'opposition des colonies arrête le passage d'un bill dans ce sens. — La question demeure ouverte. — Bien que la théocratie soit renversée, ses partisans demeurent au pouvoir; leurs différents avec le gouverneur Dudley. — Soupçon contre lui. — Le Connecticut et le Rhode-Island refusent de donner le commandement des milices aux gouverneurs des autres colonies. — *Le Bureau du commerce* essaye encore de faire abolir les chartes, nouvel échec. — Nouvelle tentative à l'avénement de la maison de Hanovre; elle échoue, — Les pouvoirs du *Bureau du commerce* diminués. — La Caroline perd sa charte, pour être administrée par la couronne. — La lutte continue dans le Massachusetts entre le gouverneur et la législature; refus de voter les salaires; à la suite d'une controverse de plusieurs années, le gouverneur abandonne la partie. — Dummer gouverneur. — Charte explicative décidant tout en faveur de la prérogative royale. — On oublie de régler le salaire du gouverneur. — Controverses nouvelles à l'arrivée de Burnet. — La législature convoquée à Salem, la session avorte; plaintes de la Chambre par devers le roi: on n'ose pas porter l'affaire devant le Parlement. — Belcher succède à Burnet. — Il ne réussit pas mieux que ses prédécesseurs. — Les colons enhardis par les sympathies de l'opposition anglaise; ils finissent par l'emporter. — La controverse se porte sur un autre point; le salaire de tous les fonctionnaires et des soldats retenu pendant deux ans. — Plaintes nouvelles des négociants anglais; *Le Bureau du commerce* signale l'indépendance des colonies comme la cause de tout le mal. — Instructions sévères et restrictions nouvelles. — Belcher et la législature portent leur querelle par devant le Parlement; le Massachusetts cède. — William Shirley succède à Belcher. — Son caractère; à quelle condition il réussit à s'entendre avec les puritains. — Émeute occasionnée à Boston par les prétentions d'un capitaine anglais.

Troubles à New-York à la nouvelle de la révolution de 1688. — Meurtre judiciaire de Leisler. — Les droits du gouverneur plus étendus à New-York qu'à Boston; cette province, plus facile à gouverner que les autres. — Conflit entre le gouverneur Clarke et la Chambre; il se termine en faveur de cette dernière.

L'opposition à l'Angleterre moins redoutable dans les colonies du Sud; Oligarchie; dissensions entre les propriétaires et les colons. — La Caroline du Sud protégée par sa charte; désaccord entre les propriétaires et les colons; Philipp Ludwell et James Moore gouverneurs; ce dernier se réconcilie avec Nicolas Trott. — La Caroline du Nord suit la fortune de celle du Sud. — L'Angleterre y envoie un gouverneur pour apaiser les troubles. — La Caroline du Sud privée de sa charte, à la suite des entreprises révolutionnaires de sa législature. — Difficultés entre celle-ci et le gouverneur Nicholson; il se plaint du progrès des idées républicaines; la Nouvelle-Angleterre cause du mal. — Les propriétaires cèdent leurs droits à la couronne. — Continuation des dissensions. — La Caroline du Nord vendue à la couronne.

Querelles entre les propriétaires et les colons dans la Pensylvanie et le Maryland. — Lord Baltimore et Penn perdent le gouvernement de leur province avec la révolution de 1688. — Penn rétabli dans ses droits en 1694: son agent Markham obligé de transiger avec la législature. — Penn conserve un droit; il ne sanctionne pas les transactions de son agent. — Son second et dernier voyage en Amérique.—*Charte des priviléges*; elle ne rétablit par l'harmonie avec les colons et le propriétaire. — Rapports de celui-ci avec l'assemblée. — Penn enlevé par la mort au moment où il se dispose à céder ses droits à la couronne. — Longue discussion entre ses héritiers. — Fin de la

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII

(1789-1860)

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX

FIN DE LA TABLE.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Ce, A SAINT-GERMAIN.



